

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MULHOUSE**Procès - Verbal n° 05/2024
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024 A 15H AU PARC DES EXPOSITIONS****Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire**

(Convocation expédiée le 31 octobre 2024)

La séance est ouverte à 15h.

Quorum pour 55 élus en exercice : 28 élus présents.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par Mme Michèle LUTZ :

Présents :

Mme le Maire (1) : Mme Michèle LUTZ

Mmes et MM. les Adjoints (17) : M. Ayoub BILA (jusqu'au point 11 inclus), Mme Claudine BONI DA SILVA, Mme Maryvonne BUCHERT, M. Florian COLOM, Mme Marie CORNEILLE, M. Alain COUCHOT, Mme Laure HOUIN, Mme Marie HOTTINGER, M. Alfred JUNG, M. Henri METZGER, Mme Nathalie MOTTE, M. Thierry NICOLAS, M. Paul QUIN, Mme Catherine RAPP, Mme Chantal RISSER, Mme Emmanuelle SUAREZ (à partir du point 3) et M. Philippe TRIMAILLE.

Les Conseillers municipaux Délégués (14) :

M. Beytullah BEYAZ, M. Hasan BINICI, Mme Nour BOUAMAIED, M. Jean-Yves CAUSER (jusqu'au point 12 inclus), M. Jean-Claude CHAPATTE, M. Pascal COINCHELIN, Mme Rose-Marie DURRWHELL, Mme Aya HIMER (jusqu'au point 20 inclus), M. Charles HUNOLD, Mme Corinne LOISEL, M. Hakim MAHZOUL, M. PULEDDA (arrivé au point 11), Mme Virginie RAPIN, et Mme Saadia ZAGAOUI.

Les Conseillers Municipaux (19) :

Mulhouse Au Cœur (MAC) (7)

M. Philippe D'ORELLI, Mme Anne-Catherine GOETZ, Mme Peggy MIQUEE, M. Alfred OBERLIN, Mme Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK (à partir du point 10), Mme Cécile SORNIN et M. Christophe STEGER.

Groupe Mulhouse Cause Commune (5) :

Mme Nadia EL HAJJAJI, M. Loïc MINERY (jusqu'au point 9 inclus), Mme Maëlle PAUGAM, Mme Agnès SCHNEIDER et M. Joseph SIMEONI.

M Mulhouse ! (4) : M. Antoine EHRET (du point 3 au point 10 inclus), Mme Fatima JENN (jusqu'au point 11 inclus), M. Annouar SASSI et M. Paul-André STRIFFLER.

Non - inscrits dans un Groupe (3) :

M. Jason FLECK, Mme Cléo SCHWEITZER, et Mme Christelle RITZ (jusqu'au point 14 inclus).

Procuration (s) :

Procuration permanente : 1

Mulhouse Au Cœur (MAC) (1)

M. Jean-Philippe BOUILLÉ à Mme Cécile SORNIN.

Procurations temporaires :

Groupe majoritaire :

Mme Emmanuelle SUAREZ à Mme Nathalie MOTTE jusqu'au point 2 inclus.

M. Ayoub BILA à M. Florian COLOM à partir du point 12.

M. Jean-Yves CAUSER à M. Alain COUCHOT à partir du point 13.

Mme Aya HIMER à Mme Chantal RISSER à partir du point 21.

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC)

Mme Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK à M. Alfred OBERLIN jusqu'au point 9 inclus.

Groupe Mulhouse Cause Commune :

M. Loïc MINERY à Mme Nadia EL HAJJAJI à partir du point 10.

M. Mulhouse !

M. Antoine EHRET à M. Annouar SASSI à partir du point 11.

Mme Fatima JENN à M. Paul-André STRIFFLER à partir du point 12.

Excusés/absents non représentés : 3

M Mulhouse ! (1) : M. Franck HORTER

Non-inscrits dans un groupe (2) :

M. Bertrand PAUVERT et Mme Fabienne ZANETTE.

M. Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance.

Assistent en outre à la séance :

M. Aubin BRANDALISE, Directeur de Cabinet.

M. Carino SPICACCI, Directeur Général Adjoint.

Mme Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe.

M. Thierry YOH-RECHAM, Directeur Général Adjoint.

M. Frédéric BRUN, Directeur Général Adjoint.

Mme Marie BRAUN, Directrice du Secrétariat Général.

ORDRE DU JOUR DU**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024 A 15H****AU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE**

- 1° Désignation du Secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024
- 3° 1324 Suppression de deux postes d'Adjoints au Maire et élection de trois Adjoints au Maire (341/5.1/1324)
- 4° 1328 Suppression de deux postes d'Adjoints au Maire et élection de trois Adjoints au Maire : mise à jour des indemnités de fonction des membres du conseil Municipal - novembre 2024 (323/5.6.1/1328)
- 5° 1326 Désignation des représentants de la Ville au CCAS (341/5.3.1/1326)
- 6° 1376 Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (341/1.7.1/1376)
- 7° 1377 Renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage (341/1.2.3/1377)
- 8° 1378 Renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la Halle du Marché à Mulhouse (341/1.2.3/1378)
- 9° 1379 Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (341/5.3.4/1379)
- 10° 1325 Désignation des représentants de la Ville au sein des associations et organismes divers : délibération complémentaire (341/5.3.4/1325)
- 11° 1322 Développement durable : rapport de situation 2023 de la Ville de Mulhouse (0503/8.8/1322)
- 12° 1302 Egalité femmes-hommes : rapport de situation 2023 de la Ville de Mulhouse (1101/9.1/1302)
- 13° 1307 Débat sur les orientations budgétaires 2025 (31/7.10.2/1307)
- 14° 1330 Fonds Vert 2024 : propositions d'opérations (314/7.5.8/1330)

- 15° 1321 Opéra National du Rhin (ONR) : convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 (2100/7.6/1321)
- 16° 1299 Démolition et reconstruction du pont des Bonnes Gens : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la CEA et la Ville (422/1.3.2/1299)
- 17° 1338 Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Parkings P2, P3 et Porte Haute à Mulhouse : passation d'un avenant n°3 (42/1.2.2/1338)
- 18° 1334 Opération Mulhouse Grand Centre : piétonisation du secteur Arsenal - Tanneurs - Bons enfants – actualisation du coût global d'opération (426/1.1.1/1334)
- 19° 1360 Modification de l'alignement et déclassement 19 rue de la Libération (381/3.5/1360)
- 20° 1361 Modification de l'alignement et classement 30 rue du 20 janvier (381/3.5/1361)
- 21° 1346 Soutien au dynamisme commercial de la Ville de Mulhouse : attribution d'une subvention exceptionnelle pour la soirée "Commerce" du 3 octobre 2024 (04/7.5.6/1346)
- 22° 1333 Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) : versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement (1201/7.5.6/1333)
- 23° 1306 Centres socio-culturels mulhousiens : attribution des soldes de subventions de fonctionnement 2024 (133/7.5.6/1306)
- 24° 1294 Associations d'aide aux personnes âgées : subventions 2024 (11/7.5.6/1294)
- 25° 1310 Association de lutte contre l'exclusion : subventions 2024 - phase 3 (1100/7.5.6/1310)
- 26° 1323 Bibliothèques-médiathèque : mise à disposition des conservateurs d'Etat 2025-2027 (1323/4.4/1323)
- 27° 1331 « Office mulhousien des Sports » : attribution d'une subvention au jumelage sportif Mulhouse-Kassel (524/7.5.6/1331)
- 28° 1382 Complément à la délibération n° 1309 portant mise à jour du tableau des effectifs - création de postes au tableau des emplois permanents (324/4.1.1/1382)
- 29° 1327 Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire (341/5.2.3/1327)

--- / ---

- 30° 1308 Transferts et créations de crédits (312/7.1/1308)
- 31° 1305 Contrat de ville : versement de subventions 2024 – 4^{ème} phase (131/7.5.6/1305)
- 32° 1348 Modification de l’alignement et classement rue de la Tuilerie entre les rues de Soultz et de Kingersheim (381/3.5/1348)
- 33° 1349 Modification de l’alignement et classement rue de Saint-Nazaire entre les rues de Kingersheim et de l’Armistice (381/3.5/1349)
- 34° 1350 Modification de l’alignement, classement et déclassement rue du 15 août (381/3.5/1350)
- 35° 1351 Modification de l’alignement, classement et déclassement 2 rue Charles Nungesser (381/3.5/1351)
- 36° 1352 Modification de l’alignement angle rue des Mineurs et rue de l’Ecluse (381/3.5/1352)
- 37° 1353 Modification de l’alignement et classement 1A rue Paul Dinet (381/3.5/1353)
- 38° 1354 Modification de l’alignement et déclassement 29 rue de Bollwiller (381/3.5/1354)
- 39° 1355 Modification de l’alignement et classement 33-35 rue de Soultz (381/3.5/1355)
- 40° 1356 Modification de l’alignement et classement rue de la Loge (381/3.5/1356)
- 41° 1357 Modification de l’alignement et classement 20B rue Erckmann-Chatrion (381/3.5/357)
- 42° 1358 Modification de l’alignement, classement et déclassement rue de Toulouse (381/3.5/1358)
- 43° 1359 Modification de l’alignement et classement boulevard de la Marseillaise (381/3.5/1359)
- 44° 1335 Convention entre la Ville de Mulhouse et l’Université de Haute-Alsace (UHA) pour la gestion immobilière du site de La Fonderie : passation d’un avenant (43/3.5/1335)
- 45° 1320 Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine (AMVP) : dispositif 2024/2027 (5313/7.5/1320)

46° Vœu déposé par l'ensemble des groupes du Conseil Municipal :
« La ville de Mulhouse a besoin de moyens pour assurer des services publics locaux de qualité ».

Le conseil Municipal sera filmé et diffusé sur le site internet de la Ville de Mulhouse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les personnes présentes disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données personnelles les concernant.

*Les éventuelles demandes sont à déposer à l'adresse suivante :
Mairie de Mulhouse
Service des assemblées du Secrétariat Général
2 rue Pierre et Marie Curie
BP 10 020
68 948 MULHOUSE CEDEX 9*

1°

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire : Je propose de désigner M. Régis OCHSENBEIN comme secrétaire de séance, puis je lui demanderai de procéder à l'appel.

Pour : 47 + 3 procurations

Groupe majoritaire : 30 + 1 procuration

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 6 + 2 procurations

Groupe M Mulhouse : 3 présents

Groupe Mulhouse Cause Commune : 5

Non-inscrits dans un groupe : 3

M. Régis OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2°

APPROBATION DU PV DU 26 SEPTEMBRE 2024

Mme le Maire : Est-ce que le quorum est atteint, M. le Directeur ?

M. OCHSENBEIN : Oui.

Mme le Maire : Je vous propose avant de commencer avec nos propos liminaires, d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2024. Il ne nous est pas remonté de modifications, de demandes de précisions ? Non ? Je vais le mettre aux votes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Pour : 47 + 3 procurations

Groupe majoritaire : 30 + 1 procuration

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 6 + 2 procurations

Groupe M Mulhouse : 3 présents

Groupe Mulhouse Cause Commune : 5

Non-inscrits dans un groupe : 3

Le Procès-verbal du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3°

SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DE TROIS ADJOINTS AU MAIRE (341/5.1/1324)

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil, soit 16 pour Mulhouse.

Aux termes de l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite rappelée ci-dessus peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que

le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 pour Mulhouse.

Par délibération du 2 février 2023, le conseil municipal a ramené le nombre de postes d'Adjoints de 20 à 19 dont 4 Adjoints de quartier.

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, 5 Adjoints au Maire (3 hommes et 2 femmes) ont été démis de leur fonction laissant ainsi leurs postes vacants.

Par la présente délibération, il est proposé d'élire 3 Adjoints qui occuperont les derniers rangs du tableau du Conseil Municipal, ce qui ramène le nombre d'Adjoints au Maire à **17** dont **1** Adjoint de quartier, M. Ayoub BILA. Afin de respecter la parité et l'alternance des sexes des candidats sur une même liste, ces postes seront occupés respectivement par un homme (rang 15), une femme (rang 16) et un homme (rang 17).

Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de supprimer deux postes d'Adjoints au Maire ce qui ramène le nombre d'adjoints au Maire à **17** dont 1 Adjoint de quartier,
- procède à l'élection au scrutin secret de liste et à la majorité absolue des suffrages exprimés des 3 Adjoints au Maire qui occuperont les rangs 15, 16 et 17 du tableau du Conseil Municipal.

Mme le Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous voici réunis aujourd'hui pour ce Conseil intermédiaire entre celui de rentrée et celui dédié au budget primitif avant Noël. Il sera notamment consacré, comme le veut la tradition, à notre débat d'orientations budgétaires. Mais ce conseil municipal sera aussi l'occasion de vous présenter au préalable deux rapports aux thématiques de premier ordre qui s'inscrivent pleinement dans l'actualité : le rapport égalité femmes-hommes, d'une part, et le rapport développement durable, d'autre part.

Si l'égalité femmes-hommes est un combat au quotidien dans notre société, chères Marie CORNEILLE et Nour BOUAMAIED, je mesure le chemin parcouru ici en France et celui encore à parcourir dans de nombreux pays. Nous sommes probablement nombreux dans cette salle à avoir été frappés ce week-end par l'image marquante venue d'Iran. Cette image raconte une histoire de résistance et de courage, celle d'une femme marchant les bras croisés sur un trottoir de Téhéran vêtue seulement de ses sous-vêtements. Elle s'appelle Ahou, elle est doctorante en littérature française et si elle est presque nue dans la rue, c'est parce qu'elle se trouvait à l'université de Téhéran sans hijab. Dans une tenue

considérée comme impudique, les forces de sécurité du régime intégriste s'en sont pris à elle, ont déchiré ses vêtements en la molestant. Elle a enlevé ce qui lui restait en signe de protestation. Cette image est celle d'une femme qui résiste à l'obscurantisme, un symbole de ce combat à mener.

Mais l'actualité vient aussi nous rappeler avec effroi les conséquences du dérèglement climatique. Nous sommes attristés par la catastrophe qui touche nos amis espagnols de la région de Valence, avec une pensée émue pour les Mulhousiens originaires de la péninsule ibérique ou y ayant des proches. Bien sûr, nous n'oublions pas les autres territoires qui ont également été concernés ces dernières semaines. Ces images où tout a été dévasté sous les flots, où les morts et disparus se comptent par centaines, doivent prendre conscience de ce qui est juste une évidence : l'urgence d'agir aujourd'hui pour prévenir demain.

Nous le savons, ces épisodes climatiques sont amenés à se répéter dans les années à venir. Chacun d'entre nous, à notre niveau, sommes des Clim'Acteurs selon le néologisme bien répandu. Notre Collectivité est à pied d'œuvre depuis quelques années et nous avons déjà les premiers résultats de cette politique volontariste mulhousienne. Ils seront exposés plus en détail au cours de cette séance.

Cette préoccupation écologique, le rôle essentiel de la nature, sa richesse et sa magie sont probablement parmi les raisons du nouveau record d'affluence pour nos Journées d'Octobre et de Folie'Flore, avec près de 178 000 entrées, c'est un chiffre encore en hausse par rapport à l'année 2023 déjà exceptionnelle. N'est-ce pas, chère Catherine RAPP ?

Nous sommes déjà pleinement mobilisés pour préparer le temps de Noël, avec notre marché qui débutera le 22 novembre prochain et pour lequel les indicateurs nous laissent penser que cette édition battra un record d'affluence.

Notre marché de Noël ne cesse d'être toujours plus attractif, tout en ne cessant de monter en gamme avec des producteurs locaux de qualité et une démarche écoresponsable dans notre organisation au quotidien, cher Philippe TRIMAILLE.

L'actualité nationale, après de nombreuses péripéties et autres rebondissements depuis cette dissolution plongeant le pays dans une incertitude encore plus grande, est occupée par les débats budgétaires où nous découvrons un déficit plus abyssal que jamais. Cette situation est incompréhensible, d'autant plus que nos concitoyens, eux, ne peuvent pas se permettre le moindre dérapage budgétaire.

Si nos relations et partenariats avec les services de l'État déconcentrés sont remarquables, nous ne pouvons que déplorer que certains viennent donner des leçons de gestion aux Collectivités, quitte à proclamer des « *fake news* » sur leur gestion pour justifier la volonté de leur faire les poches.

Nous aurons l'occasion d'y revenir en fin de séance avec le débat autour d'un vœu qu'il vous sera proposé d'adopter pour affirmer notre opposition à la contribution des Collectivités à la réduction du déficit public.

Je tiens néanmoins à dire que l'argument visant à pointer du doigt les collectivités locales, qui seraient trop dépensières ou dispendieuses plombant ainsi le budget de l'État, ne semble qu'un prétexte pour tenter de cacher les coûts effarants d'un millefeuille administratif auquel personne n'ose réellement s'attaquer, tant le poids du corporatisme et la crainte du changement incitent au renoncement.

Nous ne pouvons pas reprocher la gestion des comptes publics à nos dirigeants nationaux pour n'avoir, localement, que des propositions de dépenses supplémentaires. Depuis des années déjà, nous nous évertuons à faire plus avec moins, comme cela vous sera développé tout à l'heure par Florian COLOM, nous n'avons cessé de rechercher une rigueur et une utilité absolues dans la gestion de notre Collectivité.

Chaque euro dépensé par la Ville doit améliorer la vie des Mulhousiens, c'est le sens de notre action depuis mon élection. Nous ne souhaitons pas imiter le spectacle trop souvent désolant de l'Assemblée nationale où les postures et vieilles combines prennent le pas sur la noblesse du rôle essentiel du législateur dans une démocratie.

Les collectivités locales ont ce devoir d'avoir des débats qui collent à la réalité des attentes de la population, en dépassant les clivages politiques traditionnels. À l'image de notre budget, nous nous astreignons à être sérieux et sincères.

Les mouvements opérés lors du dernier Conseil municipal avec le souhait de plusieurs élus issus de la liste que j'ai conduite lors des élections municipales de 2020 de faire sécession amènent nécessairement à un réajustement d'un certain nombre de délégués et de missions. Nous avons eu l'occasion d'en faire une présentation à la presse avant-hier avec mon premier adjoint, cher Alain COUCHOT.

Je crois que je me suis trompée, j'ai une inversion de feuilles, je m'en rends compte. Donc, je reviens au budget de l'État.

Faire cet affront aux territoires, c'est nier le rôle majeur dans la commande publique, celle qui garantit le dynamisme économique, l'emploi et le développement local, mais aussi national. Les collectivités territoriales font la richesse du pays. Bien évidemment, chacun doit faire un effort, à sa juste place, pour contribuer au redressement des comptes publics pour endiguer cette dette vertigineuse que nous ne pouvons pas laisser en héritage aux générations futures.

Mais chacun comprendra qu'il est antinomique de demander à faire des économies et, dans le même temps, de baisser les dotations. C'est pourtant le piège tendu aux collectivités en leur faisant porter le chapeau de l'impopularité fiscale. Nous devons travailler comme des partenaires, non comme des subalternes. C'est le même principe qui conduit l'État à prendre des décisions, où les conseillers ne sont pas les payeurs. Il en va ainsi de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires qui s'applique aux agents de nos collectivités qui le méritent amplement, mais l'addition est à régler par les territoires et pas par l'État central qui décide.

Chaque jour, j'aimerais pouvoir faire plus pour les Mulhousiens. Chaque jour, j'aimerais consacrer davantage de moyens à tel ou tel projet, telle ou telle délégation, mais l'honnêteté, c'est de dire la vérité. Pas de promettre sans dire quoi réduire en parallèle. Pas de promettre personnellement pour ensuite dire que nous n'avons pas été suivis dans les arbitrages budgétaires. Le sens des responsabilités doit être collectif, bien évidemment au sein de l'exécutif, mais plus largement sur l'ensemble des bancs de cette assemblée.

Désolée, vous me réécoutez une deuxième fois sur le même paragraphe.

Nous ne pouvons pas reprocher la gestion des comptes publics à nos dirigeants nationaux pour n'avoir, localement, que des propositions de dépenses supplémentaires. Depuis des années déjà, nous nous évertuons à faire plus avec moins, comme cela sera développé tout à l'heure par Florian COLOM, nous n'avons cessé de rechercher une rigueur et une utilité absolue dans la gestion de notre Collectivité. Chaque euro dépensé par la Ville doit améliorer la vie des Mulhousiens. C'est le sens de notre action depuis mon élection.

Nous ne souhaitons pas imiter le spectacle trop souvent désolant de l'Assemblée nationale où les postures et vieilles combines prennent le pas sur la noblesse du rôle essentiel du législateur dans une démocratie. Les collectivités locales ont ce devoir, d'avoir des débats qui collent à la réalité des attentes de la population en dépassant les clivages politiques traditionnels. À l'image de notre budget, nous nous astreignons à être sérieux et sincères.

Je crois que le dire deux fois n'est pas de trop, car je crois que ce sont des réalités.

Hors micro

Mme le Maire : Pardon, M. MINERY ?

Hors micro

Mme le Maire : Merci. Les mouvements opérés lors du dernier Conseil municipal avec le souhait de plusieurs élus issus de la liste que j'ai conduite lors des élections municipales de 2020 de faire sécession amènent nécessairement un réajustement d'un certain nombre de délégations et de missions.

Je ne reviens pas sur la présentation à la presse, vous l'avez entendu.

J'ai fait le choix d'une majorité renouvelée, rassemblée, unie et renouvelée. Une majorité du second souffle. Les sportifs connaissent combien ce second souffle qui est vital pour tenir la distance tout en accélérant, ce qui est bien notre intention. Il s'agit d'une équipe resserrée, puisque nous passons de 19 à 17 adjoints, tout en investissant de nouveaux champs d'action. Avec ce réajustement, nous avons saisi l'opportunité de donner un nouvel élan à la majorité. Nous avons des élus de talents qui, j'en suis convaincue, réussiront dans leurs nouvelles attributions.

Avant d'ouvrir le débat, j'en profite pour vous rappeler quelques événements pour les jours à venir, avec notamment les commémorations de l'Armistice de la

Première Guerre mondiale lundi prochain, d'abord au Square du Poilu à Dornach, puis au Square du Général de Gaulle, les abords du boulevard Roosevelt étant en travaux et pour finir, bien sûr, la célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Mulhouse tout au long du week-end des 23, 24 novembre. Le programme complet vous est parvenu récemment, avec notamment le spectacle son et lumière, le samedi en fin d'après-midi square de la Bourse, mettant en scène des dizaines de bénévoles et concocté par la délégation mulhousienne du Souvenir Français ainsi que la très solennelle prise d'armes le dimanche matin au Square du Général de Gaulle.

Je vous remercie pour votre attention et, avant de passer la parole aux représentants des différents groupes, j'aimerais appeler à mes côtés M. AMBROSI. Nous attendions M. KABAB, qui n'a pas pu se rendre disponible et qui va nous expliquer le joli cadeau que vous avez trouvé à votre place. M. AMBROSI, je vous laisse mon micro.

M. AMBROSI : Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. Je vais faire bref. Je crois que vous avez pas mal de travail cet après-midi.

Je m'appelle David AMBROSI, je suis le manager du marché du Canal couvert de Mulhouse ou plus exactement le seul salarié de l'association des commerçants du marché. Je remplace au pied levé, M. Asis KABAB, notre président, qui a eu un petit impondérable. Il s'en excuse et vous salue.

Nous avons souhaité vous offrir notre nouveau sac cabas du marché à l'effigie des 800 ans de la Ville de Mulhouse. C'est notre façon à nous de participer à ce grand événement, à l'histoire de Mulhouse.

C'est un sac qui se veut, pour nous, un petit peu différent de ce que nous faisons d'habitude, à l'image de notre marché qui est très coloré, très bigarré. Nous avons d'habitude des couleurs très vives et là, nous avons voulu rentrer un petit peu dans le côté plus ancien, plus *vintage*, en respectant bien sûr les couleurs de la Ville de Mulhouse et votre logo pour les 800 ans.

Nous avons aussi voulu faire un petit clin d'œil à la céramique de Sarreguemines, avec les petits motifs. Je vous donne quelques explications techniques sur le dessin, vous saurez l'apprécier.

Notre artiste qui a travaillé sur ce sac, vous la connaissez, c'est Marie-Claire ZERKOUT-ERNY, qui a fait aussi de très beaux tissus de Noël l'année dernière. C'est une artiste que nous connaissions bien au marché, puisque c'est elle qui a élaboré tous nos sacs depuis maintenant une dizaine d'années. Nous commençons à avoir une collection des sacs cabas du marché qui a une certaine valeur. En tout cas, nous sommes très contents de les voir un petit peu partout et pas seulement sur Mulhouse.

D'un point de vue technique, ce sac a été préparé en deux dimensions, celle que vous avez sous les yeux, plus pratique pour aller faire des courses, on va dire pour les produits de bouche. Pour la mercerie nous avons des sacs un petit peu plus grands, puisque ce sont souvent des volumes comme des vestes et de grands vêtements un peu moins lourds, mais plus encombrants. Nous en avons fait 30 000 en tout.

Que dire de plus ? Merci, en tout cas, et à bientôt au marché.

Applaudissements.

Mme le Maire : Je tenais bien sûr à profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble des commerçants du marché, qui sont quand même des forces vives aussi de notre ville et M. AMBROSI, je ne doute pas que vous remercierez l'ensemble des commerçants que vous représentez aujourd'hui. Merci à vous et je vous souhaite de très belles affaires pour Noël.

Nous revenons à notre déroulée. L'approbation du procès-verbal, c'est fait. Nous passons maintenant aux prises de parole des groupes. M. MINERY.

Je rappelle qu'il faut appuyer sur la touche pour apparaître au tableau de demande de parole.

M. MINERY : Je commence à avoir l'habitude. Je vous remercie, Mme LUTZ.

Mme le Maire : Je ne vous parlais pas, M. MINERY, je parlais aux autres personnes qui n'ont pas encore appuyé sur la touche, puisque je vérifie sur le tableau l'ordre de passage des prises de parole. Allez-y.

M. MINERY : J'avais bien compris. Mme LUTZ, j'allais vous poser une question : qu'allez-vous faire pendant un an, l'année qui vient ? À n'en pas douter, de la com', toujours de la com' et encore plus de com'. Chantier DMD par-ci, 800 ans par-là. Le Mulhouse qui se dessine sous l'effet de votre action sept années durant, c'est une ville à consommer, beaucoup moins une ville à vivre, surtout avec votre équipe, vous prenez acte, résignés, que vous êtes ville complètement fracturée.

Vous prenez acte, car vous n'agissez jamais de manière proactive. Je donne quelques exemples. Prévoir et anticiper la désertification médicale : raté. Prévenir, anticiper et accompagner les centres sociaux face aux difficultés : raté. Classer le Rebberg en site patrimonial remarquable pour éviter la bétonisation à outrance : raté. Sans parler des trous dans la raquette ou plutôt des trous dans la chaussée, avec des axes routiers désespérément défoncés ou dégradés un peu partout dans la ville. Jamais d'anticipation, en témoignent des chiffres toujours plus alarmants. De 7 500 logements vacants en 2010, nous sommes passés à 9 400 en 2021, soit un taux affolant de 18 % de logements vacants à l'échelle de notre ville pendant que le nombre de sans-abris et des mal-logés explose et que le plan logement, d'abord piétine. Le taux de chômage atteint, lui, 33 %, chiffres de 2021, c'est également un record. De même, le nombre d'habitants est en baisse constante dans notre ville depuis le début de l'ère ROTTNER-LUTZ et les projections démographiques sont préoccupantes.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Nous pouvons légitimement nous poser la question. Quelques éléments de réponses : une conjugaison d'inaction, de laisser-faire et de perte d'influence.

En effet, ce qui frappe les esprits, c'est finalement le splendide isolement de la Ville de Mulhouse dans toutes les instances, que ce soit à la M2A, à la CEA ou encore à la Région.

À la M2A, ces dernières années ont consisté en une capitulation en rase campagne. Le siège de l'agglo s'en va et vous laissez faire. La Nuit des Mystères s'arrête et vous laissez faire. La piscine Pierre et Marie Curie s'arrête de fonctionner et vous laissez faire sans même parler des reculades en matière de transport collectif.

Comment accepter plus longtemps d'être marginalisés ? Encore aurait-il fallu ne pas accepter cette mise à l'écart et travailler sérieusement, quel que soit le temps que cela aurait pris, à dépasser les divergences.

A la CeA, vous payez les caprices de M. BIERRY après avoir signé un courrier dans lequel vous refusez le démantèlement de la Région Grand Est.

Mme JENN et Mme HOUIN s'agitent un peu plus, certes, mais sans résultat probant pour Mulhouse, le laboratoire de la lutte contre la pauvreté consistant simplement cerner les nouveaux contours des situations de pauvreté. Nous en sommes encore là en 2024.

À la Région, nous nous demandons encore ce qu'arrive à faire M. NICOLAS au milieu de ses nombreux collègues. Splendide isolement et fatalisme, sinon mutisme devant l'enfer libéral-conservateur promis par le gouvernement BARNIER aux Mulhousiens et aux Français. Mulhouse aurait toutes les raisons de résister, en tout cas la Municipalité, et de réclamer une tout autre politique. Mais non, à l'exception là, évidemment, des finances et des dotations, vous préférez tendre l'autre joue sans jamais interpellier nos parlementaires publiquement. Où êtes-vous et que faites-vous, Mme LUTZ ?

Pour nous, c'est clair. Mulhouse doit retrouver un peu de l'esprit d'Auguste WICKY, un autre chemin d'enthousiasme fédérateur et répondant aux besoins sociaux et aux impératifs environnementaux. C'est aujourd'hui incontournable. Merci.

Mme le Maire : Mme RITZ a demandé la parole. J'invite les autres personnes à appuyer sur le bouton pour que nous ayons une chronologie des prises de parole.

Mme RITZ : Merci. Madame le Maire, chers collègues, vous nous imposez aujourd'hui une nouvelle séquence conséquente au lynchage public de huit élus de votre majorité municipale jetés dans l'opposition pour ne pas avoir été de bons petits soldats dociles et obéissants. Comme si la si longue séance du Conseil municipal du 26 septembre dernier n'avait pas suffi à les dénigrer en reniant tout ce qui vous rassemblait jusque-là, vous avez, de manière tout à fait incompréhensible et déplacée, jugé bon, dans votre discours d'ouverture des Journées d'octobre, de les condamner une nouvelle fois en place publique.

Nous le savons tous, même si vous lisez les discours écrits par votre directeur de cabinet, cette manière de s'exprimer en dehors des débats du conseil municipal n'est pas digne d'un maire. Voilà donc l'acte 2 de votre cuisine interne qui comporte quasiment le tiers des rapports proposés au vote à l'ordre du jour.

Ainsi, vous vous redistribuez les postes entre frères, comme des parts de cadeaux, avec le souci de l'égalité, mais que pour la majorité, pour ne vexer personne et contenter tout le monde ayant au passage attiré vers vous des membres de l'opposition pas trop problématiques, comme les nomme votre premier adjoint.

Il faut tomber bien bas quand, pour s'assurer de ne pas perdre sa majorité, on doit aller pêcher dans son opposition. Mais la mode est à l'ancrage au pluriel, Alain COUCHOT ayant lui-même rejoint « Horizon » tout récemment. C'est bien connu, quand nous n'avons pas de colonne vertébrale, on doit ratisser large.

Toutefois, je tiens à saluer l'intention de constituer une équipe d'adjoints resserrés, espérons pour plus d'efficacité, car la lente, mais constante baisse de visibilité des élus mulhousiens est toujours à déplorer. Nombreux sont les habitants qui se plaignent de ne pas savoir qui contacter, de ne pas recevoir de réponse ni même un accusé de réception de leur demande, mail ou encore courrier. Plus grave, lorsqu'enfin ils peuvent voir un élu se déplacer, le résultat n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous.

Vos élus s'éloignent des habitants, ceux-ci se contentent de juger une situation par l'intermédiaire du service concerné. Quel rôle plus essentiel pour un élu municipal que d'être sur le terrain au contact des Mulhousiens ? Justement, les Mulhousiens. Mme LUTZ vous avez dit : « Nous sommes ici pour en parler ». Alors, parlons-en.

Eux qui nous ont fait confiance en portant le tandem LUTZ-ROTTNER à la Mairie en 2020. Ils suffoquent dans les travaux trop nombreux et interminables. Les commerces étouffent par manque de passage en centre-ville. Je mets bien sûr à part le magasin Primark qui bénéficie d'une forte affluence, mais qui s'apparente plus à un fonctionnement de zone commerciale qu'à une fréquentation de centre-ville, leurs clients se bornant à aller faire un aller-retour entre le centre commercial et le parking, ce qui, au passage, cause de nombreuses nuisances, les samedis, aux riverains.

Dans un rapport à venir, vous allez tenter de nous présenter vos actions pour permettre, je cite, l'épanouissement de tous les êtres humains au travers des thématiques telles que « Mulhouse, une ville participative, solidaire, citoyenne, une ville en reconquête de ses quartiers, une ville à l'écoute de ses collaborateurs ».

Oui, Madame le Maire, vous avez le devoir d'être le garant du bien vivre dans notre ville et cela commence par répondre aux problématiques des habitants. Or, les Mulhousiens se sentent incompris, inaudibles et délaissés. J'ai des courriers datant de 2003, 2013, 2020, 2023 faisant état des mêmes problématiques de circulation et de stationnement dans le quartier de Bourtzwiller. Il aura fallu 20 ans pour qu'une réponse soit apportée aux riverains de la rue de Gérardmer. Mais quelle réponse ? Dans quelle ville pouvons-nous trouver des ralentisseurs matérialisés par une bande plane de pavés ? Dans quelle ville les garagistes sont autorisés à stationner leurs nombreux véhicules en exposition sur les espaces verts publics ? Dans quelle ville les garagistes sont autorisés à exercer leurs activités mécaniques à même la voie publique, en bloquant la circulation, l'accès

pour les riverains ? Dans quelle ville les parkings publics sont privatisés par des professionnels automobiles du secteur ?

Vous parlez de reconquérir les quartiers mulhousiens, mais que faites-vous en ce sens quand vous ignorez les problématiques que les Mulhousiens vous exposent et qui empoisonnent leur quotidien ? Rien ou pas grand-chose. Merci.

Mme le Maire : M. OBERLIN a demandé la parole.

M. OBERLIN : Merci, Madame le Maire. et Messieurs, chers collègues, chers élus, chers Mulhousiennes et Mulhousiens, je ne vais pas m'attarder sur la politique, l'actualité internationale, il y aurait tant à dire. Tout est tellement consternant. Les élections aux États-Unis, mais aussi des guerres et des conflits actuels, ou encore de dramatiques inondations en Espagne qui doivent une nouvelle fois nous rappeler l'impérieuse nécessité d'agir face au dérèglement climatique.

Chacune de ces actualités concerne avant tout des populations en grande souffrance. Mais parlons de Mulhouse, notre ville, la ville dont vous êtes, Mme Michèle LUTZ, le premier édile.

Il y a quelques années, Jean-Marie BOCKEL et Olivier FAVRE, alors président de la SIM évoquaient Mulhouse en ces termes : « Du bourg artisanal soucieux de son indépendance, Mulhouse est devenue une cité industrielle, puis une grande agglomération du Sud de l'Alsace tournée vers l'Europe. L'avenir de Mulhouse se situe à l'échelle européenne et à celle des quartiers. C'est à ces deux niveaux que Mulhouse doit devenir une ville appréciée et reconnue. C'est dire l'immense potentiel de notre ville et ce que nous sommes en droit d'attendre de son premier magistrat ».

Notre groupe ne souhaitait pas une nouvelle fois s'enliser dans la bassesse et ainsi alimenter un spectacle franchement indigne. Cependant, Mme LUTZ, je suis contraint de vous rappeler que vous êtes le maire de cette ville de plus de 100 000 habitants qui fait partie des 50 plus grandes villes de France et cela vous oblige.

Cela vous oblige, par exemple, à faire preuve de respect à l'égard des élus de ce conseil municipal lors des prises de parole publiques. J'en donne pour preuve le vaudeville auquel l'assistance médusée a pu assister lors de l'inauguration des Journées d'octobre.

Je souhaiterais seulement rappeler que nous avons une fois par an une grande manifestation : les Journées d'octobre. Elles sont l'occasion, normalement, de mettre notre ville en lumière, les artisans et tous ceux qui permettent la réalisation de ces journées devant les hautes autorités régionales et un large public. Qu'en avez-vous fait, Madame le Maire ?

Dans votre hargne, outrée, vous avez utilisé les termes de, je vous cite : « faussaires, arrivistes, calomniateurs, traîtres, ou encore déserteurs », des propos outranciers, mensongers et excessifs.

Je me ferais ici l'écho de votre premier adjoint qui se plaît à dire, je le cite :
« Tout ce qui est excessif est insignifiant ».

Insignifiant, c'est en effet comme cela que beaucoup de Mulhousiens auraient souhaité voir qualifier votre réquisitoire fielleux, dont la presse quotidienne régionale s'est fait largement l'écho, car oui Madame le Maire, votre discours a éberlué une partie de l'assistance, allant de M. LEROY, Président du Grand Est, à M. QUEFFÉLEC, Préfet du Haut-Rhin, en passant par M. JORDAN, Président de M2A, sans parler de nos parlementaires et des nombreux Mulhousiens.

Mme Michèle LUTZ, vous êtes le Maire de cette grande ville de plus de 100 000 habitants et vous donnez le spectacle pitoyable d'un maire dont l'autoritarisme est agité et entretenu par de proches conseillers inquiets, à juste titre, pour leur avenir et avec qui vous préparez les prochaines élections depuis des mois. Votre dernière sortie, hier, dans la presse, en témoigne.

Votre stratégie est claire : il faut éliminer tout adversaire potentiel, quand bien même il n'y aurait pourtant pas d'adversaire. Vous nous avez évincés, car vous vous êtes plu à croire que nous étions vos ennemis.

Madame le Maire, c'est du domaine de la parano, ça. L'image que vous donnez de vous-même aux Mulhousiens est tristement pathétique. Vous semblez aux abois. À cela s'ajoute la pure et simple annihilation du concept de respect. À notre égard, certes, nous en avons pris assez, nous allons nous arrêter là, mais aussi à l'égard de l'ensemble des élus de ce Conseil.

Je dénonce ici le comportement inacceptable de votre adjoint aux finances qui, en plein conseil municipal, est capable de répondre droit dans les yeux qu'il méprise notre collègue élue, Mme EL HAJJAJI, après avoir utilisé à son encontre une citation sur la bêtise lors d'une précédente délibération.

Madame le Maire, les méthodes trumpistes n'ont pas et n'auront pas leur place dans cette enceinte. Si votre groupe semble tout doucement les adopter, vous trouverez toujours en face de vous les élus de Mulhouse Au Cœur pour les dénoncer et les faire cesser. Car à Mulhouse Au Cœur, nous sommes convaincus que la richesse ne réside pas dans la pensée unique et que chaque élu est avant tout force de proposition sans nécessairement être force d'opposition.

Dans cette enceinte, Madame le Maire, nous devrions n'avoir que faire de nos égos. Nous sommes là pour servir les Mulhousiens et pour servir notre ville. Je dénonce ici la disparition de la notion de respect, pas seulement à l'égard des élus mulhousiens, car que faut-il comprendre ou entendre, Madame le Maire, lorsque nous lisons dans la presse que l'adjoint au commerce étale publiquement et de façon mensongère l'avenir professionnel de notre manager du commerce sans même avoir sollicité son accord pour évoquer sa situation ?

Je rappelle que ledit manager avait reçu, le 8 décembre 2023, le trophée national de Manager de centre-ville. Faut-il sanctionner les talents ? Quelle en est la raison ?

Madame le Maire, vous ne respectez pas vos élus, vous ne respectez pas vos services, vous ne respectez pas non plus les Mulhousiens. J'en prends pour

témoin les travaux du centre-ville qui sont certes nécessaires, mais qui, par votre manque d'anticipation, votre manque de dialogue et votre vision pyramidale de l'action publique, ont mis à mal de nombreux commerces de notre centre-ville.

Je ne citerais pour exemple que l'emblématique restaurant Aux caves du Vieux Couvent, fondé en 1900, cela fait 124 ans, qui a été contraint de mettre la clé sous la porte. Combien de vies professionnelles, de projets personnels brisés faudra-t-il pour que, enfin, vous teniez compte des Mulhousiens ? L'avenue Schuman, chaque samedi, devient un enfer pour les riverains, quand ailleurs, c'est la frénésie des réaménagements qui entraînent la population dans un tourbillon d'incertitudes.

Au niveau de la sécurité, cela ne va pas non plus, Madame le Maire. L'impunité est totale pour les auteurs de rodéos à motos, quads, voitures de sport. Faudra-t-il des victimes innocentes pour que vous interveniez ?

Mme LUTZ, vous êtes le maire d'une grande ville et vous êtes absente lors d'événements exceptionnels dans votre ville. Vous ne vous êtes pas déplacée pour accueillir le Dr Denis MUKWEGE de passage à Mulhouse le 12 juin dernier.

Pour rappel, Denis MUKWEGE est l'homme qui répare les femmes victimes de violences sexuelles liées aux conflits. Excusez du peu, il est juste prix Nobel de la paix. Quand Strasbourg lui décerne la médaille de la ville, ce 19 octobre dernier, Mulhouse l'ignore. Il faut compter sur l'Agglomération pour éviter l'insulte et accueillir en nos noms cette sommité. Quel dommage de ne pas avoir mis plus en lumière ce médecin, prix Nobel de la paix comme Albert SCHWEITZER ! C'est d'autant plus incompréhensible que vous présentez ce jour un rapport sur l'égalité femmes-hommes. Dans les faits, vous ne savez pas mesurer la qualité humaine des personnes, de telles personnalités qui nous font l'honneur de passer dans notre ville.

Mme LUTZ, vous êtes le maire d'une grande ville dont les budgets vont être rabaissés par l'État et pourtant, vous ne faites pas partie des 44 élus des grandes villes qui, le 10 octobre dernier, demandaient un dialogue réel avec l'État. Ces 44 élus sont tous des maires de l'Association France Urbaine, dont vous êtes membre, et pourtant, vous n'apparaissez pas dans la liste des signataires. Les Mulhousiens comprendront donc que pour vous, Madame le Maire, les enjeux politiques partisans passent en effet avant les intérêts des habitants de notre ville.

Nous aurons un vœu en fin de séance, initié par notre collègue Joseph SIMEONI, pas par Madame le Maire. Ce sujet des orientations budgétaires serait pourtant certainement l'occasion de faire alliance avec M2A et la CEA pour partager les incertitudes, les inquiétudes et faire front commun afin de trouver des solutions cohérentes pour Mulhouse et son agglomération. Nous en venons d'ailleurs à nous demander ce que font vos deux élus à la CeA. De la figuration ? Sont-ils vraiment utiles aux Mulhousiennes et Mulhousiens ?

Enfin, je ne serais plus très long, mes collègues élus de Mulhouse Au Cœur et moi-même sommes très inquiets pour les Mulhousiens à la lecture du fonctionnement que vous allez mettre en place. Jusqu'à notre éviction, chacun de

nous était occupé à plein temps dans sa délégation. Vous avez réparti nos missions en surchargeant de travail nos collègues de notre ex groupe. Ils ne pourront pas répondre aux besoins de la population que vous avez privée de compétences reconnues tant par nos collaborateurs que par les Mulhousiens eux-mêmes. C'est donc précisément là que vous trouverez chacun d'entre nous, Madame le Maire, à défendre nos habitants, à défendre nos services et à défendre des valeurs qui unissent chaque membre de Mulhouse Au Cœur : démocratie, humanisme, respect, transversalité, laïcité, dialogue, pour ne citer qu'elles, car Mulhouse Au Cœur, c'est pour les Mulhousiens et par les Mulhousiens. Je vous remercie.

Mme le Maire : Dans l'ordre chronologique du tableau, c'est M. FLECK qui a demandé la parole et après, M. SASSI.

M. FLECK : Merci, Madame la Maire. Je souhaiterais aborder, dans ces propos liminaires, deux situations dramatiques qui ont touché très récemment notre ville. De nature différente, elles ont pourtant les mêmes racines.

Le mercredi 30 octobre dernier, à la gare de Mulhouse du côté du hall ouest, un collectif de citoyens est allé à la rencontre de familles sans abri, manquant de tout, souffrant de la faim et de la soif. Parmi elles, une famille de sept enfants et deux adultes ukrainiens et une famille syrienne de cinq enfants et deux adultes, présents sur Mulhouse depuis quatre mois déjà. Face à cette situation, un constat amer : il n'y a pas de place en accueil d'urgence.

Nous savons pourtant que les bâtiments vides ne manquent pas, mais les moyens, eux, font cruellement défaut, ne permettant pas aux structures de répondre normalement aux signalements. Les services du 115 sont saturés. Les bénévoles de la Croix-Rouge sont dépassés par la situation et disent ne pas recevoir de réponse, quand ils font remonter les signalements à la Mairie.

La Croix-Rouge, arrivée à 23h45, n'a pu que constater l'ampleur de la situation et distribuer nourriture et boissons, mais là encore en quantité insuffisante par manque de moyens. La police municipale, présente à la gare ce soir-là, démunie elle aussi, n'avait pas non plus de solution à proposer, malgré la présence d'un nourrisson.

La famille ukrainienne a trouvé le lendemain une solution d'urgence à Colmar, la famille syrienne a pu être hébergée par des âmes charitables. Malheureusement, l'un de leurs enfants, âgé de quatre ans, a dû être hospitalisé aux urgences le lendemain pour cause d'hypothermie et de déshydratation. Leur situation est toujours précaire et, à ma connaissance, ils attendent toujours une prise en charge réelle par les services compétents.

J'en appelle à la Mairie de Mulhouse pour répondre à la Croix-Rouge, redoublez votre soutien aux structures locales et réclamez fortement auprès de l'État des moyens pérennes d'accueil afin que plus personne, à Mulhouse, ne se retrouve à la rue, comme la promesse non tenue, comme tant d'autres en avaient été faites par le Président MACRON en 2017.

Un autre drame parfaitement atroce a secoué notre ville, une jeune femme de 19 ans a été poignardée à mort par sa mère atteinte de troubles psychiatriques.

La jeune femme avait été placée très jeune en foyer, puis, comme tant d'autres abandonnée par l'État, à 18 ans, forcée de retourner vivre chez sa mère. Rappelons que 26 % des personnes sans domicile nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance, soit plus de 10 000 personnes selon les chiffres de 2019.

Si l'État doit prendre en charge ces enfants jusqu'à leurs 18 ans, à leur majorité, ils doivent se débrouiller tout seuls financièrement. Or, ils n'ont souvent ni les moyens financiers ni le soutien familial nécessaire pour accéder à un logement. Ils se tournent donc vers les dispositifs d'hébergement d'urgence qui, nous venons de le voir, sont complètement défaillants. L'État français est donc responsable de ce drame, et doublement, par ses manquements dans l'aide et le suivi des enfants placés en foyer et par ses manquements dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiatriques.

La situation sociale de notre pays est catastrophique et Mulhouse l'illustre sombrement. Nous vivons aujourd'hui la déliquescence générale de ce qui faisait la grandeur de la France depuis 1946, c'est-à-dire la force de sa sécurité sociale et de ses services publics. Les politiques de droite et d'extrême droite attaquent et affaiblissent violemment et systématiquement la portée de l'action sociale de l'État en votant de concert des baisses de recettes et des fermetures de services publics. Il est plus que jamais nécessaire que les Collectivités locales prennent le relais face à cette américanisation morbide de notre société.

L'urgence est réelle, quand se montre aussi désormais partout en pleine lumière les néofascistes qui profanaient il y a peu le cimetière des Vallons, cimetière rempli des corps des étrangers qui ont donné leur vie pour sauver la France, jadis, ou que, de l'autre côté de l'Atlantique, la Maison-Blanche retombe entre leurs mains. Nous devons plus que jamais mobiliser les moyens collectifs pour préserver la vie de nos concitoyens et de ceux qui, grâce aux valeurs humanistes fondamentales de notre beau pays, trouvent un refuge bien trop précaire ici.

La Commune ne peut pas tout, mais elle doit tout essayer lorsque des vies sont en jeu et lutter pour la préservation de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Merci.

Mme le Maire : La parole est à présent à M. SASSI.

M. SASSI : Madame le Maire, chers collègues, bonjour. Madame le Maire, c'est dur de vous suivre. Pendant longtemps, nous nous sommes astreints à une forme de discipline en nous disant que le conseil municipal n'était pas le lieu des problématiques ou des sujets à vocation internationale. Pourquoi pas ? C'est une position et je peux l'entendre.

Vous avez décidé, aujourd'hui, de nous parler de sujets à vocation internationale. Je m'associe à votre propos pour vous mettre très à l'aise. Cependant, je déplore que, durant l'année qui vient de s'écouler, vous n'ayez pas eu un seul mot pour les 100 000 Gazaouis qui ont été tués, massacrés, mutilés, disparus. Jamais, dans l'histoire récente des conflits, l'intégralité d'une population, je dis bien l'intégralité d'une population, a été déplacée à plusieurs reprises.... sans que vous n'ayez jamais un seul mot pour ce territoire.

Ceci étant dit, revenons à des sujets beaucoup plus locaux. Le Mulhouse qui se dessine devant nous est une sorte de chantier incompréhensible. C'est un chantier à ciel ouvert et la terminologie qui a été utilisée, notamment pour certains sujets, notamment le « *Ring* », renvoie à un film d'horreur éponyme, car c'est bien un cauchemar incompréhensible que vivent les Mulhousiens sans réellement comprendre ce qui se passe, qui se joue, et sur le terrain, je peux vous le dire, la concertation n'est pas au niveau de ce qui est annoncé ici en conseil municipal.

Je vous invite, quand vous voulez, à vous accompagner sur le terrain et vous allez voir ce que peuvent ressentir les Mulhousiens, car ils ne comprennent pas où nous allons. La question de la clarté et de la ligne directrice est centrale dans l'action municipale et dans l'adhésion des citoyens aux projets portés par les autorités publiques.

Depuis deux mois, la question de la restructuration de l'équipe est devenue un sujet central. Aujourd'hui, en témoignent encore les débats et prises de parole en propos liminaire et la restructuration que vous nous proposez aujourd'hui, avec des délégations majeures qui sont remises dans un même portefeuille, est vraiment impressionnante. Je ne sais pas où est-ce que nous allons comme cela, comme si nous pouvions considérer que les maigres résultats en matière de sport ou de politique de la Ville permettaient de réduire encore plus les moyens humains, c'est-à-dire que là où on considère qu'il fallait en mettre plus, vous avez considéré que moins d'adjoints peuvent faire plus.

Nous ne partageons pas votre politique, votre vision et nous considérons au contraire qu'il faut plus de moyens.

Concernant la politique de la Ville. Il y a un an, je vous interpellais tous ici, en Conseil municipal, concernant la situation d'un centre social et plus généralement d'un territoire. À l'époque, la main sur le cœur, il m'a été expliqué que je ne comprenais pas, que ce n'était pas acceptable un certain nombre de propos. Aujourd'hui, nous voyons la situation se reproduire sur un certain nombre de centres sociaux. Les situations d'un certain nombre de centres sociaux, que je ne vais pas tous citer, sont dramatiques. Nous voyons aujourd'hui arriver le mur droit devant nous sans que des mesures massives ne soient prises.

En témoignent les dialogues de gestion qui ont été faits de façon parcellaire, sans la présence des politiques élus de la Ville, sans la présence des politiques ou des élus des centres sociaux, uniquement avec les techniciens. Comment pouvons-nous mener des dialogues de gestion efficaces dans ces conditions-là ?

Les difficultés de trésorerie d'un certain nombre de centres sociaux sont catastrophiques, des budgets insuffisants. Avec leur autorisation, bien évidemment, je me permets de citer un exemple, celui du centre social Wagner qui, aujourd'hui, est dans une situation extrêmement difficile. Un bâtiment en difficulté qui, aujourd'hui, est sur le point d'être interdit à l'accès pour les usagers, des subventions en baisse. Comment pouvons-nous considérer qu'un centre comme celui-ci, qui fait du mieux qu'il peut, qui s'engage au quotidien, qui essaye de faire vivre le territoire sur lequel il est, puisse avoir une subvention en baisse alors que tout augmente ? Le prix de l'énergie, l'inflation. Comme vous le savez certainement mieux que moi, la réforme de la convention collective des

centres sociaux a revalorisé les rémunérations et à la place de cela, pour les accompagner, la Mairie décide de réduire la subvention.

Madame le Maire, vous avez pris sur votre propre responsabilité la question de la Politique de la Ville. Comment, avec tout ce que vous avez à faire, avec l'urgence criante sur le terrain, comptez-vous pouvoir apporter des solutions et ne me dites pas, car c'est ce que vous m'avez apporté à chaque fois comme réponse, nous avons construit une école aux Coteaux et une école à Bourzwiller. Mais, heureusement, c'est le minimum que puissent attendre de nous nos concitoyens.

Comment pouvons-nous nous targuer d'offrir le minimum pour apprendre à lire et à écrire à des enfants, alors que les urgences sur le territoire, auprès des structures qui sont souvent les derniers relais des services publics, les derniers relais en matière d'action sociale, ne sont pas suffisamment soutenus.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre de dérives qui sont mises en place. On demande à des associations, à des collectifs de quasiment prendre le relais sur des questions de service public, sur des questions d'animation de territoire avec des moyens qui sont ridicules.

Madame le Maire, la question de la clarté et la ligne directrice est importante. C'est la question que je vous pose : où allons-nous comme cela ? Merci à vous.

Mme le Maire : Je donne la parole à Florian COLOM.

M. COLOM : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la rentrée est plus que jamais marquée par une accélération de la transformation visible de notre ville. Après l'inauguration du groupe scolaire Victor Hugo au cœur du quartier de Bourzwiller, après l'annonce de la possibilité d'avoir à nouveau un restaurant tournant au sommet de la Tour de l'Europe, c'est au plan de développement des mobilités douces de prendre chaque jour davantage sa place dans l'espace public.

La récente réouverture du boulevard Roosevelt permet à chacun de voir l'ampleur des travaux réalisés, mais surtout l'ambition politique qui est la nôtre pour améliorer la qualité de vie des Mulhousiens.

En prenant à bras-le-corps des secteurs clés de la ville, tels que la porte de Bâle ou l'axe Briand-Franklin, notre équipe pose des bases solides et durables dans cette nouvelle répartition de l'espace public et du plan de circulation entre tous les modes de déplacement. Piétons, cyclistes et automobilistes, chacun y trouvera sa juste place.

Nous avons naturellement conscience des gênes que cela a pu et peut encore provoquer dans le quotidien d'un certain nombre de nos concitoyens. Contrairement à ce que certains peuvent penser, et encore là dans les propos liminaires, les élus du groupe majoritaire ne vivent pas sur une île coupée des réalités du quotidien, mais au contraire, vivent eux aussi ces désagréments en empruntant certains de ces axes en travaux et je ne fais, en ce qui me concerne, pas exception à cette règle.

C'est justement parce que nous avons conscience de l'ampleur des travaux réalisés sur ces deux axes que nous avons déployé un dispositif d'accompagnement semblable à celui mis en œuvre dans le cadre de l'extension du plateau piéton.

Nos collègues, Claudine BONI DA SILVA et Philippe TRIMAILLE, ont réalisé pas moins de 66 réunions et concertations publiques pour présenter et expliquer, aussi bien aux habitants qu'aux commerçants, le projet de transformation qui allait être le leur.

Nous allons embaucher quatre médiateurs, deux sur Briand, deux dédiés au marché, un sur le secteur Bâle, chargés de faire l'intermédiaire entre les services de la Ville, les entreprises qui agissent directement sur le chantier, les commerçants impactés et, naturellement, les habitants, afin de diffuser en permanence les informations et actualités du chantier, mais également d'anticiper et de solutionner les difficultés qui pouvaient être identifiées. La communication nous concernant est permanente.

Me concernant, je veux garder à l'esprit ces paroles d'une Mulhousienne que je visitais encore cet été à l'occasion des visites d'anniversaire. Nous évoquions alors les travaux en cours devant le Diaconat-Roosevelt et cette dame m'a confié la chose suivante : « Bien évidemment, il est plus difficile pour moi d'aller faire mes examens médicaux, mais je sais que ma ville sera encore plus belle lorsque vous aurez terminé ces travaux ».

Je vois dans ces propos autant de lucidité que d'ambition pour Mulhouse. Oui, quand nous affirmons que Mulhouse se transforme et cela se voit, ce n'est pas une promesse en l'air, cela n'a rien de simplement cosmétique. La transformation est bien réelle et le résultat bien visible.

Ces nouveaux aménagements font et feront partie intégrante de notre volonté de dynamiser notre ville. La dynamiser, oui, mais certainement pas de l'isoler. C'est pourquoi la création à venir d'un étage supplémentaire sur le parking Porte haute, les travaux en cours sur le parking Porte Jeune et ceux à venir sur la Cour des Maréchaux et au P3 de la gare de Mulhouse nous permettront de préserver cet équilibre précieux entre attractivité du centre-ville et apaisement de la circulation.

Entre économie et écologie, rien n'est irréconciliable. Je tiens à le rappeler et de manière forte, que Mulhouse est, sera et restera toujours ouverte et accessible.

J'ai écouté l'intégralité des propos qui nous ont été proposés par les différents groupes. Comment pourrions-nous résumer cela ? Certainement de la manière suivante.

Beaucoup d'ego, trop peu d'écho. M. MINERY, qu'allons-nous faire pendant ces années ? Tout simplement, ce que nous faisons depuis les quatre dernières années :

- travailler, travailler du matin au soir, du lundi au dimanche,
- travailler pour faire de ce plan école une réussite,
- travailler pour qu'il y ait, en 2025, encore plus de pistes cyclables,
- travailler pour qu'il y ait encore plus de nature en ville,

- travailler pour que ce plan de renouvellement urbain, qui est l'un des plus massifs de France, puisse être une réalité en 2025.

Vous avez profité de ces propos liminaires pour faire des critiques profondément infondées sur la place de Mulhouse, sa perte prétendue d'influence. Précisément, après que nous ayons signé le PTRTE avec la Région pour près de 12 millions d'euros, dites-moi ce que cela aurait été si nous avions eu un peu d'influence ?

Juste après que nous ayons acté la création du 8^{ème} collège avec la CeA ou encore inauguré le bâtiment du Lerchenberg, qui a été fait en partenariat avec la CeA et je veux saluer ici l'engagement personnel de nos deux conseillers d'Alsace, dont certains faisaient il y a quelque temps l'éloge qui est maintenant remis en doute, cher M. JUNG, qui se sont battus sur ce projet comme sur tous les autres. Si nous avons à Lerchenberg rénové, c'est grâce à eux. Si nous avons un 8^{ème} collège en projet sur Mulhouse, c'est grâce à eux.

Je voulais aussi revenir, M. MINERY, sur votre remarque plus que déplacée lors du dernier conseil d'agglomération où vous avez défini le groupe majoritaire comme un groupe de moins en moins majoritaire. Si je fais les comptes et vous m'excuserez de ce vilain réflexe professionnel et je vous remercie de confirmer vos propos. Le groupe majoritaire, après le départ de huit de nos anciens collègues et l'arrivée de Jean-Yves CAUSER, a perdu sept membres, soit 18 % de ses effectifs de départ.

En intégrant ce nouveau départ dans votre groupe, celui de M. FLECK, vous concernant, votre groupe a perdu 29 % de son effectif de départ. Si je fais la synthèse et si je reprends – j'espère que vous aurez autant d'enthousiasme pour le ROB, Mme PAUGAM – et si je reprends votre rhétorique, nous ne pouvons que constater, M. MINERY, que vous êtes, en ce qui vous concerne, le président d'un groupe minoritaire de plus en plus minoritaire.

Mme RITZ, quel flot de critiques et quel flot de haine ! J'ai écouté vos propos en me disant : « Il y aura bien un moment donné une intervention, un projet, une proposition », mais non, cela vous fait un point commun avec M. OBERLIN pour le groupe Mulhouse Au Cœur : que de la critique très certainement personnelle, ce qui me laisse dire que vous avez ce point commun d'avoir, dans le fond, la langue bien pendue pour dire, mais les bras bien ballants dès qu'il s'agit de faire.

M. OBERLIN, vous avez utilisé à de très nombreuses reprises le mot « respect », respect des élus, respect de la parole et je peux vous donner entièrement raison. Mais quand on évoque avec autant de force et autant de répétition ce terme-là, il faut s'assurer que soi-même ou que son groupe soit parfaitement aligné avec la critique que l'on fait à la personne qui est en face de soi.

Vous n'avez peut-être pas forcément en connaissance de toutes les expressions que certains dans votre groupe ont pu avoir par le passé, mais en ce qui me concerne, je les ai précieusement sur mon téléphone et je peux vous garantir qu'elles sont plus que grossières à l'égard de certains parlementaires et à l'égard de certains élus de notre bassin de vie.

Je ne m'en ferais pas l'écho car, très honnêtement, la grossièreté de ces propos ne mérite pas d'être tenue dans cette instance. Mais quand on a dans son groupe

politique, M. OBERLIN, des personnes qui tiennent ces propos, on est disqualifié comme vous l'êtes pour faire la critique et pour donner la petite leçon de morale.

Concernant France urbaine, la réponse est toute simple. Nous avons reçu le mail de France urbaine nous invitant à faire cette signature à 14h00 pour un rendu au plus tard à 16h00. Vous admettez que ce délai de deux heures, venu comme un cheveu sur la soupe, n'est vraiment pas décent lorsqu'un travail de fond est attendu ou du moins une co-construction avec des élus et surtout une ville aussi importante – et vous l'avez souligné – que la Ville de Mulhouse.

Hors micro

M. COLOM : je ne sais pas quand les autres ont eu un mail, figurez-vous. D'accord ?

Hors micro

M. COLOM : L'agglomération, exactement pareil, même traitement et nous avons tout de suite échangé avec M. SIMEONI, qui a fait la même remarque, en lui précisant cela, il avait lui aussi convenu que deux heures de traitement, ce n'était pas forcément décent et normal.

Concernant la fermeture du restaurant Au Vieux Couvent, je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne – j'étais très peu surpris de voir que le sujet intervenait dans votre bouche, M. OBERLIN – et plutôt désagréablement surpris de voir l'argumentaire développé. Très honnêtement, ce restaurant, comme je dirais ce site au sens large, a toujours été, durant les derniers mois, accessible. Il n'y avait pas de travaux Stoessel. Il n'y avait pas de travaux sur Kennedy. Il n'y a pas de problème de parking sur cour de Lorraine, pas de problème de parking sur cour des Maréchaux. La rue du Couvent a été passée en double sens, augmentant la visibilité du restaurant et la terrasse généreuse du restaurant n'a pas été ni réduite ni sujet à des gênes. Il n'y avait, pour ce restaurant, objectivement, aucune perturbation significative et c'est d'ailleurs le retour que nous avons des autres restaurateurs et autres commerçants de cette zone qui nous confirment n'avoir aucune grande difficulté significative et je prends l'exemple, pour ne citer qu'un, du restaurant L'Escalope, juste en face, qui affiche régulièrement complet.

Malheureusement, ces fermetures arrivent et dans cette conjoncture-là, arrivent de plus en plus souvent. Si nous regardons les chiffres de défaillances d'entreprises entre juin 2024 et juin 2023, entre juillet 2024 et juillet 2023, que ce soit les chiffres de toutes les défaillances d'entreprises ou plus spécifiquement celles du secteur de la restauration, il y a une nette augmentation de près de 25 %.

Je veux bien que nous soyons responsables de tout, je veux bien que nous soyons les méchants de l'histoire, mais, très honnêtement, ce sujet aurait mérité, en ce qui vous concerne, un peu plus de hauteur – je sais que c'est un mot qui vous est cher – et de discernement.

Concernant les problèmes de circulation que vous avez évoqués et le manque de concertation, pour reprendre vos mots, je voudrais tout d'abord exprimer, au

nom du groupe majoritaire, le fait que nous avons pleinement conscience des gênes qui sont occasionnées le samedi après-midi sur cet axe. Je sais que ma collègue Claudine BONI DA SILVA y reviendra un peu plus tard dans le conseil municipal, mais dans ce dossier, il me paraît essentiel de rappeler deux choses.

Premièrement : cette situation a été la conséquence de l'arrivée de Primark au sein du centre commercial. Cette arrivée a permis d'y redonner un second souffle et une nouvelle dynamique commerciale. Il y a peu de temps, lorsque certains parlaient de Porte Jeune, c'était pour critiquer la forte vacance commerciale et les lourdes questions que nous pouvions nous poser sur son avenir.

Ces critiques sont à présent balayées et à ceux qui y voyaient l'occasion de faire une nouvelle séquence de Mulhouse *bashing*, nous y avons répondu par la force de l'attractivité de Mulhouse qui est bel et bien toujours présente.

Deuxièmement -et nous avons pu le constater autant à la lecture de l'article que dans vos propos – certains y voient une nouvelle occasion de critiquer le prétendu manque d'écoute de cette équipe municipale.

Que ce soit avec Jean-Marie BOCKEL qui a instauré les conseils de quartier ou avec Jean ROTTNER qui a lancé la démarche « Mulhouse, C'est vous », nous avons toujours eu dans l'ADN de cette équipe la tradition de l'écoute de nos concitoyens et c'est précisément l'une des raisons pour laquelle nous nous retrouvons dans cette situation, car nous aurions pu débiter les travaux bien avant la date qui a été effective, 9 à 12 mois, si nous n'avions pas pris le temps d'écouter, de faire comprendre et d'expliquer le projet aux copropriétaires qui ont émis initialement un avis défavorable. Ces critiques sont infondées et l'exact opposé de notre façon de faire.

Je suis finalement encore plus étonné, M. OBERLIN, de voir que vous avez fait part de ceux qui, sur ce sujet, critiquaient justement la Municipalité actuelle dans le registre du manque d'écoute des habitants, car si j'ai bonne mémoire et sauf preuve du contraire, la personne qui était, jusqu'en septembre dernier, l'adjointe à la Vie citoyenne et la présidente de l'Agence de la participation citoyenne, qui avait non seulement les moyens, mais en plus, la mission d'organiser l'écoute de nos concitoyens et la remontée de leurs problématiques, n'était autre que Cécile SORNIN, membre de votre groupe.

Il y a un petit côté pompier pyromane à critiquer le manque de concertation lorsque l'on compte dans ses rangs la personne qui, si je comprends bien vos propos, a failli à la tâche. Cette situation, si elle ne manque pas véritablement de saveur, il est vrai, manque cruellement de sincérité.

M. SASSI, et j'en terminerai par-là, c'est profondément faux de dire que nous n'avons pas eu de mots concernant la situation au niveau du conflit entre Israël et la Palestine. Nous avons, le Maire et moi-même, tenu des propos lors d'un conseil municipal qui s'est tenu il y a un an de cela où nous avons aussi adopté un vœu ou une motion, je ne me souviens plus exactement. Nous avons pris part et ce n'est pas une exception aujourd'hui que d'avoir évoqué l'un ou l'autre sujet international lorsqu'il y a des moments forts où il y a une expression politique qui est nécessaire de la part de la Ville de Mulhouse, oui, nous nous exprimons sur des sujets internationaux. Nous n'en faisons pas une habitude, car nous sommes

davantage concentrés sur le quotidien des Mulhousiens, mais nous ne sommes pas non plus muets sur les questions internationales.

Quant à la question de savoir comment nous allons faire, oui, M. SASSI, je vous rassure, nous allons faire plus. Nous allons faire plus qu'avant et nous allons faire encore mieux. Merci.

Mme le Maire : Nous allons passer maintenant au déroulé des délibérations. La première délibération concerne la suppression de deux postes d'adjoints au Maire et l'élection de trois adjoints au Maire. Tout cela, c'est une délibération, mais il y aura deux votes différents.

Je vais appeler Mme BRAUN à mes côtés, qui va m'aider dans le déroulé.

3° SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DE TROIS ADJOINTS AU MAIRE (341/5.1/1324)

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil, soit 16 pour Mulhouse.

Aux termes de l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite rappelée ci-dessus peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 pour Mulhouse.

Par délibération du 2 février 2023, le conseil municipal a ramené le nombre de postes d'Adjoints de 20 à 19 dont 4 Adjoints de quartier.

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, 5 Adjoints au Maire (3 hommes et 2 femmes) ont été démis de leur fonction laissant ainsi leurs postes vacants.

Par la présente délibération, il est proposé d'élire 3 Adjoints qui occuperont les derniers rangs du tableau du Conseil Municipal, ce qui ramène le nombre d'Adjoints au Maire à **17** dont **1** Adjoint de quartier, M. Ayoub BILA. Afin de respecter la parité et l'alternance des sexes des candidats sur une même liste, ces postes seront occupés respectivement par un homme (rang 15), une femme (rang 16) et un homme (rang 17).

Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide de supprimer deux postes d'Adjoints au Maire ce qui ramène le nombre d'adjoints au Maire à **17** dont 1 Adjoint de quartier,

-procède à l'élection au scrutin secret de liste et à la majorité absolue des suffrages exprimés des 3 Adjoints au Maire qui occuperont les rangs 15, 16 et 17 du tableau du Conseil Municipal.

Mme le Maire : Nous passons à ce point n° 3 de l'ordre du jour relatif à la suppression de deux postes d'adjoints au Maire et à l'élection de trois adjoints au Maire.

En effet, dans les suites des changements déjà opérés lors du précédent Conseil municipal, cinq places d'adjoint au Maire sont vacantes. Par la présente délibération, il est proposé d'élire trois adjoints qui occuperont les derniers rangs du tableau du Conseil municipal, ce qui ramène le nombre d'adjoints au Maire à 17, dont un adjoint de quartier.

Avant de démarrer les votes, y a-t-il une demande de prise de parole ?
M. MINERY, je vois sur le tableau.

M. MINERY : Tout à fait, Mme LUTZ. Je souhaitais intervenir notamment pour formuler une explication de vote. Nous voterons contre ces deux délibérations, déjà pour des questions de forme, il est quand même inadmissible que nous apprenions les choses par la presse, notamment en ce qui concerne le point 3 sur l'élection de trois nouveaux adjoints au Maire, inadmissible de l'apprendre par la presse, c'est-à-dire que nous en déduisons que, finalement, les services et l'assemblée municipale dans son ensemble a été informée en dernière. Nous croyons rêver, nous sommes dans une autre dimension.

D'autre part, le nouveau périmètre de délégation est relativement incompréhensible. La segmentation qui a été finalement actée entre des portefeuilles qui avaient une cohérence avec une forme de transversalité précédemment rompt avec une logique, justement, d'un travail d'efficacité. Je m'inquiète beaucoup quand vous prétendez que vous allez continuer à travailler durant un an, si c'est effectivement pour, finalement, à nouveau séparer les dossiers qui relèvent, par exemple, de la citoyenneté, de la Politique de la Ville, etc., nous ne sommes pas rendus.

Vraiment, là, il y a un problème et, du coup, nous voterons contre. Initialement, nous avons estimé que nous ne devrions pas prendre part au vote, mais là, cela a trop d'impacts également sur le travail des services qui se retrouvent très clairement en difficulté. Des dossiers qui sont en panne, des procédures d'élection de renouvellement d'instance qui doivent évidemment prendre du temps, qui prennent du temps et, finalement, les services sont impactés au final et leur travail devient de plus en plus stressant. Merci.

Mme le Maire : M. OBERLIN a demandé la parole et après M. SASSI.

M. OBERLIN : Merci, Madame le Maire. Je souscris totalement à ce que vient de nous évoquer M. MINERY. En ce qui nous concerne, nous allons vous laisser régler vos problèmes de cuisine interne et nous nous abstiendrons.

Mme le Maire : M. SASSI.

M. SASSI : Madame le Maire, chers collègues. M. COLOM à part me faire une réponse sous forme de slogan publicitaire et je salue votre créativité, vous n'avez absolument pas répondu sur le fond. Sur des délégations majeures comme la politique de la Ville, le sport, aujourd'hui, vous décidez de mutualiser des portefeuilles d'adjoints. Comment comptez-vous faire mieux avec moins ? Comment comptez-vous faire mieux tout simplement ?

Hors micro

M. SASSI : Mais attendez, le sujet est très sérieux. Aujourd'hui, nous avons de grosses difficultés sur le territoire sur la question du sport, sur la question de la Politique de la Ville, sur la question des seniors et vous décidez tout simplement de mutualiser et de faire moins.

Je ne doute pas de la qualité et du talent des membres de votre groupe, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Merci.

Mme le Maire : J'ai une demande de parole de Mme SCHWEITZER et après de Mme RITZ.

Mme SCHWEITZER : Une simple explication de non-participation au vote, puisque, effectivement, cela concerne votre équipe. Je ne participerai pas à ce vote. Merci.

Mme le Maire : Mme RITZ.

Mme RITZ : Merci, Madame le Maire. Tout simplement une explication de vote également. Je ne prendrai pas part au vote des deux prochains points suivants. Comme il a été dit précédemment, c'est votre cuisine interne et pas la nôtre. Merci.

Mme le Maire : D'accord. Je vois une autre demande, mais le groupe a déjà pris la parole, Mme JENN. Je suis désolée, si c'est 30 secondes, je veux bien, mais exceptionnellement.

Inaudible

Mme le Maire : Comme si vous n'aviez pas déjà fait l'objet d'exception.

Mme JENN : Madame le Maire, c'est uniquement pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote, c'est tout.

Mme le Maire : Donc vous complétez ce que M. SASSI n'a pas dit. M. FLECK.

M. FLECK : Ce n'est pas par rapport au point 3, mais précédemment. Aucune réponse ne m'a été donnée par rapport au rapport entre la Mairie et la Croix-

Rouge, la question des SDF à Mulhouse. Il y a des familles à la rue et simplement, si une réponse pouvait nous être apportée pendant ce conseil municipal sur ce sujet qui est quand même assez grave. Merci.

Mme le Maire : M. FLECK, Marie CORNEILLE vous donnera la réponse et c'est prévu lors de son intervention sur un sujet identique. C'est prévu, M. FLECK. M. COUCHOT.

M. COUCHOT : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, juste un mot pour répondre à M. FLECK. Les deux sujets que vous avez évoqués, vous le savez sans doute, sont des compétences qui ne sont pas des compétences municipales. L'hébergement d'urgence est une compétence de l'État et ma collègue, Marie CORNEILLE, aura l'occasion de vous expliquer, comme elle travaille de façon approfondie et rapprochée avec les services de l'État. Quant à l'accueil des mineurs et de l'aide sociale à l'enfance, c'est une compétence départementale. Nous savons que le Département consacre des sommes de plus en plus importantes depuis maintenant plusieurs années à cet accueil des mineurs avec, quoique vous en disiez, un travail important qui est fait par les services de l'aide sociale à l'enfance pour l'accompagnement des mineurs à leur majorité. Il y a un travail qui est fait avec chacun d'entre eux.

Il ne s'agit pas de l'État pour ce qui concerne cette compétence, mais bien de la CeA qui l'exerce et qui y consacre des budgets considérables qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros.

Pour ce qui concerne la délibération qui nous occupe, M. MINERY, qu'auriez-vous dit si nous avions continué à avoir le même nombre d'adjoints ? Que l'équipe municipale était pléthorique et je salue l'engagement de l'ensemble de nos collègues qui ont accepté d'en faire un peu plus. La situation et les exigences du début de mandat ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Nous avons appris à travailler, nous avons la capacité d'encaisser des compétences supplémentaires et c'est tout à l'honneur de cette équipe pour ce qui concerne plusieurs de nos collègues, d'avoir accepté de travailler un peu plus et soyez sans crainte, les services sont à nos côtés. Ils sont mobilisés comme nous le sommes et c'est ce qui permettra que les fonctions soient assurées de manière parfaitement efficace et régulière.

Mme le Maire : Nous allons passer au vote. Je rappelle le premier vote, il s'agit de valider la proposition de suppression de deux postes d'adjoints au Maire qui ramène le nombre d'adjoints à 17.

Qui est pour ? Je laisse le temps à Mme BRAUN de compter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ou vous ne prenez pas part au vote ? Non, car il y avait un doute. C'est bon ? Nous reprenons ?

Mme BRAUN : M. FLECK s'abstient.

Mme le Maire : Attendez, nous allons reprendre les choses, car ce n'est pas très clair, il y avait des hésitations.

Mme BRAUN : Je vais juste vous faire part des votes que j'ai enregistrés :

- Mulhouse Cause Commune vote contre ;
- Mulhouse Au Cœur s'abstient ;
- Mme SCHWEITZER et Mme RITZ ne prennent pas part au vote ;
- Le Groupe M Mulhouse ! ne prend pas part au vote ;
- M. FLECK s'abstient.

Est-ce que j'ai bien noté ?

Mme le Maire : Je crois qu'il y a un doute sur Mulhouse au Cœur où j'ai vu des mains se lever et des mains ne pas se lever. Pouvez-vous nous confirmer votre vote ?

Mme BRAUN : Est-ce une abstention pour tout le monde ? OK. Merci.

Suppression de 2 postes d'Adjoints au Maire :

Pour : 31

Groupe majoritaire : 31

Contre : 5

Groupe Mulhouse Cause Commune : 5

Ne prennent pas part au vote : 12+2

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 6 + 2 procurations

Groupe M Mulhouse : 4 présents

Non inscrites dans un groupe : Mme SCHWEITZER et Mme RITZ.

Abstention : 1

Non- inscrit dans un groupe : M. FLECK

Le Conseil Municipal a supprimé, à la majorité des suffrages exprimés, 2 postes d'Adjoints au Maire et procédé à l'élection de M. Henri METZGER, de Mme Laure HOUIN, et M. Alfred JUNG respectivement au rang de 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} Adjoint au Maire.

Mme le Maire : Nous passons à présent à la délibération qui concerne l'élection de trois adjoints au Maire, ceux qui occuperont, comme je l'ai dit, les rangs en suivant déjà ceux qui sont en place, c'est-à-dire les 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} rang du tableau du Conseil municipal.

Afin de respecter la parité et l'alternance des sexes des candidats sur une même liste, ces postes seront occupés respectivement par un homme sur le rang 15, une femme pour le rang 16 et un autre homme sur le rang 17.

Conformément à l'article L. 2122-7, -2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux

tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vous m'arrêtez, si je dis des bêtises Mme BRAUN.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Comme il s'agit d'une élection, nous devons procéder au vote à bulletin secret. Pour cela, nous utiliserons le ou les boîtiers distribués à chacun d'entre vous à l'entrée de la salle. Ceux qui sont porteurs d'une procuration ont reçu deux boîtiers, un pour eux et un pour la personne qu'il représente.

Je vais demander à Mme BRAUN de nous rappeler les noms des élus qui sont porteurs d'une procuration et détiennent deux boîtiers et nous allons vérifier si c'est bien le cas.

Mme BRAUN : Merci, Madame le Maire. Mme SORNIN détient deux boîtiers, puisqu'elle détient la procuration de M. BOUILLÉ et M. OBERLIN est en possession de deux boîtiers, car il détient la procuration de Mme SCHMIDLIN. Les autres élus ont un boîtier. Est-ce que tout le monde a son boîtier ? Très bien. Merci.

Mme le Maire : Avant de procéder au vote électronique, voici quelques instructions relatives au déroulement du vote. Lorsque vous votez, le message reçu indique que votre vote a été bien enregistré. Pendant le vote et jusqu'à ce que je déclare celui-ci clos, vous avez la possibilité de revenir sur votre choix en appuyant sur une autre touche de votre choix.

Je vous propose, dans un premier temps, de procéder à un vote test pour nous assurer du bon fonctionnement de tous les boîtiers. Je vous demande pour cela, à mon signal ou au signal de Mme BRAUN plus exactement, à qui je vais donner la main rapidement, de vérifier si tous nos boîtiers fonctionnent. Mme BRAUN à vous.

Vote test

Mme BRAUN : Merci. Je vais ouvrir le vote et vous allez appuyer sur une des lettres de votre choix. Il s'agit de faire un test et de bien nous assurer que le mot reçu apparaît sur votre boîtier. J'ouvre le vote, vous pouvez appuyer sur une lettre du boîtier.

Si vous ne voulez pas prendre part au vote, vous n'appuyez sur aucune lettre, tout simplement. Vous ne touchez pas à votre boîtier.

Si vous voulez voter blanc, dans l'absolu, vous appuierez sur une lettre qui n'est pas attribuée à une liste.

Est-ce que tout le monde a le message reçu qui apparaît sur son boîtier pour ceux qui font le test ? L'idéal, c'est que tout le monde appuie pour faire le test.

Il y a sept personnes qui n'ont pas appuyé. Je mets fin au vote test.

Mme le Maire : Merci Mme BRAUN.

Mme BRAUN : Je vous passe la parole, Madame le Maire, pour le vote.

Mme le Maire : Vous êtes bien lancée, je vous laisse continuer, Mme BRAUN.

Mme BRAUN : Sur table, il y a une seule liste qui a été déposée sur laquelle apparaissent les candidats au poste d'adjoint au Maire. Il s'agit de M. METZGER, Mme HOUIN et M. JUNG. A priori, il n'y a pas d'autres listes qui ont été enregistrées. Nous allons ouvrir le vote.

Si vous voulez voter pour la liste qui est déposée sur table, vous appuyez sur A. Si vous voulez voter blanc, vous appuyez sur une des autres lettres et si vous voulez vous abstenir, vous n'appuyez pas sur le boîtier. Est-ce clair pour tout le monde ? A pour la liste déposée par le groupe majoritaire, blanc, ce sont les autres lettres (B, C, D ou E) et si vous voulez vous abstenir, vous ne touchez pas au boîtier.

Mme le Maire : Est-ce que tout est clair, avant de procéder au vote ? Une question de M. EHRET.

M. EHRET : J'ai une petite question puisque, effectivement, il y a la possibilité de s'abstenir, pardon, mais il y a aussi celle de ne pas prendre part au vote.

Mme le Maire : C'est la question qui a été posée.

Mme BRAUN : En l'occurrence, c'est la même chose.

M. EHRET : L'abstention, c'est donc toutes les autres lettres ?

Mme BRAUN : Les autres lettres, c'est blanc.

Mme le Maire : M. EHRET, reposez votre micro. Troisième explication et cette fois-ci, ce sera la bonne.

M. EHRET : Merci à vous.

Mme BRAUN : Pour l'abstention ou ne pas prendre part au vote vous ne touchez pas à votre boîtier. C'est comme si vous n'alliez pas au bureau de vote. Et pour voter blanc, vous appuyez sur une lettre qui n'est pas la lettre A. Est-ce que clair pour tout le monde ? Je peux ouvrir le vote ? Est-ce clair, M. EHRET ? J'ouvre le vote, Madame le Maire ?

Mme le Maire : Merci, Mme BRAUN.

Mme BRAUN : Pour ceux qui ont voté, veuillez vérifier ce qui est noté sur votre boîtier. Je vais maintenant clore le scrutin.

La liste portée par le groupe majoritaire a obtenu 30 voix. Il y a une personne qui a voté blanc et le reste des personnes se sont abstenues. Cela fait 20 personnes qui se sont abstenues. La liste du groupe majoritaire a obtenu la

majorité absolue des voix. Trente voix, donc majorité absolue. M. METZGER, Mme HOUIN et M. JUNG sont élus adjoints au Maire.

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 2

Nombre d'abstentions : 20

Nombre de suffrages exprimés : 30

Nombre de suffrages blancs : 1

Majorité absolue : 16

Résultats du vote :

Le groupe majoritaire « Mulhouse en grand » obtenu 30 voix.

Applaudissements

Mme le Maire : Maintenant, nous allons passer à la remise officielle de l'écharpe tricolore, puisqu'il est d'usage que, quand ce sont de nouveaux adjoints, nous leur remettons directement les écharpes en conseil municipal.

Je vous propose de vous remettre les écharpes et tout à l'heure, je vous laisserai la parole pendant quelques minutes, comme il est d'usage pour vous présenter. Si vous voulez bien me rejoindre.

Madame le Maire remet les écharpes aux nouveaux adjoints.

Mme le Maire : Félicitations à tous les trois !

Applaudissements

Mme le Maire : Je vais demander à nos nouveaux adjoints de prendre rapidement la parole pour une courte allocution. Si vous êtes d'accord, Messieurs, nous allons commencer par une dame, puisque nous savons être galants dans la maison. Je donne la parole à Mme HOUIN, si elle veut bien nous dire quelques mots.

Mme HOUIN : Merci, Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chers Mulhousiens, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui. André MALRAUX avait une brillante formule : « La culture est faite de tout ce qui permet à l'homme de maintenir, d'enrichir ou de transformer sans l'affaiblir, l'image de lui-même qu'il a héritée ». À Mulhouse, la Municipalité est dans cet objectif de rendre accessible au plus grand nombre cette culture qui élève, qui ouvre le champ de tous les possibles.

J'ai pu le constater lors de mon mandat de conseillère municipale déléguée au patrimoine et c'est dans cette même ferveur que je poursuivrai ce travail en ma nouvelle qualité d'adjointe aux bibliothèques, patrimoine culturel, musée, à la langue et culture régionales. Je suis fière et émue de cette marque de confiance de Madame le Maire.

C'est un grand honneur, mais c'est aussi une responsabilité, car la culture, n'en déplaît à certains, est essentielle. Elle est un outil d'éducation populaire et de liberté. Il s'agit de rendre accessibles au plus grand nombre les équipements culturels tels que les musées, le conservatoire, mais aussi de faire en sorte que

le plus grand nombre d'enfants à Mulhouse puisse avoir accès à une éducation artistique et culturelle, et ce dès le plus jeune âge. C'est en effet un impressionnant projet. Ce sera l'une de mes priorités dans cette nouvelle aventure.

Permettez-moi de dire que je sais personnellement ce que je dois à la culture : ouverture d'esprit et enrichissement personnel.

Me concernant, le lien avec la culture s'est tissé dès ma plus tendre enfance, avec ma grand-mère, mes parents, gérants de restaurants de tradition alsacienne qui accueillaient dans leurs locaux de nombreuses associations emblématiques de notre ville et entre autres, la groupe du TAM ou encore la fameuse Nuit des folles et ses troupes du Carnaval.

J'ai baigné dans une culture alsacienne, mulhousienne, qui me sert au quotidien et que je transmets à mes enfants avec grand plaisir. Pour envisager l'avenir, la culture est un socle sur lequel nous devons nous appuyer, c'est pourquoi, et comme je le dis souvent, « pour savoir où nous allons, il faut savoir d'où nous venons ».

Au moment de ma prise de fonction, je voudrais déclarer ma fierté d'être mulhousienne. J'y suis née, j'ai grandi quartier Nordfeld. Aujourd'hui, j'y travaille et je vois que Mulhouse bouge.

Cette année et l'année prochaine, nous fêtons les 800 ans de la construction des remparts de notre ville, ville de tous les possibles et qui ne se repose pas sur ses lauriers.

Grâce à la passion, à l'énergie, à l'enthousiasme de l'équipe Mulhouse en Grand, la ville se transforme et cela se voit. Cette équipe, que j'aimerais saluer et remercier pour son soutien, avec à sa tête Michèle LUTZ, une femme dont j'admire tout particulièrement le parcours. Merci pour votre action, votre disponibilité, votre courage et votre travail.

Je sais que je peux aussi compter sur les services de la Collectivité, dont j'ai pu constater l'engagement et le professionnalisme depuis quatre ans en tant que conseillère municipale.

Je ne vais pas être plus longue, mais sachez que je serai toujours là pour relever les défis au bénéfice de Mulhouse. Je vous remercie de votre écoute.

Applaudissements

Mme le Maire : Merci, Mme HOUIN. Les deux Messieurs, je vais les laisser s'articuler entre eux. Je ne veux pas prendre de décision. Qui commence ?

M. METZGER, M. JUNG, êtes-vous d'accord ?

M. JUNG : Oui, il n'y a pas de souci.

Mme le Maire : Allons-y.

M. METZGER : Madame le Maire, chers collègues, chers Mulhousiens et Mulhousiennes, j'aimerais vous exprimer, Madame le Maire, mon émotion et ma reconnaissance pour la confiance que vous m'accordez en me proposant de devenir Adjoint au Maire. J'en mesure la responsabilité, je m'efforcerai d'être à la hauteur de celle-ci.

Sans verser dans le pathos, j'aimerais partager ce moment solennel avec ma femme et mes enfants qui m'ont toujours accompagné et soutenu dans les responsabilités que j'ai pu exercer jusqu'à présent et aussi avoir une pensée à la mémoire de mes parents qui auraient été fiers en ce moment, en particulier mon père qui était décoré de la Légion d'honneur à titre militaire.

Depuis plusieurs années, j'ai eu la chance de promouvoir, avec votre soutien, mais également, précédemment, avec celui de Jean-Marie BOCKEL et Jean ROTTNER, une politique municipale volontariste de promotion de la santé en faveur des Mulhousiens. C'est ainsi que nous avons bâti le réseau santé mulhousien riche de très nombreux partenariats dans les domaines de la santé et du social. Cela a été possible grâce à la constitution de la Coordination santé de la Ville de Mulhouse. J'aimerais associer à ce moment les chargés de mission en promotion de la santé qui la font vivre et évidemment, Aubierge APPOLINAIRE et Marion SUTTER qui l'animent, sans oublier Florence GASSER maintenant à la retraite.

C'est ainsi que nous avons pu signer et réaliser trois contrats locaux de santé, avec pour objectif d'améliorer la santé globale des Mulhousiens tout en luttant contre les inégalités sociales de santé, si importantes dans notre pays et particulièrement à Mulhouse.

La santé d'une population dépend d'un certain nombre de déterminants que sont le logement, l'urbanisme, l'éducation, le niveau de vie, le travail effectué, l'environnement, bien sûr, et également l'offre de soins existante. Pour réussir une politique de promotion de la santé, il faut adopter le slogan de la santé dans toutes les politiques municipales, c'est-à-dire un enjeu majeur de cette transversalité. Cet objectif, nous avons commencé à le bâtir à Mulhouse et j'aimerais remercier mes collègues adjoints et conseillers municipaux du CCAS, mais pas seulement, ainsi que mon collègue Jean-Claude CHAPATTE, avec qui nous avons bâti tout le sport santé au sein de la Maison du sport et de la santé.

La crise de la santé que nous connaissons actuellement et les attentes inquiètes de nos concitoyens nous ont fait comprendre qu'il fallait passer à la vitesse supérieure. C'est pourquoi je militais pour que la compétence santé soit portée dans le futur par un Adjoint au Maire mieux à même de porter cette ambition. Je suis plus que reconnaissant envers vous, Madame le Maire, de m'avoir permis de débiter cette transition.

Et pour terminer ce chapitre, j'aimerais vous informer que le nouveau centre de santé de Bourtzwiller, le CASAM, a ouvert ses portes début de la semaine et débuté ses consultations médicales quotidiennes. Mais vous m'avez aussi investi de nouvelles responsabilités que je vais découvrir et où ma compétence de gériatre pourra à coup sûr être utile.

Dans la prolongation des politiques menées jusqu'à ce jour, nous veillerons, dans le cadre de nos responsabilités, à ce que nos seniors puissent participer à part entière à la vie de la cité. Il faut lutter contre l'isolement et la solitude de nos aînés en soutenant les liens familiaux et amicaux existants, mais aussi en enrichissant le réseau associatif et professionnel indispensable bien souvent et aussi poursuivre les aménagements urbains propices à une ville active, en ville de nos aînés. Le transport public gratuit en est un bel exemple.

Pour cette politique en direction de nos seniors, je me réjouis de faire équipe avec Rose-Marie DURRWELL, Corinne LOISEL et Charles HUNOLD, et nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets dans les prochains mois, car je crois déjà avoir excédé mon temps de parole. Encore merci.

Mme le Maire : Merci, M. METZGER. Merci beaucoup.

Applaudissements

Mme le Maire : M. JUNG à présent.

M. JUNG : Je vais être beaucoup plus concis. Je suis nouvellement élu adjoint, j'ai eu l'occasion d'œuvrer sur le projet Plan Lumière. J'ai eu également l'occasion de travailler dans le cadre du sport. J'ai une expérience qui est relativement récente.

En tout cas, aujourd'hui, je souhaiterais exprimer ma gratitude pour ma nomination. Je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues qui ont voté pour mon élection. Merci beaucoup.

Cette nouvelle fonction m'impose une nouvelle mission qui est avant tout une nouvelle responsabilité complexe, car il faut un certain temps pour intégrer une nouvelle prise de fonction.

Je souhaite remercier Mme MOTTE, avec laquelle j'ai déjà commencé à engager quelques discussions. L'objectif pour moi, par rapport à cette nouvelle mission, c'est de renforcer les liens entre la Ville, entre le monde économique et le monde académique.

Je pense que demain nous pourrons avoir à Mulhouse vraisemblablement une ville d'entrepreneurs, une ville d'innovation et mon rôle devra y contribuer. Je vous remercie.

Applaudissements

Mme le Maire : Merci, M. JUNG. Je vous renouvelle à tous les trois mes félicitations et vous souhaite plein succès dans notre équipe.

4° SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION DE TROIS ADJOINTS AU MAIRE : MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2024 (323/5.6.1/1328)

Le montant des indemnités des membres du Conseil municipal a été fixé par une délibération du 20 juin 2024.

Le Conseil municipal a élu trois adjoints au Maire ce qui ramène le nombre d'adjoints au Maire à 17 contre 19 auparavant. Il convient donc de modifier les indemnités de fonction des membres du Conseil municipal.

Les indemnités maximales pour l'exercice de ces fonctions sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En application des articles L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT, l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonction des élus municipaux pouvant être allouée est fixée à 52 080.30 €/mois (hors charges patronales).

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant une majoration pour les communes chefs-lieux d'arrondissement, les indemnités des élus sont majorées de 20%.

Ces indemnités feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique. Elles seront soumises à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux cotisations sociales prévues par les dispositifs réglementaires.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif.

Chapitre 65 - Compte 6531 - Fonction 021 - Enveloppe 555

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions et le tableau récapitulatif ci-annexé,
- charge Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

1 PJ : tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
TABLEAU RECAPITULATIF – PAGE JOINTE DELIBERATION 1328

	Fonction	Nom, Prénom	MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE (%indice de référence)
1	Maire	LUTZ Michèle	141.37
2	1 ^{er} Adjoint	COUCHOT Alain	66
3	2 ^{ème} Adjoint	COLOM Florian	66
4	3 ^{ème} Adjoint	RAPP Catherine	39
5	4 ^{ème} Adjoint	TRIMAILLE Philippe	39
6	5 ^{ème} Adjoint	QUIN Paul	39
7	6 ^{ème} Adjoint	RISSER Chantal	39
8	7 ^{ème} Adjoint	NICOLAS Thierry	39
9	8 ^{ème} Adjoint	BONI DA SILVA Claudine	39
10	9 ^{ème} Adjoint	CORNEILLE Marie	39
11	10 ^{ème} Adjoint	SUAREZ Emmanuelle	39
12	11 ^{ème} Adjoint	MOTTE Nathalie	39
13	12 ^{ème} Adjoint	BILA Ayoub	39
14	13 ^{ème} Adjoint	HOTTINGER Marie	39
15	14 ^{ème} Adjoint	BUCHERT Maryvonne	39
16	15 ^{ème} Adjoint	METZGER Henri	39
17	16 ^{ème} Adjoint	HOUIN Laure	39
18	17 ^{ème} Adjoint	JUNG Alfred	39
19	C.M.D	BEYAZ Beytullah	19,5
20	C.M.D	BINICI Hasan	19,5
21	C.M.D	BOUAMAIED Nour	19.5
22	C.M.D	CAUSER Jean-Yves	19.5
23	C.M.D	CHAPATTE Jean-Claude	19.5
24	C.M.D	COINCHELIN Pascal	19.5
25	C.M.D	DURRWELL Rose-Marie	19.5
26	C.M.D	HIMER Aya	19.5
27	C.M.D	HUNOLD Charles	19.5
28	C.M.D	LOISEL Corinne	19.5
29	C.M.D	MAHZOUL Hakim	19.5
30	C.M.D	PULEDDA Patrick	19.5
31	C.M.D	RAPIN Virginie	19.5
32	C.M.D	ZAGAOUI Saadia	19,5
33	C.M.	BOUILLÉ Jean-Philippe	5,85
34	C.M.	D'ORELLI Philippe	5,85
35	C.M.	EHRET Antoine	5,85
36	C.M.	EL HAJJAJI Nadia	5,85
37	C.M.	FLECK Jason	5,85
38	C.M.	GOETZ Anne-Catherine	5.85

Mme le Maire : Nous passons au prochain point. Y a-t-il une demande de parole ? Mme SCHWEITZER.

Mme SCHWEITZER : Juste rapidement, Madame le Maire. Je le dis souvent, je l'ai souvent dit dans cette assemblée, mais je le répète à chaque fois, puisque ce n'est pas encore automatique. Il serait bon que nous prenions l'habitude de communiquer aussi en valeur pour les indemnités, pour la bonne compréhension de tout un chacun et dans un souci de transparence totale. C'est tout à fait légal, voire même encouragé par la loi. Pourquoi ne pas le faire ? Je pose encore la question en 2024, cela fait quelques années que je la pose. Honnêtement, je pense qu'il faut que nous prenions l'habitude, désormais, de mettre une troisième colonne avec le montant en valeur de toutes les indemnités. Je vous remercie.

Mme le Maire : Il s'est produit quelque chose que je n'attendais pas, qui n'a pas encore eu lieu, c'est-à-dire que quelqu'un d'un groupe d'opposition présente la délibération !

Nous y arrivons, Mme SCHWEITZER. Ce n'est pas grave, cela m'éviterait de la présenter.

Vous aurez l'explication incessamment sous peu et le groupe Mulhouse Au Cœur a souhaité poser une question à ce sujet. Nous allons prendre les questions et Florian COLOM répondra.

Mulhouse Au Cœur, lors de la réunion des présidents de groupe, a souhaité poser une question à ce niveau-là. Non ? Nous pouvons passer tout de suite à la réponse à Mme SCHWEITZER alors ?

Hors micro

Mme le Maire : Mme SORNIN, vous aviez demandé la parole. Avez-vous une question à poser ou pas ? Je vois qu'il y a une hésitation.

Mme SORNIN : Merci. Non, pas du tout. En fait, nous n'avons rien à demander sur cette délibération.

Mme le Maire : Si, à la réunion des présidents de groupe, cela a été demandé.

Mme SORNIN : Finalement, nous nous sommes exprimés sur le point précédent cela suffira. Merci.

Mme le Maire : Très bien, une réponse à Mme SCHWEITZER, M. COLOM, s'il vous plaît.

M. COLOM : Bien sûr. Le souci, quand nous nous exprimons une valeur absolue, c'est qu'après, nous sommes tenus, malgré les changements au niveau des index, c'est pour cela que nous fonctionnons comme cela, de manière « administrative », quand les points d'indice ou autres évoluent, cela permet d'avoir mécaniquement l'indexation qui évolue aussi.

Après, pour le volet transparence, il y a un moment dans l'année – je ne sais plus quand exactement – où l'on communique la synthèse des indemnités en valeur absolue perçues par chaque élu du Conseil municipal. Nous y retrouvons en euro et pas en pourcentage, le montant perçu par chacun.

Mme le Maire : Le groupe a pris la parole là-dessus, nous avons interrogé M. STEGER.

M. STEGER : Il suffirait d'indiquer la valeur du point d'indice en bas du document, cela permettra à chacun de calculer, ce n'est pas très compliqué, avec une date.

M. COLOM : M. STEGER, ce n'est pas compliqué de l'indiquer sur le document mais ce n'est pas non plus compliqué de faire une recherche Google.

Mme le Maire : Nous avons des problèmes de réglage de son, nous nous en occupons, Mme JENN.

Nous n'avons pas voté, il faut le mettre au vote.

Pour cette délibération qui concerne le tableau des indemnités, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde.

Pour : 49+2

Groupe majoritaire : 31

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 6 + 2 procurations

Groupe M Mulhouse : 4 présents

Groupe Mulhouse Cause Commune : 5

Non-inscrits dans un groupe : 3

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5° DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CCAS (341/5.3.1/1326)

Par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1er janvier 2022, a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à quinze (15), dont le Maire, Président du CCAS de droit, et en a déterminé la composition :

- sept membres ne siégeant pas au Conseil municipal nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la Ville dont obligatoirement :
 - un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,

-un représentant des associations de personnes handicapées du département.

- sept membres élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Compte-tenu de l'évolution des groupes politiques au sein du Conseil Municipal et suite à la démission d'un administrateur, la représentation des membres élus lors de la séance du 9 septembre 2021 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir l'expression pluraliste des élus.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les représentants de la Ville de Mulhouse au sein du conseil d'administration du CCAS en application des articles L 123-6 et R 123-8 du code de l'action sociale et des familles ainsi que L 2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Afin de favoriser un objectif de parité femmes – hommes au sein du conseil d'administration du CCAS, les listes sont invitées, dans la mesure du possible, à prévoir d'alterner des candidats de sexe féminin et masculin.

Le Conseil Municipal a élu les membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1. Marie CORNEILLE, groupe Mulhouse en Grand
2. Henri METZGER, groupe Mulhouse en Grand
3. Jean-Yves CAUSER, groupe Mulhouse en Grand
4. Corinne LOISEL, groupe Mulhouse en Grand
5. Nadia EL HAJJAJI, groupe Mulhouse Cause Commune

6. Annouar SASSI, groupe M Mulhouse !

7. Anne-Catherine GOETZ, groupe Mulhouse Au Coeur

Mme le Maire : Nous passons à la prochaine délibération, si vous voulez bien. Il s'agit de la désignation des représentants de la Ville au CCAS.

En effet, compte - tenu de l'évolution de la composition des groupes politiques au sein du Conseil municipal et suite à la démission d'un administrateur, la représentation des membres élus lors de la séance du 9 septembre 2021 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir l'expression pluraliste des élus.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les représentants de la Ville de Mulhouse au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Je vous rappelle que l'article R. 123-8 du Code de l'Action sociale et des familles précise que les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et que le scrutin est secret.

Nous allons passer à l'élection des sept membres du conseil municipal. Vous trouverez sur table des listes enregistrées à ce stade. Tout le monde a les listes sur table ? OK.

Par ce vote, je vous propose d'utiliser le boîtier électronique, car il s'agit d'un scrutin proportionnel au plus fort reste, vous verrez qu'il y a un calcul magique peut-être à faire. N'est-ce pas, chère Mme BRAUN ?

Voici les directives, si vous voulez bien m'accorder quelques minutes d'attention, car c'est un peu plus compliqué :

- pour le groupe Mulhouse en Grand, vous appuyez sur la touche A ;
- pour le groupe Mulhouse Cause Commune, vous appuyez sur la touche B ;
- pour voter pour M Mulhouse !, vous appuyez sur la touche C ;
- pour voter pour Mulhouse Au Cœur, c'est la touche D ;
- pour Mme RITZ, vous pouvez appuyer sur la touche E.

Est-ce que tout le monde est clair ou est-ce que je redis encore une fois ? Tout va bien ? Tout le monde a compris ? Mme BRAUN, pouvons-nous ouvrir le vote ? Le vote est ouvert. Le vote est clos. Allez-y, Mme BRAUN.

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre d'abstentions : 1

Voix obtenues :

-par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 31

-par la liste Mulhouse Cause Commune : 7

-par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

-par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 7

-par la liste déposée par Mme RITZ : 1

Mme BRAUN : Le logiciel a fait le calcul, il en ressort que :

- 4 sièges ont été obtenus par le Groupe Mulhouse en Grand ;
- 1 siège par le Groupe Mulhouse Cause Commune ;
- 1 siège par le Groupe M Mulhouse ! ;
- 1 siège par le Groupe Mulhouse au Cœur.

Madame le Maire, je vous laisse annoncer le nom des personnes élues ?

Mme le Maire : Le premier adjoint à la feuille en main, je vais lui laisser les annoncer.

M. COUCHOT : Le Conseil Municipal a élu les membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1. Marie CORNEILLE, groupe Mulhouse en Grand
2. Henri METZGER, groupe Mulhouse en Grand
3. Jean-Yves CAUSER, groupe Mulhouse en Grand
4. Corinne LOISEL, groupe Mulhouse en Grand
5. Nadia EL HAJJAJI, groupe Mulhouse Cause Commune
6. Annouar SASSI, groupe M Mulhouse !
7. Anne-Catherine GOETZ, groupe Mulhouse Au Coeur

6° RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) (3412/1.7.1/1376)

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres, en application des articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Commission d'appel d'offres (CAO) comprend :

- le Maire ou son représentant désigné par arrêté, siégeant en qualité de président de la CAO,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Compte-tenu de l'évolution des groupes politiques au sein du Conseil Municipal, la composition de la CAO élue lors de la séance du 17 juillet 2020 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir l'expression pluraliste des élus.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a fixé les modalités du dépôt des candidatures par la délibération 3412/1.7.3/8 adoptée le 17 juillet 2020, comme suit :

- les candidatures prennent la forme d'une liste,
- une ou plusieurs listes pourront être déposées,
- le dépôt des listes est accepté jusqu'au début du vote, auprès du Maire de Mulhouse, sous enveloppe fermée,
- le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, conformément au II de l'article L1411-5 du CGCT, à savoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT le prévoient :

- elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue au a) du II de l'article L1411-5 et à l'article D1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,
- après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
1. Florian COLOM	6. Alfred JUNG
2. Marie HOTTINGER	7. Nathalie MOTTE
3. Claudine BONI DA SILVA	8. Emmanuelle SUAREZ
4. Maëlle PAUGAM	9. Nadia EL HAJJAJI
5. Cécile SORNIN	10. Philippe D'ORELLI

Mme le Maire : Nous pouvons passer à la prochaine délibération, il s'agit du renouvellement de la Commission d'appel d'offres.

La délibération 1376 porte sur le renouvellement de la Commission d'appel d'offres suite à l'évolution, toujours, des groupes politiques au sein de ce conseil. Effectivement, la composition de la CAO élue lors de la séance du 17 juillet 2020 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir, comme précédemment, l'expression pluraliste des élus.

Nous devons élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein du Conseil municipal. Les deux feront bien sûr l'objet de deux votes différents. Donc, cinq fois des membres titulaires, cinq fois des membres suppléants.

Vous trouverez sur table les listes enregistrées à ce stade. Il n'y a pas d'autre liste proposée à ce stade-là ? Tout est OK ?

Pour ce vote, je propose d'utiliser le boîtier électronique, car il s'agit d'un scrutin proportionnel au plus fort reste, la machine va nous faire un super calcul.

Voilà les directives, en appuyant sur :

- la touche A, vous votez pour Mulhouse en Grand ;
- la touche B, vous votez pour Mulhouse Cause Commune ;
- la touche C, vous votez pour M Mulhouse ! ;
- la touche D, vous votez pour Mulhouse Au Cœur.

Les élus, bien sûr, qui souhaitent s'abstenir, n'appuieront sur aucune touche.

Est-ce que tout le monde est d'accord, tout le monde a compris ? Deux votes et nous commençons par les titulaires.

Est-ce OK pour tout le monde, pouvons-nous passer au vote ? Nous allons élire. Les membres titulaires. Le vote est ouvert.

Je considère que le vote peut être clos puisque c'est stabilisé.

Mme BRAUN, vous nous annoncez les résultats.

Nombre de suffrages blancs :1

Nombre d'abstentions : 1

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 29

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 7

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Trois sièges sont attribués au groupe majoritaire, un siège au groupe Mulhouse Cause Commune et un siège au groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Les élus titulaires sont :

1. Florian COLOM
2. Marie HOTTINGER
3. Claudine BONI DA SILVA
4. Maëlle PAUGAM
5. Cécile SORNIN

Mme le Maire : Nous allons passer à présent à l'élection des membres suppléants à la CeA.

Mme le Maire : Qu'est-ce que j'ai dit ? Non, c'est la CAO ! Le vote est exactement le même que ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Je recommence quand même par précaution, car la preuve, l'heure, avançons, nous fatiguons un peu.

Si vous appuyez sur :

- la touche A, vous votez pour quelqu'un du groupe Mulhouse en Grand ;
- la touche B, vous votez pour quelqu'un du groupe Mulhouse Cause Commune ;
- la touche C, vous allez voter pour quelqu'un de M Mulhouse ! ;
- la touche D, vous votez pour quelqu'un du groupe Mulhouse Au Cœur.

Mme BRAUN, le vote est-il ouvert ?

Mme BRAUN : Le vote est ouvert.

Mme le Maire : Vous pouvez voter. Le vote se stabilise. Nous pouvons fermer le vote.

Nombre de suffrages blancs :0

Nombre d'abstentions : 1

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 30

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 7

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : J'attends que le logiciel donne le résultat. Il y a trois sièges qui sont attribués au groupe majoritaire, un siège au groupe Mulhouse Cause Commune et à nouveau, un siège au groupe Mulhouse Au Cœur.

Mme le Maire : M. le premier adjoint.

M. COUCHOT : Sont élus suppléants : Alfred JUNG, Nathalie MOTTE, Emmanuelle SUAREZ, Annouar SASSI et Philippe D'ORELLI.

Mme le Maire : Non, pas du tout, ce n'est pas cela. Apparemment, il y a une erreur.

M. COUCHOT : Je reprends. Sont élus suppléants :

6. Alfred JUNG
7. Nathalie MOTTE
8. Emmanuelle SUAREZ
9. Nadia EL HAJJAJI
10. Philippe D'ORELLI

Les membres titulaires et suppléants de la CAO ont été élus par le conseil municipal.

7° RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARKINGS EN OUVRAGE (341/1.2.3/1377)

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage, en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), amenée à émettre un avis lors des procédures de passation, de renouvellement et d'exécution du contrat de délégation de service public.

Cette commission comprend :

- le Maire ou son représentant désigné par arrêté, siégeant en qualité de président de la Commission de délégation de service public,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Compte-tenu de l'évolution des groupes politiques au sein du Conseil Municipal, la composition de la commission élue lors de la séance du 17 juillet 2020 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir l'expression pluraliste des élus.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a fixé les modalités du dépôt des candidatures par la délibération 3412/1.7.3/8 adoptée le 17 juillet 2020, comme suit :

- les candidatures prennent la forme d'une liste,
- une ou plusieurs listes pourront être déposées,
- le dépôt des listes est accepté jusqu'au début du vote, auprès du Maire de Mulhouse, sous enveloppe fermée,
- le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, conformément au II de l'article L1411-5 du CGCT, à savoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la Commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT le prévoient :

- elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue au a) du II de l'article L1411-5 et à l'article D1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,
- après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage.

Titulaires	Suppléants
1. Claudine BONI DA SILVA	6. Alfred JUNG
2. Florian COLOM	7. Nathalie MOTTE
3. Philippe TRIMAILLE	8. Ayoub BILA
4. Loïc MINERY	9. Agnès SCHNEIDER
5. Philippe D'ORELLI	10. Jean Philippe BOUILLÉ

Mme le Maire : Nous passons à la prochaine délibération.

Il s'agit du renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage. Pour exactement les mêmes raisons, il nous convient de repasser au vote. Nous allons passer à l'élection de cinq membres titulaires puis de cinq membres suppléants. Avons-nous de nouveau droit à deux votes différents, Mme BRAUN ?

Mme BRAUN : Tout à fait.

Mme le Maire : Absolument. Nous allons commencer par la liste des titulaires. Je répète encore une fois :

- si vous votez pour quelqu'un de Mulhouse en Grand, c'est le A ;
- si vous votez pour quelqu'un de Mulhouse Cause Commune, c'est B ;
- pour le groupe M Mulhouse !, c'est C ;
- pour Mulhouse Au Cœur, c'est D.

Les élus qui ne souhaitent pas voter, qui souhaitent s'abstenir, n'appuient sur aucune touche. Est-ce que c'est clair ? À la fin de la soirée, nous ferons cela comme des chefs. Nous ouvrons le vote, Mme BRAUN.

Nous clôturons le vote, Mme BRAUN doit faire le travail.

Election des membres titulaires :

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre d'abstentions : 3

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 28

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 6

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Nous avons trois sièges attribués au groupe majoritaire, un siège pour le groupe Mulhouse Cause Commune et un siège de titulaire pour le groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Sont élus titulaires :

1. Claudine BONI DA SILVA
2. Florian COLOM
3. Philippe TRIMAILLE
4. Loïc MINERY
5. Philippe D'ORELLI

Mme le Maire : Nous continuons avec les suppléants. Mon premier adjoint m'a soufflé : « Arrête de répéter les listes, maintenant, tout le monde sait par cœur », donc je ne répèterais plus. Cependant, s'il y a quand même un doute, n'hésitez pas, ce sera avec grand plaisir.

Nous passons aux suppléants. Mme BRAUN, nous ouvrons le vote. Le vote est ouvert ?

Election des membres suppléants :

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre d'abstentions : 3

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 29

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 5

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Le résultat est le suivant : trois sièges de suppléants sont attribués au groupe majoritaire, un siège au groupe Mulhouse Cause Commune et un siège au groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Sont élus suppléants :

6. Alfred JUNG
7. Nathalie MOTTE
8. Ayoub BILA
9. Agnès SCHNEIDER
10. Jean Philippe BOUILLÉ

Les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage ont été élus par le conseil municipal.

8° RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION DE LA HALLE DU MARCHÉ DE MULHOUSE (341/1.2.3/1378)

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la halle du marché de Mulhouse, en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

(CGCT), amenée à émettre un avis lors des procédures de passation, de renouvellement et d'exécution du contrat de délégation de service public.

Cette commission comprend :

- le Maire ou son représentant désigné par arrêté, siégeant en qualité de président de la Commission de délégation de service public,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Compte-tenu de l'évolution des groupes politiques au sein du Conseil Municipal, la composition de la commission élue lors de la séance du 20 juin 2024 n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein qui permet de garantir l'expression pluraliste des élus.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la halle du marché de Mulhouse.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a fixé les modalités du dépôt des candidatures par la délibération 3412/1.7.3/8 adoptée le 17 juillet 2020, comme suit :

- les candidatures prennent la forme d'une liste,
- une ou plusieurs listes pourront être déposées,
- le dépôt des listes est accepté jusqu'au début du vote, auprès du Maire de Mulhouse, sous enveloppe fermée,
- le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, conformément au II de l'article L1411-5 du CGCT, à savoir cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et des suppléants à pourvoir ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du CGCT.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la Commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT le prévoient :

- elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, prévue au a) du II de l'article L1411-5 et à l'article D1411-3 du CGCT, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,
- après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la halle du marché de Mulhouse.

Titulaires	Suppléants
1. Florian COLOM	6. Alfred JUNG
2. Marie HOTTINGER	7. Jean-Claude CHAPATTE
3. Claudine BONI DA SILVA	8. Emmanuelle SUAREZ
4. Loic MINERY	9. Agnès SCHNEIDER
5. Christophe STEGER	10. Anne - Catherine GOETZ

Mme le Maire : Nous passons à la prochaine délibération. C'est le renouvellement de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la halle du marché à Mulhouse.

Nous avons de nouveau deux votes, puisque nous devons voter pour des titulaires et pour des suppléants. Je ne me répèterai plus, je promets. Nous pouvons tout de suite démarrer le vote, Mme BRAUN, si vous êtes prête. Maintenant, tout le monde sait comment faire. Le vote est ouvert.

Le vote est clos.

Election des membres titulaires :

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre d'abstentions : 2

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 30

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 5

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Oui. Il y a à nouveau trois sièges attribués au groupe majoritaire, un siège pour le groupe Mulhouse Cause Commune et un siège pour le groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Sont élus titulaires :

1. Florian COLOM
2. Marie HOTTINGER
3. Claudine BONI DA SILVA
4. Loic MINERY
5. Christophe STEGER

Mme le Maire : Nous faisons le même exercice pour les suppléants. Mme BRAUN, vous nous dites quand le vote est ouvert. C'est bon pour vous ? Je regarde la technique. Le vote est ouvert.

Mme BRAUN, le vote est clos.

Election des membres suppléants :

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre d'abstentions : 4

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 29

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 4

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Nous avons un cas un petit peu particulier, puisqu'il y a trois sièges pour le groupe majoritaire, un siège pour le groupe Mulhouse Au Cœur et le reste est le même pour les listes Mulhouse Cause Commune et le groupe M Mulhouse ! C'est le même score. Sans ce cas, c'est la liste qui a le candidat le plus âgé qui remporte le poste. En l'occurrence, cela se joue entre Mme SCHNEIDER et M. EHRET.

Mme le Maire : Il me semble que c'est Mme SCHNEIDER. Je peux la féliciter.

Nous n'allons pas vous faire l'offense de vous demander de sortir vos cartes d'identité.

M. COUCHOT : Sont élus suppléants :

6. Alfred JUNG
7. Jean-Claude CHAPATTE
8. Emmanuelle SUAREZ
9. Agnès SCHNEIDER
10. Anne - Catherine GOETZ

Les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration de la Halle du marché à Mulhouse ont été élus par le conseil municipal.

9° RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) (341/5.3.4/1379)

Par délibération du 17 juillet 2020, le conseil municipal a fixé la composition de la Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que la Ville de Mulhouse confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle est composée du Maire ou de son représentant qui en assure la présidence et de 12 membres :

- 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants élus en son sein par le conseil municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,
- 6 représentants d'associations locales désignés par le conseil municipal : Chambre de Consommation d'Alsace, Association Générale des Familles (AGF), Union Départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), UFC –que choisir ?, Union Européenne d'Action Sociale des Usagers et Consommateurs, L'Organisation Générale des Consommateurs du Haut-Rhin (ORGEKO 68).

Compte-tenu de l'évolution des groupes politiques au sein du Conseil Municipal, il est proposé d'élire de nouveaux représentants de l'assemblée délibérante au sein de la commission pour assurer le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a procédé à l'élection de ses 6 représentants titulaires et de ses 6 représentants suppléants au sein de cette commission :

Titulaires	Suppléants
1.Florian COLOM	7.Chantal RISSER
2.Thierry NICOLAS	8.Claudine BONI DA SILVA
3.Paul QUIN	9.Jean-Claude CHAPATTE
4.Joseph SIMEONI	10.Ayoub BILA
5.Paul-André STRIFFLER	11.Nadia EL HAJJAJI
6.Philippe D'ORELLI	12.Cécile SORNIN

Mme le Maire : Très bien. Nous passons à la prochaine délibération, Mme BRAUN. Nous avons à nouveau deux votes, il s'agit de nouveau de titulaires et de suppléants. Il s'agit du renouvellement de la Commission consultative des services publics locaux. Je ne vais pas recommencer, c'est toujours la même chose. Il y a six sièges, nous pouvons avoir de l'égalité.

Nous pouvons ouvrir le vote, mais c'est toujours la même chronologie pour les listes. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Election des membres titulaires :

Nombre de suffrages blancs :1

Nombre d'abstentions : 1

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 29

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 7

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 4

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Il y a six sièges à pourvoir : trois sièges sont attribués au groupe majoritaire, un siège au groupe Mulhouse Cause Commune, un siège groupe M Mulhouse ! et un siège au groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Sont élus titulaires

1.Florian COLOM

2.Thierry NICOLAS

3.Paul QUIN

4.Joseph SIMEONI

5.Paul-André STRIFFLER

6.Philippe D'ORELLI

Mme le Maire : Nous passons aux suppléants, même exercice. Mme BRAUN, vous nous dites quand vous êtes prête.

Mme BRAUN : Est-ce que mes collègues peuvent ouvrir le vote ? Merci.

Mme le Maire : Super, le vote est ouvert. Est-ce que toutes les personnes qui voulaient voter ont voté ? Nous pouvons fermer le vote.

Election des membres suppléants :

Nombre de suffrages blancs :1

Nombre d'abstentions : 2

Voix obtenues :

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse en Grand : 30

Par la liste Mulhouse Cause Commune : 6

Par la liste déposée par le groupe M Mulhouse : 3

Par la liste déposée par le groupe Mulhouse au Cœur : 10

Mme BRAUN : Le résultat est le suivant : nous avons quatre sièges de suppléants pour la liste majoritaire, un siège pour le groupe Mulhouse Cause Commune et un siège pour le groupe Mulhouse Au Cœur.

M. COUCHOT : Sont élus :

- 7.Chantal RISSER
- 8.Claudine BONI DA SILVA
- 9.Jean-Claude CHAPATTE
- 10.Ayoub BILA
- 11.Nadia EL HAJJAJI
- 12.Cécile SORNIN

Mme le Maire : Est-ce clair pour tout le monde ? Merci beaucoup. En tout cas, félicitations à toutes les personnes et bon travail, puisqu'il s'agit de travailler dans ces commissions-là.

Grand merci à Mme BRAUN et je remercie les équipes techniques également, car nous vous avons un peu accéléré le processus.

Les membres titulaires et suppléants de la CCSPL ont été élus par le conseil municipal.

10° DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE (341/5.3.4/1325)

La Ville de Mulhouse est représentée au sein des associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Suite aux changements de délégations de certains élus, il est proposé de modifier les représentations de la Ville de Mulhouse ci-dessous :

11	APALIB	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	AREIPAH	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	ASSOCIATION DE LA MAISON SAINTE-MARIE	Titulaire : Alfred Oberlin Henri Metzger Suppléante : Corinne Loisel
11	ASSOCIATION DELTA-REVIE	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE -AVVE	Titulaire : Alfred Oberlin Paul Quin Suppléant : Thierry Nicolas
11	ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE MAINTIEN A DOMICILE - APAMAD	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	CENTRE D'INFORMATION ET D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DE MULHOUSE	Cécile Sornin Alfred Jung Nathalie Motte

	(CIAREM)	Hasan Binici Saadia Zagaoui
11	COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE	Marie Corneille Henri Metzger
11	COMMISSION MULHOUSIENNE POUR L'ACCESSIBILITE (CMPA) / COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES PERSONNES HANDICAPEES (CEMPH)	Marie Corneille Virginie Rapin Claudine Boni Da Silva Alfred Jung Henri Metzger Loïc Minery
11	CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION PERTE D'AUTONOMIE	Titulaire : Alfred Oberlin Henri Metzger Suppléante : Corinne Loisel
11	FONDATION ALFRED ET VALENTINE WALLACH	Cécile Sornin Marie Corneille
11	FONDATION JEAN DOLLFUS	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	LE DROIT DE VIVRE	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	LES PAPILLONS BLANCS ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES	Marie Corneille Henri Metzger
11	MAIA	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	MAISON MEDICALE LE BEAU REGARD	Alfred Oberlin Henri Metzger Corinne Loisel Jean-Claude Chapatte
11	MAISON MEDICALISEE DE L'ARC	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	MAISON MEDICALISEE LES ECUREUILS	Alfred Oberlin Henri Metzger
11	POUPONNIERE DE L'ERMITAGE	M-Alfred Oberlin Marie Corneille Michèle Lutz
11	COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION LA PETITE OURSE	Alfred Oberlin Marie Corneille
13	ASSOCIATION "DEMOCRATIE OUVERTE"	Cécile Sornin Aya Himer
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL BEL-AIR	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin Ben M'Barek Jean-Yves Causer
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL DE BOURTZWILLER-PAX	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser

		Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Aya Himer
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL DES COTEAUX AFSCO	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Hasan Binici
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN WAGNER	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Aya Himer
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL LAVOISIER- BRUSTLEIN	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Patrick Puleda
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL PAPIN	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Jean-Yves Causer
13	CENTRE SOCIO-CULTUREL PORTE DU MIROIR	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Hasan Binici
13	CENTRE SOCIO CULTUREL LE BOAT	Titulaire : Cécile Sornin Chantal Risser Suppléante : Malika Schmidlin-Ben M'Barek Patrick Puleda
13	FEDERATION ET UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX UDCSC68	Cécile Sornin Chantal Risser
21	ASSOCIATION TOT OU TARD	Anne Catherine Goetz Marie Corneille
21	ASSOCIATION JAZZ A MULHOUSE	Anne Catherine Goetz Nathalie Motte Peggy Miquée Emmanuelle Suarez Laure Houin Pascal Coinchelin Fabienne Zanette

		Franck Horter
21	ASSOCIATION MAISON DU SUNDGAU-OLTINGUE-MUSEE PAYSAN	Anne-Catherine Goetz Emmanuelle Suarez
21	ASSOCIATION DU CINEMA BEL-AIR	Titulaires : Anne-Catherine Goetz Nathalie Motte Cécile Sornin Pascal Coinchelin Joseph Siméoni
21	ASSOCIATION LA FILATURE	Titulaires : Anne-Catherine Goetz Alain Couchot Peggy Miquée Aya Himer Pascal Coinchelin Nathalie Motte Nadia El Hajjaji
21	COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA)	Titulaire : Jean-Philippe Bouillé Laure Houin Suppléant : Anne-Catherine Goetz Marie Hottinger
21	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE POPULAIRE	Anne-Catherine Goetz Nathalie Motte
21	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE D'ALSACE (GIP-ACMISA)	Titulaire : Chantal Risser Suppléant : Anne-Catherine Goetz Aya Himer
21	MAISON DE CULTURE POPULAIRE DE LA CITE	Titulaire : Anne-Catherine Goetz Pascal Coinchelin Suppléant : Cécile Sornin Nathalie Motte
21	RESEAU D'ART CONTEMPORAIN VERSANT EST	Peggy Miquée Nathalie Motte
21	SECTION DE LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES (CRPS)	Jean-Philippe Bouillé Laure Houin
21	SOCIETE D'HISTOIRE DE MULHOUSE	Anne-Catherine Goetz Laure Houin
21	THEATRE DE POCHE LA RUELLE	Anne-Catherine Goetz Nathalie Motte

		Philippe d'Orelli Pascal Coinchelin
22	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DE LA REUSSITE EDUCATIVE	Chantal Risser Saadia Zagaoui Beytullah Beyaz Cécile Sornin Paul Quin Agnès Schneider Joseph Siméoni Fabienne Zanette
23	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)	Christophe Steger Thierry Nicolas
23	COMITE DE DIRECTION DE L'ASPTT OMNISPORT	Christophe Steger Thierry Nicolas
23	COMMISSION D'APPLICATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE UNIVERSITAIRE	Christophe Steger Thierry Nicolas
23	OFFICE MULHOUSIEN DES SPORTS (OMS)	Christophe Steger Thierry Nicolas Beytullah Beyaz Jean-Claude Chapatte Franck Horter
341	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SAINT-EXUPERY	Cécile Sornin Florian Colom
341	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE A. SCHWEITZER (LEGT)	Christophe Steger Beytullah Beyaz
41	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE QUARTIER BOURTZWILLER	Cécile Sornin Pascal Coinchelin Saadia Zagaoui Ayoub Bila Jason Fleck
41	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE L'ILL	Titulaire : Saadia Zagaoui Suppléant : Cécile Sornin Philippe Trimaille
51	ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU MUSEE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ELECTROPOLIS AMELEC	Titulaire : Anne Catherine Goetz Laure Houin Suppléant : Emmanuelle Suarez
51	ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE France (AVUF)	Nathalie Motte Alfred Jung
51	GROUPE DE REFLEXION LANGUES ET CULTURES REGIONALES « Dankfawrik »	Titulaire : Anne Catherine Goetz Laure Houin Suppléant : Philippe D'Orelli Corinne Loisel

52	CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (FLSH) UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE (UHA)	Titulaire : Nathalie Motte Alfred Jung Suppléant : Aya Himer
52	CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES et JURIDIQUES (FSESJ) DE L'UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE (UHA)	Titulaire : Nathalie Motte Alfred Jung Suppléant : Aya Himer
52	CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (FST) UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE (UHA)	Titulaire : Nathalie Motte Alfred Jung Suppléant : Aya Himer
52	OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE D'ALSACE ET DE MOSELLE (OLCA)	Anne Catherine Goetz Laure Houin
53	FONCIERE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE (SEM)	<u>Conseil d'Administration :</u> Michèle LUTZ (Présidente) Philippe TRIMAILLE (titulaire) Nathalie MOTTE (titulaire) Alfred Jung (Titulaire) <u>Comité d'engagement :</u> Michèle LUTZ (Présidente de plein droit) Alain COUCHOT (Suppléant du Président) Philippe TRIMAILLE (Titulaire) Nathalie MOTTE (Suppléante) Alfred Jung (Suppléant)
53	COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT DANS L'ESPACE EUROPEEN (APHEE)	Alain Couchot Malika Schmidlin Ben M'Barek Rose-Marie Durrwell
53	SOCIETE MULHOUSIENNE DES CITES OUVRIERES (SOMCO)	Alain Couchot Malika Schmidlin Ben M'Barek Rose-Marie Durrwell
53	CENTRE D'ETUDES SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)	Jean Philippe Bouillé Claudine Boni Da Silva

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

Mme le Maire : Nous passons à présent à la désignation des représentants de la Ville au sein des associations et organismes divers. Je l'ai déjà énoncé, à ce titre, vous disposez sur votre table de la liste des élus proposés pour représenter la Ville. Y a-t-il des demandes de parole, des observations ? Je n'ai pas de demande de parole. Mme SORNIN.

Mme SORNIN : Merci, Madame le Maire. Concernant la délibération n° 1325, nous avons échangé à plusieurs reprises avec votre cabinet au sujet des désignations des représentants de la Ville dans les différentes associations et organismes afin d'assurer une juste représentativité des nuances de ce Conseil.

En réponse, il nous a été affirmé qu'il ne subsistait aucun doute quant à la possibilité d'ouvrir une discussion aujourd'hui même sur cette répartition. Pourtant, force est de constater que, malgré nos demandes et nos remarques, le rouleau compresseur continue son avancée, écrasant toute possibilité de dialogue constructif et de prise en compte des voix différentes, pour ne pas dire divergentes. C'est dommage, c'est dommage pour la démocratie et, dans ce contexte, nous ne prendrons pas part au vote.

Avant de lâcher le micro, je voudrais juste revenir sur les propos de M. COLOM : « Pompier pyromane ». Mais vraiment, quelle grande classe M. COLOM vos petites phrases assassines. En fait, un adjoint à la démocratie participative, c'est comme un adjoint aux finances, c'est un adjoint facilitateur, c'est un adjoint au service des autres, au service des projets, donc tenant compte de la volonté des autres élus. C'est pour cela que nous n'avons pas toujours les mêmes résultats et que nous ne faisons pas toujours de la même façon. Mais là, je sais que nous ne partageons pas la même vision. Je vous remercie.

M. COUCHOT : Chers collègues de Mulhouse Au Cœur, si j'en crois le flot de critiques dont vous venez nous abreuver, vous avez passé trois ans en enfer et la révélation vous est venue 18 mois avant les élections. Quel temps de réaction, ce n'est pas encourageant pour l'avenir ! Vos critiques contre la politique que vous avez menée, c'est en fait des critiques contre vous-même. Vous êtes en quelque sorte les « CIOTTI du centre ».

Concernant la légitimité démocratique, celle que vous invoquez, personne ne peut dire aujourd'hui ce que vous représentez. La seule légitimité démocratique qui vaille, c'est celle donnée par les urnes. Vous n'avez aujourd'hui aucun mandat des électeurs. En faisant désertion, vous avez trahi celui qu'ils vous ont confiés dans la liste menée par Michèle LUTZ. Vous n'êtes pas un élément de la majorité, vous l'avez largement démontré depuis le début de ce Conseil. Vous n'êtes même pas une minorité, vous êtes une fiction. Il n'y a aucune raison qui empêche que, dans toutes les représentations, un membre de la majorité occupe la place occupée précédemment par un membre de la majorité. J'ajoute, et j'en terminerai par-là, que l'utilisation par un médecin d'une pathologie comme insulte politique me paraît particulièrement choquante. Nous sommes bien loin de la critique constructive, dont vous vous targuez depuis plusieurs mois. Les masques tombent.

Mme le Maire : Vous aviez déjà la parole, Mme SORNIN.

Hors micro

M. COUCHOT : Aucune une attaque personnelle ! Nous passons au vote, Madame le Maire ?

Mme le Maire : Bien sûr, nous passons au vote. Vous aurez l'occasion de vous exprimer tout au long du Conseil.

Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Pour :

Groupe majoritaire : 13

Abstentions : 11+1 procuration

Groupe M Mulhouse : 4

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 3

Ne prennent pas part au vote : 25+1

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+1 procuration

M. Metzger, Mme Corneille, M. Quin, M. Binici, Mme Risser, Mme Suarez,

M. Coinchelin, M. Couchot, Mme Himer, Mme Hoin, M. Nicolas, M. Colom,

M. Beyaz, M. Trimaille, M. Jung, Mme Durrwell, Mme Boni Da Silva et M. Causer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme le Maire : Merci beaucoup. Merci à vous pour votre aide si précieuse.

Mme BRAUN : Je vous en prie Mme le Maire.

11° DEVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT DE SITUATION 2023 DE LA VILLE DE MULHOUSE (0503/8.8/1322)

Conformément à l'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport développement durable de la Ville de Mulhouse présente les actions menées sur le territoire au regard de leur impact sur les cinq finalités du développement durable :

- renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport met en lumière les actions de la Ville de Mulhouse menées en 2023 en matière de Développement Durable. Toutes les actions ne sont pas citées et certaines emblématiques sont détaillées. L'objectif du rapport n'est pas l'exhaustivité mais plutôt la mise en cohérence des politiques publiques contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires.

Comme l'an passé, le rapport s'emploie à mettre en valeur les actions emblématiques et transversales selon 6 grandes thématiques :

- une Ville participative, solidaire et citoyenne,
- une Ville de Nature et des mobilités douces,
- une Ville vigilante à ses ressources énergétiques et naturelles,
- une Ville en reconquête de ses quartiers,
- une Ville de toutes les intelligences,
- une Ville à l'écoute de ses collaborateurs.

Cette année, le souhait a été de mettre en avant les actions autour de la solidarité et de l'économie des ressources : initiatives de jeunes, partenariat avec Madagascar, le réemploi des matériaux dans les différents projets d'aménagement, les travaux permettant de faire des économies d'énergie dans les bâtiments ou encore le choix de matériel reconditionné dans les achats de la collectivité.

Quelques projets 2024 sont également présentés pour esquisser les perspectives à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte, par son vote, de la présentation du rapport sur la situation en 2023 en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

PJ : 1 rapport

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



La transformation de Mulhouse se poursuit et s'accélère toujours plus pour préparer la Ville aux changements climatiques majeurs.

Démarrée en 2018 avec le projet Mulhouse Diagonales, qui redonne une place centrale à la Nature et l'eau en ville, la Ville de Demain, résiliente, verte, intelligente, continue de se dessiner aux travers des autres projets comme : le développement des mobilités douces, le plan école, le plan lumière ou encore le projet Mulhouse Grand Centre.



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Rappel des ambitions développement durable 2020-2026 de la Ville : **PRÉPARER LA VILLE DE DEMAIN**

Mulhouse se transforme ...

Dans la décennie à venir, la Ville va lancer de nombreux projets qui transformeront durablement le territoire.

La ville de demain sera décarbonée, répondant ainsi aux défis climatiques et énergétiques, car tournée notamment autour du développement des modes de déplacements doux. Elle offrira une meilleure qualité de vie et permettra plus de bien-être et de convivialité grâce à des aménagements urbains de haute qualité environnementale.

Pour concrétiser ces objectifs s'appuyant sur un programme pluri annuel d'investissement d'ores et déjà adopté de plus de 330 millions d'euros, le projet de la Ville de Mulhouse est construit autour de 4 finalités :

... et ça se voit

L'objectif majeur est à la fois d'apaiser la ville en donnant plus de place aux mobilités douces, de renforcer la place de la nature et de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

Concrètement cela se traduira par l'aménagement global de plusieurs kilomètres d'espaces urbains, la mise en œuvre d'un ambitieux Plan Vélo avec la création de 12 itinéraires cyclables, l'extension du plateau piétonnier du centre-ville, la création de parcs urbains, d'îlots de fraîcheurs, de cours d'écoles résilientes, l'aménagement de 10 kilomètres de berges au travers du projet Mulhouse Diagonales, la plantation de plusieurs milliers d'arbres. Le végétal devient la colonne vertébrale du projet urbain.

Cette volonté de construire la ville autrement répond ainsi aux enjeux d'adaptation climatique, mais aussi de sobriété énergétique, auxquels l'ensemble des grandes villes est confronté. C'est également dans cette optique que s'inscrit le plan Lumière, un des projets les plus ambitieux du mandat. Ce plan se traduira notamment par la réalisation d'économies d'énergie par le passage à 100 % LED de l'éclairage public (baisse de 70 % de la consommation énergétique), la mise en valeur scénographique de sites remarquables, le développement de nouvelles technologies pour améliorer le pilotage et le suivi.

Parallèlement, la poursuite du programme de renouvellement urbain entraînera une rénovation en profondeur des quartiers emblématiques de la ville et une amélioration du cadre de vie. A noter que, pour le site

DMC, l'ambition est de faire émerger un nouveau quartier ouvert sur la ville et d'en faire un véritable laboratoire de la ville durable applicable à l'échelle régionale, nationale et européenne, un modèle de reconversion de sites industriels remarquables. Une attention particulière sera accordée à l'attractivité du centre-ville, du secteur Gare et du quartier de la Fonderie en vue de valoriser le cœur d'agglomération et plus globalement le Sud Alsacé.

... et ça se ressent

Il s'agit avant tout de conforter la sécurité des personnes et des biens par le renforcement de la Police Municipale, le développement et la modernisation du réseau de vidéo protection et un appui sans faille aux actions de médiation et de sensibilisation.

Le soutien aux plus fragiles des Mulhousiennes et Mulhousiens est un axe majeur du projet municipal avec notamment la création du CCAS, les actions menées en direction des aînés et des personnes en situation de handicap, le renouvellement du contrat local de santé, la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de l'inclusion numérique.

... et ça se partage

Fière de son passé et pour faire vivre l'ADN mulhousien, la Ville se mobilise pour faire vivre la participation et l'engagement citoyen dans le but d'amener les Mulhousiennes et les Mulhousiens, à être acteurs des transformations de leur ville et les engager dans une démarche de transformation collective et individuelle pour tendre vers une ville toujours plus conviviale et plus solidaire. Pour cela, la Ville s'attache également à accompagner le dynamisme de la vie associative et des forces vives : commerçants, artisans, entrepreneurs et à encourager le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire.

Par ailleurs, Mulhouse se positionne avec détermination et engagement comme un territoire d'expérimentation et d'innovation, levier de son attractivité. En plus de son soutien aux écosystèmes, « numérique et industrie » à KMO et « créatif et culturel » à DMC, Mulhouse est engagée dans plusieurs appels à projets autour de la ville durable, créative, éducative et citoyenne. Elle expérimente et teste différents outils comme par exemple le « jumeau numérique » et partage son expérience à l'échelle transfrontalière avec Bâle et Fribourg.

... et ça se vit

L'éducation est une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle, la Ville investit dans un ambitieux Plan École qui se concrétisera par la création de nouveaux groupes scolaires et la rénovation en profondeur de 10 écoles.

Sur le plan éducatif, en partenariat étroit avec l'Éducation nationale et l'ensemble de la communauté éducative, elle développe les « classes de ville » et les « classes à projets » et focalise son action pour aider les enfants en situation de difficulté, au travers du Plan Ambition Mulhouse.

Pour le bien-être des Mulhousiennes et des Mulhousiens, en lien étroit avec les différents partenaires, la Ville s'attache, pour sa jeunesse, à offrir des loisirs diversifiés et de qualité et à soutenir les familles et la parentalité par diverses actions.

Sur le plan culturel, la Ville s'appuie sur ses partenaires et les équipements tels que : la Filature-Scène nationale, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le conservatoire, la Kunsthalle, centre national d'art contemporain, ses musées, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Avec la volonté d'en faire la vitrine du renouveau du quartier DMC et un élément fort d'attractivité du Grand Est, la création d'un pôle d'arts visuels et des industries créatives autour de Motoco est une priorité de l'action municipale, à fort potentiel pour les prochaines années, compte tenu des développements et opportunités dont elle est porteuse.

Dans le domaine du sport, la Ville rénove plusieurs gymnases et crée de nouveaux équipements pour améliorer les conditions de la pratique sportive et de loisirs. Pleinement consciente de la dimension santé du sport, elle encourage le « Sport sur ordonnance ».

Labellisée « Terre de jeux Paris 2024 », elle favorise l'organisation d'événements sportifs à dimension régionale, nationale et internationale

A ces projets transversaux se rajoute la dimension exemplarité de la collectivité : les principes du développement durable se doivent d'être appliqués à tous les échelons de l'administration, notamment dans la dimension ressources humaines.

La Ville s'appuie également sur des partenaires institutionnels, associatifs et privés qui partagent des enjeux communs autour du développement durable.

On peut particulièrement citer 3 partenaires majeurs qui mènent des actions s'articulant avec les priorités d'action portées par la Ville :

- Mulhouse Alsace Agglomération, principalement sur les volets énergétique et mobilité avec l'extension du réseau de chaleur, conversion de la flotte de bus au biogaz, recharge des véhicules électriques...
- Le SIVOM de la Région Mulhousienne avec notamment la gestion dynamique des réseaux d'assainissement pour protéger les milieux naturels, l'unité de méthanisation des boues d'épuration à Sausheim...
- Citivia qui accompagne la collectivité dans des aménagements majeurs : quartier Gare, Fonderie, Coteaux...

C'est la combinaison de l'ensemble de ces projets qui permettra d'atteindre l'objectif ambitieux de transformation du territoire et dessiner ensemble la Ville de demain.

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Le rapport développement durable de la Ville pour 2023 s'articule autour de plusieurs thématiques qui traduisent les ambitions développement durable que porte la Ville de Mulhouse :

1. Ville participative, solidaire et citoyenne p. 8-13
2. Ville de nature et des mobilités douces p. 14-23
3. Ville vigilante à ses ressources énergétiques et naturelles (nouvelle thématique 2023) p. 24-27
4. Ville en reconquête de ses quartiers p. 28-33
5. Ville de toutes les intelligences p. 34-39
6. Ville à l'écoute de ses collaborateurs p. 40-43

Elles permettent de répondre aux finalités du développement durable telles qu'évoquées dans la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation des ressources et de la biodiversité
- La cohésion sociale et la solidarité
- L'épanouissement des êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Les actions présentées constituent les actions emblématiques de l'année 2023 pour donner à voir la diversité des projets dans les différents axes.

Les perspectives 2024 sont également exposées dans chaque axe pour présenter la dynamique des projets.

1 | VILLE PARTICIPATIVE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE

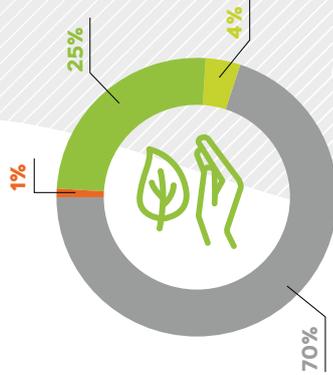


Après plusieurs années de restrictions liées à la crise sanitaire, l'Agence de la Participation citoyenne, créée en 2015, a mené de nombreuses actions avec les habitants en 2023 sur l'ensemble des projets de la Ville (Développement des Mobilités Douces, Plan Lumière, transformation du quartier des Coteaux...).

Au-delà de la participation, la Ville souhaite encourager l'engagement citoyen, à travers différents dispositifs à destination des jeunes notamment, mais aussi à travers son nouveau budget participatif qui permet aux habitants de proposer, de choisir et de suivre une partie des projets à mettre en œuvre.

En 2023 la Ville a renouvelé la démarche de budget vert selon la méthodologie développée par I4CE (Institute for Climate Economics) permettant une analyse des projets d'investissement de la Ville au regard de l'impact environnemental de ceux-ci.

Les 47,8 M€ de dépenses d'équipements en 2023 ont été passés à la loupe lors du CA 2023.



- **Très favorables**
Mulhouse Diagonales, développement des mobilités douces, plan vélo, îlots de fraîcheur, plantations d'arbres, rénovation énergétique, dépollution
- **Favorables**
Modernisation de l'éclairage public, travaux sur les chaufferies, travaux d'isolation
- **Neutres**
Travaux de sécurité, d'accès PMR, entretien des voiries et parking, 85% des rénovations globales et des nouvelles constructions...
- **Défavorables**
Création de nouvelles voiries et de nouveaux parkings

Initiative de jeunes

« Initiatives de jeunes » (IJ) est un dispositif ayant pour objectif de reconnaître, mettre en valeur, soutenir et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes Mulhousiens, quels que soient leur statut, leur situation sociale ou leur niveau de qualification.

IDJ est un dispositif copiloté et cofinancé par la CAF et la Ville de Mulhouse qui permet de proposer aux candidats un accompagnement dans leur démarche de projet ainsi qu'une aide financière, dans les respects des conditions figurant dans la charte que les candidats s'engagent à respecter. Cette bourse est attribuée, au(x) porteur(s) de projet(s).

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes dans leur projet y compris dans une « montée en compétence » de gestion de projet. D'année en année, le dispositif touche un public de plus en plus large sur des thématiques variées.

Critères de recevabilité :

La bourse est accessible à tous les jeunes mulhousiens entre 13 ans et 25 ans. Le porteur de projet ou au moins l'un des membres doit être mulhousien s'il s'agit d'un groupe.

Critères de recevabilité relatifs aux projets :

Le projet doit présenter un caractère d'utilité sociale et d'intérêt général, un impact pour les jeunes et être réalisable techniquement et financièrement.

La conception et la réalisation du projet doivent favoriser :

- L'organisation d'actions collectives.
- L'émergence d'une dynamique locale.
- L'expression des jeunes.
- La responsabilisation des jeunes.
- Une dimension citoyenne.
- Un impact territorial (en priorité le territoire mulhousien).

Exemples de projets validés en commission en 2023 :

Réels

Association : BZ mon bled

Contenu de l'action :

Création d'un spectacle humoristique 100% mulhousien, avec un artiste mulhousien et une dizaine de jeunes talents et interventions dans les classes 'Théâtre' dans les lycées Montaigne, Lavoisier et Lambert.

De juin 2023 à mars 2024.

Porteur de l'action : Doriane MIESCH

Lieu de l'action : MULHOUSE

Rock-atoutaj

Association : CSC Lavoisier – Brustlein

Contenu de l'action :

Sortie intergénérationnelle et culturelle aux Eurockéennes. Cette sortie rassemblera 8 séniors de plus de 60 ans et 8 jeunes mulhousiens de plus de 16 ans autour de la musique 'live'.

6 juillet 2024.

Porteur de l'action : Camille RAVEY

Lieu de l'action : BELFORT

Chiffres clés :



Bilan du 2nd budget participatif Mobilités douces

Fort du succès de la première édition dédiée à Mulhouse Diagonales, la Ville a lancé en 2023 un nouveau budget participatif autour de la thématique des Mobilités douces.

Le vélo électrique, le sport-santé ou encore la marche à pied sont autant de nouvelles alternatives à la voiture individuelle.

Sans venir défaire les chantiers en cours déjà identifiés sur les grands axes du Développement des Mobilités Douces, il s'agira davantage de communiquer et d'inviter à œuvrer sur les champs de projets possibles à l'échelle de la Ville.

Le budget participatif a pour vocation d'inciter à l'expression des attentes ou des envies du plus grand nombre et de contribuer à l'appropriation durable du Développement des Mobilités Douces en rendant les citoyens acteurs de l'espace public de la Ville.

L'Agence de la Participation Citoyenne a conçu la démarche et est garante du suivi des projets. Elle accompagne les porteurs en assurant l'interface entre les citoyens et les services jusqu'à la réalisation in situ des projets lauréats et la communication de chacun d'entre eux.

En bref chiffres-clés

500 000 € consacrés par la Ville de Mulhouse à des projets imaginés et votés par les Mulhousiens. (400 000 € pour la réalisation + 100 000 € de communication et d'ingénierie externe)

218 projets déposés sur la plateforme www.mulhousecestvous

24 projets soumis au vote

4 430 participants au vote

10 602 votes

9 Projets lauréats

Les projets lauréats :

- 1** Créer un îlot de fraîcheur au centre-ville
- 2** Installer des toilettes publiques pour tous
- 3** Décorer les passages piétons
- 4** Mettre en place des aires de convivialité
- 5** Installer des assises végétalisées au centre-ville
- 6** Pédaler pour recharger son téléphone
- 7** Remettre en état le parcours sportif du Bois des Philosophes
- 8** Équiper des parcs de balancelles pour se reposer
- 9** Expérimenter la signalétique phosphorescente au sol

Ville amie des aînés

La démarche « Villes Amies des Aînés » (VADA) initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé est une démarche transversale et participative de développement du bien-être et du bien-vivre en ville des personnes âgées. La démarche s'appuie sur le réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAAA), association qui a vocation à développer dans les pays francophones le réseau international VADA, réseau auquel Mulhouse a adhéré en juin 2015.



Cette démarche est le socle de l'ensemble de la politique publique en faveur des seniors mulhousiens pour :

- Adapter le territoire aux besoins des aînés et à leur bien-être
- Répondre au défi de la transition démographique
- Engager une dynamique participative autour du bien-vieillir

Un plan d'action a été élaboré pour la période 2019-2026 à l'issue d'un diagnostic territorial (auquel 378 seniors ont participé) et technique. Il comprend 17 enjeux se déclinant en 32 objectifs stratégiques et 63 actions concrètes. Depuis sa création, la démarche a permis de mettre en œuvre : la gratuité des transports en commun pour les 65 ans et +, la prise en compte des besoins et attentes spécifiques des seniors dans certains grands projets (Mulhouse Diagonales, extension du plateau piéton, ...) avec la mise en place d'aménagements adaptés ou la réalisation de diagnostics seniors, la création et l'animation de l'instance participative des seniors, Mulhouse Aînés et le déploiement d'actions de promotion de la santé et du bien-vieillir à Mulhouse.

L'instance participative des seniors

Parallèlement à ces actions, la ville de Mulhouse a décidé de mettre en place une nouvelle instance participative des seniors mulhousiens « Mulhouse Aînés ».

Les missions de l'instance :

- Réfléchir, proposer et mettre en place des actions dans le cadre de la démarche Ville Amie des Aînés
- Pouvoir se saisir des problématiques ou être saisi par la Ville au sujet de projets portés par la Collectivité
- Être relais d'information et de communication entre les seniors, les acteurs locaux et les autres générations

En 2023 la Ville s'est engagée dans une démarche de labellisation auprès du réseau francophone des Villes amies des aînés, label qui viendra garantir et valoriser la démarche portée par Mulhouse.

En 2024 :

Espaces sans tabac aux abords des écoles primaires

Interpellée par les parents d'élèves pour lutter contre le tabac, véritable enjeu de santé publique, la Ville de Mulhouse a souhaité s'engager aux côtés de l'Education nationale et de la Ligue contre le cancer, en mettant en place des espaces sans tabac. Pour la rentrée, la Ville de Mulhouse expérimente plusieurs espaces aux abords de cinq établissements scolaires volontaires. Sont concernés les groupes scolaires de Dornach et Victor Hugo, les écoles élémentaires Thérèse et Cour de Lorraine et l'école maternelle Les Tonnelliers.

Ainsi, des panneaux ont été installés aux abords de ces écoles afin de délimiter des espaces sans tabac, invitant les personnes qui souhaitent fumer à s'éloigner.

L'identification d'un périmètre d'interdiction (Espace sans tabac) n'est qu'un prétexte pour **susciter une réflexion collective et participative sur la question de l'usage du tabac et du tabagisme passif** et la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'information.

En parallèle, des actions de sensibilisation seront menées dans les classes. Des interventions seront réalisées par des partenaires experts dans les classes de grande section de maternelle, CM1 et CM2. Adaptées en fonction de l'âge, ces interventions permettront de sensibiliser les élèves à l'usage néfaste du tabac et de réduire le nombre de jeunes fumeurs. Une formation pourra éventuellement être proposée auprès des enseignants et parents d'élèves volontaires.

Ce projet s'inscrit dans le troisième Contrat local de santé, porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Agence régionale de santé, composé d'un plan d'actions pour les cinq années à venir, dont l'objectif est de préserver la santé des habitants.

Chiffres clés :



5 écoles en 2024



5 sites / an jusqu'en 2028 (fin du Contrat Local de Santé)

Le tabac, première cause de mortalité évitable en France

En 2022, plus de 3 personnes sur 10, âgées entre 18 et 75 ans, déclaraient fumer, dont un quart quotidiennement. Plus d'un quart des jeunes de 17 ans déclare avoir consommé du tabac au cours des 30 derniers jours.

Enjeu majeur de santé publique, le tabac est responsable de 19,8% des cancers qui surviennent chaque année en France, mais aussi des maladies cardio-vasculaires et respiratoires. Le tabac reste la première cause de mortalité évitable avec 75 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France.

2 | VILLE DE NATURE ET DES MOBILITÉS DOUCES



Mulhouse est une ville au passé industriel dont le développement doit aussi beaucoup à un contexte naturel exceptionnel. Sa qualité d'eau a notamment permis à l'industrie textile de prospérer. Souvent passionnés de botanique, les industriels du 19ème siècle ont créé de magnifiques jardins dans leurs propriétés dont un certain nombre sera cédé ou racheté par la Ville.

Consciente de l'importance de cet héritage, la Ville est engagée dans une démarche de préservation de ce patrimoine vert avec l'adoption d'un plan vert dès 1986 puis la création d'un conservatoire botanique municipal depuis 1993 (en lien avec le conservatoire national).

Depuis 2018, la Ville de Mulhouse s'est donné pour ambition de transformer le territoire pour préparer la ville de demain avec de nombreux projets lancés comme l'opération Mulhouse Diagonales et ses continuités vertes et bleues, le projet développement des mobilités douces, les cours d'école nature, la désimperméabilisation des espaces publics, ...

Mulhouse-Majunga (Madagascar) : un partenariat solidaire et durable

L'engagement de la Ville de Mulhouse quand aux enjeux du développement durable trouve également son expression dans son action à l'international.

Depuis 2004, Mulhouse apporte son appui à la Commune Urbaine de Majunga à Madagascar pour le renforcement de ses capacités en matière de gestion des services publics locaux.

Majunga a pu organiser la collecte et la gestion des déchets sur l'espace public ainsi que le développement de blocs sanitaires et de latrines publics.

Depuis l'origine du partenariat, l'amélioration durable de la qualité de vie des habitants est la vocation première de l'accompagnement des agents auprès des collègues malgaches.

Le service de collecte des déchets domestiques et d'acheminement vers un centre de tri fonctionne de manière pérenne.

Plus récemment, les échanges de bonnes pratiques se sont étendus à la lecture publique avec un travail entre nos agents des bibliothèques répondant à l'enjeu de l'épanouissement des êtres humains, constitutif du développement durable.

De même, sous l'impulsion du Ministère pour l'Europe et des Affaires Etrangères, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale est développée par un groupe de travail animé par le service des Relations internationales et composé de représentants d'établissements scolaires ainsi que d'associations mulhousiennes engagées dans la solidarité internationale avec un objectif de sensibilisation notamment auprès des jeunes publics à la diversité interculturelle et à la préservation des ressources en partage.

Une correspondance s'est établie entre deux classes de l'école Wolf ainsi qu'une classe du collège Villon avec des élèves d'établissements scolaires de Majunga.

Chaque année, une journée pédagogique au parc zoologique et botanique sur le thème de Madagascar permet aux élèves et aux associations de présenter leurs travaux sous une forme récréative.

En 2024, le SIVOM de la Région mulhousienne s'impliquera dans le partenariat sur l'évacuation et le traitement des déchets liquides. Le financement solidaire du 1% déchets pourrait être instauré sur ce segment de notre coopération décentralisée.

Faits marquants en 2023 :

Permis piéton et vélo

Pour le bien-vivre ensemble et la sécurité de chacun(e), la ville de Mulhouse souhaite partager aux piétons et cyclistes, dès leur plus jeune âge, les bonnes pratiques et règles de sécurité. La police Municipale, forte de 75 agents, remplit de nombreuses missions dont la sécurisation des abords des écoles et la prévention auprès des jeunes mulhousiens.

Elle participe au dispositif « classe de ville » et accueille une classe accompagnée au poste de Police. Elle présente aux enfants le service et les différents métiers (motards, unité canine, ...) et les divers véhicules.

La visite du site est complétée par une présentation en salle ainsi qu'un jeu de questions-réponses.

Une équipe de 4 agents est dédiée aux interventions en milieu scolaire. C'est dans ce cadre que la PM délivre deux formations aux élèves : en CE2 – le permis piéton et en CM2 – le permis vélo.

Le permis piéton :

- Apprentissage des règles de base pour se déplacer en toute sécurité
- Voir et être vu
- Règles pour s'engager dans une traversée de route
- Connaître son environnement proche
- Approche théorique en classe (2h30)
- Mise en pratique dans l'établissement mais aussi ses abords proches pendant 30 minutes
- A l'issue délivrance d'une attestation de réussite et d'un livret récapitulatif

Le permis vélo :

- Partie théorique en classe pour aborder l'apprentissage des règles de base pour se déplacer en toute sécurité sur son vélo (2h30)
- Présentation des éléments obligatoires de sécurité d'un vélo
- Rappel de l'importance du port du casque
- Découverte de la signalisation routière (panneaux, feux...) et de la réglementation du code de la route
- Mise en pratique au Musée de l'Auto (2h) dans des conditions se rapprochant du réel mais garantissant la sécurité des élèves
- Parcours de circulation sur la piste tracée à cet effet (mix vélos / piétons)
- Ateliers de maniabilité (slalom, freinage, équilibre)
- Interrogation sur les panneaux, les équipements obligatoires d'un cycle
- A l'issue délivrance d'une attestation de réussite et d'un livret récapitulatif

Chiffres clés :



Permis piéton

25

écoles

1734

élèves



Permis vélo

27

écoles

1802

élèves

Lancement de l'étude plan de végétalisation

Au cours d'un mandat engagé pour la nature en ville et dans un contexte de changement climatique qui s'accroît, la ville de Mulhouse accélère sa mue verte.

Une étude sur une stratégie de végétalisation avec pour clé d'entrée la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) permet de : définir les actions complémentaires à celles déjà en cours et programmées (projet urbain « Mulhouse se transforme »), hiérarchiser les interventions (efficacité) et développer des outils d'aide à la décision pour programmer les plantations.

Un premier volet de diagnostic caractérisera le territoire en termes de :

- Îlots de chaleur urbains
- Accès au végétal et aux îlots de fraîcheur
- Biodiversité réservoirs, continuités et ruptures
- Exposition des populations sensibles

Pour ensuite définir les objectifs primaires et secondaires du plan de végétalisation (deuxième volet).

Ce dernier réduira l'exposition des lieux de vie soit par la réduction d'effet d'îlot de chaleur, soit par l'accroissement de l'accès à la végétation de proximité.

Un travail itératif permet de converger vers un plan d'actions cohérent avec les ambitions initiales ou adaptées à un budget initial ou revu à la hausse à la lumière des impacts positifs.

Le plan d'actions prend la forme d'une liste de sites potentiellement transformables et/ou mutables comprenant :

- Les objectifs visés
- La surface désimperméabilisée et les taux de végétalisation
- L'évaluation du nombre de personnes touchées
- Une estimation du coût des transformations

La hiérarchisation et le cadencement sont discutés avec les services.

Des préconisations en matière d'aménagement sont ajoutées : trames végétales, type de matériaux / albédo par site.

Parallèlement, une étude du patrimoine arboré mulhousien est menée pour élaborer une palette végétale adaptée au changement climatique.

Le comportement des arbres face au stress hydrique est étudié sur 3 années consécutives. L'analyse cartographique et statistique est complétée par des mesures in situ au cours de l'été 2024.

Le bureau d'études établira des préconisations d'essences d'arbres plus adaptées à l'évolution du climat mulhousien.

Cité du vélo

La Cité du Vélo, projet porté à hauteur de 13 Millions d'euros par la ville de Mulhouse (pour l'achat des locaux) et m2A (pour l'aménagement) propose 432 m² de locaux aux structures qui œuvrent pour la promotion du vélo.

- Cette mise à disposition de locaux doit permettre à ces structures :
- d'exercer leurs activités, notamment avec leurs adhérents,
 - de donner plus de visibilité aux services qu'elles offrent aux publics (habitants, cyclotouristes, entreprises...),
 - de développer ces services et de proposer davantage d'événements,
 - de consolider le réseau des acteurs du vélo,
 - plus généralement de cultiver une dynamique en faveur de cette mobilité bas carbone.



L'Association Mediacycles sera présente dès l'ouverture et prévoit la création de 6 emplois pour assurer les services de location de vélo, gravure de cadre de vélos ou dépôt de vélos en gardiennage.

D'autres associations rejoindront La Cité du vélo : le CADres, les Tisserands d'EBN et Poto'cycles.

L'ouverture de La Cité du vélo est prévue fin 2024.

Vélobox, un nouveau service dédié à l'usage des mobilités douces

La Ville propose le service Vélobox, nouvelle offre de stationnement abrité et sécurisé sur l'espace public, afin d'offrir aux Mulhousiens qui n'ont pas forcément de local à vélo ou de garage chez eux ou sur leur lieu de travail, une solution pour se garer en toute sécurité.

Trois box de 6 emplacements pour vélo sont mis à la disposition des Mulhousiens place du Rattachement, rue Lambert et rue des Cordiers au centre-ville, fonctionnant par abonnement.

Le projet Vélobox s'inscrit dans le programme Alvéole, soutenu par la Fédération française des Usagers de Bicyclette (FUB). Selon la FUB, plus

4

de 400 000 vélos sont volés en France chaque année. Avec ce système sécurisé, les Mulhousiens pourront transporter et entreposer leurs vélos plus facilement et sans contrainte.

La Ville de Mulhouse offre aux abonnés Vélobox, un marquage Bicycode®, réalisé par Mediacycles, système de marquage du cadre des vélos avec des numéros uniques et standardisés au niveau national. Ce système permet la restitution des vélos à leur propriétaire en cas de vol.

Parc des Terrasses du musée

Un aménagement en plusieurs phases

Cette opération se situe dans un quartier de renouvellement urbain, qui fait face à un déficit d'espaces verts.

Le site a connu plusieurs phases de transformations. La démolition entamée en 2018 a été suspendue mi 2019 suite à la découverte de pollutions non prévisibles puisque non liées à l'ancienne activité du site (probablement liée aux matériaux apportés il y a plus d'un siècle pour la création du canal).

La Ville a mobilisé l'ensemble de ses partenaires autour de la question afin de déterminer un montage financier qui permette un aménagement ambitieux avec une renaturation complète de la rivière tout en limitant les coûts.

Grâce au partenariat avec Rivières de Haute Alsace, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse mais également la Région et l'Etat (France Relance), l'aménagement a pu se poursuivre.

Cette phase d'attente a permis de faire évoluer le projet : d'une emprise initiale de 2 ha (ancien site PUPA), le parc s'est étendu jusqu'au pied des façades du boulevard Roosevelt grâce à DMD.

Le parc terrasses du Musée

La phase finale d'aménagement, démarrée en septembre 2022 fait la part belle aux mobilités douces.

Côté parc :

- Du mobilier d'agrement permettant de profiter de l'esprit nature du lieu (transats et bancs)
- Une zone « multi-fonction » à proximité de la rotonde avec des cubes de différentes hauteurs servant aussi bien d'assise que de jeux informels
- Une zone de street work out côté avenue de Colmar
- De nombreux stationnements vélos.

Le bâtiment de la rotonde, témoin de l'histoire du site, est conservé et réhabilité.

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour lui trouver une nouvelle affectation d'ici la fin de l'année.

Développement des Mobilités Douces (DMD)

Développer les mobilités douces, un projet aux avantages nombreux.

Développer l'usage des mobilités douces, c'est trouver le juste équilibre entre les différents modes de déplacement. À l'horizon 2025, le paysage mulhousien sera considérablement modifié : transformation de rues, place du vélo, davantage de végétalisation... ceci pour rendre la ville :

- Attractive
- Agréable à vivre
- Calme
- Verte
- Accessible
- Respectueuse de la santé

L'objectif est avant tout de permettre aux Mulhousiens de profiter d'une meilleure qualité de vie, d'utiliser l'espace public différemment, de favoriser le commerce local et de proximité et de proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle.

Les déplacements doux c'est :

+ de place et de confort pour les piétons :

L'extension des zones piétonnes et l'élargissement des espaces dédiés aux piétons vont rendre la ville plus agréable, plus accueillante et plus accessible. Une promenade sera également créée sur le boulevard Roosevelt, allant du centre-ville (Porte Haute) à la Cité de l'automobile (Terrasses du musée), en passant par le marché. De larges trottoirs faciliteront la mobilité de tous, favoriseront la flânerie et permettront l'implantation de terrasses.

+ de rapidité pour les transports en commun :

La vitesse des bus va augmenter grâce à une voie dédiée sur l'axe Briand-Franklin. De quoi rendre ce mode de transport plus attractif.

+ de place pour les cyclistes :

10 itinéraires cyclables continus et sécurisés sont prévus dans le cadre du plan vélo qui s'étendra sur 32 km, dont 15 km seront réalisés d'ici 2026. Le développement des mobilités douces va contribuer à l'aménagement de trois lignes structurantes :

- Secteur Porte de Bâle vers le quartier du Reberg, direction Riedisheim
- Secteur Franklin-Briand vers Coteaux, direction Morschwiller
- Secteur Roosevelt vers Bourtzwiller, direction Illzach, Kingersheim et Pfastatt

Des premiers chantiers finalisés

Le développement des mobilités douces a débuté dès 2022. Les travaux ont commencé par l'agrandissement de la zone piétonne dans le centre-ville.



Les travaux en cours permettront également d'installer :

- Des sanitaires publics accessibles PMR
- Un distributeur d'eau (eau plate et pétillante) avec une partie pour les animaux de compagnie

Une opération éco-responsable

L'opération Terrasses du musée se veut une des 1^{ère} opération éco-responsable avec notamment :

- Une dépollution totale du site
- 2 ha désimperméabilisés et renaturés
- Plus de 150 arbres et arbustes plantés (érable, saule, chêne, tilleul,...)
- La création d'une continuité écologique de 1,5 km jusqu'à promenade de la Doller
- 500 ml de site propre vélo et 750 ml de cheminements piétons
- Une gestion naturelle des eaux pluviales permettant l'infiltration de 14 000 m³/an
- Le respect d'une trame noire côté rivière pour préserver la biodiversité

En 2024 :

Vélos en libre-service

Marché attribué au cours de l'année 2024

L'offre de service évolue avec l'ajout de vélos à assistance électrique (VAE), permettant l'ajout de 12 à 23 stations sur le périmètre de m2A et le redéploiement, voire l'ajout de stations sur le périmètre de la ville de Mulhouse (ajout de 5 stations en plus du maintien de 40 en place).

Implication d'un jury citoyen pour le test des 4 vélos proposés par les prestataires.

Cours d'école

Après une phase de diagnostic en 2021 de l'ensemble de ses cours d'école, notamment au regard de leur vulnérabilité à l'effet îlot de chaleur, un programme Ecoles Nature a été lancé en 2022.

Ce programme prévoit le réaménagement ou le renouvellement de 20 cours d'école, soit 1/3 du patrimoine scolaire mulhousien, avec une renaturation et une désimpermeabilisation de celles-ci. Cette action est notamment soutenue par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



Les orientations d'aménagement appliquées par la Ville pour les cours d'école nature :

- Plus d'espaces végétalisés et plus d'arbres
- Augmenter les surfaces perméables (copeaux, terre, sable, pavés enherbés,...)
- Aménager un espace pour l'école du dehors dans les zones ombragées
- Gérer les eaux pluviales de manière alternative (infiltration dans le milieu naturel)
- Privilégier les enrobés perméables et clairs pour les autres surfaces praticables (pratique de certains sports, accessibilité secours et PMR,...)

En 2023 les cours des écoles Stinzi et Wolf ont été réaménagés avec :

- 3 343 m² de surfaces déconnectées du réseau d'eau pluviale
- 11 arbres supplémentaires plantés
- En moyenne 20% des eaux de toitures infiltrées dans le milieu naturel

En 2024, 13 cours d'école ont été réaménagés, avec des gains de température allant jusqu'à 4,5 degrés.

Parc Gluck

Depuis plusieurs années, suite aux sécheresses consécutives et en raison d'un sous-sol insuffisamment recouvert de terre végétale, le patrimoine arboré du parc Gluck dépérit.

Il subit ainsi des abattages réguliers d'arbres pour la sécurisation de ses usagers. Pour compenser ces pertes et maintenir ce rôle de climatiseur urbain, des plantations d'arbres sont programmées.

Le parc sera réaménagé en régie grâce à la création d'un merlon arboré. Les ambiances paysagères et les habitats seront diversifiés, offrant confort et habitat aux citoyens et à la faune.

Le boulevard Roosevelt a déjà été réaménagé pour s'intégrer pleinement au parc des Terrasses du musée et permettre la cohabitation des piétons et des cyclistes, tout en conservant la desserte automobile des riverains.

Les Mulhousiens au cœur du projet

Afin de construire le projet avec les habitants, la Ville, à travers l'Agence de la participation citoyenne, a mené 23 temps de concertations entre avril et juin 2022. Plus de 500 personnes ont pu s'exprimer leurs attentes concernant la transformation de la ville.

En 2023, trois temps d'échanges avec les commerçants, quatre balades urbaines et des temps de présentation spécifiques ont réuni 200 participants, dont 80 commerçants et 120 habitants.

Deux ateliers, conduits en septembre et octobre 2023, ont permis d'affiner l'aménagement du square Roosevelt. Riverains, représentants du Diaconat, professionnels de santé et lycée Roosevelt, ont travaillé collectivement sur la priorisation des usages de l'espace.

Mulhouse poursuit sa transformation

En 2024, les travaux se poursuivent sur cinq secteurs : l'avenue Aristide-Briand, la rue Franklin, le boulevard Roosevelt, la porte de Bâle et la rue des Bonnes-Gens.

A terme, l'ensemble du projet concernera 6 km de voirie, soit 14 hectares. Il prévoit aussi la création de 4 500 m² d'espaces verts et la plantation de 350 arbres.

Un nouveau plan de circulation

Pour permettre le développement des mobilités douces, la circulation de transit va être déviée sur un « ring ». Le centre-ville ne sera ainsi plus encombré, rendu totalement disponible et accessible pour les riverains, les commerçants ou tout visiteur désireux de s'y rendre spécifiquement.

Un projet à 13 millions d'euros

La première tranche de travaux, qui s'achèvera fin 2025, est estimée à 13,48 millions d'euros. En complément des 8 millions investis par la Ville, plusieurs financeurs ont été sollicités : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), Mulhouse Alsace agglomération (m2A), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, à travers le fonds vert, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et les fonds européens.

3 | VILLE VIGILANTE À SES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET NATURELLES



En octobre 2022, la ville de Mulhouse adopte son plan de sobriété énergétique.

La Ville de Mulhouse s'est engagée depuis plusieurs années pour agir contre les effets du dérèglement climatique, au travers de nombreuses actions portant à la fois sur son patrimoine, ses équipements, ses aménagements.

Faire de Mulhouse une ville apaisée, durable et résiliente au service de tous les Mulhousiens est aujourd'hui l'ambition qui structure toute l'action municipale.

Il s'agit avant tout d'intégrer les enjeux climatiques et de préservation des ressources et de faire la part belle à la nature en ville, désormais considérée comme une véritable priorité d'aménagement et non plus comme une simple politique d'agrément.

Mais, les crises climatiques et énergétiques que nous traversons imposent l'adoption de mesures exceptionnelles au service des Mulhousiennes et des Mulhousiens.

Cette opération est exemplaire pour sa durabilité (on plante des arbres pour le futur) mais aussi pour son économie et sa frugalité :

- Réemploi de terre végétale issue d'un chantier de Rivières de Haute Alsace.
- Réemploi des végétaux en conteneur utilisés pour l'événementiel.

Des substrats limitant les rejets de CO₂ dans l'atmosphère

La Ville de Mulhouse est impliquée dans l'accélération de son adaptation au changement climatique en préservant la biodiversité. Ainsi, le fleurissement urbain évolue pour préserver la ressource en eau et améliorer les habitats pour les insectes. Sur plusieurs plans et particulièrement celui de la production florale en régie, le fleurissement mulhousien est de plus en plus durable. Dans cette dynamique, des essais ont été menés en conditions de production pour évaluer le fleurissement des jardinières dans des substrats réduits ou sans tourbe.

La diminution ou l'arrêt de l'utilisation de la tourbe permet de réduire la pression sur les tourbières, **écosystèmes fragiles et singuliers** (zones humides, réservoirs de biodiversité et puits de carbone si le milieu n'est pas dégradé // a contrario, une tourbière dégradée rejette énormément de CO₂ : chaque année, environ 500 000 hectares de tourbière sont détruits dans le monde, libérant ainsi environ 2 milliards de tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre).

En 2023, des essais encadrés par ASTREDHOR – organisme de recherche appliquée agricole ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage pour développer leurs compétences et les accompagner dans leurs projets d'innovation. – ont été menés.

3 types de substrats ont été testés avec 85% de tourbe, 50% de tourbe et sans tourbe – avec fibre de coco, copeaux de bois, argille, tourbe de coco (déchet des produits de la noix de coco) et écorce compostée, avec 2 associations fleuries, réparties dans 30 jardinières.

Le dispositif a été mené pendant une dizaine de semaines et a révélé que les substrats sans tourbe ou réduits en tourbe conduisent à une qualité esthétique des jardinières suffisante.

Le maintien d'un fleurissement de qualité et la préservation des tourbières sont compatibles !

La ville de Mulhouse va continuer son engagement dans ce sens.

🌱 Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)

Un Schéma Directeur Energie résulte d'une démarche volontaire de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un document qui regroupe à la fois une **stratégie énergétique, une planification patrimoniale et de la programmation opérationnelle.**

🌱 Développement de l'énergie photovoltaïque

300m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les bâtiments de la mairie de Mulhouse. Les travaux ont été achevés en septembre 2023. Budget : 49 000€ TTC (fourniture et pose des panneaux et raccordements) dont 25 000€ de financements externes.

Après un an d'exploitation (sept.2024), la production d'énergie solaire a permis de faire 8 000€ d'économie annuelle.

🌱 Sobriété : marché de Noël

La mise en œuvre du Plan de sobriété s'est poursuivie sur 2023 avec la mise en place de nouvelles mesures dans le cadre du marché de Noël :

- Sur les illuminations
- L'ensemble des mesures permet une baisse de 35 % de la consommation énergétique.
- Sur les chalets
- Baisse de la consommation électrique par des mesures sur l'éclairage et les équipements, maîtrise du chauffage (interdiction de chauffer si la température est supérieure à 0°C) et veille sur les équipements de cuisson.



🌱 Site de la pépinière municipale : efficacité et sobriété

Le site de la pépinière regroupe la production florale, le conservatoire botanique, la direction, l'encadrement ainsi qu'une partie des équipes de maintenance des Espaces Verts.

Les horticulteurs de la ville produisent 100 000 plantes annuelles pour fleurir les 101 842m² de massifs fleuris et les 740 jardinières, bacs ou vasques.

Le plan de sobriété repose sur 3 engagements :

● **S'engager à agir vite par des mesures concrètes et immédiates**
Réduire les horaires des illuminations de Noël, éteindre l'affichage publicitaire de la Ville de 1h à 6h, réduire la température à 20°C dans les salles de classe des écoles, 19°C dans les bâtiments administratifs et 15°C dans les gymnases, retarder la saison de chauffe, diminuer l'intensité lumineuse de l'éclairage public et éteindre certains tronçons routiers sur tout ou partie de la nuit et supprimer l'eau chaude sanitaire quand c'est possible.

● **Tous engagés pour des comportements sobres**
Sensibiliser les usagers, agents et élus sur les comportements sobres et éco gestes, couper la veille des équipements électriques, établir des contrats de sobriété avec les utilisateurs des équipements publics et nettoyer les boîtes mail et l'espace de stockage des données numériques des ordinateurs.

● **S'engager dans la durée pour la transition énergétique**
Mettre en œuvre le Plan Lumière qui économisera 60% des consommations électriques de l'éclairage public, engager une stratégie numérique responsable, développer les mobilités douces et l'accessibilité aux véhicules électriques en ville, poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (chauffage, fenêtres, isolation...), déployer dans les équipements publics les énergies renouvelables : les réseaux de chaleur et le photovoltaïque.

🌱 Plan Lumière 2023/2024

2023 a marqué le début de la mise en œuvre du nouveau Plan Lumière, par le biais d'un marché global de performance sur 15 ans.

Les 4 objectifs de ce plan sont

- Economies d'énergie électrique.
- Remplacement d'un patrimoine vieillissant et obsolète.
- Embellissement et attractivité de la Ville de Mulhouse.
- Développement des nouvelles technologies.

D'ici 2025, 100% de l'éclairage public fonctionnel sera passé en LED, avec un gain de 70% d'énergie et 73% d'émission de gaz à effet de serre en moins. Sur les 10 000 luminaires rénovés, 1 300 seront rétrofités, technique permettant de remplacer les composants obsolètes afin de favoriser le réemploi d'équipements existants.

Un volet scénographique complète la rénovation de l'éclairage. Les consommations énergétiques de celui-ci seront entièrement compensées par l'installation d'un nouveau site photovoltaïque.

4 | VILLE EN RECONQUÊTE DE SES QUARTIERS



La Ville de Mulhouse évolue et s'engage dans une transformation durable pour devenir plus agréable à vivre, plus accessible, plus apaisée et plus respectueuse de l'environnement

Mulhouse met notamment l'accent sur la revalorisation de son image et la qualité de son urbanisation. Elle a fait le choix de redessiner un tissu urbain plus écologique et plus solidaire en réhabilitant sa mémoire industrielle et en renouant le dialogue avec l'ensemble des acteurs urbains, des citoyens aux industriels.

La pépinière fait partie des 17 sites qui représente 50% de la consommation totale des bâtiments de la ville de Mulhouse. Depuis octobre 2023, la chaudière qui chauffe les serres de production florale (1630 m²) a été changée ainsi que le système de régulation. 4 mois de travaux ont été entrepris, pour un coût de 300 000€ TTC.

Le changement des consignes de températures et la mise en place d'une chaudière gaz à haute performance environnementale ont permis de réaliser des économies d'énergie considérables.

En 2024 :

Protocole CARE

Un protocole expérimental pour la plantation d'arbres à proximité des réseaux gaz et d'électricité.

A Mulhouse, c'est dans le cœur historique dense et le péricentre que les citoyens sont fortement exposés au phénomène d'îlot de chaleur urbain : un peu plus de 28 000 mulhousiens sont concernés, soit presque 27 % de la population globale (étude sur la stratégie de végétalisation en cours).

C'est grâce à la végétalisation et en particulier grâce à la plantation d'arbres que les populations seront moins exposées.

Selon l'INRAE, à 13h, sous la couronne d'un arbre la température est inférieure de 7°C à celle des espaces adjacents. Les arbres sont de véritables climatiseurs urbains.

Le protocole expérimental, unique en France, pour la Cohabitation entre les Arbres et les Réseaux permettra d'éviter le dévoiement des réseaux souterrains lors de plantations nouvelles, de limiter les impacts aux plantations lors d'interventions sur des arbres CARE.

Une délibération spécifique a été présentée au CM du 26 septembre 2024 pour permettre la signature des protocoles avec GRDF & ENEDIS et ainsi planter les premiers arbres CARE à l'automne 2024.

Durée de l'expérimentation : 5 ans pour GRDF 3 ans pour ENEDIS

Perspectives

- cette expérimentation permettra de capitaliser des données et constituer un retour d'expérience pour la révision de la norme
- dès que possible, la ville de Mulhouse souhaite étendre ce protocole aux autres réseaux & concessionnaires
- le protocole CARE pourra « faire école » et être partagé avec d'autres collectivités (au sein de France Urbaine par exemple)
- la révision de la norme NFP 98-332 en 2025.

Impact environnemental



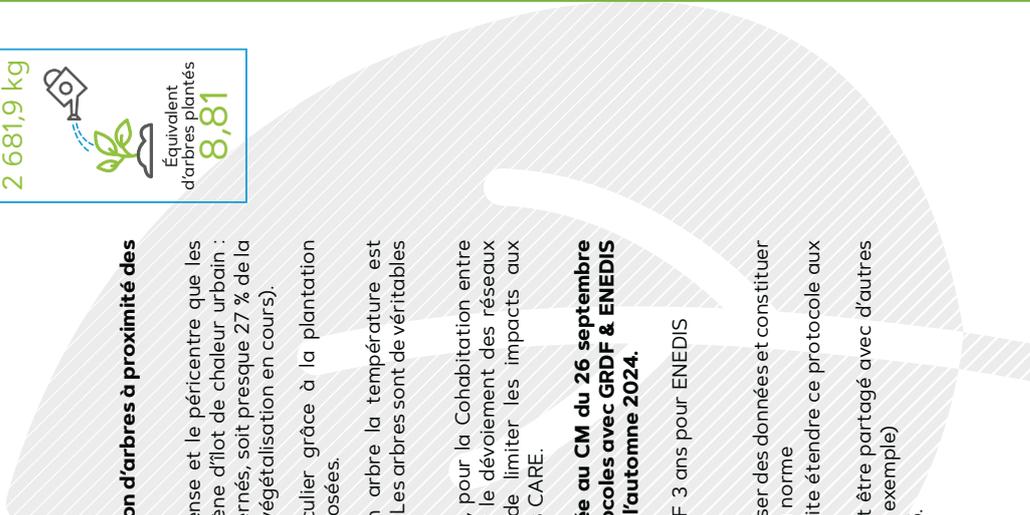
Réduction des émissions de CO²

2 681,9 kg



Équivalent d'arbres plantés

8,81



Faits marquants en 2023 :

Arsenal Tanneurs

La piétonisation des rues Arsenal, Tanneurs Bons-Enfants, constitue une action phare du projet Mulhouse Grand Centre, visant à renforcer l'attractivité commerciale de cette partie du centre-Ville rattachée au réseau de mobilités douces.



Le projet est le fruit d'une démarche d'expérimentation et de concertation lancée en 2021 qui s'est poursuivie durant les travaux :

- Piétonisation estivale de la rue de l'Arsenal en 2021 et 2022.
- Concertation avec les usagers et habitants avec préfiguration de l'espace lors de la journée sans voiture du 22 mai 2022.
- Présentation du projet et consultations des riverains et commerçants lors de 4 balades sur le terrain en octobre 2022.

La concertation a permis d'ajuster le projet aux usages.

L'aménagement de ces espaces publics, représentant 6 500 m², a débuté fin avril 2023 pour s'achever en avril 2024, avec une part importante d'adaptation de la Ville aux changements climatiques, avec 800 m² d'espaces verts supplémentaires et près de 10 000 m² de surface en gestion alternative des eaux pluviales.

Projet de renouvellement urbain Briand Franklin

Autrefois voie de passage vers les vallées Vosgiennes, l'axe Briand Franklin a longtemps occupé une fonction commerciale de première importance, équivalente à celle du centre-ville.

A la clientèle provenant de toute la ville, s'est désormais substituée une clientèle locale de quartier, faisant évoluer l'offre commerciale, dont l'image extérieure n'est aujourd'hui pas toujours perçue de façon positive.

Le marché du canal couvert, fait figure d'exception et constitue un levier à actionner dans le cadre d'une démarche de renouvellement urbain.

L'avenue Aristide Briand fait également l'objet d'un projet d'innovation et de recherche inédit à haute utilité sociale, intitulé « Briand site école », lancé en 2019.

L'idée fondatrice de cette démarche est de construire autour de l'hospitalité et des savoir-faire commerciaux : l'avenue Briand et son quartier constituent un environnement à potentiel propice à l'accueil de nouvelles fonctions et services favorisant l'innovation, l'apprentissage et l'accompagnement des commerçants, artisans et entrepreneurs. Ces fonctions et services innovants

doivent également révéler le caractère hospitalier des lieux en proposant des actions participatives ouvertes à tous les habitants ou acteurs volontaires.

Le projet de renouvellement urbain du secteur Briand-Franklin s'appuie également :

- la position stratégique du quartier au contact de deux secteurs à enjeux essentiels que sont, le site DMC en pleine mutation à l'ouest, et le centre-ville, dont le développement se poursuit dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre 2 et du Projet Partenarial d'Aménagement contractualisé avec l'Etat ;
- son imbrication avec les projets structurants de Mulhouse Diagonales (développement de la trame verte et bleue) et le développement du réseau de mobilités douces.

Dans un premier temps concentrée sur l'axe Briand-Franklin, la stratégie de reconquête vise à faire revenir le chaland sur l'Avenue revisitée aux couleurs du monde, pour accueillir de nouveaux habitants sur l'ensemble du quartier.

Pour ce faire, la Collectivité entend développer de façon simultanée :

Des actions sur le commerce et l'hospitalité :

- Projets de création des tiers lieux que sont la Box et le site Miroir Cité.
- Création d'une foncière de redynamisation commerciale, pour intervenir sur une vingtaine de cellules commerciales de l'axe Briand Franklin.
- Rénovation de la halle du marché et de ses abords avec notamment l'ambition d'identifier des solutions innovantes pour le confort thermique de la halle.
- Engagement d'une démarche coconstruite avec les commerçants, sur le design et l'image commerciale de l'Avenue.

Une intervention sur les espaces publics

- Requalification de l'axe Briand Franklin, qui sera réservé aux modes doux et aux transports en commun, élargissement de trottoirs pour une plus grande commercialité et plantation d'arbres.
- Aménagement de l'avenue Roosevelt (section Sud), pour améliorer le confort des liaisons douces vers le parking et la station de Tram de la Porte Haute et le centre-ville piéton (lien avec la rue de l'Arsenal en cours d'aménagement).

Une valorisation du cadre de vie

- Végétalisation des cœurs d'îlots au travers des orientations d'aménagement du PLU ;
- Création d'une grande promenade sur la section Nord de l'avenue Roosevelt, pour relier le marché du canal couvert au parc des Terrasses du Musée, qui vient d'être inauguré au nord du quartier.

Des interventions adaptées en faveur de l'habitat :

- Mobilisation d'outils d'accompagnement et de coercition pour une réhabilitation de l'habitat ancien dégradé ;

- Accompagnement de programmes de logements neufs.

L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, accompagne la Ville de Mulhouse dans la mise en œuvre de ce dispositif, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain 2020 – 2026.

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Dunkerque Saint-Malo

L'enjeu du projet pour la Fonderie est de proposer un quartier plus vert et plus ouvert, plus attractif et plus agréable à vivre pour les usagers du quartier.

Cet enjeu se traduit notamment dans un objectif ambitieux de rénovations des logements anciens, menées par Citivia, notamment sur les aspects énergétiques.

Fin 2022 la cible de 22 logements (propriétaires occupants ou bailleurs) engagés dans une amélioration énergétique était dépassée puisque ce sont une quarantaine de dossiers qui étaient déposés ou en cours.

La transformation de ce quartier passera également par l'aménagement d'espaces publics de qualité, la création d'espaces verts supplémentaires, le maillage avec les quartiers voisins par un réseau de mobilité douce dont les premiers aménagements ont déjà été réalisés.

En 2024 :

Étude pour la reconversion de la maison d'arrêt de Mulhouse

Le 10 novembre 2021, le transfert des détenus dans le nouveau centre pénitentiaire de Lutterbach, mettait un terme à l'activité de la maison d'arrêt mulhousienne de la rue Robert Schumann.

Aujourd'hui, la Ville de Mulhouse, l'Etat et le Ministère de la Justice réfléchissent à la reconversion de ce site et ont décidé d'engager une étude urbaine, sur ce morceau de la ville qui constitue une friche aux portes du centre-ville mulhousien.

Cette étude conduira à préciser les besoins programmés des différentes parties (Ville, Ministère de la Justice, Etat) et à proposer un projet urbain traitant les différentes dimensions urbaines, architecturales et paysagères, pour aboutir à un projet harmonieux et partagé.

DMC

Le projet DMC transforme un site hérité de l'industrie textile en quartier urbain, inclusif et durable sur près de 13,5 hectares. Ce projet débuté en 2007 permettra de réhabiliter et faire évoluer près de 10 000 m² de bâtiments emblématiques de briques rouges, et de limiter très fortement les démolitions et constructions neuves. Il vise à réintégrer la « cité interdite » industrielle au cœur du tissu urbain et social de la Ville de Mulhouse pour en faire un quartier mixte et animé, dans une logique de sobriété foncière et d'optimisation des ressources. Fort d'un patrimoine paysager et arboré remarquable, le site constitue un maillon fort du projet Mulhouse Diagonales et de la trame verte et bleue urbaine. La Ville l'a d'ailleurs retenu comme terrain d'étude et d'expérimentation pour sa démarche de valorisation des eaux non conventionnelles.

Par ailleurs, l'année 2024 a permis de préciser la stratégie écologique et sociale du projet DMC, notamment dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateur de la Ville Durable » dont le projet est lauréat. Ainsi :

- la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention France 2030 signée en avril 2023 s'est poursuivie. Les travaux ont porté sur le développement d'un jumeau numérique de quartier et d'un véhicule autonome de services, sur des études d'optimisation énergétique, ainsi que des cas d'usages impliquant usagers et utilisateurs dans le partage de matériels et d'énergie ;
 - un travail avec les différentes parties prenantes a permis de mettre en perspective le programme d'actions France 2030 pour préparer une stratégie plus large, centrée sur l'optimisation et le partage des ressources ;
 - une réflexion est en cours sur la réplication des actions de l'AMI à l'échelle de Mulhouse, de son territoire et au-delà.
- Ces étapes permettent de préparer le Comité d'Engagement de l'Appel à manifestation d'intérêt, prévu pour 2025.

Cette année a également permis des avancées opérationnelles au service d'un projet urbain durable et résilient :

- des travaux de dépollution ont été menés au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2024 et ont permis de traiter plusieurs secteurs fortement impactés à l'aide notamment de la technique innovante du bio-venting. Ces travaux ont bénéficié du soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- des travaux de dépollution de la parcelle « Cimitem » ont été engagés en fin d'année en vue de l'accueil d'un nouveau collège et avec le soutien de la Région Grand Est dans le cadre de l'appel à manifestation « dépollution exemplaire » ;
- les études et démarches préparatoires concernant la piste cyclable structurante de l'Avenue de Pfastatt se sont poursuivies ;

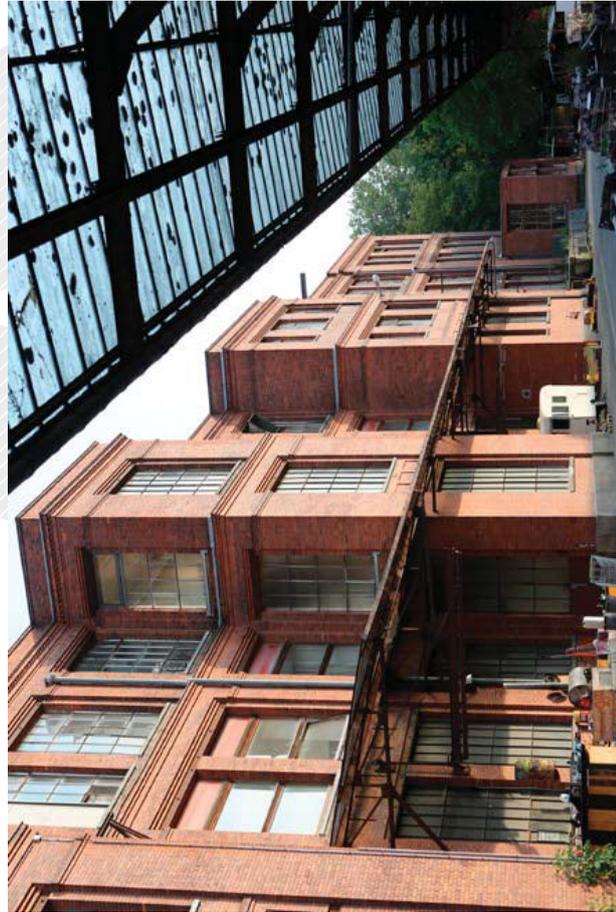
5 | VILLE DE TOUTES LES INTELLIGENCES



La révolution numérique doit accompagner la transition écologique, comme un facilitateur et un accélérateur. C'est le pari qu'a souhaité relever la Ville à travers différents projets qu'elle porte et accompagne.

Cette transition ne pourra toutefois se faire que si l'ensemble des habitants et des acteurs maîtrisent les outils numériques. De nombreuses actions sont menées en ce sens permettant à tous les publics qui en ont le besoin de monter en compétence dans ces domaines.

— les études de maîtrise d'œuvre concernant les espaces publics structurants du quartier (rues Lily Epstein et des Brodeuses) se sont poursuivies dans le cadre de la convention de concession entre m2A, la Ville de Mulhouse et la SPL Citivia. Elles mettent l'accent sur les modes doux, la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie. Un îlot de fraîcheur et de biodiversité de près de 2ha, propice aux mobilités décarbonées et à la convivialité est planifié au cœur du site. Les études concernent par ailleurs la transformation du bâtiment 62 (23 000 m², 230 m de long) en programme mixte (logements, activités économiques et commerciales) conjuguant respect du patrimoine architectural et qualité environnementale.



Faits marquants en 2023 :

Logistique urbaine

Soucieuse de développer des solutions adaptées aux besoins des territoires et de l'ensemble des acteurs de la filière logistique, la Ville de Mulhouse poursuit la réflexion engagée en 2023 pour construire une stratégie de logistique urbaine éco-responsable, par la décarbonation et la massification des flux.

Cette démarche doit contribuer à la décongestion urbaine, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'au développement de nouveaux services et à la création de nouveaux emplois.

Pour ce faire, deux leviers d'actions ont été activés en 2023 :

- Un appel à projet pour le développement d'un service de logistique urbaine alternatif par voie fluviale, en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), attribué par VNF à la société Urban Logistic Solutions (ULS) en juin 2023.
- Une étude visant à définir les contours d'une stratégie de logistique urbaine décarbonée concertée avec les acteurs du territoire.

Les conclusions de l'étude ont permis de définir un plan d'actions pour tendre dans le centre-ville élargi au secteur du marché, vers une logistique urbaine décarbonée, plus efficace, au service de l'attractivité commerciale et du cadre de vie des habitants.

La réussite de ce projet, nécessite l'implication de tous les acteurs. Pour accompagner ce processus de changement de pratiques, La Ville de Mulhouse a fait le choix d'adhérer au programme d'Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable « InterLud+ » porté par le Cerema. Ce programme court sur la période 2023-2026.

Une étude écosystémique a été engagée par la Ville de Mulhouse en avril 2024 et confiée au bureau d'études Ecoscop.

L'objectif de l'étude est d'établir un état de l'écosystème du quartier : milieux naturels, diversité végétale, état de la faune, identification et caractérisation des différents espaces de nature :

- Approfondissement de la connaissance des milieux naturels et des écosystèmes dans le quartier,
- Identification des éléments naturels qui jouent un rôle important dans le fonctionnement de cet écosystème, comme par exemple les haies ou tout autre élément,
- Connaissance des sols et en particulier leurs capacités de stockage de l'eau dans un objectif de lutte contre le stress hydrique de la végétation.
- Définition des enjeux de préservation (les sites, espèces, habitats, corridors et les réservoirs)
- Identification des pressions exercées susceptibles de compromettre la fonctionnalité écologique (déterminer les impacts de l'activité humaine : artificialisation des sols, utilisation de pesticides, gestion et entretien défavorables à la biodiversité, concurrence des espèces exotiques, etc.

- Identification des corridors écologiques à préserver, à renforcer ou à développer y compris sur les complémentarités espaces publics/privés.

Cette caractérisation de l'écosystème du quartier doit permettre de dresser une fiche d'identité du quartier et de proposer un plan d'actions à mettre en œuvre pour assurer sa préservation et remédier aux dysfonctionnements constatés qui remettent en cause l'objectif de maintien de la biodiversité.

Sobriété numérique

La collectivité a engagé de nombreuses actions de sensibilisation aux écogestes numériques et aux usages numériques responsables tant sur ses pratiques internes, qu'à destination des usagers du territoires et des citoyens.

En 2023, ont notamment été menées :

- En juin 2022, accueil du MAIF Numérique Tour axé sur l'inclusion numérique mais intégrant la notion de durabilité et de sécurité numérique
- Campagne de sensibilisation des agents et élus encourageant à éteindre les équipements numériques non utilisés et à réduire le nombre d'impressions
- 2^{ème} semestre 2023 : développement du volet sobriété numérique de la campagne de communication interne « éveil des consciences » : rappeler les principaux écogestes (éteindre son ordinateur...) et usages numériques responsables (nettoyer sa boîte mail et son espace de stockage sur le réseau ; réduire le volume des pièces jointes, le nombre de destinataires...)
- Dans le cadre du plan de lutte contre les risques psycho-sociaux (RPS) avec la Direction des services d'information (DSI) : révision de la charte « e-mail attitude » et campagne pluriannuelle « les rendez-vous astucieux, pour un usage équilibré de ses e-mails »
- Depuis mars 2022, participation au Digital Cleanup Day sensibilisant à la pollution numérique et rappelant les usages numériques responsables
- En 2023, durant le CyberMois, publication d'actualités portant sur la pollution numérique et les usages à privilégier
- Depuis janvier 2023, accueil de Startup for Kids, événement ludique de sensibilisation au numérique des enfants et des familles qui inclut la notion de durabilité et la sécurité numérique.

Jumeau Numérique

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur de la Ville durable » sur le quartier DMC, la Ville a pour ambition de relever 4 défis autour de la Ville durable : sobriété, résilience, inclusion sociale et productivité.

En 2024 :

Inclusion Numérique

Mulhouse, engagée dans une démarche de transformation numérique, fait de l'inclusion numérique une priorité.

Rendre le numérique accessible à tous passe par un important dispositif d'actions, proposé suite à un diagnostic réalisé en 2022, avec de nombreuses actions réalisées ou en cours :

- ➔ Plus de 10 000 mulhousiens sensibilisés au numérique dans les quartiers dans le cadre d'événements (Start up for kids, Explor'asso, Festi-rentree,) et au fil de l'eau : découverte des équipements, organisation de jeux, programmation, robotique...
- ➔ Plus de 25 000 mulhousiens ayant bénéficié d'un accompagnement par un médiateur numérique, dont plus de 2 400 par les médiateurs de la Ville
- ➔ Une sensibilisation dès le plus jeune âge... sans oublier les parents : dans les établissements scolaires et les cafés des parents, dans le cadre des classes citoyennes, du Programme de réussite éducative, dans les Ateliers Pédagogiques d'Art Plastique, dans le réseau des bibliothèques, avec « Les Récréés numériques »

En septembre 2024 ce sont déjà 4 761 accompagnements réalisés par les conseillers numériques et 242 ateliers animés ou co-animés.

- Les trois thématiques les plus demandées :
- Prise en main des équipements
 - Gérer et créer du contenu
 - Effectuer des démarches en ligne



Dans la phase d'incubation de 36 mois, une expérimentation de « Jumeau numérique » a été lancée en partenariat avec EDF.

Cet outil numérique permettra de contribuer aux enjeux environnementaux et économiques d'un quartier durable (sobriété et efficacité énergétique, gestion des espaces verts, biodiversité, mobilité) mais également de répondre à des besoins exprimés par des acteurs publics ou privés, des associations, des habitants (plateforme collaborative urbaine).

Durant la phase d'expérimentation de l'AMI, il est prévu de tester 3 cas d'usage :

1. Pour répondre à un enjeu environnemental à l'échelle du quartier : faciliter et optimiser la gestion de l'énergie à l'échelle d'un quartier (simulation de la production d'énergie renouvelable et croisement avec le besoin de consommation d'énergie)
2. Pour accompagner le développement du pôle des arts visuels à DMC (Motoco) : gestion et maintenance du bâtiment, création des synergies entre les acteurs culturels, mutualisation des espaces d'expositions, du matériel, du stockage, coordination des événements culturels
3. Pour répondre à un besoin des habitants et renforcer le lien social : travail en lien avec l'agence de la participation citoyenne et des acteurs locaux pour identifier le cas pratique autour de porteurs de projets.

Le Jumeau Numérique, pilier pour la sobriété numérique, réduit les redondances des systèmes et les flux de données, baissant ainsi l'empreinte carbone liée à la gestion des données urbaines.

L'année 2023 a permis notamment d'engager la démarche avec les habitants : l'Agence de la participation citoyenne a accompagné 4 séquences de production pour définir le cahier des charges.



6 | VILLE EXEMPLAIRE ET À L'ÉCOUTE DE SES COLLABORATEURS



La mise en œuvre d'une politique en faveur de la « Ville de demain », oblige la collectivité et ses agents à l'exemplarité dans son organisation et ses pratiques en interne : économiser les ressources, sensibiliser les agents aux enjeux climatiques mais aussi mettre en place un environnement favorable au bien-être des agents.

Chaque année, de nombreux services notamment les Ressources humaines ou la communication interne s'emploient à proposer des actions, des formations et des rencontres pour permettre à l'ensemble des agents de se mobiliser autour des enjeux de développement durable.

Coopération Trinationale sur l'adaptation aux changements climatiques

Située au cœur du territoire trinational du Rhin Supérieur, Mulhouse œuvre dans le cadre de la coopération transfrontalière, par le biais d'un partenariat avec les 2 grandes agglomérations que sont Bâle et Fribourg.

Des rencontres, propices à l'échange d'informations et d'expériences, ont lieu régulièrement entre les élus et entre les agents publics.

En 2024, les 3 Villes se sont entendues pour démarrer un projet de recherche sur l'adaptation des villes aux changements climatiques.

L'objectif de ce projet, lié à la Ville intelligente, est de créer un espace de données pour partager l'évolution des villes et de mesurer les effets des aménagements réalisés sur les différents indicateurs de vulnérabilité du territoire (qualité de l'air, îlot de chaleur, disponibilité de l'eau, biodiversité,...).

Cet espace de données est en cours de définition en 2024 pour une mise en œuvre dès 2025.



Faits marquants en 2023 :

🚲 Forfait mobilité durable

Le forfait mobilité durable (FMD) mis en place en 2022 pour favoriser les déplacements responsables a évolué en 2023.

Au covoiturage et au vélo personnel, s'ajoutent d'autres modes de déplacement, notamment les trottinettes, électriques ou non, rollers, monoroues..., ainsi que les engins de déplacements motorisés non-thermiques loués ou mis à disposition en libre-service, de même que les véhicules à faibles émissions en service d'auto-partage.

Le montant du forfait est désormais modulé en fonction du nombre de jours où l'agent utilise un mode de déplacement éligible au FMD, dès 30 jours, et le plafond a également été augmenté.

Une campagne de communication pour promouvoir ces nouveaux dispositifs et inciter les agents à s'engager dans la démarche a été menée début 2023.

🚲 Guide de la parentalité au travail

L'arrivée d'un enfant est un grand bouleversement dans une famille : une source de joie, de projets mais aussi des changements conséquents, notamment concernant l'équilibre vie privée / vie professionnelle.

Pour les parents qui travaillent et notamment les mères, plusieurs questions se posent ainsi très rapidement, avant même la naissance : comment mener de front sa vie de famille et sa carrière? Quels sont les impacts de la parentalité sur sa vie professionnelle ?

En tant qu'employeur, la Ville de Mulhouse se tient aux côtés de ses agents, dans toutes les situations de la vie ! Dans ce cadre, un **Guide de la parentalité** au travail accompagne les futurs et jeunes parents à y voir plus clair au niveau de la réglementation, mais donne également des conseils pratiques, aux parents comme aux managers.

En 2024 :

🚲 Développement et promotion de l'apprentissage

La Ville de Mulhouse compte une petite vingtaine d'apprentis, et souhaite favoriser le recours à l'apprentissage au sein de ses services, pour plusieurs raisons : attirer les jeunes, les fidéliser, valoriser nos métiers, insuffler de nouvelles pratiques de travail...

Pour ce faire, la Cellule d'innovation dans le service public de la Ville, composée d'agents volontaires issus de différents services, a été missionnée pour proposer un plan d'action visant à développer l'apprentissage, à mieux accueillir les apprentis et à accompagner les maîtres d'apprentissage.

Plusieurs outils et actions sont mis en place progressivement depuis l'été 2024 en ce sens : un guide pour les maîtres d'apprentissages, un annuaire des formations, un jeu de l'Oie-pptrentissage, une journée d'intégration...

🚲 Achat de photocopieurs reconditionnés

Depuis 2022, la collectivité est engagée dans une réflexion d'économie des ressources, notamment lors du remplacement des photocopieurs.

Chaque remplacement fait l'objet d'une étude en fonction des besoins et dès que possible le fournisseur titulaire du marché, Ricoh, propose des photocopieurs reconditionnés (dans son usine locale de Wettolsheim).

Les photocopieurs reconditionnés sont les machines ayant un faible nombre de copie (inférieur à 50% de la durée de vie), dont seules les pièces d'usure sont remplacées. Les machines sont ensuite garanties pour la même durée que celle prévue pour les photocopieurs neufs.

En **2022/2023**, sur 12 photocopieurs achetés, 8 sont des reconditionnés, soit 66% des appareils.

Pour 2024, il est prévu 6 reconditionnés sur un total de 12.

Ces chiffres sont nettement supérieurs à l'obligation prévue dans les marchés publics de 20% de matériel reconditionnés.

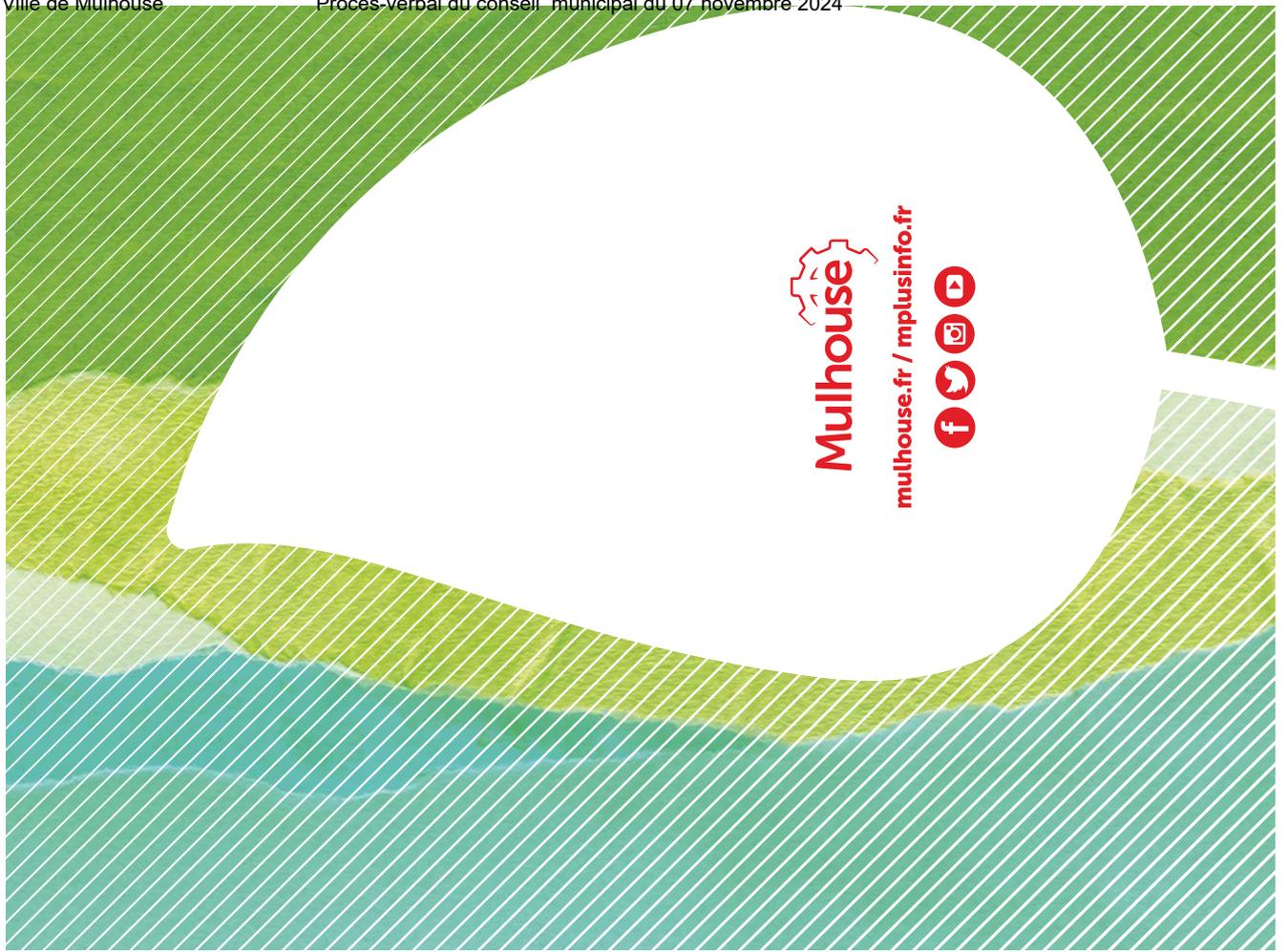
🚲 Déploiement du logiciel de gestion des impressions PaperCut dans les services

En moyenne pour l'ensemble des 2 collectivités Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération, environ 20 000 pages sont imprimées chaque jour.

Afin de mieux contrôler et réduire cette consommation, les 2 collectivités ont décidés de se doter d'un logiciel de gestion des impressions, Papercut.

Papercut est actuellement déployé sur toutes les imprimantes de la collectivité, il est donc possible d'avoir des chiffres précis sur les volumes d'impression (par service, par imprimante ...)

Une étape supplémentaire est d'ajouter un lecteur de badge sur les photocopieurs pour éviter les impressions inutiles (et pour la confidentialité des impressions). Cette solution est installée sur 8 photocopieurs. L'objectif étant d'équiper progressivement toutes les photocopieuses.



Mme le Maire : Nous passons à présent à un rapport, je l'ai déjà évoqué dans mes propos liminaires, il s'agit du rapport développement durable 2023 de la Ville de Mulhouse.

Évidemment, je ne peux m'empêcher de faire référence à ce qui s'est passé récemment en Colombie. N'est-ce pas, chère Mme RAPP avec la Cop 16 qui s'est tenue à Cali. Je ne vais pas être beaucoup plus longue, puisque Mme RAPP a largement l'opportunité de nous parler de ce rapport et je lui laisse immédiatement la parole.

Mme RAPP : Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, c'est effectivement une obligation légale que nous avons de vous présenter tous les ans notre rapport sur le développement durable.

Pour 2023, ce rapport que vous pouvez trouver à l'entrée de la salle pour ceux qui ne l'auraient pas pris, c'est un rapport fourni et documenté de 42 pages en annexe de cette délibération, qui liste 20 actions significatives et plus d'une dizaine de projets. Tout ce que la Ville a réalisé au cours de l'année passée pour toujours plus de nature, de mobilité douce, de participation citoyenne et solidaire, de reconquête des quartiers, d'économie d'énergie, d'inclusion numérique pour tous les habitants, tout en restant à l'écoute de nos collaborateurs.

Bien sûr, je ne peux pas tout vous détailler, mais pour 2023, les thématiques de la solidarité et de l'économie des ressources ont été prégnantes.

Je vais retenir quelques actions phares avec des exemples concrets :

- des initiatives de jeunes, notamment, par exemple, un spectacle humoristique monté avec des jeunes de Bourtzwiller et une sortie intergénérationnelle aux Eurockéennes de Belfort ;
- le budget participatif qui a consacré plus de 600 000 € aux projets des habitants dans le cadre des mobilités douces ;
- le partenariat solidaire avec Madagascar pour un accompagnement et des échanges de bonnes pratiques sur la collecte des déchets, mais aussi et surtout des actions fortes pour cette année autour de l'économie de ressources, le réemploi de matériaux sur les chantiers en cours ;
- au parc des terrasses du musée, le réemploi des pavés qui ont été récupérés dans le lit de l'ancien canal ;
- au parc Glück, le réemploi des limons qui avaient été décapés sur les berges ;
- le Plan lumière qui verra bien sûr 100 % de notre éclairage urbain passer en LED avec 1 300 luminaires qui ont été récupérés en modifiant des composants ;
- la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie ;
- le changement de la chaudière de la pépinière florale, qui affichera une économie d'énergie de 29 % ;
- enfin, le sujet du remplacement des photocopieurs. Aujourd'hui, 60 % des appareils qui ont été achetés sont des appareils reconditionnés.

Des exemples concrets, mais bien sûr, nous poursuivons aussi la déminéralisation des cours d'école, Stintzi et Wolf en 2023, d'autres vont suivre en 2024.

Nous continuons à dérouler le programme Mulhouse Diagonales sur le tronçon marché jusqu'au Musée de l'auto et bientôt le verdissement de l'ancienne station-service Stoessel.

Nous sommes pleinement engagés pour une ville plus durable, toujours plus respectueuse de son environnement et de ses ressources en préservant la biodiversité et en mettant l'habitant au cœur des transformations pour toujours plus de bien-être et de convivialité grâce à des aménagements urbains de haute qualité environnementale.

Merci pour votre écoute, qui n'appelle pas de vote, puisqu'il s'agit d'un rapport que je vous invite à lire et merci pour vos observations. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme le Maire : En effet, il y a des demandes de prise de parole. Dans l'ordre : M. FLECK, Mme SCHWEITZER, Mme SORNIN et Mme RITZ.

M. FLECK : Merci. La situation environnementale catastrophique n'est plus un sujet pouvant être ignoré, quels que soient le bord politique et la réticence de longue date de certains. Le drame qui a frappé l'Espagne, indubitablement provoqué par l'irresponsabilité des dirigeants capitalistes dans leur soif de surexploitation des ressources, n'est que le début d'une ère terrifiante qui exige la plus urgente des adaptations et la remise en question totale de nos modèles de société.

À l'échelle locale, nous pouvons nous satisfaire à Mulhouse, dans ce rapport, de plusieurs avancées pour notre ville, notamment le plan lumière qui fera faire d'importantes économies et plusieurs chantiers d'aménagement d'espaces verts, de piétonnisation qui sont bienvenus mais je tiens à souligner deux manquements :

Premièrement, la loi AGECE Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire doit rendre obligatoire le tri sélectif à partir du 1^{er} janvier 2025 dans tout l'espace public : places, rues, parcs et jardins, plages...

Les corbeilles et poubelles de rues, sans flux tri, seront théoriquement bannies à cette date. Or, cela fait déjà longtemps que j'ai soulevé la question en commission environnementale et rien n'a changé.

Il est toujours impossible de trouver une poubelle pour le carton ou l'aluminium, notamment dans les parcs, où il est fréquent que les gens mangent des plats à emporter et boivent des canettes. Qu'attendez-vous avec le SIVOM, puisque la responsabilité de M2A est également engagée pour agir ? Que l'État nous mette à l'amende ? Cela rejoint la question de la propreté.

Je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas en France – comme au Japon où les rues sont globalement très propres – le réflexe chez beaucoup de nos concitoyens de

jeter leurs détritres dans une poubelle ou de les garder sur eux pour les jeter plus tard.

Concernant le recyclable, la Ville et l'Agglomération n'ont toujours pas pris les devants.

Quant au déplorable manque de savoir-vivre, c'est un problème à plus long terme que les enseignants observent quotidiennement dans les établissements scolaires où les enfants n'ont aucun scrupule à jeter les détritres un peu partout.

Vous avez mis en place un dispositif de sensibilisation des écoliers avec l'aide de la police municipale nommée « Permis piéton » et « Permis vélo ». C'est très bien pensé. Pourquoi ne pas créer également dans les écoles un dispositif de sensibilisation forte à la propreté en ville, au-delà de l'action louable de la Journée mondiale du nettoyage du 22 septembre ?

Enfin, en ce qui concerne les mobilités douces, si la gratuité des transports en commun pour les plus de 65 est un succès, vous refusez toujours de porter à l'Agglomération sa généralisation alors même qu'elle est une nécessité environnementale dans une agglomération dont les taux de pollution sont supérieurs aux recommandations de l'OMS, que la mesure est largement plébiscitée par la population, faisable financièrement et équitable, car actuellement, les usagers payent bien deux fois par leurs impôts locaux à l'Agglomération qui finance déjà 80 % du service et en payant leur abonnement ou leur ticket. C'est une absurdité contre laquelle de nombreuses agglomérations ont déjà pris les devants d'agir.

Pour reprendre les mots de M. Jean ROTTNER, jadis : « Vous persistez à rater le tram-train du progrès ». Merci.

Mme le Maire : La parole est à Mme SCHWEITZER. J'ai dit une bêtise : Mme SORNIN, Mme SCHWEITZER et après Mme RITZ.

Mme SORNIN : Merci, Madame le Maire. Permettez-moi de commencer en répondant à M. COUCHOT.

Trois ans en enfer, non, plutôt deux années et demie au paradis et, depuis des mois, une dégradation des relations de confiance qui régnait et une verticalité toujours plus affirmée.

M. COUCHOT, vous parlez des critiques que nous nous adressons contre nous-mêmes. Sachez que nous ne regrettons rien du travail de qualité que nous avons mené à vos côtés, rien. Mais reconnaissez la violence dont vous faites montre. C'est une honte vraiment pour notre ville et nous le regrettons.

Enfin, nous ne sommes même pas une minorité, une fiction.

Nous ne sommes pas une fiction, nous sommes des élus mulhousiens et, à ce titre-là, nous demandons le respect.

Autre chose : est-ce que je dois dire de Madame le Maire qu'elle est un maire de fiction ? Si vous réfléchissez bien sur les 38 élus qui l'ont élue maire en

juillet 2020, seuls 25 sont encore aujourd'hui à vos côtés, Mme Michèle LUTZ, même pas la majorité dans cette assemblée. Vraiment, je suis très triste de la situation et des propos tenus.

Maintenant, je vais bien sûr parler de ce rapport sur le développement durable, c'est plus intéressant.

Chers collègues, avec la démocratie, l'écologie est pour Mulhouse Au Cœur une priorité. Nous avons souvent l'impression que cela peut attendre demain, que cela n'arrive que chez les autres. Nous sommes convaincus de l'urgence à agir et le drame de ces derniers jours en Espagne le confirme malheureusement.

Ce drame démontre à quel point il faut anticiper, à quel point il faut arrêter de se renvoyer la responsabilité à coups de compétences des uns ou des autres. C'est un travail sur un temps long et sur des zones géographiques larges, car le dérèglement climatique n'a que faire de nos frontières administratives.

Au-delà des dégâts matériels colossaux et coûteux, cela doit surtout nous interpeller. Ce qui doit surtout nous interpeller, c'est le nombre de morts, c'est le malheur des victimes. Une fois encore, nous devons comprendre que les événements naturels n'ont pas que des conséquences naturelles. Ils ont des retentissements dans le monde social, culturel et politique.

Tirons à Mulhouse toutes les leçons de ce drame et poursuivons les efforts, notamment en mesurant mieux les impacts de nos décisions et de nos actions.

Dans le rapport, bien que de nombreux projets soient détaillés, il manque une analyse chiffrée des impacts des actions précédentes. Par exemple, pas d'indicateurs de progression sur les réductions des émissions de CO₂, idem pour les bénéfices concrets de la renaturation des zones urbaines. Or, sans indicateur précis, comment, Madame le Maire, évaluer la performance ? Comment s'engager dans un processus lisible d'amélioration continue ?

L'introduction d'un tableau de bord avec des indicateurs spécifiques pour chaque axe serait bénéfique pour suivre les progrès. Cela pourrait inclure des cibles précises de réduction des émissions, d'augmentation des espaces verts ou d'amélioration de la qualité de l'air.

Autre axe d'amélioration stratégique : l'information et l'implication renforcées des habitants, condition sine qua non de transformation durable.

Pour adhérer à ces politiques, il faut comprendre, il faut pouvoir mesurer l'impact de ses actions quotidiennes en pensant à ses propres enfants et petits-enfants. Certes, nous avons dédié notre dernier budget participatif aux mobilités douces, donc, nous aurons des infrastructures pensées par les citoyens favorisant la marche pour tous, le vélo.

Madame le Maire, qui financera l'apprentissage du vélo pour les plus jeunes, la levée des freins à la participation pour certains adultes et, plus globalement, qui financera les actions nécessaires, dès aujourd'hui, aux changements de comportement pour demain, afin que nous puissions vivre à Mulhouse avec un

air de qualité, une alimentation saine ? Bref, pour vivre en sécurité longtemps et en bonne santé. Je vous remercie de votre écoute.

Mme le Maire : La parole est à Mme SCHWEITZER.

Mme SCHWEITZER : Merci, Madame le Maire, chers collègues, après la lecture de ce rapport, je souhaitais faire plusieurs remarques, tant le sujet est important et notamment pour sa dimension environnementale sur laquelle je voudrais m'attarder.

Nous avons, je crois, enfin tous compris dans cette assemblée combien il est primordial de travailler pour rendre notre ville moins vulnérable aux changements climatiques. Et c'est vrai, la renaturation est en effet une voie pour à la fois lutter contre le ruissellement. Pour rappel, nous avons à Mulhouse l'Ill et la Doller ainsi que des aléas pluvieux potentiellement beaucoup plus importants, mais aussi des températures plus élevées, avec îlots de chaleur multiples, puisque nous sommes fortement urbanisés.

Lire dans ce rapport qu'en 2023, vous avez lancé l'étude d'un plan de végétalisation, c'est évidemment une bonne chose, même si cela arrive bien tard.

Quel bilan, par exemple, en termes de toiture ou façade végétalisée ? Je pense que vous n'avez pas d'inventaire à ce jour des mètres carrés de toitures plates disponibles pour être végétalisées.

Quel bilan en termes de superficie désimperméabilisés ? Quid de la trame noire et de la trame brune à Mulhouse ? Ces notions de base sont à peine exposées dans ce rapport.

Pour la trame noire, enjeu majeur pour la biodiversité, le rapport pour l'année 2022 évoquait un travail avec les naturalistes et c'est bien, car il a abouti à une prise en compte pour le côté rivière de la Doller, mais d'autres espaces plus urbanisés en ville doivent être aussi être pris en compte.

Pour la trame brune, je voudrais rappeler ici les chiffres issus d'un rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes pour la période des années 2000 à 2018.

Pour la Ville de Mulhouse, l'augmentation des surfaces artificialisées s'élève à +3,9 % correspondant à 80 ha artificialisés, dont 21 ha d'espaces verts artificialisés.

Corrélativement, la part des espaces naturels a diminué de 42,8 % pour la Ville de Mulhouse. C'est dire que les efforts doivent être soutenus pour ne pas aggraver la situation et que ce type d'indicateur aurait eu toute sa place dans ce rapport. Or, il n'y figure pas, comme bien d'autres. Cécile SORNIN en a souligné quelques-uns, je n'y reviendrai donc pas.

Il est temps également pour la Ville d'avoir un regard et un accompagnement éclairés pour les espaces privés qui méritent également une politique municipale de soutien à la préservation des espaces naturels. Là non plus, nous

ne trouvons aucune action significative. Bref, il est tout simplement temps pour Mulhouse d'avoir une stratégie ambitieuse et formalisée pour porter sa politique de nature en ville en période de changement climatique. Une stratégie politique manquante, et ce malgré l'excellent service des espaces verts dont est dotée fort heureusement notre ville.

Par ailleurs, c'est vrai, il faut souligner l'effort fait pour attraper, là aussi, un retard important dans les questions de mobilité douce. Avec l'arrivée de nouvelles voies piétonnes au centre-ville tant attendues depuis 20 ans et des aménagements plus sûrs pour les vélos, notre ville va tout simplement dans le sens de l'histoire.

Nous ne pouvons pas en dire autant de l'État qui, lui, a tout simplement supprimé, dans son budget 2025, les 304 millions d'euros du plan vélos destinés à aider les collectivités à aménager des pistes cyclables. Nous pouvons d'ailleurs ajouter 250 millions d'euros de crédits de l'État qui sont également portés disparus en 2024 et un autre coup de rabot risque de compliquer le développement du vélo. Le gouvernement prévoit une baisse de 23 % des crédits de la sécurité routière alors qu'il faut un sursaut d'urgence pour une meilleure prise en compte de la violence motorisée et un changement de comportement des automobilistes.

L'espace public n'est plus exclusivement à eux. Il faut que, dans le centre, comme dans chaque quartier de notre ville, le piéton et le cycliste soient prioritaires devant une voiture. La généralisation des zones 30 est une réponse judicieuse qui doit compléter d'autres dispositifs comprenant évidemment les transports en commun des personnes et marchandises pour réduire la place de la voiture.

Moins de voitures en ville, c'est aussi une meilleure qualité de l'air, à Mulhouse, une meilleure qualité de vie pour ses habitants. Prenons l'exemple des habitants du quartier Porte Jeune Europe. « De la sortie de l'autoroute à la Tour de l'Europe, nous vivons depuis des années dans le bruit permanent et la puanteur croissante d'une circulation de plus en plus dense et chaotique », ce sont les termes de la pétition de ses habitants qui n'en peuvent plus. « Même la nuit, la pollution lumineuse et le défilé quasi permanent d'un nombre croissant de véhicules trafiqués pour produire un niveau sonore inacceptable et certainement périssable nous empêchent de dormir. Les habitants des quartiers concernés subissent une augmentation constante d'un stress malsain qui met leur santé physique et mentale en danger. Pour finir, cette situation n'est pas sans conséquence sur la valeur des logements. Dans ces conditions, comment quitter cet enfer ? » Voilà leurs mots, pas très développement durable de ressentis mulhousiens. Ces mots sont forts et doivent interpeller tous les élus de cette assemblée, car ce ne sont pas uniquement les habitants de ces quartiers qui subissent des nuisances importantes. Je sais que vous avez répondu, mais ce que je veux souligner avec cet exemple, c'est l'effet force contraire que vous entretenez avec, d'un côté, des aménagements payés avec l'argent public et, d'un autre, des choix qui renforcent un modèle de société.

Et si nous parlons d'une enseigne de *fast fashion*, avec tous les dégâts que nous connaissons désormais, tout cela va à l'encontre des objectifs poursuivis dans ce rapport. Il y a là un problème de cohérence globale dans vos choix et lorsque,

bien souvent, nous nous demandons pourquoi tant d'inactions devant le changement climatique, nous pourrions nous dire que, localement, l'action politique cohérente serait le début d'une réponse efficace qui répondrait d'une part aux besoins des habitants, mais qui anticiperait aussi certaines conséquences.

Malheureusement, pour certains habitants, la seule solution, c'est de déménager. Le dernier recensement à Mulhouse donne un peu plus de 106 000 habitants, une baisse démographique constante à l'heure où il faut densifier les villes, réduire l'étalement de la tache urbaine, mettre fin à la réurbanisation qui défigure les villages aux alentours, mais aussi les paysages.

En conclusion, je voudrais rappeler la définition du développement durable qui justifie ce rapport : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Ce rapport, tout comme les différentes actualités dans notre ville évoquées depuis le début de ce Conseil, ne l'illustre malheureusement pas. Je vous remercie.

Mme le Maire : La parole est à Mme RITZ.

Mme RITZ : Merci, Madame le Maire, chers collègues, dans le rapport présenté, vous nous esquissez les perspectives à venir, notamment en matière de réaménagement et nous exposez votre vision des mobilités douces.

Je ne peux que rebondir sur ce sujet, cela doit être pathologique de me faire l'écho des Mulhousiens, M. COUCHOT. Je constate au passage qu'il vous est difficile de vous contenir alors que vous n'avez plus le droit de répondre aux propos liminaires de début de séance, quelles sont pathétiques vos sorties hors sujet deux heures plus tard.

Savez-vous ce que nous disons en alsacien, M. COUCHOT ? (inaudible)

Madame le Maire, les travaux dans notre ville semblent effrayer beaucoup de commerçants et de riverains. Accéder aux commerces, aux restaurants, aux entreprises ou aux professions de santé relève du défi organisationnel, tant les rues sont une fois accessibles, l'autre fois non, parfois en sens unique, parfois bloquées par des bouchons, des feux de travaux. Trop, c'est trop, trop de travaux risquent bel et bien de gêner l'objectif principal qui est d'augmenter la fréquentation du centre-ville. La piétonnisation, oui, mais avec parcimonie, étape par étape, car tout bloquer pendant un temps long ne fera que réussir à changer les habitudes des personnes qui fréquentent le centre-ville et si des habitudes sont prises ailleurs, dans des environnements plus faciles d'accès, alors il sera très difficile de revenir en arrière, si un retour en arrière est possible alors que de nombreux commerçants et restaurateurs ont jeté l'éponge.

La consommation des seuls Mulhousiens et riverains ne suffit pas à faire vivre les commerces, il faut pouvoir compter sur une fréquentation extérieure, que ce soit pour les magasins ou les métiers de bouche. Ainsi, si votre volonté est de piétonniser majoritairement le centre-ville, aussi faut-il pouvoir se garer à proximité et je crains que les parkings en ouvrage et en extérieur actuellement disponibles soient insuffisants et peu attractifs pour attirer des clients sans

oublier la fermeture prévue pour travaux du parking des Maréchaux qui ne cessent de prendre l'eau.

Il serait peut-être pertinent de réactiver le projet de parking en ouvrage sur l'îlot Sainte-Marie qui avait maintes fois été envisagé pour développer l'accès au centre-ville. Mais tout cela sera sans doute vain car, comme dit précédemment, les habitudes prises resteront bien ancrées et le centre-ville vidé en grande partie de son attractivité.

Mme le Maire : Je vais demander à Mme RAPP de nous apporter quelques précisions, si elle le souhaite.

Mme RAPP : Je vais répondre pour ce qui est de ma partie plutôt nature en ville, végétalisation...

Mme RAPP : Il y avait une autre prise de parole ?

Hors micro

Mme PAUGAM : Je voulais juste compléter et revenir sur un sujet que nous avons très concrètement déjà abordé au dernier Conseil municipal, mais qui se retrouve quand même un peu dans le présent dossier. C'est la question des nuisances sonores liées au développement des climatisations et autres dispositifs de réfrigération au sens large.

Il est clair que plus il va y avoir de transition numérique et de développement de serveurs et plus il fera chaud, plus il y aura des climats et les choses qui vont nécessiter de faire tenir tout cela. Aujourd'hui, c'est un vrai sujet qui finit effectivement par poser quand même les problèmes de cohésion sociale. Je pense qu'il est nécessaire que nous nous mettions véritablement en mouvement sur ces questions.

Bien sûr, il y a de la réglementation, nous l'avons vu avec le plan de prévention du bruit la dernière fois. Je pense qu'il y a aussi des choses très pragmatiques à faire pour vraiment endiguer ce problème-là. J'ai essayé sans succès d'aborder un peu le sujet à l'occasion de la dernière Commission d'appel d'offres, il y avait un sujet sur le renouvellement des entretiens, justement, des dispositifs de climatisation de la ville.

Je pense que c'est vraiment un sujet où il faut que nous nous posions des questions, déjà sur les dispositifs qui sont à la responsabilité de la Mairie, et après, bien entendu, il y a d'autres problèmes car il y a plein d'autres instances, notamment d'État ou de Collectivités territoriales diverses qui sont très nuisibles au niveau de ce genre de dispositif. Je tenais à revenir sur ce sujet-là, qu'il ne faut vraiment pas négliger. Je vous remercie.

Mme RAPP : Quelques réponses, notamment à l'attention de M. FLECK sur le tri sélectif en ville. Bien sûr, c'est une compétence agglomération, comme vous l'avez précisé, nous travaillons de concert avec l'agglo et prochainement, c'est dans les tuyaux, c'est à l'étude, cela devrait être dès 2025, nous allons pouvoir commencer à installer du tri sélectif. Nous sommes en train de voir où

commencer, dans le parc Steinbach ou dans des lieux de grand passage, mais c'est en cours. Vous avez raison d'avoir remis le sujet sur la table.

Ensuite, sur la minéralisation, Mme SCHWEITZER, je suis d'accord avec vous. Je suis la première à me battre au quotidien pour dire qu'il faut que nous arrêtons de minéraliser. Et la Ville de Mulhouse n'a pas été sans rien faire. Je ne peux pas vous laisser dire, si nous regardons ce que nous avons fait ces dernières années, regardez le parking de la gare que nous avons supprimé pour en faire un magnifique parc, les terrasses du musée qui était un endroit totalement minéral, avec tous ses dépôts, ses grands murs, qui est aujourd'hui un endroit magnifique où les habitants peuvent venir se balader au bord de l'eau, les cours d'école, comme je l'ai cité dans l'introduction, où au fur à mesure, année par année, nous déminéralisons les cours pour que les enfants puissent avoir de la verdure.

La station Stoessel qui était au bord de cette grande route et qui, dans les semaines qui viennent, va être totalement décrotée car nous allons y faire un joli parc pour les habitants. Nous ne sommes pas en reste pour enlever cette minéralisation et pour végétaliser la ville au maximum. Dans le PLU que, vous le savez, est à l'étude maintenant pour faire un PLU intercommunal, la végétalisation est un point central et toutes les communes, aujourd'hui, sont d'accord pour que nous accentuions ce côté vert dans nos villes. Face au changement climatique et tout ce qui nous attend, il faut effectivement que nous arrêtons de bétonner nos communes.

Sur les climatiseurs. Mme PAUGAM, vous avez raison et j'espère que nous allons arriver à faire quelque chose pour réduire cette nuisance et c'est partout à travers le monde, car ce n'est pas qu'à Mulhouse. Vous avez dans des pays à l'autre bout de la terre où les climatiseurs sont des sources de nuisances sonores incroyables. Il faut tous qu'à bras-le-corps, nous prenions ce sujet.

Pour tous les problèmes de circulation que vous avez évoqués dans vos réponses, ma collègue Claudine BONI DA SILVA l'évoquera dans les réponses qu'elle donnera sur les questions suivantes.

Mme le Maire : Merci, Mme RAPP. Ce rapport ne faisant pas l'objet d'un vote, je demande juste à l'Assemblée de prendre acte que le débat a eu lieu.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en 2023 en matière de développement durable.

12° EGALITÉ FEMMES-HOMMES : RAPPORT DE SITUATION 2023 DE LA VILLE DE MULHOUSE (1101/9.1/1302)

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret du 25 juin 2015 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques menées sur leur territoire respectif et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Dans la première partie du rapport, les indicateurs sociodémographiques confirment des constats et tendances observés les années précédentes et présentent la situation contrastée du territoire mulhousien. L'inégalité entre les sexes est un obstacle à la réduction de la pauvreté et compromet les perspectives de développement économique et humain. Les écarts de salaires et la difficulté d'accès à l'emploi restent une réalité pour un nombre important de femmes. Cela vient particulièrement les impacter tout au long de leur parcours de vie avec, par exemple, des pensions de retraites moindres nécessitant le recours à la solidarité nationale.

La deuxième partie du rapport établit un bilan social des ressources humaines de la Collectivité au travers de différents indicateurs en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération et articulation vie professionnelle/vie personnelle. Les effectifs de la Ville de Mulhouse (titulaires et contractuels) s'élèvent à 1 540 agents dont 58% de femmes. Les femmes représentent 60% des catégories A, 59% des catégories B et 57% des catégories C. Même si le statut de la fonction publique donne des garanties, certaines inégalités demeurent. Les causes de ces inégalités sont diverses : choix d'orientation ou de carrière moins favorables, existence de métiers et de filières genrés et différenciés, phénomènes d'autocensure... Conformément aux articles L132-1 et L132-2 du Code Général de la Fonction Publique, la Ville de Mulhouse a adopté son plan d'action pluriannuel pour les années 2024 à 2026, comportant des mesures concernant les écarts de rémunération, l'égal accès aux cadres d'emploi, grades et promotions, l'articulation entre activité professionnelle et personnelle et les discriminations.

Le bilan des actions conduites, et soutenues par la Collectivité, montre un engagement fort dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, articulé autour de quatre axes structurants :

- accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes – hommes,
- soutenir l'égalité professionnelle,
- sensibiliser et lutter contre les violences faites aux femmes,
- développer « Mulhouse au pluriel » : changeons notre regard.

Ce septième rapport met en lumière le travail de tous les services de la Collectivité, qui ont su prendre en compte la question de l'égalité. Ceci se traduit tant par la recherche de mixité dans les actions menées en direction des habitants que dans le contenu des actions qui sont proposées.

Le déploiement du dispositif « Angela » pour un espace public plus sûr et le déploiement de « Mulhouse au pluriel » affirment notre volonté de se mobiliser, sur le territoire mulhousien, pour construire une ville pour toutes et tous.

Le conseil municipal prend acte, par son vote, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

1 PJ : rapport de situation 2023



Chères Mulhousiennes, Chers Mulhousiens,

Depuis soixante ans, la France est l'un des pays les plus avancés en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité. Son cadre législatif s'est renforcé et la culture de l'égalité s'est diffusée dans la société. Néanmoins, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans tous les domaines, milieux et territoires et nécessitent des actions ciblées et efficaces.

Comme l'a si justement rappelé Simone de Beauvoir : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant ». Cette vigilance est plus que jamais nécessaire pour que les progrès accomplis en la matière ne soient pas effacés.

À Mulhouse, nous avons pris cette problématique à bras-le-corps. Nous avons lancé des initiatives concrètes, en partenariat avec les associations, commerçants, institutions, administrés, professionnels et bénévoles. En 2023, la Ville et un collectif d'acteurs locaux ont proposé, dans le cadre de Mulhouse au Pluriel, une programmation culturelle pour sensibiliser les habitants à la lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie. De plus, en collaboration avec la Région Grand Est, nous avons déployé le dispositif Angela, destiné à lutter contre le harcèlement de rue et à protéger les victimes. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil Mulhousien de l'Égalité pour assurer un espace public plus sûr.

Ces efforts démontrent notre engagement à continuer d'écrire les pages d'une société plus juste. Nous sommes déterminés à pérenniser ces avancées pour les générations futures.

Michèle LUTZ
Maire de Mulhouse

Mairie CORNELLE
Adjointe au maire déléguée
aux solidarités, au handicap
et à l'égalité



Table des matières

Préambule	5
1. L'égalité femmes-hommes sur le territoire mulhousien	6
1.1 Les données chiffrées	6
1.1.1 Une vue d'ensemble	6
1.1.2 Des indicateurs spécifiques	8
1.2 La présence des femmes dans les instances locales	9
2. L'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité	13
2.1 Quelques indicateurs de la Ville de Mulhouse	13
2.1.1 La mixité dans les filières et les cadres d'emploi	13
2.1.2 Les femmes et les hommes cadres A par filière.....	14
2.1.3 Situation comparée des femmes et des hommes dans la gouvernance de l'administration	14
2.1.4 Répartition dans les emplois non permanents	15
2.2 Durée et organisation du temps de travail	15
2.2.1 Les temps partiels.....	15
2.2.2 Les temps non complets.....	16
2.2.3 Le congé parental.....	16
2.2.4 Les congés pour enfants malades	16
2.2.5 Les congés pour conjoint ou proche malade	17
2.3 Rémunérations	17
2.4 Promotions et avancements	19
2.5 La mixité dans le suivi des formations en 2023	19
2.6 Favoriser l'égalité femmes-hommes dans la formation et l'emploi ..	20
2.6.1 Accompagner les femmes dans leur déroulement de carrière.....	20
2.6.2 Dispenser des formations en termes d'égalité.....	20
2.6.3 Lutter contre les violences sexuelles et sexistes	21
2.6.4 Favoriser la parité femmes/hommes dans les compositions d'instances.....	22
2.7 Plan d'action pluriannuel	22
2.7.1 Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération.....	23
2.7.2 Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle	23
2.7.3 Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations	24
3. Une politique engagée pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes	24
Axe 1 - Accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes-hommes	26
Engagement 1 - Promouvoir l'égalité femmes-hommes avec un objectif d'évolution des mentalités et des comportements par une visibilité accrue	26
Engagement 2 - Développer la sensibilisation auprès des jeunes afin de leur transmettre des valeurs égalitaires	32
Engagement 3 - Favoriser le développement des pratiques sportives féminines en s'inscrivant dans une logique de lutte contre les stéréotypes.....	35
Axe 2 - Soutenir l'égalité professionnelle	39
Engagement 1 - Agir pour lutter contre les stéréotypes en matière d'emploi	39
Engagement 2 - Soutenir l'emploi au féminin.....	41
Axe 3 - Sensibiliser et lutter contre les comportements répréhensibles	44
Engagement 1 - Prévenir les conduites à risques et sensibiliser à l'éducation affective et sexuelle.....	44
Engagement 2 - Lutter contre les violences faites aux femmes par des actions de prévention et d'accompagnement efficaces.....	45
Engagement 3 - Accompagner des actions d'information et de sensibilisation sur la thématique des discriminations envers les femmes.....	47
4. Mulhouse au pluriel : changeons notre regard	49
Conclusion	59

Préambule

L'égalité femmes-hommes est inscrite dans l'article 1er de la constitution de la République française :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ».

« La loi favorise l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Au niveau mondial, en 2023, le prix Nobel de la paix revient à Narges Mohamed, journaliste iranienne figure de la lutte contre le voile obligatoire, et toujours emprisonnée. Ainsi, le slogan « Femme, Vie, Liberté » résonne aux quatre coins du monde. En effet, un humain sur deux est discriminé parce qu'il est une femme. Mais, désormais, les femmes parlent, partout dans le monde. Les problématiques diffèrent mais la volonté reste la même : atteindre l'égalité réelle.

En France, en 2023, des lois ont été promulguées afin d'atteindre cette égalité réelle telles que l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, la suppression du délai de carence pour les arrêts maladie suite à une fausse couche et enfin le vote du remboursement des protections périodiques réutilisables pour les femmes de moins de 25 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Mulhouse, ville de 106 034 habitants avec 51 % de femmes, est façonnée par son riche passé industriel et les flux migratoires. C'est ainsi qu'elle est devenue une ville cosmopolite, avec 136 nationalités ; jeunes, avec 41 % des habitants qui ont moins de 30 ans et un poumon économique qui poursuit sa transformation.

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Mulhouse est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. En 2010, elle crée l'Observatoire des Violences Intrafamiliales et Faites aux Femmes (OVIFF), signe en 2017 la Charte européenne de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale.

En 2022, la Ville s'est engagée auprès d'un collectif d'acteurs dans une réflexion et a mis en œuvre son premier programme de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en 2023 : « Mulhouse au pluriel – Changeons notre regard ».

Ce 7^{ème} rapport égalité femmes-hommes a pour objet de mesurer et de comparer les inégalités de genre en s'appuyant sur les études statistiques disponibles pour Mulhouse, de faire un bilan des actions réalisées et d'identifier celles à mettre en œuvre ou susceptibles d'être développées. Il s'inscrit dans les obligations de la loi du 4 août 2014 - article 61 - L. 2311-1-2 qui prévoit : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Quatre axes structurent la politique mulhousienne :

- 1 Accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes-hommes
- 2 Soutenir l'égalité professionnelle
- 3 Sensibiliser et lutter contre les comportements répréhensibles
- 4 Développer Mulhouse au pluriel : changeons notre regard.

1. L'égalité femmes-hommes sur le territoire mulhousien

« En 2019-2020, 18 % des personnes de 18-49 ans déclarent avoir subi « des traitements inégaux ou des discriminations », contre 14 % en 2008-2009. Cette augmentation de l'expérience déclarée de discrimination concerne principalement les femmes. Pour celles-ci, le motif sexiste est devenu la cause principale de discrimination, dépassant ceux liés à l'origine, la nationalité ou la couleur de peau. » (Insee - juillet 2022)

1.1 Les données chiffrées

Les données présentées dans ce rapport sont issues de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) et des services de la Ville de Mulhouse.

1.1.1 Une vue d'ensemble

La démographie

Population	France	Grand Est	Haut-Rhin	m2A	Mulhouse
Population en 2021	67 408 052	5 561 287	767 083	356 125	106 341
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021 en %	0,3	0	0,1	0,3	-0,6
Nombre de ménages en 2021	30 528 367	2 532 350	340 683	158 622	47 917

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 ; exploitations principales en géographie au 01/01/2024

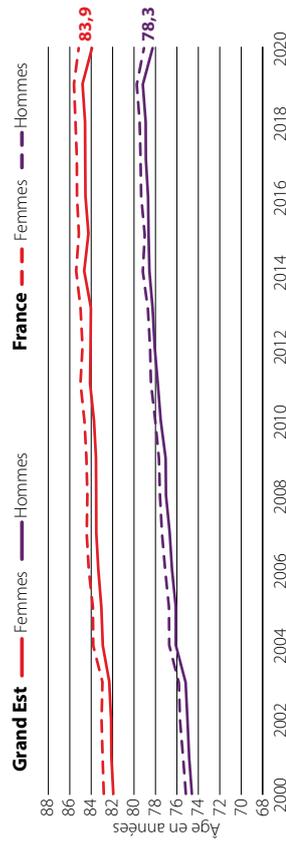
→ La population décroît à Mulhouse.

Une population jeune

Les moins de 30 ans	Mulhouse		Grand est		France Population métropolitaine				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Population de moins de 30 ans	22 359	22 072	44 431	981 034	933 184	1 914 218	11 657 540	11 259 506	22 917 046
Population totale	53 011	55 027	108 038	2 712 179	2 850 472	5 562 651	31 594 306	33 674 848	65 269 154
Part des moins de 30 ans	42%	40%	41%	36%	33%	34%	37%	33%	35%

Source RP Insee

Espérance de vie à la naissance



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2024. Source Insee, État civil, Estimation de population.

→ L'espérance de vie à Mulhouse est légèrement inférieure dans le Grand Est pour les femmes et les hommes.

Les ressources

Revenus	Commune : Mulhouse (68224)	Arrondissement : Mulhouse (684)	Département : Haut-Rhin (68)	Région : Grand Est (44)	France métropolitaine (1)
Nombre de ménages fiscaux en 2021	44 809	151 465	327 418	2 384 290	28 280 168
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	37	55,3	57,1	50,9	53,4
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	16 620	23 730	23 300	24 470	23 080
Taux de pauvreté en 2021, en %	36	17,8	13,7	15,1	14,9

→ Le taux de pauvreté est nettement supérieur à celui observé dans le Grand Est.

L'emploi

Emploi – Chômage au sens du recensement	Commune : Mulhouse (68224)	Arrondissement : Mulhouse (684)	Département : Haut-Rhin (68)	Région : Grand Est (44)	France métropolitaine (1)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	55 842	134 291	283 391	2 099 698	26 751 149
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2021, en %	90,4	89,9	88,6	88,2	86,3
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2021, en %	0,2	0,2	0,2	0,1	0,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	66,8	74,3	76,2	74,3	74,7
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	24,6	14,8	12,1	12,0	12,1

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 - exploitations principales en géographie au 01/01/2024

→ À Mulhouse, le taux d'activité est nettement inférieur à celui observé au niveau national avec un taux d'emploi salarié plus élevé.

Taux d'emploi (2020)	Total	
	Actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi	Population âgée de 15 à 64 ans
Mulhouse	33 738	68 026
m2A	102 715	170 095
Haut-Rhin	318 999	480 769
Grand Est	2 255 296	3 490 184
France	26 479 198	40 462 061

→ À Mulhouse, le taux d'emploi est nettement inférieur à celui observé au niveau national.

1.1.2 Des indicateurs spécifiques

La formation

Un niveau de formation plus élevé chez les jeunes femmes

En 2020, 29% des femmes de 15 à 24 ans sont diplômées du supérieur contre 20% des hommes du même âge dans le Grand Est

Personnes de 15 à 24 ans sorties du système scolaire en 2020



L'emploi des femmes

Taux d'activité	Hommes	Femmes	Total à Mulhouse
Actifs âgés de 15 à 64 ans	24 907	20 353	45 260
Population âgée de 15 à 64 ans	33 952	34 074	68 026
Taux d'activité	73%	60%	67%

Source: RP Insee 2020

→ À Mulhouse, le taux d'activité des femmes est nettement inférieur à celui des hommes.

Taux d'emploi : Actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi

	Hommes	Femmes	Taux d'emploi Homme	Taux d'emploi Femme
Mulhouse	18 568	15 170	75%	75%
m2A	54 191	48 524	84%	83%
Haut-Rhin	167 897	151 102	70%	63%
Grand Est	1 179 970	1 075 326	68%	61%
France	13 651 563	12 827 635	68%	63%

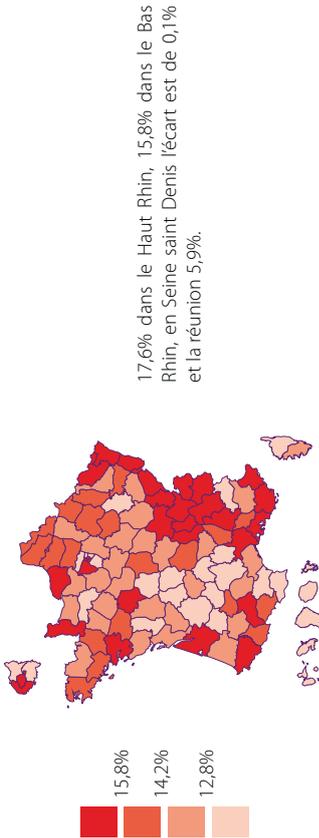
Temps partiels en 2020

	Part des hommes actifs à temps partiel	Part des femmes actives à temps partiel	Nombre d'hommes salariés de 15 à 64 ans	Nombre de femmes salariées de 15 à 64 ans
Mulhouse	10%	33%	16 777	14 152
m2A	7%	32%	48 884	45 323
Haut-Rhin	7%	32%	150 250	140 331
Grand Est	7%	29%	1 039 669	997 496

→ À Mulhouse le taux des salariés à temps partiels est supérieur à celui observé au niveau départemental et régional.

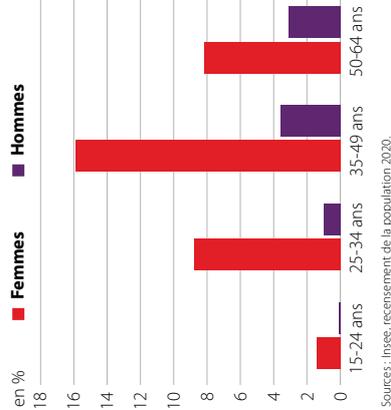
Les écarts de salaires

Écart de salaire horaire net moyen entre femmes et hommes en 2021



Personnes à la tête d'une famille monoparentale

Personnes à la tête d'une famille monoparentale en 2020



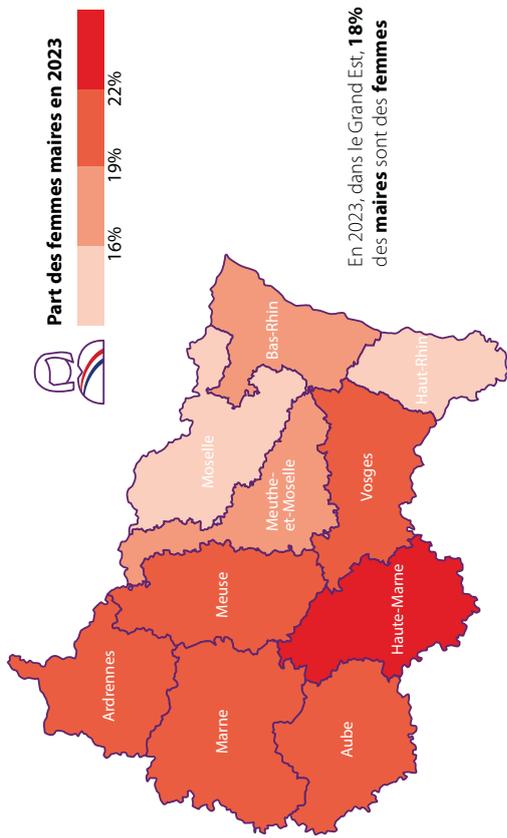
	Mulhouse	m2A	Grand Est	France
Nombre de familles 2020	25 728	74 877	220 186	1 564 444
Nombre de familles monoparentales	5 717	12 336	31 918	240 837
Part des familles monoparentales	22%	16%	14%	15%
Famille Monoparentale Hommes avec enfant(s)	726	2 094	5 982	46 206
Part des familles monoparentales composées d'hommes avec enfant(s)	3%	3%	3%	3%
Famille Monoparentale Femmes avec enfant(s)	4 991	10 241	25 936	194 631
Part des familles monoparentales composées de femmes avec enfant(s)	19%	14%	12%	12%

Globalement, les femmes travaillent moins et perçoivent des rémunérations inférieures à celles des hommes. Ces différences viennent impacter les montants des pensions de retraite. Par conséquent, les dispositifs de solidarité représentent 22 % des pensions versées aux femmes et 12 % pour les hommes (2020, Drees). On constate également que l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,1 ans pour les femmes et de 10,6 ans pour les hommes. Ainsi, les femmes vivent plus longtemps avec moins de moyens financiers.

1.2 La présence des femmes dans les instances locales

En 2017, pour la première fois de son histoire, Mulhouse a une femme maire. Depuis 2020, au plan national, sur les 21 villes de plus de 100 000 habitants, 11 ont élu une femme à la tête de l'exécutif. Mulhouse s'est dotée d'un exécutif municipal paritaire. En effet, sur 20 adjoints, 10 sont des femmes en charge de domaines très différents tels que : la vie citoyenne, l'environnement, l'éducation, la voirie, le dynamisme économique, les relations internationales, la gestion de l'eau, le numérique, la solidarité... La légitimité des femmes en politique et dans la gouvernance locale se construit pas à pas.

Les femmes maires encore minoritaires



A titre de comparaison, 18,8 % des maires sont des femmes dans le Grand Est contre 24,4 % au Centre Val de Loire et Normandie.

Dans les instances de démocratie participative du parcours citoyen, la répartition filles-garçons est la suivante :

Conseil Municipal des Enfants 2022-2024 (9-10 ans) : 55 enfants élus, dont 27 filles et 28 garçons.
Conseil des Ados (11-14 ans) : 33 conseillers siègent, dont 22 filles et 11 garçons.
Conseil des Jeunes (15 ans et plus) : 46 conseillers siègent, dont 34 filles et 12 garçons.

Une majorité de filles est présente dans les 3 instances que les conseillers soient élus ou volontaires.

La présence des femmes dans les organes paritaires – Commission administrative paritaire et commissions techniques

L'article 47 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 (loi déontologie) prévoit, pour les élections professionnelles, que les listes de candidats soient composées de femmes et d'hommes en proportion de ceux et celles représentés dans l'instance concernée.

Cette nouvelle obligation a été intégrée dans le protocole électoral de la Ville de Mulhouse et a été respectée à l'occasion des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

2. L'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité

En préambule, il est important de rappeler que la Fonction Publique Territoriale (FPT), par son statut, consacre le principe d'égalité de carrière et de traitement entre les femmes et les hommes.

L'ensemble des filières et des cadres d'emploi leur est indifféremment accessible.

Le statut permet l'égalité d'accès à la Fonction Publique Territoriale pour les deux sexes avec le système des concours.

L'application d'un indice selon le grade détenu par l'agent conditionne sa rémunération en référence à une grille indiciaire. Le complément de revenu apporté par le régime indemnitaire dépend des fonctions exercées. Le système d'avancement suit des progressions d'échelons. L'administration garantit ainsi le principe d'égalité de traitement de ses agents, femme ou homme, à temps de travail et ancienneté comparables.

Même si le statut donne des garanties, il n'empêche pas certaines inégalités. Les causes de ces inégalités sont diverses : choix d'orientation ou de carrière moins favorables, existence de métiers et de filières générés et différenciés, phénomènes d'autocensure...

La Ville de Mulhouse a adopté un plan d'action, conclut pour une durée de trois ans (2024-2026), dont l'un des objectifs est d'identifier les sources d'inégalités et de prendre des mesures pour y remédier.

Certains services sont mutualisés entre la Ville de Mulhouse et m2A jusqu'en 2023, il s'agit principalement de services fonctionnels dont les activités concernent à la fois les deux entités, tels que les ressources humaines, le service juridique, les finances, le secrétariat général...

Le présent rapport porte sur le personnel employé par la Ville de Mulhouse pour les services municipaux de sa compétence.

Les données sont extraites des statistiques RH, reflet de l'activité de la Ville de Mulhouse en 2023.

2.1 Quelques indicateurs de la Ville de Mulhouse

Les effectifs de la Ville de Mulhouse (titulaires et contractuels) s'élevaient à 1.541 agents dont 58,02% de femmes.

2.1.1 La mixité dans les filières et les cadres d'emploi

Les femmes représentent 60% des catégories A, 59% des catégories B et 57% des catégories C (titulaires et contractuels cumulés).

La filière technique représente 50% de l'effectif total, mais les femmes n'y sont présentes qu'à 45%. En revanche, elles sont majoritaires dans la filière administrative à 82%.

La tendance est la même que celle déjà observée dans le rapport 2023 avec toutefois une hausse de 4% des femmes dans la filière technique.

On relève une prédominance féminine dans les filières administrative, sociale et médico-sociale.

2.1.2 Les femmes et les hommes cadres A par filière

Répartition par genre des cadres A en 2023

Ville de Mulhouse	Fonctionnaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filière administrative	31%	69%	33%	67%
Filière technique	67%	33%	100%	0%
Filière culturelle	31%	69%	64%	34%
Filière sportive	67%	33%	0%	0%
Filière sociale	0%	100%	15%	85%
Filière médico-sociale	0%	100%	0%	0%
Filière police municipale	100%	0%	0%	0%
Filière animation	0%	0%	0%	0%

2.1.3 Situation comparée des femmes et des hommes dans la gouvernance de l'administration

En 2023, il n'y a pas eu de recrutement sur un emploi fonctionnel de direction (DGS, DGA).

L'organigramme reflète la situation des deux genres dans les fonctions les plus proches du stratégique.

La parité n'est pas atteinte pour les postes de DGS/DGA mais est presque atteinte pour les chefs de services (48%). Les postes de direction sont occupés à 45% par des femmes. La parité est presque atteinte à un poste près.

Fonctions	Femmes	Hommes	Postes pourvus	Part de femmes
DGS et DGA	1	4	5	20%
Directrices - Directeurs	5	6	11	45%
Cheffes - Chefs de services	27	29	56	48%

Les règles de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique sont respectées.

Un cycle de primo-nominations avait été entamé avec le renouvellement de l'assemblée délibérante en juillet 2020, incluant un homme DGS, un homme DGA et deux femmes DGA. Avec 4 nominations postérieures aux élections municipales, il fallait au moins un représentant de chaque sexe, ce qui était bien le cas. En effet, le taux prévu par l'article L132-5 du Code Général de la Fonction Publique est de 40%, arrondi à l'unité inférieure. En juillet 2023, la loi visant à accélérer la féminisation de la haute fonction publique porte le quota obligatoire de primo nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction est porté à 50%. Ce cycle de 4 primo-nominations s'étant achevé, un nouveau cycle a été entamé avec la nomination d'un homme DGA.

2.1.4 Répartition dans les emplois non permanents

	Hommes	Femmes	Total
Collaboratrices- collaborateurs de cabinet	2	3	5
Contrats de projet	2	5	7
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité	17	34	51
Emplois aidés	3	16	19
Apprentis	6	6	12
Vacataires	87	85	172
TOTAL	117	149	266

→ Sur le total des emplois non permanents, les femmes représentent 56% et 84% des contrats aidés. Par ailleurs, Madame LUTZ, maire de Mulhouse s'est entourée d'une équipe majoritairement féminine.

2.2 Durée et organisation du temps de travail

2.2.1 Les temps partiels

Les temps partiels sont des temps choisis : le poste est calibré à temps complet, mais l'agent a choisi de travailler sur un pourcentage de 90, 80%...En 2023, la grande majorité des temps partiels, 76 sur 92 soit 83%, a été prise par des femmes pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il s'agit d'un facteur dominant relevé par l'ensemble des études sociologiques (secteur privé et public confondu). Il faut toutefois relever qu'il s'agit avant tout de choix personnels dont les motivations sont multiples.

Temps partiels	Titulaires	Contractuels	Total
Catégorie A	Hommes	0	1
	Femmes	5	17
	Total	5	18
Catégorie B	Hommes	2	6
	Femmes	8	23
	Total	10	29
Catégorie C	Hommes	1	9
	Femmes	1	36
	Total	2	45

2.2.2 Les temps non complets

Un emploi à temps non complet se caractérise par une durée hebdomadaire d'emploi inférieure à 35 heures, fixée par l'organe délibérant lors de la création de cet emploi.

Temps non complets	Titulaires	Contractuels	Total
28h ou plus	Hommes	3	3
	Femmes	18	116
	Total	98	21
17h30 à moins de 28h	Hommes	3	5
	Femmes	54	204
	Total	152	57
Moins de 17h30	Hommes	3	6
	Femmes	2	4
	Total	5	5

Toutes situations confondues, les femmes occupent 324 des 338 postes à temps non complets, soit 96%. Les hommes sont un peu plus nombreux sur les postes à temps non complets inférieurs à 17h30 hebdomadaires, ils représentent 60 % de cette catégorie horaire.

2.2.3 Le congé parental

Concernant ce congé, l'année 2023 illustre une tendance constante :

→ La totalité des 5 congés parentaux en 2023 ont été pris par des femmes.

2.2.4 Les congés pour enfants malades

	Hommes	Femmes
Nombre d'agents	57	58
Nombre de jours	167	366

Nette évolution en 2023, quasiment autant d'hommes que de femmes ont utilisé des congés pour enfant malade (contre 69% de femmes en 2022).

Les mères ont cependant pris davantage de jours, 69% de ceux octroyés. Les hommes prennent en moyenne 2,93 jours contre 6,31 pour les femmes.

2.2.5. Les congés pour conjoint ou proche malade

	Hommes	Femmes
Nombre d'agents	3	18
Nombre de jours	13	44

Concernant les congés pour conjoint ou proche malade, l'écart s'est beaucoup creusé. Ce sont principalement les femmes qui, à 86 % en ont eu besoin en 2023 (à noter une hausse conséquente de 26 points par rapport à 2022). Les hommes ont pris davantage de jours que pour leurs enfants (moyenne de 4,33 jours) contre 2,44 pour les femmes (en deçà de ceux pris pour leurs enfants).

2.3 Rémunérations

Conformément à une situation constatée de manière générale dans la fonction publique, on relève des écarts de rémunération entre les femmes et leurs collègues masculins (titulaires et contractuels sur emplois permanents) :

Catégorie	Femmes		Hommes		Rémunération brute moyenne par ETP
	Somme de Salaire brut	Nombre ETP	Somme de Salaire brut	Nombre ETP	
A	6 985 594 €	147,58	5 588 408 €	102,89	54 312 €
B	3 439 347 €	99,77	2 919 342 €	75,43	38 704 €
C	13 497 773 €	450,52	13 774 373 €	410,45	33 559 €
Total	23 922 715 €	697,87	22 282 123 €	588,77	126 575 €

→ Les méthodes de calcul ont été recentrées sur les emplois permanents, comme prévu par les décrets du mois de juillet 2024 instaurant l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

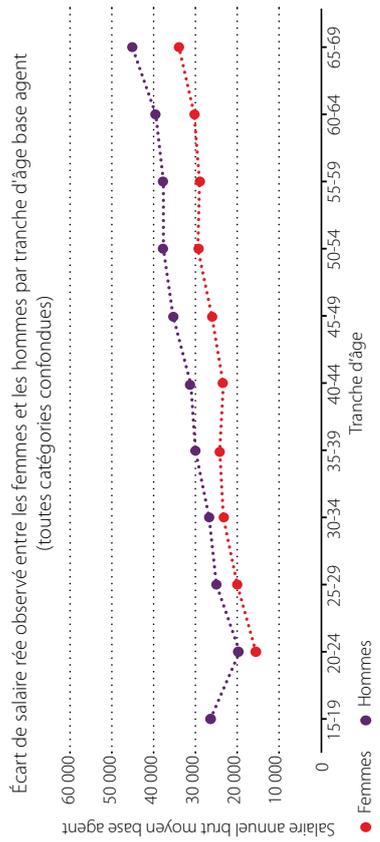
En comparant les éléments variables de la rémunération, on observe les écarts suivants :

Éléments variables	Femmes	Hommes	Delta F/H	Delta F/H %
Astreintes	11 350 €	180 670 €	-169 320 €	- 94 %
Heures supplémentaires/ heures complémentaires	279 762 €	933 218 €	- 653 456 €	- 70 %
Vacations	1 102 977 €	813 258 €	+ 289 719 €	+ 36 %
NBI	288 574 €	313 618 €	- 25 044 €	- 8 %
Régime indemnitaire (moins les abattements RI)	3 912 336 €	3 839 047 €	73 289 €	+ 2 %

→ Les heures complémentaires, supplémentaires et les astreintes sont les principales sources d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

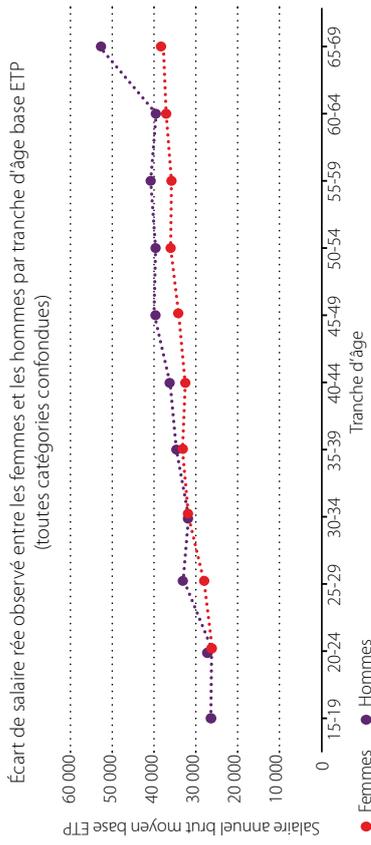
Impact des temps partiels et des temps non complets sur l'écart des salaires :

L'analyse de la rémunération par effectif met en exergue des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes selon le graphique suivant :



Il est également observé que la prise de temps partiel et l'occupation de postes à temps non complet concerne une part plus importante de femmes.

Le graphique ci-dessous permet d'observer les rémunérations des agents par sexe et par ETP selon leur tranche d'âge. Cette modélisation fait apparaître des écarts de rémunération plus réduits.



2.4 Promotions et avancements

En 2023, les femmes ont davantage bénéficié d'avancement d'échelon et d'avancement de grade que les hommes, mais moins de promotions internes.

Avancements, promotions	Hommes	Femmes
Avancement d'échelon	402	548
Avancement de grade (dans le même cadre d'emploi)	35	50
Promotion interne au sein de la collectivité (cadre d'emploi supérieur)	5	4

2.5 La mixité dans le suivi des formations en 2023

Au total, 47 % des hommes ont bénéficié de formations contre 53 % des femmes.

	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	46	74	33	50	203
Catégorie B	58	109	30	46	243
Catégorie C	356	286	13	43	698
Total	460	469	76	139	1 144

L'écart relevé pour la catégorie C peut s'expliquer par la structuration de cette catégorie. En effet, les agents masculins sont positionnés sur des emplois nécessitant des remises à niveau régulières (utilisation de matériels techniques spécialisés, magasinage, mécanique...). De plus, les agents de police municipale (avec une forte proportion d'hommes) sont soumis à une formation continue obligatoire.

2.6 Favoriser l'égalité femmes-hommes dans la formation et l'emploi

2.6.1 Accompagner les femmes dans leur déroulement de carrière

► **Encourager la réduction des différences de temps de travail entre femmes et hommes**
La maternité a une incidence sur le temps de travail et sur le déroulement de carrière (interruption de carrière, temps partiel choisis) et par conséquent sur la rémunération et sur la pension de retraite. La naissance d'un enfant est un facteur important dans les inégalités entre les femmes et les hommes sachant que cet effet s'accroît avec le nombre d'enfants.

Des facteurs sociologiques et culturels sont à l'œuvre. Les femmes peuvent se montrer moins intéressées par des postes à responsabilité, par autocensure ou par anticipation de difficultés de conciliation vie professionnelle/vie familiale. La disponibilité apparaît également souvent comme un frein.

► Développer le télétravail

La gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 une fois achevée, a permis le déploiement du télétravail de façon normalisée avec l'entrée en vigueur de l'accord dédié le 28/02/2022.

Il contribue à concilier plus facilement l'activité professionnelle avec les obligations familiales qui restent encore souvent l'apanage des femmes.

En 2023, dans le cadre d'une convention tripartite signée avec leur employeur et leur manager, 332 femmes et 139 hommes ont bénéficié du télétravail, selon deux formules au choix : un jour par semaine ou 20 jours par an.

Le télétravail a donc été plébiscité par 70 % de femmes, chiffre qui démontre le réel intérêt qu'elles y trouvent.

2.6.2 Dispenser des formations en termes d'égalité

► Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information

Il convient de développer l'information aux agents, notamment sur les effets en termes de carrière, des choix faits en matière de temps partiel et de congés familiaux.

Ils sont de deux types, majoritairement pris par les femmes :

- les congés liés à l'arrivée d'un enfant (congé parental),
- les congés liés à la maladie, au handicap ou à la dépendance d'un membre de la famille (congés de solidarité familiale, de présence parentale).

Les textes prévoient aussi la possibilité de demander une disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, à l'époux(se), au partenaire de Pacs, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.

Les informations en termes d'impact sur la carrière sont données par la Gestion des carrières à l'occasion de l'établissement des actes administratifs entrainant la demande de l'agent.

Par ailleurs, les référents ressources humaines sont formés et sensibilisés pour fournir les informations.

2.6.3 Lutter contre les violences sexuelles et sexistes

► Mettre en place des actions de formation contre le sexisme et la violence

En 2022, une sensibilisation au sexisme a été entamée par le biais d'un support édité par l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

Il s'agit d'un jeu de plateau « Sexisme 400 sans façons » se déroulant dans un restaurant et permettant aux agents de repérer et de nommer les différentes formes de sexisme et ce qui est constitutif d'un harcèlement sexuel et d'une agression sexuelle.

Ce support permet aussi aux managers de sensibiliser leurs équipes de façon ludique et d'entamer le dialogue sur cette thématique et les bonnes pratiques à intégrer dans les équipes. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi participé en 2023 à ces séances mutualisées entre la Ville de Mulhouse et m2A.



Jeu de plateau pour susciter le dialogue sur les notions de sexisme ordinaire, bienveillant, hostile mais aussi sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles.



Conférence sous forme de stand-up, animée par Karine Chataigner

Une conférence sous forme de stand-up portant sur le sexisme ordinaire, à destination des agents de la Ville et de m2A et animée par Karen Chataigner, a été organisée dans le cadre du mois de mars et de la sensibilisation au sexisme au travail : « Le sexisme c'est comme le sucre il y en a partout ».

De plus, le personnel de la Police Municipale a bénéficié d'un module de formation consacré à la gestion des situations de sexisme et de violence (deux agents), d'une séance sur les violences conjugales (douze agents) ainsi que sur la détection des violences conjugales et la prise en charge des victimes (un agent).

Deux managers ont suivi une séance de prévention des violences et du harcèlement sexiste et sexuel.

2.6.4 Favoriser la parité femmes-hommes dans les compositions d'instances

► Composition de jurys équilibrés pour les recrutements

Les jurys reflètent la composition du service. Ainsi, certains seront plutôt masculins tandis que d'autres seront essentiellement féminins.

L'article L325-17 du Code Général de la Fonction Publique impose, pour la désignation des membres des jurys et des instances de sélection, que l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours, de l'examen ou de la sélection respecte une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe. L'article L325-18 prévoit une présidence alternée à un membre de chaque sexe.

2.7 Le plan d'action pluriannuel

Conformément aux articles L132-1 et L132-2 du Code Général de la Fonction Publique, la Ville de Mulhouse a adopté son plan d'action pluriannuel (mutualisé avec m2A) pour les années 2024 à 2026, comportant des mesures concernant les écarts de rémunération, l'égal accès aux cadres d'emploi, grades et promotions, l'articulation entre activité professionnelle et personnelle et la lutte contre les discriminations.

2.7.1 Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

L'écart de la rémunération moyenne s'explique essentiellement par la quotité moyenne du temps de travail des femmes, qui reste inférieure à celle des hommes. Les heures supplémentaires et les astreintes expliquent également une partie des écarts de salaires dans la mesure où les hommes y ont plus facilement accès par leur fonction et leur disponibilité.

La Ville de Mulhouse s'engage toutefois à accorder une attention particulière à l'égalité professionnelle en matière de rémunération dans les domaines suivants :

- Études de cotation de poste,
- modalités d'attribution du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction,
- mise en œuvre des promotions internes et des avancements de grade.

► Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades et emplois

Il est à noter que les quotas de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur sont respectés.

D'une manière générale, la Ville de Mulhouse s'engage dans une démarche de développement de la mixité professionnelle des métiers.

Ainsi, la collectivité veillera à communiquer sur les métiers sans stéréotype de genre.

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés (article 19 du décret n°2019-1265). Ainsi, la Ville de Mulhouse s'engage à indiquer la part respective d'hommes et de femmes dans les listes de propositions ainsi que sur les tableaux d'avancement et listes d'aptitude.

2.7.2 Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

Mesure phare de ce domaine d'action, la mise en œuvre du télétravail permet de concilier plus facilement l'activité professionnelle avec les obligations familiales, notamment par le temps de transport gagné et le temps de présence augmenté à domicile pendant la pause méridienne.

Dans le domaine de l'adaptation du temps de travail, lorsque les besoins du service le permettent, les managers sont incités à accueillir favorablement les demandes de temps partiel pour convenance personnelle et à en tenir compte dans la charge de travail et l'organisation du service.

La flexibilité des horaires de travail est prise en compte par l'alternance de plages fixes et variables pour la plupart des services administratifs.

Dans le cadre d'une réflexion en cours sur l'organisation et la gestion des réunions, une attention particulière est portée à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, pour éviter de programmer des réunions le mercredi et en fin de journée.

À noter que le soutien à la parentalité est pris en compte au travers de nouvelles obligations légales (mesures issues de la loi TFP) :

- Réduire les écarts dans le déroulement de la carrière entre les femmes et les hommes; la loi prévoit que les fonctionnaires placés en congé parental ou en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de huit ans conservent leurs droits à l'avancement. Le maintien des droits peut avoir lieu pendant une durée maximale de 5 ans pour l'ensemble de la carrière. Ces périodes sont assimilées à des services effectifs dans le cadre d'emplois.
- Le jour de carence en cas de congé maladie ne s'applique plus aux femmes enceintes, dès lors qu'elles ont déclaré leur situation de grossesse à leur employeur.

2.7.3 Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

La Ville de Mulhouse a retravaillé son dispositif de prévention et de signalement des RPS (risques psychosociaux).

L'objectif est de rechercher des solutions adaptées à chaque situation particulière, des actions de prévention, de traitement et/ou d'orientation des agents en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Une vigilance particulière sera apportée à la prévention des violences sexuelles, sexistes et de harcèlement.

Ce support permet aussi aux managers de sensibiliser leurs équipes de façon ludique et d'entamer le dialogue sur cette thématique et les bonnes pratiques à intégrer dans les équipes.

Une centaine de personnes a ainsi participé en 2023 à ces séances mutualisées entre les deux collectivités.

Afin d'assurer le suivi du plan d'actions et de l'articuler entre les différents acteurs, une référente dédiée a été identifiée au sein de la Direction des Ressources Humaines.

3. Une politique engagée pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes

L'égalité et la lutte contre les discriminations liées au genre est au cœur des politiques publiques de la Ville de Mulhouse. Depuis 2002, cette sensibilité, toujours présente, s'est matérialisée avec la création d'une délégation à l'égalité en 2008. En 2017, la signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, donne une nouvelle impulsion.

Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, a créé en 2020 un poste d'Adjointe qui est aujourd'hui secondée par une Conseillère municipale déléguée en charge de l'égalité femmes-hommes.

En 2022, le Conseil Mulhousien de l'Égalité est créé.

En 2023, la Ville de Mulhouse et un collectif d'acteurs locaux mettent en place un programme de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie.

La Ville de Mulhouse développe la visibilité de l'égalité dans une approche transversale de son action en lien avec l'ensemble de ses compétences, voirie, éducation, sport, culture, et avec les acteurs associatifs au cours du mandat 2020-2026.

Les actions pour l'égalité femmes-hommes sont suivies par une chargée de mission à l'égalité rattachée à la Direction Population Solidarité, et portées par l'ensemble des services de la collectivité.

Désormais, quatre axes structurent la politique mulhousienne en faveur de l'égalité femmes-hommes :

- 1 Accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes-hommes,
- 2 Soutenir l'égalité professionnelle,
- 3 Sensibiliser et lutter contre les comportements répréhensibles,
- 4 Développer Mulhouse au Pluriel : changeons notre Regard.

• **Création du label Mulhouse au pluriel**

Parce que la République est une et indivisible, la Ville de Mulhouse a souhaité s'inscrire dans la lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie au côté d'un collectif d'acteurs locaux. Ainsi, en 2023, a eu lieu la première programmation culturelle pour sensibiliser les Mulhousiens et Mulhousiennes.



Visuel du logo Mulhouse au pluriel.

Les services techniques ont embelli la ville aux couleurs du drapeau LGBT dans plusieurs rues.

La signification des 8 couleurs associées au drapeau LGBT est la suivante : **rose pour la sexualité, rouge pour la vie, orange pour la santé, jaune pour la lumière, vert pour la nature, turquoise pour l'art, bleu pour la sérénité et violet pour l'esprit.** Depuis sa création dans les années 70, d'autres couleurs ont été ajoutées.

En action

- Réalisées**
- Fédérer le réseau des acteurs.
 - Créer une programmation culturelle.

- À développer**
- Développer « Mulhouse au pluriel » : Changeons notre regard

Axe 1 - Accompagner tous les citoyens vers l'égalité femmes-hommes
Engagement 1 - Promouvoir l'égalité femmes-hommes avec un objectif d'évolution des mentalités et des comportements par une visibilité accrue

► **Théâtre**

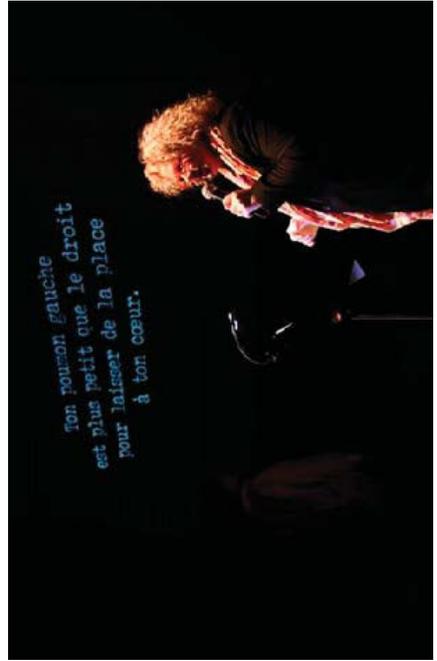
L'OVIFF et la mission égalité de la Ville de Mulhouse ont proposé « *Je suis une créature émotionnelle* », pièce de théâtre produite par l'association Le Lieu où 9 femmes aux histoires singulières militent, témoignent, dansent et chantent.

Cette pièce met en scène les injonctions paradoxales faites aux femmes et des incidences sur leur équilibre. Il s'agissait d'ouvrir le débat et d'aller au-delà de nos représentations. Lenjeu étant que chaque personne puisse trouver sa place.

L'association "Le Lieu" a pour objectif de proposer à des adolescents en grande difficulté un espace où ils sont accueillis, accompagnés et développent leur créativité.



Pièce de Théâtre *Je suis une créature émotionnelle*, jouée par des femmes de l'association Le Lieu.



En action

Réalisées

- Sensibiliser les habitants.

À développer

- Nommer de nouvelles rues et nouveaux lieux au féminin.
- Organiser des rencontres, tables rondes entre villes signataires de la charte égalité.
- Poursuivre le débat.

► Octobre Rose – Distribution de tote-bags « Mulhouse au féminin » au GHR Mulhouse Sud Alsace

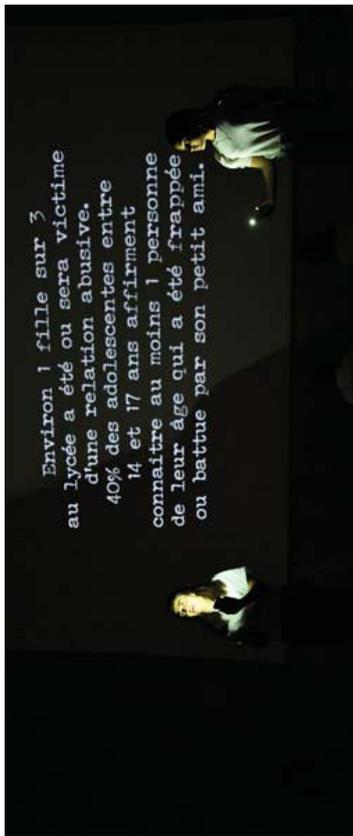
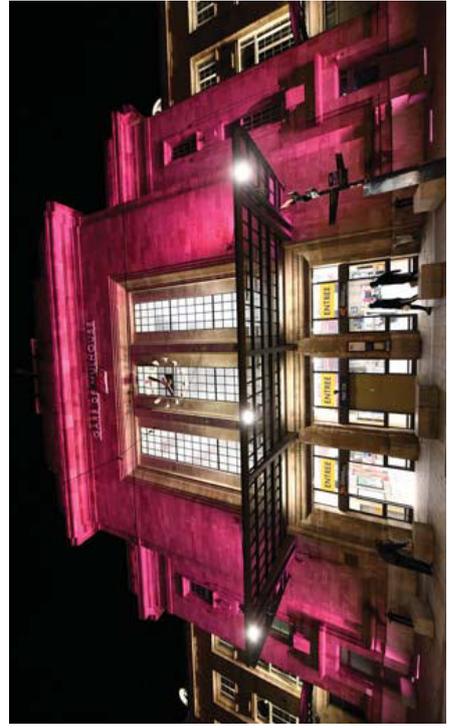
Octobre Rose est le mois de sensibilisation et d'informations sur le cancer du sein. Pour cette occasion, la Ville de Mulhouse, tient à témoigner son soutien aux femmes touchées par un cancer du sein, et a distribué des tote-bags « Mulhouse au féminin ».



Ces tote-bags sont le fruit d'une concertation avec le Dr Marc PUYGRENIER, gynécologue médical et obstétrique, afin de faciliter le retour au domicile des femmes opérées en ambulatoire, et leur permettre de se déplacer plus discrètement avec leurs redons.

Distribution de tote-bags Mulhouse au féminin au GHR – Octobre 2023.

La Ville de Mulhouse témoigne également chaque année son soutien aux femmes touchées par un cancer du sein en illuminant la gare de Mulhouse en rose.



► Conférence débat

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, l'État et la Ville de Mulhouse ont organisé une conférence/débat sur la situation du féminisme, aujourd'hui.

- Le renouveau féministe : les nouveaux enjeux du féminisme et la redéfinition des masculinités par Patricia Legouge, sociologue, responsable de formation et chargée de recherche à l'École Supérieure de Praxi Sociale et présidente de l'association RueLL.
- La liberté des modernes, année zéro ! Où quand la liberté se retourne contre elle-même, par Thomas Foehrli, docteur en philosophie, directeur de Solidarité Femmes 67, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Un concert d'Anastasia Rauch, artiste mulhousienne, a clôturé la fin des échanges.



► **La santé des femmes - le Bus du Cœur**

La santé des femmes revêt des spécificités qui sont peu connues, et par conséquent moins bien prises en charge. Par ailleurs, l'accès au soin devient aujourd'hui, sur le territoire mulhousien, un enjeu majeur en matière de santé publique.

C'est pourquoi, le Bus du Cœur des Femmes, qui sillonne la France pour mener à bien des opérations d'information, de sensibilisation et de dépistages, s'est arrêté à Mulhouse en novembre 2023.



Cette initiative, portée par le service Santé, Seniors et Handicap de la Ville de Mulhouse, a mobilisé 83 professionnels de santé et 28 professionnels du champ médico-social. 223 femmes ont pu être dépistées et orientées vers un spécialiste.

En action

Réalisées

- Participation à la prévention et à l'information sur le cancer du sein.
- Accès aux dépistages pour tous.
- Prise de rendez-vous sur place avec des gynécologues et cardiologues partenaires.

À développer

- Sensibilisation autour de la santé des femmes.
- Mise en place de dispositif de prévention.

Engagement 2 - Développer la sensibilisation auprès des jeunes afin de leur transmettre des valeurs égalitaires

► **Initiatives et action jeunesse**

Le service jeunesse se mobilise en faveur de l'égalité filles-garçons notamment dans le cadre du parcours citoyen de la politique jeunesse municipale.

La Journée internationale de la Filles - 11 octobre 2023

La Journée internationale de la Filles, instituée par les Nations Unies depuis 2012, reconnaît les droits des filles et les obstacles auxquels elles se heurtent partout dans le monde.

Depuis 2021, le service Jeunesse et Vie Sportive célèbre cette journée. Cette date est d'ailleurs le premier temps fort de l'événementiel sur le thématique de l'enfance.

En 2023, il a été proposé de mettre en lumière le sport et les filles dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Ainsi, un après-midi sportif a pu être organisé au complexe sportif de la Doller pour une quarantaine de conseillers enfants et ados. Des groupes mixtes (filles/ garçons) testaient différents sports : des sports dits mixtes : volley et basket, ainsi que des sports dits « genrés » comme la danse et la lutte. Pour clôturer cet après-midi, le service Jeunesse et l'UNICEF68 ont animé un quizz sur la thématique du sport et des filles, afin de sensibiliser à l'égalité fille-garçon et lutter contre les préjugés et les stéréotypes dans le sport.

Objectifs de cet événement :

- faire découvrir certaines disciplines sportives,
- sensibiliser à l'égalité filles-garçons,
- lutter contre les stéréotypes de genre dans le sport.



La quinzaine des droits de l'enfant – du lundi 20 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023

Des séances ciné-droits

Ces séances sont proposées aux scolaires des 25 écoles élémentaires mulhousiennes, des deux cycles (2^{ème} cycle : CP, CE1, CE2 et 3^{ème} cycle : CM1, CM2) ; tous les jours, en matinée, excepté le mercredi.

Une programmation de films et dessins animés est proposée par le cinéma le Palace, et élaborée par les élus Jeunesse, à partir des thématiques définies en amont par le service et les élus Jeunesse, à savoir pour l'édition 2023 : **l'écologie, les droits des enfants, le vivre-ensemble, la lutte contre les discriminations, le sport et les valeurs de l'olympisme, ainsi que l'égalité filles-garçons.**

La thématique de l'égalité filles-garçons est proposée à chaque édition depuis 2014.

En 2023, les films et dessins animés proposés aux scolaires et qui abordaient cette thématique étaient :

- pour le cycle 2 (CP – CE1 – CE2) : le dessin animé Mulan,
- pour le cycle 3 (CM1 – CM2) : Divertimento, Demain est à nous, Marcher sur l'eau.

L'intervention de l'UNICEF68 dans les écoles élémentaires - une nouveauté en 2023 :

Les classes intéressées ont pu bénéficier de l'intervention de bénévoles UNICEF du Haut-Rhin et de volontaires en service civique au sein de leurs écoles respectives pour sensibiliser les élèves aux thématiques de l'écologie, des droits des enfants, de l'égalité fille-garçons, du vivre-ensemble et de la lutte contre les discriminations.
 Ces interventions se sont déroulées de décembre 2023 à février 2024 et ont concerné 121 classes.

Les chiffres de l'édition 2023 :

- 20 écoles participantes
- 234 classes accueillies
- 4969 participants (élèves + accompagnants)



En action

Réalisées

- Distribution du jeu de cartes dans les 60 écoles mulhousiennes.

En cours de réalisation

- Travailler sur les valeurs de l'olympisme.

Prévention spécialisée

Le Service Familial, Parentalité et Prévention, à travers les actions éducatives menées par les éducateurs spécialisés de la Ville de Mulhouse, intègre systématiquement une dimension visant à promouvoir l'égalité filles-garçons. Ces actions sont en direction des jeunes de 10 à 25 ans qui habitent dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Ceci se traduit tant par la recherche de mixité dans les actions menées en direction des jeunes que dans le contenu des actions qui sont proposées. Si, à l'âge adolescent, les jeunes recherchent souvent à appartenir à des groupes unisexes, les éducateurs sont vigilants à constituer des équipes mixtes,

comme par exemple, pour des chantiers jeunes à Bourtzwiller, menés l'été avec des groupes de jeunes. Ces chantiers jeunes visent à effectuer des travaux au Centre socio-culturel du quartier.

Le Projet Inter-colleges 2023/2024 poursuit l'objectif de faire se rencontrer et de coconstruire un projet à vocation culturelle et sportif par des élèves de différents établissements mulhousiens afin de développer la citoyenneté. Les élèves ont porté haut les valeurs de l'olympisme et du sport.

Ma famille – Mon bien-être

Le Service Familial, Parentalité et Prévention propose dans le cadre du soutien à la parentalité des actions collectives à destination des familles des quartiers Coteaux et Fondérie.

Ces actions concernent une douzaine de familles, soit une trentaine de personnes, et ont lieu, sur une période de 6 mois, le mercredi matin, au sein des écoles élémentaires Kleber et Matisse.

Les groupes de paroles, à destination des parents, sont animés par une philosophe et une coach à la parentalité visant à promouvoir l'apprentissage collaboratif en fournissant un espace pour l'échange d'expériences et de questionnements, notamment autour de la place et rôle des femmes dans l'espace familial et la société.

Parallèlement, un atelier destiné aux enfants est animé par les éducateurs. Les éducateurs s'attachent à transmettre aux filles et aux garçons une culture d'égalité.

Objectifs de l'action :

- Renforcer les compétences parentales par le partage de pratiques éducatives,
- réduire l'isolement des mamans en encourageant les interactions et le soutien mutuel,
- améliorer la communication et la compréhension au sein des familles,
- soutenir les femmes en situation de monoparentalité,
- développer la coparentalité, déconstruire les stéréotypes,
- développer l'autonomie et la confiance en soi des femmes, favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

La dynamique du groupe, les échanges d'expériences et le soutien des professionnels leur ont permis de développer des compétences, de gagner en confiance et en autonomie. Pour certaines, cela s'est traduit par un retour à l'emploi ou à la formation ou bien encore par un engagement dans le bénévolat. D'autres participantes ont acquis le statut d'« habitantes relais » et sont sollicitées dans le quartier.

Des ateliers spécifiques, notamment avec le CIDFF, ou la participation à des manifestations telles que « Être femme en France en 2024 » ou au job dating organisé par le Volley Mulhouse Alsace permettent à ces femmes de s'enrichir au niveau personnel et de construire des relations plus positives avec leur environnement.

COSMOSPORT : ouvrir le champ des possibles

La Direction Éducative, dans le cadre de la Cité éducative Mulhouse Coteaux, a financé le projet « Mesdemoiselles, franchissez les barrières ». L'objectif est d'utiliser le sport comme vecteur de liens sociaux et permettre ainsi à un groupe de jeunes filles de se construire. Les équipes de Cosmosport accompagnent une équipe de football loisir constituée de jeunes filles.
 Enfin, dans le cadre des cafés des parents, les médiatrices scolaires travaillent sur le thème de la coparentalité et du rôle du père dans l'éducation des enfants.

Engagement 3 - Favoriser le développement des pratiques sportives féminines en s'inscrivant dans une logique de lutte contre les stéréotypes

Historiquement, le sport s'est construit sur la séparation des sexes et véhicule par conséquent des stéréotypes (force pour les hommes, grâce pour les femmes). Mais si les différences physiologiques justifient des programmes de compétition différents, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations dans le sport est un enjeu de citoyenneté. Il s'agit tout à la fois de promouvoir les pratiques féminines et les pratiques mixtes, et de mettre en lumière les réussites féminines dans des sports connotés masculins.

La Ville de Mulhouse favorise et met en valeur la place des femmes dans le sport en soutenant la pratique sportive féminine (ex. développement des équipes féminines dans les sports collectifs).

À travers les soutiens financiers annuels versés au titre de la saison sportive 2022/2023 ou la mise à disposition directe ou indirecte d'installations sportives, la Ville de Mulhouse a accompagné spécifiquement 19 associations qui accordent une importance particulière aux pratiques sportives féminines, et les favorisent avec des objectifs d'initiation, de perfectionnement, de santé, de haut niveau et de visibilité sur des événements de masse : Assoc. Sportive de Patinage Artistique, Volley Mulhouse, Alsace, Espérance Mulhouse. 1893 Judo, FCM 1893 Alsace, FCM escrime et FCM tennis, Mulhouse, Tennis de Table, Mulhouse, Water-polo, Elan sportif, Entente Mulhouse, Handball, Nat Synchro Mulhouse, Panthères Mulhouse, Basket Alsace, Philidor Mulhouse., Red Star Mulhouse Badminton, Rugby Club Mulhouse, Société Hippique de Mulhouse., International Victoria Football féminin, Société de tir à l'arc Mulhouse., Union Sportive Azzurri.

Les filières d'excellence « Classe à projet sportif » Volley à l'école élémentaire Pergaud, rugby à Pierre Fontaine-Lafontaine, basket à Haut-Poirier, Judo à Koechlin et Échecs à Brossolette ne sont ouvertes qu'à la condition du respect de la parité dans ces classes. On compte 4 classes à projet sportif.

Par ailleurs, la Ville soutient financièrement, de manière directe, 17 athlètes féminines. Elles sont issues de 5 clubs mulhousiens différents, retenues dans le dispositif municipal « Team Olympique Paralympique Mulhouse Alsace » :

- Brigitte NTIAMOAH, athlétisme,
- Cloé Mislin, paradrassage,
- Camille Pognante, badminton,
- Margot Lambert, badminton,
- Léandra Olinga, volley-ball,
- Audrey Daulé, water-polo,
- Aurélie Battu, water-polo,
- Camélia Bouloukachi, water-polo,
- Juliette Dhalluin, water-polo,
- Lara Andres, water-polo,
- Lou Jean Michel, water-polo,
- Louise Guillet, water-polo,
- Morgane Le Roux, water-polo,
- Camille, Radosavlievic, water-polo,
- Tiziane Raspo, water-polo,
- Valentine Heurtaux, water-polo,
- Viviane Kretzmann-Bahia, water-polo.

La Ville de Mulhouse soutient également (appui administratif, logistique, technique...) des événements sportifs de mobilisation collective majeure tels que la course caritative des « Mulhousiennes », portée par l'association éponyme, qui se déroule chaque année et qui est inscrite au calendrier événementiel de la ville.

► Les « Mulhousiennes »

Les « Mulhousiennes » est une association à but non lucratif qui a créé la première course féminine et caritative à Mulhouse. L'objectif est de sensibiliser les femmes à la prévention et à la lutte contre les cancers féminins.

En 2023, 8000 personnes ont participé à cette course dont 7000 femmes et 1000 hommes.



Dimanche matin
17 septembre 2023
au Stade de l'III.

En action

Réalisées

- Soutien aux projets pour le sport au féminin tel que Cosmosport, les Mulhousiennes.
- La place de la femme dans l'espace public.

À développer

- Poursuivre le soutien aux projets faisant la promotion du sport au féminin.
- La place de la femme dans l'espace public.

Engagement 4 - Soutenir l'égalité femmes-hommes dans les structures et les pratiques culturelles

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Mulhouse aborde la thématique de l'égalité femmes-hommes en veillant à un équilibre de la programmation artistique et en prenant part aux événements liés directement à la question l'égalité femmes-hommes.

► Les bibliothèques

En 2023, les bibliothèques de Mulhouse ont mis en avant plusieurs figures féminines littéraires dans le cadre de leur programmation culturelle.

• Une exposition

Anna qui chante, carte blanche à l'illustratrice Eloïse Rey. Cette exposition s'est déroulée du 27 janvier au 4 mars 2023 à la bibliothèque Grand'rue, en partenariat avec le festival Momix.

Axe 2 - Soutenir l'égalité professionnelle

Engagement 1 - Agir pour lutter contre les stéréotypes en matière d'emploi

► La clé de voûte de l'égalité : le statut socio-économique des femmes

De l'orientation des élèves aux inégalités salariales, beaucoup reste à faire dans le domaine du travail, marqué, côté féminin, par une forte ségrégation professionnelle, une précarité accrue et une pénibilité spécifique. L'assignation des femmes aux tâches domestiques et parentales reste largement la règle dans les familles. Une répartition genrée des rôles qui appauvrit financièrement les femmes, y compris après une séparation.

L'association VMA Queens, Vois-Moi Autrement, fondée par le Volley Mulhouse Alsace, a pour objectif la promotion et l'accompagnement des femmes dans toutes les étapes de leur vie.

Le 4 mars 2023, à l'issue du « match rose » a eu lieu le lancement officiel de l'association « VMA Queens », club affaires pour les femmes à responsabilités en présence de Michèle Lutz, Christophe Steger, Adjoint au Maire délégué aux Sports et de Marie Corneille, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, au Handicap et à l'Égalité.



« Situ as déjà ta place dans le Game, viens aider d'autres femmes à prendre leur place dans le game en rejoignant le nouveau club affaire VMA QUEENS ! »



Match Rose – octobre 2023-
« Les femmes prennent leur place. »

• **Un festival**
MOTAMOT, festival de l'écriture avec Aya CISSOKO, marraine du festival, ancienne championne de boxe, écrivaine, comédienne et réalisatrice.
Le thème était « Écrire pour se souvenir » et s'est déroulé du 31 mars au 2 avril 2023, à la Filature

• **Une majorité d'autres invitées :**
Marie NIMIER, Bérénice CURNUT, Claire AUDHUY, Joanna CONCEJO, Paulina SPUCCHES, Laëtitia BOURGET, Betty BONE une majorité de modératrices pour l'animation des rencontres littéraires.

• **Des spectacles avec des artistes féminines engagées :**
— Petite sœur, lecture musicale de Marie NIMIER et Karinn HELBERT,
— Grand comme la route, par la Compagnie ZAKOTE

► **Les Musées municipaux - labels nationaux**
La direction de la Culture veille à développer la visibilité des femmes artistes aux Musées des Beaux-Arts et historique. C'est ainsi que ces expositions se sont tenues :

- « **Regards sur les collections** » qui s'est tenue du 15 avril au 3 septembre 2023 et a présenté quelques tableaux d'artistes femmes : Aurélie Nemours, Georgette Agutte, Marie-Anne Ichanson et Madeleine Fix.
- **Maggy Kaiser, Les chemins de l'abstraction** » a retracé entre le 6 octobre 2023 et le 28 janvier 2024 le parcours singulier de l'artiste née à Mulhouse en 1922.

Structures/ associations Arts populaires	Directeur et/ou Président	Directrice et/ou Présidente
Structures culturelles	8	6
Associations de musique (chorales, ensembles instrumentaux, harmonies, fanfares)	18	12
Compagnies de Théâtre	12	11
Autres associations (de quartier, danse, folklore, arts plastiques, collections)	41	26

► **La Kunsthalle centre d'art contemporain d'intérêt national pour l'année 2023.**

	Hommes	Femmes
Artistes ayant fait l'objet d'une exposition (solo ou collective)s	4	18
Artistes en résidence	0	4
Intervenants artistiques	1	4
Artistes impliqués dans un événement exceptionnel « Digression »	7	6
Commissaires d'exposition associées	-	1

En action

Réalisées

- Notion de parité introduite dans la programmation des artistes et le recrutement.

À développer

- Poursuivre la valorisation des femmes artistes.

En action

Réalisées ✓

- La parité encouragée dans les événements de promotion de l'orientation et de l'emploi.

À développer ✕

- Soutenir les initiatives pour lutter contre les stéréotypes en matière d'emploi et d'orientation professionnelle.

Engagement 2 - Soutenir l'emploi au féminin

► **Job Dating au féminin**

Le « VMA Queens » a organisé un Job Dating au Féminin, en collaboration avec Pôle Emploi, le samedi 4 mars 2023 de 9h à 12h au Palais des Sports Gilbert Buttazzoni.

L'entrée était libre et gratuite pour toutes les femmes.

Pôle emploi a proposé un atelier pour se valoriser et booster son entretien. Une quinzaine d'entreprises et agences de recrutement étaient présentes avec de nombreuses offres d'emploi dans tous les secteurs dont la direction des ressources humaines de la Ville et de m2A.



► **Projet D'ailes à Elles**

L'entrepreneuriat au féminin tend chaque année à se développer et se renforcer en France. Bien que la parité dans l'entrepreneuriat français reste encore un enjeu de taille, 4 créateurs d'entreprise sur 10 sont des femmes. L'autonomie financière des femmes est le principal levier d'accès à l'égalité. De plus, les entreprises créées et dirigées par des femmes affichent une rentabilité opérationnelle de 8 % contre 5,7 % pour les entreprises dirigées par des hommes. Dans un contexte où les femmes sont plus impactées que les hommes par le chômage, cette action s'inscrit « naturellement » dans la politique d'égalité de la Ville de Mulhouse.

En 2019, sous l'impulsion d'un collectif d'acteurs économique et de la Ville de Mulhouse, le cycle « D'ailes à Elles » est créé. En 9 mois, les porteuses de projet sont accompagnées dans leur chemin créatif à travers des rencontres, la mise à disposition d'un réseau d'entrepreneurs, des ateliers et des échanges avec des professionnels de l'entreprise. Ce cycle permet également de mettre en relation les femmes porteuses de projet entre elles pour un partage d'expérience.

Accompagné par la Ville de Mulhouse et m2A, le collectif d'acteurs économiques locaux et historique se compose de :

- l'association Femmes Chefs d'Entreprises,
- Alsace Active/France Active,
- la Maison de l'Emploi et de la Formation Mulhouse Sud Alsace,
- la Maison du Technopôle de Mulhouse,
- la Chambre du Commerce de l'Industrie.

L'appel à projet et l'accompagnement ont lieu de septembre à juin. Pendant 9 mois, 12 femmes engagées dans une démarche entrepreneuriale, ont bénéficié de l'accompagnement d'Ailes à elles et de ses partenaires. 6 candidates qui ont franchi toutes les étapes.



► **Projets des candidates et lauréates en juin 2023**

Maxette Abboud-Castelneau

→ **MPOWERFUL** : accompagnement au développement personnel et professionnel offrant des solutions adaptées aux besoins des entreprises, des particuliers et des collectivités.

Nancy Contaret

→ **AE Événement** : création de séances bien-être clé en main combinant des disciplines et des pratiques différentes en lien avec divers partenaires.

Julie Ouarbi

→ **SERENITYT conciergerie** : conciergerie haut de gamme spécialisée dans la location de propriétés sur des plateformes populaires comme Airbnb et Booking.

Christine Schmuick

→ **La Bulle** : accompagnement pour les 13/25ans : développement du potentiel scolaire, orientation et réorientation.

Prix du jury :

Morgane Jourdain

→ **Crayons ensemble** : création d'un lieu pour se déconnecter en pratiquant un ou des loisirs créatifs.

Prix Coup de cœur du jury :

Anouck Koos

→ **Cake me feel good** : ateliers de pâtisserie raisonnée, avec moins de sucres et à indice glycémique bas auprès des particuliers.

Prix du public :

Marie-Laure Weisbeck

→ **Psychologue de l'orientation** : psychologue spécialisée dans le développement de l'enfant et de l'adolescent et accompagnement à l'orientation.



Marie-Laure Weisbeck,
prix du public
Morgan Jourdain, prix
du jury
Anouck Koos, prix coup
de cœur du jury

En action

Réalisées ✓

- 4^{ème} et 5^{ème} édition du cycle D'ailles à Elles.

A développer ➡

- Poursuivre le soutien à l'emploi au féminin.

Axe 3 - Sensibiliser et lutter contre les comportements répréhensibles

Engagement 1 - Prévenir les conduites à risques et sensibiliser à l'éducation affective et sexuelle

La Ville de Mulhouse finance des partenariats pour dispenser dans les collèges des interventions sur l'égalité et l'éducation. Les équipes éducatives des collèges s'accordent à dire que les relations filles-garçons sont tendues et emplies de préjugés et de représentations sur leurs rôles et leurs devoirs respectifs. Afin de pouvoir échanger autour de cette thématique et d'accompagner au mieux les jeunes dans leur cheminement, plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année, dans les collèges, autour de questions telles que mieux vivre ensemble, le sentiment amoureux, l'évolution du corps à l'adolescence et des rapports filles-garçons.

Dans le cadre du projet « Promotion de la santé, prévention des risques liés à la sexualité », soutenu par la Ville de Mulhouse, le Planning Familial 68 a effectué en 2022 des interventions dans les collèges dans le but de favoriser l'intégration de comportements de protection ou à moindre risque dans la vie affective et sexuelle : grossesses non désirées, IST, VIH, violences sexistes et sexuelles.

Le projet « La sexualité et ses risques – relations filles garçons » du Planning Familial 68 que la Ville de Mulhouse soutient également (financièrement et dans le pilotage) touche chaque année environ 300 jeunes mulhousiens de différentes structures (collèges, centre d'hébergement et de réinsertion social, centre d'accueil des demandeurs d'asile, foyers, ...). L'éducation affective et sexuelle permet aux jeunes au cours de ces séances de verbaliser et de comprendre les liens qu'ils peuvent avoir entre eux, dans un objectif de prévention contre le harcèlement. Par le biais de séances de théâtre-forum, il s'agit de prévenir les conduites à risques, les conduites violentes en matière de relations amoureuses et de sexualité en permettant aux jeunes de réfléchir et de travailler leurs représentations, les stéréotypes, le tout dans une démarche de prévention des risques liés à la sexualité et les relations filles-garçons.

En action

Réalisées ✓

- Soutien au Planning Familial et au CIDFF 68 dans le développement des projets de prévention des risques sur la sexualité et la santé en direction des jeunes mulhousiens.

A développer ➡

- Pérenniser le soutien au planning familial et au CIDFF.

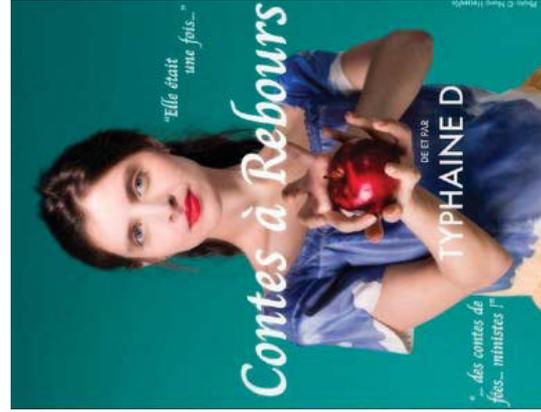
En cours de réalisation ⚠

- Étendre le dispositif aux lycées, aux centres socio-culturels, en priorisant les quartiers politiques de la ville.
- Réfléchir à la mise en place de distributeurs de protections menstruelles.

Lutter contre les violences faites aux femmes par des actions de prévention et d'accompagnement efficaces

Observatoire des Violences Intrafamiliales et Faites aux Femmes (OVIFF)

La Ville de Mulhouse anime depuis 2008 une plate-forme regroupant les acteurs mulhousiens de la lutte contre les violences intrafamiliales. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre un Observatoire des Violences Intrafamiliales et Faites aux Femmes (OVIFF). C'est une démarche spécifique et originale à Mulhouse,



habituellement portée par les départements. Cet espace d'échanges et de réflexion permet l'analyse et le recensement des données produites par les institutions et les partenaires (police, associations, médecins, justice). Il constitue également un vecteur de communication et d'information en publiant ses données et analyses.

Les principales missions de l'OVIFF sont :

- Organiser des actions de prévention et de sensibilisation sur la thématique des violences intrafamiliales et faites aux femmes à destination du grand public et des scolaires.
- Accompagner et soutenir financièrement les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Former les professionnels potentiellement au contact des victimes de violences intrafamiliales.

L'OVIFF soutient les associations par le financement de leurs projets dans les domaines de la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

L'OVIFF a une mission de formation des professionnels de la collectivité. Les policiers municipaux étant souvent les primo-intervenants sur les situations de violence, et la compréhension des mécanismes de la violence étant primordiale pour leur permettre d'intervenir efficacement sur cette problématique, l'intégralité des 75 policiers ont suivi une formation sur la thématique des violences intrafamiliales.

L'OVIFF intervient également en matière de sensibilisation des jeunes filles aux premiers signes de violence. Le violentomètre est un outil simple et utile pour mesurer si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Présenté sous forme de règle, le violentomètre rappelle ce qui relève des violences à travers une gradation colorée. Des actions de sensibilisation ont eu lieu dans différents lycées : 348 lycéens ont été concernés.

En matière de lutte contre la prostitution, l'OVIFF a participé à 3 stages de sensibilisation à destination des clients de personnes prostituées.

En action

Réalisées

- Formation des professionnels de la collectivité.
- Journée d'étude sur la prostitution des mineurs co-organisée avec les services de l'État.

À développer

- Mener des actions de sensibilisation et d'information en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le 25 novembre Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

L'OVIFF se mobilise sur des temps emblématiques en matière d'égalité femmes- hommes, comme la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes 25 novembre.

En 2023, un spectacle-débat animé par Typhaine D « Conte à rebours » s'est déroulé le mardi 21 novembre à 18h30 au conservatoire.

Typhaine D, comédienne, interroge notre représentation des contes de fées dans les rapports femmes-hommes et donne la parole à ses principales héroïnes dans le spectacle quelle a écrit, quelle met en scène et quelle interprète. Elle nous propose ainsi de se réapproprier leurs histoires et nous fait réfléchir sur les différentes violences commises à l'égard des femmes.

Engagement 3 - Accompagner des actions d'information et de sensibilisation sur la thématique des discriminations envers les femmes

Une ville pour toutes et tous

8 femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut cependant toucher tout le monde.

Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros. En janvier 2023, Lopmi, loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, revoit le code pénal pour sanctionner plus sévèrement l'outrage sexiste et sexuel qui devient un délit dans certaines circonstances aggravantes.

La sécurisation de l'espace public est un enjeu prioritaire pour la Ville de Mulhouse. Il est l'affirmation du droit de chacun à circuler librement et en sérénité dans sa ville.

Demandez Angela – une ville pour toutes et tous

La Ville de Mulhouse et la Région Grand Est souhaitent constituer un réseau sûr et solidaire d'établissements prêts à venir en aide aux personnes en situation de harcèlement de rue.

Les établissements et commerces permettent à la personne de se réfugier et d'appeler un membre de sa famille, un taxi ou les forces de l'ordre selon la gravité des faits.

Ce dispositif, se nomme Angela et a été inauguré le 8 mars 2023. Aujourd'hui, 110 établissements ont rejoint le réseau ANGELA et plusieurs accueils ont été réalisés..

4. Mulhouse au pluriel : changeons notre regard



Historiquement, les mouvements LGBTQIA+ (lesbien, gay, bisexuel, transsexuel, queer, intersexe, asexuel) sont liés aux mouvements de libération des femmes. En la matière des progrès au niveau local, national et mondial restent à faire. Malgré l'évolution des lois, la discrimination voire la haine contre les personnes lesbiennes gays, bies, trans et intersexe demeure. Chacun doit trouver sa place à Mulhouse.

Pour lutter contre les discriminations, informer et briser les tabous, la Ville de Mulhouse se mobilise en organisant une programmation d'événements ; une manière pour Mulhouse de montrer son soutien et d'œuvrer à un mieux vivre-ensemble.

En 2023, les services de police et de gendarmerie nationale ont enregistré 4 560 infractions anti-LGBTQIA+ sur l'ensemble du territoire français : 2 870 crimes ou délits et 1 690 contraventions.

Les infractions enregistrées augmentent en 2023 (+13 %) après une hausse plus modérée en 2022 (+3 %). Depuis 2016, ces actes ont fortement progressé : +13 % en moyenne par an pour les crimes et délits et + 10 % en moyenne par an pour les contraventions.

Un tiers de ces infractions anti-LGBTQIA+ enregistrées sont des injures ou diffamations (34%).

Les atteintes aux personnes et les menaces représentent respectivement près de 20 % des infractions enregistrées. Celles-ci sont davantage commises dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants et notamment à Paris. Plus de 70% des victimes de crimes ou délits anti-LGBTQIA+ enregistrés sont des hommes et 49% ont moins de 30 ans, dont 7% ont moins de 15 ans.

Par ailleurs, les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBTQIA+ sont principalement des hommes (80 %) et près de la moitié (49 %) ont moins de 30 ans.

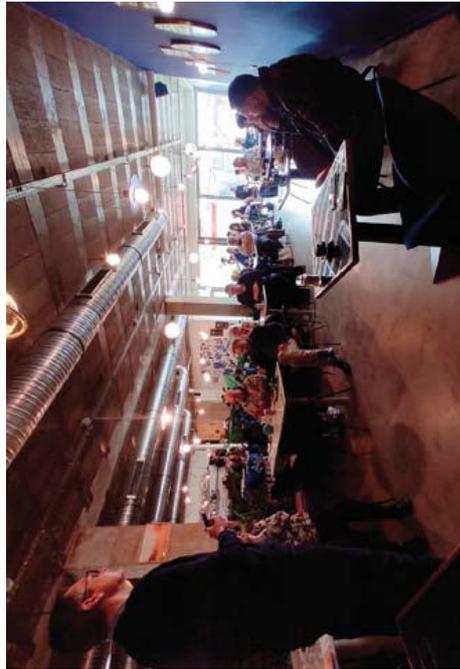
Dans le cadre du travail, une personne LGBTQIA+ sur quatre a été victime d'au moins une agression LGBT-phobe sur son lieu de travail, 51% des agents de la fonction publique et 46 % des salariés du privé estiment que révéler son homosexualité à son entourage professionnel contribue à mettre mal à l'aise des collègues de travail.

77% des personnes interrogées considèrent leur organisation comme LGBT-Friendly. 39% déclarent avoir fait l'objet de commentaires ou d'attitudes négatives au travail.

(données chiffrées selon le Baromètre LGBTQIA+ Autre Cercle et IFOP)



Sticker présent sur l'une des vitrines d'un établissement mulhousien.



Avril 2023, rencontre avec les commerçants mulhousiens au « mardi du commerce » pour évoquer le dispositif

Septembre 2023, échanges avec les établissements et commerces volontaires

En action

Réalisées

- Déployer le dispositif Angela.

A développer

- Mettre en place une application smartphone pour repérer les établissements Angela.
- Memo des numéros d'urgence à destination des établissements.
- Campagne grand public d'information.

Les associations partenaires :

La Ville de Mulhouse s'est associée avec un collectif d'associations mulhousiennes pour organiser cette programmation d'événements. Ces associations œuvrent au quotidien pour l'acceptation des personnes LGBTQIA+.



David et Jonathan est une association LGBTQIA+ chrétienne ouverte à tous, fondée en 1972. L'association se définit comme l'interface entre le milieu LGBT et les églises et espaces de spiritualité, mais aussi l'engagement associatif et militant. Installée à Mulhouse, David & Jonathan propose des réunions 2 fois par mois autour de différents thèmes ou pour partager des moments conviviaux.

<https://www.dj-arcenciol.org/>



Autre Regard est une association LGBTQIA++ née en 2002 qui s'adresse aux gays, aux lesbiennes et à ceux qui les entourent. Elle a pour but de contribuer à l'évolution des mentalités pour le respect envers les personnes homosexuelles d'informer et d'effectuer de la prévention dans tous les domaines liés au bien-être de ces personnes. Elle utilise principalement comme support d'action le cinéma. Autre Regard en est déjà à la 14^e édition d'un festival de FILMS LGBTQIA+ qui a lieu chaque année fin mars. Elle organise également des soirées à thème avec la projection d'un film accompagné d'un débat ou tout simplement des dîners pour permettre de se rencontrer, d'échanger, de dialoguer et de communiquer.

gaymulhouse.fr



AIDES est une association de lutte contre le VIH et les hépatites virales, créée en 1984 et reconnue d'utilité publique depuis 1990. Elle a pour but de mener des actions d'information, de prévention, de soutien et de mobilisation pour les personnes concernées par le VIH et les hépatites.

aides.org



L'association Hêtre est une association qui propose une écoute individuelle ou en groupe des personnes LGBTQIA+ et de leurs proches afin de les soutenir, et les écouter ou les accompagner dans des démarches sociales, administratives et médicales.

asso-hetre.fr

► **LGBTQIA+, c'est quoi ?**

LGBTQIA+ est un acronyme qui comprend toutes les orientations sexuelles. L'orientation sexuelle correspond à l'attraction affective et/ou sexuelle pour les personnes de même sexe (homosexualité), de sexe opposé (hétérosexualité), ou indifféremment pour l'un ou l'autre sexe (bisexualité). Elle comprend également les identités sexuelles, qui se réfère au genre auquel une personne se sent appartenir. Il peut être en adéquation avec le sexe assigné à la naissance ou ne pas l'être (personnes transsexuelles ou intersexes).

Objectifs :

- Informer, briser les tabous et faire changer les regards sur les questions d'orientations sexuelles et d'identités de genre,
- Lutter contre les discriminations liées aux genres,
- Affirmer les valeurs de la République française.



Conférence de presse – lancement de « Mulhouse au pluriel » en présence des partenaires

2023 première programmation « Mulhouse au Pluriel »

► Le devoir de mémoire

L'exposition sur les triangles roses, homosexuels et lesbiennes déportés pendant la seconde guerre mondiale, s'est tenue du 15 mai au 3 juin à la Bibliothèque Grand'Rue

Cette exposition, prêtée par le Mémorial de la Shoah, présente les recherches historiques du destin des triangles roses, sujet encore méconnu, qui concerne les déportés du fait de leur orientation sexuelle. Des témoignages mettent en lumière les parcours de vie et le destin des hommes et des femmes homosexuels durant cette période de l'Histoire.



Une élève du collège Saint-Exupéry lit un texte en mémoire des déportés.

► 17 mai - Commémoration de Pierre Seel

Le 17 mai est la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et biphobie. Les associations David et Jonathan, Autre REGARD et Hêtre ainsi que les élus de la Ville de Mulhouse et le Souvenir français, en présence du Conseil des Jeunes et des élèves du collège Saint-Exupéry, ont déposé une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative de Pierre Seel, Mulhousien, déporté lors de la Seconde Guerre Mondiale en raison de son homosexualité.



L'arbre de vie du souvenir français avec les phrases écrites par le conseil de jeune et le conseil des adolescents.



Rue auguste Wicky, devant la plaque commémorative de Pierre Seel.

► Rire ensemble

« L'humour renforce notre instinct de survie et sauvegarde notre santé d'esprit. » Charlie Chaplin

L'Entrepôt, salle de spectacle mulhousienne, et la Ville de Mulhouse ont programmé un spectacle d'humour le 1^{er} juin 2023, premier jour du mois des fiertés. Ce spectacle produit par Shirley Souagnon, comédienne et humoriste française, présente la nouvelle génération d'humoristes QUEER. Ce sont 6 humoristes qui, sur scène, ont fait rire et « grandir » les spectateurs. Ces artistes sont venus souligner le comique ou l'absurdité des situations sociales autour des questions LGBTQIA+.



Les humoristes Thomas Mereau, Lou Trotignon, Mamari, Natacha Prudent, Noam Sinsau et Romain Albertech.

► **Écouter, découvrir, échanger**

Conférence avec Marie Cau, première femme transsexuelle Maire en France – Liberté, Égalité, Transidentité

La Ville de Mulhouse a accueilli, à la Bibliothèque Grand' rue, Madame Marie Cau, femme politique, première Maire transgenre de France, et dirigeante d'entreprise afin de pouvoir échanger sur son parcours et écouter son témoignage. Récit qu'elle évoque également dans son livre Madame le Maire disponible aux éditions Fayard.



► **Donner de la visibilité aux associations LGBTQIA+**



10 septembre 2023 Explor'Assos, les associations Autre Regard, David et Jonathan et Hère

La Ville de Mulhouse a organisé le 10 septembre 2023, Explor'Assos où 230 associations mulhousiennes sportives, culturelles, humanitaires, de solidarité, de préventions, de loisirs ont pu y participer et se faire connaître du grand public. Les associations LGTQIA+ ont tenu des stands pour sensibiliser et répondre aux questions des citoyens.

Conclusion

L'année 2023 marque une étape décisive dans notre engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À Mulhouse, nous avons posé des jalons importants pour promouvoir l'égalité professionnelle et combattre les stéréotypes de genre. Ces efforts ne doivent cependant pas faiblir, car l'égalité réelle ne se décrète pas : elle se construit jour après jour, avec la contribution active de toutes les composantes de notre société, des élus aux citoyens, en passant par les entreprises et les institutions.

Nos initiatives pour rendre l'espace public plus sûr et promouvoir la parité dans les domaines de la culture et du sport se poursuivent, mais nous sommes conscients que le chemin vers une égalité parfaite est encore semé de défis. Les données nationales montrent que des inégalités persistent, notamment en ce qui concerne la répartition des temps partiels, les responsabilités familiales et les salaires.

Alors que nous nous tournons vers 2024, une année olympique riche en symboles, nous redoublons d'efforts pour faire de Paris 2024 un catalyseur de l'égalité réelle dans le domaine sportif. Les services de la Ville de Mulhouse sont pleinement engagés pour faire de cette année un moment fort, où notre ville incarnera ces valeurs d'inclusion et de justice sociale.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les Jeux Olympiques s'ouvrent à Paris, pour la première fois, il y a eu autant de femmes que d'hommes dans les compétiteurs. La France a mis en scène une cérémonie d'ouverture qui rend hommage aux femmes puissantes, aux cultures qui la traversent et à l'Amour qui vient éclairer le chemin vers l'universalisme inscrit dans son ADN. Comme l'histoire nous l'a appris, lorsque la France réunit toutes ses forces, elle offre la meilleure version d'elle-même. Ensemble, continuons à œuvrer pour une société plus équitable, où chaque Mulhousienne et chaque Mulhousien pourra sépanouir à travers notre devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.





Mme le Maire : Nous passons à la prochaine délibération. M. le premier adjoint.

M. COUCHOT : Merci, Madame le Maire. Nous sommes habitués à la présente délibération qui concerne le rapport annuel de situation sur l'égalité femmes-hommes, lors de la séance où est débattu – car nous allons y arriver – le rapport d'orientations budgétaires.

C'est une obligation légale depuis 2014 qui permet, là aussi, de mesurer les évolutions positives et les axes de progrès restant à développer en la matière.

Je tiens à remercier, au nom du Maire et de Marie CORNEILLE, Nour BOUAMAIED, Virginie RAPIN et l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Mulhouse qui se chargent de la mise en œuvre de nos actions qui en découlent tout au long de l'année.

Nous avons plusieurs rapports sur table en format papier ce soir. Il est présent dans la liasse et Mme BRAUN peut vous faire parvenir un exemplaire imprimé pour ceux qui le souhaitent. Je laisse la parole à Nour BOUAMAIED.

Nour BOUAMAIED : Merci, Madame le Maire. Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement Marie CORNEILLE qui m'accorde sa confiance pour présenter ce 7^{ème} rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Un grand merci également à nos services qui, depuis de long mois, travaillent à nos côtés sans relâche pour donner vie à ce rapport.

La présentation de ce rapport est, certes, une obligation légale. Toutefois, il résonne tout particulièrement dans le contexte actuel où la place de la femme est rediscutée et remise en question dans de bien trop nombreux pays dans le monde.

Depuis plus de dix ans, la Ville de Mulhouse est engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité. Nous prenons ces problématiques à bras-le-corps et très au sérieux. Nous mettons en place des initiatives concrètes en partenariat avec les commerçants, les institutions, les professionnels et les bénévoles. Nous sommes ainsi fiers de soutenir l'égalité professionnelle et nous soutenons les femmes également dans la voie de l'entrepreneuriat.

Nous sensibilisons et luttons contre les violences faites aux femmes, avec notamment la poursuite du déploiement du dispositif Angela. Avec un collectif d'acteurs, nous travaillons main dans la main pour changer le regard sur les questions LGBTQIA+ pour réaffirmer que tous les humains sont égaux en développant « Mulhouse au pluriel », notre programme de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

En cette année olympique, la Ville de Mulhouse est fière d'avoir soutenu financièrement 17 athlètes féminines mulhousiennes qui ont fait briller Mulhouse en France et dans le monde. Certes, nous n'avions pas attendu cette année olympique pour soutenir et mettre en valeur et en avant la place des femmes

dans le sport. C'est un travail de longue haleine que nous menons, parmi tant d'autres, pour toujours plus d'égalité.

Éduquer nos enfants dans un esprit d'égalité, encourager une culture du respect mutuel, promouvoir l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi, assurer un soutien aux victimes de violence, voilà les étapes cruciales qui sont les piliers de nos travaux. Ensemble, bâtissons un Mulhouse où chaque individu, indépendamment de son genre, de son origine sociale, a les mêmes opportunités, les mêmes droits et libre de poursuivre ses rêves sans crainte de discrimination. Merci.

M. COUCHOT : Merci. Y aurait-il des demandes de parole ? Mme EL HAJJAJI.

Mme EL HAJJAJI : Merci, Madame la Maire, chers collègues, aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'examiner ce rapport sur l'égalité femmes-hommes, une obligation légale que notre Ville ne peut pas ignorer. Cependant, en tant que groupe municipal de gauche et féministe ou allié du féminisme, nous avons un regard critique sur l'orientation politique qui sous-tend ce rapport et nous dénonçons ses limites, notamment dans un contexte politique où les idéologies masculinistes, racistes, homophobes, transphobes sont en montée en puissance, que ce soit dans le monde, dans notre pays, et malheureusement, notre ville n'est pas épargnée.

D'emblée, je tiens à souligner que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ne doit pas être considérée comme une simple case à cocher dans une liste de politiques publiques. C'est un impératif moral et éthique qui doit guider l'ensemble de nos actions. Or, le rapport qui est présenté aujourd'hui, bien qu'il mette en avant certaines initiatives, reflète une vision qui reste largement en deçà des défis que nous devons relever.

Le rapport évoque la nécessité de réduire les différences de temps de travail entre les hommes et les femmes, soulignant que la maternité a un impact sur le déroulement des carrières des femmes. Il est vrai que la naissance d'un enfant peut entraîner des ruptures, des interruptions de carrière, des choix de temps partiel, mais il est crucial de comprendre que ce ne sont pas simplement des choix individuels. Ces décisions sont influencées par des normes sociologiques, culturelles et économiques profondément ancrées dans notre société.

Les femmes, souvent, par autocensure ou par anticipation des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale sont dissuadées de postuler à des postes à responsabilité. C'est cette culture du renoncement qu'il nous faut combattre et non la maternité elle-même.

Le télétravail en tant que mesure présentée dans le rapport, est effectivement un pas en avant, toutefois, cela reste une solution temporaire si elle n'est pas accompagnée d'un véritable changement de paradigme.

Nous devons promouvoir une répartition équitable des tâches familiales et professionnelles entre les sexes. La flexibilité ne doit pas être une option réservée aux femmes, mais doit devenir un standard pour toutes et tous. Les congés parentaux doivent être encouragés pour les hommes autant que pour les femmes, car la responsabilité parentale est une charge collective.

Le rapport mentionne également des actions de sensibilisation contre le sexisme, comme le jeu de plateau « Sexisme sans façon ». Si ces initiatives peuvent contribuer à éveiller les consciences, elles ne doivent pas occulter le fait que des actions concrètes systématiques sont nécessaires pour combattre les violences sexistes et sexuelles. Nous avons besoin d'une politique proactive qui ne se limite pas à des formations ponctuelles et qui s'inscrit dans une démarche de long terme intégrant des mesures de prévention, d'éducation, de soutien aux victimes.

Sur la question des violences intrafamiliales et faites aux femmes, certes, des pas sont faits dans la bonne direction, mais cela ne suffit pas. Nous savons que l'histoire se répète, des histoires se répètent sans cesse à l'infini. Tous les jours, nous le voyons avec l'histoire de tant de femmes et d'enfants. Nous le voyons avec Gisèle, dont nous devons saluer haut et fort son courage. Nous savons aussi que trop de personnes prennent encore le parti des agresseurs. Encore et encore, l'histoire se répète.

Les histoires se répètent sans cesse à l'infini et parce que nous savons que 94 % des victimes ne portent pas plainte pour différentes raisons, mais aussi par peur des représailles, nous serons, comme chaque année, à la marche du 23 novembre pour soutenir l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des minorités du genre. Mais nous tenons à souligner qu'il est important de veiller à ce que les actions menées soient visibles, accessibles et efficaces. Chaque femme doit savoir qu'elle peut compter sur un environnement protecteur et que des recours existent en cas de besoin. Il est vital d'informer le public sur ces dispositifs et de garantir leur fonctionnement.

Par ailleurs, sur la question des LGBT phobies qui est souvent mise de côté dans les discussions sur la question de l'égalité, alors que c'est un facteur déterminant dans les inégalités vécues par de nombreuses personnes, les violences, les discriminations et le harcèlement dont sont victimes les personnes LGBTQIA+ sont des réalités que nous devons prendre en compte. Selon les statistiques, huit personnes sur dix ont peur de sortir seules le soir, un constat qui est d'autant plus alarmant pour les femmes et les personnes issues de la communauté LGBTQIA+. Il est inacceptable que ces violences de genre, les violences homophobes continuent d'entraver la liberté d'action et d'expression de nos concitoyennes et concitoyens.

Le rapport mentionne le dispositif Angela qui vise à offrir un refuge aux personnes victimes de harcèlement dans l'espace public. Bien que ce soit un bon pas, un pas dans la bonne direction, nous devons nous assurer que ce dispositif soit connu de tous et accessible à toutes les personnes susceptibles d'en avoir besoin, y compris celles qui s'identifient comme personnes LGBTQIA+.

Il est essentiel de créer un environnement sûr pour toutes et tous où chacun peut circuler librement sans craindre pour sa sécurité. En matière de sensibilisation, nous avons besoin d'initiatives qui vont au-delà des formations ponctuelles. Il est crucial d'intégrer des formations sur la diversité et l'inclusion. Dans tous les niveaux de notre ville, cela doit inclure une éducation sur les questions de genre et d'orientation sexuelle afin de déconstruire les stéréotypes et d'encourager le respect et la compréhension.

Nous devons également veiller à ce que des agents qui travaillent avec le public soient formés à ces questions afin de garantir un accueil inclusif et respectueux pour toutes les personnes.

Je voulais également souligner que la lutte contre la LGBT phobie doit être intégrée dans notre approche de l'égalité femmes-hommes. Les femmes LGBTQIA+ font aussi face à des discriminations croissantes et il est de plus en plus vital que nos politiques reconnaissent ces réalités. Nous ne pouvons pas parler d'égalité sans aborder les inégalités spécifiques vécues par des femmes qui s'identifient comme lesbiennes, bisexuelles ou transgenres. Ces femmes sont souvent confrontées à des défis uniques – j'ai bientôt fini, je conclus – qui nécessitent une attention particulière. Le rapport évoque des actions de sensibilisation et des événements culturels en faveur de l'égalité, ce qui est louable. Nous devons nous assurer que ces initiatives incluent explicitement les voix et expériences des personnes LGBTQIA+.

Enfin, je voudrais souligner que l'égalité femmes-hommes ne peut pas être dissociée d'une approche intersectionnelle. Les inégalités ne touchent pas toutes les femmes de la même manière. Les femmes issues des minorités, de milieux défavorisés ou de communautés marginalisées, font face à des discriminations supplémentaires. Il est impératif que nos politiques municipales prennent en compte cette diversité et qu'elles soient conçues pour inclure toutes les voix, une politique féministe véritablement inclusive doit être au cœur de la démarche. Merci bien.

M. OBERLIN : Merci, Madame le Maire, d'avoir pensé à Ahou DARYAIE, cette femme iranienne qui a osé braver, avec un courage exceptionnel, un état théocratique dans lequel la femme est bafouée, c'est peu dire.

Quel courage pour cette femme et aussi quel désespoir a dû l'habiter pour aller de la sorte, en petite tenue, dans la rue au combat contre l'intégrisme ? Appréciations de vivre en France où l'évolution de notre société nous permet de faire ce jour ce rapport, avec pour objectif de donner à la femme la place qu'elle mérite et de l'améliorer surtout.

L'égalité hommes-femmes est plus qu'une préoccupation, une cause, c'est un combat qui mérite un engagement quotidien sans faille. Je l'ai vécu professionnellement ainsi que dans mon ex-délégation Famille Parentalité.

Je vous livre quelques chiffres issus du rapport : 29 % des femmes ont un diplôme du supérieur contre 20 % des hommes dans le Haut-Rhin, ce qui signifie qu'une bascule importante est en train de se mettre en place depuis plusieurs années en ce qui concerne la répartition des apports financiers dans les familles. C'est vraiment un fait tout à fait nouveau ces dernières années et nous espérons que cette transformation s'accompagnera également de l'égalité des salaires à travail égal.

À Mulhouse, pour un taux d'emploi égal chez les femmes et les hommes, 10 % des hommes ont un emploi à temps partiel contre 33 % des femmes. Là aussi, il y a des améliorations à faire.

Les femmes sont beaucoup plus présentes auprès de leurs enfants malades, c'est un pédiatre qui vous parle. À effectif égal, elles sont plus de deux fois plus présentes auprès de leurs enfants, donc absentes au travail.

Leur rôle est essentiel dans le fonctionnement familial et social et doit à tout prix être valorisé. Les familles monoparentales sont plus nombreuses à Mulhouse, 22 % contre 14 % en France et là, je trouve que dans le rapport, ce n'est pas assez explicite. En fait, dans 87 % des cas, il s'agit de femmes qui s'occupent d'enfants, de femmes seules et dans 13 % seulement d'hommes.

Pour Mulhouse Au Cœur, ces différentes données, marqueur des inégalités, doivent nous guider dans des actions de soutien, mais aussi une véritable prise en compte des conditions de vie des femmes concernées par les inégalités et une valorisation de leur travail invisible, en particulier lorsqu'ils s'occupent de leur famille.

Il faut également faire un vrai effort éducatif, de respect mutuel, pour que l'égalité femmes-hommes rentre dans les mœurs. Un homme qui s'occupe de ses enfants, fait les courses, le ménage, repasse, ne mérite pas une médaille ou une reconnaissance particulière. C'est tout simplement normal. Je vous remercie.

Mme RITZ : Merci, M. COUCHOT. Permettez-moi une petite parenthèse pour répondre à M. COLOM qui, en matière d'égalité hommes-femmes, a quelques efforts à faire encore.

M. COLOM, ne me donnez pas des leçons d'actions municipales et de travail quand votre bilan municipal aura atteint mon bilan d'Adjointe au Maire à l'action sociale de Jean-Marie BOCKEL, nous pourrons voir lequel de nous deux est le plus sur le terrain et à l'écoute des Mulhousiens.

Quant à mes bras, ils m'en tombent sous le poids, certainement des 45 % des suffrages obtenus aux dernières élections législatives. Il est clair que les vôtres ne tombent pas bien bas avec vos 5 %. L'égalité hommes-femmes, M. COLOM, commence aussi par le respect de vos collègues élus. Je constate que vous avez toutefois un peu évolué, puisque cette année, j'ai la langue bien pendue, alors que l'année passée, j'avais encore un bec, alors que vous me compariez à une poule lors d'une exposition avicole ici même, au sein du parc des expositions.

Madame le Maire, j'ai lu avec beaucoup d'attention le dense rapport qui nous a été présenté et qui démontre la politique volontariste impulsée par la Ville de Mulhouse en matière d'égalité hommes-femmes, politique que je tiens à saluer personnellement. Si de nombreux points nous séparent, il y en a quelques-uns qui nous rassemblent et celui de l'égalité hommes-femmes avec tout ce qu'il comporte en l'état. Conseillère régionale, je prends régulièrement part à la réflexion d'un groupe transpartisan sur l'égalité hommes-femmes. C'est en ce sens que je déplore que l'observatoire mulhousien, créé en 2022, ne soit toujours pas, quant à lui, transpartisan.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un droit fondamental et une valeur universelle qui doit être respectée et promue dans tous les domaines de la vie.

Or, la première partie du rapport confirme une situation contrastée sur le territoire mulhousien.

Dans ce rapport, vous soulignez quatre axes volontaristes et structurants en faveur de l'égalité hommes-femmes :

- accompagner tous les citoyens ;
- soutenir l'égalité professionnelle ;
- sensibiliser et lutter contre les comportements répréhensibles ;
- développer Mulhouse au pluriel.

Aujourd'hui plus que jamais, l'évolution des mentalités, des comportements est sur le devant de la scène, alors que des femmes militent et témoignent des injonctions qui leur sont faites. On ne peut parler d'égalité hommes-femmes sans parler des violences faites aux femmes, alors qu'en 2023, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 84 000 plaintes pour des faits de violences sexuelles, physiques ou psychologiques. Les victimes sont à 80 % des femmes et les agresseurs à 96 % des hommes.

Au 23 octobre 2024, on dénombrait en France 111 féminicides depuis le début de l'année. Une politique volontariste en direction des femmes victimes de violences intrafamiliales doit répondre aux besoins de mise à l'abri des victimes. De plus, votre rapport ne fait que peu état des jeunes filles qui ne peuvent plus circuler seules sans se faire aborder, insulter, harceler même si vous soulignez l'importance de la sensibilisation et la lutte contre les comportements répréhensibles qui doit s'étendre sur l'ensemble de la Ville. Le harcèlement de rue doit être considéré comme un véritable délit, les personnes condamnées pour des outrages sexistes inscrites au fichier des criminels et des délinquants. À quand une implication de la présomption de crédibilité aux victimes ?

Comme l'affirme Jordan BARDELLA, notre justice est laxiste, notre État dysfonctionne, nos dirigeants laissent les Français vivre avec des bombes humaines. La liste des femmes victimes d'individus en situation irrégulière s'est allongée une fois de plus avec le meurtre tragique de Philippine. Combien faudrait-il d'innocentes victimes comme Lola, Yamina, Philippine pour oser dire que l'immigration est un facteur à prendre en compte en matière de sécurité des femmes en France ? Alors que dans certains pays, les femmes sont soumises et obligées de se voiler, qu'elles risquent leur vie quand elles osent se découvrir, alors qu'en Afghanistan, les Talibans interdisent désormais aux femmes de se parler entre elles. Nous, les femmes, quelles que soient nos origines, notre religion, nos choix politiques, devons exiger le respect des libertés fondamentales et nous battre pour refuser toutes ces formes de violence et leur banalisation. Je vous invite à lire le dernier ouvrage de Driss GHALI et son analyse sur les faits divers de plus en plus brutaux. Je le cite : « À chaque Français agressé, c'est la France entière qui est déshonorée. À chaque femme violée ou tabassée dans les transports, c'est la virilité de chaque homme qui est mutilé. La femme est un butin dans l'inconscient collectif. On s'en empare, on la profane, on la détruit pour démoraliser l'ennemi et le marquer à vie du sceau de sa défaite. Il s'agit d'un universel valide dans toutes les cultures sans exception. Seuls les

progressistes français, dont certains juges et politiques, refusent de l'admettre. Pour les plus courageux d'entre vous, il me reste deux minutes. Francesca TOTOLO vient de publier un livre au titre évocateur : « *Le vite delle donne contano. Lola, Pamela e Desirée : quando l'immigrazione uccide* ». Malheureusement, à moins qu'un éditeur très courageux ose défier les censeurs, il faudra vous mettre à l'italien. Merci.

Mme SCHWEITZER : Merci. Je trouve que ce rapport va dans le bon sens. Je dois le dire. C'est vrai qu'il y a fort à faire sur la question de l'égalité femmes-hommes, mais j'aimerais souligner les efforts qui sont faits. Ceci dit, je voudrais rappeler qu'en matière de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, le ministère de la Culture a par exemple mis en place une sorte de conditionnalité à leur subvention obligeant les bénéficiaires de leur subvention de suivre une formation BHSS et je trouve pour ma part que c'est plutôt intelligent, que ça permet d'irriguer cette culture beaucoup plus largement aujourd'hui grâce à cette petite obligation de formation. Bon nombre de personnes qui ont suivi ces formations continuent à répandre les informations et tout ce qu'ils ont appris au cours de cette formation tout au long de leur vie privée, de leur vie professionnelle, et c'est comme ça aussi qu'on irrigue la société de ces idées absolument pertinentes.

À Mulhouse, pourquoi ne pas penser véritablement à une formation beaucoup plus large sur ces questions ? Notamment en direction des particuliers car c'est vrai, beaucoup de situations particulières sont source de violence pour les femmes. Cela a été dit et malheureusement, cela reste très vrai de nos jours, mais je pense aussi aux associations qui sont bénéficiaires de subventions et voire même des entreprises qui interviennent sur le ban de Mulhouse. Il y a quelques jours, une femme m'a relaté cette histoire. Elle allait passer dans la rue à côté d'un chantier à Mulhouse et elle s'est fait interpellé de manière sexiste par les ouvriers qui y travaillaient, situation tout à fait classique et qui se répète probablement très souvent. Est-ce qu'on peut pour autant se dire qu'il n'y aurait pas plus de choses à faire ? Je ne le crois pas. Je crois que les entreprises qui interviennent pour le compte de la Ville de Mulhouse doivent être également attentives à ce type de comportement.

Un rapport qui va dans le bon sens, mais peut mieux faire, notamment sur l'information et la formation du plus grand nombre. Je vous remercie.

Mme le Maire : Est-ce qu'on peut donner le micro à Marie CORNEILLE, s'il vous plaît ? Un peu de patience, tout va bien.

Mme CORNEILLE : Pas de soucis. Merci, Madame le Maire. Merci, Alain.

Il y a eu plusieurs interventions. Ce que je tiens à exprimer dans un premier temps, c'est que nous prenons très au sérieux la question de l'égalité femmes-hommes et plus largement la question de l'acceptation de tout un chacun dans la société, plus particulièrement à Mulhouse. Vous l'avez dit à plusieurs reprises et Nour l'a très bien exposé et je l'en remercie. Ce rapport témoigne justement de nos actions concrètes pour lutter contre le sexisme, favoriser l'équité

professionnelle et combattre les violences faites aux femmes et aussi toutes les formes de discriminations.

Nous ne relâchons en aucun cas nos efforts, mais il est irréaliste de nier les avancées sous prétexte que tout n'est pas résolu en un jour et malheureusement, on se rend compte que les situations que vous évoquez ne se cantonnent pas simplement à Mulhouse, mais c'est aussi un constat que nous pouvons déplorer au niveau national.

Notre engagement, par contre, est constant et nous poursuivons ce travail en dépit de toutes les critiques parce que les efforts que nous devons mener doivent être collectifs et absolument constants.

Vous avez évoqué, Mme EL HAJJAJI, la sphère professionnelle. Je tiens à rappeler que demain, nous sommes le 8 novembre. C'est aussi la date qui marque symboliquement le moment où en France, les femmes commencent à travailler gratuitement en raison de l'écart salarial qui persiste avec les hommes. C'est un rappel puissant que l'égalité salariale est loin d'être atteinte.

Vous avez évoqué également la place des femmes dans les collectivités et je tiens quand même à préciser qu'au niveau de la fonction publique, les salaires sont strictement soumis à une grille indiciaire garantissant ainsi une égalité salariale « théorique » entre les femmes et les hommes à l'embauche. Ensuite, on remarque que se creusent naturellement des différences entre les femmes et les hommes en fonction des choix de carrière, en fonction des choix de filières qui peuvent être moins rémunératrices, en fonction d'interruption de carrière, de temps partiel ou encore en fonction des différentes promotions et répercussions que peuvent avoir les revenus sur le plus long terme.

Évidemment qu'il s'agit d'œuvrer pour limiter tous ces écarts et d'œuvrer en faveur d'une véritable équité. Quand on dit : « Œuvrer en faveur d'une véritable équité dans le monde professionnel », cela veut dire aussi revaloriser des filières qui sont traditionnellement beaucoup plus féminisées, souvent moins rémunératrices aussi, il faut se le dire, promouvoir des aménagements de carrière, permettre aussi l'évolution des mentalités, permettre à des femmes de ne pas forcément prendre systématiquement un congé quand son enfant est malade, mais d'engager et de favoriser le rôle du parent homme, du papa tout simplement parce qu'un enfant est aussi le fruit d'un couple et ce n'est pas toujours à la femme de porter toutes ces injonctions. Les choses avancent, mais encore une fois, il s'agit de mentalités à faire évoluer. Les choses avancent doucement.

Vous avez évoqué également plusieurs choses, je tiens simplement à repréciser deux choses. Concernant le dispositif Angela, c'est une émanation et Mme SCHWEITZER, vous l'avez nommé, le Conseil mulhousien de l'égalité qui a été mise en place en 2022. Je ne sais plus si c'est Mme SCHWEITZER ou Mme RITZ. Angela, à la base, est une réflexion qui émane justement de ce Conseil mulhousien de l'égalité, il se veut une chaîne solidaire qui permet à toute personne qui se sent apostrophée dans la rue : homme, femme, jeune, moins jeune, de pouvoir trouver refuge auprès d'une chaîne de commerçants et d'établissements publics permettant de trouver refuge lorsque la personne se

sent en insécurité dans l'espace public. Ça a été la vraie volonté de ce dispositif Angela qui va d'ailleurs encore cranter. Nous avons à l'heure actuelle plus de 110 commerçants qui se sont portés volontaires et solidaires par rapport à ce dispositif et je tiens aussi à remercier largement les commerçants qui ont montré leur engagement à ce niveau-là.

Au niveau de la lutte contre l'homophobie, en 2025, nous allons lancer la troisième édition de Mulhouse au pluriel. Je crois que cette troisième édition de Mulhouse au pluriel marque bien la volonté de la Ville de Mulhouse de pouvoir lutter contre tous les types de discrimination, quelles que soient les personnes, quel que soit leur sexe, quelle que soit leur orientation sexuelle, leur identité sexuelle. Notre but, notre volonté politique est de faire en sorte que toute personne se sente en sécurité, se sente bien dans sa vie et dans sa ville, tout simplement.

Concernant – et je terminerai là-dessus, Mme SCHWEITZER, vous l'avez évoqué – la formation et la sensibilisation au plus grand nombre, au grand public, aux partenaires, etc., ça m'a fait sourire parce que c'est quelque chose que nous avons évoqué cette semaine. Le conseil mulhousien de l'égalité s'est réuni et c'est quelque chose que nous avons évoqué cette semaine en nous disant : « Effectivement, nous devons aller dans ce sens, nous devons avoir des réflexions dans ce sens et former aux bons gestes, aux bons réflexes, tout un chacun, comme on forme les personnes à des gestes de premiers secours sur un volet médical, les former aussi sur ces agissements sexistes, ces violences, pour que tout un chacun puisse intervenir et avoir une attitude bienveillante dans la société ». Nous allons exactement dans ce sens-là.

Enfin, j'aimerais simplement finir, Mme RITZ, par vous dire que vous êtes loin d'être en reste sur les remarques que vous vous permettez à l'égard de M. COLOM et que quand on parle de respect femmes-hommes, ça va dans les deux sens. Merci.

M. COUCHOT : Merci. Je vous propose à présent de prendre acte par un vote de la présentation et du débat.

D'abord, sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Pour : 47 + 5 procurations

Groupe majoritaire : 31+1 procuration

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7 + 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2+ 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4 + 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe :3

Le conseil municipal prend acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

13° DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 **(31/7.10.2/1307)**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action municipale pour le prochain exercice budgétaire a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 qui lui a été soumis.



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil Municipal du 7 novembre 2024

Sommaire



1. Rétrospective et orientations budgétaires

- 1.1. Rétrospective : un effort d'équipement record avec des indicateurs financiers préservés
- 1.2. Dette : une stratégie adaptée à un environnement de taux dégradés
- 1.3. Ressources humaines : combiner attractivité des emplois et maîtrise des effectifs
- 1.4. Contexte budgétaire : des contraintes multiples qui impactent les équilibres
- 1.5. Orientations budgétaires : un cap budgétaire volontariste et responsable pour un programme d'investissement mesuré
- 1.6. Budget annexe des Pompes Funèbres : des indicateurs financiers à consolider pour conforter le service

2. Orientations politiques

3. Conclusion



1. Rétrospective et orientations budgétaires

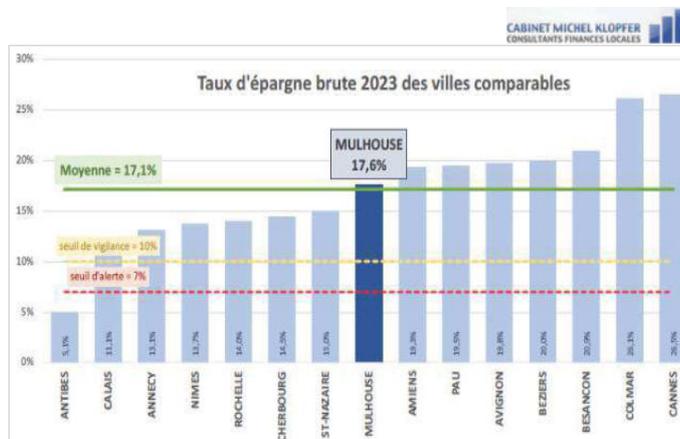
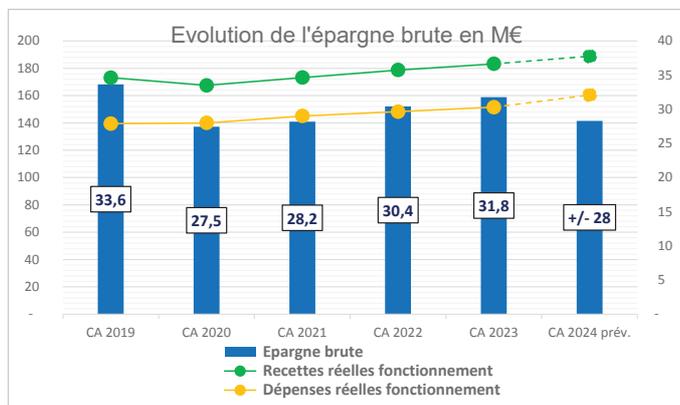


1.1. Rétrospective : un effort d'équipement record avec des indicateurs financiers préservés

L'épargne brute se stabilise à un niveau satisfaisant : 31,8 M€



- L'épargne brute dégagée par Mulhouse en 2023 progresse à un niveau proche des 32 M€
- Elle représente 17,6% de ses recettes réelles de fonctionnement à un niveau supérieur à la moyenne de l'échantillon des grandes villes centre appartenant à une communauté d'agglomération



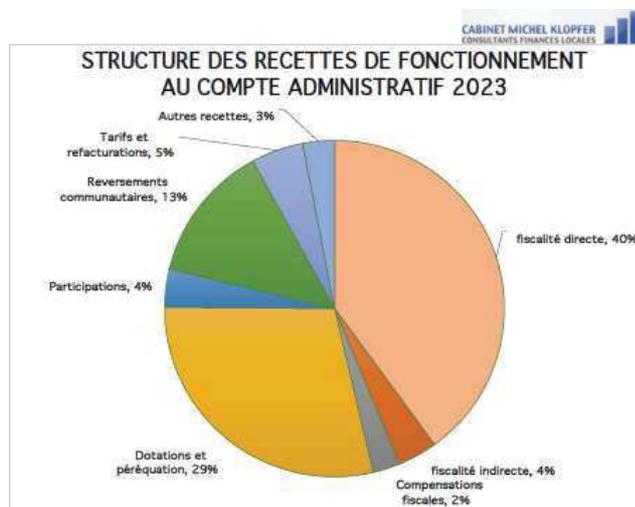
5

Recettes de fonctionnement : une dynamique modérée portée par la fiscalité et la Dotation de Solidarité Urbaine



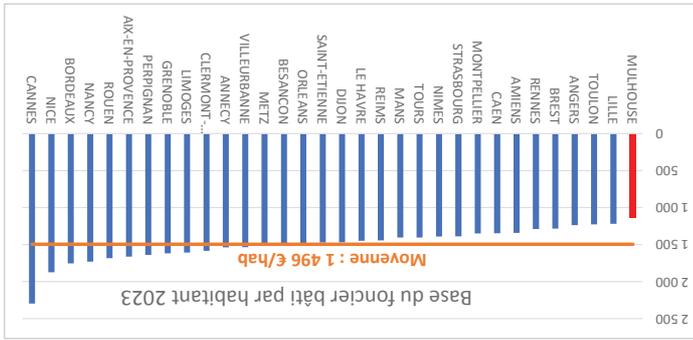
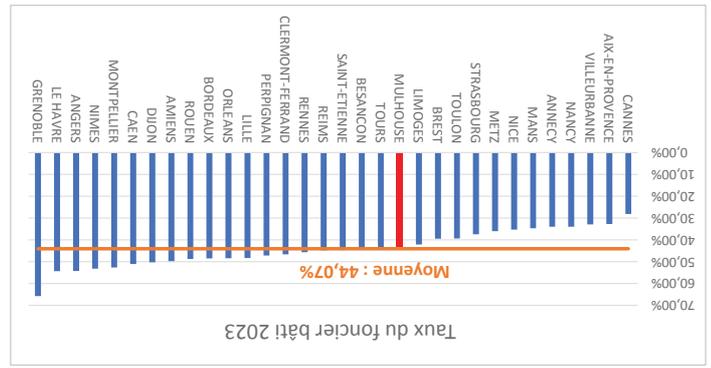
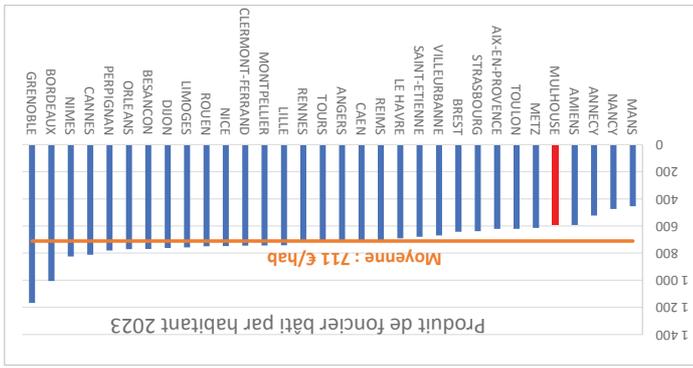
- Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +1,2% entre 2019 et 2023
- Le transfert de la compétence eau se traduit par un transfert des agents vers l'agglomération et la fin de refacturation du personnel au budget annexe en 2023
- Les projections 2024 intègrent un net repli des droits de mutation, une revalorisation de la dotation de solidarité communautaire dans le cadre du pacte financier fiscal en cours d'élaboration par m2A

EN M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prév.
PRODUITS REELS FONCTIONNEMENT	173,09	167,45	173,21	178,70	183,66	188 à 189 M€
ATTENUATION DE CHARGES	0,31	0,24	0,27	0,50	0,31	
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18,68	18,26	19,65	22,03	18,98	
IMPOTS ET TAXES	85,82	85,47	89,14	90,87	97,81	
DOTATIONS, SUBV ET PARTICIPATIONS	54,84	55,70	55,49	56,88	58,23	
PRODUITS FINANCIERS	0,70	0,74	0,70	0,70	0,70	
RECETTES EXCEPTIONNELLES	5,98	0,80	1,52	0,64	0,71	



6

7



- Les bases de foncier bâti sont les plus faibles de l'échantillon du fait de valeurs locatives modestes
- Le taux de foncier bâti est dans la moyenne
- Le produit fiscal reste modéré et en-dessous de la moyenne

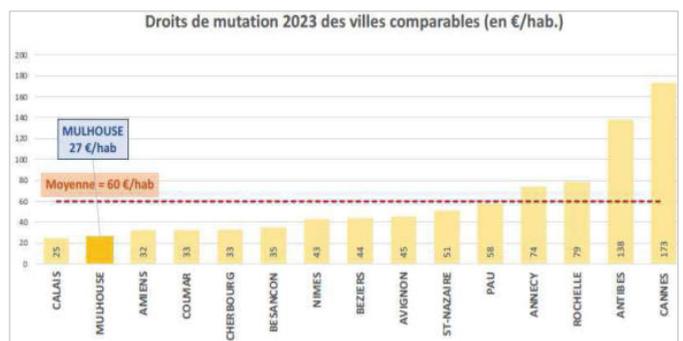
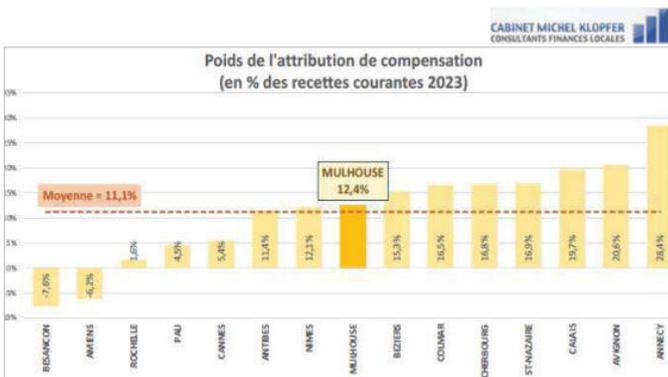
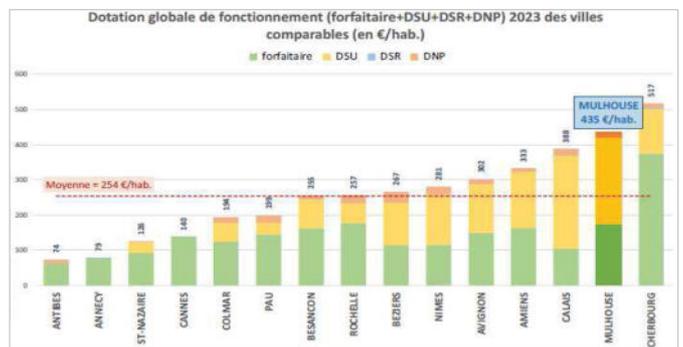
Des bases fiscales très faibles qui freinent la dynamique de recettes



Près de la moitié des recettes exposées à des évolutions exogènes



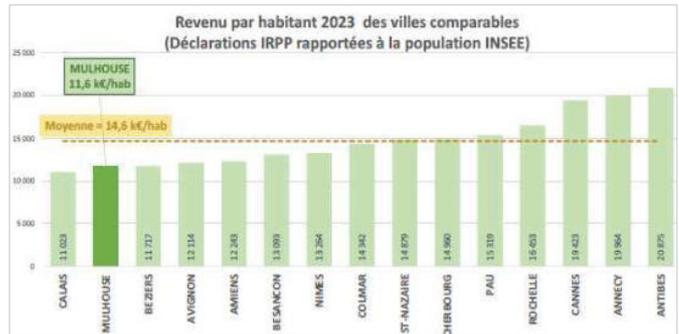
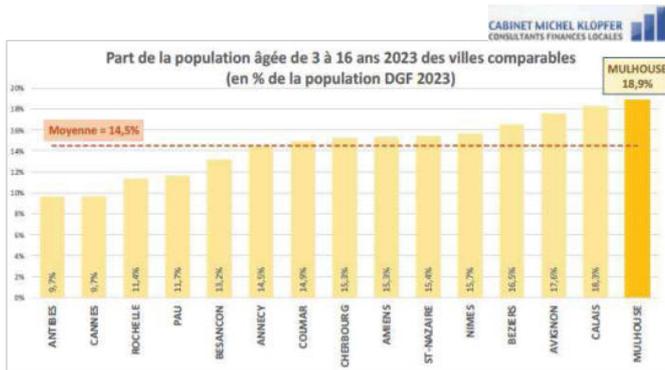
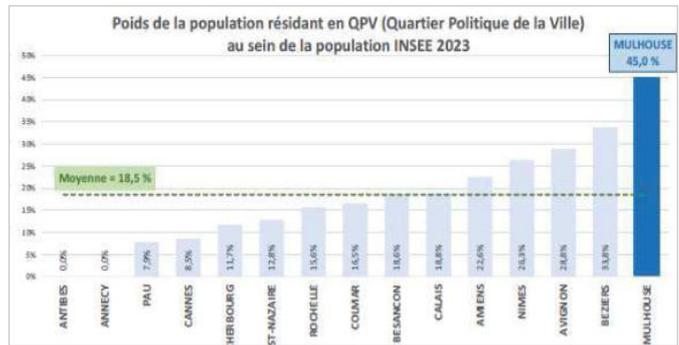
- un niveau de dotation d'Etat supérieur à la moyenne du fait du classement DSU de Mulhouse à un rang élevé
- une attribution de compensation des transferts de charges proche de la moyenne et figée
- des droits de mutation très volatiles et éloignés de la moyenne





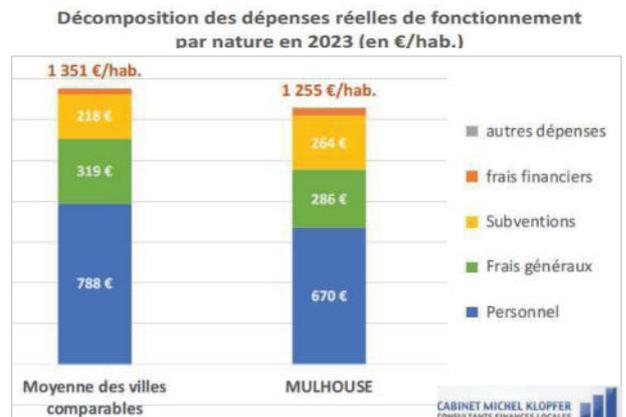
Un contexte socio-économique qui mobilise fortement les services publics

- 19% de la population entre 3 et 16 ans pour une moyenne à 14%
- Une structure sociale qui exige un accompagnement social renforcé : revenu/hab. parmi le plus faible des communes comparables et 45% de la population en QPV



Des dépenses maîtrisées et orientées vers les subventions

- Les dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Mulhouse sont inférieures de 7% à la moyenne par habitant des communes comparables à 1 255 €/hab
- 20% des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux subventions versées contre 16% en moyenne
- Une évolution maîtrisée à +2,2%/an en moyenne sur 2019/2023 hors énergie



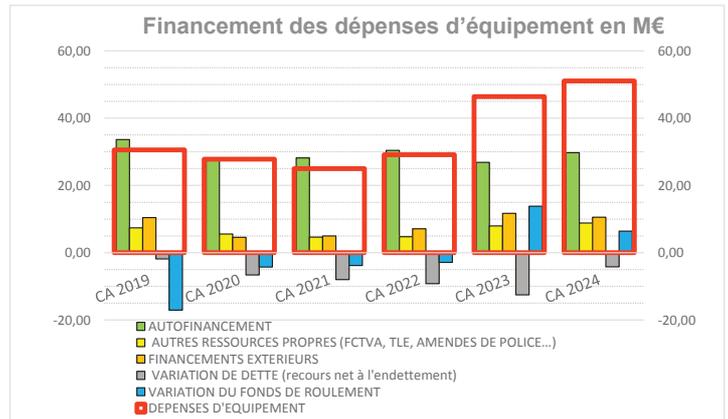
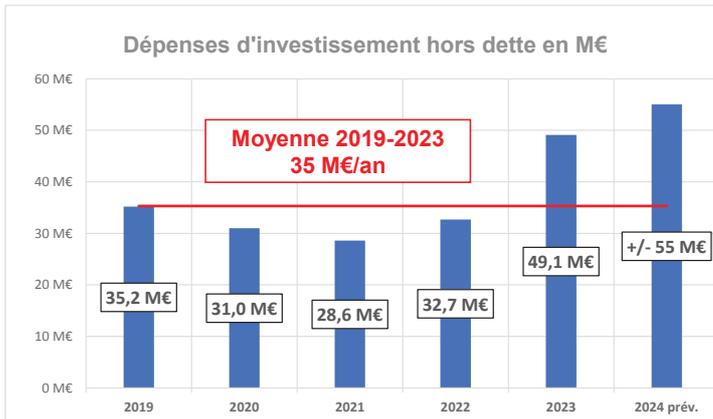
EN M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prév.
CHARGES REELLES FONCTIONNEMENT	139,46	139,99	145,02	148,27	156,79	159 à 161 M€
% évolution	-	0,4%	3,6%	2,2%	5,7%	
ACHATS ET CHARGES EXTERNES HORS ENERGIE	23,65	22,88	25,83	26,24	28,09	
ENERGIE	4,96	4,64	4,46	4,71	7,75	
PERSONNEL	79,44	81,13	83,67	85,83	82,21	
ATTENUATION DE PRODUITS	0,40	0,41	0,44	0,39	0,44	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25,32	25,55	25,75	27,54	34,42	
FRAIS FINANCIERS	5,06	4,66	4,21	3,10	3,82	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,64	0,72	0,66	0,46	0,06	





Une accélération des investissements par un financement équilibré

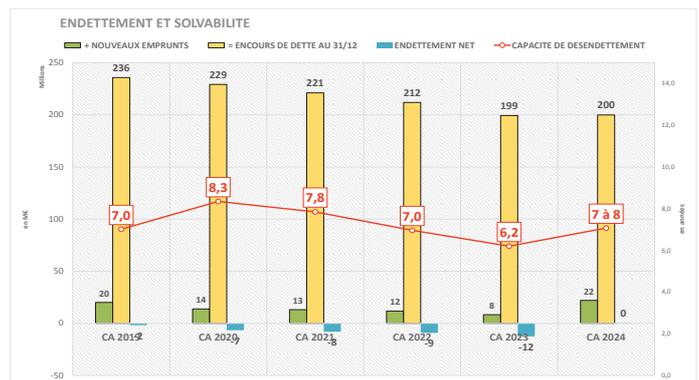
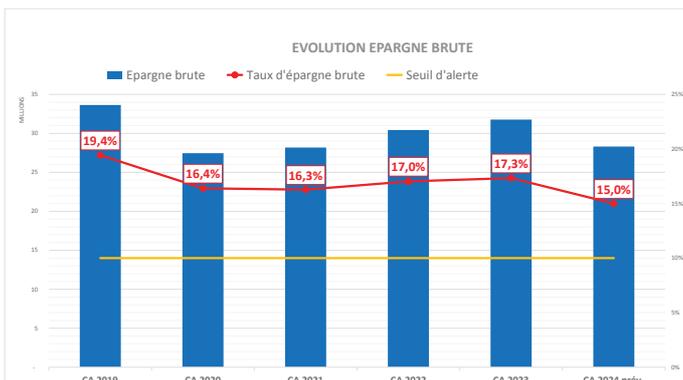
- Les dépenses d'investissement atteignent un niveau record en 2023 à 49,1 M€ dont 47,8 M€ de dépenses d'équipement qui témoignent de la montée en puissance du plan d'investissement en faveur des écoles, du renouvellement urbain et pour une ville plus durable
- Le niveau d'autofinancement ciblé, la recherche active de partenariats extérieurs et la consommation du fonds de roulement ont permis de limiter le recours à de nouveaux emprunts et de reconstituer des capacités d'endettement



Une épargne brute 2024 préservée par des facteurs non-pérennes



- L'épargne brute est projetée à +/- 28 M€ pour un taux d'épargne brute de 15% à distance du seuil d'alerte. Elle intègre un rattrapage de dotation de solidarité communautaire 2023 et des frais financiers réduits par la consommation du fonds de roulement
- Epargne nette : 4 à 6 M€
- Le niveau d'investissements anticipé entre 50 et 55 M€ conduit à mobiliser 20 à 22 M€ d'emprunts nouveaux
- La capacité de désendettement évolue sous l'effet des charges financières, de l'inflation et des mesures en faveur de l'attractivité des emplois tout en restant sous le seuil d'alerte de 10 ans

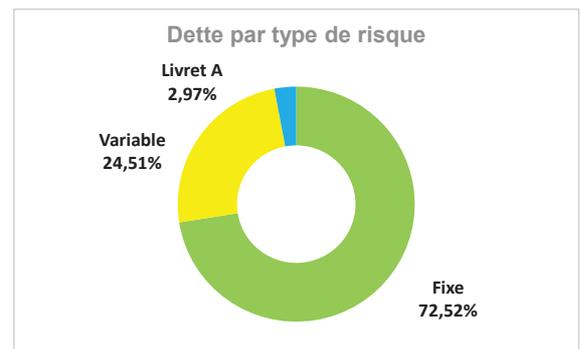
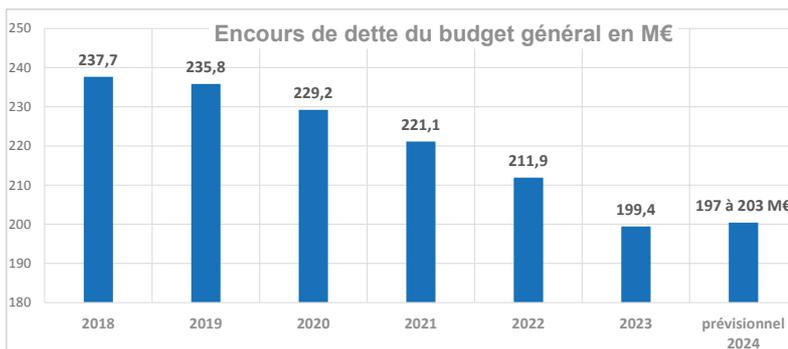
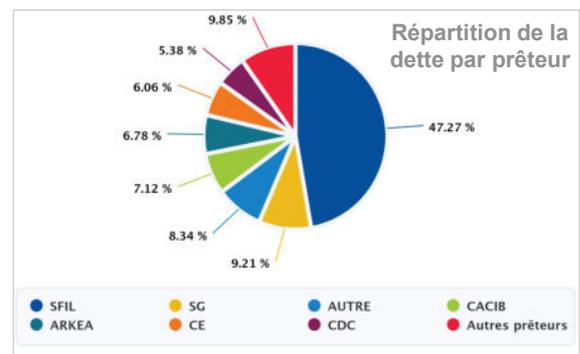


1.2. Dette : une stratégie adaptée à un environnement de taux dégradés

13

Un désendettement rapide sur les 6 dernières années et une dette diversifiée

- Remboursement du capital de la dette 2024 : 21 M€
- Emprunt prévisionnel 2024 : 17 M€ à 22 M€
- L'encours de dette en repli pour la 6^{ème} année consécutive devrait se maintenir proche du seuil des 200 M€ à fin 2024
- Une répartition par établissements très diversifiée au-delà de la part prépondérante de la SFIL/CAFFIL (47%)
- La dette est indexée à taux fixe pour 73% et à taux variable pour 27% avec une part de variable à nouveau sollicitée

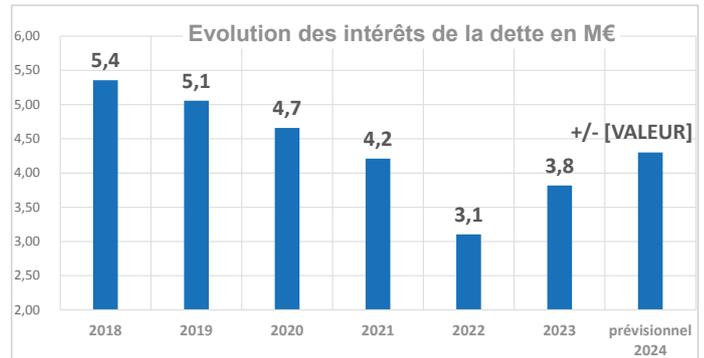


14

Un environnement de taux d'intérêts qui conduit à une stratégie adaptée



- Malgré une dette aux 3/4 fixe et un désendettement depuis 6 ans les charges financières progressent de +40% entre 2022 et 2024
- Le contexte de taux dégradés conduit la Ville à adapter sa stratégie d'endettement :
 - poursuivre le recours à la dette au plus près du besoin de financement par une campagne d'emprunt en plusieurs phases
 - orienter les offres vers des taux variables offrant plus de flexibilité et de marges de renégociation
 - allonger la durée des nouveaux emprunts pour minorer les intérêts en perspective d'une renégociation
- Le taux moyen de la dette se stabilise à 2,11% en 2024 (2,17% en 2023 / 1,60% en 2022 / 1,86% en 2021 et 1,95% en 2020)
- A ce jour la Ville a réalisé 3 emprunts en 2024



Banque	Montant	Conditions	Durée	Date de versement
Banque postale	5 M€	Taux variable Euribor 3M + 0,60% (4,20% au 30/09/2024)	20 ans	31/01/2024
Banque des Territoires	3 M€	Taux fixe à 2,00% (enveloppe d'Etat spécifique)	13 ans	01/02/2024
ARKEA	5 M€	Taux variable Euribor 3M + 0,71% (4,31% au 30/09/2024)	20 ans	31/08/2024

Une dette intégralement sécurisée



- La Ville n'enregistre aucun emprunt à risque dans son encours de dette noté à 100% 1A, meilleure notation de la charte de bonne conduite Gissler



1.3. Ressources humaines : combiner attractivité des emplois et maîtrise des effectifs

17

Une maîtrise rétrospective des dépenses de personnel à conforter

- L'évolution moyenne annuelle 2019-2024 de la masse salariale nette des remboursements de charges est de +1,3%
- L'évolution moyenne nationale est de +2,6%
- Les dépenses sont impactées :
 - en 2023 par le transfert des agents du service des eaux et les mesures indiciaires
 - en 2024 par les mesures 2023 en année pleine, la hausse du SMIC, la majoration de +5 points d'indice, la mise en œuvre des chèques déjeuner, les élections, la démutualisation des services
 - En 2025, par la mise en œuvre règlementairement obligatoire du nouveau régime indemnitaire en remplacement des primes et indemnités actuelles (RIFSEEP)

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CA 2024 estimatif	CA 2025 prév.
Charges de personnel services municipaux	67,97	69,76	71,98	73,97	71,93	81,86	
+ Charges de personnel services mutualisés	10,61	10,64	11,00	10,58	9,24	5,00	88,38
+ Vacances des autres services	0,87	0,73	0,69	1,28	1,04	0,28	
- Recettes ressources humaines	-9,34	-10,46	-10,63	-12,58	-8,84	-12,25	-10,50
Total masse salariale nette des remboursements de rémunération	70,09	70,67	73,03	73,25	73,37	74,88	77,88
taux d'évolution		0,8%	3,3%	0,3%	0,2%	2,1%	4,0%
taux d'évolution des communes	2%	0,5%	2,5%	4,9%	-	-	-

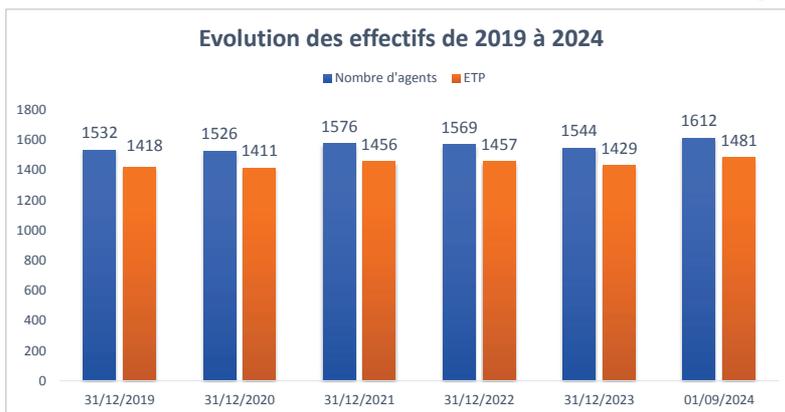
(Source : DGCL les collectivités locales en chiffres 2023)

18



Une évolution des effectifs consécutive à la démutualisation des services

- les effectifs sont portés à 1612 agents municipaux soit 1481 équivalents temps plein au 1^{er} septembre 2024
- la scission des services mutualisés se traduit par un transfert d'effectifs à la Ville de Mulhouse
- ces effectifs sont attendus en hausse au 31/12/2024 avec un impact à la baisse sur la charge refacturée par m2A
- le déficit de la caisse de retraites des fonctionnaires exigera un pilotage adapté des effectifs à travers un dialogue social continu



Répartition des agents par catégories statutaires

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	01/09/2024	Prévisionnel 31/12/2024	Prévisionnel 2025
Catégorie A	249	271	268	302	322	342	353
Catégorie B	192	196	207	218	251	274	291
Catégorie C	1085	1109	1094	1024	1039	1050	1068
Total	1526	1576	1569	1544	1612	1666	1712

19

Ressources Humaines : données réglementaires



Structure de la masse salariale :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Evolution
Traitements indiciaires	54 434 657	53 343 914	-2%
NBI	966 036	951 943	-1%
Régimes indemnitaires	7 842 665	8 085 099	3%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	844 384	769 039	-9%
Heures supplémentaires	1 770 386	1 402 505	-21%
Vacations (emplois aidés compris)	2 843 895	2 601 771	-9%
Astreintes	311 160	204 736	-34%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	2 460 080	2 085 520	-15%
Pensions régime local	817 772	702 744	-14%
Autres charges de personnel (hors paie)	1 679 927	1 782 043	6%
TOTAL	73 970 962	71 929 314	-3%

Avantages en nature accordés par la Ville en 2023

Avantages en nature				
Logements	Véhicules	PDE	Repas	TOTAL
83 312 €	17 122 €	43 930 €	0 €	144 364 €

Durée effective du temps de travail 2024 :

l'accord sur le temps de travail du 1^{er} janvier 2015 est conforme à la législation encadrant le temps de travail en France

Participation à la protection sociale complémentaire :

la Ville respecte les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique sur la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 :

- 1146 agents couverts à un niveau supérieur à la moyenne
- participation moyenne pour la santé à 594 €/an contre 276 €/an au niveau national
- participation moyenne pour la prévoyance : 119 €/an contre 154 € au niveau national

20



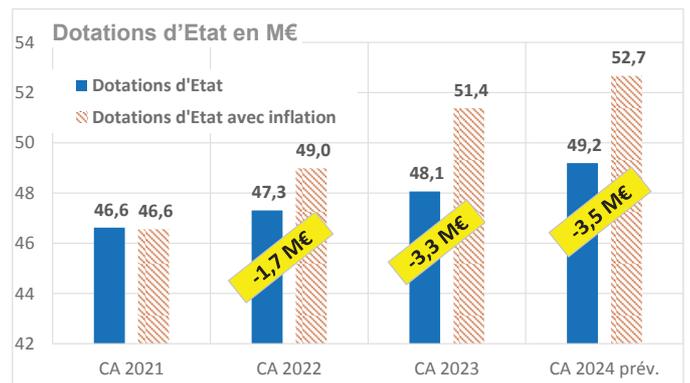
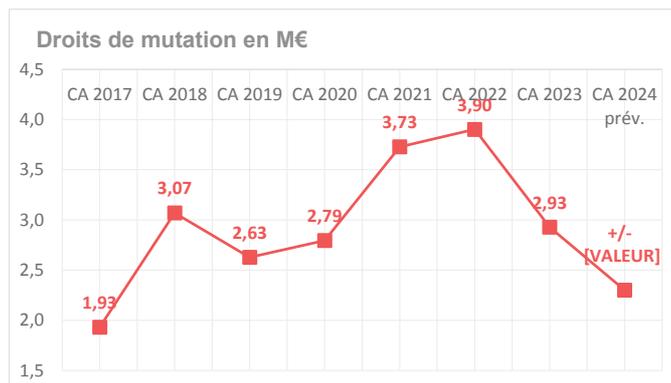
1.4. Contexte budgétaire : des contraintes multiples qui impactent les équilibres

21

Contraintes sur les recettes 2024-2029



- des bases fiscales faibles, une perte de pouvoir de taux avec la suppression de la TH et la division par 2 des bases de foncier bâti industriel
- un risque sur les reversements de recettes du Casino de Blotzheim à Mulhouse (-0,8 M€) avec l'éventualité d'une clôture du SIVU de Blotzheim
- un coup de frein et la volatilité des droits de mutation exposés à la hausse des taux : -1 M€ de recettes entre 2022 et 2023
- des dotations d'Etat qui évoluent sous l'inflation et sous la menace d'un rabot massif

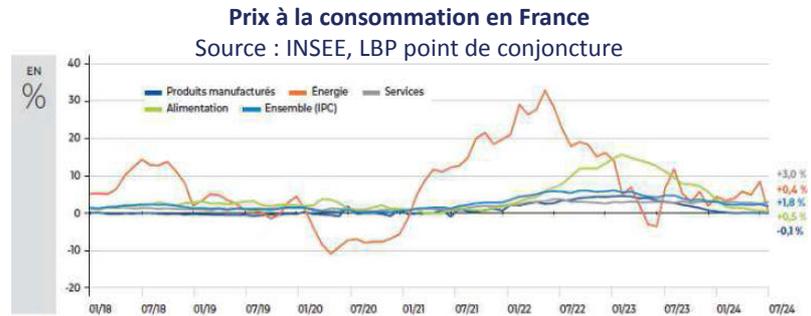


22

Contraintes sur les dépenses 2024-2029



- des dépenses énergétiques anticipées à +40% par rapport à 2022
- le déficit du régime de retraite des fonctionnaires locaux qui pourrait se traduire par une hausse du taux de cotisation des employeurs : 1,2 M€ dès 2025 pour Mulhouse
- des taux d'intérêts à un niveau élevé entraînant une hausse significative des frais financiers
- des primes d'assurances qui explosent : +150%
- un niveau élevé des investissements programmés : 43 à 46 M€/an
- des besoins de population qui laissent peu de marge de manœuvre sur le niveau d'épargne
- des enjeux économiques et sociétaux qui impactent les dépenses publiques :
 - accompagner la transition écologique
 - conduire la transition numérique
 - consolider l'attractivité de la Ville et soutenir la croissance à travers un programme d'investissement ambitieux



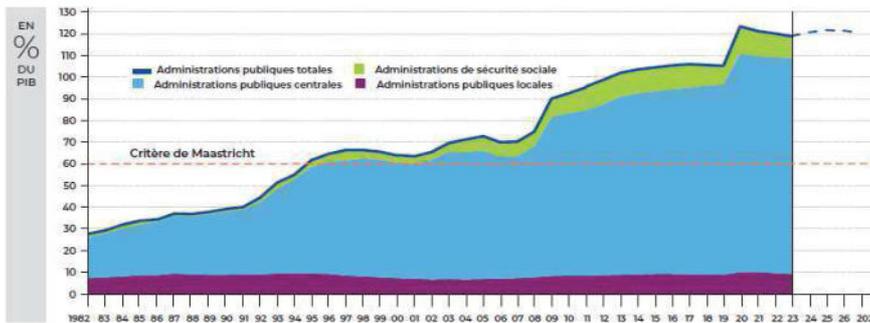
23

Le dérapage des comptes publics oblige à un effort budgétaire structurel massif



- Le ralentissement de l'économie en 2023 a conduit à un creusement du déficit public de l'Etat au 3^{ème} rang le plus élevé de l'Union Européenne
- la dette publique s'élève à 109,9% du PIB
- Conséquence : dégradation de la notation de la France et procédure pour déficit excessif engagée par la Commission Européenne en juillet 2024 qui entraînent un risque de dégradation des taux d'intérêt obtenus par la France et d'amende de 3 Mds€

Dette des administrations publiques –
source INSEE : tableau de bord de l'économie



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024)

Notation financière de la France – Standard & Poor's

2010	AAA	▶
2011	AAA	▶
2012	AAA	▶
2013	AA+	▼
2014	AA	▶
2015	AA	▶
2016	AA	▶
2017	AA	▶
2018	AA	▶
2019	AA	▶
2023	AA-	▼

24

Des lois de finances qui intègrent une trajectoire correctrice de la dépense publique



- Un effort budgétaire structurel massif de 60 Mds€/an impératif dès 2025 pour contenir le déficit public
- Une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement basée sur l'inflation -0,5 point inscrite dans les textes financiers

Trajectoire du déficit public en France –
source : Programme de Stabilité 2024-2027



Trajectoire d'évolution des dépenses publiques –

source : Programme de Stabilité 2024-2027 et loi de programmation des finances publiques

hypothèses d'inflation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des prix à la consommation*	5,2%	4,9%	2,5%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%
Trajectoire d'évolution des dépenses publiques	-	-	2,0%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%

* 2022-2023 : INSEE

2024-2026 : prévisions Banque de France à juin 2024



1.5. Orientations budgétaires : un cap budgétaire volontariste et responsable pour un programme d'investissement mesuré

Les indicateurs cibles pour les orientations budgétaires 2025



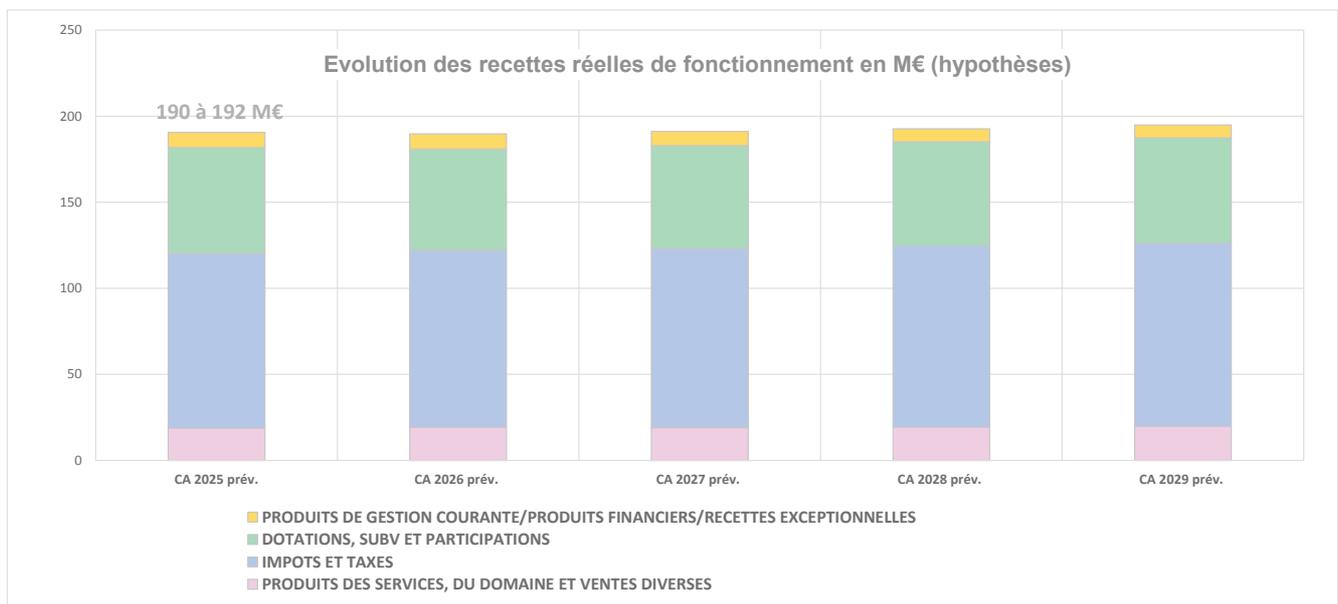
- Cette prospective s’appuie sur des hypothèses intégrant des données connues à ce jour et dont le résultat peut évoluer en fonction des évolutions règlementaires, de la répercussion d’évènements externes, de changements de périmètre...
- Les orientations budgétaires fixent un cap de pilotage financier et une trajectoire responsable du budget principal et du budget annexe autour de 4 objectifs financiers :



Une progression modérée des principales ressources



- L'évolution moyenne annuelle des recettes est anticipée à +1% et intègre des hypothèses d'évolution en l'état du droit à date de réalisation du document / +3% entre 2024 et 2025 à périmètre constant





Des dotations d'Etat peu dynamiques et exposées à un rabot

- Le scenario de prospective repose sur l'état du droit à date et n'intègre pas de mise à contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Celle-ci paraît inéluctable et exige de préserver une marge d'absorption
- Dotations de Solidarité Urbaine** : prévue à **+3,2% soit 29,6 M€ en 2025**. La réforme des indicateurs de péréquation qui servent de calcul à la DSU pourrait conduire à une baisse de sa dynamique annuelle à horizon 2029
- Dotations Globales de Fonctionnement** : à date du document elle est projetée comme étant stable à l'échelle nationale, ce qui s'apparente à une baisse au regard de l'inflation. Pour Mulhouse, un recul de **-0,3% à 19 M€** est anticipé en raison de facteurs locaux
- Dotations Nationales de Péréquation (1,4 M€)** : la réforme du mode de calcul des indicateurs de péréquation fait peser un risque de baisse de **-3% annuel jusqu'en 2027**, puis **-10 % en 2028 et 2029** : **-0,4 M€** en fin de période

Dotations d'Etat - évolution prévisionnelle	CA 2024 prév.	CA 2025 prév.	CA 2026 prév.	CA 2027 prév.	CA 2028 prév.	CA 2029 prév.
Dotations de Solidarité Urbaine	28,73 M€	29,68 M€	30,57 M€	31,48 M€	32,33 M€	33,21 M€
Dotations Globales de Fonctionnement	19,04 M€	18,96 M€	18,89 M€	18,81 M€	18,73 M€	18,66 M€
Dotations Nationales de Péréquation	1,42 M€	1,38 M€	1,34 M€	1,30 M€	1,17 M€	1,05 M€

29

Une évolution mesurée de nos principales recettes



Les contributions directes (68,8 M€ et 37% des recettes réelles de fonctionnement)	↗	<p>Le produit fiscal progresse de +2% :</p> <ul style="list-style-type: none"> revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation indexée sur l'inflation prévisionnelle : +2% revalorisation forfaitaire des bases des locaux commerciaux : +0,4% évolution physique des bases selon la moyenne annuelle observée sur 2021-2024 : +0,3% compensations de TH intégrées au produit de foncier bâti
Les retours communautaires (ACTP et DSC : 21,3 M€ et 12% des recettes)	→	Stabilité attendue en 2025 après une revalorisation de +1 M€ de la DSC 2024
Les droits de mutation (2,9 M€ et 2% de nos ressources en 2023)	→	Baisse anticipée de -21% en 2024 liée au ralentissement du marché de l'immobilier puis stabilité postulée en 2025 à 2,5 M€
La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,3M€ et 1% des recettes)	↘	Repli de -0,8% en 2025 lié aux modalités de calcul qui s'appuient notamment sur les consommations nationales N-2 vs N-3 qui étaient en diminution
Les droits de place (1,2 M€ et 1% des recettes)	→	Stabilité anticipée
Les compensations fiscales d'exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat (2,6 M€ et 1,4% des recettes)	↗	Compensation de foncier bâti sur les établissements industriels corrélée à l'inflation prévisionnelle et au rythme d'évolution des bases industrielles

30



Une évolution mesurée de nos principales recettes

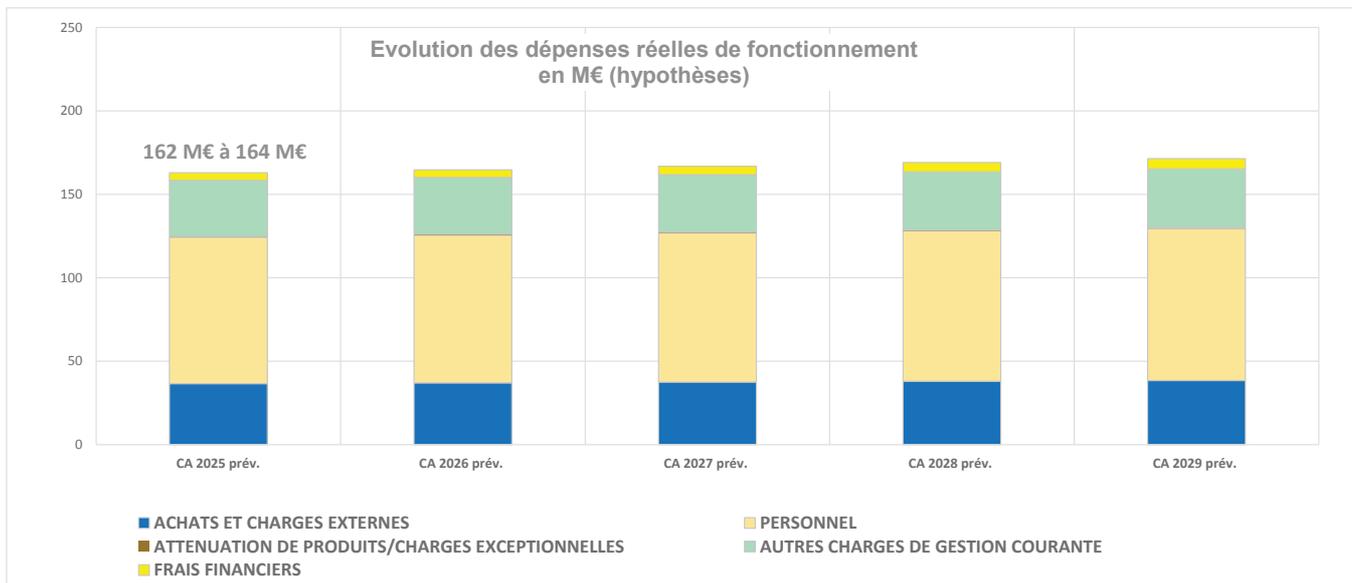
Les droits de stationnement et forfaits post-stationnement (5,1 M€ soit 3% des recettes)	↗	évolution de +0,3 M€ liés aux extensions de zones de stationnement payant
Les participations de partenaires institutionnels (CeA, DRAC, CAF, Casino...) représentent 6,8 M€ en 2022 et 4% des recettes	↗	Maintien de la participation Casino à 1,5 M€ et prise en compte d'un solde de clôture
Les produits issus de la tarification des services (5,8 M€ et 3% des recettes)	→	Stabilité anticipée
Les remboursements de personnels mis à disposition (8,1 M€ en 2023 et 4% des recettes)	↗	Evolution indexée comme la masse salariale à +4%
Les produits du domaine constitués des loyers et redevances (6,9 M€ et 4% des recettes)	↗	Evolution anticipée de 1%
Les produits financiers (0,7 M€ et 0,4% de nos recettes)	→	Stables en 2025

31

Une maîtrise impérative et volontariste des charges de gestion pour faire face à un contexte contraint



- Afin de se prémunir d'un éventuel plan de redressement des comptes publics et pour faire face à l'explosion de l'énergie, des assurances et des taux d'intérêts, l'évolution moyenne annuelle des dépenses est projetée à +1,2% / +3% entre 2024 et 2025 à périmètre constant



32

Une maîtrise impérative et volontariste des charges de gestion pour faire face à un contexte contraint



- La masse salariale 2025 (87 M€), de par sa prépondérance, exige une maîtrise qui conduira à contenir son évolution à +4% en 2025, puis 1% par an. Elle intégrera l'enveloppe consécutive aux travaux de revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires pourrait directement impacter le niveau de charges patronales sur les 3 prochaines années de +1,2 M€ par an, exigeant un pilotage adapté des effectifs qui s'appuiera sur un dialogue social continu

- Le travail de maîtrise des moyens des services hors-énergie se poursuivra et s'appuiera sur :
 - une stabilité des allocations budgétaires à périmètre constant : +1% max
 - une rationalisation des fonctions ressources et techniques
 - une ré-interrogation permanente des optimisations d'achats, redéploiements d'enveloppes et financements par des recettes nouvelles
 - l'ouverture du financement de certains équipements
- Les fluides sont anticipés en progression de +2% par an à périmètre constant tout en tenant compte d'une baisse de -70% des consommations énergétiques de l'éclairage public
- Contributions et subventions aux partenaires sont projetées sur un taux d'évolution de l'inflation
- Les intérêts de la dette sont simulés en fonction des besoins d'emprunt issus de la prospective et sur la base de taux fixes à 3,50% sur 15 ans avec amortissement linéaire

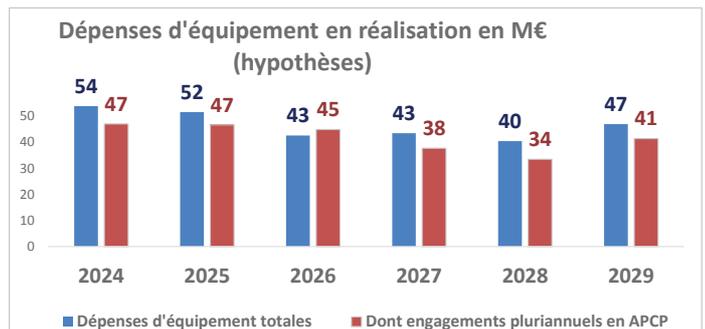
33

Un programme d'investissement ambitieux et mesuré



- Un plan d'investissement de 279 M€ entre 2024 et 2029 qui réaffirme la volonté de poursuivre la métamorphose de la Ville à travers la rénovation urbaine de nos quartiers, la modernisation de nos écoles, le développement des mobilités douces et le renforcement de la place de la nature à Mulhouse
- une moyenne annuelle de 43 à 46 M€ de dépenses d'équipement est attendue entre 2024 et 2029 ce qui constitue un plafond de niveau de réalisation
- Ce programme sera financé par :
 - 54% d'autofinancement
 - 35% de subventions et FCTVA
 - 3% de consommation du fonds de roulement
 - 8% de recours net à l'endettement

Types d'investissement	CA 2024-2029 prév. en M€
Investissements pluriannuels en APCP - Travaux d'aménagement et de construction majeurs participations aux travaux d'aménagement dans le cadre de concessions et subventions d'équipement aux partenaires	244,6
Investissements annuels en travaux de maintenance	12,2
Investissements annuels en mobilier (véhicules, informatique, matériel, mobilier...)	12,4
Investissements annuels en acquisitions foncières	7,9
Investissements annuels à caractère financier	1,5
Effort d'équipement total en réalisations projetées	278,6

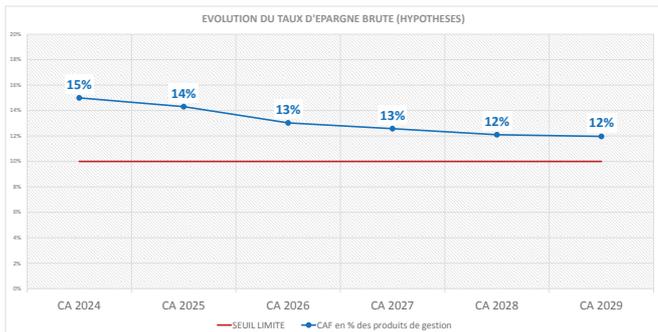


34

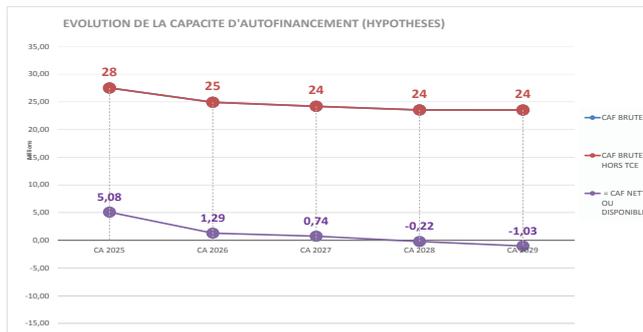
Un scénario de prospective qui affiche des ratios satisfaisants et une épargne nette à reconstituer



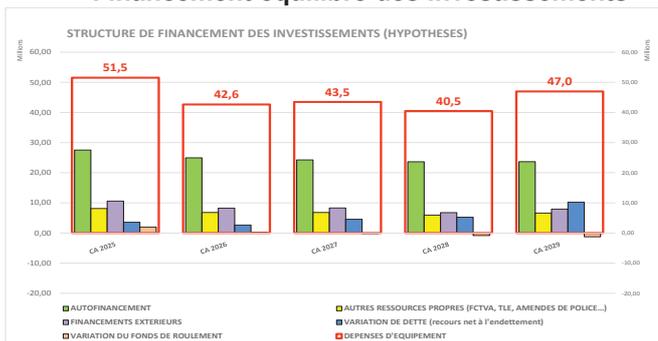
Taux d'épargne brute au-dessus de 10%



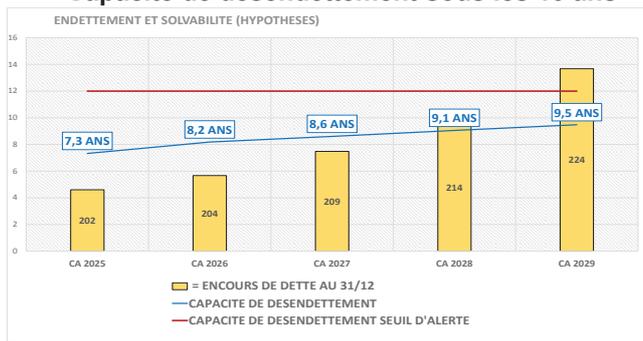
Épargne brute entre 24 et 26 M€



Financement équilibré des investissements



Capacité de désendettement sous les 10 ans



35



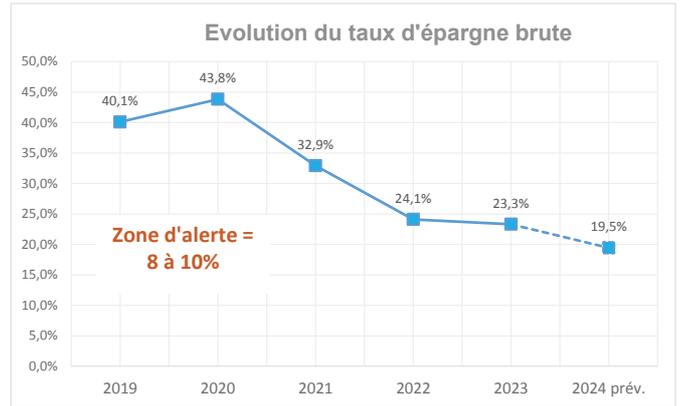
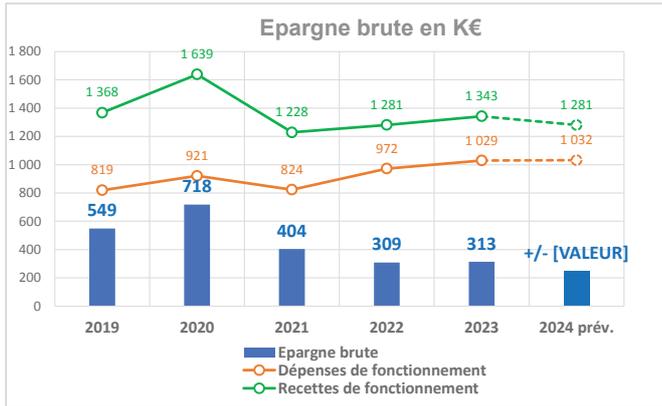
1.6. Budget annexe des Pompes Funèbres : des indicateurs financiers à consolider pour conforter le service

36

Une épargne brute en reflux depuis 2021 mais qui demeure robuste



- Épargne brute 2023 : 313 K€ soit 23% des recettes réelles de fonctionnement
- Un léger reflux est anticipé en 2024 malgré des recettes de création et des dépenses stables, en raison de produits des creusements en recul au premier semestre
- L'épargne brute devrait rester à distance du seuil d'alerte autour de 20% des recettes de fonctionnement
- Les recettes des créations demeurent prépondérantes à 962 K€ en 2023 soit 72% du total des recettes

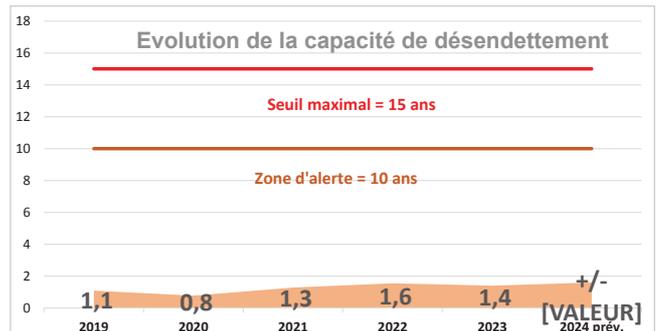
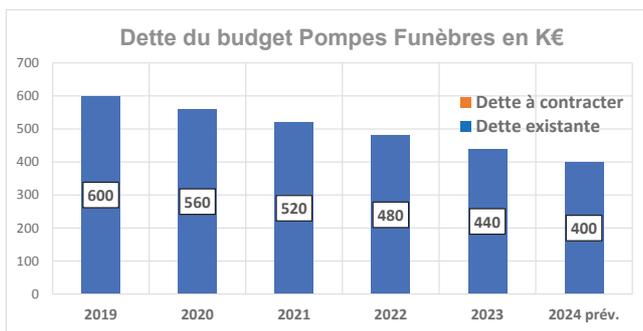
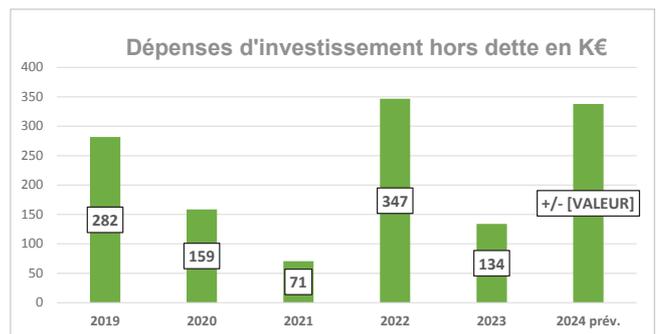


37

Une capacité de désendettement inférieure à 2 ans



- Les investissements récents ont essentiellement portés sur le 3^{ème} four de création, la rénovation de la toiture et les travaux de maintenance courante
- Ces investissements ont pu être financés sans recours à l'emprunt ce qui permet de conserver un ratio de solvabilité confortable
- La capacité d'investissement reste exposée à la contrainte budgétaire de couverture de la dotation aux amortissements par l'épargne brute

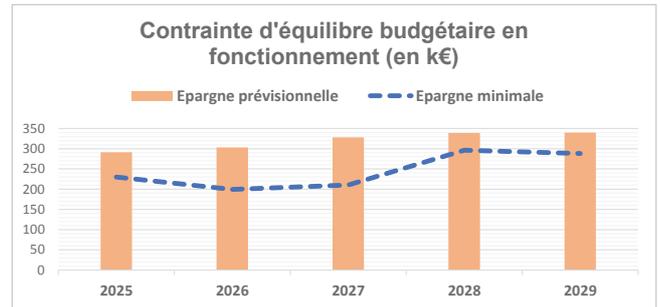
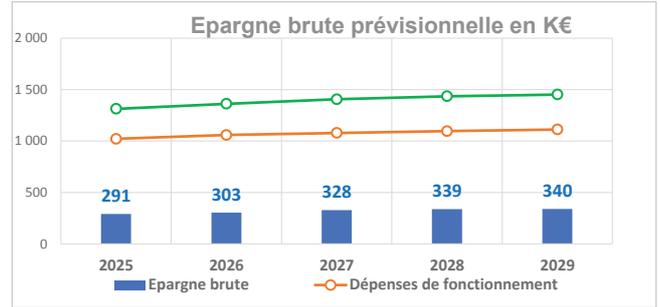


38

Les projections 2025-2029



- **Les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes confortent le niveau d'épargne brute entre 300 et 350 K€ :**
 - recettes de crémation : effet volume de +1%/an
 - moyens des services et frais de personnel : +1,7%
 - frais financiers conformes au profil d'extinction de dette existante
 - salle de convivialité : recettes et dépenses nouvelles prises en compte dès 2026 avec montée en puissance progressive
- **Les marges de manœuvre en fonctionnement permettent de renforcer le service rendu en créant une salle de convivialité pour 1,8 à 2,2 M€ HT tout en assurant la maintenance courante des équipements**
- **Le fonds de roulement suffit à financer cet équipement sans recours à l'emprunt à condition que le volume de crémations ne fléchisse pas**
- **La contrainte d'équilibre budgétaire est respectée**



2. Orientations politiques



Une ambition, un projet décliné en 4 axes :

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se voit !

Et ça se ressent !

Et ça se partage !

Et ça se vit !



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

41

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se voit !



Mobilités douces : la place du vélo et du piéton

- Développement des Mobilités Douces (DMD) : poursuivre les travaux
- Plan Vélo : aménager de nouvelles pistes cyclables : rue des Bateliers, rue Gutenberg, boulevard de la Marne, rue de Pfastatt
- 1^{re} année de fonctionnement de la Cité du Vélo
- Déployer la nouvelle offre de vélos libre service

EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

Stationnement

- Augmenter l'offre du parking Porte-Haute
- Continuer le déploiement des 140 points de recharge pour véhicules électriques : suite à l'attribution de l'Appel à Initiatives Privées à Izivia
- Participer à la construction de deux ouvrages de stationnement (secteur Gare-Fonderie)
- Moderniser les parkings :
Parking Porte-Jeune B
puis parking Maréchaux

Voirie

- Entretien les ouvrages d'art et préparer la reconstruction des ponts des Noyer et Bonnes Gens
- Poursuivre les travaux de maintenance et de réfection de la chaussée

42

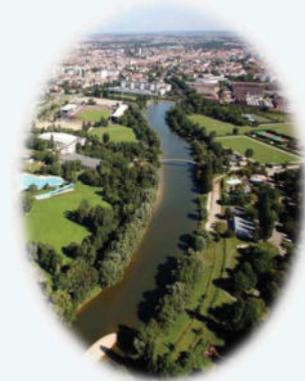
MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se voit !



Nature en ville

- Elaborer le **schéma directeur d'adaptation au changement climatique**
- **Conduire l'étude écosystémique** sur le quartier du Rebberg
- Poursuivre les aménagements de **Mulhouse Diagonales** :
 - Lien entre le marché et Promenade de la Doller
 - Aménagement des berges de l'Ill
 - Aménagement de l'ancienne station service du boulevard Stoessel
- Continuer le **Programme de plantation d'arbres**
- **Poursuivre l'opération bosquet des jeunes pousses**
- **Ecole Nature** : réaménager 2 cours d'écoles résilientes (écoles élémentaires Freinet et Koechlin)
- Adopter un **protocole de plantation d'arbres à proximité des réseaux** en lien avec les concessionnaires
- Assurer le **suivi qualité des espaces publics**
- Obtenir le **label Nature** et renouveler le **label 4 fleurs**



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

43

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se voit !



Renouvellement des quartiers



- Poursuivre la **transformation des quartiers** dans le cadre du NPNRU (Drouot, Coteaux, Fonderie, Briand) :
 - Rénover les logements (notamment énergétique)
 - Accompagner les démolitions
 - Aménager les espaces publics et notamment le boulevard Roosevelt et l'axe Briand Franklin
 - Rénover et construire de nouvelles écoles
 - Créer et mettre en mouvement de lieux d'initiatives et d'activités (Miroir Cité ...)
 - Accompagner le changement sur l'axe Briand Franklin (design commercial et urbanisme tactique)
- Renforcer l'**attractivité du Centre Ville et Secteur Gare**
 - Aménager la place des Victoires
 - Valoriser le secteur Bâle grâce à l'aménagement de la Porte de Bâle et de la rue des Bonnes Gens
 - Poursuivre la démarche de logistique urbaine décarbonée en lien avec une solution fluviale
 - Implantation de nouveaux projets privés sur le quartier Gare
 - Poursuivre les études de réaménagement et de modernisation du port de plaisance

Et sur l'ensemble de la ville

Poursuivre la politique d'aides à la **mise en valeur du patrimoine** en renforçant les synergies avec la réhabilitation de l'habitat

EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

44

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se voit !



Donner une nouvelle vie aux anciens sites d'activités industrielles

- **Faire du Quartier DMC un quartier mixte et vivant démonstrateur de la transition écologique**
 - Renforcer la maîtrise foncière par l'acquisition du bâtiment 63, via un portage par l'EPF Alsace
 - Poursuivre la dépollution du site pour préparer sa transformation
 - Actualiser la vision et le projet d'ensemble pour fédérer les acteurs et mieux répondre aux enjeux de mobilités, programmatiques et écologiques
 - Mettre à l'étude la restructuration et la végétalisation des espaces publics structurants, la valorisation des eaux de pluie pour un cœur de site apaisé et attractif
 - Engager le recyclage des bâtiments 59/60 au service du projet d'ensemble
 - Poursuivre les expérimentations et préciser le projet innovant au service de la ville durable ; développer une démarche transversale de gestion des ressources, appuyée notamment sur le jumeau numérique
 - Aménager les espaces publics pour préparer la livraison du nouveau collège Villon
- **Donner une nouvelle vie au site SACM de la Fonderie**
 - Engager l'aménagement des voiries de desserte du site
 - Accompagner le développement de l'écosystème numérique



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

45

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se ressent !



Sécurité des personnes et des biens

- Poursuivre les travaux de modernisation et d'extension du **réseau de vidéo protection** : au-moins 10 nouvelles caméras installées en 2025
- Renforcer la lutte contre l'utilisation abusive des trottinettes électriques et autres engins motorisés
- Poursuivre les actions spécifiques de **lutte contre les dépôts sauvages d'encombrants**
- Réorganiser la **médiation/tranquillité publique** au plus proche des habitants
- Développer les actions de **sensibilisation auprès des seniors** sur les thématiques de la sécurité et de la prévention
- Etendre le dispositif « **papi-mamie prévention école** »



Gestion des risques

- Mettre à jour le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
- **Mettre en œuvre** le plan d'action de renforcement de la sécurité numérique des systèmes d'information

EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

46

**MULHOUSE
SE TRANSFORME**
Et ça se ressent !



Soutien aux plus fragiles des Mulhousiens

- **Centre communal d'action sociale (CCAS) :**
Poursuivre la mise en œuvre des chantiers prioritaires inscrits au plan stratégique 2023/2027
- Mettre en oeuvre de nouveaux projets ou actions : lutte contre l'isolement des séniors, amélioration de la qualité de l'aide alimentaire aux plus démunis, équipe prévention citoyenneté Bourtzwiller ...
- **Mise en œuvre du Contrat Local de Santé n°3 :**
Créer un réseau des Habitants relais en santé
Déployer la consultation innovante d'accès aux soins à Bourtzwiller
- Poursuivre le **dispositif Permis de louer** sur le périmètre Fonderie, Marseillaise, Mertzau, Colmar, Tour de l'Europe
- Poursuivre le programme de **mise en accessibilité** et le travail partenarial avec les associations

Agir contre la fracture numérique

- **Poursuivre** les actions de sensibilisation aux enjeux du numérique et la promotion des usages responsables
- **Faciliter l'accès aux droits et les démarches du quotidien**, accompagner vers l'**autonomie numérique** avec le réseau de solidarité numérique
- Faciliter l'accès aux équipements en développant les offres sociales et en contribuant à l'**émergence d'une filière de réemploi solidaire**



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

**MULHOUSE
SE TRANSFORME**
Et ça se partage !



Pour une Ville sobre en énergie et en ressources

- Poursuivre la mise en œuvre du **Plan de sobriété énergétique**
- Engager et déployer un **schéma directeur « Bâtiment Energie »** et développer les **énergies renouvelables**
- Continuer le **Plan Lumière** avec un passage en 100% LED
- Poursuivre la généralisation des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Lancer une étude de réduction de l'empreinte eau de la collectivité



Les axes du référentiel d'éco conditionnalité

EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se partage !



Pour soutenir le dynamisme entrepreneurial et commercial

- Créer une foncière de redynamisation commerciale
- Soutenir le rayonnement du nouveau tiers-lieu installé dans la **Box Briand** (ANRU +) et accompagner l'ouverture de Miroir Cité
- Réaliser des études en vue de la rénovation de la Halle du Marché et de la couverture de l'espace fruits et légumes



Agence de la participation citoyenne

EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

Pour rendre le citoyen acteur de la cité

- Soutenir le **dynamisme des instances participatives renouvelées** et célébrer les 10 ans d'activité de l'Agence de la Participation Citoyenne
- Mettre en œuvre les premières réalisations du **budget participatif Mobilités douces** sur l'espace public
- Poursuivre l'**appropriation des projets d'aménagement** pour et avec les habitants
- Accompagner les 8 **centres socio-culturels dans leurs adaptations aux évolutions sociétales, notamment par l'élaboration d'une stratégie bâtiminaire des locaux**
- Poursuivre le soutien aux associations (Explor'assos ...)
- Relancer un observatoire local de la vie associative
- Engager le nouveau **Contrat de Ville, avec la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs pour les associations**
- Poursuivre le développement d'**Allo Proximité** et des **opérations Prox'Quartiers** pour tenir compte de l'expertise d'usage des citoyens

49

MULHOUSE SE TRANSFORME

Et ça se vit !



Education

- Poursuivre la mise en œuvre du **Plan école** (livraison du groupe scolaire Claire Romand aux Coteaux et début des travaux du groupe scolaire Hélène Burger) et réaménager **2 cours d'écoles résilientes** (écoles élémentaires Freinet et Koechlin)
- Parachever le déploiement du **plan numérique dans les écoles**
- Participer au programme « **Ambitions Mulhouse** », pour mieux prendre en charge les élèves au comportement hautement perturbateur et lutter contre le décrochage scolaire
- Poursuivre l'engagement dans les **cités éducatives**
- Accompagner les enfants et leur famille dans le cadre du Programme de **Réussite Educative**
- Expérimenter le **permis internet**

Famille, jeunesse, aînés

- Poursuivre la **prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens**
- Favoriser les dispositifs en faveur de l'**engagement des jeunes**
- Renforcer le **Réseau Local Parents Mulhouse** (acteurs du soutien à la parentalité)
- Poursuivre le Plan d'action « **Ville amie des aînés** »
- Poursuivre l'accompagnement et la **prise en charge à 100% de l'abonnement transports des seniors**
- Construire la nouvelle **salle de convivialité au centre funéraire**
- Poursuivre le **plan de lutte** contre toutes les formes de **harcèlement**



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

50



Culture, tourisme, loisirs

- Fêter les 800 ans de l'élévation des remparts, symbole de l'émergence de Mulhouse en tant que ville
- Animer **la nouvelle feuille de route culture** de la Ville de Mulhouse
- Accompagner le développement d'un **pôle d'excellence en matière d'arts visuels sur le site DMC**
- Consolider la démarche de **labellisation 100% EAC (CTEAC)**
- Obtenir le label « **Conservatoire à rayonnement régional** »
- Poursuivre les dialogues de gestion avec les grands opérateurs (Opéra national du Rhin, Filature, HEAR, OSM et Noumatrouff)
- Poursuivre la réflexion sur la bibliothèque de demain à partir de l'étude de diagnostic menée en 2024
- Développer les relations transfrontalières entre les acteurs culturels
- Poursuivre les travaux à la Synagogue de Dornach, nouveau lieu de création artistique



EN SAVOIR PLUS SUR MULHOUSE.FR

Sports – Equipements

- Finaliser les travaux du gymnase Montaigne
- Renforcer l'offre sur les plateaux sportifs de proximité, impulser le projet du skate-park de l'III, réaliser du design actif sur des sites dédiés
- Créer un terrain synthétique au stade Barina et un terrain de five au stade des Cordiers
- Poursuivre les études sur la Halle aux Cotons en espaces sportifs dédiés au futur collège, site DMC et au secteur associatif
- Engager la réflexion sur un équipement sportif au cœur du quartier des Coteaux (ANRU)

Sports – Evénements

- Consolider les relations avec les instances sportives fédérales
- Mettre à l'honneur les bénévoles sportifs
- Développer le sport santé en direction de la jeunesse
- Héritage JO 2024 : consacrer une journée sport aux valeurs de l'olympisme (juin 2025)
- Consolider les animations « sport » de l'été

51



3. Conclusion

Ces projections sont élaborées sur les mesures connues des lois de finances à date de réalisation de ce document.

La construction budgétaire 2025 fait face à des défis majeurs de transformation de la Ville, de transition environnementale et numérique, d'attractivité des emplois dans un contexte des finances publiques dégradé et de charges financières qui pèse.

Les hypothèses sur le niveau des dotations d'Etat sont incertaines et obligent à poursuivre nos efforts de maîtrise des charges. Cet environnement contraint conduit à un cadrage budgétaire responsable qui s'attache à optimiser chaque poste de dépenses et de recettes et à ouvrir le financement de certains équipements.

Ils permettront la conduite d'un programme d'investissement ambitieux tout en préservant la santé financière de la Ville

Mme le Maire : Nous passons maintenant à la phase un peu plus financière, la prochaine délibération. Nous allons parler du débat sur les orientations budgétaires 2025.

Chers collègues, vous le savez, tous les rapports d'orientations budgétaires sont davantage encore qu'une obligation légale, même si elle existe. C'est un moment important de débat dans notre assemblée, concernant ce rapport.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue parce qu'il est important que nous prenions aussi le temps d'en parler. Je vais laisser immédiatement la parole à Florian COLOM.

M. COLOM : Merci, Madame le Maire. C'est toujours un privilège pour moi d'animer et de présenter ce rapport d'orientations budgétaires. Un privilège parce que c'est une orientation politique lourde de sens et de conséquences pour notre ville et ses habitants.

Malheureusement, une fois de plus, ces orientations budgétaires – ça ne vous aura pas échappé et on l'évoquera certainement tant dans la présentation que dans nos débats – sont marquées par un certain nombre d'incertitudes financières ou de menaces au niveau national qui pèsent sur nous, mais qui – je l'ai dit de manière très claire – ne doivent pas nous empêcher d'avoir de l'ambition pour notre ville.

Mulhouse se transforme et ça se voit sur quatre principaux axes.

Premièrement, sur le développement des mobilités douces, sur la place de la nature en ville, la transformation des quartiers et sur les actions que nous menons pour avoir une ville toujours plus sobre en énergie et en ressource.

Au niveau du développement des mobilités douces, nous allons, en termes d'orientation sur 2025, créer de nouvelles pistes cyclables, vous les voyez à l'écran : rue des Bateliers, Gutenberg, Pfastatt, Boulevard de la Marne et nous verrons en 2025 le déploiement très concret de la nouvelle offre de vélo en libre-service.

Au niveau du stationnement, on a déjà pu l'évoquer dans les propos liminaires, nous allons poser en 2025 les premières bases pour l'augmentation d'une offre de stationnement en parking en ouvrage, tant sur le parking Porte Haute que sur la construction de deux autres ouvrages à la gare et à La Fonderie ainsi que la modernisation des parkings Porte Jeune et Cours des Maréchaux.

Concernant la voirie, il y a naturellement les travaux d'entretien tant sur la voirie que sur les ouvrages d'art qui sont habituellement réalisés, avec une mention particulière pour 2025 sur la reconstruction du pont des Bonnes Gens, qui a vocation à sécuriser cet ouvrage de manière importante tant pour les piétons que les cyclistes ou encore les automobilistes.

Transformation de la Ville de Mulhouse avec une place toujours plus importante de la nature en ville, on parle bien évidemment du projet d'aménagement Mulhouse Diagonales qui continue à prendre place dans Mulhouse, plus particulièrement en 2025 avec la création d'un parcours accrobranche sur le

secteur des berges de l'Ill ou encore la création d'un parc sur le site de l'ancienne station-service boulevard Stoessel, un site emblématique qui va montrer de manière très concrète l'illustration de la transformation en profondeur et du verdissement de la Ville.

Nous continuerons en 2025 notre programme de plantation d'arbres. Vous voyez le bilan qui est projeté sur 2024. Sur 2025, on a la même ambition. Objectif : planter 350 arbres et 800 sillons. Voilà la perspective que nous nous fixons pour 2025 avec, bien évidemment, la reconduction de l'opération bosquet des jeunes pousses – et je sais que dans quelques jours, l'inauguration pour l'édition 2024 va avoir lieu – et l'aménagement de deux nouvelles cours d'école résilientes à Freinet et Koechlin.

On a ensuite la préparation de l'avenir avec le rendu de l'étude écosystémique du Rebberg. Je ne vois pas M. SASSI. Si, tu es caché derrière Christophe. Ça fait partie des éléments que je n'avais pas évoqués en propos liminaire parce que précisément, on allait en parler au niveau du ROB. Il y a un certain nombre d'éléments qui allaient être apportés en termes de réponse tout au long du Conseil municipal. Cette étude répond à un besoin, à une attente et fait partie des pierres que l'on a posées pour le développement de l'environnement et de l'écosystème au Rebberg avec, naturellement, sur les autres aspects la reconduction des différents labels, les libellules et les quatre fleurs pour la Ville de Mulhouse.

Mulhouse se transforme et bien évidemment, ses quartiers se transforment également. Comment ne pas parler encore et toujours de ce plan de renouvellement urbain qui est massif pour notre ville, avec tous les changements que cela implique, et notamment les changements sur les axes Briand. Les travaux ont commencé. Ceux qui, comme moi, empruntent cet axe quotidiennement le voient. Il y a toute cette logique d'avoir le changement et de l'accompagner parce que forcément, il y a des mutations profondes qui vont avoir lieu, mais bien évidemment, là-dessus, l'équipe et les agents sont à pied d'œuvre.

Renforcement de l'attractivité du centre-ville, mais pas que, avec l'aménagement de la Place des Victoires, une place emblématique pour Mulhouse qui a aussi vocation à devenir plus verte à l'avenir ; le verdissement sera engagé en 2025 tout comme la logique de logistique urbaine décarbonée qui déroulera ses premiers pans en 2025.

Attractivité toujours, mais du secteur gare, avec ici, en plus des autres travaux et aménagements qui ont déjà été réalisés ou ceux qui sont portés par notre aménageur city via le réaménagement et la modernisation du port de plaisance. Enfin, attractivité du secteur Bâle, cette fois-ci avec les travaux qui sont en cours et qui sont bien évidemment à cheval entre 2024 et 2025.

Nous avons, comme toujours, une attention particulière sur la reconversion des anciens sites industriels avec, ici, toujours un focus sur le projet DMC, mais pas que, puisque nous avons plus particulièrement en 2025 programmé les aménagements des abords du nouveau collège Villon. On ne porte pas la compétence des collèges, c'est de nouveau la Collectivité européenne d'Alsace,

mais nous portons la responsabilité d'aménager les abords, donc cette partie-là sera réalisée en 2025 tout comme la préparation de l'implantation du 8^{ème} collège.

Mulhouse se transforme et on agit pour une ville toujours plus sobre en énergie. Tout d'abord, avec le plan lumière, qui va achever sa mutation en 2025 avec le passage à 100 % LED d'ici mars 2025. Nous avons déjà rénové 4 000 lampadaires et c'est encore 5 500 rénovations qui seront réalisées d'ici la fin du premier trimestre prochain. C'est un investissement financier qui est fort et c'est surtout un engagement de la part des différents intervenants, puisque réaliser la transformation de 100 % de l'éclairage en LED dans un temps aussi court, c'est une prouesse humaine, technique et aussi financière qui amènera, comme tout le monde le sait à présent, 70 % d'économies d'énergie.

La gestion, ensuite, de l'énergie avec le schéma directeur bâtiment énergie, il y a près de 70 sites qui sont jugés prioritaires au niveau de la Ville de Mulhouse, pas que des écoles, pas que des bâtiments communaux, mais vraiment un panel assez représentatif pour avoir des audits, une étude approfondie afin de réduire, baisser la consommation énergétique de ces bâtiments avec, si nécessaire bien évidemment, des travaux qui seraient à réaliser et à porter.

Enfin, la gestion de la ressource en eau avec le lancement en 2025 d'une étude sur la réduction de l'empreinte de la Ville sur sa consommation d'eau.

Mulhouse se transforme et ça se ressent. Ça se ressent bien évidemment sur les aspects de la sécurité des biens et des personnes. En 2025, nous continuerons à déployer, à développer et à moderniser la vidéoprotection partout dans la Ville de Mulhouse et nous poursuivrons cette attention particulière sur la lutte contre les dépôts sauvages. On a toujours ces retours sur ces incivilités et bien souvent, nos concitoyens n'arrivent pas à mesurer ou à palper de manière concrète l'action ou ce que fait la Ville de Mulhouse parce que bien évidemment, on agit après coup, a posteriori. On vous propose une petite synthèse de ce qui a été réalisé en 2023 et en 2024 du mois à date avec 62 procédures de facturation pour ces dépôts sauvages qui ont été réalisés en 2023 et à date, pour l'instant, 57 procédures administratives en 2024. On voit que sur ce sujet, même si malheureusement les incivilités perdurent, la Ville de Mulhouse est mobilisée, lutte et prend largement sa part afin que ces comportements soient sanctionnés. Nous continuerons bien évidemment à organiser la gestion des risques au niveau de la Ville de Mulhouse avec la mise à jour constante du plan communal de sauvegarde et le renforcement de la cybersécurité pour tout ce qui est informatique propre à la Ville. Sur le volet numérique aussi, nous continuerons les différentes actions de sensibilisation afin de lutter contre la fracture numérique au niveau de nos concitoyens.

Mulhouse se transforme et ça se partage. Ça se partage bien évidemment dans le soutien que l'on accorde à la dynamique commerciale. On voit ici se dresser le projet de la foncière de redynamisation de commerce qui va petit à petit prendre totalement son envol et ses marques dans la Ville de Mulhouse – je le rappelle – sur les axes Briand, Franklin et Porte de Bâle afin d'accompagner sur le volet

commercial les transformations urbaines en termes de mobilité et de voirie que nous sommes en train de porter.

Nous réaliserons aussi plus particulièrement en 2025 une étude pour la rénovation de la halle du marché et de la dalle fruits et légumes, là aussi, pour compléter les différents investissements qui sont portés sur ce quartier. On ne s'occupe pas uniquement de la voirie, pas uniquement du marché, on s'occupe de tout.

Mulhouse se transforme, ça se partage avec le soutien aux plus fragiles. Nous avons – je pense – toutes et tous ici pleinement conscience des enjeux sociaux qu'il y a à Mulhouse et encore plus à forte raison dans la conjoncture qui est la nôtre actuellement au niveau national et local donc, en 2025, nous allons renforcer le soutien au Centre communal d'actions sociales. C'est un souhait politique de renforcer cet aspect de la solidarité dans nos politiques municipales. On veillera aussi – et maintenant, plus encore car nous avons un nouvel adjoint spécialement dédié à la santé – au déploiement du troisième contrat local de santé, là aussi, partout dans la Ville.

Rendre le citoyen actif et membre pleinement et entièrement de sa cité avec – cela a été évoqué – la mise en œuvre très concrète des premiers projets issus du budget participatif avec, bien évidemment, la reconduction des différentes opérations telles que Prox'quartiers et Allo proximité et je sais que les élus du groupe majoritaire ont particulièrement plaisir – comme je l'ai – à participer à ce moment-là.

Enfin, le soutien au niveau des associations. Bien évidemment, les acteurs importants sur Mulhouse, de par la diversité et le rôle qu'ils ont de manière opérationnelle, on continuera à les soutenir quels qu'ils soient et on reconduira l'événement Explor'assos qui connaît toujours un franc succès.

Mulhouse se transforme et ça se vit. Ça se vit avec l'éducation comme priorité avec un plan école dont on parle maintenant depuis 2020, mais qui va, de manière très concrète, s'accélérer dans les réalisations visibles. En 2025, nous aurons la livraison du deuxième groupe scolaire Claire Roman et les débuts des travaux du troisième groupe scolaire au niveau des Coteaux. L'intégralité des groupes scolaires en 2025 sera soit achevée, soit débutée. C'est un engagement de campagne qu'on a largement tenu. Bien évidemment, le plan « Ambition Mulhouse », obtenu de longue lutte à Mulhouse parce qu'il y avait énormément de concurrence et en même temps de besoin sur la Ville qui se déploiera en plus des différentes actions qui sont menées dans le cadre de la cité éducative et de la réussite éducative.

Être aux côtés des familles et des jeunes à la fois avec une vision écologique, mais également une vision économique de la chose avec la reconduction de ce dispositif dont le succès nous montre l'intérêt qu'il y avait pour les Mulhousiens avec la prise en charge de 60 % pour l'abonnement des jeunes et 100 % d'abonnement de transports en commun pour les seniors. C'est un dispositif qui est reconduit, mais qui, d'année en année, fait de nouveaux adeptes et sur lequel la Ville de Mulhouse répond présente d'un point de vue financier et budgétaire en augmentant le budget afférent à cette ligne. Bien évidemment,

nous continuerons de manière très transversale dans toutes les délégations à œuvrer et à mettre en place des actions pour la lutte contre toutes les formes de harcèlement.

Mulhouse se vit par la dynamique culturelle avec une année 2025 qui – comme cette rentrée 2024 – sera marquée par les 800 ans de l'histoire des remparts de la Ville de Mulhouse, par l'obtention du label Conservatoire à Rayonnement Régional pour notre conservatoire mulhousien et l'orchestre symphonique, 15^{ème} orchestre labellisé « Orchestre National en Région », qui propose un large et vaste programme culturel pour 2025.

Enfin, Mulhouse se transforme et ça se vit dans la pratique sportive avec un vrai renforcement des investissements projetés sur les équipements sportifs de proximité. On parle ici de plateau sportif, du stade synthétique Barina et du terrain Five au stade des Cordiers, mais également de la fin des travaux au gymnase Montaigne. On aura un élément plus particulier en 2025 avec la réalisation d'une journée sport afin de faire la promotion des valeurs de l'olympisme, courant juin 2025, suite aux Jeux olympiques et aux jeux paralympiques de 2024.

Je le disais au début de mon propos, toutes ces orientations et toutes ces ambitions politiques s'inscrivent malheureusement dans un cadre et dans un contexte budgétaire qui est contraint à nouveau en 2025, mais j'ai l'impression que c'est un petit peu une ritournelle, tous les ans, les contraintes changent, mais elles sont toujours bien au rendez-vous l'année suivante.

Nous ne pouvons pas aborder légitimement les orientations budgétaires 2025 sans faire un point plus particulier sur le projet de loi de finances 2025. Un projet de loi de finances qui nous impacte de tous bords, autant dans le fonctionnement que dans l'investissement, autant dans les dépenses que dans les recettes. Bien évidemment, nous serons impactés en 2025 par la diminution du taux de fonds de compensation de la TVA. Je le rappelle, sur certains investissements, la Ville de Mulhouse a un remboursement d'une fraction de la TVA. Ce qui est proposé dans le cadre actuel du projet de loi de finances, c'est de baisser quasiment de deux points, même un peu plus de points, le taux d'indemnisation de la Ville et en plus de cela de resserrer les conditions ou du moins les projets qui sont éligibles à ce remboursement du FCTVA, ce qui nous montre qu'il y a à la fois un effet taux qui se réduit et un effet périmètre qui se réduit. Bien évidemment, la baisse du Fonds vert, on a bénéficié de cette enveloppe très largement à Mulhouse, de par les investissements que l'on fait en termes de nature en ville, ou encore des mobilités douces. J'ai encore – pour la petite blague – le chèque d'un million d'euros dans mon bureau. Malheureusement, j'ai l'impression que je n'en verrai pas de suivant en 2025.

En termes de nouvelles dépenses, la contribution du moins, l'augmentation du taux de cotisation de la part patronale sur la caisse des retraites des fonctionnaires qui, là aussi, va peser au niveau de notre budget 2025. Ces orientations au niveau de nos recettes pèsent aussi par l'absence de dynamique et l'absence d'avoir des dotations en phase avec l'évolution de nos dépenses. Vous le voyez, on projette une dotation globale de fonctionnement en baisse de

0,30 %, une dotation de solidarité urbaine légèrement positive de +3 % et une dotation nationale de péréquation en baisse de 3 %. Moins fois plus fois moins, ça ne fait pas grand-chose à l'arrivée surtout lorsqu'on met en considération la rétrospective sur l'évolution des dotations de l'État uniquement si elles avaient été indexées sur l'inflation. Vous le voyez, entre 2022, 2023 et 2024, c'est près de 8,5 millions d'euros de recettes que l'on aurait pu obtenir et qui nous manquent – je dois bien le dire – dans la construction de notre budget. C'est un caillou dans la chaussure qui est significatif, qui prend de plus en plus de place et qui, malheureusement, fait partie des règles du jeu qui nous sont imposées par l'État qui ne revalorise pas les dotations comme elles devraient l'être par rapport aux dotations. 8,5 millions d'euros, je le rappelle, c'est significatif. On en fait beaucoup de choses à Mulhouse. Si ça ne suffisait pas, il y a toujours ce texte concernant l'encadrement des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire que l'État nous impose un certain nombre de dépenses supplémentaires liées à l'inflation qui s'impose à nous. En plus de cela, les autres dépenses, sur lesquelles on devrait théoriquement avoir la maîtrise, ne pourront pas en 2025 – comme c'est le cas structurellement – évoluer, de plus que l'inflation -0,5 %. C'est véritablement un grand nombre de boulets aux pieds que nous avons en tant que financeur, en tant que collectivité.

Les orientations 2025 tiennent naturellement compte aussi de la conjoncture qui est plutôt morose actuellement sur le marché de l'immobilier autant sur les conditions d'emprunt que sur les obtentions de crédit. On le voit de manière constante depuis 2022. Il y a une baisse, voire même une chute libre des droits de mutation avec 1,6 millions d'euros en moins entre l'année 2022 qui était l'année haute – on va dire ça comme ça – et les perspectives que l'on a en 2024. Malheureusement en 2025, vu les conjonctures, vu les perspectives que l'on dresse, on est toujours sur un plancher ou du moins sur un niveau bas en termes de projection sur les droits de mutation.

Les recettes, toujours avec un point qui intéresse plus particulièrement tous les contribuables que nous sommes également : la fiscalité. En 2025, nous ne projetons aucune augmentation de la fiscalité. Vous le voyez, 0 % d'augmentation. J'ai même envie de dire que durant les neuf dernières années, nous avons dû augmenter uniquement une fois la fiscalité en 2023 dans un contexte extrêmement particulier que nous connaissons tous, qui a donné lieu à de nombreux débats. Nous avons, en 2025, comme toujours, un regard plein de parcimonie et de justesse sur le recours à la fiscalité et il n'y aura pas d'augmentation en 2025 malgré le contexte national que j'ai décrit.

Nous avons toujours des bases fiscales qui sont faibles et qui sont inférieures à la moyenne de la strate, mais j'aime toujours communiquer sur la pression fiscale réelle. Pourquoi ? Parce que bien souvent, on voit la communication autour des taux de fiscalité, le taux de telle ville, etc., et on compare les villes entre elles en termes de fiscalité par rapport aux taux, ce qui est profondément faux parce que les villes n'ont pas les mêmes bases fiscales. À Mulhouse, quand on a des bases fiscales qui sont faibles, on a beau avoir un taux qui est « élevé » par rapport à d'autres, on est toujours plus bas en termes de pression fiscale. Vous le voyez, quand on se compare aux autres grandes villes du Grand Est – j'ai envie de dire

qu'on se rassure – nous avons une fiscalité qui est plus faible qu'à Metz, Strasbourg, Reims et Dijon. Nous sommes bel et bien dans une forme de parcimonie et de justesse fiscale quand on se compare à ce qui est comparable, à savoir des communes de la même taille et de la même strate.

Au niveau des projections que nous avons en termes d'épargne brute, rétrospectivement, nous avons une épargne brute qui est toujours solide, qui s'établit en 2023 à 17,6 % des recettes réelles de fonctionnement par rapport à une moyenne de la strate de 17 %. On est plutôt dans la moyenne supérieure même si, vous le voyez, du fait des différentes mesures, des différentes conjonctures, des différentes difficultés financières que nous rencontrons, cette épargne brute a tendance à se tasser, voire même à légèrement diminuer. Rien d'alarmant, on est toujours très loin des seuils de vigilance et d'alerte, mais l'impact de cette conjoncture et de ce contexte se fait malgré tout ressentir sur le niveau d'épargne brute.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le premier poste de dépenses et les premières ressources que nous avons au niveau de la collectivité, c'est bien évidemment nos agents, ce qui me donne l'occasion de remercier de manière très officielle et chaleureuse l'implication de tous les agents dans l'établissement de ce débat d'orientations budgétaires : le Directeur général des services, le Directeur général adjoint et toute l'équipe sous la direction de Frédéric SCHIEB au niveau des finances, mais plus largement – parce que c'est un travail qui est transversal – tous les collègues dont la construction du budget s'est achevée sous peu et toutes les délégations dans les différents services qui ont bâti ,avec les finances, ce budget.

Vous le voyez, la ressource humaine est notre principal poste de dépenses, à Mulhouse, pas moins qu'ailleurs. En 2023, en 2024 et en 2025, on aura – comme ça a été toujours le cas – un soin particulier pour l'attractivité des emplois au niveau de la collectivité. Il y a un marché sur le travail qui est tendu dans le privé, mais pas que, et il y a une compétition qui se fait entre le privé et le public et parfois même entre collectivités. Si nous voulons préserver cette ressource et si nous voulons avoir des courroies de transmission, parce que c'est véritablement le rôle qu'ils ont dans la collectivité, on doit se donner les moyens d'avoir des agents et des effectifs stables, pérennes et des personnes de qualité. Pour cela, en 2023, on a placé les différentes mesures indiciaires pour 1,4 million d'euros. En 2024, c'est 1,5 million d'euros qui ont été cumulés sur les différentes actions que vous voyez et en 2025, là aussi, on projette une nouvelle hausse de ce poste-là au niveau budgétaire pour les agents de la collectivité de 4 % en 2025 puis 1 % par an au-delà.

Nous avons aussi, dans ce budget des dépenses qui sont malheureusement incompressibles et qui s'imposent à nous, notamment dans le domaine de l'énergie qui reste à un niveau élevé, 40 % de plus qu'en 2022 en termes de projection. Je dois dire ma frustration sur ce volet-là parce que comme vous le savez, avec notre collègue Rémy NEUMANN, nous œuvrons de manière quotidienne dans le suivi d'un contrat très particulier que nous avons sur l'achat de gaz. Ce suivi très méticuleux que nous faisons nous a permis de dégager plusieurs centaines de milliers d'euros d'économies par rapport à ce qui était

projeté initialement. Centaines de milliers d'euros qui, malheureusement, ont été intégralement grignotés quasiment à l'euro l'euro par l'augmentation des taxes sur le gaz. J'étais content d'annoncer une économie significative de plusieurs centaines de milliers d'euros, et au final, on a juste neutralisé une hausse qui allait s'imposer à nous.

Autre élément qui s'impose à nous, c'est la forte augmentation des primes d'assurance, +150 %. C'est une problématique qui est extrêmement forte au niveau national, pas uniquement Mulhouse, il y a même des communes qui n'arrivent plus à s'assurer. À Mulhouse, on le sera toujours, mais avec des contrats qui pèseront financièrement plus lourd.

Enfin – et c'est aussi le corollaire de la conjoncture et du contexte financier que l'on connaît tous – l'augmentation des taux d'intérêt pèse, là aussi, de manière plus forte sur le budget de la Ville de Mulhouse. Nous avons une dette – et nous en avons toujours – qui est aux 3/4 à taux fixe et malgré la faible sensibilité aux changements de taux, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros qui se sont envolés au niveau du budget sur ce poste-là en 2023, en 2024 et malheureusement, la perspective est plus ou moins la même en 2025.

Dans ce contexte, nous avons toujours vocation à avoir des services publics mobilisés et de qualité. Pour cela – et je le disais en introduction – nous allons renforcer l'accompagnement social en 2025, notamment en donnant plus de moyens au CCAS. Nous poursuivrons les différentes actions spécifiques, quand bien même elles seront amenées à peser plus lourd au niveau du budget. Ici, je parle principalement de la gratuité des transports en commun et de la prise en charge pour les mineurs de 60 % de l'abonnement.

Enfin, nous continuerons en 2025 à soutenir comme il se doit le tissu associatif mulhousien. Vous le voyez, près de 60 % des dépenses de fonctionnement sont fléchés sur des subventions. C'est un niveau qui est plus important que la moyenne de la strate qui est à 16 %. Il y a cette prise de conscience de cette équipe et dans notre ville de l'importance du tissu associatif, du rôle très prégnant que jouent les associations dans le quotidien d'une population qui – il faut bien le dire – est plus défavorisée qu'ailleurs en France.

Au niveau des investissements, en 2025, nous projetons ni plus ni moins qu'un effort qui est toujours intense sur les investissements pour la transformation de la Ville de Mulhouse, le renouvellement des quartiers, le Plan Ecole, le développement des mobilités douces, le renforcement de la place de la nature en ville, etc. Vous le voyez, nous avons déjà un niveau élevé en 2024, avec 54 millions d'euros d'investissements réels. Nous ne projetons ni plus ni moins qu'un ordre de grandeur similaire en 2025 avec près de 55 millions d'euros d'investissement. En 2025, l'effort d'investissement continue sur Mulhouse.

Au niveau des recettes d'investissement, celles-ci sont également impactées. Malgré le contexte sur le budget de fonctionnement, nous projetons et nous anticipons un autofinancement à hauteur de 54 % de nos dépenses d'investissement au niveau de 2025. Nous allons devoir faire face à la baisse projetée du fonds de compensation de la TVA, projetant un recours modéré à l'emprunt. J'y reviendrai dans la slide suivante.

Enfin, nous avons toujours habituellement 23 % environ de financement extérieur sur nos projets, qui viennent de différents partenaires : l'État, la Région, la CeA, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Europe avec les fonds européens, etc. Il y a, dans le contexte du projet de loi de finances actuelle, les conséquences directes et les conséquences indirectes de cette décision. Puisque, sur ces 23 % de financement extérieur, il y a ce que l'impact direct sur notre budget et il y a les effets collatéraux de ce que l'un ou l'autre de nos partenaires sera peut-être amené, malheureusement, à faire comme arbitrage dans son propre budget parce qu'ils vont aussi être impactés et même pour certains plus lourdement que ne le sera la Ville de Mulhouse.

En ce qui concerne le pilotage de la dette, j'ai évoqué la stabilité juste avant, nous avons un encours qui a baissé depuis les dernières années pour se stabiliser aux alentours des 200 millions d'euros. En 2025, nous projetons un encours similaire en termes d'ordre de grandeur. Il n'y a pas de dérapage à ce niveau-là ni de nouvelles diminutions. En revanche, nous constatons, ce qui a déjà été évoqué, que c'est l'augmentation du poids de la charge intérêt et notamment du taux moyen de la dette. On était à un taux moyen de 2,17 % en 2023, nous sommes passés à 2,2 % et nous projetons mécaniquement une augmentation de ce taux moyen de la dette en 2025 autant du fait du remboursement total de certains emprunts qui avaient des taux plus faibles que de la souscription de nouveaux emprunts à des taux malheureusement plus élevés. Je le répète, même si je vais un peu moins m'épancher dessus, puisqu'on en a parlé aux différents conseils municipaux et aussi en Commission finances et en Commission réunie, tout ce contexte nous a imposé d'adapter une nouvelle stratégie d'emprunt qui est passée du fixe à la variable d'une durée de 15 ans à 20 ans, là aussi, pour être plus souple et agile à court, moyen et long terme. On le voit sur le graphique, la partie charges d'intérêt est extrêmement forte surtout quand on prend en considération qu'il y avait les 3/4 qui étaient à taux fixe, puisque sur les années 2022, 2023 et 2024, c'est plus de 1,2 million d'euros de charges supplémentaires qui s'imposent à nous du simple fait du changement du contexte au niveau des conditions d'emprunt.

Au niveau des grands indicateurs, en termes de synthèse, nous projetons une épargne brute qui reste toujours solide au-dessus du seuil que nous nous fixons de 10 % et au-dessus du seuil d'alerte de 7 %, même si, par rapport au 17,6 % de 2023, on anticipe un fléchissement du taux d'épargne brut en 2025 qui sera entre 14 % et 16 %.

Au niveau de la capacité de désendettement, là aussi, il n'y a pas de seuil d'alerte qui est réellement franchi, on reste sous le seuil des 10 années que l'on se fixe en interne et sous le seuil d'alerte des 12 années qui est plus communément admis avec une capacité de désendettement entre deux et sept ans à horizon fin 2025.

Voilà, Madame le Maire. Si certains se posaient la question de savoir ce qu'on allait faire pendant un an, je pense que tout le monde a à présent la réponse.

Mme le Maire : Merci, Florian. J'ai une demande d'intervention de M. FLECK.

M. FLECK : Oui, merci. La lecture du rapport détaillé sur le budget débute par les bonnes nouvelles et se termine par les mauvaises. L'épargne brute de la Ville atteint désormais 32 millions d'euros, elle était de 23 millions d'euros environ au début de ce mandat. Cela semble d'abord encourageant, étant donné la situation macroéconomique et locale, quand les charges financières de la Ville ont augmenté considérablement, par exemple, de 40 % sur l'énergie. Il est souligné que les subventions de la Ville, qui sont des choix politiques, sont plus fortes que la moyenne et cela est nécessaire, doit se poursuivre et monter en puissance, car si l'on met de côté les fortunes prodigieuses du quartier du Reberg, Mulhouse est une ville extrêmement pauvre et cette pauvreté ne fait que s'accroître. Vous devez donc continuer autant que possible à subventionner et investir. C'est là l'unique sens de l'argent public, contribuer au bien commun. La démutualisation des agents, provoquée par la stupide guerre des egos de la droite à l'Agglomération, augmentera le nombre de nos agents municipaux. Il faut y voir une chance et mettre le plus possible à profit leurs compétences en s'appuyant moins sur les très coûteuses interventions du privé, comme nous l'avons déjà démontré plusieurs fois dans ce conseil. Néanmoins, nous pouvons lire, je cite : « La masse salariale 2025 exige une maîtrise qui conduira à contenir son évolution à +4 % en 2025 puis 1 % par an ». Nous avons déjà pu constater des problèmes graves de manque de moyens pour les personnels de la Ville de Mulhouse. Par exemple, le cas du fossoyeur municipal qui est bien seul. Attention à ne pas empirer ces problèmes à l'avenir en ne remplaçant pas les départs sous couvert d'économies. Restez à l'écoute des agents qui sont sur le terrain et connaissent les besoins de notre ville.

Enfin, les contraintes sur les recettes doivent réellement nous alerter et nous faire réfléchir au présent et à l'avenir que nous voulons pour notre ville et pour notre pays. Vous signaler, parmi les origines du problème, les coups de rabot massif des dotations de l'Etat, notamment la division par deux des bases foncières du bâti industriel, tous deux directement imputables aux décisions idéologiques de la droite au pouvoir. À l'époque où le Président Macron a fait ce cadeau hallucinant aux industriels, cela n'avait malheureusement pas fait grand bruit médiatiquement, alors même que les simples propriétaires allaient en conséquence subir une hausse de leur taxe foncière en 2023. Ces politiques d'entre-soi, de copinage, la minorité qu'est la droite bourgeoise, déconnectée du réel, qui vit là-haut dans ses palais dorés et qui décide de tout en oligarques, ont un impact catastrophique sur le quotidien de la majorité des Français. La gestion ahurissante du budget de l'État français par la droite, qui a asséché nos recettes fiscales à coup de privilèges pour les plus riches, retombe injustement sur le plus grand nombre et c'est aux Français, dans leur ensemble, et aux collectivités qu'ils osent exiger de faire payer leur irresponsabilité. On ne peut qu'être en colère et je me réjouis du vœu qui sera voté – je l'espère – à l'unanimité à la fin de ce conseil municipal, visant à demander au gouvernement d'abandonner ces ponctions qui pourraient amputer deux millions d'euros de notre budget. Un changement de modèle devient nécessaire dans notre société. Merci.

Mme le Maire : J'ai une demande d'intervention de Mme SORNIN et de Mme SCHWEITZER après et M. SIMEONI en trois.

Mme SORNIN : Merci, Madame le Maire. Pour cette délibération portant sur le débat d'orientations budgétaires, je voudrais appuyer sur ces trois initiales D, O, B : Débat d'orientations budgétaires.

Puisqu'il s'agit d'un « débat », on peut déjà se questionner sur le lieu où il s'est déroulé, car ici, ce que je vois ne ressemble pas à un débat. C'est un pré-budget construit en interne, sans débat au sein de l'équipe municipale, sauf s'il a eu lieu après notre départ. Dans une période aussi complexe, comment est-il possible de croire encore, Madame le Maire, détenir seule la vérité ?

Dans le Débat d'orientations budgétaires, il y a également « orientation ». À quel moment une orientation claire dans cette liste à la Prévert est proposée ?

Je formule officiellement la demande, pour l'année prochaine, de repenser le mode de faire. Certes, c'est un exercice imposé, mais faisons-en une vraie chance d'amélioration de nos politiques publiques. Car oui, Madame le Maire, nous refusons d'être une simple chambre d'enregistrement.

Enfin, dans DOB, il y a B pour « Budgétaire ». C'est donc là la partie chiffrée de la présentation. Cependant, chacun le sait, moi peut-être un peu plus que d'autres pour avoir accompagné et financé des entreprises pendant 10 ans, derrière les mêmes chiffres peuvent se cacher des réalités fort différentes expliquant une histoire et ouvrant des perspectives changeantes selon les décisions prises par l'exécutif. Ici il s'agit d'un budget public donc, derrière ces chiffres, il y a surtout des femmes, des hommes, des familles dans leur quotidien, des familles préparant l'avenir.

Ce DOB, on le voit bien, vous nous l'avez démontré, pas vraiment de marge de manœuvre. On ajuste les programmes au coup par coup, on étale la dette tactique comptable, somme toute assez classique, en fait peu imaginative. Nous regrettons aussi l'absence de politique RH ambitieuse quand on sait ce que vivent les collaborateurs, quand on connaît les pertes de compétences subies suite à des départs. L'avantage c'est que ça donne l'impression d'une maîtrise budgétaire. L'inconvénient est que ce manque d'attractivité de notre collectivité a des conséquences sur les projets d'aujourd'hui et cela n'annonce rien de glorieux pour demain.

Si l'on dézoome et regarde les débats sur le plan national, il faut attendre la rédaction d'un vœu par le groupe Mulhouse Cause Commune pour que votre groupe s'empare publiquement du sujet. Vous annoncez que les baisses de dotations représenteraient – je vous cite – « une amputation directe de deux millions d'euros de notre budget ». Le coup de rabot que nous attendons sera donc massif. Comment y ferons-nous face ? Madame le Maire, les Mulhousiennes et les Mulhousiens souhaitent savoir quelles seront vos priorités, quels seront les budgets qui subiront cette coupe, quels seront les projets amputés, abandonnés ? Rabot sur les projets d'investissement ? Nos investissements sont très lourds. Il suffit de se promener en ville pour mesurer leur ampleur. Or, avec

l'investissement, on le sait bien, quand les travaux sont engagés, on vote les crédits supplémentaires pour faire face aux augmentations des différents coûts. Par conséquent, le rabot est plutôt sur l'enveloppe des salaires des collaborateurs et le soutien aux politiques qui s'attache au bien-être des Mulhousiens qu'il s'appliquera.

Madame le Maire, vous parlez à raison pour notre ville d'une structure sociale qui exige un accompagnement renforcé, mais au-delà des mots pour Mulhouse avec plus de 40 % de sa population en quartier prioritaire, c'est une double peine. En effet, c'est l'État qui est le gros financeur de cette politique de solidarité nationale. Là aussi, les crédits à destination, notamment de nos associations de quartier, baisseront. Vous le savez et pour autant, rien n'est prévu pour amortir le choc. Vous me répondez peut-être CCAS. Avec Mulhouse au Cœur, nous défendons bien sûr le CCAS et son accueil inconditionnel qui permet aux personnes les plus vulnérables de ne pas se noyer, mais une fois que ces personnes ont sorti la tête de l'eau, que faites-vous ? Que prévoyez-vous de faire ?

Autre information que vous n'avez peut-être pas et qui, pourtant, sera impactante : en Suisse, à Bâle, à notre frontière, on licencie généreusement. Comment maintiendrez-vous la cohésion sociale de notre ville si nos concitoyens plus favorisés sont aussi fragilisés ?

Oui, décidément, ce DOB est bien triste. Toutefois, pour ne pas jouer l'opposition gratuite et parce que nous croyons à notre capacité collective à l'améliorer, nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Mme le Maire : La parole est à Mme SCHWEITZER.

Mme SCHWEITZER : Merci. Dans le prolongement de ce qui a été dit et au-delà de la présentation très précise – c'est vrai, M. COLOM, merci pour votre présentation vraiment exhaustive – je dois dire que quand je regarde votre projection je me dis : « Mulhouse apaisé, durable et plus agréable à vivre, oui, dans un monde également apaisé et durable et plus agréable à vivre », faudrait-il dire hélas aujourd'hui. Il me semble qu'il y a un mot « ruissellement » qui est vraiment d'actualité parce que ce qui se passe au niveau de l'État ruisselle sur les collectivités malheureusement. On en parlera tout à l'heure lors de la motion qui est évidemment pertinente aujourd'hui.

Vous parliez tout à l'heure des partenaires financiers des projets de la Ville, on a fait quelques estimations : pour Mulhouse Alsace Agglomération, il va falloir trouver quatre millions d'euros ; pour la CeA, c'est entre 37 millions d'euros et 40 millions d'euros et la Région Grand Est, 50 millions d'euros.

Nos partenaires financiers potentiels aussi vont se retrouver sous le coup du ruissellement, encore une fois, de cette problématique de dette de l'État qui a explosé. Je crois que la seule question dans le cadre de ce DOB qui se pose aujourd'hui, c'est : quelle coupe allez-vous proposer dans les budgets pour faire face ? On a bien compris que vous allez faire appel à la dette ? Je crois que tout le monde l'a bien entendu, mais allez-vous couper dans les subventions ? Allez-vous couper dans les services publics ? Comment cela va-t-il se transcrire

vraiment de manière significative pour les Mulhousiens demain ? C'est la vraie question qui se pose aujourd'hui dans ce DOB. Je n'ai pas totalement perçu la réponse, mais peut-être que vous ne l'avez pas donnée. Merci.

Mme le Maire : La parole est à M. SIMEONI à moins que vous ayez un regret parce que vous n'avez pas laissé le micro allumé.

M. SIMEONI : Merci, Madame le Maire. J'attends patiemment dans la sérénité pour sortir d'une forme de torpeur un petit peu envahissante après l'écoute de la présentation de ce rapport, qui a été faite de manière très brève, pour ne pas dire succincte.

Mme le Maire : M. SIMEONI, rassurez-nous, c'était un trait d'humour ?

M. SIMEONI : Je pense que si tout le monde est réveillé, ils auront compris. Nous préparons ce budget à Mulhouse comme à M2A en utilisant une image un peu forte avec le revolver du gouvernement Barnier braqué sur notre tempe. Il y a entre cinq et huit milliards d'euros, à l'Association des maires de France, on dit même 10 milliards d'euros. L'État, c'est une abstraction, tout dépend de quelle stratégie on a au niveau de l'État. Le gouvernement Barnier veut récupérer près de 10 milliards d'euros sur les collectivités.

On l'a dit, on le partage, la proposition de vœu que nous avons formulé à MCC a été, après un certain nombre d'ajustements, reprise par tous les groupes et nous nous en félicitons. Cependant, dire les choses, c'est bien, agir et construire aujourd'hui une réponse aux besoins de notre ville qui sont spécifiques dans ce cadre-là demande également de construire des réponses qui tournent la page des politiques d'austérité qui – là aussi, j'utiliserai une autre image – qui nous condamnent à mourir guéri. On aura des bilans positifs du point de vue comptable, mais les Mulhousiennes et Mulhousiens peuvent en sortir essorés.

Qu'est-ce que je constate dans la présentation du rapport d'orientations de l'adjoint aux finances ? Je constate hélas que du point de vue de l'indemnisation des responsabilités qui conduisent à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, il n'y a rien ou presque sur la disproportion croissante entre le CAC40 et les patrimoines des plus riches qui se sont gonflés de façon complètement ahurissante ces dix dernières années et le déficit de l'État, plus de 1 000 milliards d'euros depuis 2017 avec à la clé tout ce que nous savons sur le pillage des collectivités et sur le pillage de l'État par les choix qui ont été opérés sous la présidence du gouvernement Macron. C'est une réalité.

Par voie de conséquence, on pourrait s'attendre aujourd'hui devant cet assaut supplémentaire qui s'ajoute à des années de difficultés et vous l'avez dit très justement, il nous manque, au niveau de la dotation, près de 10 millions d'euros depuis sept à huit ans. Qu'est-ce qu'on fait ? Là, Madame le Maire, vous dites : « on va faire mieux avec moi ». Vous nous dites : « J'aimerais faire plus pour les Mulhousiens », je vous cite, Madame le Maire, dans vos propos liminaires. Enfin, comment on peut dire, dans une ville marquée par la précarité, par l'importance des gens qui vivront en dessous du seuil de pauvreté, etc., marquée par de très fortes inégalités, qu'on aimerait faire plus ou qu'on va faire mieux avec moins, ce n'est pas entendable et on a beau faire défiler toutes les petites affichettes avec

« Mulhouse, c'est beau, ça se voit, ça se transforme », je constate que Mulhouse, c'est comme le sac que vous nous avez donné en début de séance : il est très beau mais il est vide !

Par voie de conséquence, ce qu'on porte comme idée, c'est qu'il faut que la majorité municipale s'éloigne de cette petite musique du Titanic et qui continue la même stratégie finalement en faisant comme – on va l'entendre et on l'a entendu – piano sur les dépenses de fonctionnement, celles qui vont directement aux dépenses nécessaires à satisfaire les besoins des Mulhousiennes et des Mulhousiens. En termes culturels, j'apprends, en entrant dans ce Conseil municipal, que le festival Motàmot est supprimé. Ça commence bien. Quelqu'un demandait s'il y avait des coupes, il y en a déjà. Piano sur tout ce qui est fonctionnement, etc., mais glissando aussi sur les investissements.

Si on continue comme ça, c'est une stratégie qui consiste à toujours faire pression sur les dépenses de fonctionnement pour investir, ça a comme conséquence ce qu'a décrit M. COLOM de façon brillante, à savoir l'affaiblissement de notre épargne brute et de notre épargne nette dans un contexte financier où l'argent est de plus en plus cher pour le plus grand bénéfice des banques.

Par rapport à cette situation, à Mulhouse Cause Commune, on ne dit pas qu'il faut couper ici ou là. On dit qu'il faut tourner la page de cette politique d'austérité et construire un nouveau chemin qui protège les Mulhousiennes et les Mulhousiens. Comment on finance ? On dit ce qu'a évoqué tout à l'heure Florian COLOM, qui a fait des économies sur le gaz et ensuite il s'est fait taper sur les doigts en disant : « Ces économies, ce n'était pas la peine de les faire, puisqu'on augmente la taxe ». Il l'a dit, j'ai entendu et vous aussi, si vous écoutez. Plutôt que d'être dans une logique, d'avoir toujours une épargne brute qui soit élevée, on peut – comme nous l'avions proposé l'année dernière – sur cette épargne brute, accepter dans des limites raisonnables qui ne remettent pas en cause la stabilité financière de la Ville, on peut aller vers une amélioration de la situation des centres socioculturels, de tout ce qui concerne les logiques de développement de notre solidarité, etc., de la même manière qu'on peut envisager de lisser aussi nos investissements lourds, etc. Par conséquent, ce que nous souhaitons, c'est que la Ville de Mulhouse n'accompagne plus cette politique de classes qui consiste à faire payer au moins aux Mulhousiens le déficit de gouvernements néolibéraux et ensuite ils ont moins d'écoles. Pour les agents – je l'ai dit aussi à l'ensemble des élus qui sont ici – ils sont attaqués également. Gel des salaires qui sont maintenus. Deux : on s'attaque également aux congés maladie. Ils avaient un jour de carence, ils devront en donner trois. On est dans un service public. Est-ce qu'on veut que les services publics mulhousiens deviennent des incubateurs de virus ? Il y a eu le Covid quand même. Il y en a qui oublient. Par voie de conséquence, si on veut rendre son attractivité à la fonction publique territoriale et à Mulhouse en particulier, qui en a besoin, il faut aussi considérer que ces agents doivent faire l'objet de toute notre attention, de tout notre soutien. On ne peut pas accepter de voir se dégrader ainsi leur situation.

Pour conclure – j'étais plus vite que M. COLOM, reconnaissez-le – ces choix nous conduisent dans le mur, je l'ai dit. Ce qu'on souhaite, c'est un chemin de progrès qui soit fondé sur la satisfaction des besoins sociaux et qui n'oublie personne. Ici, nous sommes – comme l'a dit Cécile SORNIN tout à l'heure – dans le Débat d'orientations budgétaires. On parle aussi du budget des pompes funèbres. De ce point de vue-là, je crois qu'il y a une question qu'on devrait se poser et que je pose, puisque le budget est au mois de décembre : est-ce que devant la mort, nous sommes tous égaux ? Réponse : non. Pour certains, la mort d'un être cher est la double peine, la disparition, mais également l'engagement financier donc, on suggère qu'en conseil municipal, on innove en proposant de tenir compte de ces réalités et en établissant au niveau des prix, etc., un prix pivot et une variation +25 % et - 25 % qui permet de tenir compte des difficultés que pourraient avoir un certain nombre de familles dans ce moment difficile.

Enfin, ce qu'on souhaite évidemment – et on le dit dans le vœu qui est commun à tous – on souhaite que notre ville dispose de moyens qui correspondent aux recettes qu'elle avait il y a encore sept ou huit ans et les rétablir parce qu'en effet – et je termine – ça fait plus de 800 ans que la Ville existe, ne la laissons pas aujourd'hui perdre une à une toutes les prérogatives de sa libre administration et de son autonomie financière, garante de sa cohésion sociale et de son développement. Tournons la page, nos mains ouvertes sur le présent et sur l'avenir. Chers collègues, je vous remercie.

Mme le Maire : Florian.

M. COLOM : Merci, Madame le Maire, et merci à chacune et à chacun pour les différentes interventions que vous avez faites. Je rassure tout le monde, il n'y a pas de coupes cachées, tout a été clairement évoqué peut-être de manière éparse et du coup, je vais plutôt en faire la synthèse.

Comment s'est finalement équilibrée cette orientation budgétaire ? Premièrement, je le rappelle, stabilité fiscale, il n'y a pas de loup sur la question de la fiscalité. Ensuite, il y a des plus qui ont été évoqués et qui seront chiffrées au moment du budget : plus sur le côté social avec le CCAS, plus sur le volet RH, ça a été mentionné. Il y a une stabilisation de la programmation d'investissement et je donne raison à M. SIMEONI, puisque c'est un travail que nous avons fait, notamment lorsque nous avons dû augmenter la fiscalité en 2023. L'un des axes en termes de marge de manœuvre a été de lisser sur une année supplémentaire l'ensemble de la PPI. Ce travail a déjà été fait. Ça permet de libérer, là aussi, quelques marges de manœuvre. Ensuite, il y a des dépenses qui vont être plutôt gelées, stabilisées, mais il n'y a pas de coup de rabot. Dernier élément pour équilibrer ces orientations budgétaires, vous l'avez vu à la fin, c'est une légère dégradation de nos ratios.

On a vraiment lissé l'effort sur tout ce pan-là entre une faible dynamique des recettes, mais qui est malgré tout présente, certains pans qui sont stabilisés sans être rabetés, certains qui bénéficient de hausses et dans la foulée, une légère dégradation – sans forcément être cataclysmique – de nos deux principaux ratios financiers.

Sur la question de Motàmot, vous n'avez eu qu'une information partielle parce que le projet Motàmot n'est pas supprimé, il évolue vers un autre festival qui s'appelle Livrodrome, fléché aussi sur le jeune public. Là aussi, l'image que l'on peut avoir d'avoir sapé la culture, sapé un festival, sapé Motàmot est fautive dans les faits.

Quand j'écoute les différentes prises de parole qui ont été les vôtres, je suis entièrement d'accord avec vous et je n'ai pas l'impression de faire payer les Mulhousiens dans ces orientations budgétaires. C'est sûr que si on avait plus de moyens, on pourrait faire plus, mais je ne vois pas le coût dans le quotidien, dans le service public, dans la transformation de la Ville, dans le service qui est rendu de manière très large à nos concitoyens. Je ne vois pas le prix que ces derniers payent.

Ensuite, concernant l'intervention de Mme SORNIN, Cécile tu as employé le bon mot, tu as parlé de « débat », pas de co-construction. Le débat, oui, mais la co-construction, encore une fois, elle n'a pas lieu parce que c'est le « Débat » d'orientations budgétaires. En ce qui te concerne, je suis à la fois satisfait et déçu par ton intervention. Finalement, tu as achevé, avec cette intervention sur les orientations budgétaires, le travail de clarification qui a été entamé à la rentrée dernière.

En 2020, vous avez chacun été élu derrière une tête de liste : le Maire de Mulhouse, Michèle LUTZ, que vous avez trahi en septembre dernier. Vous avez été élus par les Mulhousiens au sein d'une équipe, le groupe majoritaire, que vous avez reniée en septembre dernier et vous avez été élus toujours par ces mêmes Mulhousiens pour mettre en œuvre un projet, le projet de Mulhouse en Grand que vous reniez à présent en contestant ces orientations budgétaires. Je le dis de manière très concrète, nous concernant, notre constance est totale car ces orientations budgétaires sont, malgré les vents et les tempêtes, conformes aux engagements que nous avons pris devant les Mulhousiens en 2020. Nous concernant, notre constance est à l'épreuve des circonstances, mais je ne peux pas vraiment en dire autant de tout le monde. Ça c'était pour le motif de satisfaction.

Coupure de micro

C'est peut-être que j'avais trop parlé avant, même le micro prend des RTT ! Je disais que pour la source de déception, je constate qu'après près de dix années, tu ne sais toujours pas ce qui est réellement voté lors du Débat d'orientation budgétaire. On ne vote en réalité pas pour ou contre les orientations qui sont présentées par la majorité, mais pour ou contre le fait que ce débat a eu lieu. Si je prends en considération le fait que ces orientations ont été présentées et débattues en Commission finance, puis présentées et débattues en commission réunie et enfin, à présent, présentée et débattue cet après-midi au Conseil municipal, je considère que tout a été réalisé par l'équipe majoritaire pour que ce débat existe. Le fait que vous ayez pris part à ce débat est autre chose.

Si je reprends votre participation à la commission finance, vous étiez le groupe politique le moins bien représenté, avec un seul membre qui est resté silencieux tout du long. Je dois le dire à titre personnel, depuis 2020, je ne t'ai jamais vue

une seule fois à la commission finance. Si je reprends votre participation aux commissions réunies, si vous étiez encore, toujours, le groupe politique le moins bien représenté, avec un seul membre qui, là encore, est resté silencieux lors de la présentation. Si je fais la synthèse de votre intervention, vous avez trahi vos engagements, vous n'avez pas participé aux débats municipaux même si vous le prétendez – ça fait un peu écho au reproche qui était fait dans la vie du groupe – et sur les orientations budgétaires, vous ne savez toujours pas, après dix années de mandat, ce qu'il faut réellement voter. Dans ce contexte-là, il faudrait que les Mulhousiennes et les Mulhousiens vous fassent confiance pour guider et gérer cette ville. Je dois le dire que c'est pour le moins spéculatif et sacrément tiré par les cheveux, mais finalement, tout se tente dans la vie.

Mme le Maire : Dans la continuité, j'interroge l'assemblée, concernant ce débat, il faut valider que le débat a bien eu lieu, qui est-ce qui est pour ? Il y a du flottement. Je répète, qui est-ce qui est pour ? On acte que le débat a eu lieu dans cette assemblée.

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstiendrait ? Personne. Merci.

Pour : 46 + 6 procurations

Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 qui lui a été soumis.

14° FONDS VERT 2024 : PROPOSITIONS D'OPERATIONS **(314/7.5.8/1330)**

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, également appelé Fonds Vert, a pour objet de soutenir les collectivités territoriales qui luttent contre le changement climatique.

Initié depuis 2023, le dispositif est redéployé en 2024 pour participer au financement des projets des collectivités.

A ce titre, des financements sont sollicités pour les projets ci-dessous qui s'inscrivent dans les axes thématiques suivants du Fonds Vert 2024 :

- 1) Concernant la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public :
Plan Lumière (phase 2024) : cette opération a été présentée au Fonds Vert pour un montant de 3 959 183,64€ HT (soit 4 751 020,36€ TTC), avec une sollicitation à hauteur de 593 877,55€. La Préfecture a d'ores et déjà adressé un courrier de refus à la Ville de Mulhouse pour ce projet, faute de crédits suffisants.

2) Concernant la renaturation des villes :

Réaménagement de la Place des Victoires : création d'un îlot de fraîcheur en cœur de ville avec un volet végétalisation, pour un montant de 799 290,50 € HT (soit 959 148,60 € TTC). Le plan de financement s'établit comme suit :

Projet	Montant total HT	Fonds Vert 2024	%	AERM	%	REGION	%	Ville de Mulhouse	%
<i>Place des Victoires</i>	799 290,50 €	215 432,40 €	27	160 000 €	20	264 000 €	33	159 858,10 €	20

3) Concernant le recyclage foncier :

Dépollution du site CIMITEM sur DMC : cette opération consiste à dépolluer le terrain avant la création du 8^{ème} collège et du parc urbain, pour un montant de 3 000 000€ HT (soit 3 600 000€ TTC). Le soutien à cette opération a déjà été validée, pour un montant de 850 000€.

4) Concernant la Zone à Faible Emission (ZFE) :

Plan Vélo secteur Vauban : cette opération consiste à réaliser des aménagements cyclables rue Vauban, pour un montant de 155 760€ HT (soit 186 912€ TTC). Le plan de financement s'établit comme suit :

Projet	Montant total HT	Fonds Vert 2024	%	Ville de Mulhouse	%
<i>Plan vélo – rue Vauban</i>	155 760 €	124 608 €	80	31 152 €	20

5) Rénovation des bâtiments publics :

- Optimisation énergétique des plateaux scéniques au sein de la Filature : les travaux permettront la modernisation de l'éclairage et des outils numériques au sein de la Filature, dans le but d'adapter la scène aux enjeux environnementaux et artistiques actuels. L'opération est estimée à 1 512 668,25 € HT (soit 1 815 201,19€ TTC) ;
- Rénovation du gymnase Montaigne : les travaux permettent d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment, tout en améliorant les conditions d'accueil du public. L'opération est estimée à 2 377 382,53 € HT (soit 2 852 859,03€ TTC).

Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

Projet	Montant total HT	Fonds Vert 2024	%	DSIL	%	Région	%	FEDER	%	CEA	%	Ville de Mulhouse	%
<i>Filature</i>	1 512 668,25€	500 000,00€	33			200 000€	14			120 980€	8	691 688,50€	45
<i>Montaigne</i>	2 377 382,53€	562 964,20€	24	338 939€	14	500 000€	21	500 000	21			475 479€	20

Les crédits sont prévus sur les Autorisations de Programme suivantes et sur les lignes de crédit suivantes :

AP F001 : ligne de crédit 13761 « MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC »
AP F007 : ligne de crédit 33583 : « ILOT DE FRAICHEUR »
AP F008 : ligne de crédit 31269 : « PLAN VELO »
AP F009 : ligne de crédit 37396 : « FILATURE AMENAGEMENTS SCENIQUES »
AP F010 : ligne de crédit 29739 : « RENOVATION MONTAIGNE »
AP F012 : ligne de crédit 34812 : « DMC – DEPOLLUTION CIMITEM »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces opérations,
- approuve les plans de financements prévisionnels exposés ci-dessus,
- précise qu'en cas de diminution de recettes attendues, la Ville de Mulhouse augmentera d'autant sa participation,
- autorise Madame le Maire ou son adjoint délégué à introduire les demandes de subventions et de signer les actes nécessaires à leurs formalisations.

Mme le Maire : Nous passons maintenant à la délibération n° 1330. Il s'agit du Fonds vert 2024, des propositions d'opérations. Je laisse immédiatement les groupes qui ont demandé la discussion de cette délibération nous poser des questions. Il s'agit de Mulhouse au Cœur et de Mulhouse Cause Commune. Je vous laisse nous poser des questions. Personne n'a rien demandé ?
Mme SORNIN.

Mme SORNIN : Oui. Simplement pour dire pour Mulhouse au Cœur, qu'on se réjouit du montant du Fonds vert, puisqu'on a bien compris que pour l'année prochaine, ce serait plus compliqué et que ces opérations nous conviennent. On aurait apprécié qu'il y ait une présentation un peu plus complète, cela dit.

Mme le Maire : Elle est dans la délibération, Mme SORNIN, pas de soucis, vous avez le détail. Mulhouse Cause Commune avait souhaité poser une question. C'est bon ? Non ?

Je mets la délibération au vote. Qui est-ce qui est contre ces propositions ? Qui est-ce qui s'abstient ? Merci à vous.

Pour : 46 + 6 procurations

Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 3

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

15° OPERA NATIONAL DU RHIN (ONR) : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024- 2027 (2100/7.6/1321)

La Ville de Mulhouse est membre du Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin (SIVU) avec les villes de Strasbourg et de Colmar, et ce depuis sa création en 1972.

Les autres partenaires sont l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat et la Région Grand-Est.

Une convention pluriannuelle d'objectifs détermine les attentes des membres et des partenaires. La dernière convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 (Convention pluriannuelle 2018-2022).

L'année 2023 étant une année de transition, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs est proposée pour les années 2024-2027.

Dans la continuité de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022, la Ville de Mulhouse exprime sa volonté de poursuivre son soutien aux activités de l'Opéra national du Rhin (OnR).

Reconnu comme l'un des tout premiers opéras français, voire européens, l'Opéra national du Rhin est un acteur majeur de la vie culturelle mulhousienne. La Ville accueille le centre chorégraphique national, ballet de l'OnR, sur son territoire, et l'orchestre symphonique de Mulhouse est par ailleurs orchestre partenaire, avec l'orchestre philharmonique de Strasbourg.

La convention permet de préciser les attentes de la Ville de Mulhouse vis-à-vis de l'Opéra, qui visent notamment à :

- proposer une offre de qualité en matière lyrique et chorégraphique à destination du public mulhousien,
- poursuivre le travail de sensibilisation à destination de tous les publics, et plus particulièrement du jeune public,
- développer les partenariats avec les acteurs socio-éducatifs du territoire pour diffuser les arts lyriques de manière plus large, démocratiser son accès et faire en sorte que davantage de mulhousiens assistent aux spectacles de l'OnR,
- bénéficier de l'action du service éducatif et culturel de l'OnR à Mulhouse et aller à la rencontre des publics et des habitants en se déployant dans les quartiers hors du grand centre,
- poursuivre le développement de l'activité du ballet, qui constitue pour la Ville de Mulhouse un facteur d'attractivité, et inscrire son action dans la vie de la cité,
- favoriser la parité hommes-femmes dans tous les aspects des productions (choix des compositeurs, artistes, des techniciens ...).

La convention précise également le niveau de la contribution budgétaire de la Ville de Mulhouse. Celle-ci s'élève à 1 749 012 €, par année budgétaire, sous

réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets primitifs, au titre des exercices concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027,
- charge Madame le Maire ou son Adjoint délégué d'établir et de signer les actes, la convention d'objectifs et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

PJ : un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 ainsi que ses 5 annexes

Convention n° 2024/...

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2024-2027
OPERA NATIONAL DU RHIN**

Entre

L'État (Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est) représenté par Monsieur le Préfet de la région Grand Est par intérim, ci-après désigné par le terme « l'État » ;

La Région Grand Est, représentée par son Président, dûment habilité par délibération n°24CP-1771 de la Commission Permanente du 15 novembre 2024 ci-après désignée « la Région » ;

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par sa Présidente, dûment habilitée _____, ci-après désignée « l'Eurométropole » ;

La Ville de Strasbourg, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du _____, ci-après désignée « la Ville de Strasbourg » ;

La Ville de Mulhouse, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024, ci-après désignée « la Ville de Mulhouse » ;

La Ville de Colmar, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du _____, ci-après désignée « la Ville de Colmar » ;

d'une part,
Et

L'Opéra national du Rhin - Syndicat Intercommunal, situé 19 place Broglie – BP 80320 – 67007 STRASBOURG cedex, représenté par sa Présidente en exercice Mme Anne MISTLER, dûment mandatée, conformément à la délibération du _____

N°SIRET : 256 701 160 000 10

Licences d'entrepreneur de spectacles cat 2-PLATESV-D-2020-007052 ; cat 3-PLATESV-D-2020 007055

et ci-après désigné « le bénéficiaire »
d'autre part.

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
VU le régime cadre exempté de notification 2014-2023 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation, amendé et prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 sous la référence SA.111666 ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU la loi n° 2016-925 du 6 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
VU le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances au titre de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent TROUVET, préfet de la Moselle, à compter du 24 août 2020 ;
CONSIDÉRANT que Monsieur Laurent TROUVET, préfet de la Moselle, remplit les fonctions mentionnées à l'article 39 du décret n°2004-370 du 29 avril 2004 susvisé, pour exercer par intérim les fonctions de préfet de la région Grand Est ;
VU le décret n°2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est
Palais du Rhin – 2 place de la République – 67082 Strasbourg cedex – Tél. 03 88 15 57 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Grand-Est

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 et par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 ;
VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU les arrêtés préfectoraux n° 2024/352, 2024/353, 2024/354, 2024/355 du 02/10/2024 portant délégation de signature à Monsieur Alexis NEVIASKI, directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional, en qualité de responsable d'unité opérationnelle et en qualité de responsable de centre de coût ;
VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région »
VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre chorégraphique national »
VU la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
VU la circulaire du directeur général de la création artistique n° MC/SG/MPDOC/2022-014 du 8 avril 2022 relative à la mise en œuvre du plan ministériel de lutte contre les VHSs dans le spectacle vivant et les arts visuels ;
VU la note du 23 septembre 2021 sur la simplification et la dématérialisation des démarches usagers de Monsieur le secrétaire général du Ministère de la culture ;
VU le Budget opérationnel de programme 0131 de la mission culture ;
VU l'avis favorable définitif sur le Budget opérationnel de programme 0131 du Contrôle budgétaire de la région Grand Est en date du 29 février 2024 (BCOP 131) ;
VU le règlement financier de la Région Grand Est ;
VU la décision n° 24CP-502 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 mars 2024 approuvant la subvention de 1 304 000 € ;
VU la décision n°24CP-1354 de la Commission permanente du Conseil régionale en date du 20 septembre 2024 approuvant un abondement de subvention de 100 000€ ;
VU la décision n° 24CP-1771 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2024 approuvant la présente convention et autorisant le Président du Conseil régional à la signer ;
VU les statuts de l'Opéra national du Rhin ;
VU le projet artistique et culturel 2024-2027 de l'Opéra national du Rhin placé sous la responsabilité artistique de M. Alain Perroux (Opéra) et Bruno Bouché (Ballet) ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans la continuité de la précédente convention (2018-2022), les collectivités publiques expriment leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national du Rhin dans le cadre du fonctionnement intercommunal associant les Villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar avec le soutien de l'État, de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne.

Depuis 1972, l'Opéra national du Rhin a mutualisé les moyens des opéras de Strasbourg, Mulhouse et Colmar pour assurer la meilleure diffusion possible de ses spectacles sur son territoire. L'Opéra national du Rhin est l'un des six opéras nationaux situés en région. Il est labellisé depuis 1998. Il constitue à ce titre un **levier essentiel du rayonnement artistique et culturel** de ses trois communes hôtes, et au-delà pour l'ensemble du territoire régional et transfrontalier.

En 1985, le Ballet de l'Opéra national du Rhin a été labellisé *Centre Chorégraphique National*.

Dans le contexte particulier de la création de la région Grand Est, les partenaires signataires se déclarent attentifs à la présence de l'Opéra national de Lorraine et du Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine, mais aussi d'autres scènes lyriques et chorégraphiques, labellisées ou non, sur ce nouveau territoire régional.

La présente convention couvre la période 2024 à 2027 qui constitue une période de transition étant donnée la perspective de travaux à venir sur le théâtre municipal de Strasbourg qui accueille la majeure partie de l'activité de l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.

Conformément à ces objectifs, dans un contexte de contraintes des moyens financiers qui engage chacun à optimiser l'utilisation des deniers publics, l'ensemble des signataires confie à la direction recrutée par le Syndicat intercommunal de

l'Opéra national du Rhin, au-delà de sa mission de direction générale de l'établissement, la réalisation de missions culturelles telles que :

- participer aux réflexions attenantes à la mise en œuvre d'une programmation hors-les-murs pendant la durée des travaux du théâtre à Strasbourg
- s'impliquer dans les réflexions concernant la recherche d'un modèle d'opéra soutenable et durable
- encadrer et garantir les conditions d'un budget artistique (fixer un pourcentage minimal du budget) permettant d'accomplir des missions permanentes indiquées ci-après ;
- favoriser pour les publics un accès à une offre diversifiée, à coût maîtrisé (rechercher systématiquement la possibilité de coproductions ou coréalizations, favoriser les tournées du ballet et de formes lyriques plus légères sur le territoire régional, national et à l'international, etc.) ;
- élargir les publics ;
- diversifier l'offre, y compris en développant notamment le répertoire connu et les manifestations hors les murs (petites et moyennes formations) en prenant en compte les forces artistiques et techniques de l'OnR ;
- mobiliser les moyens existants mis à la disposition de l'établissement tels que les locaux (salles de spectacles, répétitions, studios, stockage, etc.) des villes du syndicat intercommunal ;
- susciter, dans le cadre de conventions spécifiques, la participation de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) et de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) ainsi que de la « Maîtrise de l'Opéra national du Rhin » de Strasbourg ;
- chercher le meilleur équilibre économique possible entre productions, coproductions, achats et reprises de spectacles ;
- poursuivre une politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, dans le dessein des orientations générales fixées.

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire ;

Considérant le cahier des missions et des charges pour le réseau national des opéras en région (arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région ») ;

Considérant le cahier des charges des centres chorégraphiques nationaux (arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre chorégraphique national ») ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire et faisant partie intégrante de son projet global participe de ces politiques, l'Etat (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar décident de s'associer dans un partenariat contractuel pour la période 2024-2027 dans les termes définis ci-dessous.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de l'Opéra national du Rhin à réaliser par son directeur général et son directeur artistique du CCN+Ballet de l'OnR sur la période 2023-2026 (annexe I)
- les modalités d'évaluation du partenariat (annexe II),
- les budgets prévisionnels (annexe III) et les montants des subventions respectivement attribués par les partenaires signataires de la présente convention et/ou les modalités de détermination des montants des subventions annuelles à attribuer aux partenaires signataires au fil de l'exécution de la présente convention,
- le plan d'action en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (annexe IV).
- la convention relative à la participation des amateurs à l'activité de l'OnR (Annexe V.)

1.1 Attentes des partenaires publics

A - Pour l'État (DRAC Grand Est)

L'Opéra national du Rhin constitue un pôle de création, de formation et de production de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques de dimension nationale, européenne et internationale.
Au titre du renouvellement du label national pour la période 2024-2027, le projet de l'Opéra national du Rhin intègre les missions et priorités nationales inscrites tant dans le décret que dans les deux arrêtés fixant le cahier des missions et des charges relatif aux labels « Opéra national en région » et « Centre Chorégraphique National », en termes de responsabilité artistique, professionnelle, culturelle et territoriale.

Au-delà de ces missions communes à tous les « Opéras nationaux en région », l'État sera particulièrement attentif dans le cas de l'Opéra national du Rhin à :

Concernant le volet lyrique :

- Favoriser les liens entre structures lyriques et symphoniques de la région Grand Est, en particulier avec l'Opéra national de Lorraine ;
- Encourager les échanges et les complémentarités existantes avec des structures pluridisciplinaires et de spectacle vivant ;
- Réaliser des productions « légères » capables d'être présentées dans des lieux de spectacles non dédiés à l'opéra (centres et relais culturels, scènes nationales et conventionnées, théâtres de ville par exemple) ;
- Engager dans la mesure du possible des artistes et ensembles conventionnés qui sont implantés sur le territoire régional (metteurs en scène, chanteurs, chefs d'orchestres, ensembles musicaux spécialisés par exemple) ;
- Développer les activités de l'opéra-studio ;
- Veiller, par un lien actif avec les établissements d'enseignement supérieur et d'apprentissage situés sur le territoire du Grand Est (HEAR / ESAL / CFA), à permettre l'accompagnement puis l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- Être moteur d'une réflexion prospective concernant les évolutions nécessaires des opéras nationaux dans le contexte économique et social d'aujourd'hui, en particulier afin d'assurer la transmission et l'évolution de l'outil en faveur de publics variés.

Concernant le volet chorégraphique :

- Poursuivre la collaboration avec le CCN Ballet de Lorraine, les lieux labellisés du spectacle vivant en région (CCN Pôle Sud, scènes nationales par exemple)
- Réaliser des productions « légères » capables d'être présentées dans des lieux de spectacles tels que les centres et relais culturels, les scènes nationales et conventionnées par exemple ;
- Collaborer avec des artistes et compagnies conventionnés qui sont implantés sur le territoire régional et national (chorégraphes, scénographes, vidéastes par exemple).

Les orientations 2021-2028 de la Région répondent à des objectifs de développement durable, qu'ils soient sociaux, économiques et environnementaux. A cet égard, la culture constitue un facteur essentiel du bien-être et du bien-vivre : elle participe non seulement à l'épanouissement personnel, mais aussi à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Elle favorise ainsi le sentiment d'appartenance au territoire régional. Par ailleurs, la culture est un secteur de création et d'innovation irriguant le tissu économique et social, représentant 35 000 emplois non-délocalisables et d'importantes retombées économiques. Le Grand Est bénéficie d'atouts indéniables sur l'ensemble de son territoire : un positionnement géographique exceptionnel à la croisée de quatre frontières, une diversité d'acteurs d'excellence dans tous les champs culturels et une richesse patrimoniale reconnue. Aussi, la culture est-elle un vecteur fort de rayonnement, d'attraction et de développement.

En matière de politique culturelle, les orientations 2021-2028 définies sont destinées à :

- promouvoir l'offre artistique et culturelle en accompagnant les acteurs essentiels de la dynamique des territoires, par la diffusion de la création, notamment régionale, et son rayonnement sur la scène nationale, transfrontalière et internationale ;
- structurer les filières artistiques en favorisant le rapprochement et la mutualisation, dans une dynamique de réseaux, à l'échelle du territoire ainsi qu'avec les pays frontaliers ;
- garantir un accès à la culture pour tous et partout (droits culturels), dans une logique partenariale ;
- systématiser l'intégration de la stratégie « culture et développement durable » à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet par les professionnels, selon les priorités suivantes : égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations ; consommation et production responsables, lutte contre les changements climatiques et respect de l'environnement ;
- accompagner la transition numérique des acteurs culturels en matière de création, diffusion et médiation, pour développer la complémentarité de l'offre numérique et physique.

Formant un réseau qui maille tout le territoire et participe directement à la dynamique culturelle, les structures artistiques et culturelles labellisées et conventionnées du Grand Est jouent un rôle majeur en matière de production et de soutien à la création, de diffusion, de mise en relation des œuvres et des publics et de réduction des inégalités d'accès à la culture.

La dimension du territoire Grand Est appelle des dynamiques entre les structures labellisées, dont la capacité à œuvrer en réseau pèsera dans le développement du territoire. Ces dynamiques peuvent viser la meilleure circulation des projets ou un meilleur accompagnement du développement des équipes artistiques implantées en région, et faciliter la circulation des artistes et des projets au niveau transfrontalier et européen. Enfin, le contexte rural du territoire invite à porter une attention particulière à la présence culturelle et artistique dans les territoires ruraux ou/et périurbains.

L'Opéra national du Rhin étant un maillon de la création et de la diffusion en Grand Est, la Région sera attentive à :

- l'accompagnement et au soutien des artistes implantés en région - notamment émergents - , par le biais de la coproduction, de l'accueil en résidence, de la diffusion en resserrant et en développant les liens entre les divers partenaires qui contribuent à la structuration de la filière et à la professionnalisation du secteur. Ces actions seront mises en place dans un esprit de coopération et d'implication dans les réseaux professionnels (enseignement supérieur, formation, production, diffusion...);
- la conduite d'actions hors les murs et en décentralisation, pour l'irrigation culturelle des territoires, en lien avec les partenaires locaux ;
- la conduite d'actions de sensibilisation en direction de tous les publics et notamment des apprentis, lycéens et étudiants ;
- la prise en compte des enjeux du secteur en matière de développement durable (économie, écologie, social).

La Région invite également le bénéficiaire à contribuer à l'enrichissement des sites www.explore-grandest.com, plateforme de valorisation de l'offre touristique. Enfin, la Région compte sur la contribution du bénéficiaire aux travaux des comités d'experts et/ou de tout groupe de travail.

C- Pour l'Eurométropole de Strasbourg

Les valeurs d'ouverture, de partage, d'inclusion, de solidarité intergénérationnelle et d'équité territoriale, inspirées du développement durable et des droits culturels, constituent les points cardinaux de la politique culturelle de l'Eurométropole.

Convaincu que la culture est incontestablement un facteur d'inclusion, d'expression et d'épanouissement pour les habitants et habitantes du territoire, l'Eurométropole construit sa politique culturelle en complémentarité avec les politiques et programmations culturelles de chaque commune. Elle intervient également dans une logique de transversalité avec les autres politiques publiques, en s'appuyant sur ses compétences comme le tourisme, le développement économique, la politique de la ville, l'enseignement supérieur, ou encore l'aménagement urbain. Elle veille à soutenir et développer les dynamiques culturelles à l'œuvre à l'échelle du territoire avec pour objectif de les rendre accessibles au plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Dans une logique d'équité entre les communes, de maillage du territoire et d'accessibilité, l'Eurométropole articule son action autour de quatre axes et objectifs stratégiques :

- Mutualiser : faire émerger et soutenir un réseau d'acteurs culturels métropolitains
- Diffuser : encourager la circulation des œuvres et de tous les publics sur l'ensemble de l'Eurométropole
- Revitaliser : promouvoir la culture régionale
- Rayonner : favoriser le rayonnement du territoire.

L'Opéra national du Rhin constitue un pôle de développement lyrique et chorégraphique. Ayant vocation à se situer parmi les plus grandes maisons d'opéra de France et d'Europe, l'Opéra national du Rhin contribue au rayonnement de l'Eurométropole. Il accueille majoritairement les spectateurs issus de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole en favorisant l'accès à la culture pour tous. L'Eurométropole soutient l'Opéra national du Rhin dans l'ensemble des projets culturels comportant des collaborations vers des axes de création et de diffusion irrigant les territoires constituant le bassin géographique de l'Eurométropole.

D-Pour la Ville de Strasbourg

Convaincu que les arts et les cultures sont parties prenantes des trois priorités politiques qui guident l'action du mandat, transition écologique du territoire, recherche d'un plus grand justice sociale et renouveau démocratique, la Ville de Strasbourg construit sa politique culturelle autour des œuvres et des artistes, en soutenant activement la création et en réaffirmant la place centrale des créateur-trice-s. qu'il s'agit de libérer de l'injonction productive et d'une certaine contingence administrative pour favoriser la liberté de création, des temps longs de création et de vie des œuvres sur le territoire ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux territoires de création.

Cette politique culturelle est mise en œuvre pour le public, en veillant à :

- Promouvoir et assurer sur l'ensemble du territoire le droit à la culture pour tou-te-s, jeunes et moins jeunes, personnes en situation de handicap, de langue française ou non, quels que soient la situation économique ou le statut des habitant-e-s
- Favoriser l'interculturalité en affirmant que les arts et les pratiques artistiques sont un outil de dialogue entre les cultures
- Promouvoir le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'égalité représentation de toutes et tous dans leur diversité - Lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme
- Développer l'éducation artistique auprès de tous les enfants et jeunes du territoire
- Intégrer les habitant-e-s dans les temps forts de la vie culturelle en encourageant les formes participatives

Cette politique culturelle se conçoit en toute collaboration avec les communes de l'Eurométropole et dans le cadre d'un dialogue renouvelé et parfaitement coordonné avec l'Eurométropole.

Elle œuvre à la politique européenne et internationale de Strasbourg, et prête son concours à la diplomatie culturelle du territoire. Par ces orientations et principes, Strasbourg entend s'affirmer comme capitale européenne exemplaire au plan culturel, en France, en Europe et dans le monde, et porteur d'un nouveau modèle de société.

L'Opéra national du Rhin, labellisé « Opéra national en région » comportant en son sein un « Centre Chorégraphique National », contribue fortement à la diffusion de l'art lyrique et chorégraphique en direction des publics strasbourgeois ainsi qu'au rayonnement culturel et international de la Ville de Strasbourg. Accueillant des spectatrices et spectateurs

issus de la région de part et d'autre du Rhin et faisant appel à des artistes de nombreuses nationalités, il s'inscrit, par les échanges qu'il suscite, dans la dimension culturelle du rôle de capitale européenne qui caractérise la Ville de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg attend de l'Opéra national du Rhin qu'il s'attache particulièrement aux missions suivantes :

- Rendre l'opéra et la danse accessibles au plus grand nombre, notamment en :
 - ✓ diversifiant ses offres (formes, formats, conditions d'accès, communication, accessibilité, actions hors-les-murs...),
 - ✓ enrichissant sa programmation et ses actions culturelles en direction du jeune public,
 - ✓ développant des actions en vue d'aller vers les publics qui ne viennent pas ou peu à l'opéra : lieux de vie des publics empêchés, personnes en situation de handicap, habitant-e-s des quartiers défavorisés, publics plus largement peu habitués, quelles qu'en soient les raisons, à la fréquentation des lieux culturels,
 - ✓ favorisant les projets associant les publics, qu'ils pratiquent ou non un art en amateur
- Tendre vers une parité femmes-hommes dans le choix des œuvres, des artistes et des équipes intervenant dans la réalisation de ses concerts, dans le prisme d'un engagement en matière de responsabilité sociale.
- Envisager l'ensemble des projets de l'opéra dans une dimension éco-responsable (production, diffusion, partenariats...)
- Approfondir les partenariats avec les acteurs culturels régionaux, notamment : le festival Musica, les équipements culturels strasbourgeois, les artistes et ensembles professionnels régionaux
- Poursuivre une collaboration artistique de qualité avec l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.
- Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, en partenariat notamment avec l'Académie supérieure de musique de la Haute Ecole des Arts du Rhin.
- Participer à la dynamique culturelle initiée par la Ville ainsi qu'aux projets structurants (développement de l'éducation artistique et culturelle, participation à la Capitale mondiale du Livre...)
- Participer à l'ancrage durable de Strasbourg comme capitale de la démocratie, de la citoyenneté européenne et des droits humains, à son rayonnement international à travers des partenariats avec des structures nationales ou internationales; des projets d'échanges artistiques et de collaboration avec les pays de l'Union européenne (résidences, festivals, etc.), le développement de projets associant des acteurs et artistes présents à l'international, et intégrant la diffusion de leurs œuvres ; les actions permettant à la population et aux habitant-e-s de Strasbourg de s'approprier ces projets et œuvres et de mieux connaître la création et le patrimoine européens.

E- Pour la Ville de Mulhouse

Reconnu comme l'un des tout premier opéra français et européen, l'Opéra national du Rhin est un acteur majeur de la vie culturelle mulhousienne. La Ville est fière d'accueillir le centre chorégraphique national, ballet de l'OnR, sur son territoire. La Ville de Mulhouse inscrit son action culturelle dans le cadre des nouvelles orientations validées en conseil municipal le 14 décembre 2023.

A cet égard, ses grandes attentes vis-à-vis de l'Opéra national du Rhin se déclinent ainsi :

- Proposer une offre de qualité en matière lyrique et chorégraphique à destination du public mulhousien
- Poursuivre le travail de sensibilisation à destination de tous les publics, et plus particulièrement du jeune public
- Développer les partenariats avec les acteurs socio-éducatifs du territoire pour diffuser les arts lyriques de manière plus large, démocratiser son accès et faire en sorte que davantage de mulhousiens assistent aux spectacles de l'OnR
- Bénéficier de l'action du service éducatif et culturel de l'OnR à Mulhouse et aller à la rencontre des publics et des habitants en se déployant dans les quartiers hors du grand centre
- Envisager de programmer une première lyrique à Mulhouse dans des conditions financières acceptables et sous réserve de mise à disposition de journées supplémentaires de la part de la Filature
- Poursuivre le développement de l'activité du ballet, qui constitue pour la Ville de Mulhouse un facteur d'attractivité, et inscrire son action dans la vie de la cité
- Continuer à entretenir avec l'Orchestre symphonique de Mulhouse et ses directeurs musicaux et artistiques une relation collaborative et partenariale
- Favoriser la parité hommes-femmes dans tous les aspects des productions (choix des compositeurs, artistes, des techniciens...)
- Participer au dialogue de gestion organisé par la Ville

F- Pour la Ville de Colmar

Pour la Ville de Colmar l'Opéra national du Rhin constitue le pôle d'excellence de productions lyriques et chorégraphiques qu'elle souhaite proposer au public, afin de développer et de mettre en valeur les différentes composantes artistiques, dans le sens d'un rapprochement et d'une meilleure cohésion avec les autres propositions dans le domaine de la musique et du spectacle vivant qu'elle soutient, qu'elles soient associatives ou gérées en régie par la Ville.

La Ville de Colmar a le souci de rendre les spectacles lyriques et chorégraphiques accessibles au plus grand nombre, et à un public de tout âge. Cet accès sera facilité par des propositions tournées vers l'avenir et le renouvellement des productions, sans négliger les œuvres fortes qui ont marqué le répertoire.

En ce qui concerne l'Opéra Studio, cellule de formation lyrique de l'Opéra national du Rhin implantée à Colmar, elle doit conserver son identité et développer ses actions en tant qu'ensemble, indépendamment des emplois qui seront confiés individuellement aux chanteurs et chanteuses. Une production propre à l'Opéra Studio au moins sera créée au Théâtre Municipal de Colmar chaque saison avant d'être présentée dans les autres villes. Si possible, cette création sera orientée en direction du jeune public. A l'issue de leur formation, un suivi de la carrière des chanteurs et chanteuses et de leurs engagements dans les divers opéras est fortement souhaité.

1.2 – Dispositions artistiques et culturelles – missions permanentes

1.2-A Direction générale et équipe de direction

La responsabilité générale de la direction de l'Opéra national du Rhin est assurée pleinement par le ou la directeur/trice général/e.

Le/la directeur/trice du Centre Chorégraphique National Ballet de l'Opéra national du Rhin est responsable du projet artistique relevant du Centre Chorégraphique National.

Les nominations du directeur général et du directeur du Ballet de l'Opéra national du Rhin - CCN font l'objet d'une concertation entre les représentants des partenaires publics, dans le cadre d'une procédure de recrutement sur projet, après appel à candidatures international. Elles sont soumises à l'agrément du Ministre de la Culture.

Les nominations de l'administrateur général, du directeur de la production artistique, du directeur musical de l'Opéra Studio du Rhin, du directeur technique et du chef de chœur sont réalisées en accord avec les partenaires publics sur proposition du directeur général et relèvent d'une validation du comité syndical.

Outre les missions permanentes mentionnées par la convention, le projet artistique porté par le directeur général en poste à la date de signature de la présente convention, M. Alain Perroux, ainsi que du directeur du Centre Chorégraphique national, Ballet de l'Opéra national du Rhin, Bruno Bouché, est annexé à la présente sous la forme d'un document d'orientation générale (annexe I). Il est à noter que le projet de la prochaine période de la convention d'objectifs et de moyens (2028-2031) sera réalisée par Chrysoline Dupont, directrice de l'Opéra national du Rhin, à compter du 1^{er} juillet 2026.

En cas de changement au poste de directeur général de l'Opéra national du Rhin ou de directeur du CCN-Ballet de l'OnR, le projet artistique correspondant fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Pour toutes les questions relatives au CCN-Ballet de l'Opéra national du Rhin, y compris celles pouvant avoir une incidence budgétaire sur son fonctionnement ou une incidence sur sa programmation, le/la directeur/trice du CCN-Ballet de l'Opéra national du Rhin est présent(e) dans les instances prévues par les statuts et la présente convention (bureau, comité de suivi, comité syndical...).

La direction générale est notamment responsable du calendrier des spectacles et du choix des lieux de représentations, établis après consultation en amont des deux orchestres, des directeurs des équipements concernés et du/le la directeur/trice du CCN-Ballet de l'OnR, afin d'établir en concertation les échéanciers liés aux productions et aux diffusions, dans le respect des contraintes propres aux structures d'accueil mises à la disposition de l'Opéra national du Rhin en « ordre de marche » par les Villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Le calendrier définitif est arrêté au plus tard le 31 décembre de l'année précédant le début de chaque saison.

Le/la directeur/trice général/e et le/la directeur/trice du CCN sont assistés par une équipe de direction.

1.2-B Conseil de coordination

Le conseil de coordination contribue à la réflexion et à la cohérence du projet global de l'Opéra national du Rhin. Il s'attache à l'harmonisation des tâches respectives des deux orchestres, du Ballet de l'Opéra national du Rhin – CCN, de l'Opéra Studio du Rhin et des structures dans lesquelles l'Opéra national du Rhin se produit.

Présidé par le/la directeur/trice général/e qui procède au minimum une fois par an, et autant de fois que nécessaire, à la concertation régulière des différents partenaires, il est constitué outre le/la directeur/trice général/e des membres suivants :

- le directeur du Ballet national du Rhin – CCN
- le directeur musical de l'Opéra Studio
- le chef des chœurs de l'Opéra national du Rhin
- le directeur musical de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ou sa directrice générale
- le directeur musical de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse ou son administrateur
- le directeur de la Filature de Mulhouse ou son administrateur
- l'administrateur du Théâtre de la Sinne
- le directeur du Théâtre Municipal de Colmar.

C'est un lieu d'échanges et de débats entre les différentes structures composant l'Opéra national du Rhin ou qui lui sont associées pour y accueillir les productions dans le cadre des obligations décrites dans l'avenant de décembre 1998 relatif aux obligations des trois villes vis-à-vis du syndicat intercommunal. Il permet une concertation dynamique entre les entités constitutives de l'Opéra national du Rhin afin de débattre à la fois de stratégies fonctionnelles, des planifications et des orientations artistiques et culturelles.

Dans ce cadre seront donc évoquées en particulier, outre les orientations artistiques, les questions liées à la programmation, à la planification des productions, au calendrier des représentations ainsi qu'à la mise en cohérence et la communication des activités lyriques, musicales et chorégraphiques proposées par les différentes structures associées.

En cas de difficultés ou désaccords, c'est au sein du conseil de coordination que les solutions doivent être recherchées avant d'être, si nécessaire, soumises à l'examen du Bureau de l'Opéra national du Rhin.

Les réunions du conseil de coordination font l'objet de comptes-rendus communiqués après chaque réunion au Bureau et aux partenaires publics. Le conseil de coordination peut, à son initiative, inviter d'autres membres pour participer à ses travaux.

1.2-C Bâtiments, ressources humaines et emplois

a - Bâtiments

L'Opéra national du Rhin est hébergé :

- à Strasbourg, à l'Opéra de Strasbourg (incluant : Grenier d'abondance, ateliers de fabrication de décors, espaces de stockage),
- à Mulhouse, à la Filature-Scène nationale et au Théâtre de la Sinne,
- à Colmar, au Théâtre municipal et à la Manufacture.

Cette situation l'oblige à composer avec la programmation propre aux lieux dits d'accueil.

9

La programmation artistique et le respect de son enveloppe budgétaire sont déterminés au plus tard le 1er novembre de l'exercice n-1 de chaque exercice et assurée pleinement par le/la directeur/trice du CCN-Ballet de l'OnR.

Dans le strict respect des équilibres budgétaires, l'Opéra national du Rhin recherche également des possibilités de diffusion nationale et internationale de ses productions lyriques et chorégraphiques, notamment par le développement volontariste d'une politique de coproduction et de coréalisation. Cette action de diffusion nationale et internationale constitue un élément important pour le rayonnement de l'OnR et du CCN -Ballet de l'Opéra national du Rhin.

1.2-E Mission d'insertion professionnelle

L'OnR met en œuvre une série d'actions dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Ces actions se concrétisent par le maintien de la cellule de l'Opéra Studio, cellule de formation de jeunes artistes lyriques. Par ailleurs, un dispositif de formation et de reconversion en faveur des danseurs est en place au niveau du Ballet de l'OnR. Une reconnaissance des métiers spécifiques se traduit par l'accueil de stagiaires et sous la forme de tutorat. Ces actions sont complétées par un partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg, la HEAR et l'école du TNS.

1.2-F Mission d'action culturelle

L'Opéra national du Rhin développe une politique en faveur du renouvellement des publics par l'éducation artistique, notamment dans le cadre de son service éducatif et d'action culturelle, au moyen d'actions concernant prioritairement :

- le développement de la sensibilisation du public jeune aux activités lyriques et chorégraphiques avec une programmation spécialement dédiée au jeune public
- le public scolaire et universitaire :
 - accès de classes à l'opéra dans le cadre de projets pédagogiques construits, ateliers de pratiques lyriques et chorégraphiques, réalisation d'outils et de supports pédagogiques pour les enseignants, formations pour les enseignants.
 - développement de la carte culture et de la carte Atout voir
 - conventionnements d'établissements scolaires et universitaires
 - matinées scolaires
- des activités décentralisées du Ballet et de l'Opéra Studio du Rhin, principalement dans des zones géographiquement isolées de l'offre culturelle
- le développement des programmes Opéra bus
- des actions en faveur des publics empêchés, en prison, à l'hôpital, dans les maisons de retraite, en centres spécialisés
- des actions en faveur des publics empêchés des quartiers défavorisés
- l'accueil de publics handicapés
- une politique tarifaire attractive, ajustée à la diversité des publics et en équilibre avec la préservation d'un niveau significatif de ressources propres.

Les actions spécifiquement destinées au milieu scolaire impliquant une collaboration avec l'Académie de Strasbourg pourront faire l'objet d'une convention particulière passée entre le Ministère de l'Éducation Nationale - Académie de Strasbourg, la DRAC Grand Est et l'Opéra national du Rhin, précisant les objectifs et modalités.

De même il est convenu que l'OnR pourra faire appel aux dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine dans le respect des dispositions du chapitre IV et plus particulièrement l'article 32 afin de promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'offre culturelle.

1.3 – Dispositions relatives au suivi des missions

Comité de suivi

Un comité de suivi se réunit une fois par an avant le comité relatif au vote du budget avec néanmoins la possibilité de se réunir avant d'autres comités à la demande expresse d'un des membres signataires de la présente convention. Il est composé des représentants des partenaires publics signataires et chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention sur la base des projets artistiques et culturels.

11

En 2002, l'ouverture après réhabilitation du Grenier d'abondance a donné à l'Opéra national du Rhin de nouveaux espaces d'ateliers et de répétition.

Dans le prolongement de ces travaux, les bâtiments du théâtre qui accueillent à Strasbourg les activités de l'Opéra national du Rhin feront l'objet d'une réhabilitation dans les prochaines années, sous réserve de la mobilisation des crédits d'investissement nécessaires et de la validation d'une décision par les partenaires impliqués, ce qui conduira l'Opéra national du Rhin à occuper le Palais des fêtes de manière transitoire durant la durée des travaux du théâtre municipal.

En l'état actuel des choses, l'Opéra national du Rhin est conduit à faire appel à des effectifs techniques supérieurs à ceux des maisons d'opéras dotées d'outils de diffusion adaptés et conformes.

b - Moyens humains permanents

Les signataires s'engagent, toutes choses étant égales par ailleurs, en fonction des moyens impartis à maintenir sur la durée de la convention et en fonction des objectifs fixés, un effectif artistique permanent basé sur celui qui est en vigueur à la date de la signature.

A titre indicatif, l'OnR dispose à la date de la présente signature d'un cadre de chœurs permanent composé de 40 chanteurs et d'une compagnie de ballet constituée de 32 danseurs (31 danseurs permanents et 1 stagiaire).

Les chanteurs en formation de l'Opéra Studio sont régulièrement associés aux productions de l'Opéra national du Rhin avec une possibilité d'évolution de cette structure.

c - Moyens humains associés

L'Opéra national du Rhin bénéficie des services de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg – orchestre national et de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse à partager en fonction des productions et des saisons. A cette fin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse mettent leur orchestre à disposition de l'Opéra national du Rhin jusqu'à 50 % des services dus par les musiciens sur la saison.

L'association Manœuvrière des petits chanteurs de Strasbourg constitue officiellement ladite « Maîtrise de l'Opéra national du Rhin » depuis septembre 2009 en échange d'un soutien financier et logistique conventionnel de l'Opéra national du Rhin. Ce chœur est composé de filles et garçons de 7 à 18 ans. Il aborde le répertoire lyrique et participe aux productions de l'institution tout en poursuivant leurs séries de concerts tant en France qu'à l'étranger.

L'OnR fait appel régulièrement aux conservatoires et établissements d'enseignement supérieur pour participer aux productions.

Parallèlement, l'OnR a également recours à des emplois artistiques non permanents.

1.2-D Mission de production, de création et de diffusion

L'Opéra national du Rhin maintient et développe un répertoire lyrique et chorégraphique incluant des créations et des reprises. L'OnR conduit une politique complémentaire d'accueil et d'invitation, notamment en faveur des récitals lyriques, de la musique de chambre et des compagnies de danse internationales.

La programmation proposée dans les villes membres est identique pour Strasbourg et Mulhouse. Les dimensions propres à la scène et à la fosse du théâtre municipal de Colmar ne permettant pas de présenter certaines productions lyriques dans des conditions optimales, les abonnés colmariens sont acheminés à Mulhouse voire à Strasbourg. Cependant, Colmar bénéficiera à minima de 2 productions lyriques et de 2 productions chorégraphiques adaptées. Par ailleurs, le théâtre municipal de Colmar reste le lieu privilégié pour les spectacles de l'Opéra Studio.

La programmation chorégraphique s'appuie sur une collaboration régulière avec les deux formations orchestrales mais aussi le recours à des musiques enregistrées qui relève d'un choix artistique. Dans le cadre de ses missions de Centre Chorégraphique National, le Ballet de l'Opéra national du Rhin développe également une action d'accompagnement et de soutien de la création chorégraphique, notamment dans le cadre du dispositif du ministère de la Culture dit « accueil studio » en faveur des compagnies indépendantes et par des actions de développement de la culture chorégraphique des publics. Ces « accueils studios » bénéficient d'un budget spécifique fléché du ministère de la Culture.

10

Il examine en particulier :

- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant
- le bilan financier de l'année écoulée,
- la réalisation de la saison précédente, notamment à partir du rapport intermédiaire annuel, ainsi que les orientations de la saison suivante. Pour ce faire, le projet de programmation et d'action est communiqué aux membres du comité au moins un an avant le début de la saison concernée.

Le comité de suivi est également informé régulièrement des données relatives à la gestion courante de l'établissement. Il est aussi à préalable, pour avis, des décisions envisagées susceptibles de modifier l'économie générale de l'établissement (évolution de l'organigramme, création de postes...).

Les réunions, convoquées au moins 15 jours à l'avance par le directeur général, précèdent les réunions du comité du syndicat intercommunal "Opéra du Rhin".

ARTICLE 2 – PARTICIPATION D'ARTISTES AMATEURS

Dans le cadre du décret du 10 mai 2017 référencé ci-dessus, l'OnR veillera à entreprendre les démarches nécessaires à la télé-déclaration de participation d'artistes amateurs aux représentations devant un public (site du ministère de la culture :

www.mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/THEA_MAT_declaration_01

A ce titre, une convention relative à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif sera établie entre l'Etat et le bénéficiaire (selon le modèle joint en annexe V-a).

Les missions d'accompagnement de la pratique amateur, menées par l'OnR, sont précisées en annexe V-b.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années couvrant la période 2024-2027.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet est évalué à 96 866 922€ en section de fonctionnement conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III. et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires signataires par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Après étude, les partenaires signataires acceptent expressément ces modifications.

12

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 7.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

A – Pour l'État (DRAC Grand Est)

5.1 Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'État contribue financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'État prend la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

5.2 L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 20 473 316 € (vingt millions quatre cent soixante-treize mille trois cent seize euros) au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 96 866 922€ (quatre-vingt-seize millions huit-cent-soixante-six mille neuf-cent-vingt-deux euros) en section de fonctionnement, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

5.3 Pour l'année 2024, une subvention de 5 118 329 € est accordée au bénéficiaire, selon la répartition suivante :

- Fonctionnement de l'Opéra national du Rhin – saison lyrique : 3 839 829 €
- Dispositif « Mieux Produire, mieux diffuser » (MPMD) : 23 500 €
-
- Fonctionnement du Ballet de l'OnR, CCN – saison chorégraphique : 1210 000 € dont 55 000 € pour l'accueil studio
- Dispositif « artiste associé » : 45 000 €

5.4 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État se répartissent de la manière qu'en 2024 et s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 5 118 329 €
- pour l'année 2026 : 5 118 329 €
- pour l'année 2027 : 5 118 329 €

Ces montants prévisionnels de subvention de l'État n'excluent pas la possibilité pour le bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par les conseillers sectoriels concernés et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention (arrêté ou convention financière annuelle) spécifiques.

5.5 Les contributions financières de l'État mentionnées au paragraphe 5.4 ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 7 à 11 sans préjudice de l'application de l'article 13 ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 11, sans préjudice de l'article 4.4.

B – Pour la Région Grand Est

5.6 Pour l'année 2024, une subvention mixte de 1 304 000 € (un million trois cent quatre mille euros) répartie en fonctionnement à 904 000 € et en investissement 400 000 €, est accordée par la Région au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel du bénéficiaire. Cette subvention est abondée d'une aide exceptionnelle de 100 000€ en investissement.

Ce montant ne prend pas en compte d'éventuelles aides supplémentaires attribuées au bénéficiaire pour financer des actions spécifiques. Ces demandes complémentaires devront chaque année faire l'objet d'informations mentionnées dans le budget prévisionnel annuel transmis.

Au titre des années 2025, 2026 et 2027, la Région déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels et actualisés, du suivi réalisé dans les conditions prévues à l'article 5.6 et dans la limite des crédits votés au budget, dans le cadre d'une convention financière bilatérale.

13

Les demandes de subvention seront instruites dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Les contributions financières de la Région ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits par le Conseil Régional, et du respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 7 et 8.

La Région se réserve le droit de verser sa subvention à concurrence des dépenses effectivement réalisées, telles que celles-ci apparaitront au travers des justificatifs comptables reçus.
La subvention annuelle sera versée selon les procédures comptables en vigueur.

C- Pour l'Eurométropole

5.7 Une contribution est accordée par l'Eurométropole au titre de sa participation au financement de l'Opéra national du Rhin pour la période 2024-2027, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027.

En 2024, l'Eurométropole s'engage sur une contribution de 648 550 € versée en une seule fois en mai.

Cette contribution est répartie comme suit :

- Pour l'année 2024, un montant de 648 550 €
- Pour l'année 2025, un montant de 648 550 €
- Pour l'année 2026, un montant de 648 550 €
- Pour l'année 2027, un montant de 648 550 €

Les contributions pour les années 2025, 2026 et 2027 seront proposées au vote du Conseil de l'Eurométropole au mois de mars.

D – Pour la ville de Strasbourg

5.8

Une contribution est accordée par l'Eurométropole au titre de sa participation au financement de l'Opéra national du Rhin pour la période 2024-2027, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027.

En 2024, la Ville de Strasbourg s'engage sur une contribution de 6 937 837 € versée en trois fois maximum au mois de janvier, avril et septembre.

Pour les années suivantes, la contribution est répartie comme suit :

- Pour l'année 2025, un montant de 6 937 837 €
- Pour l'année 2026, un montant de 6 937 837 €
- Pour l'année 2027, un montant de 6 937 837 €

Cette contribution est versée en trois fois maximum au mois de janvier, avril et septembre.

Une contribution est accordée par la Ville de Strasbourg au titre de sa participation au financement de l'Opéra national du Rhin pour la période 2024-2027, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027.

Les contributions pour les années 2025, 2026 et 2027 seront proposées au vote du Conseil Municipal au mois de décembre.

E- Pour la ville de Colmar

5.9 En 2024 la Ville de Colmar verse une contribution de 562 570 €.

5.10 Pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution de la présente convention, la Ville de Colmar s'engage à maintenir le niveau de la contribution 2024 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices concernés. Toute augmentation est subordonnée à une délibération de la Ville de Colmar.

F – Pour la ville de Mulhouse

5.11 Le montant de la contribution a été fixé à 1 749 012€ pour l'année 2024.

14

Pour les autres années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Ville de Mulhouse sont basés sur le montant 2024 et soumis au vote des crédits par la Ville de Mulhouse, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices concernés.
Toute modification du montant de référence est subordonnée à une délibération de la Ville de Mulhouse.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

6.1 Les contributions financières sont créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Titulaire du compte : 067058 SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE STRASBOURG ET EUROMETROPOLE
N° SIRET : 256 701 160 00010
N° Identifiant Chorus : 2100054278
Établissement bancaire : Banque de France
IBAN : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056
BIC : BDFEFRPPCT

A – Pour l'État (DRAC Grand Est)

6.2 Pour 2024, l'État verse une subvention globale de 5 118 329 € dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs bilatérales.

6.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'État et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- La totalité du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.4, soumise, le cas échéant, au gel budgétaire, sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.5 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 4.4.

6.4 La subvention est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est - *Exercice 2024* :

Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 0131-01-23, activité 013100030302 – opéras nationaux en région : 3 863 329 € (dont 23 500 € au titre du MPMD)

Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 0131-01-23, activité 013100020301 – centres chorégraphiques nationaux : 1 255 000 € (dont 55 000 € pour l'accueil studio et 45 000 € pour l'artiste associé).

6.5. L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est le directeur régional adjoint des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques de la Marne.

B – Pour la Région Grand Est

6.6 Pour l'exercice 2024, le versement de la subvention mixte de la Région s'effectue dans le cadre d'une convention financière bilatérale, selon les modalités suivantes :

- Fonctionnement : Versement de l'intégralité de la subvention dès signature de la convention financière.
- Investissement : Versement d'un acompte de 50% de la subvention dès signature de la convention ; Versement du solde de la subvention au chapitre 903 sur présentation d'une demande de versement et d'un état récapitulatif des dépenses visés par le bénéficiaire et sur présentation d'un compte rendu d'activités et de comptes annuels (compte administratif pour les bénéficiaires publics ou bilan et compte de résultat pour les bénéficiaires privés) de l'exercice N-1.

15

Pour les exercices 2025, 2026 et 2027, le versement des subventions s'effectuera selon les règles en vigueur au moment de leur octroi.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional.

C- Pour l'Eurométropole

6.7 Le paiement de la contribution sera effectué en un seul versement, durant le premier semestre de l'année en cours, après le vote du budget par le Conseil de l'Eurométropole.

La contribution sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.
Pour l'Eurométropole de Strasbourg, le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de Strasbourg municipal et de l'Eurométropole. Son adresse est la suivante : Monsieur le receveur des Finances de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg - CS 71022 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Pour les exercices 2024, 2025, 2026 et 2027, le versement des contributions, après arbitrage annuel du montant, s'effectuera selon les règles en vigueur au moment de leur octroi.

D – Pour la ville de Strasbourg

6.8 Le paiement de la contribution sera fractionné en 3 versements en janvier, avril et septembre de chaque année.

Ils seront crédités au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur. Pour la ville de Strasbourg, le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de Strasbourg municipal et de l'Eurométropole. Son adresse est la suivante : Monsieur le receveur des Finances de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg - CS 71022 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Pour les exercices 2024, 2025, 2026 et 2027, le versement des contributions, après arbitrage annuel du montant, s'effectuera selon les règles en vigueur au moment de leur octroi.

E- Pour la ville de Colmar

6.9 Le montant total de la subvention est versé selon les modalités ci-après :

La moitié de la contribution sera versée en février, le solde en deux versements d'avril à juin.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de la Ville de Colmar.

F – Pour la ville de Mulhouse

6.10 Dans le cadre de l'article 4. 10 précité, le montant total de la contribution de l'année en cours est versé selon les modalités ci-après :

Echelonnement entre janvier et mai de chaque année selon la répartition suivante :
50 % avant le 31 janvier, 20 % avant le 31 mars, 20 % avant le 30 avril et le solde dû avant le 31 mai de l'exercice en cours.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de la Ville de Mulhouse

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier via le lien <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Declaration-renouvellement/Compte-rendu-d-emploi-de-la-subvention>. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.

16

- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires signataires de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires signataires sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de faire figurer le logotype de l'État, de la Région Grand Est, de l'Eurométropole de Strasbourg, des villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet...). A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : Etat / Région / Département / Ville / autres partenaires.

Les logos et la charte graphique sont à télécharger sur les liens :

- Pour l'Etat (DRAC Grand Est) : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Telecharger-le-logo>
- Pour la Région Grand-Est : Le bénéficiaire s'engage à respecter la **Charte graphique suivante: « Avec le soutien de la Région Grand Est » et l'insertion du logo sur tous les documents de communication (https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/identite-graphique/)**. Le non-respect de cette clause pourra se traduire par le reversement de l'aide et par l'exclusion définitive au bénéfice des aides régionales.
- Pour la Ville de Mulhouse, <https://www.mulhouse.fr/ma-mairie/publications/logotheque/>
- Pour la ville de Colmar <https://www.colmar.fr/logos>

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les cinq engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- Se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- Former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- Mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention (annexe IV). Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

8.6 Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1^{er} avril 2020.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires signataires, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 En cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations prévues aux articles 7.5 et 7.6 de la présente convention, l'Etat peut le mettre en demeure de se conformer à ces obligations dans un délai maximum de 6 mois. La mise en demeure est notifiée au président de l'association. Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration du délai, l'Etat peut prononcer la suspension ou le retrait de la subvention.

9.3 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression de l'aide.

9.4 Les partenaires signataires informent le bénéficiaire de leurs décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – ÉVALUATION

10.1 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

10.2 Le bénéficiaire s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

10.3 Les partenaires signataires procèdent à la réalisation d'une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 11 – CONTRÔLE DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

11.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires signataires. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 Les partenaires signataires contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DES AIDES

Le renouvellement des aides des partenaires signataires est subordonné à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 13 – AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg,, le
(en sept exemplaires)

Pour le bénéficiaire,
Le Syndicat intercommunal
Opéra national du Rhin,
La Présidente

Pour l'Etat,
Le préfet par intérim,

Anne MISTLER

Pour la Région Grand Est,
Le Président

Pour l'Eurométropole,
La Présidente

Franck LEROY

Pia IMBS

Pour la ville de Strasbourg,
La Maire

Pour la ville de Colmar,
Le Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Eric STRAUMANN

Pour la ville de Mulhouse,
Le Maire

Michèle LUTZ

ANNEXES

ANNEXE I : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2024-2027 de l'Opéra national du Rhin et du Ballet du Rhin

ANNEXE II : MODALITES DE L'EVALUATION ET INDICATEURS

ANNEXE III : BUDGETS PREVISIONNELS 2024-2027

ANNEXE IV : PLAN D'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

ANNEXE V : CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES AMATEURS



Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens – Opéra national du Rhin 2024 – 2027

Annexe 1 : projet pour l'institution – Alain Perroux et Bruno Bouché

Introduction :

La période quadriennale courant de 2024 à 2027 se profile comme un temps de transition pour l'Opéra national du Rhin. Elle doit permettre de consolider le retour en masse du public, le positionnement de l'OnR et de préparer le futur.

Depuis la fin de la crise du Covid, l'Opéra national du Rhin a connu une période enthousiasmante et des motifs de satisfaction divers, tant du point de vue de la reconquête du public, du succès de ses productions auprès du public et de la critique que de la modernisation de ses infrastructures RH.

Ces priorités, fixées par Alain Perroux à son arrivée à la tête de l'institution en 2020, ont permis de maintenir le positionnement de premier plan de l'OnR au niveau régional, national et international, ainsi que la diversité et l'excellence de ses productions, dans un contexte économique difficile.

Le projet d'un *Ballet Européen au XXI^e siècle* porté par Bruno Bouché depuis sept ans au CGN•Ballet de l'Opéra national du Rhin en a fait l'une des compagnies les plus reconnues actuellement en France grâce aux différents axes de transformation d'un Ballet en prise avec son temps, que ce soit à travers ses créations et ses entrées au répertoire, son lien avec les publics, ses modalités de diffusion, ou son économie de production.

Les enjeux de maintien et d'adaptation de ce modèle de production et de diffusion de l'OnR, de poursuite du développement des recettes propres de l'institution, ainsi que les défis posés par les travaux du théâtre de la place Broglie, nécessaires et fortement attendus, et par la période d'activité « hors-les-murs » marqueront fortement la période 2024-2027. Celle-ci sera également une période de transition à la Direction générale de l'OnR.

Le présent projet pour l'institution propose ainsi de poursuivre le travail engagé depuis la nomination d'Alain Perroux, tout en amplifiant certaines dynamiques et évolutions, notamment en matière de lien avec le public, d'évolution du modèle de production ou encore de trajectoire de développement soutenable et durable de son activité. La période 2024-2027 doit être l'occasion de :

- Continuer à enrichir le répertoire et les créations lyriques et chorégraphiques de l'OnR à travers une programmation ambitieuse et inclusive.
- Rendre le public de l'OnR plus mixte et plus large, notamment grâce à une action culturelle et de médiation consolidée,
- Accompagner l'évolution du modèle économique et de production de l'OnR en accordant une place centrale à la réduction de son empreinte écologique,
- Renforcer la diffusion des productions de l'Opéra national du Rhin,

- Poursuivre le travail engagé sur le plan de la gestion du syndicat,
- Préparer l'avenir de l'OnR et anticiper sur la période de fermeture du théâtre municipal de Strasbourg.

I. Défendre une programmation lyrique ambitieuse et audacieuse pour un public renouvelé et fidélisé

Dans la période troublée 2020-2023, le nombre de spectateurs de l'OnR a connu une dynamique très positive. Cela semble valider les propositions artistiques axées sur une grande variété de formes, styles et genres, avec un accent donné sur des œuvres populaires (*Carmin* et *West Side Story* en 2021-22, *La Flûte enchantée* et *Turandot* en 2022-23), tout en maintenant une programmation ambitieuse avec de nombreuses premières françaises (*La Reine des neiges* d'Abrahamson, *Stiffelio* de Verdi et *Les Opéaux* de Braunfels en 2021-22 ; *Le Chercheur de trésor* de Schreker et *Le Conte du Tsar Saltane* de Rimsky en 2022-23) ainsi que des créations mondiales (*Hémon* de Moutaka en 2020-21 ; *Les Réveurs de la lune* de Moody en 2021-22 ; *Until the Lions* de Pécou en 2022-23). Alain Perroux souhaite poursuivre, avec l'équipe de l'OnR, sur cette voie exigeante et diverse, continuer d'ouvrir grand l'éventail des esthétiques, en trouvant les justes équilibres entre ouvrages populaires et premières ambitieuses, entre artistes éminents et émergents, dans un souci constant d'accessibilité et d'inclusivité.

Objectifs :

- Continuer à enrichir le répertoire de l'OnR à travers une programmation ambitieuse et inclusive,
- Déployer une grande diversité de formats et d'esthétiques.

Entre 2024 et 2027, l'OnR entend poursuivre sa recherche d'équilibre entre titres populaires et ouvrage rares, tous traités avec un très haut niveau d'exigence, afin d'attirer, de convaincre et de fidéliser le public local, et d'assurer le rayonnement de l'institution sur le plan international. Les saisons 2024-2025 et suivantes seront ainsi l'occasion de nouvelles productions d'œuvres populaires comme *La Traviata* de Verdi, *Les Noies de Figaro* de Mozart, *Lucia de Lamormoor* de Donizetti ou encore *Les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach. Mais aussi de *Norma* de Bellini ou d'*Otello* de Verdi, titres qui n'ont plus été donnés à l'OnR depuis plusieurs décennies. Nous allons poursuivre la programmation de premières françaises d'ouvrages majeurs provenant d'époque diverses, ou de raretés encore jamais données à l'OnR : *Polyfemo* de Porpora et *Guevara* de Magnard en 2023-24 ; *Brundibar* de Krasá et *Guiditta* de Lehár en 2024-25 ; *Le Roi d'Ys* de Lalo, *Le Miracle d'Héliane* de Korngold et *Follies* de Sondheim en 2025-26.

Les années 2024 à 2027 sont marquées par une coloration franco-allemande plus forte que d'habitude : *Guevara*, œuvre d'un compositeur tué au début de la guerre de 1914-1918, est défendu par une distribution française placée entre les mains d'un metteur en scène et d'un chef d'orchestre allemands réputés ; *Guiditta* de Lehár sera présentée dans une version française conçue par Lehár lui-même, et défendue par une équipe française, *Hansel et Gretel* de Humperdinck et *Le Roi d'Ys* seront donnés la même saison, illustrant l'importance de l'héritage laissé tant en Allemagne qu'en France par Wagner, également présent dans la programmation avec *Lohengrin* en 2024.

L'OnR continue de s'engager en faveur de la création en présentant chaque saison au moins une œuvre contemporaine tout au long de la période 2024-2027. La maison poursuivra aussi une ambitieuse politique

de (co)commandes et de (co)créations mondiales, *Le Journal d'Hélène Berr* de Bernard Focroulle en 2024 ; *Picture a day like this* de George Benjamin et *Les Trois Brigands* de Didier Puntos en 2024-25 ; *Nine Jewels* de Sivan Eldar en 2025-26 ; *Les Inévitables* de Samuel Achache en 2026-27. L'OnR participe ainsi au soutien de l'activité économique des artistes auteurs. Par ailleurs, l'OnR s'engage à faire circuler ces œuvres contemporaines ou à rejouer des œuvres créées récemment, puisque toutes ses commandes sont coproduites avec d'autres institutions (Festival Musica, La Belle Saison, Festival d'Aix-en-Provence, etc.).

La programmation préparée par Alain Perroux jusqu'à l'été 2026, il aura également à cœur d'accompagner au mieux son successeur ou sa successeuse dans la définition des saisons 2026-2027 et 2027-2028, également couvertes par la présente convention, en valorisant notamment les productions du répertoire de l'OnR, ainsi que des projets de coproductions ambitieux.

A cela continuera de s'ajouter chaque saison :

- **Un titre baroque** avec le concours ponctuel d'ensembles indépendants spécialisés, pour qui les productions dans les théâtres lyriques nationaux sont indispensables : *Polyfemo* avec le Concert d'Astrée, dirigé par Emmanuelle Haïm, en 2024. Mais aussi en recourant, quand l'œuvre le permet, à nos orchestres permanents : en l'occurrence l'Orchestre symphonique de Mulhouse pour *Ariodante* en 2024, opéra de Haendel qui sera accompagné par la phalange mulhousienne, dirigée par un chef spécialiste du baroque sur instruments modernes : Christopher Moulds.
- **Un titre de comédie musicale et/ou d'opérette** désormais aussi marqueur de l'identité de l'OnR, après le grand succès de *West Side Story* en 2022, permettant notamment de diversifier le public de la maison. Les saisons prochaines verront ainsi de nouvelles productions, dans divers formats, des *Fantasticks* de Harvey Schmidt, de *Sweeney Todd* et de *Follies* de Stephen Sondheim, mais aussi de l'opérette *Guiditta* de Franz Lehár.
- **L'Opéra Volant** : *Les Fantasticks* en 23-24 ; *Les Trois Brigands* en 24-25 ; *Les Mamelles de Tirésias* en 25-26 avec un engagement fort de l'OnR en matière de diffusion sur les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est (tournées prévues à Sainte-Marie-aux-Mines, Sarre-Union, Vogelgrun, Haguenau, Saint-Dizier, Lunéville, etc.).
- **La deuxième production d'opéra de chambre portée par l'Opéra Studio** : *Le Journal d'Hélène Berr* en 23-24 ; *Brundibar* en 24-25 ; reprise des *Fantasticks* en 25-26. Ces productions de chambre nous permettent de continuer à proposer chaque année une véritable saison Jeune public et famille, avec chaque fois deux opéras, un ballet, les concerts « Avec mon cou(s)in » et divers ateliers, y compris pour les tout petits (Bébé chanteur et Bébé danseur). A noter que la programmation Jeune public, qui fait l'objet d'une brochure dédiée et d'abonnements spécifiques, s'est considérablement développée depuis quelques années.

Un équilibre dans les artistes invités et une place plus grande donnée aux artistes émergents :

Nous allons poursuivre le travail entamé sur des distributions de premier ordre, en nous efforçant de repérer les grandes voix de la scène lyrique comme dans la production *Stiffelio* en 2021 avec le ténor Jonathan Tételman (aujourd'hui ténor star du Festival de Salzbourg et de Deutsche Grammophon) ou *Turandot* en 2023 marqué par la présence de la soprano Elisabeth Teige. Ainsi, entre 2023 et 2026, l'OnR invite des grands noms comme ceux de Karine Deshayes, Franco Fagioli, Stéphane Degout, Sabine Devielhe Michael Spyres ou Natalie Dessay, mais aussi des chanteurs de la jeune génération comme Adèle Charvet qui fera ses débuts dans le rôle-titre d'*Ariodante* ou Martina Russomano dans celui de *La Traviata*. Nous voulons ainsi affirmer le rôle central d'une maison comme la nôtre dans les parcours des artistes lyriques qui y effectuent des prises de rôle dans des conditions optimales.

L'Opéra studio, outil d'insertion professionnelle, pleinement intégré dans la programmation de l'OnR :

Les artistes de l'Opéra Studio, formidable outil d'insertion professionnelle dirigé par Sandrine Abello, conservent une visibilité accrue dans la programmation de l'OnR, notamment en prenant en charge les formes volantes qui seront amenées à circuler largement dans la région Grand Est. Nous tenons à renforcer

leur présence dans la maison et à contribuer à l'attractivité de cette structure en les sollicitant davantage pour des rôles dans les «grandes» productions d'opéra, en les associant à des formes inédites (mini-opéras déambulatoires en 2022, comédie musicale en concert en 2023, etc.). De cette manière, Alain Perroux souhaite que les artistes de l'Opéra Studio forment une petite troupe permanente au sein de la maison et soient réinvités après leur passage à l'OnR, avec l'idée de les accompagner dans la suite de leur carrière. Dans cette perspective de constitution d'une petite troupe permanente, nous souhaitons revoir à la hausse le nombre de postes pour les années à venir en passant de huit à neuf chanteurs, et en conservant les deux postes de pianistes chefs de chant, ainsi que le poste de chef.fe d'orchestre assistant.e qui a fait la preuve de son utilité dès sa création. Ce renforcement de l'effectif de l'Opéra Studio et l'implication accrue de ses membres dans les productions de l'OnR contribuent à la recherche d'un modèle de production et de diffusion optimisé.

Une programmation riche, donnant une place aux formats divers et permettant des rencontres multiples avec le public :

Récitals et concerts

Les récitals de chants et les concerts continuent d'attirer un large public, ce qui est suffisamment rare dans les opéras français pour être souligné. Nous continuerons donc d'inviter des artistes lyriques de renommée (Anne Sofie von Otter, Julie Fuchs, Jakub Józef Orlinski, etc.) ainsi que quelque émergents dans ce domaine (Huw Montage Rendall, Kate Lindsey). Des versions concertantes de certains opéras ou comédies musicales seront par ailleurs prévues, à l'instar du *Candide* de Bernstein présenté au Palais Universitaire de Strasbourg et à la Filature de Mulhouse devant des salles comblées. Ce serait l'occasion d'un nouveau partenariat avec l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Heures lyriques

Ces rendez-vous en journée ou en soirée permettent de mettre en valeur les équipes artistiques permanentes de l'OnR (Opéra Studio, Chœur, Maîtrise). Nous continuerons de les proposer au public, car ils constituent une porte d'entrée très abordable, tant du point de vue tarifaire que programmation, dans la maison OnR – et affichent d'ailleurs régulièrement complet. A cela s'ajoutent divers concerts et ateliers destinés plus spécifiquement aux familles (bébé chanteurs, bébés danseurs, etc.).

Festival Arsmondo

Le Festival Arsmondo, créé en 2018 par Eva Kleintz, est un outil important pour ouvrir l'OnR sur le monde, l'inscrire dans une dynamique transdisciplinaire et lui permettre de collaborer largement avec les autres institutions et associations locales. Chaque édition a lieu au printemps sur trois semaines et se déploie dans différents lieux de la Ville de Strasbourg. De 2024 à 2027, l'OnR continuera donc de proposer des éditions d'Arsmondo non plus dédiées à des pays lointains mais à des cultures transnationales. A la suite des Arsmondo Tzigane et Slave, nous avons planifié un Arsmondo Utopiques, un Arsmondo Méditerranée et un Arsmondo Celte. Le Festival Arsmondo, et plus largement la programmation de l'OnR, doit constituer une ouverture au monde et sur des cultures diverses.

Formes et manifestations participatives

Suite au succès rencontré par les deux concerts participatifs autour de la Marseille en 2021, et de l'opéra participatif orienté vers le jeune public *Les Réveurs de la lune* en 2022, nous prévoyons d'autres manifestations participatives, notamment autour de la production de *Brundibar*, en 2024-2025.

Un modèle de production et de diffusion ambitieux et durable :

L'OnR fait par ailleurs monter en puissance une ambitieuse politique de coproductions : la plupart des spectacles de la période 2024-2027 seront coproduits avec notamment l'Opéra de Dijon, l'Opéra royal de Copenhague, l'Opéra-Comique, l'Opéra de Lille, l'Opéra de Graz, le Volksoper de Vienne, le Royal Opera

House Covent Garden, l'Opéra de Lausanne, les Théâtres de la ville de Luxembourg, le Grand Théâtre de Genève, etc.

L'OnR fera également appel à des productions ayant eu du succès dans d'autres maisons, comme cela a été le cas en 2023 avec *Le Conte du Tsar Saltane*. Ainsi, la production du Nederlandse Reisopera du *Miracle d'Hélène* de Korngold, saluée par la critique, sera présentée au public du syndicat lors de la saison 2025-2026.

Malgré les difficultés toujours plus grandes pour les financer, nous allons poursuivre une politique soutenue de captation audiovisuelle des spectacles : *Guerrier* en 2024 sera ainsi retransmis par France Musique et par Arte et d'autres projets sont à l'étude.

II. Poursuivre au CCN - Ballet de l'OnR le développement d'un ballet européen au 21^e siècle

Le CCN/Ballet de l'Opéra national du Rhin s'est imposé dans le courant des dernières années comme un lieu de recherche et un incubateur de création chorégraphique contemporaine avec des artistes dont le langage chorégraphique est celui de la danse académique.

L'intégration des productions et des activités du Ballet dans le dessin global de l'OnR grâce à la bonne collaboration entre la direction générale et la direction du ballet a permis une collaboration fructueuse depuis 2020, période au cours de laquelle l'excellence des productions de la compagnie a été reconnue par le public et la critique.

Les années 2024 à 2027 doivent être l'occasion de poursuivre cette dynamique de recherche et d'émergence tout en enrichissant le travail du Ballet par des collaborations avec des chorégraphes majeurs de notre temps et des projets de diffusion et de tournées.

- Objectifs :
- Continuer à enrichir le répertoire de la compagnie
 - Faire de la compagnie un lieu d'émergence de nouveaux langages et de nouveaux artistes
 - Renforcer la capacité de la compagnie à réaliser des projets de tournées

Continuer à enrichir le répertoire de la compagnie

Des ballets classiques, néo-classiques, modernes, contemporains et même baroques, la compagnie peut passer d'un style à un autre, composant l'un des répertoires les plus larges de France.

Poursuivant les axes développés depuis son premier mandat la programmation de Bruno Bouché restera, pour la période 2024-2027, la colonne vertébrale du projet de transformation d'un Ballet d'aujourd'hui avec des artistes formés et entraînés au langage académique. Les processus de création très divers et le travail de transmission d'œuvres de répertoire de grands maîtres choisis développent une ouverture d'esprit, une polyvalence, une adaptabilité primordiales à des artistes épanouis, curieux et créatifs. La maîtrise de la technique est importante mais le projet d'un Ballet Européen au XXI^e siècle est aussi d'emmener les artistes dans ce désir d'ouverture. Les chorégraphes sont invités à questionner cette technique académique, en particulier celles des pointes. Plusieurs d'entre eux notamment demandent à des hommes de s'en saisir, non de manière caricaturale mais comme un outil qui peut également servir la technique masculine (*Les Beaux dormants* d'Hélène Blackburn, *Alice* d'Amir Hosseinpour et Jonathan Lunn ou encore *Giselle* de Martin Chaix).

Le choix des chorégraphes invités se précise pour définir plus avant l'identité de la compagnie. La recherche spécifique de chorégraphes capables de créer de grandes formes avec la prise en compte de la technicité des

artistes et sur des axes dramaturgiques renouvelés - encore peu développés par la création dite contemporaine - permet, en effet, de donner une chance à des artistes peu identifiés sur la scène française ou hors du champ des chorégraphes « mainstream » programmés régulièrement en tête d'affiche sur les scènes parisiennes ou dans une majorité de Scènes Nationales. Ces prises de risques « contrôlées » rencontrent un réel succès tant du public que des programmateurs par les thèmes ou les titres qu'elles abordent ou les compositeurs auxquels elles se confrontent. Ainsi, depuis six ans une nouvelle génération de chorégraphes comme Gil Harush, Alba Castillo, Martin Chaix, Matias Tripodi ou le collectif KOR'SIA, se sont révélés grâce à leurs créations au Ballet de l'OnR et créent actuellement des pièces pour de grandes compagnies et de grandes scènes internationales.

Cette recherche menée par Bruno Bouché pour faire émerger une nouvelle génération de chorégraphes est également nécessaire pour la transformation de la danse classique et pour « sortir des impasses esthétiques de la danse dite néoclassique ». Celle-ci semble en effet aujourd'hui figée après les succès de l'approche de William Forsythe, qui a porté à l'extrême et avec génie le vocabulaire classique, de ceux qui suivent une lignée plus américaine inspirée de Georges Balanchine et Jérôme Robbins ou d'autres encore qui écrivent une danse lyrique et pure à la manière de Jiri Kilián. Favoriser également la visibilité des créatrices constitue enfin une attention particulière dans la programmation du CCN.

Au sein de la programmation de l'Opéra national du Rhin, quatre à cinq programmes de ballet sont proposés par saison dans le syndicat ou en tournée, dont :

- **Une à deux grandes formes** pour l'ensemble de la compagnie.
- **Une à deux soirées de programmes mixte** pour l'ensemble de la compagnie. Ces soirées sont composées de pièces de nomenclature moyenne pour huit à douze danseurs et des trios ou duos. Le besoin de deux distributions sur chaque pièce et de remplaçants mobilise toute la compagnie et ne nous permet pas d'avoir des programmes avec des pièces de plus grande envergure. Il faut prendre aussi en considération les disponibilités restreintes en termes de places et de temps pour les répétitions en studio, au regard du nombre de représentations et de diffusions. Les deux ou trois pièces de ce programme mixte doivent donc être remontées en même temps (les trois studios du CCN sont à ce sujet plus que nécessaires ainsi que la réservation régulière d'un quatrième studio au Théâtre de la Sinne).
- **Deux programmes légers** pour lesquels la compagnie est scindée en deux groupes avec une création jeune public et une soirée mixte d'émergence chorégraphique comme *Danser Mozart au XXI^e siècle*.

Les principaux axes de cette programmation sont les suivants :

- **Une dramaturgie au XXI^e siècle** : chaque saison la programmation de Bruno Bouché compte la création de grands titres (une à deux créations par saison dont une avec orchestre pour l'ensemble de compagnie) qui développent un nouvel imaginaire et une dramaturgie en prise avec notre monde, inspirés de scénarios, romans, biographies, essais philosophiques, poèmes etc. (Citons ici *Yours Virginia*, *Chaplin*, *Les Ailes du désir*, *Alice*, *On achève bien les chevaux*, etc.). Le répertoire chorégraphique classique compte en effet peu d'œuvres majeures ayant traversées le temps si on le compare à celui de l'opéra ou à celui du théâtre et le travail de programmation du CCN/Ballet de l'Opéra national du Rhin doit contribuer à la création de nouveaux grands titres pour un futur répertoire. La relecture de chefs d'œuvres du répertoire n'est donc pas une ligne majeure, l'effectif du Ballet ne permettant par ailleurs pas de remonter de grands classiques, ni de les réactualiser dans leur partition chorégraphique originelle. Ces ballets ne sont pas tous de grands partitions musicales et certains, par ailleurs, soutiennent des stéréotypes indéfendables compte tenu des prises de conscience de nos sociétés. C'est en ce sens par exemple que la proposition de relecture de Martin Chaix pour une nouvelle *Giselle* et la déconstruction de l'œuvre originelle, pour qu'elle soit le reflet des aspirations d'une génération nouvelle et des tensions sociétales qui la traverse s'inscrivent dans ce projet d'un Ballet Européen au XXI^e siècle.

- **Un répertoire au XXI^e siècle** : En-dehors des créations de nouveaux grands titres qui constitueront ce répertoire, cette programmation continuera d'être complétée par des reprises ou des entrées au répertoire d'œuvres des grands maîtres néoclassiques et contemporains (Angelin Preljocaj, Lucinda Childs, Jiri Kilián, Kurt Jooss, etc.) qui, avant tout, nourrissent les interprètes, leur donnent un savoir pour s'aventurer plus avant dans la réinvention du langage classique. En ciblant également une singularité dans le choix des œuvres pour ne pas présenter les mêmes programmations de soirées mixtes que de nombreux ballets européens. En cela nos collaborations régulières avec William Forsythe et Ohad Naharin et le choix d'œuvres spécifiques (*Enemy in the Figure*, *Georges & Zelman* ou *Kumiyu*) alimentent la technicité des danseurs dans un esprit d'ouverture à des techniques d'improvisation ou de conscience du corps qui questionnent l'héritage et la formation classique.

- **Développer les œuvres interdisciplinaires** : Les œuvres interdisciplinaires ouvrent aussi à de nouveaux chemins de création. En matière d'interdisciplinarité, dans le cadre de la révolution qu'a opérée Pina Bausch et le Tanztheater Wuppertal dans le spectacle vivant, la danse a été d'une importance capitale et Bruno Bouché travaille à l'entrée d'une de ses œuvres rares mais fondatrice : *Les Sept péchés capitaux*. Le projet de « Danse-théâtre », adaptation d'*On achève bien les chevaux* par Clément Hervieu-Léger, Daniel San Pedro et Bruno Bouché pour les trente-deux danseurs du Ballet, huit comédiens de la compagnie des Petits Champs et quatre musiciens et présenté dans le syndicat et en tournée (Théâtre de la Ville, Brest) en 2024, 2025 s'inscrit dans cette perspective. Cela sera également le cas avec de nouveaux projets de comédie musicale ou d'opéra dansés (*Noes*, dans une chorégraphie d'Hélène Blackburn avec les solistes de l'Opéra studio et le chœur de l'OnR, et *Follies* en 2026). Ces projets permettent de faire progresser la polyvalence des artistes qui apprennent à chanter, à jouer la comédie et dire des textes. Ils s'ouvrent et se forment à une diversité de disciplines mais également prennent conscience de la différence entre des carrières d'artistes chanteurs, comédiens - souvent intermittents - et peuvent ainsi mieux évaluer leur statut d'artistes permanents.

- **Contribuer à l'émergence des chorégraphes issue de la compagnie** : à la suite des différents projets impliquant des chorégraphes issus de la compagnie (*Danser Mozart au XXI^e siècle*, *La Gran Partida*, etc.), le CCN/Ballet de l'Opéra national du Rhin continuera de favoriser l'émergence chorégraphiques en son sein et les questions qui lui sont liées. Des projets verront ainsi le jour dès 2024 : Sérénade avec la création de la jeune chorégraphe américaine Brett Fukuda, danseuse au sein de la compagnie, *Sous les jupes*, création de Pierre-Emile Lemieux Vienne ainsi que le *Casse-Noisette*, première grande forme confiée à un danseur du CCN, Rubén Julliard, à Noël 2024.

- **Des créations Jeune public ambitieuses** : Chaque saison le programme Jeune public fait l'objet d'une production spécifique par des chorégraphes de renom (Hélène Blackburn, Béatrice Massin, Ohad Naharin) connus pour leur sensibilité avec le monde de l'enfance ou curieux de s'aventurer sur ce terrain nouveau. Par ailleurs, la notoriété des chorégraphes permet d'envisager une diffusion importante de ces productions très demandées par les programmateurs (Royal Opera House pour *Les Beaux Dormants* d'Hélène Blackburn). Ces programmes sont également l'occasion de commander des pièces à des chorégraphes issus de la compagnie (*Danser Mozart au XXI^e siècle*, *L'Atelier des frères Grimm*).

Donner une place plus importante à l'émergence chorégraphique :

Nous sommes également engagés plus avant dans les projets interdisciplinaires et vis-à-vis de l'émergence chorégraphique ; mettant à profit les heures en studio durant le deuxième confinement alors que toutes les représentations s'annulaient, comme la formation de chant et de comédie pour *West Side Story* ou l'atelier chorégraphique et scénographique qui a donné naissance à *Danser Schubert au XXI^e siècle*. Ces projets ont permis de développer la créativité artistique des danseurs du CCN/Ballet de l'Opéra national du Rhin.

Les partenariats du CCN avec les écoles supérieures de formation, renforcés dans le courant des dernières années avec, notamment, la création de la Cellule d'Insertion Professionnelle en lien privilégié avec le Master « Danseur interprètes » du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, continueront à participer de cet engagement du Ballet en faveur de l'émergence et de la formation professionnelle de jeunes interprètes. Nous avons l'intention dès les prochaines saisons de développer le dispositif « En Compagnie » grâce à l'apprentissage en réflexion avec La Filature, Scène nationale de Mulhouse, dans un plus large projet d'insertion professionnelle décentralisé sur notre territoire.

Renforcer la diffusion en tournée des productions du ballet :

Le ballet continuera sa collaboration avec le tourneur DLB Spectacles entre 2024 et 2027 afin de poursuivre la reprise des tournées amorcée depuis la fin de la période Covid et malgré un contexte économique difficile et concurrentiel. Des projets plus légers (impliquant notamment des effectifs réduits) seront ainsi également créés afin de faciliter ce développement.

En 2024 et 2025, le CCN/Ballet de l'Opéra national du Rhin poursuit son rayonnement sur de grandes scènes internationales françaises comme le Théâtre de la Ville en mai 2024 avec le programme mixte Lucinda Childs, Bruno Bouché, William Forsythe. *On achève bien les chevaux*, création de danse théâtre coproduite avec la Compagnie des petits champs poursuivra également sa tournée en 2024-2025.

Plus à l'écoute de nos demandes de tournée au long court sur des périodes de plusieurs semaines, DLB saura construire des tournées avec une alternance d'un grand format et d'un programme plus léger techniquement. Cette stratégie nous permettra de mieux harmoniser nos plannings contraignants et les plages disponibles à la diffusion hors-OnR qui dépendent de l'organisation d'une maison d'Opéra. Nous pourrions ainsi négocier les coûts de production entre les différents théâtres d'une même tournée, organiser des déplacements mieux maîtrisés, moins coûteux et surtout plus écoresponsables. Nous pourrions également explorer pendant la période 2024-2027 des perspectives de tournées internationales grâce au réseau de DLB. Il est toutefois possible que la capacité du Ballet à tourner atteigne un plafond de verre compte tenu du modèle économique de la compagnie.

III. Favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités et aux bâtiments de l'OnR

L'Opéra national du Rhin est une structure culturelle de renommée internationale qui a les moyens d'une action régionale forte par son ancrage dans les trois villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Il défend avec passion sa politique culturelle et favorise l'accès du plus grand nombre au spectacle vivant, notamment pour les jeunes. L'étude de programmation préalable au projet de travaux a souligné que l'OnR était perçue comme une maison accueillante auprès du public.

Alain Perroux et Bruno Bouché souhaitent que l'Opéra poursuive les activités de diversification et de renouvellement de ses publics en mettant notamment l'accent sur la médiation, l'accès de toutes et tous aux propositions de l'OnR et sur les actions auprès du jeune public. Ces dispositifs sont aujourd'hui solides et pérennes, preuve de l'engagement profond de l'OnR et de son implication dans la vie de la Cité.

La période 2024-2027 doit être l'occasion de réaffirmer l'importance de ces dispositifs en les rassemblant dans un programme d'activité « L'OnR pour vous » afin de mieux communiquer auprès du public mais aussi des partenaires publics et privés de l'Opéra sur ces actions.

Objectifs :

- Structurer et renforcer les dispositifs d'accessibilité
- Permettre un accès à l'opéra à toutes et tous à travers une combinaison d'action : - Billetterie avec des tarifs spéciaux - développement des dispositifs à Colmar et Mulhouse - Actions de médiation destinées à un public éloigné - Accueil dans les salles de l'OnR de public en situation de handicap (accueil des publics malvoyants, acquisition de gilets vibrants pour les publics malentendants) ; etc.
- Mieux communiquer sur ces dispositifs afin de permettre un accès encore plus large,
- Favoriser l'émergence à travers le programme d'accueil studio du CCN

Communiquer intelligemment pour le plus grand nombre

Alain Perroux souhaite axer la communication sur l'accessibilité des propositions de l'OnR et sur l'idée que la visite à l'Opéra constitue une formidable expérience immersive. Non seulement pendant la représentation, où tous les sens du spectateur sont stimulés, mais aussi avant par la possibilité d'assister aux *Prologues* ou de prendre un verre dans les espaces publics, et après en partenariat avec le Café de l'Opéra dont le projet mérite d'être repensé. L'idée que l'OnR souhaite propager, c'est que **chaque spectateur ressort de l'Opéra un peu différent de ce qu'il était en entrant, enrichi par une expérience unique.**

Les éditions papiers (brochures, programmes de salle, et magazine) seront poursuivies dans les prochaines années tout en continuant la réflexion sur les quantités et les matériaux utilisés. Par ailleurs, l'utilisation des outils électroniques et des réseaux sociaux ayant permis dans le courant des dernières années des économies sur les dépenses de communication avec des résultats tout aussi satisfaisants, elle doit s'intensifier, notamment par la diffusion de contenus de qualité sur les réseaux sociaux. On veillera à rester attentifs aux évolutions incessantes des modes de communication permettant par ailleurs une diminution de l'empreinte carbone et des déchets produits par l'OnR.

Mise en place du programme « L'OnR pour vous » rassemblant l'ensemble des dispositifs d'accessibilité

L'Opéra national du Rhin a mis en place de nombreux dispositifs visant à favoriser la médiation et l'accessibilité de tous à l'ensemble de ses activités. La période 2024-2027 doit permettre de mieux structurer cette action et de communiquer efficacement afin qu'elles soient plus lisibles et mieux connues de toutes et tous. Il est ainsi proposé de rassembler l'ensemble de ces dispositifs (médiation, jeune public, accessibilité, conférences, visites, parcours bus, etc.) sous une appellation commune permettant une meilleure compréhension et un accès facilité pour le public non-averti, un financement accru, par des partenaires publics et privés, ainsi qu'une organisation optimisée de ce volume important d'actions. Ce programme doit faire l'objet d'une communication à compter de septembre 2024 pour la saison 2024-2025.

Dans cette même optique et à la faveur du projet de travaux du Théâtre municipal, il semble par ailleurs important de continuer à développer les actions visant à faire connaître l'opéra dans toutes ses dimensions à un nouveau public. Aussi Alain Perroux et Bruno Bouché souhaitent-ils, en collaboration avec les trois villes du syndicat, renforcer l'accès du public et des visiteurs à nos représentations mais aussi à nos lieux de travail – visites du Théâtre de Strasbourg, récemment mis en valeur par la production de *Don Giovanni aux Enfers*, lors des journées du patrimoine mais plus largement dans le courant de l'année, expositions sur le bâtiment et sur les archives de l'OnR, visites des ateliers de construction des décors et des costumes de la

9

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

pratique de la danse et qui, en deux heures, vont assister à un moment de travail des danseurs sur une chorégraphie de la programmation du Ballet.

- **Classes ouvertes** : Ces Classes ouvertes donnent la possibilité à un public très large d'assister à l'entraînement des danseuses et danseurs du Ballet. Ce moment est introduit par Pasquale Nocera avant de rejoindre les artistes dans le studio du CCN. À Mulhouse nous organisons trois séances pour des groupes qui ne peuvent dépasser les trente-cinq personnes. À Strasbourg nous organisons une seule séance et l'entraînement se fait en scène.
- **Couilles Studio** : le Couilles studio est une répétition publique dans le studio du CCN, bien avant l'arrivée en scène des artistes. En général, en présence du chorégraphe, le public a la possibilité de découvrir le travail de création et ce, dans la proximité que permet la répétition en studio. Un moment privilégié aussi pour questionner le chorégraphe sur la création.

Impliquer les amateurs.

L'accès à l'art lyrique et chorégraphique est également rendu possible par la pratique des amateurs. Celle-ci est particulièrement développée à Strasbourg, Colmar et Mulhouse et dans toute l'Alsace, ce qui est une force indéniable pour notre maison. L'OnR proposera ainsi, en lien avec les services de développement des publics des villes du syndicat, **plusieurs projets au cours de la période 2024-2027, impliquant largement des amateurs.** Ce sera par exemple le cas avec la reprise de l'opéra participatif *Brundibar* de Hans Krása, dans la production de Jeanne Candel créé en 2018 à l'Opéra de Lyon. Cet ouvrage rassemblera une trentaine d'enfants et d'adolescents, provenant à la fois de la Maîtrise de l'OnR et des classes CHAM d'un école de la Meinau.

La convention avec la **Maîtrise de l'Opéra national du Rhin** a également été renouvelée en 2023 pour deux saisons. Cette convention prévoit le soutien à cette association permettant la formation vocale de près de 300 enfants et adolescents dans les locaux de l'OnR, formidable expérience de formation mais aussi d'une découverte privilégiée du genre opéra.

Enfin, des collaborations ponctuelles avec les habitants de Strasbourg sont en réflexion, sur le modèle du concert participatif en lien avec l'exposition des Musées de Strasbourg sur la Marseillaise. Des projets sont aussi en cours de réflexion à Colmar, autour de la thématique skateboard et opéra permettant la rencontre des amateurs de ce sport (pratiqués non loin de la Manufacture de Colmar) et des artistes de l'Opéra Studio.

IV. Implication territoriale de l'OnR et du CCN

Le syndicat intercommunal Opéra national du Rhin constitue un modèle vertueux en termes de mutualisation et de rayonnement territorial large d'une maison de production lyrique et chorégraphique. Ce modèle lui permet de disposer d'une importante capacité de diffusion à travers l'Opéra Volant ou les tournées du Ballet dispositifs qui doivent être préservés, et même encouragés dans les années 2024-2027, notamment dans la perspective des travaux du Théâtre municipal de Strasbourg. Ce modèle de mutualisation doit également être réaffirmé par un renforcement de la présence territoriale de l'OnR à Mulhouse et à Colmar. Enfin, le rayonnement doit aussi passer par des coopérations structurées avec d'autres maisons de production lyrique de la Région Grand Est : Opéra national de Lorraine et Opéra de Reims.

Renforcer la visibilité de l'OnR dans les trois villes du syndicat.

Pour la période 2024-2027, Alain Perroux et Bruno Bouché souhaitent améliorer la visibilité de l'OnR ainsi que l'accessibilité de ses propositions artistiques et culturelles dans les trois villes du syndicat intercommunal.

11

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

Meinau, mise en place d'un programme d'activités ouvertes à Colmar avec les artistes de l'Opéra studio, collaboration renforcée entre le Théâtre municipal et le studio, et réflexion sur la future installation du studio permettant un accès du public aux répétitions ou à des séances participatives, poursuite des activités du CCN à destination de tous les publics à Mulhouse. Ces activités doivent contribuer au développement des ressources propres de l'OnR.

Mettre un accent fort sur la programmation jeune public et familles

La programmation dédiée au jeune public sera un élément important des saisons à venir avec des spectacles et des créations mais aussi la poursuite des activités de médiation nombreuses, conduites par le département jeune public et médiation culturelle. Au total, les représentations scolaires de l'OnR touchent entre 12 000 et 13 000 élèves par an, auxquelles s'ajoutent les scolaires et étudiants accueillis en groupe sur les représentations tout public ainsi que le jeune public touché par les actions du service.

A compter de la rentrée 2024 des parcours identifiés plus clairement seront proposés aux enseignants et aux partenaires de l'OnR :

- **Une année à l'opéra** : ce programme doit permettre un accueil à une classe d'un établissement sur différents événements jalonnant l'année scolaire incluant : visite de l'Opéra, concert pédagogique, une représentation tout public (ou générale/ pré-générale) d'un Opéra ou Ballet, rencontre/atelier avec un artiste lyrique ou danseur du ballet dans la classe,
- **Au cœur de l'œuvre** : plus serré, ce dispositif permet d'offrir un accès aux établissements les plus éloignés géographiquement ou culturellement à l'Opéra en proposant un parcours autour d'une œuvre de la programmation incluant : visite de l'opéra, atelier de pratique artistique, accès à une répétition commentée, venue au spectacle,
- A ces deux programmes phares s'ajoutent des actions sur mesure développées autour des projets de l'OnR et notamment des projets participatifs ou des opéra volants.

Les parcours pédagogiques du CCN (atelier, visite du CCN ou de l'OnR, entraînement des danseurs, etc.) continueront d'être proposés aux classes et groupes inscrits sur la programmation danse, en lien avec le Département Jeune public et médiation culturelle de l'OnR.

Ces actions concernent des groupes scolaires, associations et structures socio-culturelles des trois villes du Syndicat Intercommunal, mais également au-delà en Alsace et dans la ruralité.

Des programmes identifiés seront reconduits sur la période 2024-2027

- **Formation des formateurs** : Cette formation organisée en lien avec la DAAC permet à des enseignants du 2nd degré de découvrir le quotidien des danseurs et le parcours de découverte (entraînement des danseurs, répétitions, atelier et outils pédagogiques de l'OnR) que nous proposons dans le cadre de FEAC. Une autre formation à l'INSPE de Strasbourg permet de communiquer sur les dispositifs d'EAC proposés par l'OnR
- **Université de la danse** : Le CCN organise chaque année six conférences sous forme d'ateliers/dansées dans les Universités de Strasbourg et Mulhouse autour des programmations de la saison.
- **Enseignement Spécialité danse au Lycée Schweitzer de Mulhouse** : Dans le cadre de l'enseignement de Spécialité danse, le CCN/Ballet de l'OnR est la structure culturelle référente pour le Lycée Schweitzer de Mulhouse. Ce programme comprend des ateliers avec des interventions d'artistes du Ballet de l'OnR mais aussi d'artistes du territoire ou en résidence/diffusion à La Filature. Une dizaine d'intervenants extérieurs (2h par séance) et une vingtaine d'heures assurée par le Ballet de l'OnR en plus des spectacles auxquels les élèves assistent pendant la saison.
- **Mercredis découverte** : Ces huit ateliers chaque saison permettent à des enfants de découvrir comment travaillent les danseuses et danseurs du CCN/Ballet de l'OnR. Le Mercredi découverte s'adresse à des enfants de sept à douze ans (une vingtaine d'enfants) qui n'ont pas forcément une

10

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

Cela passe par une présence renforcée dans l'espace public (réseaux d'affichage urbain dans les trois villes du syndicat), par un traitement des questions d'accessibilité des locaux au public, notamment à Mulhouse et à Colmar (questions liées aux qualifications d'ERP des locaux de l'OnR) et par une présence davantage structurée du service de médiation et de développement des publics à Colmar et Mulhouse (en lien avec le CCN).

La période 2024-2027 doit également permettre de structurer ou de renforcer des partenariats de moyen-terme avec des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville à Strasbourg (quartier de Koenigshoffen-Est), Colmar (Quartier Europe) et Mulhouse (travail de partenariat avec des structures associatives locales), mais aussi de s'inscrire dans des dispositifs porteurs, comme celui de Cité éducative à Colmar.

Renforcer les partenariats avec les acteurs culturels locaux et les dynamiques culturelles locales

L'implication de l'OnR dans des **partenariats durables avec les acteurs culturels locaux, propres à favoriser la circulation des publics et la mise en commun de moyens au service du dynamisme culturel des trois villes du syndicat** et de la Région, est fondamentale. Il nous faudra bien entendu maintenir nos partenariats de longue date avec Musica, contribuant à renforcer le positionnement de Strasbourg comme ville majeure de la création musicale contemporaine, ainsi qu'avec l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (construction de programmes communs et notamment réflexion en cours sur des projets d'opéra en version de concert), l'Orchestre symphonique de Mulhouse, la Comédie de Colmar, la Filature, L'espace 110, POLE SUD, le TNS mais aussi le TJP.

La **pérennisation du festival Arsmondo** dans les années à venir permettra également de donner un cadre propice au développement de ces partenariats.

Alain Perroux souhaite développer ces partenariats au-delà des villes du syndicat en impliquant notamment l'OnR dans le Conseil local des territoires pour la culture, ce qui devra permettre d'échanger avec les collectivités du Grand Est sur leurs besoins et sur d'éventuelles collaborations.

Enfin l'OnR intensifiera les **partenariats avec des acteurs culturels d'autres champs culturels**, comme les Musées de Strasbourg, avec qui une convention de partenariat a été élaborée en 2023, ou encore le réseau municipal et métropolitain des médiathèques. La programmation de l'OnR pour les saisons à venir verra en effet s'inscrire pleinement dans le cadre de l'événement **Strasbourg, capitale mondiale du livre** : Festival Arsmondo Utopie en 2024, création de l'opéra familial *les Trois Brigands* de Didier Puntos, mise en lumière de l'*Aristote* autour de la production d'*Ariadante* de Haendel à l'automne 2024.

Renforcer les efforts de l'OnR en matière de diffusion dans la Région Grand Est et au-delà :

L'Opéra Volant a constitué une initiative forte des trois premières saisons d'Alain Perroux à l'OnR permettant la rencontre et la fidélisation de public dans des territoires ruraux ou non dotés d'institutions lyriques. Il constitue une réponse, aussi modeste soit-elle, à cet enjeu primordial d'un maillage équilibré du territoire sur le plan culturel, permettant à de nombreuses villes de la Région Grand Est de présenter des spectacles d'opéra. Les représentations à Sainte-Marie aux Mines ou à Sarre-Union ont ainsi été des succès publics et témoignent de la pertinence de ce dispositif que nous voulons poursuivre à travers des partenariats formalisés avec des collectivités territoriales (communautés de communes du Val d'Argent, ville de Mutzig, Haguenau, Vogelgrün, Lunéville, Saint-Dizier, etc.) mais aussi avec les scènes conventionnées de la Région Grand Est ou de l'Eurrométropole de Strasbourg (Point d'Eau à Oswald, La Briquetterie à Schiltigheim, etc.). L'Opéra Volant pourra par ailleurs prendre de l'ampleur pendant la période de fermeture du Théâtre municipal de Strasbourg à partir de 2027. Il nécessite toutefois de poursuivre le travail de modernisation de la convention du personnel administratif et technique, mais aussi de rechercher des financements fléchés

12

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

pour ces tournées (financement via le plan « Mieux produire, mieux diffuser » du Ministère de la culture, financement des collectivités territoriales, mécénat, etc).

Le développement des tournées du Ballet, reparti à la hausse à la suite de la pandémie du Covid, est aussi un axe prioritaire répondant aux enjeux de diffusion des productions de l'OnR ainsi que de rayonnement de l'Alsace et du Grand Est au niveau national et international.

Un travail de coopération structurée et de mutualisation de compétences et de moyens avec les Opéras de la Région Grand Est et notamment l'Opéra national de Lorraine, constitue une autre priorité stratégique pour la période 2024-2027. L'OnR construira durant cette période des décors pour deux productions coproduites avec Nancy, remplissant un double objectif de valorisation de ses ateliers et de développement durable du fait de la proximité géographique des deux maisons.

Développer le rayonnement transfrontalier de l'OnR :

La dimension européenne a toujours été un élément central du projet culturel de l'Opéra national du Rhin qui perdure notamment à travers les projets de coproductions à venir avec des grandes maisons d'opéra européenne. Ce projet est aussi une réalité du fait de la fréquentation importante de nos salles par un public transfrontalier (allemand et suisse notamment), dont le potentiel peut être renforcé par des campagnes de communication spécifiques.

Alain Perroux souhaite également étudier la piste d'un développement des activités de l'OnR, notamment sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec une potentielle diffusion de productions légères de l'OnR ou des actions de médiation ciblées. Des recherches de subventions fléchées pourraient être effectuées en ce sens.

Il souhaite par ailleurs poursuivre les échanges avec les écoles de formation de jeunes chanteurs de Fribourg-en-Breisgau (Hochschule für Musik Freiburg) et de Bâle (jeune ensemble du Theater Basel).

V. Préserver et renouveler le modèle de production de l'OnR

Pour la période 2024-2027, l'OnR souhaite faire évoluer son modèle de production afin de répondre aux enjeux actuels en matière de production et de diffusion, tout en préservant un volume important de représentations chaque saison dans les trois villes du syndicat et en région. Cette réponse passe par plusieurs engagements détaillés ci-dessous :

Renforcer les logiques de coproductions des spectacles de l'Opéra national du Rhin :

A partir de la saison 2024-2025, toutes les nouvelles productions de l'OnR sont coproduites avec des créations à Strasbourg mais aussi ailleurs (Berlin, Dijon, etc.). Plusieurs productions ont plusieurs coproducteurs. Les logiques de coproductions visent à répartir équitablement les coûts sur des enveloppes budgétaires de production maîtrisées. Cette politique doit permettre le renforcement de partenariats suivis avec des maisons d'opéra françaises mais aussi de travailler à des coproductions au niveau européen pour affirmer la dimension européenne de l'OnR.

Prolonger la vie des productions de l'Opéra national du Rhin :

Les saisons 2024-2027 compteront des projets de reprises de productions de l'OnR (*Hänsel et Gretel*, production de Pierre-Emmanuel Rousseau en 2025-2026) ainsi que des locations des productions de l'OnR à d'autres maisons (*Giulio* de Martin Chaix à l'Opéra de Nice-Côte d'Azur). L'OnR mettra à jour son catalogue de production stockée afin de permettre des projets de revente des productions dont des reprises ne sont pas prévues.

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

13

Cadrer au plus juste les enveloppes décors-costumes-accessoires mises à disposition des artistes invités :

Cette contrainte doit inciter les artistes invités à recycler systématiquement des éléments de décors et des costumes du stock. Elle s'accompagne d'une révision à la baisse des cachets maximum versés aux équipes de création ainsi que d'une réflexion sur un modèle de productions ne mobilisant que des éléments d'accessoires et de costumes du stock.

Quand le coût marginal de la représentation supplémentaire le permet, augmenter le nombre de représentations des séries lyriques et du ballet :

Grâce au renforcement des outils d'analyse budgétaires, ainsi qu'au recours accru aux artistes de l'Opéra Studio, les saisons 2024 à 2027 ont été construites en ajustant le nombre de représentations par séries en fonction de critères économiques et en ajoutant des représentations lorsque cela est possible. Cela sera par exemple le cas avec *Casse-Noisette* en décembre 2024 et la production de la *Traviata* en 2025, mais aussi avec *Les Trois Brigands*, Opéra Volant de la saison 2024-2025.

S'appuyer sur les forces artistiques maisons et sur les ateliers :

L'OnR a la chance de pouvoir produire, en s'appuyant sur ses forces permanentes et la collaboration avec l'OPM et l'OSM, des productions maison. Cela sera par exemple le cas avec les représentations de *Peer Gynt* en 2024-2025, fruit d'une coréalisation avec l'OPM, avec la participation du Chœur, du Studio et des comédiens étudiants du TNS.

La période 2024-2027 doit aussi permettre de réaffirmer l'importance des ateliers pour la maison mais aussi comme pôle de compétence pour des maisons de création du Grand Est et des régions voisines.

VI. Poursuivre le travail de structuration administrative et managériale

L'Opéra national du Rhin est un syndicat mixte de gestion administrative créé en 1972. Au cours des dernières années, plusieurs chantiers d'ampleur (refonte des conventions et des grilles de rémunération des agents, refonte des outils de suivi budgétaire) ont été engagés afin de moderniser sa gestion administrative. Il faut que les équipes de l'Opéra national du Rhin poursuivent ce travail afin de pérenniser le modèle vertueux sur lequel repose l'Opéra national du Rhin.

Moderniser et renforcer les procédures de gestion du syndicat :

Il conviendra ainsi, dans les prochaines années, de poursuivre cette démarche de structuration de l'administration et de mise en conformité de nombreux usages de l'OnR avec le cadre réglementaire. Il serait par exemple nécessaire de renforcer les procédures de contrôle de gestion interne, de fiabilisation et d'optimisation de la passation des marchés publics, de déconcentration du contrôle budgétaire (en allouant à chaque chef de service un budget clair et limitatif par le biais d'outils simples d'utilisation). Ces différentes démarches répondent à deux enjeux principaux : la **sécurisation de l'action de l'OnR sur le plan juridique d'une part et la maîtrise de la trajectoire budgétaire** qui impliquent de réels efforts de gestion pour les prochains exercices. Cette structuration des processus de contrôle budgétaire et de gestion doit, par ailleurs, contribuer à la **définition des évolutions possibles et souhaitables du modèle économique de l'OnR**, en dialogue avec ses instances de gouvernance. Elle s'accompagnera pour la période 2024-2027 par un travail sur l'architecture des systèmes d'information et la mise en place d'outils informatiques performants (changement en 2025 de logiciel d'engagement comptable, finalisation de la mise en place de l'outil de suivi de la production et du temps de travail, etc.).

Poursuivre la mise en place d'un cadre RH équilibré et attractif et à même de favoriser une prise en compte de nouveaux enjeux de façon constructive et apaisée :

Un travail de refonte du cadre RH de l'OnR et de mise en conformité avec le statut de la fonction publique a été largement engagé avec le projet de mise en place du RIFSEEP et de modification des règlements de

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

14

travail ayant abouti en juin 2023. Il a permis de renforcer la clarté et l'équité du cadre de gestion RH des personnels de l'OnR. Ce travail doit être poursuivi en tenant compte des contraintes actuelles (notamment sur le plan budgétaire), mais aussi les enjeux importants en termes d'attractivité et de conditions de travail pour les agents de l'opéra.

Alain Perroux et Bruno Bouché souhaitent **incarner un projet auquel tous les collaborateurs puissent s'identifier**, pour qu'ils le portent au mieux et donnent du sens à leur travail. La parole doit pouvoir circuler, les entretiens individuels ont été mis en place et une démarche concernant la qualité de vie au travail sera mise en place dès septembre 2023.

Enfin, la poursuite de la structuration du dialogue social, à la suite de la création récente du Comité social territorial de l'OnR, doit permettre d'une part d'accompagner ces projets et d'autre part **d'anticiper sur les évolutions qui pourront être nécessaires** à l'adaptation du modèle économique de l'OnR, notamment en prévision de la période de travaux annoncée.

Donner une place centrale à la formation et à l'insertion :

L'Opéra national du Rhin contribue à l'insertion des jeunes artistes à travers l'Opéra Studio et la cellule d'insertion professionnelle du ballet, mais également de jeunes professionnels du secteur culturel (administration, production, diffusion et communication, métiers d'art dans les ateliers), filières pour lesquelles les difficultés de recrutements sont de plus en plus grandes. Alain Perroux souhaite ainsi engager une réflexion sur le développement, en lien avec d'autres maisons d'opéra françaises, de la **formation au sein des ateliers** (costumes et décors) pour pérenniser ces filières rares, mais aussi de formations internes ou externes afin de professionnaliser les équipes administratives de l'OnR, notamment sur les questions relatives à la gestion de projet ou au management.

Un nouveau dispositif d'accompagnement à la reconversion pour les artistes du ballet, avec la mise en place d'un congé de formation professionnelle ainsi qu'une ouverture de la possibilité pour les artistes chorégraphiques de bénéficier d'une rupture conventionnelle à l'issue de cette période ont été adoptés dans le cadre de la révision du règlement du ballet en juin 2023 et constituent également un engagement de l'OnR pour la période de la présente convention.

VII. Inscrire l'Opéra national du Rhin dans une trajectoire d'avenir durable et ambitieuse

La période 2024-2027 doit être l'occasion d'accompagner l'évolution du modèle de fonctionnement de l'OnR pour donner une place centrale aux enjeux majeurs de notre temps. Cette période sera également marquée par un changement de Direction générale, prévu en juillet 2026.

Préparer la transition à la Direction générale de l'OnR :

La période 2024-2027 sera marquée par un changement de Direction générale à l'OnR. Dès septembre 2024, l'équipe de direction sera mobilisée sur la préparation de l'arrivée du nouveau ou de la nouvelle directrice et sur la préparation de la mise en œuvre de son projet. Cela passera également par la mise en place d'outil permettant de modéliser la transition vers la période hors-les-murs à Strasbourg prévue, notamment au Palais des fêtes.

Questionner le modèle économique de l'OnR :

A la faveur de l'étude commandée par la ville de Strasbourg dans le cadre de la préfiguration des travaux du Théâtre municipal, l'équipe de l'Opéra national du Rhin est mobilisée sur la réflexion relative à la pérennisation mais également à l'évolution du modèle économique du syndicat. Ce travail, et la phase transitoire, qui doit permettre les expérimentations, est essentiel en vue de pérenniser le genre de l'opéra en région.

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

15

Ce chantier doit également intégrer, en ligne avec les échanges entre les directions de ballet des maisons d'opéra et la DGCA en septembre 2022, une réflexion sur les modalités de gouvernance et de collaboration entre la direction générale et la direction du ballet afin de pérenniser et de garantir, au-delà des changements de direction, une relation équilibrée et une fixation concertée du programme d'activités de la maison.

En parallèle du travail sur le modèle de production détaillé ci-dessus, les efforts porteront pour la période 2024-2027 sur la diversification des ressources propres du syndicat (recettes de développement commercial, de partenariat, de mécénat, d'événementiel et de cession).

Développer les ressources du syndicat :

En raison des contraintes budgétaires fortes (augmentation des charges de fonctionnement, diminution de certaines recettes de subventions, inflation importante), les équipes de l'OnR doivent **travailler au développement et à la sécurisation des ressources de l'établissement**. Ces efforts doivent notamment porter sur la **diversification des recettes de subventions**, en répondant à des appels à projets (par exemple de la Commission européenne) mais aussi en dialogue avec l'Etat et les collectivités territoriales ainsi qu'avec le Centre national de la Musique.

Le **développement des ressources propres** est également fondamental :

- Une réflexion sur les recettes de billetterie a été initiée en 2023.
- Un travail étroit avec la direction du mécénat et des partenariats doit permettre de développer le cercle des grands donateurs mais aussi des entreprises partenaires de l'OnR autour de projets essentiels de son action culturelle en faveur de l'accès à l'art lyrique et à la danse ; mais également du développement durable.
- Les ressources de locations et de ventes de produits dérivés ou de la marque OnR doivent également être développées (organisation de visites et d'événements permettant de mettre en valeur les lieux de travail de l'OnR et d'entretenir un rapport différent au public, accueil de spectacles en tournée lorsque le planning le permet, etc).

La constitution, depuis novembre 2023, d'une petite équipe dédiée à l'accueil des partenaires et du public en salle doit permettre à l'OnR de **monter en régime sur cette politique de développement des recettes de mécénat**. La mise en place de programmes de mécénat innovants, adaptés aux PME, sur le modèle de ceux mis en place par la Métropole de Nantes, pourrait constituer une piste de travail intéressante.

Engager plus fortement la transition de l'OnR vers un modèle de production durable :

L'Opéra national du Rhin a engagé depuis plusieurs années une démarche de **réduction de l'empreinte environnementale de son activité**. Cette démarche s'est pour le moment concentrée sur le tri et la diminution des déchets (notamment aux ateliers), l'achat de matériel moins énergivore (projecteurs LED pour le bloc scénique mais également les galeries du théâtre) et la réutilisation, lorsque cela est possible, d'éléments de décors et de costumes issus du stock.

Un plan d'action 2024-2027 sur ces questions est en cours d'élaboration afin de structurer et d'amplifier cette démarche. Celle-ci doit permettre de répondre à cet enjeu majeur de notre époque par la **réflexion sur un modèle de production plus éco-responsable et une implication de toutes et tous dans cette démarche**. Ce plan d'action pourra s'accompagner de campagnes de financement fléchées. L'OnR est déjà bénéficiaire de subventions d'investissements de la part de collectivités, fléchées sur les investissements durables.

La question de la **mobilité** de nos agents (au sein du syndicat mais aussi en tournée) ainsi que de nos productions et de notre public sera également une priorité. Il s'agit d'un sujet majeur qui ne pourra être traité sans un engagement fort de nos partenaires.

Un suivi de projet et des points d'étapes réguliers sur l'avancement de ce plan d'action seront mis en place.

Agir en faveur de la parité et de la diversité :

Annexe I. CPO OnR - Projet A Perroux - B Bouché pour l'Opéra national du Rhin 2024 - 2027

16

Dans la période 2023-2026, l'Opéra national du Rhin doit continuer de promouvoir la parité (au sein de l'ensemble de ses équipes de création mais également permanente) ainsi que la diversité dans ses recrutements. Alain Perroux et Bruno Bouché attachent une importance particulière à ce sujet et souhaitent qu'il contribue à l'attractivité de l'OnR. La parité au sein du Comité de direction de l'Opéra doit être conservée et une attention particulière sera par ailleurs portée à la question de l'égalité salariale au sein des équipes de l'OnR mais également avec les artistes et personnels invités.

Le dispositif de prévention du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes mis en place depuis 2021-2022 fera par ailleurs l'objet d'une nouvelle communication auprès des agents dans le courant de la période.

Enfin, il est essentiel que la programmation et les partenariats reflètent aussi ces enjeux, afin que le plus grand nombre puisse se sentir concerné par nos propositions.

Préparer les travaux du Théâtre municipal de Strasbourg et la phase de transition :

La période couverte par la présente convention d'objectifs sera marquée par la préparation des travaux du Théâtre municipal de Strasbourg. L'Equipe de l'OnR sera pleinement investie auprès de la Ville de Strasbourg et des acteurs impliqués dans le projet pour rechercher les solutions les plus adaptées, afin de garantir un avenir à notre institution, désormais plus que cinquantenaire.

Il conviendra notamment de préparer, en lien avec la future ou le futur DG, la période transitoire de fermeture du théâtre de Strasbourg avec une programmation adaptée et un travail d'accompagnement des équipes de l'OnR tout au long de cette période. La période 2024-2027 doit ainsi être l'occasion de poser des jalons en termes de circulation des publics et d'évolution adaptées des cadres de travail des équipes de l'OnR.

Indicateurs du tableau de bord DGCA SPECTACLE VIVANT				Valeurs 2024						
Année stratégique	Objets opérationnels	Indicateurs	Quantitatifs / qualitatifs	Moyen de calcul	2022 septembre 2023	2023 septembre 2024	2024 septembre 2025	2025 septembre 2026	2026 septembre 2027	2027 septembre 2028
Fréquentation	Maintenir des chiffres de fréquentation élevés	Fréquentation payante	Quantitatif	Nombre de places vendues à titre payant sur la saison (toutes activités confondues)						
		Fréquentation totale	Quantitatif	Nombre de places vendues, gratuites et exonérées sur la saison (toutes activités confondues)						
		Taux de remplissage opéras	Quantitatif	Remplissage : nombre de places (vendues, gratuites et exonérées) des représentations publiques d'opéras / jauge (jauge salle déduites des places bloquées pour raisons techniques, etc.)						
		Taux de remplissage ballets	Quantitatif	Remplissage : nombre de places (vendues, gratuites et exonérées) des représentations publiques de ballet / jauge (jauge salle déduites des places bloquées pour raisons techniques, etc.)						
		Nombre d'abonnés et taux d'abonnés	Quantitatif	Nombre d'abonnés (toutes formules confondues) sur la saison et nombre de places vendues aux abonnés / nombre total de places vendues						
		Utilisation des pass culture	Quantitatif	Montant des valorisations de pass culture (année civile)						
Accès pour tous à la culture	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle en faveur des publics éloignés de la culture	Impact des politiques d'accès à l'éducation artistique et culturelle	Quantitatif	Nombre d'enfants ou de jeunes ayant participé aux actions EAC sur la saison : - dont petite enfance (0 ans à 3 ans) - dont scolaires (maternelle, primaire, secondaire) - dont étudiants - dont extra-scolaires <i>Il ne s'agit pas d'une mesure exhaustive du public enfants ou jeunes mais du public visé par des spectacles, tarifs ou vecteurs spécifiques</i>						
		Nombre de participants issus des publics cibles de l'EAC	Quantitatif et qualitatif	Nombre de participants aux actions EAC sur la saison : - dont publics éloignés - dont publics éloignés - dont public en situation de handicap						
		Nombre d'établissements scolaires et structures partenaires d'actions EAC	Quantitatif et qualitatif	Nombre d'écoles et associations et structures partenaires d'actions EAC (du domaine social et médico-social, du handicap)						
Diffusion	Diffuser d'avantage les œuvres	Rayonnement territorial des spectacles	Quantitatif	Nombre de représentations hors du syndicat :						
		Proportion de spectacles ayant au moins 7 représentations au sein du syndicat	Quantitatif	nombre de spectacles ayant au moins 3 représentations publiques au siège / nombre total de spectacles (%)						
Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance des créations dans l'offre de spectacles	Part des créations ou nouvelles productions déléguées (*) dans le total des billets mis en vente	Quantitatif	Nombre de créations ou nouvelles productions déléguées (**)						
	Levers de rideaux	Nombre de levers de rideaux lyriques	Quantitatif	Nombre de levers de rideaux d'opéras (généraliste et représentations publiques) dans la Région Grand Est / dans le syndicat?						
		Nombre de levers de rideaux ballet	Quantitatif	Nombre de levers de rideaux de ballet (représentations publiques et générales) des concerts symphoniques)						
		Nombre de levers de rideaux à Colmar	Quantitatif	Nombre de levers de rideaux d'événements musicaux et chorégraphiques d'autres formats (représentations publiques des concerts et toutes autres formes musicales confondues)						
		Nombre de levers de rideaux à Mulhouse	Quantitatif	Nombre de représentations à Colmar						
	Coproducteur	Nombre de coproductions	Quantitatif	Nombre de représentations à Mulhouse						
				Nombre de représentations dans l'Eurométropole						
Promouvoir l'emploi artistique	ETP intermittents et artistes	Quantitatif	Nombre de coproductions dans laquelle l'établissement est producteur délégué							
			Nombre de coproductions dans lesquelles l'établissement est coproducteur							
			ETP masse salariale intermittente artistique et technique (MOA, solistes, musiciens et artistes du chœur non permanents, intermittents techniques)							
			<i>Montant dépendant de la programmation, et des représentations à titre suite à la disponibilité des forces artistiques permanentes (dans ville, tournée, résidences)</i> Masse salariale artistique (artistes et techniciens permanents et intermittents) / masse salariale totale (***)							
Situation financière	Développer les ressources propres	Part des recettes propres (recettes hors subventions) dans les produits	Quantitatif	Total recettes propres / total produits hors subventions						
		Part des recettes de billetterie	Quantitatif	Total recettes de billetterie / total produits						
		Part des recettes de mécénat	Quantitatif	Total recettes de mécénat / total recettes						
		Evolution des charges de structures	Quantitatif	(Montant des charges de structures de l'année N - montant des charges de structures de l'année N-1) / montant des charges de structures de l'année N-1						
	Maîtriser les charges de structures	Part MS permanente	Quantitatif	Nombre de productions d'opéras coproduites (producteur délégué) et total apports de coproductions perçus et produits des ventes et locations de production						
				Total subventions - Charges (Théâtre en ordre de marche, communication, RH) / total dépenses (* baisse à intégrer suite au changement de méthode comptable) Masse salariale permanente / total dépenses (* sous réserve de l'évolution du point d'indice)						
Parité diversité	Encourager la parité dans les structures	Part des femmes dans l'accès à la programmation (metteuse en scène, chorégraphe, chef de d'orchestre)	Quantitatif et qualitatif	Nombre de femmes artistes programmés (metteuse en scène, chorégraphe, chef de d'orchestre) / nombre total d'artistes programmés						
		Favoriser la formation d'une nouvelle génération de professionnels	quantitatif	Nombre de personnes accueillies dans le cadre de contrats d'apprentissage, de stage ou de service civique						
Eco-responsabilité	Valorisation des déchets issus des spectacles	Déchets issus des costumes et décors valorisés	Quantitatif et qualitatif	Volume en m3 et détail des décors et costumes valorisés (dons, recyclage, réutilisation)						
	Commande publique	Insertion de clauses éco responsables et RSE	Quantitatif	Nb de marchés incluant des clauses ou critères éco-responsables / nombre total de marchés passés						
	Consommations énergétiques	Consommations électriques et de CUJ	Quantitatif	Volume des consommations d'électricité et de chauffage urbain en kWh (base déclaration décret tertiaire)						
	Déplacement des personnels	Renforcement de la part des mobilités douce et des transports en commun dans les déplacements du personnel	Quantitatif et qualitatif	Part des mobilités douces dans les déplacements domicile / travail						
	Sensibiliser le personnel de l'ONH aux enjeux de transition	Actions de formations, de réunion et de mise en œuvre d'un plan d'action	Quantitatif et qualitatif	Evolution des modes de déplacement pour les artistes invités						
				Nb de participants en interne à la démarche éco-responsable Nb d'actions mises en œuvre						

Annexe III.
ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL DES REPARTITIONS BUDGETAIRES 2024-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	2024	2025	2026	2027
Etat	5 118 329,00 €	5 118 329,00 €	5 118 329,00 €	5 118 329,00 €
<i>dont ballet du Rhin CCN</i>	1 210 000,00 €	1 210 000,00 €	1 210 000,00 €	1 210 000,00 €
<i>dont accueil studio CCN</i>	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Ville de Strasbourg	6 937 837,00 €	6 937 837,00 €	6 937 837,00 €	6 937 837,00 €
Eurométropole	648 550,00 €	648 550,00 €	648 550,00 €	648 550,00 €
Ville de Mulhouse	1 749 012,00 €	1 749 012,00 €	1 749 012,00 €	1 749 012,00 €
Ville de Colmar	562 670,00 €	562 670,00 €	562 670,00 €	562 670,00 €
Région Grand Est	904 000,00 €	904 000,00 €	904 000,00 €	904 000,00 €
Collectivité européenne d'Alsace	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	2024	2025	2026	2027
Région Grand Est	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - RÉCAPITULATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026	2027
En euros	CA	BP	BP	BP	BP
RÉSULTAT	163 522	-	(0)	0	(0)
DÉPENSES	24 018 736	24 445 875	23 935 708	24 243 169	24 242 170
Dépenses de production	8 350 641	7 948 804	7 290 066	7 381 529	7 295 360
Lyrique	7 034 672	6 534 057	6 203 876	6 091 719	5 995 360
Enveloppe artistique	4 721 834	4 243 842	4 417 316	4 252 787	4 155 360
011 Charges à caractère général	1 134 490	1 100 878	784 592	378 289	380 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 427 806	2 978 715	3 384 464	3 735 498	3 635 360
65 Autres charges de gestion courante	159 538	164 250	248 260	139 000	140 000
Enveloppe technique	1 939 623	1 990 846	1 426 820	1 531 487	1 530 000
011 Charges à caractère général	798 849	815 698	352 800	564 880	565 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 140 430	1 175 148	1 074 020	966 607	965 000
65 Autres charges de gestion courante	345	-	-	-	-
Autres dépenses de production indultes	373 214	299 369	359 740	307 445	310 000
011 Charges à caractère général	214 504	104 535	144 810	141 650	145 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 391	71 834	59 210	60 295	60 000
65 Autres charges de gestion courante	133 319	123 000	155 720	105 500	105 000
Ballet	1 315 969	1 414 747	1 086 190	1 289 810	1 300 000
Enveloppe artistique	551 526	697 802	564 072	545 200	550 000
011 Charges à caractère général	283 339	365 364	277 427	216 320	220 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	210 785	272 238	209 645	248 880	250 000
65 Autres charges de gestion courante	57 402	60 200	77 000	80 000	80 000
Enveloppe technique	465 235	409 617	273 131	543 610	550 000
011 Charges à caractère général	243 548	146 980	111 900	162 000	165 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	221 602	262 637	161 231	381 610	385 000
65 Autres charges de gestion courante	86	-	-	-	-
Autres dépenses de production indultes	299 208	307 327	248 987	201 000	200 000
011 Charges à caractère général	239 109	249 362	169 537	111 000	110 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	60	-	-	-	-
65 Autres charges de gestion courante	60 039	57 965	79 450	90 000	90 000
Dépenses de communication	618 621	568 000	568 000	560 000	568 000
011 Charges à caractère général	538 820	498 000	498 000	490 000	498 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	15 851	-	-	-	-
65 Autres charges de gestion courante	63 949	70 000	70 000	70 000	70 000
Charges de structure	14 654 751	14 728 836	14 736 503	14 850 538	14 977 708
011 Charges à caractère général	1 000 679	882 002	881 661	881 661	899 294
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 366 858	13 509 986	13 578 339	13 692 374	13 807 368
65 Autres charges de gestion courante	261 610	301 567	241 222	241 222	246 047
66 Charges financières	24 333	35 281	35 281	35 281	25 000
67 Charges spécifiques	1 271	-	-	-	-
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-
Opérations d'ordre et résultats reportés	394 724	1 200 235	1 341 140	1 451 102	1 401 102
Opérations d'ordre	394 724	1 200 235	1 341 140	1 451 102	1 401 102
023 Virements à la section d'investissement	-	606 510	463 338	146 602	96 602
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	394 724	593 725	877 802	1 304 500	1 304 500
Résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-	-
002 Déficit antérieurs	-	-	-	-	-
RECETTES	24 182 258	24 445 875	23 935 708	24 243 169	24 242 169
Atténuations de charges	1 994 696	1 993 118	1 993 118	1 993 118	1 993 118
013 Atténuations de charges	1 994 696	1 993 118	1 993 118	1 993 118	1 993 118
Recettes propres	4 101 243	4 453 591	4 231 150	4 412 150	4 411 150
Recettes de mécénat	423 174	873 050	814 150	814 150	814 150
70 Produits des services	414 214	808 050	749 150	749 150	749 150
75 Autres produits de gestion courante	8 960	65 000	65 000	65 000	65 000
Autres recettes propres	3 678 069	3 580 541	3 417 000	3 598 000	3 597 000
70 Produits des services	3 239 543	3 413 041	3 290 000	3 451 000	3 450 000
75 Autres produits de gestion courante	438 526	167 500	127 000	147 000	147 000
Subventions	16 678 430	16 224 898	16 068 398	16 084 898	16 084 898
74 Dotations et participations	16 678 430	16 224 898	16 068 398	16 084 898	16 084 898
Opérations d'ordre et résultats reportés	1 407 890	1 774 269	1 643 042	1 753 004	1 753 004
Opérations d'ordre	1 003 565	1 610 747	1 643 042	1 753 004	1 753 004
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 003 565	1 610 747	1 643 042	1 753 004	1 753 004
Résultat reporté ou anticipé	404 325	163 522	-	-	-
002 Excédents antérieurs	404 325	163 522	-	-	-

Inflation 2%
Croissance N-1
Inflation 2%
Peut baisser dès 2025 (baisse des taux annoncée par Bdf)

SECTION D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026	2027
En euros	CA	BP	BP	BP	BP
RÉSULTAT	78 610	-	-	-	-
DÉPENSES	1 364 479	1 990 747	2 023 042	2 133 004	2 083 004
Dépenses d'équipement	287 646	310 000	310 000	310 000	260 000
Immobilisations incorporelles	2 050	10 000	10 000	10 000	10 000
20 Immobilisations incorporelles	2 050	10 000	10 000	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	285 596	300 000	300 000	300 000	250 000
21 Immobilisations corporelles	285 596	300 000	300 000	300 000	250 000
Dépenses financières	8 985	70 000	70 000	70 000	70 000
Emprunts et dettes assimilées	8 985	70 000	70 000	70 000	70 000
16 Emprunts et dettes assimilées	8 985	70 000	70 000	70 000	70 000
Autres dépenses	1 067 848	1 610 747	1 643 042	1 753 004	1 753 004
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 003 565	1 610 747	1 643 042	1 753 004	1 753 004
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 003 565	1 610 747	1 643 042	1 753 004	1 753 004
Solde d'exécution	64 283	-	-	-	-
001 Solde d'exécution négatif reporté	64 283	-	-	-	-
RECETTES	1 443 089	1 990 747	2 023 042	2 133 004	2 083 004
Recettes d'équipement	975 098	711 902	681 902	681 902	681 902
Subventions d'investissement reçues	625 098	711 902	681 902	681 902	681 902
13 Subventions d'investissement reçues	625 098	711 902	681 902	681 902	681 902
Emprunts et dettes assimilées	350 000	-	-	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	350 000	-	-	-	-
Recettes financières	73 268	-	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves	73 268	-	-	-	-
10 Dotations, fonds divers et réserves	73 268	-	-	-	-
Autres recettes	394 724	1 278 845	1 341 140	1 451 102	1 401 102
Opérations d'ordre	394 724	1 200 235	1 341 140	1 451 102	1 401 102
021 Virement de la section de fonctionnement	-	606 510	463 338	146 602	96 602
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	394 724	593 725	877 802	1 304 500	1 304 500
Solde d'exécution	-	78 610	-	-	-
001 Solde d'exécution positif reporté	-	78 610	-	-	-

ANNEXE IV

Plan d'action

dans le cadre de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

1. Actions de sensibilisation et d'information prévues par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structures, etc.

Mise en place de la Charte de l'OnR de prévention des VHSS et création de la cellule d'écoute et de prévention :

En 2022, formalisation de la charte de l'OnR sur les VHSS, après consultation d'un cabinet extérieur. Création concomitante de la cellule anti-harcèlement et nomination des référents pouvant être saisis en matière de harcèlement, de violence et de discrimination au travail.

Formation des équipes

L'ensemble des membres de la direction a été formée par le cabinet spécialisé mandaté par l'OnR en 2022 lors d'une journée de formation.

L'ensemble des chefs de service ont été formés par le cabinet.

Les agents de l'OnR ont assisté sur leurs horaires de travail à un webinaire (plus d'une centaine de participants) sur une demi-journée. Le programme de ce webinaire comportait la présentation des définitions des violences et harcèlement sexistes ainsi que la procédure en cas de situation problématique.

Une vidéo de ce webinaire est, depuis cette formation, accessible sur l'intranet en libre-service.

Une nouvelle session de formation sera organisée dans la période couverte par la CPO 2024-2027 pour l'équipe de direction.

Actions de préventions :

Installation de panneaux d'affichages dans les différents lieux de travail.

Distribution de la charte à tous les collaborateurs et aux nouveaux arrivants et accessible sur l'intranet.

Traduction en anglais et en allemand de la charte pour les personnels de production invités.

2. Formations prévues par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

- Nombre et fonctions des personnes pour lesquelles sont prévues des formations au titre de la lutte contre les VHSS : **ensemble de l'équipe de direction et des chefs de service + formation à tous les personnels de la maison (248 permanents et tous les intermittents présents à ce moment).**
- Nom des organisme(s) de formation : *Relyance*
- Date(s) des formations :
 - *Référents de la cellule = 19 avril et 8 juillet 2022*
 - *Direction = 29 juin 2022*
 - *Chefs de service = 1er juillet 2022*
 - *Webinaire pour l'ensemble des équipes = 17 octobre 2022*

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

Mise en place d'une cellule de signalement des actes de violence sexiste ou de discrimination au travail.

Nomination des membres de la cellule – référents VHSS dans les différents services (DRH, service intérieur, direction technique, ateliers).

Mise en place d'une boîte mail et d'un numéro d'appel permettant aux agents de l'opéra d'effectuer des signalements de situations préoccupantes de façon anonyme. Affichage dans l'ensemble des lieux de travail du nom des référents joignables par téléphone, par mail ou en présentiel. La cellule peut également être saisie par voie d'un formulaire. Affichage également du contact de la médecine du travail et du défenseur des droits ; coordonnées de la cellule psychologique d'accompagnement des personnels intermittents et permanents dans le domaine de la culture mis en place par Audiens.

Lors d'un signalement, la personne est reçue par au moins deux personnes de la cellule afin de faire le point sur la situation et d'écouter. La cellule, en fonction du degré de gravité, fait remonter à la direction ou peut orienter la personne vers les services judiciaires ou de police pour un dépôt de plainte.

En fonction des faits remontés, mise en place de la protection de l'agent.e et, si cela est jugé nécessaire, d'une procédure disciplinaire. La personne ayant réalisé le signalement peut également être accompagnée dans une démarche de médiation.

ANNEXE V-a



Direction régionale des affaires culturelles



CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION D'AMATEURS A DES REPRESENTATIONS D'UNE ŒUVRE DE L'ESPRIT DANS UN CADRE LUCRATIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'ÉTAT - Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Grand Est, représenté par Monsieur Alexis NEVIASKI, adjoint des affaires culturelles du Grand Est agissant au nom de Monsieur le Préfet de la région Grand Est par intérim, Palais du Rhin - 2 place de la République - 67000 STRASBOURG

d'une part,

et

L'OPERA NATIONAL DU RHIN, syndicat intercommunal, 19 place Broglie B.P. 80320 - 67008 STRASBOURG Cedex Licences d'entrepreneur de spectacles n° 2-1112060 et 3-1112061 N° de SIRET: 256 701 180 00009

Représenté par Alain PERROUX en sa qualité de Directeur, habilité à l'effet des présentes par une délégation de signature en date du 30 septembre 2020, par Mme Anne PERROUX, épouse PERROUX.

Désigné ci-après : la structure ou l'« OnR »

d'autre part,

VU la loi n° 925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 32

VU le code du travail, notamment ses articles L. 4121-3, L. 4121-3 et suivants et R. 4121-1 et suivants ;

VU le décret n° 2017-1049 du mai 2017 relative à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du mai 2017 ;

C1 Données Internes

VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 entre l'Etat (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, les villes de Colmar, l'Eurométropole de Strasbourg et le syndicat intercommunal Opéra national du Rhin - en cours de renouvellement ;

VU les statuts de la structure qui prévoient dans ses missions l'accompagnement de la pratique amateur et la valorisation des groupements d'artistes amateurs ;

Préambule :

La présente convention ne s'applique qu'aux représentations se déroulant dans un cadre lucratif, tel que définit au III. de l'article 32 de la loi du 7 juillet 2016 susvisée. Elle ne s'applique pas aux représentations se déroulant dans un cadre non lucratif, y compris lorsqu'elles font l'objet d'une billetterie payante ou sont intégrées au sein de la programmation de la structure.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : DESCRIPTION DU PROJET

Les projets concernés par la présente convention peuvent prendre la forme de :

- Restitutions d'ateliers pédagogiques encadrés par des artistes professionnels,
- Spectacles intégrés dans la programmation,
- Toute forme de présentation publiques des travaux menés dans le cadre du projet pédagogique et artistique de la structure avec les amateurs.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mission d'accompagnement de la pratique amateur ou de projets pédagogiques, artistiques ou cultures ou de valorisation des groupements d'artistes amateurs.

Chaque début de saison, la structure s'engage à fournir à l'administration les informations listées en annexe.

Pour chaque projet, les moyens, le nombre de représentations prévues dans le cadre de la mission ainsi que le territoire géographique concerné sont précisés en annexe de la présente convention.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour se dérouler sur les années 2024-2025 et 2025-2026. Elle prendra fin à l'échéance des projets listés en annexe.

L'échéance de la convention est fixée au plus tard à la fin des projets.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

La structure s'engage à mentionner la participation d'amateurs sur les supports de communication de chaque spectacle concerné.

C1 Données Internes

ARTICLE 4 : PUBLICITE

La structure s'engage à tenir un exemplaire à jour de la présente convention à la disposition des services de l'Etat, en cas échéant, du groupement d'artistes amateurs.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DE DECLARATION

La structure s'engage à procéder à la télédéclaration des spectacles mentionnés à l'article 1, deux mois avant leur première représentation au public auprès de la direction générale de la création artistique, qui en assure le traitement dans le respect du secret statistique, industriel, commercial et commercial, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Ces données sont conservées pendant une durée de douze mois à compter du jour de la représentation. Au terme de ce délai, les enregistrements qui ne sont pas utilisés dans le cadre d'une procédure administrative ou contentieuse sont effacés automatiquement.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

En cas de défaut de télédéclaration d'une représentation dans le délai mentionné à l'article 5, le ministre chargé de la culture peut mettre en demeure l'entrepreneur de spectacles signataire de la convention concerné de procéder à la télédéclaration dans un délai de deux mois.

A défaut de réponse dans le délai imparti par la mise en demeure, le ministre chargé de la culture peut prononcer à l'encontre des personnes physiques ou morales concernées une amende administrative dont le montant est de 1 000 euros.

En cas de réitération du même manquement dans le délai d'un an, ce montant peut être doublé. Le ministre chargé de la culture en informe le préfet de région compétent et le secrétaire de la commission consultative régionale mentionnée à l'article R. 7122-18 du code du travail.

Ces amendes sont recouvrées au profit du Trésor public selon les procédures prévues pour les créances mentionnées aux articles 108 à 111 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La structure s'engage :

- Entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes ;
- Lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture et de la communication 2013/2014 fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;
- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) au sens des articles L. 4121-3 et R.

C1 Données Internes

et suivants du code du travail et, le cas échéant, le ou les programmes de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au sens du 2° de l'article L. 4616-16 du code du travail.

- Respecter la législation et à la réglementation applicables en matière de présomption de salariat des artistes du spectacle au sens des articles L. 7121-3 et suivants du code du travail et de pratique artistique en amateur.

ARTICLE 8 : PROCEDURES MODIFICATIVES

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification.

ARTICLE 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue sous réserve du respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le _____ en deux exemplaires originaux

Pour l'Opéra national du Rhin,

Pour l'État, Le préfet par intérim,

Alain PERROUX Directeur Général

C1 Données Internes

Annexe V-b

PRÉSENTATION DU PROJET AVEC LA PARTICIPATION D'AMATEURS

TITRE DU PROJET

1- Nature et description du projet (restitutions d'ateliers pédagogiques encadrés par des artistes professionnels ? ou spectacles intégrés dans la programmation ?)

2- Localisation

3- Horaires des spectacles

- Temps de répétition :
- Temps de représentation

4- Nombre de représentations publiques envisagées

5- Territoire géographique dans lequel les représentations ont lieu ou le cas échéant la zone d'influence

C1 Données Internes

Mme le Maire : Nous passons à la délibération 1321. On va parler de l'Opéra national du Rhin, la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027. Je ne serai pas très longue dans ma présentation, puisque je vais laisser immédiatement Nathalie MOTTE nous en parler, si tu veux bien, Nathalie.

Mme MOTTE : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, vous l'avez dit à plusieurs reprises, l'Opéra du Rhin est reconnu comme l'un des tout premiers Opéra français et nous pouvons vraiment en être fiers. Son rayonnement est non seulement national, mais aussi international. Le Centre chorégraphique national Ballet du Rhin est – comme l'opéra – un acteur majeur dans la vie culturelle mulhousienne. Il contribue à l'attractivité de la Ville, tout comme La Filature, Scène nationale, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le Conservatoire, la Kunsthalle et, plus largement, l'ensemble des acteurs culturels œuvrant dans le champ du spectacle vivant. Je rappelle que la Ville de Mulhouse est membre du Syndicat intercommunal de l'Opéra national du Rhin depuis sa création en 1972.

La délibération qui vous est proposée ici et sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer concerne la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2027. Cette convention permet de préciser notamment les attentes de la Ville de Mulhouse ainsi que sa contribution budgétaire annuelle qui s'élèvera à hauteur de 1 749 012 €.

Nos attentes se déclinent ainsi : poursuivre le travail de sensibilisation à destination de tous les publics et, plus particulièrement, des plus jeunes. D'ailleurs, dans ce cadre, à titre d'exemple, les élèves des classes CHAM de l'école Cour de Lorraine assisteront en décembre prochain à la représentation de l'opéra jeune public, « Les Trois Brigands », créée d'après le livret du célèbre auteur illustrateur strasbourgeois Tomi UNGERER.

Je dirais que l'OnR souhaite d'ailleurs mettre un accent fort sur la programmation jeune public et famille.

Autre exemple, cette fois-ci déployé par le service éducatif et culturel de l'opéra : dans les quartiers avec les étudiants de l'UHA auxquels il est proposé un cycle de conférences sous forme d'ateliers ou danser autour de la programmation de la saison.

Développer des partenariats avec les acteurs socio-éducatifs pour diffuser les arts lyriques de manière plus large, démocratiser son accès via notamment le pratique amateur et faire en sorte que davantage de Mulhousiens assistent au spectacle de l'OnR.

Poursuivre le développement de l'activité du Ballet et inscrire son action dans la vie de la cité. Je dois dire que Bruno Bouché se saisit de toutes les occasions, en partenariat notamment avec La Filature et le Ballet est présent dès que la programmation le permet.

C'est aussi continuer à entretenir avec l'OSM une relation collaborative et partenariale.

Favoriser également la parité hommes-femmes dans tous les aspects des productions, tant dans les choix des compositeurs, des artistes tout comme des techniciens, pour n'en citer que quelques-uns.

C'est aussi participer au dialogue de gestion organisé par la Ville. Ce dialogue est important et nécessaire. Il permet d'échanger, de comprendre les enjeux de la collectivité et de l'institution en toute transparence. Bien entendu, le projet de l'institution doit également être l'occasion d'accompagner l'évolution du modèle économique et de production en accordant une place centrale à la réduction de son empreinte écologique. Cela passe, entre autres, par la mutualisation de moyens, la coproduction d'œuvres et la coopération avec d'autres maisons de production lyrique de la Région Grand Est que sont l'Opéra national de Lorraine et l'Opéra de Reims.

Je veux souhaiter également la bienvenue à Chrysoline DUPONT. Comme vous le savez, Alain PERROUX, Directeur général de l'Opéra national du Rhin, quittera ses fonctions en 2026 pour prendre la direction du Grand théâtre de Genève. Nommé en juillet 2024, c'est elle, actuellement au théâtre de l'Opéra-comique de Paris, qui lui succédera au 1^{er} juillet 2026. C'est la deuxième femme à prendre la direction de cette belle institution après Éva KLEINITZ, tragiquement disparue en 2019.

J'ai pour ma part le plaisir de rencontrer dernièrement Chrysoline DUPONT et nous avons longuement échangé sur ses motivations et ses intérêts. Je peux vous dire déjà que ces expériences précédentes vont venir enrichir et renforcer les projets de l'OnR pour attirer de nouveaux publics ou encore rechercher de nouveaux modèles de production d'arts lyriques intégrant une forte dimension sociale et environnementale. Je la sais également très sensible à la question de la parité et les équipes sont ravies de cette nouvelle collaboration.

Je ne peux pas clore cette présentation sans évoquer – et nous le savons tous – la fragilisation du modèle économique de l'opéra, malgré une gestion très rigoureuse de l'équipe en place, dont je veux saluer ici la compétence et les efforts de gestion. C'est une chance, en 2024, le public est au rendez-vous et c'est une bonne nouvelle. Malgré tout, la fragilisation s'explique majoritairement par l'augmentation des charges de fonctionnement. Dans le même temps, l'Opéra a vu ses subventions publiques rester constantes ou diminuer progressivement pour certaines d'entre elles. À cela s'ajouteront leurs difficultés liées, d'une part, aux travaux de rénovation du Théâtre Municipal de Strasbourg, à compter de 2026 ou 2027 et cela pour, en principe, trois ans et à la capacité d'accueil dégradées pendant ce temps, au Palais des fêtes de Strasbourg avec une jauge de 650 places au lieu des 1 150 actuellement au théâtre, ce qui occasionnera une perte de recettes.

Je leur ai dit que nous étions sensibles à l'énorme et minutieux travail de gestion réalisé et fait part de notre intention de principe favorable au soutien pour 2024. J'ai également pris attache avec les élus de Strasbourg et de Colmar. Nous avons échangé sur les difficultés de l'Opéra. Nous nous rencontrerons bientôt de façon constructive et en toute connaissance de cause.

Bien entendu, je ne vous cache pas que le contexte actuel – et on l’a déjà évoqué – et les incertitudes qui pèsent sur les finances locales ne sont pas pour nous faciliter la tâche. Nous en sommes bien conscients, car nous-mêmes devons faire preuve de prudence. Je m’arrête là, si vous le voulez bien, et je vous propose de voter cette délibération marquant ainsi notre soutien à cette belle institution. Merci à vous.

Mme le Maire : Merci pour cette présentation. J’ai une demande de parole de Mme PAUGAM.

Mme PAUGAM : Merci pour cette présentation. On constate que les contributions baissent et il me semble bien que d’ailleurs aussi celle de la Ville de Mulhouse, par rapport à ce qu’elle pouvait faire dans les précédents contrats, a plutôt tendance à la baisse. On connaît forcément les problématiques aussi du poids très lourd des subventions aux grandes institutions culturelles dans les budgets de notre ville pour notamment compenser aussi le désengagement des autres échelons territoriaux tels que M2A et la CeA. En cela, cette option, finalement, d’une certaine manière, va dans le bon sens pour préserver aussi la diversité de l’initiative culturelle dans notre ville, mais le gros problème est que globalement, la contrepartie pour l’avenir de l’OnR n’est pas là.

On ne peut notamment que déplorer, je crois, que la CeA ne soit toujours pas officiellement réengagée dans cette convention pluriannuelle globale. Il me semble que cette discussion avait été évoquée, de tâcher de discuter avec eux pour que leurs subventions et leurs contributions à l’équilibre budgétaire et au modèle économique dont vous faisiez part soient préservées.

Du coup, je pose la question : quelle démarche avez-vous finalement engagée auprès de la CeA qui – rappelons-le – est aussi compétente en la matière, en particulier, sur le plan de la médiation sociale et culturelle ?

On a dans les rangs de la majorité deux conseillers départementaux et la question se pose aussi, on l’a évoqué plusieurs fois, finalement : aujourd’hui, quelle influence ou quel engagement, quelles démarches vous avez pu engager pour travailler cela collectivement ?

Vous l’avez mentionné, Mme MOTTE, cette convention expose très clairement les défis colossaux auxquels l’Opéra va être confronté encore plus drastiquement dans les années à venir qu’il ne l’est déjà très concrètement aujourd’hui. La convention demande et explicite une ambition de renforcer la médiation et œuvrer à l’inclusion, à la cohésion sociale, ouvrir toujours davantage les portes de ses locaux et de ses représentations au plus grand nombre, bref, assurer pleinement son rôle de service public. Ceci tout en devant pour autant baisser toujours plus son recours au financement public. C’est ce qu’on appelle une belle injonction contradictoire très représentative de la période tourmentée que nous traversons.

Dans ce cadre, concrètement, quelles dispositions pourrez-vous mettre en œuvre au niveau de la Ville de Mulhouse pour mettre en place – et en lien avec l’ensemble de l’écosystème – une médiation sociale et culturelle qui soutiendra

l'action locale de l'OnR au cœur de la vie culturelle mulhousienne ? Je vous remercie pour vos précisions.

Mme le Maire : Avant de répondre aux questions, on prend les questions ou l'intervention de Mme GOETZ.

Mme GOETZ : Merci, Madame le Maire, chers collègues. Je tiens d'abord, par cette prise de parole, à souhaiter bon courage aux deux élus qui me succèdent à la culture. Elles reprennent une mission importante pour la Ville qui consiste à déployer la feuille de route de la nouvelle politique culturelle construite avec les habitants, avec les acteurs culturels et les services municipaux. Ce projet doit être maintenant présenté publiquement pour que chacun puisse se l'approprier et qu'il devienne un véritable levier du dynamisme culturel pour notre ville.

Une étude de 60 000 € était menée en ce cadre engageant ainsi notre responsabilité. J'espère sincèrement que ce travail ne sera pas relégué aux oubliettes, comme ce fut le cas lors du dernier conseil municipal où le document avait été retiré des tables sans explication. Je rappelle – et je pense que c'est très important – les axes majeurs :

- d'abord, faire de la culture un moteur des politiques locales en renforçant son rôle dans la transformation urbaine, l'inclusion sociale et l'engagement écologique ;
- le deuxième axe, soutenir la création et l'excellence artistique pour maintenir la réputation de Mulhouse comme un pôle culturel de premier plan ;
- et troisième axe extrêmement important aussi, promouvoir la culture dès le plus jeune âge et renforcer l'accès pour tous à la culture avec un accent sur les pratiques amateurs.

Les enjeux de ce projet sont majeurs pour Mulhouse. En le soutenant, nous investissons dans l'avenir de notre ville et de son attractivité. De plus, le dialogue qui a été entamé avec les acteurs culturels doit être repris et poursuivi. Il y a une attente du monde culturel pour poursuivre la réflexion et le travail sur la culture de demain à Mulhouse.

Plus spécifiquement sur cette délibération qui nous occupe, je tiens à saluer les équipes de l'Opéra national du Rhin, le Directeur actuel, Alain PERROUX, avec qui j'ai eu plaisir à collaborer ainsi que la nouvelle directrice, Chrysoline DUPONT. Son recrutement a été un travail collectif auquel j'ai eu la chance de contribuer face à des enjeux d'avenir importants pour cette institution.

J'en profite également pour remercier mes anciens homologues adjoints de Strasbourg, Anne MISTLER, et de Colmar, Michel SPITZ, pour les liens et les échanges constructifs et amicaux que nous entretenons depuis le début qui sont indispensables pour porter une vision commune entre les trois villes pour l'Opéra national du Rhin.

Ma question, Madame le Maire, sur cette délibération est la suivante : la convention pluriannuelle assure-t-elle une contribution pérenne de la Ville de Mulhouse pour l'Opéra national du Rhin ? Avec quelle vision à long terme et dans

quelle trajectoire budgétaire pour cette institution, la Ville de Mulhouse a ou aura ?

Je profite également de cette délibération pour évoquer l'Orchestre symphonique de Mulhouse qui est un des partenaires principaux de l'Opéra national du Rhin. Ça a été dit tout à l'heure, notre orchestre est prévu dans son calibrage pour accompagner un opéra avec ces 56 postes de musiciens. On l'a rappelé, il a obtenu le label national « Orchestre national en région », fruit d'un travail collectif qui a été mené avec le directeur, Guillaume HÉBERT, et avec Alfred OBERLIN, le vice-président, lorsque nous étions à la présidence du Conseil d'administration de l'orchestre.

Madame le Maire, en tant que nouvelle présidente de l'Orchestre national de Mulhouse, j'ai plusieurs questions à vous poser sur la continuité et le développement de cet orchestre, dans le cadre, d'abord, du Débat d'orientations budgétaires, mais aussi dans le cadre de la labellisation. Quelles créations de postes sont prévues, notamment dans l'administration, pour la communication, la régie générale et la direction artistique pour assurer le rayonnement de l'orchestre dans le cadre du label national ?

Quelle stratégie, Madame la Présidente, pour garantir la continuité de notre maestro, Christoph KONCZ, qui est plébiscité par le public qui remplit les salles ? Avec le renouvellement de son contrat, à décider en janvier 2025, quelles actions sont envisagées pour l'encourager à poursuivre son engagement à Mulhouse ?

Comment comptez-vous, Madame la Présidente, renforcer l'académie de l'orchestre et son offre d'éducation artistique et culturelle, qui est une des priorités de la nouvelle politique culturelle, de votre politique culturelle ? Un seul poste ne suffit déjà plus, car la chargée de mission est déjà débordée par les demandes émanant des écoles, ce qui est en soi plutôt une très bonne nouvelle.

Enfin, Madame la Présidente, comment appréhendez-vous le développement de l'Orchestre symphonique en tant qu'orchestre national au sein de La Filature, Scène nationale, ce qui entraînera des coûts supplémentaires et des besoins accrus de gestion ? Je vous remercie.

Mme le Maire : Je laisse Nathalie répondre, mais Mme GOETZ, nous ne sommes pas dans le Conseil d'administration de l'Orchestre donc, laissez, s'il vous plaît, le Conseil d'administration prendre ses décisions, se réunir et discuter de la stratégie et, bien sûr, nous vous en ferons un retour. Ne m'interrogez pas comme une élève, Mme GOETZ...vous avez une façon d'interroger les gens. Je vous dis simplement que le Conseil d'administration est souverain dans les décisions à prendre et c'est bien lui qui les prendra sous ma présidence.

Quant à M. KONCZ, ne croyez surtout pas que c'est quelqu'un que je ne rencontre pas. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises. M. KONCZ aura le loisir également de s'exprimer quant à son futur, quant à sa carrière à Mulhouse, mais laissez d'abord faire le Conseil d'administration, Mme GOETZ. C'est son rôle. C'est le rôle premier de prendre ce genre de décision et d'apporter ce genre de décision. Ce n'est ni le lieu ni l'endroit pour faire un Conseil d'administration de

l'orchestre. Vous en aurez, bien sûr, connaissance et vous aurez le loisir de voir le compte rendu.

Maintenant, je laisse Nathalie MOTTE répondre aux autres questions.

Mme MOTTE : Merci.

Pour répondre à votre interrogation sur la façon dont nous allons poursuivre les discussions qui – je pense – ont probablement dû être entamées par ma prédécesseure l'année dernière, puisque c'était un sujet que vous avez aussi abordé en décembre 2024, si je me souviens bien. Il est évident que nous n'allons pas y aller seuls. Y aller avec les trois collectivités ensemble est le meilleur moyen d'avoir suffisamment de poids pour marquer aussi nos interlocuteurs.

Bien sûr, je disais tout à l'heure que j'allais rencontrer très prochainement mes interlocuteurs strasbourgeois et colmariens et que nous allons mettre ensemble en place cette stratégie pour essayer vraiment d'arriver à quelque chose mais j'ai aussi indiqué que la situation n'était pas simple aujourd'hui, financièrement parlant, et je sais que la CeA a déjà pris des arbitrages qui ne sont pas en faveur de la culture, mais on y croit et on fera en sorte de, ça c'est sûr.

Concernant la reprise du dialogue avec les acteurs, c'est clairement dans mes papiers et ça se fera très rapidement et, de toute façon, je pense que vous me connaissez suffisamment, Anne-Catherine, je suis plutôt une femme d'écoute et une femme de dialogue, donc clairement, ça va être aussi un des éléments sur lequel je vais m'appuyer. Il y a le Livre blanc qui a été édité et qui est une source intéressante d'éléments sur lesquels on pourra continuer la discussion. La création et les acteurs culturels font, il n'est pas de mon ressort de faire à leur place, mais avec eux et de leur faciliter les choses pour que le rayonnement de la culture à Mulhouse soit le plus large possible et s'adresse au plus large public possible.

Un autre élément sur lequel aussi nous allons nous appuyer et renforcer, c'est le dialogue de gestion qui a été un peu faiblard sur certaines années et qui, aujourd'hui, doit vraiment se renforcer en lien avec les difficultés que nous rencontrons depuis quelque temps, cette année notamment, et les perspectives difficiles.

Mme le Maire : Merci pour cette réponse. Avant de mettre la délibération au vote, j'aimerais en profiter pour remercier publiquement la DRAC, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Ville de Colmar, signataires de cette convention, et – comme ça a été dit par Nathalie MOTTE, ce sont des partenaires de premier plan avec lesquels nous avons plaisir à façonner le paysage culturel local. J'en profite pour les remercier très chaleureusement.

Je vais mettre cette délibération au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour ? Merci.

Pour : 45 + 6 procurations
Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**16° DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DES BONNES GENS :
CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE
D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CEA ET LA VILLE
(422/1.3.2/1299)**

Le pont des Bonnes Gens est un ouvrage en poutres à béton précontraint, construit vers 1952, situé sur le tracé de la RD 56 entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général de Gaulle en franchissement supérieur du canal du Rhône au Rhin et de l'Eurovéloroute n°6.

Au regard de la jurisprudence « dite de la voie portée », le pont des Bonnes Gens est la propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. Par convention n°68-2022-019, relative à l'entretien des voiries départementales dans l'agglomération, l'entretien des ouvrages d'art est partagé entre la Ville de Mulhouse (superstructures) et la Collectivité européenne d'Alsace (infrastructures).

Le pont a fait l'objet de deux inspections en 2019 et en 2020 qui ont fait apparaître de nombreuses dégradations et surtout une corrosion des câbles du béton précontraint, réduisant son efficacité de 50 %.

Ainsi, depuis le 4 juillet 2022, l'ouvrage est interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Cette mesure impacte fortement le réseau de transport en commun avec notamment deux lignes structurantes du réseau qui sont déviées, dans un secteur à fort enjeu multimodal qu'est la Gare de Mulhouse.

C'est pourquoi, afin d'améliorer la sécurité des usagers et répondre aux enjeux du projet d'aménagements en faveur des mobilités douces, dans le périmètre de la Gare, la Ville souhaite réaliser des travaux de démolition et de reconstruction du Pont des Bonnes Gens, l'ouvrage de par sa nature en béton précontraint et son état de dégradation, n'étant pas réparable.

La présente délibération concerne la signature de la Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement de cette opération, entre la Ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace.

La convention encadre et définit les modalités de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et détermine également les modalités de versement de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à cette opération sur l'ouvrage d'art dont elle est propriétaire, au profit de la Ville de Mulhouse.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, la Ville assurera le rôle de maître d'ouvrage désigné de l'opération. Elle assurera à ce titre :

- le préfinancement de l'opération
- la passation et le suivi des marchés d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôles nécessaires à la réalisation de l'opération
- le suivi des travaux et la réception des ouvrages
- la remise des parties d'ouvrage relevant de la compétence départementale à la Collectivité européenne d'Alsace

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 240 000 € HT, et selon la décomposition suivante :

Nature	€ HT	€ TTC
Maîtrise d'œuvre	85 000 €	102 000 €
Etudes, contrôles, aléas	105 000 €	126 000 €
Travaux	1 050 000 €	1 260 000 €
TOTAL	1 240 000 €	1 488 000 €

L'opération est financée dans le cadre de l'AP F008, Chapitre 23 – Compte 2313 – Fonction 518 - Ligne 26075,

Selon la convention de financement, la participation des parties à la **part travaux** de cette opération est répartie de la manière suivante :

Financeurs	Participation en % à la part travaux	Montant de la participation en € HT
Ville de MULHOUSE, maître d'ouvrage désigné	50 %	525 000
Collectivité européenne d'Alsace	50 %	525 000
TOTAL	100%	1 050 000

La Collectivité européenne d'Alsace remboursera la Ville sur la base du coût réel HT des travaux exécutés, conformément au plan de financement indiqué ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention entre la Ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace,
- charge le Maire ou son Adjointe déléguée, de signer le projet de convention joint en annexe,
- autorise Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à introduire les demandes de subventions et à signer les actes nécessaires à leurs formalisations ,

- autorise Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à lancer les consultations nécessaires et à signer les différentes pièces liées à la passation, à la conclusion et à l'exécution des marchés pour la réalisation de l'opération dans la limite des crédits inscrits.

1 PJ : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace, et ses annexes

CONVENTION N° .../...

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement

Démolition et reconstruction du Pont des Bonnes Gens franchissant le canal du Rhône au Rhin entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général Leclerc (RD 56) à MULHOUSE

Vu l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage publique;

Vu la convention n°68-2022-019 relative à l'entretien des routes départementales en traverse d'agglomération de la Ville de MULHOUSE signée le 10 mai 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de MULHOUSE et son avenant n° 1 portant prolongation de sa durée d'exécution signé le 27 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° CP- ... de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du ... approuvant les termes de la présente convention et autorisant Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse du ... autorisant Madame Michèle LUTZ, Maire à signer la présente convention ;

Entre les soussignées :

- La **Collectivité européenne d'Alsace**, représentée par son Président, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace susvisée, ci-après dénommée la "**Collectivité européenne d'Alsace**",

d'une part,

- La **Ville de Mulhouse**, représentée par Madame Michèle LUTZ, son Maire, dûment autorisée par la délibération du Conseil Municipal susvisée, ci-après désignée par la "**Ville**" ou « **maître d'ouvrage désigné** »,

d'autre part,

Les co-signataires pouvant être, par ailleurs, désignées par "**les parties**",

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Par convention n°68-2022-019 signée le 10 mai 2022 et son avenant n° 1 du 27 décembre 2023 portant prolongation de sa durée d'exécution jusqu'au 31 décembre 2025, l'entretien des ouvrages d'art est partagé entre la Ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace.

En application des articles 3-1 et 3-2 de la convention précitée, la réalisation et le financement de l'entretien de la superstructure des ouvrages d'art relèvent de la Ville de Mulhouse et, la Collectivité européenne d'Alsace a la charge de la structure de ces derniers.

A ce titre, pour améliorer la sécurité des usagers dans le secteur de la Gare de Mulhouse, caractérisé par son fort enjeu multimodal, la Ville de Mulhouse souhaite réaliser des travaux de démolition et de reconstruction du Pont des Bonnes Gens, Rue de Bonnes Gens (RD 56), voie classée dans le domaine public routier de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet ouvrage d'art en poutres à béton précontraint, aurait été construit en 1952. Il est situé sur le tracé de la RD 56 entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général de Gaulle en franchissement supérieur du canal du Rhône au Rhin et de la Véloroute au Sud.

Il a fait l'objet de deux inspections en 2019 et en 2020 qui font apparaître de nombreux dérèglements (défaut d'étanchéité, forte corrosion avec perte de sections des semelles de poutres, forte carbonatation des bétons) et surtout une corrosion des câbles du béton précontraint, réduisant son efficacité de 50 %.

Au vu de ces résultats, la circulation des poids lourds (+3.5 T) a été interdite depuis le 4 juillet 2022.

D'après le procès-verbal signé en 1969, qui répartit les charges d'entretien du pont entre la Ville de Mulhouse et le Service Navigation (Etat), dont les compétences ont été majoritairement transférées à Voies Navigables de France (VNF), la propriété de l'ouvrage serait à VNF.

Dans ce contexte, il est rappelé, à défaut de convention existante entre VNF et la Ville de Mulhouse, les principes posés par la jurisprudence ancienne et constante du Conseil d'Etat, en vertu desquels « les ouvrages d'art appartiennent au propriétaire de la voie portée et sont incorporés à l'infrastructure routière dont ils assurent la continuité. Le propriétaire de l'ouvrage est ainsi tenu d'assurer l'entretien de l'ouvrage et d'assurer la sécurité des usagers et des tiers » (Arrêts « Préfets de l'Hérault » du 14 décembre 1906, « Chervet » du 27 mai 1964, « Département de la Somme » du 26 septembre 2001 et « Département de la Marne » du 31 octobre 2014).

Par conséquent, ces travaux relèvent à la fois de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de propriétaire de la RD 56 et, de fait, de l'ouvrage d'art, et de la Ville de Mulhouse au titre des pouvoirs de police de son Maire et présentent donc un intérêt commun pour ces deux collectivités.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage organisées par l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique disposant que "*lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1 [...], ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.* »

Le maître d'ouvrage ainsi désigné exerce la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Il assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

La présente convention vient ainsi encadrer le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Mulhouse des travaux de démolition et de reconstruction du Pont des Bonnes Gens franchissant le canal du Rhône au Rhin entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général Leclerc, Rue de Bonnes Gens (RD56) et autoriser, à cet égard, l'occupation du domaine public routier départemental. Elle détermine également les modalités de versement de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à cette opération sur l'ouvrage d'art dont elle est propriétaire, au profit de la Ville de Mulhouse.

Article 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, d'une part, d'organiser les modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de travaux de démolition et de reconstruction du Pont des Bonnes Gens franchissant le canal du Rhône au Rhin entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général Leclerc, Rue de Bonnes Gens (RD56), conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la commande publique.

En application de ces dispositions, les **parties** décident de désigner la **Ville** comme maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des travaux définis à l'article 2 ci-après. Le **maître d'ouvrage désigné** déclare par la présente accepter cette mission à titre gratuit dans les conditions définies par la présente convention.

En conséquence, le **maître d'ouvrage désigné** est seul compétent, dans les conditions mentionnées aux articles ci-dessous, pour mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération (passation et exécution des marchés de travaux, supervision et contrôle des missions de maîtrise d'œuvre externe, etc.) et aura, seul, la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux concernés.

D'autre part, la présente convention fixe, dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous, les modalités de l'occupation du domaine public routier départemental pour les besoins de l'opération de travaux précitée, matérialisée sur le plan de situation en *annexe 1*.

Article 2 - PROGRAMME DES TRAVAUX, ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DELAIS DE REALISATION

Le programme de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle sont définis par le **maître d'ouvrage désigné** et la **Collectivité européenne d'Alsace**, et figurent en *annexe n°2* et *3* de la présente convention.

Le **maître d'ouvrage désigné** s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière ainsi définis, qu'il accepte.

Dans le cas où, au cours de la mission, il serait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant toute mise en œuvre effective.

Le **maître d'ouvrage désigné** s'engage à démarrer les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, c'est-à-dire à compter de la date de sa signature par la dernière **partie**, la **Ville de MULHOUSE**.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée à septembre 2025, et s'échelonne sur une durée d'environ 10 mois.

Article 3 – MISSIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE DESIGNÉ

Le **maître d'ouvrage désigné** s'engage à :

- Assurer le préfinancement de l'opération dans les conditions prévues à l'article 4 de la présente convention.
- Choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé, sous réserve d'une approbation préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** pour la partie de l'ouvrage relevant de sa compétence.
- Conclure et signer les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réalisation de l'opération et autres marchés publics (marché de contrôle extérieur, marché de coordination SPS, etc.).

Les marchés de travaux seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres du **maître d'ouvrage désigné** lorsqu'il s'agira de procédures formalisées.

Le **maître d'ouvrage désigné** adressera ensuite, dès notification, une copie des marchés à la **Collectivité européenne d'Alsace** et invitera cette dernière à la première réunion de chantier. Aucun marché de travaux impactant le domaine public routier départemental ne pourra faire l'objet de modifications sans l'accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Le **maître d'ouvrage désigné** devra veiller à ce que les prix figurant aux marchés soient identiques aux bordereaux de prix desdits marchés lorsqu'ils se rapportent à des prestations identiques, faute de quoi la **Collectivité européenne d'Alsace** pourrait résilier de plein droit la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ou faute de quoi le **maître d'ouvrage désigné** prendra seul en charge les différences de prix ainsi constatées et non justifiées, quand bien même les prix en cause se rapporteraient à des travaux à réaliser sur des parties d'ouvrage relevant de la compétence départementale de la **Collectivité européenne d'Alsace** déterminée par les dispositions de l'article 3.2. de la convention n°68-2022-019 du 10 mai 2022.

- S'assurer de la bonne exécution des marchés (marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination SPS, et des diverses entreprises) et procéder au paiement de l'ensemble des intervenants.
- Le **maître d'ouvrage désigné** devra respecter les diverses réglementations spécifiques en matière de travaux issues des lois environnementales (lois sur l'eau, le bruit, les déchets, l'énergie, ...) et, plus globalement, l'ensemble des normes techniques et de la réglementation applicable à toute personne en charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le domaine public routier. Le **maître d'ouvrage désigné** s'engage à faire respecter lesdites réglementations et normes par son maître d'œuvre et par chaque intervenant (contrôleurs, entreprises de travaux, etc.) qui participera à l'opération.
- Assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.
- Procéder à la remise des parties d'ouvrage relevant de la compétence départementale déterminée par les dispositions de l'article 3.2. de la convention n°68-2022-019 du 10 mai 2022 à la **Collectivité européenne d'Alsace** et

transmettre à cette dernière une copie de tous les documents de récolement (DOE, DIUO, plans, etc.).

- Engager et défendre toute action en justice dans le respect des dispositions de l'article 12 de la présente convention.

Pour l'exécution de l'ensemble de ses missions, le **maître d'ouvrage désigné** sera représenté par son représentant légal qui sera seul habilité à engager la responsabilité du **maître d'ouvrage désigné**.

Le **maître d'ouvrage désigné** ne pourra pas déléguer ses missions à un tiers sans l'accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace**.

L'accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** est nécessaire aux différentes étapes de lancement et d'avancement des travaux selon les modalités précisées ci-dessous.

Article 3.1 – Approbation de l'avant-projet et du projet

Le **maître de l'ouvrage désigné** est tenu de solliciter l'accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** sur le dossier d'avant-projet et le dossier de projet. À cet effet, le dossier correspondant lui sera adressé par le **maître de l'ouvrage désigné**.

La **Collectivité européenne d'Alsace** devra notifier sa décision d'acceptation du dossier concerné au **maître de l'ouvrage désigné** ou faire ses observations dans un délai de 60 jours suivant la réception du dossier. Le **maître d'ouvrage désigné** devra se conformer aux observations exprimées par la **Collectivité européenne d'Alsace**. A défaut de réponse dans le délai indiqué, l'accord de la **Collectivité européenne d'Alsace** sera réputé obtenu.

Article 3.2 – Approbation du dossier de consultation des entreprises et du plan de contrôle

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devra faire l'objet d'un accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace**. Le DCE devra parvenir à la **Collectivité européenne d'Alsace** au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de lancement de la consultation. La **Collectivité européenne d'Alsace** devra notifier son accord au **maître d'ouvrage désigné** ou faire ses observations dans un délai de 1 mois suivant la réception du dossier. A défaut de réponse dans le délai indiqué, l'accord de la **Collectivité européenne d'Alsace** sera réputé obtenu.

Au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux, le **maître d'ouvrage désigné** devra présenter à la **Collectivité européenne d'Alsace**, pour validation dans les conditions précitées, un plan de contrôle des ouvrages. Si, après appel d'offres, des variantes sont demandées au niveau de la structure de chaussée, ce plan de contrôle sera adapté en conséquence.

Article 3.3 - Approbation des éventuelles modifications des marchés de travaux

Toute modification d'un marché de travaux impactant le domaine public routier départemental donnant lieu à la conclusion d'un avenant, devra faire l'objet d'un accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** dans les conditions de délai précisées à l'article 3.2.

Article 3.4 – Approbation des modalités d'exploitation sous chantier

Les travaux feront l'objet d'un dossier d'exploitation sous chantier, dont l'un des objectifs majeurs est de vérifier que la sécurité est assurée durant toutes les phases de chantier. A cet effet, le **maître d'ouvrage désigné** devra recueillir la validation préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** sur le dossier précité qu'il transmettra à l'appui des études de projet, au moins 45 jours avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux.

Article 3.5 – Contrôle du maître d'ouvrage désigné

La **Collectivité européenne d'Alsace** et ses représentants pourront demander à tout moment au **maître d'ouvrage désigné** la communication de toutes les pièces et contrats concernant la partie de l'opération relevant de la compétence de la **Collectivité européenne d'Alsace** déterminée par les dispositions de l'article 3.2. de la convention n°68-2022-019 du 10 mai 2022.

Tout au long de l'opération, le **maître d'ouvrage désigné** adressera à la **Collectivité européenne d'Alsace** un compte-rendu de l'avancement des travaux ainsi qu'un calendrier prévisionnel du déroulement du reste de l'opération. Il indiquera les événements marquants intervenus ou à prévoir ainsi que des propositions pour d'éventuelles décisions à prendre par la **Collectivité européenne d'Alsace** afin de permettre la poursuite de l'opération dans de bonnes conditions.

La **Collectivité européenne d'Alsace** devra faire connaître son accord ou ses observations dans le délai maximum de 30 jours à réception des pièces sus indiquées.

La **Collectivité européenne d'Alsace** se réserve la faculté d'effectuer à tout moment d'autres contrôles administratifs et techniques qu'elle estime nécessaires. Le **maître d'ouvrage désigné** devra laisser libre accès, à la **Collectivité européenne d'Alsace**, à ses agents et à toute personne dument mandatée pour ce faire, à tous les dossiers concernant la partie de l'opération relevant de la compétence de celle-ci, ainsi qu'aux chantiers.

Article 4 - FINANCEMENT

Le **maître d'ouvrage désigné** assurera le préfinancement de la totalité de l'opération, selon l'enveloppe financière prévisionnelle jointe en *annexe 3*. Le **maître d'ouvrage désigné** procèdera au mandatement des dépenses en TTC et bénéficiera du FCTVA pour les dépenses d'investissement afférentes aux travaux.

Le coût global des travaux a été évalué à **1 050 000 € HT**, soit à 1 260 000 € TTC.

La participation des **parties** à la réalisation de l'opération de aux travaux de démolition et reconstruction du Pont des Bonnes Gens franchissant le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général Leclerc, Rue de Bonnes Gens (RD56), est répartie de la manière suivante :

Financiers	Participation en %	Montant de la participation en € HT
Ville de MULHOUSE, maître d'ouvrage désigné	50 %	525 000
Collectivité européenne d'Alsace	50 %	525 000
TOTAL	100 %	1 050 000

La **Collectivité européenne d'Alsace** remboursera la **Ville** sur la base du coût réel HT des travaux exécutés, conformément au plan de financement indiqué ci-avant.

L'estimation financière ne tient pas compte des frais éventuellement engendrés par des autres dépenses supplémentaires que le portage de cette opération peut engendrer pour le **maître d'ouvrage désigné**. A ce titre, toute augmentation du coût prévisionnel de l'opération devra être validée par l'ensemble des **parties**, et faire l'objet d'un avenant à la présente convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Si le coût global réel des travaux est inférieur au coût global prévisionnel estimé, la participation financière de la **Collectivité européenne d'Alsace** sera alignée sur ce nouveau montant en application de la clé de répartition prévue dans le tableau ci-dessus.

Le versement de la participation financière de la **Collectivité européenne d'Alsace** s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 30 %, soit 157 500 € HT, dès la notification de l'ordre de service du démarrage des travaux ;
- Le règlement de la participation restant dû de 70 %, soit 367 500 € HT, s'effectuera à la réception des travaux sur la base d'un bilan définitif des dépenses réalisées, certifié par le Trésorier municipal.

Le financement de toute éventuelle indemnisation à verser à un tiers au titre de préjudices liés à l'exécution des travaux publics ou à l'existence même de l'ouvrage public, sera supporté par chaque **partie** à la présente convention au prorata de sa participation financière au coût total de l'opération.

Le versement de la participation départementale sera sollicité par le **maître d'ouvrage désigné** par l'émission des titres de recettes auprès de la **Collectivité européenne d'Alsace** qui devra les honorer dans un délai de 30 jours.

La dépense départementale sera inscrite au budget de la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Pour la **Ville**, le comptable assignataire est le Trésorier municipal de Mulhouse.
Pour la **Collectivité européenne d'Alsace**, le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

Article 5 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Pour la réalisation des travaux qui font l'objet de la présente convention et, jusqu'à l'expiration de celle-ci pour quelque cause que ce soit, ou révocation de l'autorisation d'occupation par la **Collectivité européenne d'Alsace**, le **maître d'ouvrage désigné** est autorisé à occuper le domaine public routier départemental. Cette autorisation n'est valable que si la **Ville** satisfait aux à ses obligations contractuelles, telles que détaillées aux articles 3-1 à 3-5 ci-avant.

Les travaux devront être réalisés conformément au règlement de la voirie départementale dans sa version en vigueur au moment de leur réalisation, dont la **Ville** admet avoir eu connaissance.

Dès le démarrage des travaux et jusqu'à la remise des ouvrages, le **maître d'ouvrage désigné** a la charge de la signalisation du chantier, de jour comme de nuit, dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il est responsable de tous les dommages et accidents liés à l'exécution des travaux.

Tout au long des travaux, le **maître d'ouvrage désigné** est tenu de procéder à l'enlèvement de tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, objets divers.

La **Collectivité européenne d'Alsace** peut modifier ou révoquer à tout moment l'autorisation d'occupation de son domaine public routier en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le **maître d'ouvrage désigné** ou, dès lors qu'elle le juge utile pour les besoins de la voirie ou dans un but d'intérêt général.

L'occupation est consentie à titre gratuit.

Article 6 – MODALITES DE RECEPTION DES OUVRAGES

Le **maître d'ouvrage désigné** sera tenu d'obtenir l'accord préalable de la **Collectivité européenne d'Alsace** avant de prendre la décision de réception de la partie de l'ouvrage relevant de la compétence de celle-ci.

À la fin des travaux et avant les opérations préalables à la réception prévues à l'article 41.2 du CCAG Travaux, le maître d'œuvre chargé du suivi des travaux organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront les représentants des entreprises, du **maître d'ouvrage désigné** et de la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprendra les observations éventuellement émises par le **maître d'ouvrage désigné**, la **Collectivité européenne d'Alsace** et le maître d'œuvre. Ces observations seront à minima reprises dans le procès-verbal des opérations préalables à la réception.

Le **maître d'ouvrage désigné** transmettra à la **Collectivité européenne d'Alsace** les copies de tous les documents préalables à la réception des travaux (procès-verbal des opérations préalables à la réception, propositions du maître d'œuvre au **maître d'ouvrage désigné**, etc.).

En ce qui concerne la décision de réception des ouvrages, le **maître d'ouvrage désigné** transmettra ses propositions à la **Collectivité européenne d'Alsace**. Celle-ci fera connaître sa décision au **maître d'ouvrage désigné** dans les 20 jours suivant la réception des propositions de ce dernier. L'absence de réponse de la **Collectivité européenne d'Alsace** au terme de ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du **maître d'ouvrage désigné**.

Le **maître d'ouvrage désigné** établira ensuite la décision de réception ou de refus et la notifiera à l'entreprise. Le **maître d'ouvrage désigné** devra s'assurer de la levée des réserves. Une copie de cette décision sera notifiée à la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Article 7 – REMISE DES OUVRAGES

Le **maître d'ouvrage désigné** remettra à la **Collectivité européenne d'Alsace** les parties d'ouvrage relevant de la compétence de celle-ci après réception sans réserve des travaux et notification aux entreprises. Un procès-verbal de remise de ces ouvrages sera établi et signé contradictoirement. La décision de mise en service incombe ensuite à la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Toutefois, le **maître d'ouvrage désigné** conservera les obligations contractuelles vis-à-

vis des entreprises titulaires des marchés de travaux et, le cas échéant, du maître d'œuvre externe, jusqu'à leur terme (levée des réserves, année de parfait achèvement, actions au titre de la garantie de bon fonctionnement ou de la garantie décennale et au titre des vices cachés, reprise des végétaux, etc.).

Le **maître d'ouvrage désigné** remettra à la **Collectivité européenne d'Alsace** le plan de récolement des ouvrages réalisés.

Article 8 – DOMANIALITE - TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'OUVRAGE D'ART ET DE DOMANIALITE DE LA RD 56 - GESTION ULTERIEURE

Article 8.1 - Domanialité

Les ouvrages réalisés sur l'emprise départementale seront intégrés dans le domaine public routier départemental à la date de leur remise.

Article 8.2 – Transfert de propriété de l'ouvrage d'art et de domanialité de la RD 56

Après remise de l'ouvrage et, par anticipation à l'opération de transfert globale des routes départementales en voiries communales de la **Ville de Mulhouse**, cette dernière s'engage à accepter le transfert de propriété de la section de voie de la Route départementale n°56 (Rue des Bonnes Gens) ~~située entre le PR-XX et le PR-XX.~~

Aussi, la **Ville** accepte le transfert de propriété de l'ouvrage d'art dit le Pont des Bonnes Gens, franchissant le canal du Rhône au Rhin entre le Quai de l'Alma et l'Avenue du Général Leclerc, Rue de Bonnes Gens (RD56) dans le domaine public communal.

La **Collectivité européenne d'Alsace** adressera à la **Ville** l'acte portant transfert de domanialité de l'ouvrage d'art et de la section de voie mentionnée ci-dessus dans un délai de 3 mois à compter de la fin des travaux. La **Ville** le signera dans un délai maximum de 3 mois à compter de sa transmission.

Conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, ces transferts s'effectueront à titre gratuit.

Article 8.3 - Gestion ultérieure

Dès la remise de l'ouvrage et, jusqu'au transfert de propriété de l'ouvrage d'art et de domanialité de la RD 56, il incombera à la **Ville** de procéder au gros et au petit entretien de l'ouvrage d'art et de la portion de la RD 56 située sur ledit ouvrage.

Après transfert de propriété de l'ouvrage d'art et de domanialité de la RD 56, l'ensemble des obligations d'entretien et de travaux (y compris de renouvellement) à réaliser sur l'ouvrage d'art (structure et super structure) et sur la section de la RD 56 identifiée à l'article 8.2 de la présente convention reviendra dans sa totalité à la **Ville**.

Article 9 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par **les parties** et restera valable pendant toute la durée de leurs obligations légales et contractuelles respectives liées à son exécution.

S'agissant du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, sous réserve du cas prévu à l'alinéa suivant, cette mission s'achèvera à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement de tous les lots et après complet versement des participations financières par les **parties** ou à l'issue du délai de deux années à compter de la signature de la présente convention visé à l'article 2.

Dans l'hypothèse d'un litige opposant le **maître d'ouvrage désigné** et un constructeur ayant participé à l'opération, le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage s'achèvera à l'issue de ce dernier, phase contentieuse comprise.

Article 10 – ASSURANCES

Le **maître d'ouvrage désigné** doit être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels, subis par des tiers, usagers ou participants, pendant la période de construction et après l'achèvement des travaux et ce, jusqu'à la fin de sa mission.

Article 11 – RESILIATION

La convention pourra être résiliée par l'une des **parties** par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de deux mois, dans les cas suivants :

- Non commencement des travaux de l'opération dans les deux ans à compter de la signature de la présente convention.
- Manquement par le **maître d'ouvrage désigné** à ses obligations, après mise en demeure infructueuse.
- Survenance d'un cas de force majeure empêchant la réalisation des travaux.
- Pour tout motif d'intérêt général.

En cas de résiliation, il sera procédé à un constat contradictoire des prestations et des travaux réalisés par le **maître d'ouvrage désigné**. Ce constat fera l'objet d'un procès-verbal qui précisera en outre les mesures conservatoires que le **maître d'ouvrage désigné** devra prendre pour assurer la conservation et la sécurité des travaux effectués. Il indiquera enfin le délai dans lequel le **maître d'ouvrage désigné** devra remettre l'ensemble des dossiers à la **Collectivité européenne d'Alsace**.

Dans l'hypothèse d'une résiliation et si une partie des travaux a déjà été réalisée, la participation financière de la **Collectivité européenne d'Alsace** sera calculée au prorata de l'état d'avancement des travaux sur production d'un décompte établi et validé par les deux **parties**. Le cas échéant, la **Collectivité européenne d'Alsace** pourra émettre un titre de recettes pour la récupération du trop-perçu par le **maître d'ouvrage désigné**.

Article 12 – CAPACITE D'ESTER EN JUSTICE

Le **maître d'ouvrage désigné** pourra agir en justice, en demande ou en défense, concernant l'ensemble du périmètre de l'opération jusqu'à la fin de sa mission.

Le **maître d'ouvrage désigné** devra, avant toute action ou toute défense, demander l'accord de la **Collectivité européenne d'Alsace** en ce qui concerne la partie de

l'opération relevant de la compétence de celle-ci, telle que déterminée par les dispositions de l'article 3.2. de la convention n°68-2022-019 du 10 mai 2022.

Article 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant approuvé par délibérations concordantes adoptées par l'assemblée délibérante de chacune des **parties**.

Article 14 – LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois, les **parties** s'engagent, avant d'estimer en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention. L'exercice de ces voies amiables est limité à une durée maximum de trois mois.

Article 15 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS – SERVICE INTERLOCUTEUR

Tous documents (dossiers techniques, correspondances, demandes d'approbations, dossiers comptables, etc.) visés dans la présente convention devront être adressés au service routier de Mulhouse à l'adresse 6 rue du 6 février - 68190 ENSISHEIM, interlocuteur privilégié du **maître d'ouvrage désigné** pour les opérations de travaux et l'exécution financière de la présente convention.

Annexes :

- Annexe 1 : Plan de situation
- Annexe 2 : Programme des travaux
- Annexe 3 : Enveloppe financière prévisionnelle

Fait en deux exemplaires,

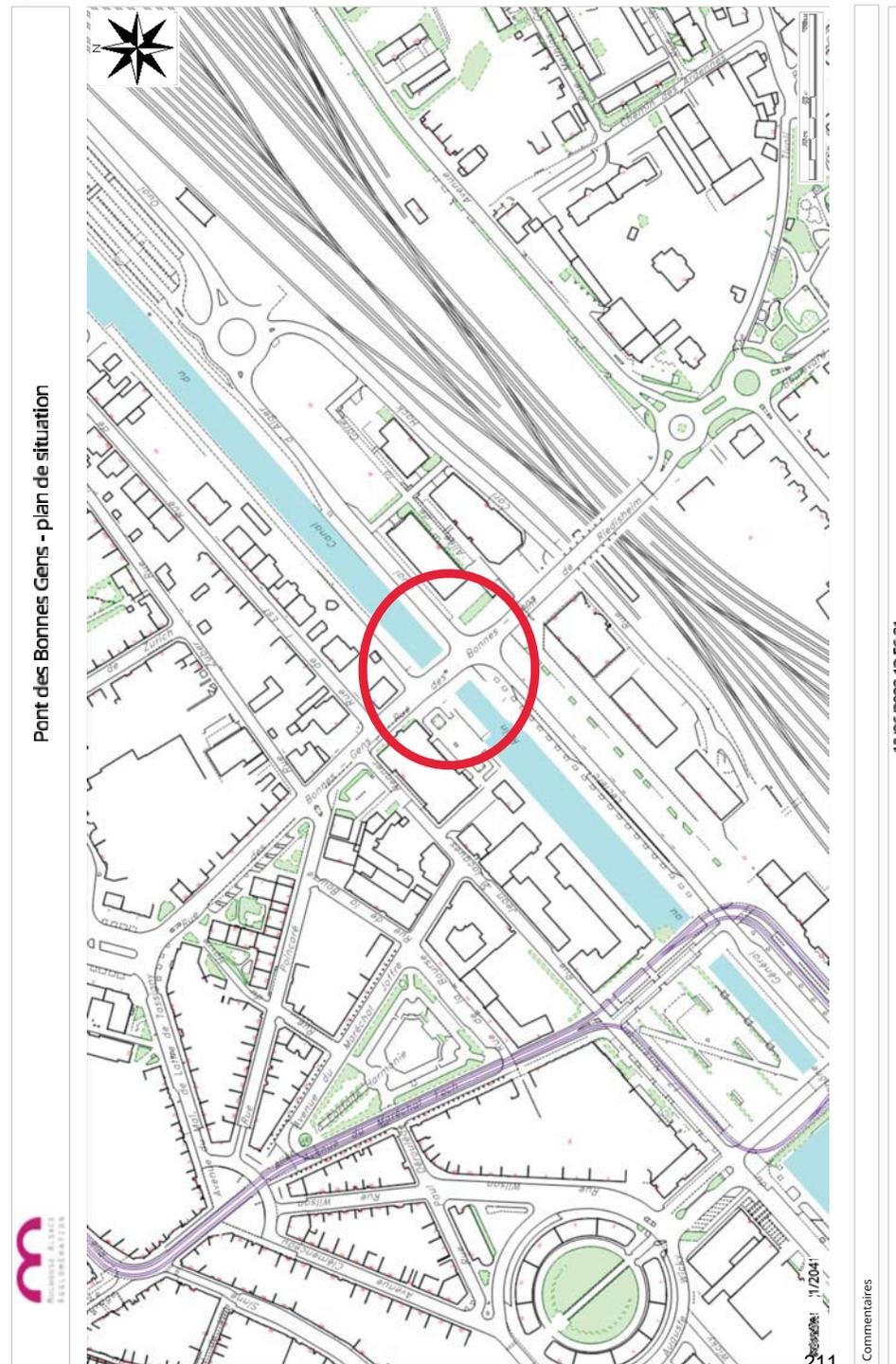
A Colmar, le

**Pour la Collectivité européenne
d'Alsace**
Le Président

Frédéric BIERRY

La Ville de Mulhouse
Le Maire

Michèle LUTZ





MAÎTRE D'OUVRAGE



Ville de MULHOUSE
Pôle Espaces Publics et Patrimoine
Direction Voirie et Conception Urbaine
Domaine Public Routier
 34 rue Lefebvre - 68100 Mulhouse

Affaire suivie par : Gilles BEHRA

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Mulhouse - ZAC gare

**Démolition et reconstruction du pont
 des Bonnes Gens
 franchissant le canal du Rhône au Rhin**

PROGRAMME

Sommaire

- I. OBJECTIFS 3
- II. ELEMENTS DE CONTEXTE 3
 - 2.1 Le Quartier Gare 3
 - 2.2 Le canal du Rhône au Rhin 4
- III. DESCRIPTION ET ETAT DE L'OUVRAGE 5
 - 3.1 Descriptif sommaire 5
 - 3.2 L'intrados de l'ouvrage – constitution du tablier 7
 - 3.3 Garde-corps 9
 - 3.4 Extrados de l'ouvrage 9
 - 3.5 Réseaux 9
 - 3.6 Culées 10
 - 3.7 Investigations complémentaires intéressant la démolition 13
 - 3.7.a La structure en béton 13
 - 3.7.b Les éléments métalliques 14
 - 3.7.c Le revêtement de chaussée et trottoir 14
- IV. CADRE GENERAL DE L'OPERATION : 15
 - 4.1 Les attentes : 15
 - 4.2 Les contraintes 16
 - 4.3 Périmètre d'étude: 17
 - 4.4 Qualité des matériaux : 17
- V. LES INTERVENANTS 18
 - 5.1 Le maitre d'ouvrage : 18
 - 5.2 Les personnes à associer : 18
- VI. APPROCHE BUDGETAIRE DE L'OPERATION 18
- VII. CALENDRIER PREVISIONNEL 19
- VIII. MAITRISE D'OUVRAGE : 19

I. OBJECTIFS

Le secteur gare de la ville de Mulhouse est une zone très contrainte au niveau des franchissements. Les voies de communication doivent franchir en parallèle le canal du Rhône au Rhin et les voies ferrées de part et d'autre de la gare principale de Mulhouse. Le secteur compte 8 ouvrages de franchissement.

Le pont des Bonnes Gens franchit le canal du Rhône au Rhin entre le Quai de l'Alma et l'avenue du Général Leclerc.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 Le Quartier Gare

Ce quartier est en pleine mutation.

Le tramway a été mis en service en 2006, et dispose d'un terminus devant la gare de Mulhouse. Le contournement sud de Mulhouse (la « Voie Sud ») a été finalisé en 2018 avec le percement d'un tunnel passant sous le parvis de la gare. La déconstruction du parking historique de la gare a été réalisée en 2021-22, ce parking couvrait le canal du Rhône au Rhin face à la gare. La ZAC gare Est est en voie d'achèvement et la ZAC Gare Ouest va débiter en 2022-23. Le square du Général de Gaulle a été entièrement réaménagé en 2022.



2.2 Le canal du Rhône au Rhin

Ce canal est enjambé par le pont des Bonnes Gens. Il est bordé par l'ancien chemin de halage au sud, converti en Eurovéloroute 6 reliant Nantes à Budapest. A l'Ouest du pont, à 400 mètres, se trouve le port de Mulhouse avec des bateaux stationnés à l'année et des plaisanciers itinérants.

Cette voie d'eau est gérée par Voies navigables de France et ses propriétés attenantes par la ville de Mulhouse, suite à une convention de superposition de gestion en 2004.

III. DESCRIPTION ET ETAT DE L'OUVRAGE

3.1 . Descriptif sommaire



Vue d'ensemble de l'ouvrage depuis l'amont

D'après les éléments connus, l'ouvrage aurait été construit en 1952-53 (note de calcul de la STUP).

Le secteur gare a connu de grandes modifications entre les deux guerres et quelques réparations après la seconde guerre mondiale.

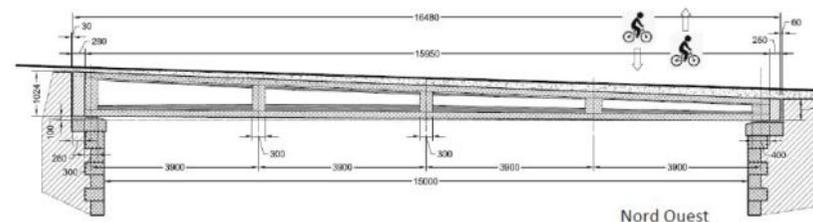
L'ouvrage a fait l'objet d'une inspection périodique détaillée en 2019 qui concluait à un classement 2^E selon les règles de l'IQOA.

Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont les suivantes :

- Année de construction : 1952-53 (officiellement)
- Voie portée : Voie départementale
- Voie Franchie : Canal du Rhône au Rhin et Véloroute au Sud
- Types de structure : poutres précontraintes type VIPP
- Largeur totale de la voie : une chaussée de 12,50m et deux trottoirs de 4m de largeur utile à l'aval et 6,50m à l'amont, pour une largeur de 23,60m, y compris corniches
- Nombre de travées : 1
- Longueur totale de l'ouvrage : 16,50m mesuré au nu arrière du garde-grève (repos sur les culées d'environ 0,50m)
- Ouverture entre culées : 15m
- Biais : 100 gr
- Largeur utile : 23m environ entre les garde-corps

- Travée en plan : alignement droit, légèrement biais pour la chaussée
- Profil en long : rectiligne avec une pente d'environ 2,6% vers le Nord-Ouest
- Gabarit hydraulique nécessaire : nivellement non relevé, mais gabarit VNF de 3,70 m habituellement
- Garde-corps : Métallique
- Culée : Murs en béton avec parement grès
- Murs en retour : intégrés dans les culées, en béton avec revêtement grès

Le plan d'ensemble joint définit les principales caractéristiques géométriques de l'ouvrage (obtenues par mesure sur site et à l'aide des plans de l'ouvrage d'époque).



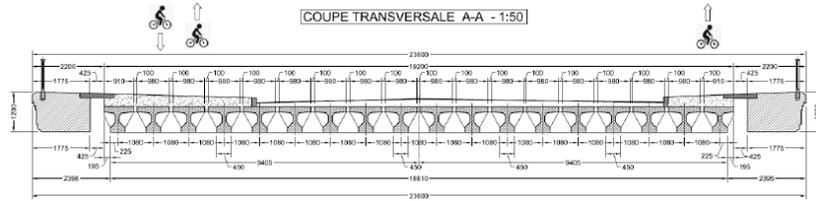
Coupe longitudinale, établie sur la base des plans d'origine

Les cotes indiquées ci-dessus proviennent des plans d'origine et ne peuvent donc pas être considérées comme entièrement fiables dans la mesure où il est impossible de les contrôler.

L'ouvrage a une particularité : la hauteur de ses poutres est variable et les trottoirs sont des structures indépendantes du tablier principal, en forme de caissons.

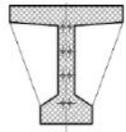
3.2 L'intrados de l'ouvrage – constitution du tablier

La structure de l'ouvrage est apparente en intrados.



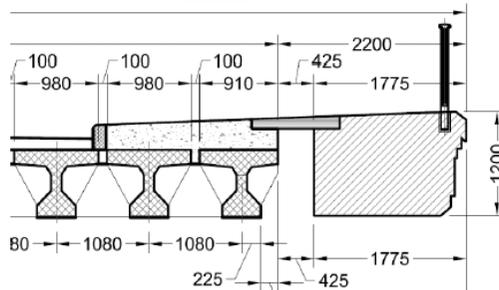
Coupe transversale établie sur la base des plans d'origine

Il est constitué de poutres précontraintes de hauteur variable, de 500 à environ 1000 mm d'Ouest en Est. Il s'agit d'un ensemble de 18 poutres, reliées entre elles par des pièces de pont en béton et, en rive, de chaque côté, des poutres massives qui sont constituées de charpente métallique et de béton. Ainsi la courbure en plans des raccordements de trottoirs est facilitée. Ces poutres semblent être construites à l'identique que d'autres ponts du secteur gare.



Les poutres sont des poutres en T, comportant des amorces prêtes à recevoir les pièces de pont coulées en place et la précontrainte transversale dans le hourdis et les pièces de pont.

Les rives de l'ouvrage sont constituées de poutres en béton et acier sous la forme de poutrelles métalliques.

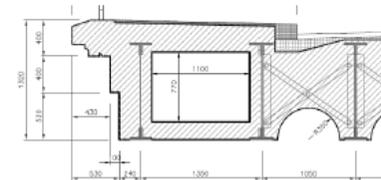


Coupe transversale de rives établie sur la base des plans d'origine

La section est représentée telle qu'elle est dessinée sur les plans d'origine. Mais il est probable que cette section soit creuse, comme d'autres ponts du secteur.



Vue de l'intrados de l'ouvrage



Détail d'un caisson d'un autre ouvrage

L'état de l'ouvrage et sa constitution ont nécessité des investigations techniques complémentaires, développées plus loin.



3.3 Garde-corps

Ils sont de type S8, type ville de Mulhouse. Ils sont constitués d'une lisse supérieure, de deux lisses horizontales intermédiaires et d'un barreaudage en tube vertical carré. Les montants sont scellés dans la rive de l'ouvrage.

3.4 Extrados de l'ouvrage

L'ouvrage est revêtu par de l'enrobé sur la chaussée et les trottoirs. L'état général est dans un état moyen. Les enrobés présentent quelques flashes et quelques fissures localisées dans les zones sensibles, en particulier aux extrémités de l'ouvrage en raison de l'absence de joints de chaussée.

Un caniveau, formé par une file de pavés granit, est présent en pied de bordures. Des tassements aux extrémités sont visibles.

Aucun joint de chaussée aux extrémités n'est visible.

La mauvaise qualité des bétonnages que l'on aperçoit en intrados et l'absence de point de pénétration d'eau laisse penser que l'ouvrage est bien protégé par une étanchéité. Les interfaces entre les structures de rive et la première poutre précontrainte sont en revanche assez dégradés avec des pénétrations d'eau importante.

A noter que l'espace entre les deux structures sert de support à un certain nombre de réseau visible à l'extrémité de l'ouvrage.

3.5 Réseaux

Des réseaux traversent l'ouvrage dans les structures latérales et dans les trottoirs sur les poutres principales. Les regards existants à l'extrémité de l'ouvrage sont en corrélation avec la possibilité de passage et le plan ci-dessous.



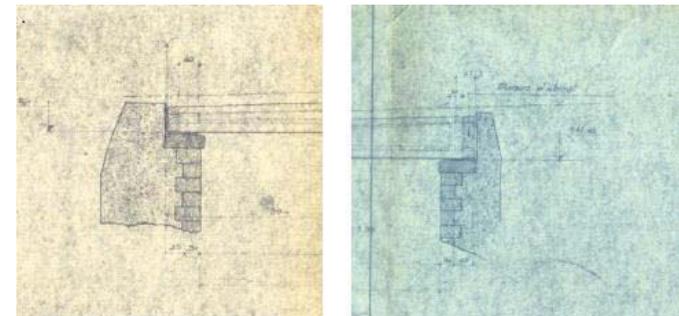
Photos des réseaux existants



Plan des réseaux existants (février 2022)

3.6 Culées

Les culées présentent sur les plans d'origine montrent une structure en béton, avec un parement grès. Aucune information n'est disponible sur les fondations de l'ouvrage



Extrait des plans d'origine

La culée en rive gauche aval a été construite en deux phases, soit à la même période (ce qui semble être le cas dans la note de calcul), soit à des périodes différentes, sans certitude. En tout état de cause le parement est interrompu en façade, la partie la plus en aval étant en brique.



Culée rive droite

Culée Gauche :

Elle est en maçonnerie de pierres roses. Avec un redan à son pied, largeur 10cm. On note comme unique dégradation sous eau : une fissure visible en partie haute, descendant 50cm sous le NE, e=1cm ; p=3cm



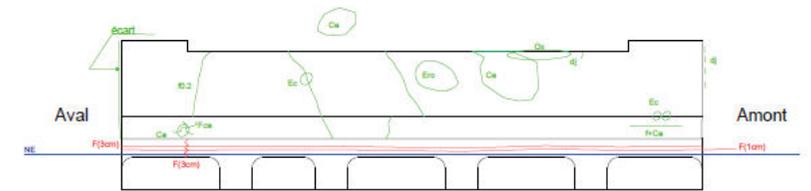
Culée rive gauche

Des fissures de faible importance sont visibles, essentiellement rive gauche dans la partie en brique, ainsi que quelques éclats de pierre, mais sans gravité.

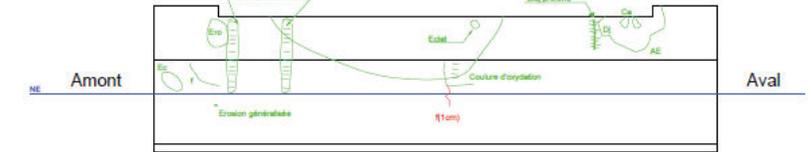
La culée rive droite se poursuit sous le chemin de halage. Une fracture horizontale est visible sur toute sa longueur dans la longuerine béton.



CULEE COTE GARE SNCF



CULEE COTE CENTRE VILLE



Extrait inspection subaquatique – relevé des désordres

L'inspection subaquatique précédente (2023) indique l'absence d'affouillement « à court terme ».

On notera également un début de désolidarisation entre la culée et le mur en retour amont de la rive gauche (côté square et Musée d'impression sur l'Etoffes).



3.7 Investigations complémentaires intéressant la démolition

3.7.a La précontrainte résiduelle

La précontrainte originelle a été mise en œuvre par la STUP, à l'aide de câbles 12 Ø5, dans des gaines en acier avec un coulis d'injection de ciment.

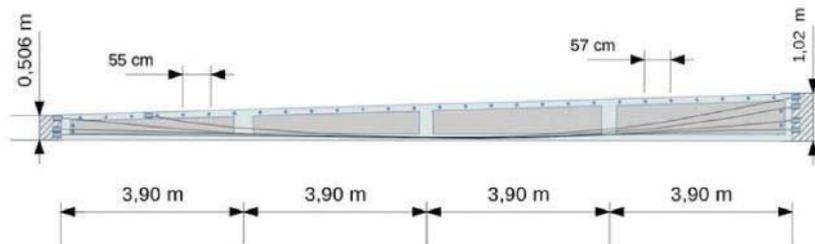


Schéma de principe de la précontrainte

La note de calcul nous apprend que l'ouvrage a été construit par phase et que la précontrainte transversale a été mise en œuvre successivement sur une série de poutres, puis détendues et remis en tension une fois les dernières poutres posées.

Les essais de précontrainte ont eu lieu :

- en talon de poutres (3 essais)
- dans l'âme d'une poutre (1 essai)
- en extrados pour les câbles du hourdis (2 essais)

Si l'on fait une moyenne rapide, sans distinguer, sur un total de 38 fils, seulement 23 sont capables de résister en raison d'une corrosion trop avancée, de fils détendus ou de rupture complète, soit environ 40% de perte de précontrainte globale.

Les résultats des mesures montrent que la tension résiduelle mesurée est de 15 kN par fil, soit 1.5 tonnes. La note de calculs indique un effort pris en compte, toutes pertes confondues de 20 tonnes par câbles, soit 1.66 tonnes par fil. Une perte de 10% doit donc être prise en compte.

En conclusion, si on cumule les deux variables ci-dessus, on fait apparaître un manque de 50% environ par rapport au calcul initial

En poussant plus avant les études, et suivant différents scénarios, le calcul démontre que l'ouvrage fonctionne en traction avec des valeurs plus ou moins élevées selon les hypothèses.

Une limitation de tonnage a immédiatement été mise en place afin d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Cette mesure permet de ne pas aggraver la structure de l'ouvrage.

3.7.b Les éléments métalliques

Des prélèvements de peinture faits sur place montrent la présence de plomb (peinture minium ou similaire) en quantité importante, variant de 83 à 160 mg/g. Des précautions particulières devront être prises lors de la démolition.

3.7.c Le revêtement de chaussée et trottoir

Trois carottages ont été réalisés : deux sur chaussée et un sur le trottoir côté port de plaisance.

Les résultats amiante sont négatifs et deux résultats de HAP sur trois ont une teneur de 90 mg/kg MS.

IV. CADRE GENERAL DE L'OPERATION :

4.1 Les attentes :

L'objectif est la démolition reconstruction de cet ouvrage enjambant le canal du Rhône au Rhin.

L'ouvrage devra respecter les dispositions aux dispositions de l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Les attentes fonctionnelles :

Le pont devra servir aux mêmes usages qu'actuellement (VL, PL, Bus, Piétons, deux roues).

Les attentes esthétiques :

Deux ouvrages à proximité ont été démolis et reconstruits en 2006. L'architecture du pont devra être la même pour une parfaite intégration paysagère

Les attentes techniques :

Les culées existantes seront réutilisées, le jointoiement des pierres des culées sera refait à neuf. Les fissures et fractures devront être réparées.

Les dimensions de l'ouvrage devront permettre d'insérer :

- 3 voies de circulation (2 en sortie de Ville + 1 en entrée de Ville) de 3,50m (compatibles Bus) séparées par un îlot central (feux tricolores)
- 2 bandes cyclables amont et 1 bande cyclable aval de 1,70m de large chacune, sur trottoirs, séparées des flux piétons par une bordure ou une bande résine de 30cm de large
- Les cheminements piétons à minima de 1,40m.

Ainsi l'ouvrage (dimensions actuelles L=16.50m, l=23.60m) pourrait être élargi côté aval d'environ 60cm.

Le tablier de l'ouvrage sera en béton : une dalle en béton armé posée sur des poutres précontraintes. Un complexe d'étanchéité sera réalisé via des feuilles d'étanchéité, une chape ou équivalent.

Les joints de chaussée seront de types hiatus et ceux des trottoirs en revêtement amélioré.

Les corniches seront habillées en éléments en béton, teintés couleur grès. Le garde-corps S8 type ville de Mulhouse en RAL 6005 sera vissé sur les corniches.

Un caniveau fil d'eau sera réalisé au droit des bordures pour une meilleure évacuation de l'eau (pavé ou asphalte).

Des réservations dans chaque trottoir devront être prévues en nombre suffisant : pour un usage immédiat ou en attente.

L'ouvrage devra être accessible pour les PMR.

4.2 Les contraintes

Contraintes urbanistiques et réglementaires :

Le secteur est couvert par une Servitude Monuments Historiques : l'Architecte des Bâtiments de France devra être consulté.

La démolition reconstruction du pont est soumise à l'article R214-1 du code de l'environnement. Une déclaration au titre de la loi sur l'eau sera potentiellement à réaliser. Le dossier déclaratif sera à réaliser par le maître d'œuvre.

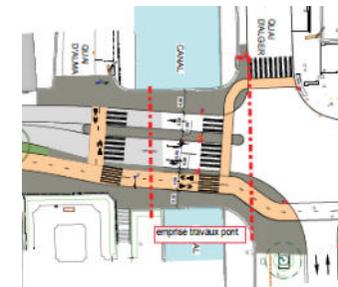
Contraintes techniques :

Les réseaux à proximité ou traversant l'ouvrage seront à dévier. Les concessionnaires devront être consultés pour connaître leur besoin après reconstruction.

La démolition de l'ouvrage devra avoir lieu lors de la période basse de circulation sur le canal (charge au Moe de prendre l'attache de VNF).

Lors du mandat actuel, une requalification complète de la rue des Bonnes Gens est en préparation pour une réalisation en 2024, voire 2025. La géométrie des superstructures (bordures, îlot, chaussée et trottoirs) devra être conforme à l'AVP rendu fin janvier 2023.

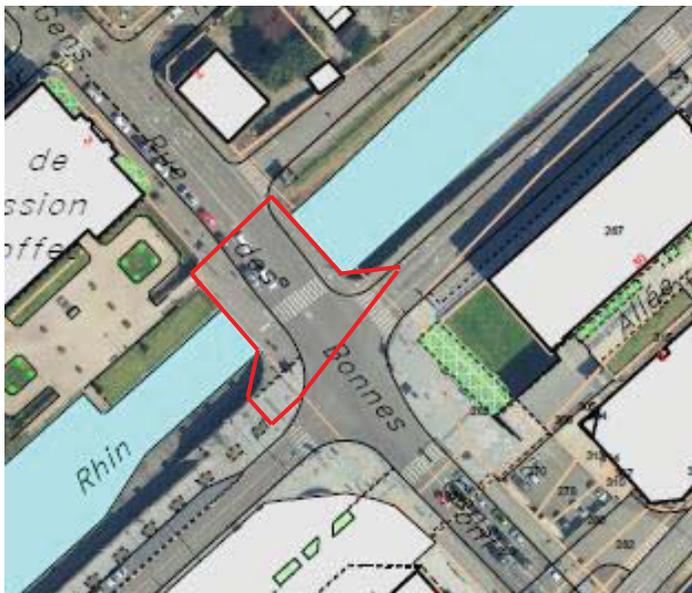
Le plan ci-dessous est indicatif et un plan d'aménagement global avec l'insertion cyclable sera transmis en donnée d'entrée au démarrage de l'AVP.



Extrait AVP rue des Bonnes Gens de fin janvier 2023

4.3 Périmètre d'étude:

Le périmètre de projet (en rouge) intègre les ouvrages et leur raccordement avec l'espace public. Le pont, ses abouts et l'éclairage seront intégrés dans la mission de travaux. L'escalier est hors convention de superposition de gestion et est donc propriété VNF.



Périmètre de projet (en rouge).

4.4 Qualité des matériaux :

Les matériaux devront conjuguer des qualités esthétiques, fonctionnelles, de durabilité et de facilité d'entretien.

V. LES INTERVENANTS

5.1 Le maitre d'ouvrage :

Le maitre d'ouvrage est la direction voirie et conception urbaine de la Ville de Mulhouse, représenté par Manuel ORY, service Domaine Public Routier.

5.2 Les personnes à associer :

Les personnes à associer en particulier sont :

- le Service Ouvrages d'Art et gestion du domaine public ainsi que le service éclairage de la direction voirie et conception urbaine de la Ville de Mulhouse, futurs gestionnaire des ouvrages
- Voies Navigables de France, propriétaire et gestionnaire du canal
- la DREAL pour les aspects réglementaires
- l'AERM (agence de l'eau Rhin-Meuse)
- les exploitants de réseau

Les partenaires seront consultés en particulier lors de la phase avant-projet

VI. APPROCHE BUDGETAIRE DE L'OPERATION

L'opération est financée dans le cadre de la restructuration des ouvrages du secteur gare

Part affectée aux travaux : 1 050 000€ HT



VII. CALENDRIER PREVISIONNEL

Les ouvrages devront être livrés avant fin janvier 2026

Le calendrier prévisionnel est le suivant : il intègre un éventuel dossier de déclaration + délais instruction (2 mois)

Décomposition par éléments de missions	Délai maximum en jours calendaires	Point de départ du délai
AVP	150 jours calendaires	Date indiquée dans l'ordre de service
PRO/DCE	45 jours calendaires	Date de validation par le maître d'ouvrage de l'AVP
ACT hors DCE	15 jours calendaires	Date indiquée dans l'ordre de service
VISA	En fonction de l'avancement des travaux	
DET	270 jours calendaires	Date indiquée dans l'ordre de service

VIII. MAITRISE D'OUVRAGE :

La maîtrise d'ouvrage est le service Domaine Public Routier, et notamment la cellule Ouvrage d'art.

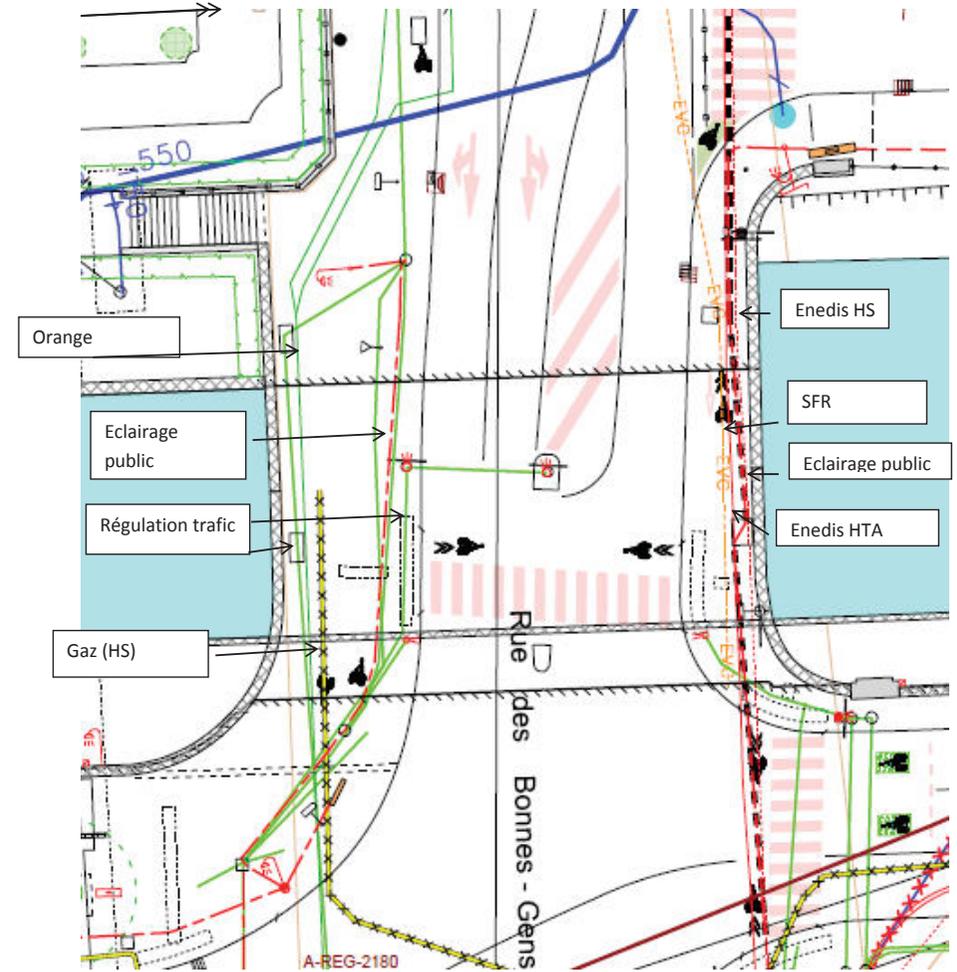
Pourront être associés Voies Navigables de France en tant que gestionnaire du canal et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). La collectivité Européenne d'Alsace est également concernée et peut être associé, la rue des Bonnes Gens étant une RD.

Pont des Bonnes Gens Démolition - Reconstruction

Cahier des charges

Annexes

**Annexe 1 :
Plans de réseaux**



Plan de réseau pont des Bonnes Gens

Ce plan de réseau est fourni à titre indicatif. Dans tous les cas, les demandes de renseignement, DICT et DIT seront à faire.

Une double réservation est à prévoir pour le passage d'un réseau de chauffage urbain. Délégataire : Valorim

La Régie de l'Eau M2A souhaite également disposer d'une réservation dans le tablier.



Annexe 2 :
Projets connexes

Au niveau de ce secteur de la ville, un certain nombre de projets dont certains seront véritablement connexes à celui du pont :

- **Réaménagement complet de la rue des Bonnes Gens dans le cadre du développement des Mobilités Douces :**

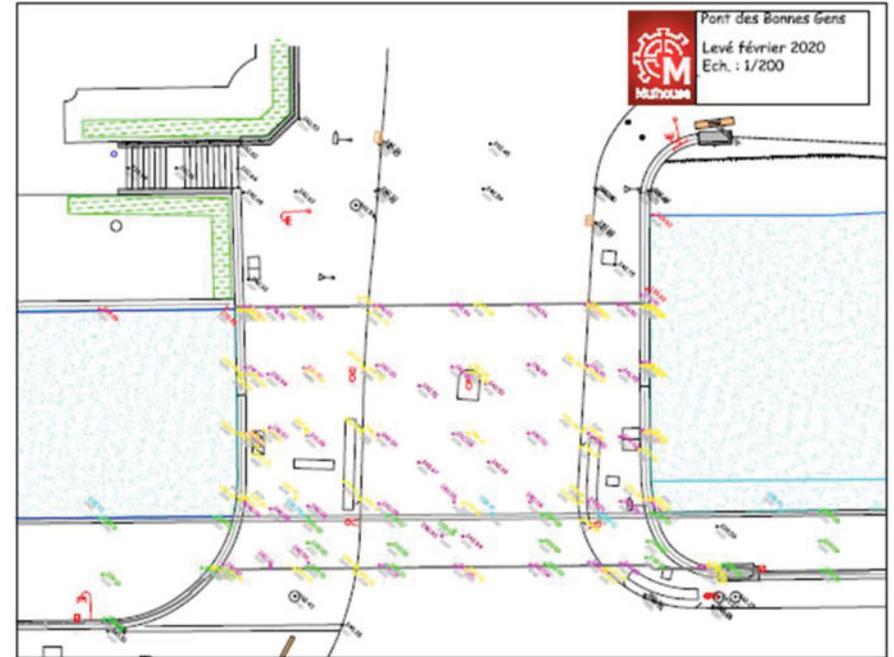
Le projet prévoit la création d'un double sens cyclable avec réaffectation de l'espace public. La superstructure du pont est **directement** dépendante de cet aménagement. Une coordination sera à prévoir pour l'aménagement de l'extrados et la livraison de la superstructure.

- **Extension du réseau de chaleur :**

Le délégataire de la réalisation et de l'exploitation (société Valorim) a pris l'attache de la ville pour indiquer qu'un client potentiel serait la gare de Mulhouse. Une réservation dans l'ouvrage serait à prévoir. Aucune information à ce jour sur les éléments de franchissement



Annexe 3 :Levé topographique



Extrait de plan topographique Bonnes Gens 1/200e

Pont des Bonnes Gens
Démolition Reconstruction

14/08/2024

prestations	montant HT	montant TTC
Moe (8,01%)	84 105,00	100 926,00
CSPS	3 000,00	3 600,00
Contrôles extérieurs	15 000,00	18 000,00
Etudes (divers)	5 000,00	6 000,00
Travaux OA	1 050 000,00	1 260 000,00
Aléas et provision (5%)	52 500,00	63 000,00
Canal - état initial	12 960,00	15 552,00
Canal - état final	12 960,00	15 552,00
Inspection Initiale	2 700,00	3 240,00
total	1 238 225,00	1 485 870,00
arrondi à	1 240 000 €	1 488 000,00

		€ HT	€TTC
Maitrise d'œuvre			
Mission témoin 7,44% (78 120€ HT)	AVP (24,32%)	18 998,78	22 798,54
	PRO / DCE(21,13%)	16 506,76	19 808,11
	ACT (4,52%)	3 531,02	4 237,22
	VISA (9,22%)	7 202,67	8 643,20
	DET (36,86%)	28 795,03	34 554,04
	AOR (3,95%)	3 085,74	3 702,89
OPC (0,57%)	OPC	5 985,00	7 182,00
		84 105,00	100 926,00

Estimation travaux (mars 2024)	1 050 000,00 €	1 260 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

financement	montant € HT	% opération
Ville	620 000,00	50,0%
CEA	620 000,00	50,0%
Etat	nc	nc
Total	1 240 000,00	100%

50% du reste à charge
50% du reste à charge
en cours de saisine (fonds verts, DSIL, ...)

Mme le Maire : Nous arrivons à deux délibérations. Ça fera l'objet d'une présentation pour les deux prochaines délibérations, à savoir la 1299 et la 1338, que nous pouvons lier. Bien évidemment, il y aura un vote distinct à la fin, mais je vais laisser Claudine BONI DA SILVA nous les présenter l'une après l'autre.

Mme BONI DA SILVA : Oui, Madame le Maire, je vous remercie. La première délibération porte sur la démolition, reconstruction du pont des Bonnes Gens. Ce pont date de 1952, et est en trop mauvais état pour envisager une consolidation. Le temps des diagnostics est désormais passé, puisque l'ouvrage appartenant à la CeA, il nous faut aujourd'hui – pour pouvoir réaliser les travaux – transférer la maîtrise d'ouvrage et envisager cette démolition et reconstruction. C'est un ouvrage d'art qui est un maillon essentiel dans le développement des mobilités douces et dans la transformation de la Ville actuelle surtout Porte de Bâle.

En effet, la reconstruction de cet ouvrage nous permettra d'insérer sur le pont une voie vélo distincte, de créer une liaison entre l'Eurovéloroute et la gare, de créer la jonction définitive tant attendue côté quai de l'Alma. Au débouché du quai de l'Alma, nous avons conclu avec la Ville de Riedisheim une action commune pour venir apaiser cette extrémité en direction du quai des Bateliers. Cela nous permettra de sécuriser la continuité cyclable entre le quai de l'Alma et la Commune de Riedisheim d'ici le printemps prochain.

Cette démolition/reconstruction nous permettra également de réintroduire la circulation bus en provenance de la gare. Ces derniers étant actuellement en déviation par l'avenue de Lattre de Tassigny et sur la rue Henner. Elle nous permettra également de mettre en lumière une prouesse technique parce qu'il y a ce que l'on voit et il y a également l'invisible.

À cet effet, de nombreux réseaux de concessionnaires sont présents sur ce pont. Il nous faudra conjuguer le tout avec un maintien des services de ces concessionnaires qui est apporté tant au niveau des entreprises qu'aux particuliers, puisque c'est un hub de distribution international.

Il est donc pour nous nécessaire de délibérer aujourd'hui, bien en amont, pour garantir la continuité de l'ensemble de ces services.

Ce maillon marquant du développement des mobilités douces viendra parachever les jonctions entre avec le pont de Riedisheim, mais aussi, et surtout avec la Porte de Bâle qui a, tout l'été, continué sa mue. Depuis le 3 août, on circule désormais sur les voiries définitives. On peut déjà se rendre compte de l'emprise qui sera dédiée aux piétons et aux cycles et à la renaturation sur ce secteur.

D'ici la fin de l'année, la Porte de Bâle sera dans sa forme définitive et nous pourrons partager, dès janvier 2025, un moment de convivialité avec les commerçants de ce secteur qui – je dois le dire – ont été de véritables artisans et partisans de la transformation.

En effet, nous avons souhaité que pour ce Noël, les visiteurs du centre-ville et du vidéomapping, qui se tiendra – comme l’an passé – Square de la Bourse, puissent, depuis le parking gare Bâle, libre à 80 %, venir de manière sécurisée et apaisée en famille dans le cœur piétonnier et ainsi redécouvrir ses commerçants implantés, pour certains, depuis plusieurs générations, et qui ne manquent ni d’inventivité ni d’ingéniosité pour mettre en valeur leurs commerces. Une mue qui se transforme par et pour les habitants, mais aussi avec, puisque ce ne sont pas loin de 16 rencontres qui ont eu lieu sur le secteur en amont et durant les travaux. Une nouvelle Porte de Bâle donc, une nouvelle porte de la Ville mise en valeur pour la fin de l’année et qui contribuera – à n’en pas douter – à égayer les festivités des 800 ans.

Mme le Maire : Je rappelle que la délibération parle de convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage, qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s’abstient ? Merci à vous.

Pour : 43 + 5 procurations

Groupe majoritaire : 28 + 2 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 1 procuration

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

Ne prennent pas part au vote : M. Alain COUCHOT, Mme Fatima JENN (représentée par M. STRIFFLER) et Mme Catherine RAPP. La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

17° CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L’EXPLOITATION DES PARKINGS P2, P3 ET PORTE HAUTE A MULHOUSE : PASSATION D’UN AVENANT N°3 (42/1.2.2/1338)

Par convention signée le 21 juillet 2016 et ses avenants (n°1 le 20 février 2018 et n°2 le 12 octobre 2021), la Ville de Mulhouse a confié la gestion des parkings P2, P3 et Porte Haute à CITIVIA SPL pour une durée de 15 ans avec effet au 1er août 2016.

Le parking gare P3 est un parking d’une capacité de 154 places de stationnement non tracé situé quai d’Oran au pied du pont d’Altkirch. Ce parking est destiné à accueillir des abonnés TER de la gare.

Dans le cadre des travaux de la Zac Gare, la capacité d’accueil de ce parking a été ramenée à 94 places à partir du 1er juin 2024.

Cet espace a vocation à évoluer à compter de début 2027 pour laisser place à un parking en silo. Les modalités de mise à disposition des terrains (notamment s’agissant de la redevance d’occupation article 35.1 du contrat) ont été actualisées en conséquence.

Le présent avenant porte ainsi sur la modification du périmètre du parking réservé aux abonnés TER en lien avec les travaux d'aménagement du secteur Ouest de la Zac Gare, conformément à l'article R3135-7 (modifications non substantielles) du Code de la commande publique.

En outre, pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et afin de s'assurer que la formule d'indexation de la redevance versée au concédant reste bien représentative du coût réel, la redevance afférente a été réexaminée après analyse des éléments justificatifs produits par le concessionnaire (comptes d'exploitation). Dès lors, il est proposé de fixer à partir de janvier 2024 le montant de la redevance selon une nouvelle formule intégrant notamment les impôts et taxes réels ainsi que les frais financiers liés aux emprunts.

Le présent avenant porte également sur les évolutions des conditions financières en application de l'article 37 de la concession, conformément à l'article R3135-1 (clauses contractuelles) du Code la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions de modification du contrat de délégation de service public telles que figurant dans le projet d'avenant n°3,
- autorise Madame le Maire ou son représentant de signer l'avenant n°3 ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

PJ : 1 projet d'avenant n°3 à la DSP et ses deux annexes (Plan et CEP actualisés)



***AVENANT N° 3
AU CONTRAT DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DES PARKINGS P2, P3 et Porte Haute
A MULHOUSE***

Entre,

La Ville de Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP90019, 68498 MULHOUSE Cedex 9, représentée par son Maire en exercice ou son représentant dûment habilité.

Ci-après dénommée indifféremment « la ville de Mulhouse », ou « l'Autorité délégante »

Et

La société CITIVIA SPL, Société Publique Locale, au capital de XXXX

Ci-après dénommée « Le Déléataire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention signée le 21 juillet 2016 et ses avenants (n° 1 le 20 février 2018 et n° 2 le 12 octobre 2021), la Ville de Mulhouse a confié la gestion des parkings P2, P3 et Porte Haute à CITIVIA SPL pour une durée de 15 ans avec effet au 1^{er} août 2016.

Le présent avenant porte sur la modification du périmètre du parking réservé aux abonnés TER en lien avec les travaux d'aménagement du secteur Ouest de la ZAC Gare, conformément à l'article R3135-7 (modifications non substantielles) et sur les évolutions des conditions financières en application de l'article 37 de la concession, conformément à l'article R3135-1 (clauses contractuelles).

Le présent avenant n° 3 a donc pour objet de modifier les clauses du contrat qui sont concernées par ces évolutions.

Ceci étant exposé, il a été convenu :

ARTICLE 1 : Changement de dénomination

Les articles suivants du contrat initial sont réécrits de la manière suivante :

- Parking BUFFON a été remplacé par Parking PORTE HAUTE lors de l'avenant N° 1
- Parking TER a été remplacé par Parking Gare P2 lors de l'avenant N° 1
- Parking Gare P4 est remplacé par Parking Gare P3
- Parking Gare P3 Bis correspondant au parking situé quai d'Oran sur l'ancien site ADOMA

ARTICLE 2 : Modification de l'Exposé préliminaire

L'exposé préliminaire de la convention initiale relatif à la description des parkings et à leur aménagement est modifié comme suit :

Parking Porte Haute

Le parking Porte Haute est un parking d'une capacité de 214 places situé entre la rue Huguenin et le rue Buffon. L'aménagement réalisé en 2017 a consisté à procéder à la réfection du revêtement en enrobé, de modifier les entrées et sortie et de renouveler les matériels de péages. La surveillance vidéo a aussi été complétée.

Un quai-bus équipé d'un abri a été installé dans l'enceinte du parking par le concédant.

Parking Gare P2

Le parking gare P2 est un parking d'une capacité de 214 places de stationnement situé quai d'Alger.

L'aménagement réalisé en 2018 a permis de passer de 180 places initiales à 214. Les voies de circulation ont été revêtues en enrobé. Le matériel de péage a été renouvelé et un système de vidéosurveillance a été mis en place.

Parking Gare P3

Le parking gare P3 est un parking d'une capacité de 154 places de stationnement non tracé situé quai d'Oran au pied du pont d'Altkirch.

Ce parking est destiné à accueillir des abonnés TER de la gare.

Dans le cadre des travaux de la Zac Gare, la capacité d'accueil de ce parking est ramenée à 94 places à partir du 1^{er} juin 2024. Ce parking sera supprimé périmètre du contrat pour permettre l'édification du parking silo gare prévisionnellement à partir de mi-janvier 2027.

Parking Gare P3 Bis

Le parking gare P3 Bis est un parking d'une capacité de 76 places de stationnement situé quai d'Oran sur l'ancien site de la tour ADOMA.

Ce parking aménagé par le concédant est destiné à accueillir les abonnés TER et 23 places des habitants de la Tour Elithis le temps de la construction du parking silo gare.

ARTICLE 3 : Modification de l'article 1 - Objet de la concession de service public

Selon les dispositions de l'article R. 3135-7 du Code de la Commande Publique, l'article 1 de la convention initiale est modifié comme suit :

La présente concession de service public a pour objet de confier au concessionnaire de service public :

- La réalisation à ses frais de la conception et de l'aménagement des parcs de stationnement :
 - Porte haute d'une capacité de 214 places
 - Parking Gare P2 d'une capacité de 214 places
 - Parking Gare P3 d'une capacité de 154 places
- La gestion des usagers horaires et abonnés. La gestion d'emplacements situés dans l'emprise de chaque parc de l'article 2 du présent avenant ;
 - A caractère commercial

- A caractère publicitaire
- La réalisation des travaux d'entretien et de renouvellement visés aux article 24 et 25

ARTICLE 4 : Modification de l'article 6 - Mise à disposition des terrains

Selon les dispositions de l'article R. 3135-7 du Code de la Commande Publique, l'article 6 de la convention initiale qui avait été complété par l'avenant 1 et modifié comme suit :

Le concédant met à disposition du concessionnaire, qui l'accepte, les équipements et installations composant à la date de signature du présent avenant, les parkings : Porte Haute, Gare P2 ; Gare P3 et Gare P3 Bis (voir plan en annexe 1).

Les caractéristiques énoncées du terrain d'assiette ne résultent pas d'un bornage.

Le concessionnaire sera subrogé dans tous ces droits pour se faire délivrer à ses frais, les éventuels titres de propriété dont il pourrait avoir besoin concernant le terrain objet du contrat.

ARTICLE 5 : Modification de l'article 35 - Redevances versées au concédant

Selon les dispositions des articles R.3135-1 du Code de la Commande Publique et 37 du contrat de concession, l'article 35.1 - Redevance d'occupation du domaine public est modifié comme suit :

Le concessionnaire versera annuellement au concédant une redevance d'occupation du domaine public dont le montant de 2017 à 2023 est fixé selon les conditions de la convention initiale.

A partir de 2024, le montant est fixé à :

- Parking Porte Haute : 1 000 euros (valeur juin 2016) ;
- Parking P2 Gare, P3 Gare, P3 Gare bis : 1 000 euros (valeur juin 2016).

A compter de l'année 2025, le montant de cette redevance sera indexé annuellement par application de la formule suivante :

$$\text{RedOcc} = \text{Redjuin2016} \times K$$

Où :

$$\text{Redjuin2016} = 1\,000 \text{ euros}$$

Et

$$K = \text{ICCN} / \text{ICCo}$$

ICCN étant la valeur de l'indice du coût de la construction au mois de janvier de l'année n de versement de la redevance.

Et

ICCo étant la valeur de l'indice du coût de la construction au mois de janvier de l'année 2016

L'article 35.2 - Redevance d'exploitation est modifié comme suit :

Le concessionnaire verse également au concédant une redevance d'exploitation dont le montant de 2017 à 2023 est fixé selon les conditions de la convention initiale et de l'avenant N°1.

A partir de 2024, le montant de cette redevance ci-après dénommées « Red » est fixé selon la formule suivante :

$$\text{Red}(n) = [\text{R}(n) \times 85\% - \text{F}(n) - \text{Impôts et Taxes réels} - \text{Dotation aux amortissements} - \text{Frais financiers Emprunts} - \text{RedOcc}(n)] \times 50\%$$

Où :

* R(n) = recettes totales HT€ de l'année (n)

* F(n) = forfait d'exploitation de l'année (n) correspondant aux charges affectées à l'exploitation et fonctionnement.

Ce forfait est fixé à 206 554,4 € HT pour 2024

A partir de l'année 2025 le forfait d'exploitation servant au calcul de la redevance sera indexé par l'application d'un coefficient Kn défini ci-après :

Forfait n=Forfait 2024 x Kn

- $Kn = 0,15 + 0,85 \times [0,70 \times (\text{ICHT} - \text{rev} - \text{TSn} / \text{ICHT} - \text{rev} - \text{TS2024}) + 0,30 \times (\text{FSD } 3n / \text{FSD } 3 \text{ 2025})]$
- n correspond à l'année d'indexation ; l'année de base étant l'année 2024
- ICHT - rev TSn correspond à la moyenne arithmétique simple des douze dernières valeurs mensuelles définitives de l'année n du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage (Identifiant INSEE 001565190).
- ICHT - rev TS2024 correspond à la moyenne arithmétique simple des douze dernières valeurs mensuelles définitives de 2024 du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage (Identifiant INSEE 001565190).
- FSD 3n (Frais et services divers - modèle de référence n°3) correspond à la moyenne arithmétique simple des douze dernières valeurs mensuelles définitives au 1^{er} janvier de l'année n.
- FSD 3 2025 (Frais et services divers - modèle de référence n°3) correspond à la moyenne arithmétique simple des douze dernières valeurs mensuelles définitives au 1^{er} janvier 2025.

Si le ou les indices servant de base aux formules de révision venaient à disparaître, les parties conviennent de se rapprocher afin de déterminer d'un commun accord un nouvel indice.

ARTICLE 6 : Modifications des annexes du contrat

- Annexe 1 Plan
- Annexe 2 CEP actualisé

ARTICLE 7

Toutes les autres clauses de la convention publique d'aménagement non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

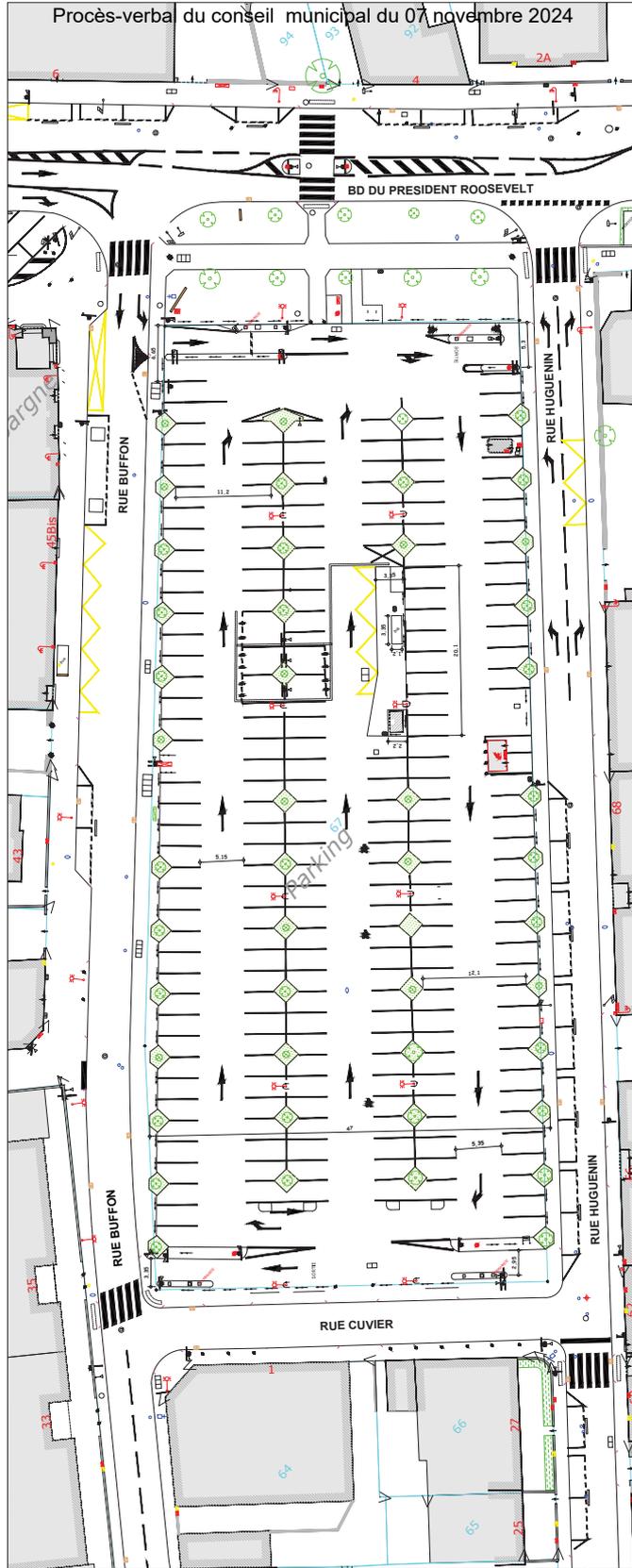
Fait à Mulhouse le....., en un seul original.

La Ville de Mulhouse, le Maire

CITIVIA SPL, la Directrice Générale

Signature et cachet

Signature et cachet



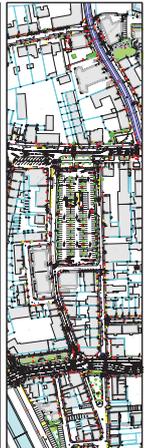
Mulhouse **VILLE DE MULHOUSE**
PÔLE ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

DIRECTION VOIRIE ET CONCEPTION URBAINE
421 - Service déplacements et circulation

PROJET

PROJET DU PARKING BUFFON

RUE BUFFON - RUE HUGUENIN



ÉLÉMENT	DATE	CHIEF PROJET	DÉSIGNÉ PAR	CERTIFIÉ PAR
REVISION A				
REVISION B				
REVISION C				
REVISION D				
REVISION E				
REVISION F				
REVISION G				
REVISION H				
REVISION I				
REVISION J				
REVISION K				
REVISION L				
REVISION M				
REVISION N				
REVISION O				
REVISION P				
REVISION Q				
REVISION R				
REVISION S				
REVISION T				
REVISION U				
REVISION V				
REVISION W				
REVISION X				
REVISION Y				
REVISION Z				

NORD:
 34, rue LEFEBVRE
 68100 MULHOUSE
 Echelle: 1/250
 Plan N° 1 sur 1

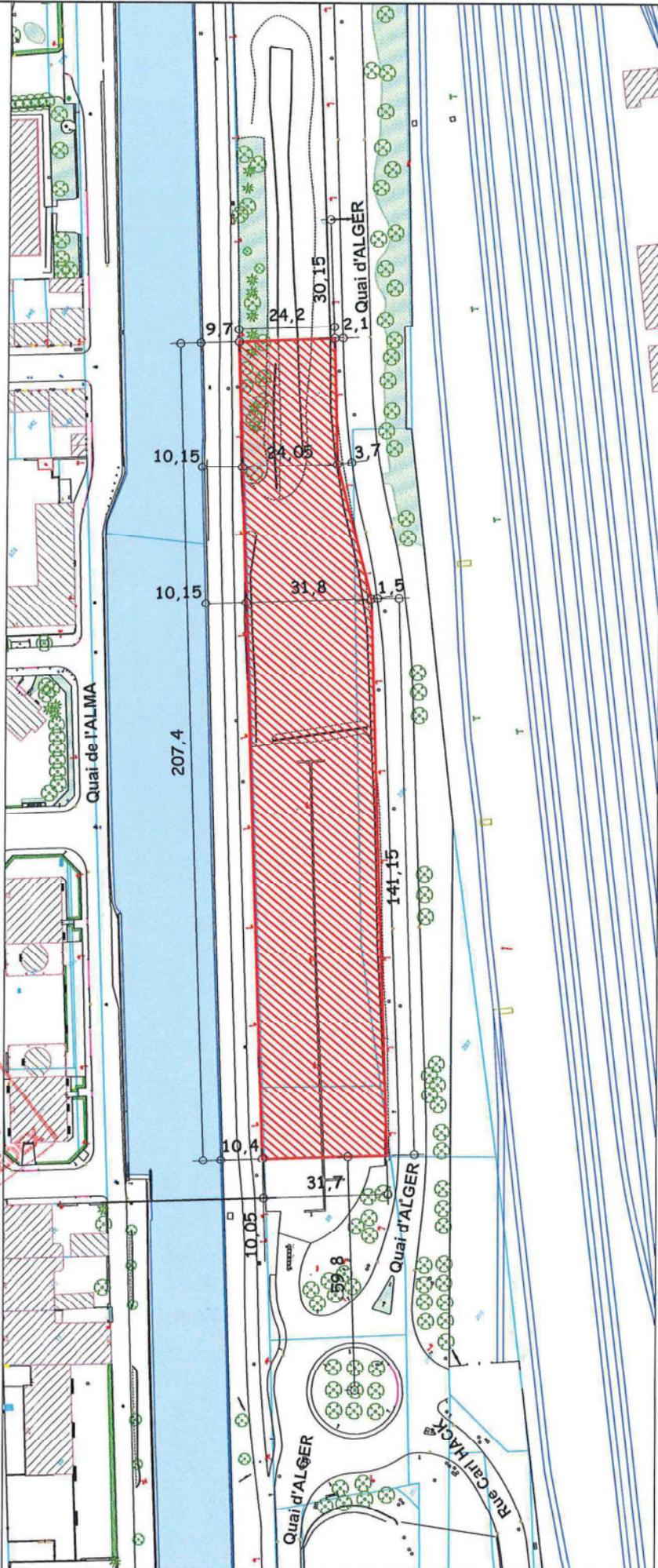
ANNEXE 1: TERRAIN DE LA DSP PARKING TER

VILLE DE MULHOUSE
ESPACE PUBLIC ET BATIMENTS
POLE VOIRIE ET CONCEPTION URBAINE

141
Service Déplacements
et Circulation

34, rue LEFEBVRE
68100 MULHOUSE

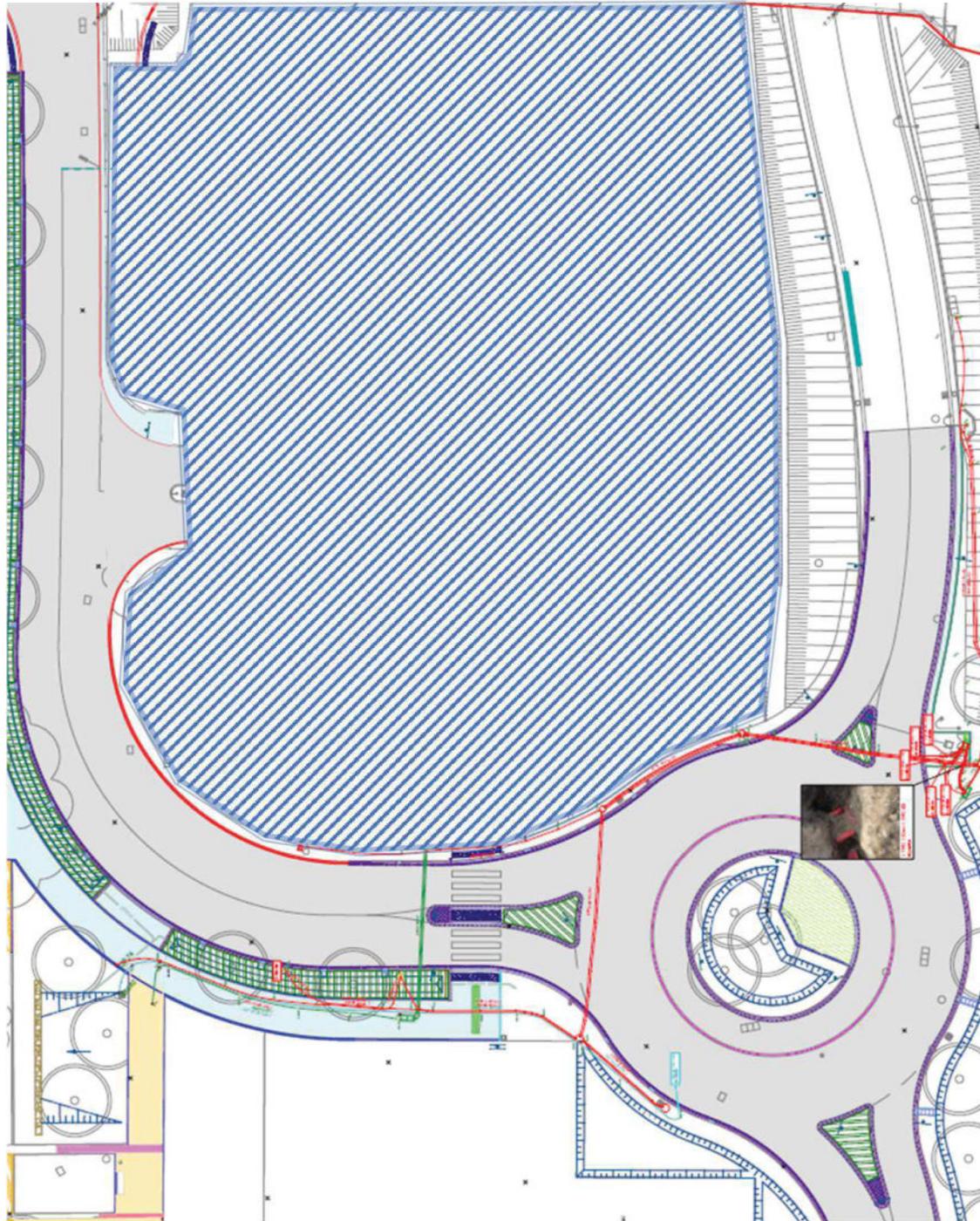
SOUS-PREFECTURE
12 SEP. 2016
VILLE DE MULHOUSE CD 24



Echelle: 1/1000e

DESSINE PAR: MILLET Sébastien

Emprise Parking P3





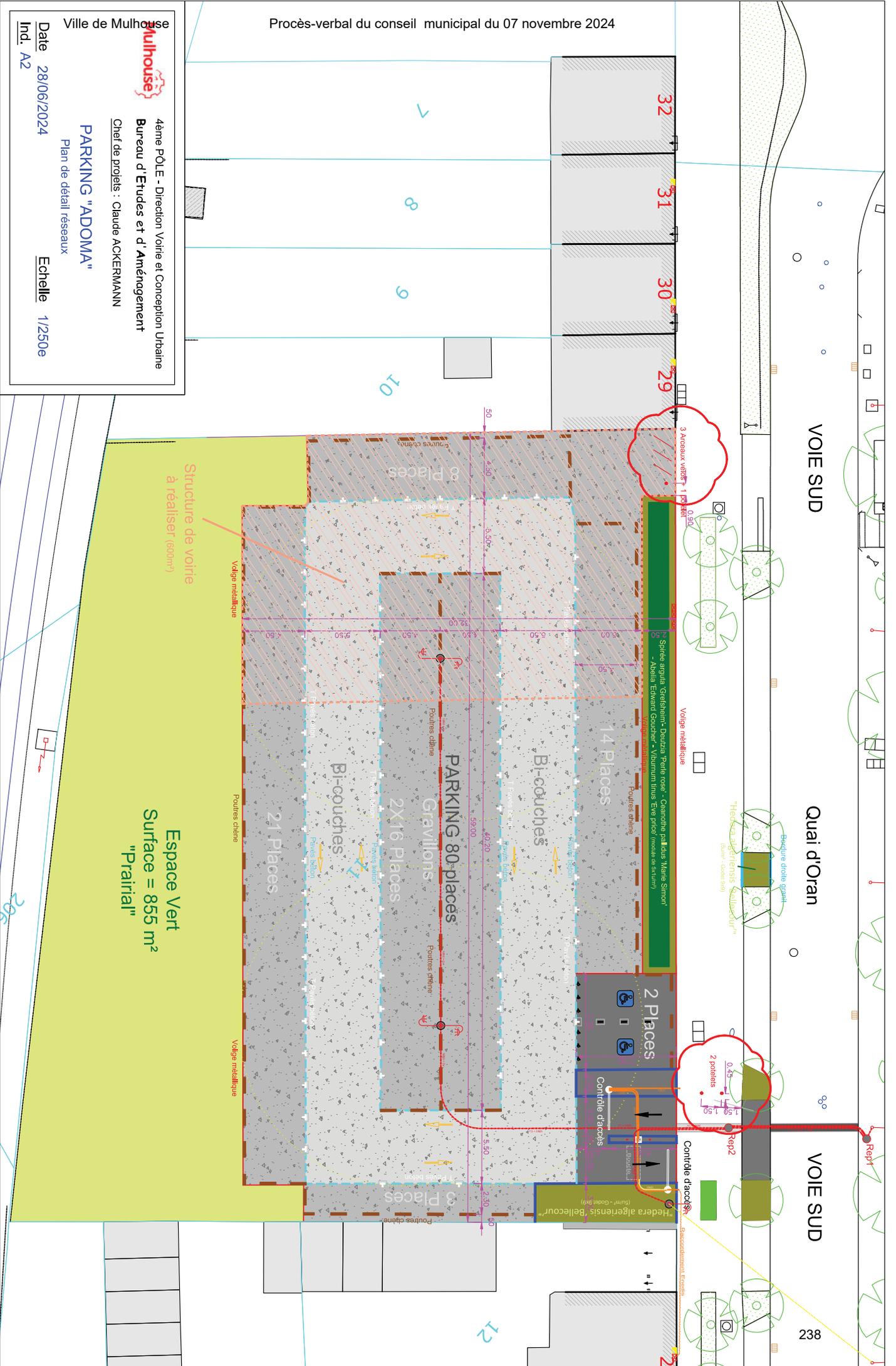
4ème PÔLE - Direction Voirie et Conception Urbaine
Bureau d'Etudes et d'Aménagement
Chef de projets : Claude ACKERMANN

PARKING "ADOMA"

Plan de détail réseaux

Date 28/06/2024
Ind. A2

Echelle 1/2500



Délibération n° 1338 du Conseil Municipal du 7 novembre 2024

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des parkings P2, P3 et Porte Haute du projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public comporte des données à caractère secret.

Pour toute demande relative à ce document, merci de vous adresser à la :

Direction Voirie et conception urbaine de la Ville de Mulhouse

Unité commande publique et affaires juridiques

13 rue de Pfastatt 68200 Mulhouse

40.ville.diradmcommandepublique@mulhouse-alsace.fr

Tel : 03.89.32.59.34

Mme BONI DA SILVA : On enchaîne avec la seconde qui est le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parking P1, P3, Porte Haute.

Cet avenant – si vous avez pris le temps de le lire – nous explique de manière extrêmement détaillée la complexité des formules de calcul qui ont été retenues pour faire face et prendre en compte les charges supplémentaires inhérentes à cette DSP. C'est aussi – pour moi surtout – l'occasion de faire le point sur l'augmentation de la capacité de ce parking.

En effet, le Maire s'était engagé auprès des commerçants lors de la piétonnisation d'Arsenal, Tanneurs, à augmenter la capacité de stationnement de ce parking. Cette augmentation est actée et nous permettra de disposer de 300 places contre 200 actuellement, grâce à un concept innovant, mais on aura l'occasion lors du prochain Conseil municipal qui lancera cette nouvelle DSP sur le secteur, de fixer les contours à la fois des modalités de gestion, mais également des participations financières de la Ville.

Cette délibération – vous l'aurez compris – est pour moi également l'occasion d'apporter des éléments de réponse sur la situation de saturation et des difficultés de circulation entraînant un certain nombre de nuisances et de contraintes pour les riverains de la rue Robert Schuman.

Cela n'aura échappé à personne, nous l'avons dit à de nombreuses reprises ce soir, la Ville a lancé plusieurs travaux de transformation en même temps et qui impactent fortement ce secteur de la Ville. Ces travaux de voirie sont de nature à congestionner le trafic routier sur l'axe de l'avenue Robert Schuman à Porte Jeune, particulièrement lors des sorties de bureau en soirée, mais également les samedis avec d'importants flux automobilistes venant de Mulhouse, de son agglomération, mais également de tout le Département, voire d'Allemagne et de Suisse.

C'est une équation qui ne peut se résoudre qu'en agissant sur plusieurs leviers. Le premier, décongestionner le trafic routier au niveau de l'entrée de ville située à hauteur du complexe Kinopolis, en utilisant le parking relais, qui est une solution tout économique, intéressante pour le visiteur, mais aussi et surtout un gain de temps indéniable. Force est de constater que cette possibilité n'est que très peu utilisée par les automobilistes, nous allons donc agir pour qu'en complément de ces panneaux d'information provisoire mis en place par les services au mois de juin dernier, des supports visant à informer la population de manière un peu plus visible soient installés avant l'ouverture du marché de Noël. Pour compléter ces dispositifs d'information, deux équipages de polices municipales sont présents tous les samedis après-midi depuis le début du mois d'octobre, de part et d'autre de l'arrêt d'Anvers, afin de fluidifier les parcours, mais aussi la circulation des véhicules se rendant au centre commercial Porte Jeune.

Le deuxième levier, lutter contre les incivilités et le non-respect du Code de la route. Les 12 et 19 octobre dernier, plusieurs dizaines d'infractions et divers manquements au Code de la route ont par ailleurs été relevés et sanctionnés par

les agents. Cette présence policière – et j’en remercie mon collègue d’avoir fait ces efforts de mettre à disposition pour apaiser ce secteur des équipages de police parce que ça nous permet de faire respecter également le Code de la route et de lutter contre ces incivilités – sera présente jusqu’à la fin de l’année, de 12h00 à 18h00.

Le troisième levier est la réalisation des travaux. Début 2025, vous le savez, il y aura un dédoublement des voies d’entrée du parking Porte Jeune depuis la rue d’Anvers et la rénovation du parking Porte Jeune qui devra permettre à la création d’une sortie directe tant demandée par les riverains. Les travaux, dans le cadre de cette rénovation, ont pris neuf mois de retard, car ils impliquaient l’accord des copropriétaires. Ces accords ont donné lieu à de nombreuses réunions avec les syndicats de copropriétaires et les copropriétaires eux-mêmes. Des réunions qui ont donné lieu à des débats parfois vifs, à des négociations, mais surtout à de la concertation, ce qui a obligé à repousser d’autant la réalisation de ces travaux. Nous sommes pleinement conscients que les travaux de voirie engagés depuis plusieurs mois impactent inévitablement le quotidien des Mulhousiens. Toutefois, les services municipaux continuent d’œuvrer sans relâche pour limiter au maximum les contraintes imposées aux riverains et cherchent, à chaque fois que cela est possible, à trouver des solutions. Notre service de communication est également sur le pont pour faire évoluer l’information et orienter les visiteurs de la meilleure manière possible avec l’ensemble des offres de stationnement disponibles sur notre ville et à faire comprendre que Porte Jeune n’est ni l’alpha ni l’oméga du stationnement au centre-ville et que d’autres alternatives existent, bien plus accessibles.

Le dernier levier – et à ce stade, il ne peut être qu’incitatif – c’est l’utilisation des transports en commun. Nos jeunes et nos seniors bénéficient déjà d’une prise en charge totale ou partielle de leur abonnement de tram et de bus. J’invite au maximum des personnes à utiliser les transports en commun pour se rendre au centre-ville. Les festivités de fin d’années sont fortement accompagnées – vous le savez – dans le cadre des déplacements doux et également par l’Agglomération, puisque chaque année, ils instaurent une gratuité les deux derniers dimanches avant Noël. Désireux, et parce que nous discutons beaucoup avec l’Agglomération, ils ont souhaité nous soutenir dans les difficultés que nous rencontrons en lien avec SOLIHA. Cette année, l’Agglomération fera encore mieux et nous les en remercions. En effet, ce ne sont pas deux dimanches qui seront gratuits, mais deux week-ends entiers, de quoi contribuer à apaiser la circulation automobiliste sur le secteur.

Je souhaitais également pouvoir rebondir et répondre aux questions de Mme RITZ, mais elle – comme à chaque fois – ne juge pas utile de rester jusqu’à la fin de ce conseil, donc je lui ferai une réponse écrite et je vous épargnerai la réponse.

Par contre, je voulais revenir sur vos propositions, Mme SCHWEITZER. Aujourd’hui, nous abordons la première partie des travaux qui sont extrêmement impactant et qui vont transformer la Ville de manière durable pour, justement, ce juste rééquilibrage que vous appelez de vos vœux – comme nous – entre les différents modes de déplacement. Cette phase de transformation est inévitable

et je comprends l'exaspération des riverains. Malheureusement, ça prend parfois des années. C'est une première étape. Nous sommes aujourd'hui – je pense – à un pic et la suite des travaux devrait permettre d'apaiser ce secteur avec l'ensemble des leviers que nous allons actionner et qui sont déjà en train d'être actionnés, nous allons pouvoir trouver des solutions.

Vous avez souligné que la désimperméabilisation des sols était à prioriser. C'est ce que nous faisons dans l'ensemble des aménagements. Je voulais juste revenir et de vous donner deux chiffres. Les terrasses du musée, ce sont 2 ha désimperméabilisés, le centre-ville de Mulhouse et la piétonnisation, c'est l'équivalent de trois terrains de foot qui ont été désimperméabilisés. Notre préoccupation première est de lutter contre les îlots de chaleur avec l'ensemble des arbres qui seront plantés, je pense qu'ils y contribueront largement.

Dans le rapport du développement durable, chère Cécile, tu parlais d'indicateurs de la biodiversité. Tu le sais, pourtant, nous avons installé des capteurs dans le cadre du Plan Lumière pour mesurer la biodiversité et pour faire un état des lieux avant et après travaux. Aujourd'hui, tu le sais bien, nous avons un état zéro. Pour mesurer la biodiversité, il faut un après et cette biodiversité sera mesurée après, mais le temps du vivant n'est pas le temps d'une année civile. Les indicateurs ne peuvent pas se fondre et se claquer des doigts dans une année civile. Le vivant prend du temps à se réinstaller et à prendre possession de nouveaux espaces qui lui sont donnés. Cela viendra en temps et en heure et pour aller encore plus fort et encore dans ce sens de lutter contre la préservation et aller dans le sens du développement durable, tu le sais aussi, une station météo a été installée sur un bâtiment public ; elle nous permettra de moduler l'éclairage public en fonction de la luminosité naturelle pour lutter contre ce sur éclairage de l'espace public.

C'était juste pour répondre de manière sommaire aux questionnements qui ont été apportés encore sur les propos liminaires et durant le débat.

Mme le Maire : Merci pour cette présentation. Je n'ai pas de demande de parole donc, je vous propose de mettre ces deux délibérations au vote (*voir ci-dessus le résultat du vote de la délibération 1299*).

Mme le Maire : On passe à la seconde, qui parle du contrat de Délégation de service public pour la gestion des parkings. Qui est-ce qui est contre cette délibération ? Qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Merci.

Pour : 37 + 6 procurations

Groupe majoritaire : 23 + 2 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 3 + 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

Ne prennent pas part au vote : Mme Michèle LUTZ, M. Alfred JUNG, M. Florian COLOM, Mme Claudine BONI DA SILVA, M. Alain COUCHOT, Mme Nathalie MOTTE, Mme Nadia EL HAJJAJI, M. Thierry NICOLAS. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

18° OPERATION MULHOUSE GRAND CENTRE : PIETONNISATION DU SECTEUR ARSENAL – TANNEURS – BONS ENFANTS – ACTUALISATION DU COUT GLOBAL D’OPERATION (426/1.1.1/1334)

Dans le cadre de l’opération Mulhouse Grand Centre, il est prévu une extension du plateau piétonnier du secteur Arsenal – Tanneurs Bons Enfants. Celle-ci aura pour effet de créer une continuité du plateau piétonnier de Porte Haute à la Place de la Réunion en passant par la Place de la Concorde.

Les objectifs de cette opération sont de conforter l’attractivité commerciale et résidentielle du centre-ville, favoriser les modes actifs en supprimant le transit automobile mais aussi contribuer à la désimperméabilisation des sols, à la lutte contre les îlots de chaleur et à augmenter la place de la nature en ville.

Le projet comprend notamment :

- l’aménagement ou l’adaptation des espaces publics des rues de la Loi, de l’Arsenal, Bonbonnière, du Raisin (entre la rue des Trois rois et Concorde), des Tanneurs et ses impasses publiques, des Bons Enfants et du Couvent (jusqu’au parking des Maréchaux) ainsi que la placette au droit de Grand Rue. Ils permettront de constituer un plateau entièrement à niveaux favorisant les déplacements à pied pour tous les publics. Des matériaux existants du centre-ville ;
- la mise en place de dispositifs de contrôles d’accès permettant l’accès des ayants droit selon la réglementation de l’aire piétonne ;
- la gestion alternative des eaux pluviales en privilégiant l’infiltration directe dans le sol ;
- la végétalisation des rues par des plantations en pleine terre (arbres, massifs, plantes grimpantes, etc.) permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

La ville assure la maîtrise d’ouvrage de l’ensemble de ces travaux d’espaces publics. Les études de maîtrise d’œuvre sont réalisées en régie par le service d’Aménagement de l’Espace Public (ex-BEA ou Bureau d’Etudes et Aménagement).

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé un coût global pour cette opération à 2 450 000,00 € HT et a donné autorisation à Madame le Maire, ou son représentant de lancer la ou les consultation(s) nécessaire(s) à l’opération ainsi que de signer les marchés ou bons de commande afférents à cette dernière.

Le marché n°Z23010 « Piétonisation des rues de l’Arsenal, Tanneurs, Bons enfants, Bonbonnière et Raisin / Lot n°1 : VRD » a été notifié à l’entreprise PONTIGGIA SAS, le 19/04/2024, pour un montant de 1 274 985,00 € HT soit 1 529 982,00 € TTC.

En cours d’exécution, certaines circonstances ont eu pour effet d’augmenter le montant de ce marché. Il s’agit notamment des contraintes de chantier (phasage des travaux, reprise des périodes d’intervention, etc.) ayant rendu nécessaire des prix nouveaux proposés par le titulaire ainsi qu’une évolution des quantités nécessaires.

Ainsi, s'agissant de du lot n°1 VRD, l'incidence financière pour l'ensemble de ces motifs est évaluée à 245 976,00 € HT soit 295 171,00 € TTC.

En conséquence, il est proposé de réévaluer le coût global de l'opération à 2 875 000,00 € HT, soit 3 450 000,00 € TTC, en tenant également compte des augmentations des montants d'autres prestations liées à cette opération (signalisation, bornes, fournitures, etc.)

Il est rappelé que cette opération bénéficie de l'aide de plusieurs financeurs. Les subventions attribuées s'établissent comme suit :

- Fonds vert : 808 000,00 € TTC
- Région Grand EST : 500 000,00 € TTC
- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : 245 000,00 € TTC
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) : 191 328,00 € TTC

Les crédits sont prévus au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) :
Chapitre 21 – Nature 2152 – Fonction 518
Service Gestionnaire 425 – Service utilisateur 426
Ligne de crédit : 34946 « Piétonisation secteur Arsenal »
AP F014 : Mulhouse Grand Centre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau coût global des travaux établi à 2 875 000,00 € HT soit 3 450 000,00 € TTC.
- charge Madame le Maire, ou son représentant, d'introduire les demandes de subvention nécessaires et de signer les actes nécessaires à leurs formalisations ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant :
 - à mener les consultations requises à la passation des marchés publics de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération et à signer ces marchés avec les candidats retenus à l'issue des procédures requises, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux, notamment les avenants au marché de travaux;
 - à donner tous ordres pour mener les travaux à bonne fin dans la limite des crédits qui leur sont affectés.

Mme le Maire : Il s'agit de l'actualisation du coût global de l'opération Mulhouse Grand Centre, la piétonisation du secteur Arsenal, Tanneurs, Bons Enfants. Mulhouse au Cœur souhaitait poser une question donc, je vais vous demander de poser la question. M. D'ORELLI ?

M. D'ORELLI : Madame le Maire, chers collègues, un bilan mitigé de la piétonisation, c'est certainement aussi qu'il faudrait sous-titrer cette nouvelle opération Mulhouse Grand Centre.

Depuis la mise en place de cette opération en novembre 2023, nous avons observé des résultats contrastés. D'une part – il faut le noter – de nombreux

commerçants rapportent une amélioration globale de l'environnement urbain avec moins de bruit et de pollution. Certains ont même constaté une augmentation de leur activité pendant la période des fêtes de fin d'année et on ne peut que s'en réjouir.

Cependant, il est important de reconnaître que cette transition n'est pas sans difficultés. Plusieurs commerçants nous ont déclaré une baisse de fréquentation notable ainsi que de leur chiffre d'affaires. Certaines enseignes ont même dû mettre la clé sous la porte. Ces interpellations méritent toute notre attention, car derrière ces chiffres, il s'agit d'entreprises, d'emplois, mais surtout d'humains qui, pour certains, perdent le travail d'une vie. Il est impératif d'améliorer l'accessibilité, de revoir les modalités d'accès pour les résidents et les livraisons en étendant potentiellement les plages horaires autorisées ; de mettre en place un accompagnement spécifique pour les commerces en difficulté, notamment en termes de visibilité et de promotion. Il faut toujours et encore maintenir un dialogue ouvert avec les commerçants et les résidents pour ajuster notre approche en fonction de leurs retours. Bon nombre ont déjà souffert des travaux du tramway en 2004, sans pour autant pouvoir bénéficier des aides ou indemnités, car n'étant par exemple pas en directe proximité des travaux.

À l'instar de ce que nous pouvons voir dans des villes proches de chez nous et de taille équivalente, prenons par exemple la Ville de Nancy qui n'a pas moins de 11 parkings relais qui ceinturent la ville, chaque entrée présente une solution avec un total de près de 1 300 places quand Mulhouse se résume à deux parkings relais proches du centre, dont l'un se situe au nouveau bassin, avec 230 places, et le second à l'Université, plus difficilement accessible encore, avec 170 places. C'est une offre qui, en comparaison, est trois fois supérieure à notre ville. Nous pouvons ajouter à ces 400 places les parkings en ouvrage très concentrés sur l'hypercentre, un peu moins de 3 790 places accessibles, contre 8 490 dans la Ville de Nancy que j'ai prise en exemple.

Oui, Madame le Maire, de nouveaux parkings vont sortir de terre d'ici les prochaines années, mais encore une fois, le manque d'anticipation est criant. Piétonniser un centre-ville, oui, mais le piétonniser bien sans que cela se fasse au détriment de nos commerçants, c'est là tout l'art du phasage, mais aussi de l'intérêt d'avoir une vision globale et à long terme en associant tous les acteurs.

Ne parlons même pas des places en voirie qui fondent comme neige au soleil au fur et à mesure des travaux ou encore du DMD avec, en zone résidentielle, de plus en plus d'anarchie, en attendant le marché de Noël qui va bientôt arriver.

Bien que l'offre ne soit – selon vos chiffres – pas un problème avec des taux de vacances de 80 %, le ressenti de nos touristes, de nos concitoyens et commerçants est tout autre. En effet, Madame le Maire, la vraie vie ne se résume pas à des alignements de chiffres permettant de répéter à tout va que Mulhouse se transforme, car encore faudrait-il se questionner sur comment on la transforme. J'en ai terminé.

Mme le Maire : Je propose une réponse à deux voix, puisque ce sont deux délégations : stationnement et commerce.

Mme BONI DA SILVA : M. D'ORELLI, de un, c'est la première fois que je vous entends, de deux, les bras m'en tombent parce que vous avez fait partie de cette équipe et vous avez contribué à transformer la Ville. C'est vrai qu'en termes de propositions, je n'ai jamais rien entendu venir venant de votre part, si ce n'est qu'il n'y a que des problèmes. En tout cas, on a vraiment toujours été à l'écoute des commerçants. La preuve, nous avons instauré un système – comme il en existe peut-être sans doute partout en France, mais c'était un petit peu compliqué à mettre chez nous, il faut le dire – c'est les fameux codes à usage unique. Chaque commerçant détient un stock illimité qu'il peut renouveler à sa convenance de codes à usage unique permettant, en dehors du moment de livraison, d'accéder sur l'espace piétonnier parce qu'il a une activité qui le nécessite, que ce soit de la santé ou des gros volumes ou des encombrants. Aujourd'hui, force est de constater que cela fonctionne plutôt bien.

Je laisserai Philippe parler sur les commerçants qui mettent la clé sous la porte. Moi, aujourd'hui, sur l'espace piétonnier agrandi, au vu du temps, du nombre de concertation – et c'est dommage que Cécile ne soit pas là ou, en tout cas, ne vous ai pas informé parce qu'on y a passé du temps, on les a écoutés, on a travaillé avec eux, on a phasé en fonction de leurs congés, de leur livraison, de leurs obligations. Ce travail a été fait avec eux et vraiment concerté. Les aménagements ont été bouleversés jusqu'à la dernière minute pour répondre au plus proche de leurs préoccupations. Sincèrement, demander aujourd'hui – je ne sais pas où vous étiez – au centre-ville, sur, en tout cas, sur Arsenal - Tanneurs, je n'ai pas un seul commerçant aujourd'hui qui n'est pas satisfait de pouvoir investir pleinement l'espace. Au demeurant, il y en a un qui était vent debout contre cette piétonnisation et qui, aujourd'hui, est fier et heureux de pouvoir s'installer Place de la Concorde avec des œuvres pour faire sortir l'art et son outil de travail sur l'espace public. Là, vraiment, je crois qu'on n'habite pas à la même ville ou, en tout cas, on ne la fréquente pas au même moment. M. D'ORELLI, je pense que là, vous êtes complètement hors-sol.

Mme le Maire : Philippe TRIMAILLE.

M. TRIMAILLE : Oui, merci, Madame le Maire. Écoutez, je vais dire certainement différemment la même chose que ma collègue.

Cher Philippe, plutôt que de vouloir parler à la place des commerçants, il faudrait peut-être commencer par les rencontrer et avoir un dialogue avec eux pour comprendre quelle est leur situation, parce que je suis désolé, ce que vous venez de décrire ne correspond en rien à la réalité. Je dirais même que vous nous avez sorti les poncifs permanents que l'on sort sur le commerce lorsqu'on ne sait pas de quoi on parle. À noter au passage qu'à parler comme ça, à l'aveugle, du commerce, mais dans des termes négatifs, ce n'est pas du tout fait pour encourager les consommateurs à venir dans les commerces de Mulhouse donc, ce n'est pas du tout fait pour aider les commerçants.

Vous parlez d'une activité en baisse. Qu'est-ce que ça veut dire une activité en baisse ? Regardez les chiffres qui peuvent témoigner de l'activité, il y a des hauts, il y a des bas. La conjoncture, cela ne vous a pas échappé, n'est pas facile. La question n'est pas de savoir si l'activité des commerces est en baisse,

c'est de voir comment elle résiste à Mulhouse dans une conjoncture justement qui est difficile.

Vous nous parlez des problèmes d'accessibilité sur l'espace piéton. Il y a quand même un truc bizarre. Je ne sais pas ce qu'il en est de ma collègue Claudine, mais je n'ai reçu l'expression d'aucune demande dans ce sens de la part des commerçants. Je sais – parce que le dialogue est là, existe – que s'il y avait eu un problème, ils n'auraient pas manqué de nous le reporter.

Je pense surtout que, dès l'origine, nous avons eu une démarche très ouverte avec les commerçants pour identifier quels étaient leurs besoins.

Je me souviens qu'on avait même accordé des droits au-delà de ce dont ils avaient objectivement besoin en leur disant : « Écoutez, OK, on va suivre ce que vous demandez et on fera un bilan au bout d'un certain temps pour réadapter en fonction de la réalité les droits accordés ». C'est ce qui a été fait et finalement, ça se passe très bien.

Je ne sais pas ce qu'il se passe à Nancy. Nancy, apparemment, c'est une espèce d'eldorado du parking, c'est l'endroit où il faut aller en voiture, si j'ai bien compris. Parmi les poncifs qu'on sort classiquement – et ça a encore été sorti par Mme RITZ, dont vous tenez manifestement là-dessus le même langage – on dit : « Mulhouse n'est pas accessible », etc., je suis désolé, quand je regarde les chiffres de la fréquentation des parkings de Mulhouse, entre 2023 et 2024, ces chiffres montrent qu'il y a un solde positif de plus 17 000 entrées, c'est-à-dire que pour une ville qui n'est pas accessible, pour des parkings qui ne sont apparemment pas suffisamment adaptés, pas suffisamment grands, on arrive encore à accueillir plus de demandes qu'auparavant. Ça montre quand même que notre ville non seulement est accessible, mais qu'elle est attractive. Pourquoi ? À quoi ça sert de venir raconter qu'on ne peut pas accéder, que plus personne ne veut venir à Mulhouse ? C'est tout simplement faux.

Je vais vous donner un certain nombre de chiffres, puisque vous avez dit que vous n'aimez pas les chiffres, cela me tente de vous en donner parce que cela va vous éclairer.

Nous avons un dispositif qui nous permet de faire un comptage des flux piétons à Mulhouse. Sur une année, nous avons compté – cela accumule à ce jour – d'une année : plus de 8 millions de passages. Cela veut dire qu'il y a du monde à Mulhouse, purement et simplement.

C'est vrai, je vous concède que les tendances fluctuent. Il y a eu une forte augmentation en mars 2024 mais en septembre, il y a une baisse et si vous regardez l'ensemble des mois, il y a des tendances à l'augmentation, puis après ça baisse après, cela revient, etc.

Ensuite, ma collègue Claudine a dit que j'en parlerai. Pour parler justement de tous ces commerçants qui mettent la clé sous la porte, c'est comme avec Madame RITZ, si on vous écoutait aujourd'hui, il n'y aurait plus de commerçants à Mulhouse. Mais non, je suis désolé, ce n'est pas comme cela que ça marche, je vais vous donner les chiffres.

Sur les cinq derniers mois, pour tenir compte de l'actualité, oui, c'est vrai, il y a eu à Mulhouse 12 fermetures de commerces. C'est vrai. Mais en parallèle, il y a eu 18 ouvertures c'est-à-dire que nous avons un solde positif. Je ne sais pas si c'est assez, s'il faudrait que ce soit plus. Ce qui est important, c'est que nous restons dans une dynamique et je vous le rappelle : dans une conjoncture qui, elle, n'est pas propice à cela et qui montre qu'à Mulhouse, nous résistons bien sans vouloir dire pour autant que les choses sont faciles. Mais quand je parle d'une dynamique, au-delà de ces 18 ouvertures, il y a actuellement 18 ouvertures en instance c'est-à-dire qu'il y a des porteurs de projets qui vont ouvrir. Il y en a 18 qui vont ouvrir prochainement et il y a actuellement 17 demandes d'installation qui sont en cours d'instruction.

Je sais que les chiffres, cela ne suffit pas mais à un moment donné, il ne faut pas se voiler la face. Réjouissons-nous de constater qu'à Mulhouse, nous continuons à avoir une dynamique là où d'autres territoires sont en véritable souffrance, ce que je regrette pour eux.

Autres indicateurs : les perspectives d'occupation du pop-up store c'est-à-dire de cet outil que nous mettons à disposition des porteurs de projets qui, avant de s'implanter à Mulhouse, veulent tester leurs offres et leurs produits pour éviter éventuellement de faire une erreur et d'être sûr qu'il y a une attente de la clientèle qui répond à ces produits.

L'occupation du pop-up store est assurée dès aujourd'hui jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, jusqu'au mois de septembre. Il est déjà occupé par plusieurs porteurs de projets qui ont demandé à pouvoir en profiter.

Nous parlions de l'attractivité de Mulhouse. Bien sûr, c'est l'attractivité pour les consommateurs mais c'est l'attractivité également pour les commerçants. Il y a un indicateur qui est intéressant, c'est l'attitude des enseignes nationales.

Les enseignes nationales aujourd'hui représentent 35,8 % des commerces de Mulhouse, et les indépendants 64,2 %. Cela veut dire qu'il y a une augmentation de +0,7 % des enseignes nationales à Mulhouse. Ce n'est pas beaucoup mais par contre, cela nous apprend une chose qui est importante, c'est que cela confirme tout l'intérêt que les enseignes nationales continuent à avoir pour notre Ville, ce qui est très encourageant.

Pour ce qui est du taux de vacances, il est de 10,3 % à Mulhouse. Il y a 52 locaux disponibles et c'est une augmentation de +0,8 % par rapport à 2023, cela veut dire que c'est stable. Bien sûr, nous aimerions que cela diminue mais dans la conjoncture actuelle, cela démontre que le commerce mulhousien est en train de résister, que nous sommes résilients à Mulhouse contrairement, hélas, à d'autres territoires.

Je vous signale au passage que là où il y a le plus de vacances, ce sont dans les centres commerciaux en particulier, le passage de la réunion, la Cour des Maréchaux. Je dis cela pourquoi ?

Parce que tous ceux qui critiquent comme cela a pu être dit ou écrit ailleurs, le succès de *Primark* qui a permis de relancer le centre commercial de la Porte Jeune, demandez-vous : préféreriez-vous que ce centre commercial soit une vaste friche commerciale ? ou est-ce qu' au bout du compte, ce n'est pas si mal que cela qu'il y ait une enseigne qui apporte une réponse aux besoins d'une clientèle qui n'est pas très fortunée mais qui a, elle aussi, le droit avec les moyens qui sont les siens de pouvoir bénéficier de la mode d'aujourd'hui ? En ce qui me concerne, le choix est très vite fait.

Simplement Philippe, j'aimerais que vous acceptiez que les commerçants aujourd'hui sont responsables. Ils sont proactifs, ils ne sont pas là en train de se plaindre, comme vous le laissez penser, ce n'est pas vrai. Les commerçants se battent, ils sont des forces de proposition et je me réjouis vraiment – et peut-être que nous en parlerons dans une prochaine délibération – de l'attitude des associations de commerçants qui sont devenus des partenaires créatifs qui, aux côtés de la Ville, font avancer le commerce à Mulhouse. Essayez de parler maintenant positivement du commerce à Mulhouse. Il le mérite.

Mme le Maire : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention ?

Je vous propose de mettre la délibération au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Pour : 45 + 6 procurations

Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

19° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET DECLASSEMENT 19 RUE DE LA LIBERATION (381/3.5/1360)

Le service d'Urbanisme a instruit une demande de travaux de réfection de la clôture au 19 rue de la Libération. Or l'alignement de rue actuel qui correspond à l'alignement approuvé en date du 28 février 1994 prévoit un pan coupé. La réalisation de ce pan coupé ne présente plus d'intérêt et le service d'Urbanisme autorise la réfection de la clôture à sa position actuelle.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture) et de :

- modifier l'alignement en ce sens ;
- déclasser 2m² environ du domaine public.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et déclassement 19 rue de la Libération.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Déclasser : 2m² env

✗ — Alignement à supprimer



SECTION IR

RUE DE LA LIBERATION

RUE DU 20 JANVIER

251

Mme le Maire : Nous passons à deux délibérations qui concernent des modifications d'alignement et de déclassement. Il s'agit du 19, rue de la Libération et du 30, rue du 20 janvier. Nous sommes sur le même secteur, à Bourtzwiller.

Le groupe Mulhouse au Cœur a souhaité poser une question, je vous laisse nous poser la question pour les deux délibérations, si vous voulez bien ?

M. D'ORELLI : Oui. Merci, Madame le Maire, de me redonner la parole. Pour revenir sur les propos de Philippe...

Mme le Maire : Non, M. D'ORELLI, il ne s'agit pas de commenter.

M. D'ORELLI : Oui mais je veux juste terminer.

Je tenais à souligner le travail qui est fait par les commerçants et je les connais bien. Je sais que c'est compliqué et que nous devons tout faire pour les aider dans ce passage difficile et leur permettre d'être résilients.

Je souhaitais attirer votre attention sur la situation des rues de la Libération et du 20 janvier dans un quartier, Bourtzwiller. Ces deux axes à fort potentiel, à proximité de la rue Boeing, du 6^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale, qui sont en fort développement résidentiel mais aussi à proximité des magnifiques lofts de la manufacture 340 nécessitent, selon moi, une réflexion approfondie et des actions concrètes pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Mulhouse au Cœur se fait l'écho ici du quotidien des riverains. En premier lieu, la rue de la Libération, qui est une artère importante du quartier, connaît des problèmes récurrents de circulation et du stationnement anarchique. Les trottoirs sont souvent encombrés, rendant difficile le cheminement des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite et des parents avec poussette.

Madame le Maire, à quand le réaménagement de cette rue pour sécuriser les déplacements piétons, fluidifier le trafic et organiser le stationnement de manière plus cohérente ? Nous faut-il attendre un autre drame pour remplir les colonnes des faits divers mulhousiens ?

Quant à la rue du 20 janvier, elle souffre d'un manque d'entretien flagrant, la chaussée est dégradée et j'en passe sur l'éclairage et les espaces verts. Mulhouse se transforme et cela se voit. Oui mais pas pour tout le monde.

J'ai notamment été sollicité plusieurs fois par les habitants, depuis 2022, dont les jardins donnent sur la rue du 20 janvier, bouchée entre la rue de Caen et la rue de Dieppe, elle est devenue une véritable décharge, une zone de non-droit. J'en avais fait part par écrit d'ailleurs à un collaborateur du cabinet qui habitait la rue à l'époque. Sans solution depuis.

Certainement que ces quartiers qui – il est vrai – ne font pas partie du beau Mulhouse de cartes postales ne suscitent pas le même intérêt de votre part, Madame le Maire. Les élus de Mulhouse au Cœur restent à votre entière disposition afin de ne pas seulement approuver une délibération visant à modifier

un alignement mais bien considérer et solutionner une problématique qui nuit réellement à la vie des Mulhousiennes et des Mulhousiens. J'en ai terminé.

Mme le Maire : Laissez-moi la liberté de penser comme je le veux et ne pensez pas à ma place, s'il vous plaît. Je vais laisser la parole à Madame BONI DA SILVA.

Mme BONI DA SILVA : Monsieur D'ORELLI, je suis ravie que vous soyez là où vous êtes. Cela vous permet au moins, vous savez quoi, de visiter notre Ville et de découvrir Bourtzwiller parce que je pense qu'avant, vous ne saviez même pas où était la rue du 20 janvier. Je pense que c'est une découverte !

Juste pour votre information, en termes de circulation, et votre collègue Cécile le sait tout à fait, nous avons eu de longues discussions sur ce secteur avec les parents d'élèves de Quimper et de Dieppe pour lesquels le conseil participatif n'a pas souhaité participer financièrement et contribuer à ces aménagements parce qu'ils souhaitaient pouvoir déposer en voiture leurs enfants devant l'école. Entre ménager la chèvre, le chou, à un moment donné, c'est vrai qu'il y a des *statu quo* qui perdurent un petit peu, le temps aussi de construire avec les citoyens quelque chose de plus durable et de plus durable en termes de développement et de développement des mobilités douces.

Sur le reste, en termes de propreté, je pense que ce quartier mérite toute l'attention auquel il se doit. Vous, vous le connaissez peut-être bien, j'y ai grandi, j'y ai habité plus de 25 ans, il y en a d'autres qui y travaillent – mes enfants y sont encore – c'est bien de découvrir certains quartiers Monsieur D'ORELLI mais il y a bien longtemps que nous nous en préoccupons.

Mme le Maire : Nous allons mettre ces délibérations au vote. La numéro 1360, il s'agit de la rue de la Libération. Qui est-ce qui est contre cette modification de l'alignement ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Pour : 45 + 6 procurations
Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

20° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT 30 RUE DU 20 JANVIER (381/3.5/1361)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 09 juillet 1950 qui prévoit un pan coupé. Le pan coupé actuel se situe en retrait de l'alignement.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture, lui-même en pan coupé) et de :

- modifier l'alignement en ce sens ;
- classer 5m² environ au domaine public dès que la Ville en sera propriétaire .

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

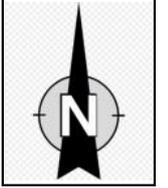
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement 30 rue du 20 Janvier.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Classer : 5m² env

✗ — Alignement à supprimer



Mme le Maire : Nous passons à la délibération 1361. Il s'agit de la rue du 20 janvier. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Pour : 45 + 6 procurations
Groupe majoritaire : 30 + 2 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

21° SOUTIEN AU DYNAMISME COMMERCIAL DE LA VILLE DE MULHOUSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SOIREE COMMERCE DU 3 OCTOBRE 2024 (04/7.5.6/1346)

L'association des Vitrites de Mulhouse a souhaité proposer à l'ensemble des commerçants et artisans mulhousiens un temps de rencontre dédié à la question des enjeux du commerce de demain.

Cet événement s'est articulé autour d'une conférence – *Préparer aujourd'hui le commerce de demain* - animée par David Lestoux, sociologue et urbaniste spécialiste de la transformation des cœurs de ville, qui a réuni plus de 200 commerçants le 3 octobre dernier, et s'est prolongé le lendemain avec l'organisation d'un atelier participatif et ludique visant à prioriser les pistes de développement du commerce mulhousien et mobilisant une trentaine d'acteurs sur le sujet.

Dans un contexte de mutation forte du commerce, cette parenthèse consacrée à son avenir est ainsi venue nourrir les projets et générer une émulation entre les participants, dont la mise en synergie constitue un atout capital pour le dynamisme commercial.

La Ville marque sa volonté de soutenir l'organisation de cette séquence inédite et innovante en mobilisant une enveloppe exceptionnelle, qui viendra contribuer au financement de l'opération portée par les Vitrites de Mulhouse, et qui bénéficie par ailleurs de partenariats privés.

Le montant de la subvention exceptionnelle allouée par la Ville de Mulhouse à l'association des Vitrites de Mulhouse s'élève à 5.000 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2024 :
Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 632
Service gestionnaire et utilisateur 040
Ligne de crédit 6098 « Subventions commerce mulhousien »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement de la subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association des Vitrines de Mulhouse.
- charge Madame le Maire ou son Adjoint délégué d'établir et de signer toutes les pièces nécessaires et notamment la convention ci-annexée.

PJ : 1 Convention

Convention de Subvention

La Ville de Mulhouse représentée par son Adjoint au Maire délégué au Commerce, Monsieur Philippe TRIMAILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désigné sous le terme « la Ville »,

Les Vitrines de Mulhouse, association régie par les articles L. 2131-1 et suivants du Code du Travail et par les articles 21 et 79 IV du Code Civil Local, SIRET n° 778 953 471 000 19 dont le siège social est situé 12 rue du 17 Novembre à 68100 MULHOUSE, représentée par son Président Monsieur Hervé BARTHELMEBS, désignée sous le terme « Les Vitrines »,

conviennent ce qui suit :

Préambule

Le dynamisme commercial, l'attractivité d'un territoire, la qualité des animations sont des ressorts essentiels au développement économique et social.

L'action concertée, partagée et mutualisée de l'ensemble des partenaires est un élément déterminant de la réussite de toute action de développement.

La Ville de Mulhouse a souhaité soutenir financièrement l'organisation d'un événement spécial et innovant autour des enjeux du commerce de demain, dédiée à l'ensemble des commerçants et artisans mulhousiens, et pilotée par les Vitrines de Mulhouse.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente convention.

1 – Objet :

Par la présente convention, Les Vitrines s'engagent à organiser, selon les éléments de programme partagés, un événement ouvert à tous le jeudi 3 octobre autour d'une conférence de David Lestoux suivie d'un temps de partage visant à favoriser les synergies entre les différents acteurs, et d'un atelier de travail autour de la Ville de demain faisant interagir sur le sujet une trentaine de participants.

2 – Attribution et conditions de versement de la subvention

Un programme de l'événement et un budget prévisionnel ont été présentés préalablement à la Ville pour approbation.

La Ville verse, en 2024, une subvention exceptionnelle au titre exclusif des dépenses engagées pour l'action définie aux articles 1 et 2 de la présente convention, d'un montant de 5.000 €.

Cette contribution financière ne peut être versée que sous réserve des trois conditions suivantes :

1

- La délibération de la collectivité approuvant le budget primitif.
- Le respect par l'association des obligations mentionnées.
- La vérification par la Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action

3 – Engagements de l'association

Les vitrines s'engagent à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la présente convention ;
- fournir une copie de son budget pour l'année en cours et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- fournir un compte rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, accompagné des factures ;
- appliquer, le cas échéant, si le total des subventions atteint plus de 50% du budget ou si l'association est dirigée ou contrôlée à plus de 50% par des personnes publiques, les règles de l'achat public ;
- faire état en annexe à ses comptes annuels, des conventions passées entre l'association et l'un de ses membres dirigeants ;
- informer la Ville de toute difficulté rencontrée pour la réalisation des actions ;
- faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

En cas de non-exécution de l'objet décrit aux articles 1 et 2 sans l'accord écrit de la collectivité, l'association s'expose au retrait de la délibération accordant la subvention prévue par la présente convention reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à la Ville la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des engagements prévus dans le présent article.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'association devra rembourser à la Ville la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la Ville pour la modification de l'objet.

Il en ira de même si la subvention excède le coût de la mise en œuvre de l'action.

La décision de la Ville intervient après examen des justificatifs présentés par l'association et audition préalable de ses représentants.

La collectivité en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les reversements sont effectués par l'Association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Ville.

2

Conformément à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, elle s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain auquel elle a souscrit.

S'il est établi que l'Association bénéficiaire de la subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

4 – Contrôle

Les vitrines s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et actions énumérées aux articles 1 et 2, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses ou tout autre document dont la production serait jugée utile.

5 – Assurances

L'association souscrit toutes les assurances nécessaires aux fins de garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations d'assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier, chaque fois que cela est demandé, de l'existence des contrats d'assurances et du système de primes correspondant.

6 – Responsabilité

L'aide financière accordée par la Ville aux actions ne peut entraîner leur responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable à l'association ou aux tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

7 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Elle prendra effet à la date de notification de la présente convention par la Ville à l'Association.

8 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

9 – Résiliation

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

3

10 – Litiges

La Ville, et les vitrines s'engagent à privilégier le règlement amiable de tout litige pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Mulhouse, le

Etabli en deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Mulhouse

L'Adjoint au Maire

Philippe TRIMAILLE

Pour les Vitrines de Mulhouse

Le Président

Hervé BARTHELMEBS

4

Mme le Maire : Nous passons à présent à la délibération 1346. Il s'agit du soutien au dynamisme, j'avais un doute là. Il s'agit bien du soutien au dynamisme commercial de la Ville de Mulhouse et l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la soirée commerce du 3 octobre, cher Philippe.

M. TRIMAILLE : Merci, Madame le Maire.

Intervention hors micro

Mme le Maire : Posez votre question, s'il vous plaît sur cette délibération. Mulhouse au Cœur, Madame MIQUEE nous a demandé la parole après vous aurez la liberté d'intervenir Madame SCHNEIDER.

Mme MIQUEE : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, j'ai interféré, je pensais que Philippe parlait d'abord, excusez-moi.

Oui, je voulais prendre la parole. Je ne suis pas une spécialiste du commerce, je n'en ai pas la prétention. J'ai pu rarement faire remonter des points de commerçants que j'ai pu rencontrer mais ce ne sera pas là mon propos.

Nous avons entendu les difficultés de communication dans les différents projets menés dont les commerçants ont pu souffrir mais je note que beaucoup de choses ont été entreprises et j'espère que cela facilitera les prochains grands projets, les prochains travaux et nuira moins aux commerces mulhousiens.

Les Vitrines de Mulhouse sont une association extrêmement dynamique et je me félicite que nous les soutenions et je pense que personne ici ne sera contre le soutien apporté à cette association qui œuvre de manière très active pour que le centre-ville de Mulhouse reste attractif, convivial, que nous ayons une offre commerciale variée. C'est le cas. Philippe, tu as raison. Je trouve qu'aujourd'hui, nous avons un centre-ville dont nous pouvons nous féliciter et c'est formidable que nous continuions à le soutenir.

Pour autant ce que j'aimerais savoir, ma question, c'est : en dehors de ce soutien à cette association qui dynamise les commerçants indépendants, quelle est notre stratégie ? Quelle est la stratégie de Mulhouse en Grand pour les accompagner au-delà du simple versement de subventions ?

J'ai aussi un autre point mais qui est plutôt un point de vigilance. Je rappelle que je suis juriste et cela m'a interpellé sur cette délibération.

Les subventions sont de la compétence exclusive du Conseil Municipal. Les délibérations doivent être prises avant qu'une subvention puisse être accordée. Aujourd'hui, je note que cette subvention vise un événement qui a eu lieu le 3 octobre dernier alors que nous avons eu un conseil Municipal fin septembre et je m'interroge simplement sur le respect d'une question de pure procédure. J'ai le sentiment que le débat démocratique qui doit avoir lieu ici et qui vise uniquement à s'assurer que les subventions sont bien versées dans l'intérêt général et en application d'une politique définie dans le cadre, en l'occurrence, du soutien aux commerces, que cette subvention respecte bien toutes ces règles et aujourd'hui, nous avons le sentiment que nous sommes une chambre

d'enregistrement, que nous venons uniquement confirmer quelque chose qui est d'ores et déjà fait même si, sur le principe, nous sommes tout à fait favorables à cette subvention.

Je confirme que nous voterons pour la régularisation de cette délibération pour cette subvention de manière rétroactive.

Mme le Maire : Madame SCHNEIDER souhaitait s'exprimer ? Rapidement.

Mme SCHNEIDER : Comme l'a expliqué David LESTOUX lors de sa conférence du 3 octobre, les centres-villes ont besoin d'air, de créer des liens affectifs, une interactivité responsable et sobre.

Mettre à disposition des aires de jeux pour les enfants, des jardins éphémères, des espaces de pique-nique en centre-ville permettrait aux petits commerces d'être plus visibles et d'attirer des clients qui, pour l'instant, vont essentiellement à Primark, Fnac et Ikea. Ce sont ces trois grandes boutiques qui attirent le plus les étrangers et les Mulhousiens, en général.

Le centre de Mulhouse est plus attractif que Metz et Nancy même si les Mulhousiens dépensent moins que dans tout le Département du 68. Le marché du Canal Couvert en est un très bon exemple et permet une attractivité supplémentaire en centre-ville. Cela est très important.

J'ai juste une petite question à vous poser. Un lieu important qui permet aux quartiers Briand de vivre sereinement risque d'être fermé définitivement. Des riverains ainsi que des clients m'ont fait part de leur crainte que la direction de La Poste utilise le prétexte de l'accident qui a détérioré une partie de sa façade pour que sa fermeture soit définitive, ce que certains postiers appréhendaient depuis longtemps et que j'avais fait remonter à la direction du Conseil Municipal. Sachant, Madame le Maire, que vous avez la possibilité de refuser sa fermeture, pourriez-vous intervenir auprès de Monsieur VALL auquel cas nous serions totalement solidaires avec votre démarche ?

M. TRIMAILLE Oui, merci de me donner la parole.

Vous voyez, Madame SCHNEIDER, c'est la bonne occasion là de rappeler qu'il faut toujours éviter de donner suite aux rumeurs.

Concernant le bureau de Poste de l'avenue Aristide Briand, il a fait l'objet de dégâts suite à un accident impliquant un automobiliste lors d'une nuit dernière et il a dû être fermé pour ces raisons-là.

Je me suis immédiatement enquis de la date de réouverture de ce bureau de Poste en faisant bien savoir que si nous comprenions la difficulté à laquelle La Poste devait faire face, néanmoins pour nous, ce bureau est stratégiquement fondamental dans le cadre de la rénovation du quartier et que nous demandions à ce qu'il soit rouvert le plus vite possible. Je peux vous donner la date de réouverture du bureau de Poste et vous allez voir, vous n'allez pas avoir besoin d'attendre très longtemps, il va rouvrir demain.

Voilà ce qui nous a été annoncé par La Poste.

Par ailleurs, Madame SCHNEIDER, je vous adresse toutes mes félicitations. Vous avez très bien écouté et retenu des choses très importantes qui ont été dites et présentées lors de la soirée du commerce du 3 octobre. C'était très intéressant, éclairant également dans la mesure où le conférencier invitait les 200 commerçants présents à avoir les réflexes de demain et non plus les réflexes d'hier et il a donné un certain nombre d'exemples – vous vous en souvenez – qui montrent que souvent, nous avons tendance à réagir avec des clés de lecture qui sont dépassées aujourd'hui et qu'il est important de pouvoir s'adapter aux nouvelles façons de consommer, etc. C'est justement de cette soirée dont nous parlons dans une délibération.

Peggy, soyez rassurée. Lorsqu'une délibération est présentée au conseil municipal, elle a été préparée par nos services qui ont systématiquement la vigilance juridique de ce qui est présenté et qui fait qu'à l'usage – je peux vous dire – que nous travaillons en totale confiance avec nos services. Ne vous inquiétez pas pour ce qui est de la dimension juridique, la délibération proposée ne pose strictement aucun problème.

Nous avons un dialogue permanent avec les associations de commerçants et pour moi, cette délibération est l'occasion de leur rendre un hommage. Pourquoi ?

L'attractivité de la Ville c'est une coproduction à laquelle participent, aux côtés de la Municipalité, les habitants les partenaires, et notamment les commerçants. Cette coproduction n'est vraiment efficace que si elle est créatrice. C'est-à-dire : si les partenaires attendent toute la Ville, c'est la Ville qui doit prendre l'initiative, nous en prenons mais nous pouvons faire mieux que cela. La coproduction est créatrice si l'ensemble des partenaires est capable de prendre des initiatives, de faire des propositions et c'est exactement l'état d'esprit dans lequel sont les associations de commerçants à Mulhouse.

En début de séance, David AMBROSI, le Directeur ou le Manager de l'association des commerçants du marché, nous a présenté le sac que l'association a pris l'initiative de produire en s'impliquant, à cette occasion, dans les célébrations des 800 ans de Mulhouse. La Ville a lancé cette démarche de célébration et là, nous avons une association de commerçants qui, d'elle-même, a souhaité s'y associer. Là, nous avons une association qui prend une initiative, qui vient renforcer ce que nous avons fait. C'est un très bon état d'esprit et nous pouvons les remercier.

J'en profite d'ailleurs et – Claudine confirmera – que je remercie aussi et je souligne que l'association des commerçants du marché est d'une aide précieuse actuellement dans l'accompagnement des travaux. Il y a un excellent dialogue qui a lieu en permanence entre l'association des commerçants, les services de la voirie, les entreprises qui sont impliquées, et je salue tout particulièrement le travail qui est effectué par le médiateur des travaux, Rolland HALLER dont l'implication est reconnue et appréciée par tous.

Vous voyez, là, nous avons aussi une association qui est vraiment à nos côtés, qui travaille avec nous pour que ce que nous sommes en train de faire puisse

être une réussite et bénéficie aux commerçants mais également aux consommateurs.

Nous allons prochainement ouvrir le marché de Noël, là, il y a une autre association de commerçants, l'association du Cœur de Mulhouse qui a pris une initiative, qui vient s'ajouter à une initiative qui est devenue maintenant une tradition, à savoir, la production du sac du Cœur de Mulhouse. Le nouveau sac sera dévoilé prochainement, ce qui me donne l'occasion d'exprimer encore notre souvenir de son ancienne présidente, Patricia VEST, qui nous a quittés, il n'y a pas longtemps et qui était extrêmement dynamique. Cette association continue son travail et a pris l'initiative, cette année, d'animer un espace commercial sur la place de la Concorde en y implantant sept chalets qui proposeront une offre commerciale hyper qualitative et premium, comme nous disons, à cet endroit. Ils ont pris une initiative et la Ville, évidemment, les accompagnent.

Aujourd'hui, nous parlons justement d'une initiative qui était prise par l'association de Vitrites de Mulhouse qui fédère plus de 270 commerçants de Mulhouse et qui a proposé d'organiser une soirée au cours de laquelle il s'agissait de réfléchir à la manière dont les façons de consommer évoluent, à la manière dont évoluent également les besoins des consommateurs de sorte que nous puissions avec les commerçants réfléchir à la meilleure façon de s'adapter à ces évolutions pour pouvoir répondre et continuer à bien répondre aux besoins des consommateurs et Madame SCHNEIDER en a parlé, c'était très enrichissant. Le lendemain, il y a eu un atelier qui a réuni 30 commerçants où un exercice d'intelligence collective a été proposé et nous avons pu voir toutes les perspectives que cela ouvre.

Vous parliez de stratégie d'accompagnement des commerçants, ce que nous souhaitons faire à Mulhouse, c'est aller plus loin dans cet esprit-là de coproduction créatrice, c'est-à-dire, et cette conférence était un début de cette démarche à laquelle nous travaillons, nous souhaitons que ce ne soit pas que les associations de commerçants qui soient des acteurs comme cela, dynamiques mais que ce soit chaque commerçant qui se sente impliqué et qui, dans le cadre d'une synergie, les uns avec les autres deviennent une force de proposition et une force d'expérimentation de sorte que la production soit démultipliée et que nous soyons encore plus créateur dans le cadre de cette coproduction.

Ce que je dirais simplement : nous avons la chance d'avoir des associations qui sont responsables, c'est-à-dire qui ne sont pas là en train d'attendre toute la Ville mais qui, au contraire, prennent des initiatives, font des propositions. Évidemment, le corollaire, pour que cela fonctionne, c'est que nous soyons en mesure de les accompagner et c'est ce qui est proposé ici.

Lorsque les Vitrites de Mulhouse ont voulu organiser leur soirée, ils sont venus nous voir en disant : nous allons organiser une soirée, du côté de la Ville, sur le principe, êtes-vous d'accord ?

J'ai dit : non seulement nous sommes d'accord mais nous le souhaitons parce que justement, c'est le sens dans lequel nous voulons avancer, fédérer les commerçants et en faire des forces de propositions. Ils nous ont dit : nous allons faire un tour de table avec des partenaires privés dont la CPME qui a participé également, une entreprise. Seriez-vous d'accord pour participer ?

La réponse a été dite : nous sommes prêts à vous accompagner sous réserve de la validation du vote du Conseil Municipal évidemment.

Aujourd'hui, nous vous proposons de voter une subvention exceptionnelle qui permettra aux Vitrynes de Mulhouse de boucler son tour de table sachant que si le Conseil Municipal le refusait, cela ne poserait pas un problème majeur dans la mesure où ce serait l'association qui mettrait le complément nécessaire mais à ce moment-là, nous ne serions plus dans le même état d'esprit. Cela voudrait dire que nous avons, en face à nous, une association à laquelle nous dirions : débrouillez-vous toute seule, faites vos trucs, si vous voulez... mais ce n'est pas cela, la coproduction.

Ce que nous vous proposons ce soir, c'est justement de vous inscrire dans l'esprit de cette coproduction pour la part de ce que la Ville peut apporter aux côtés des commerçants.

Mme le Maire : Merci. Je ne dénoncerai personne mais il y a des gens de l'opposition ou de groupes d'opposition qui ont eu un temps de parole plus long que Philippe. Je ne dénoncerai personne mais j'ai le tableau.

Nous allons mettre cette délibération au vote.

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Merci à vous.

Pour : 44 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

22° GROUPE D'AMITIE ISLAMO-CHRETIENNE (GAIC) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT (1201/7.5.6/1333)

Le GAIC (groupe d'amitié islamo-chrétienne), est une association qui existe au niveau national depuis 1993. Elle est présente sur l'agglomération mulhousienne depuis 2001 (GAIC68). Elle a pour vocation d'œuvrer pour une meilleure compréhension des communautés chrétiennes et musulmanes. Elle participe activement au dialogue interreligieux.

Cette année, en partenariat avec l'Association des Musulmans d'Alsace (AMAL) et l'Association Porte Haute de Mulhouse, le GAIC68 reconduit la Semaine d'Echange et de Rencontre Islamo-Chrétienne (SERIC) qui se déroule traditionnellement en novembre et qui s'articulera sur le thème « Chrétiens, musulmans quels engagements pour la préservation de la Création ».

Le coût total de cette action est estimé à 3 000 €.

A ce titre, il est proposé qu'une subvention exceptionnelle de 800 € soit versée.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'exercice 2024 :

- Chapitre 65 - Compte 65748 - Fonction 024
- Service gestionnaire et utilisateur : 1201
- Ligne de crédit 3685 : « Subventions aux cultes concordataires et non concordataires »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € au GAIC 68.

Mme le Maire : Nous passons à la délibération 1333, il s'agit du groupe d'amitié islamo-chrétienne, le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement. C'est le groupe Mulhouse au Cœur qui a souhaité intervenir sur ce sujet.

Mme SORNIN: Merci, Madame le Maire. Simplement un point, dans le groupe Mulhouse au Cœur, nous considérons que toutes les formes de dialogue doivent être encouragées, peut-être moins les monologues, Philippe, mais nous pouvons en discuter.

À Mulhouse *a fortiori* Ville cosmopolite, avec toutes ses nationalités, ses cultures, ses religions, le dialogue interreligieux est une composante essentielle de notre vivre ensemble. Il est riche et doit être constamment encouragé et facilité. Nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Mme le Maire : Je n'ai pas d'autres demandes de parole ? Nous allons mettre cette délibération au vote.

Qui est-ce qui est pour ? Je réveille les troupes. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci à vous.

Pour : 44 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

23° CENTRES SOCIO-CULTURELS MULHOUSIENS : ATTRIBUTION DES SOLDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 (133/7.5.6/1306)

Par délibération du 14 décembre 2023, les centres sociaux mulhousiens ont bénéficié d'acomptes sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, représentant 50% de la subvention de fonctionnement 2024, pour un montant total de 1 573 690 € et d'un acompte de 40% pour un montant total de 1 258 952 € par délibération du 20 juin 2024.

En 2022, une matrice basée sur des critères d'attribution co-construits avec les CSC sur la base des orientations politiques de la Ville, a été actée et mise en œuvre opérationnellement à partir de 2023. Les principes d'application de cette matrice (montant et périodicité des versements) ont été fixés en lien avec les CSC et les partenaires financiers.

Il a été acté :

- la mise en place d'un dialogue de gestion annuel, porté par les élus avec les services pour permettre une juste adaptation des financements à l'activité.
- le passage d'un versement en deux temps des subventions à un versement en 3 temps (acompte de 50% en janvier, 40% en juin et solde en novembre après le dialogue de gestion).

Il est à présent proposé, suite aux dialogues de gestion des 15, 17 et 18 octobre 2024, d'attribuer aux centres sociaux le solde de la subvention de fonctionnement 2024, selon la répartition inscrite au tableau ci-après, pour un montant total de 314 739 €.

Ce montant comprend une dotation exceptionnelle de 15 804 € répartis aux CSC Bel-Air et Pax pour les accompagner dans le cadre d'une montée en compétences de leurs cadres (formation en management d'équipes, de projets...) :

- CSC Bel Air : 7 902 €
- CSC Pax : 7 902 €

Bénéficiaires	Subventions 2023	Total subventions 2024 suite aux DDG	Pourcentage arrondi (Par rapport à 2023)	Acompte 2024 (50% de la subvention 2024)	Acomptes 2024 (40% de la subvention 2024)	Soldes 2024 Suite aux dialogues de Gestion (octobre 2024)
Centre social AFSCO	569 857 €	569 857 €	0%	284 928,50 €	227 942,80 €	56 985,70 €
Centre social Bel Air	300 965 €	300 965 €	0%	150 482,50 €	120 386 €	30 096,50 €
Centre social Le Boat	250 026 €	250 026 €	0%	125 013,00 €	100 010,40 €	25 002,60 €
Centre social Lavoisier-Brustlein	519 056 €	511 271 €	-1,50%	259 528,00 €	207 622,40 €	44 120,60 €
Centre social Papin	369 763 €	369 763 €	0%	184 881,50 €	147 905,20 €	36 976,30 €
Centre social Pax	369 553 €	369 553 €	0%	184 776,50 €	147 821,20 €	36 955,30 €
Centre social Porte du Miroir	296 500 €	296 500 €	0%	148 250,00 €	118 600,00 €	29 650 €
Centre social Wagner	471 660 €	463 642 €	-1,70%	235 830,00 €	188 664,00 €	39 148 €
Dotations exceptionnelles (Bel-Air et Pax)		15 804 €				15 804 €
TOTAUX	3 147 380 €	3 147 381 €		1 573 690 €	1 258 952 €	314 739 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024.

Ligne de crédit n°20785- Subventions de CSC

Service gestionnaire 133

Chapitre 65- article 65748- fonction 338.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement pour les montants sus-indiqués au titre de l'année 2024
- approuve la signature d'avenants aux conventions bipartites annuelles pour 2024 avec les huit structures de gestion des centres socio- culturels mulhousiens,
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 8 avenants 2024 Ville - CSC + 2 conventions



CONVENTION Attributive de subvention

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ", d'une part

et

L'Association de gestion du Centre socio-culturel BEL AIR ayant son siège social au 31 rue Fénelon - 68200 Mulhouse, représentée par sa Présidente Madame Patricia PALUT et désignée sous le terme " L'ASSOCIATION ", d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Association, inscrite au registre des associations volume 16 folio 36 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Pour consolider les projets portés par l'Association et renforcer sa pérennité économique, la Ville soutient financièrement le centre socio-culturel par une subvention de fonctionnement.

Des financements complémentaires peuvent être alloués en fonction des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville et des dispositifs associés (VJV, etc.). Une dotation exceptionnelle, objet de cette convention, peut également être attribuée dans le cadre de la nouvelle critérisation des financements en fonction des crédits disponibles sur l'enveloppe globale.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties signataires pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association afin de soutenir la réalisation des actions décrites ci-après.

d'être éventuellement en mesure de compléter la convention par un ou plusieurs avenants particuliers.

Article 6 : Contrôle de la Ville

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et actions énumérées à l'article 1^{er}, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'Association remet, dans le délai prévu à l'article 4, un bilan concernant l'ensemble de la période d'exécution de la convention

Article 7 : Assurances

L'Association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de prime correspondant.

Article 8 : Responsabilité

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'Association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 9 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1^{er}, l'Association reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à la Ville la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 4. En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'Association devra rembourser à la Ville la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la Ville pour toute modification de l'objet.

Les reversements sont effectués par l'Association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Ville.

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à mener les actions suivantes :

⇒ Actions de formations et de coaching en management d'équipes et de projets dans le cadre d'une montée en compétences professionnelles des cadres du centre, afin de permettre à ce dernier de consolider son ancrage au vu de ses spécificités territoriales.

La Ville s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, à soutenir financièrement l'Association pour la réalisation de ces actions.

Article 2 : Montant de la subvention

Par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 la Ville de Mulhouse accorde une subvention exceptionnelle de 7902 € pour l'année 2024.

Article 3 : Conditions de paiement

Cette subvention exceptionnelle fera l'objet d'un seul versement, dès signature de la convention.

Elle est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Le versement est effectué au compte n° 10278 - 03028 - 00010044645/29 - CCM Mulhouse Université.

Article 4 : Engagements de l'association

L'Association s'engage à :

- fournir à la Ville un compte de résultat de l'exercice N-1 au plus tard le 30 avril de l'année N, le rapport d'activité de l'année N-1 au plus tard le 30 juin de l'année N, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice N+1 au plus tard le 31 octobre de l'année N (comme prévu à l'article IV de la convention tripartite) ;
- respecter les procédures administratives et financières mises en place par la Ville dans le cadre du suivi des demandes et versements des subventions ;
- déposer, le cas échéant, à la Préfecture du département où se trouve son siège social, son budget, ses comptes, les conventions passées avec les autorités administratives et les comptes rendus financiers des subventions reçues, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 2 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

Article 5 : Suivi des actions

La Ville conservera tout au long de l'année 2024 un contact régulier et suivi avec l'Association afin de disposer d'une évaluation continue des actions conduites et

Article 11 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 12 : Résiliation

En cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la présente convention en cours d'année, les montants de subvention de la Ville de Mulhouse seront réexaminés au regard des actions réalisées par l'Association entre le 1er janvier de l'année considérée et la date de prise d'effet de la résiliation. La Ville notifiera à l'Association le montant de la subvention revue après observations de ses représentants.

L'Association s'engage à reverser la part de subvention non justifiée par les actions réalisées dans un délai de 30 jours à compter de la réception du titre de recette correspondant.

Fait à Mulhouse le

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion du
Centre socio-culturel Bel Air,
la Présidente

Pour la Ville,
Madame Le Maire

Patricia PALUT

Michèle LUTZ

CONVENTION Attributive de subvention

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",
d'une part

et

L'Association de gestion du Centre socio-culturel PAX ayant son siège social au 54 rue de Sultz - 68200 Mulhouse, représentée par son Président Monsieur Alain AKIR et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Association, inscrite au registre des associations volume 20 folio 9 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Pour consolider les projets portés par l'Association et renforcer sa pérennité économique, la Ville soutient financièrement le centre socio-culturel par une subvention de fonctionnement.

Des financements complémentaires peuvent être alloués en fonction des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville et des dispositifs associés (VVV, etc.). Une dotation exceptionnelle, objet de cette convention, peut également être attribuée dans le cadre de la nouvelle critères des financements en fonction des crédits disponibles sur l'enveloppe globale.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties signataires pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association afin de soutenir la réalisation des actions décrites ci-après.

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à mener les actions suivantes :

⇒ Actions de formations et de coaching en management d'équipes et de projets dans le cadre d'une montée en compétences professionnelles des cadres du centre, afin de permettre à ce dernier de consolider son ancrage au vu de ses spécificités territoriales.

La Ville s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, à soutenir financièrement l'Association pour la réalisation de ces actions.

Article 2 : Montant de la subvention

Par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 la Ville de Mulhouse accorde une subvention exceptionnelle de 7902 € pour l'année 2024.

Article 3 : Conditions de paiement

Cette subvention exceptionnelle fera l'objet d'un seul versement, dès signature de la convention.

Elle est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Le versement est effectué au compte n° n° 14707 - 50815 - 15198471210 / 33 - Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Article 4 : Engagements de l'association

L'Association s'engage à :

- fournir à la Ville un compte de résultat de l'exercice N-1 au plus tard le 30 avril de l'année N, le rapport d'activité de l'année N-1 au plus tard le 30 juin de l'année N, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice N+1 au plus tard le 31 octobre de l'année N (comme prévu à l'article IV de la convention tripartite) ;
- respecter les procédures administratives et financières mises en place par la Ville dans le cadre du suivi des demandes et versements des subventions ;
- déposer, le cas échéant, à la Préfecture du département où se trouve son siège social, son budget, ses comptes, les conventions passées avec les autorités administratives et les comptes rendus financiers des subventions reçues, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 2 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

Article 5 : Suivi des actions

La Ville conservera tout au long de l'année 2024 un contact régulier et suivi avec l'Association afin de disposer d'une évaluation continue des actions conduites et d'être éventuellement en mesure de compléter la convention par un ou plusieurs avenants particuliers.

Article 6 : Contrôle de la Ville

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et actions énumérées à l'article 1^{er}, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'Association remet, dans le délai prévu à l'article 4, un bilan concernant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Article 7 : Assurances

L'Association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de prime correspondant.

Article 8 : Responsabilité

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'Association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 9 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1^{er}, l'Association reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à la Ville la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 4.
En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'Association devra rembourser à la Ville la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la Ville pour toute modification de l'objet.

Les reversements sont effectués par l'Association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Ville.

Article 11 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 12 : Résiliation

En cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la présente convention en cours d'année, les montants de subvention de la Ville de Mulhouse seront réexaminés au regard des actions réalisées par l'Association entre le 1er janvier de l'année considérée et la date de prise d'effet de la résiliation. La Ville notifiera à l'Association le montant de la subvention revue après observations de ses représentants.

L'Association s'engage à reverser la part de subvention non justifiée par les actions réalisées dans un délai de 30 jours à compter de la réception du titre de recette correspondant.

Fait à Mulhouse le

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion du
Centre socio-culturel Pax,
le Président

Pour la Ville,
Madame Le Maire

Alain AKIR

Michèle LUTZ

AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association Familiale et sociale des Coteaux ayant son siège social au 10 rue Pierre Loti - 68200 Mulhouse, représentée par son Président M. Serdal GUNEY et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 20 folio 10 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association Familiale et Sociale des Coteaux, pour le versement du 1^{er} acompte de 284 928,50 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par la délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 227 942,80 €.

L'Association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 56 985,70 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

1

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 56 985,70€.

Article 3 : modification de l'article 3 « conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion
du centre social l'AFSCO,
le Président

Serdal GUNEY

Pour la Ville,
Madame le Maire

Michèle LUTZ

2

AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social BEL AIR ayant son siège social au 31 rue Fénelon - 68200 Mulhouse, représentée par sa Présidente Mme Patricia PALUT et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 16 folio 36 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 le CSC BEL AIR, pour le versement du 1^{er} acompte de 150 482,50 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par la délibération du 20 juin 2024, le conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 120 386 €.

L'Association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 30 096,50€

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

3

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 30 096,50 €.

Article 3 : modification de l'article 3 « conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion
du Centre social Bel Air,
la Présidente

Patricia PALUT

Pour la Ville,
Madame le Maire

Michèle LUTZ

4



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social LAVOISIER-BRUSTLEIN ayant son siège social au 59 Allée Gluck - CS 22151 - 68060 MULHOUSE, représentée par son Président M. Diego CALABRO et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 21 folio 43 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association Lavoisier- Brustlein, pour le versement du 1^{er} acompte de 259 528,00 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio- culturel : 207 622, 40 €.

L'Association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 8,5% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 44 120,60 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

5

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 8,5% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 44 120,60 €.

Article 3 : modification de l'article 3 « conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion
du Centre social Lavoisier-Brustlein,
le Président,

Pour la Ville,
Madame le Maire

Diego CALABRO

Michèle LUTZ

6



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social PAPIN ayant son siège social au 4 rue du Gaz - 68100 Mulhouse, représentée par sa Présidente Mme Sirine MERROUCHE et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 1 folio 68 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association PAPIN, pour le versement du 1^{er} acompte de 184 881,50 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio- culturel : 147 905,20 €.

L'Association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10 % du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 36 976,30 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

7

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024 d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10 % du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 36 976,30 €.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde acompte de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion
du Centre social Papin,
la Présidente

Pour la Ville,
Madame le Maire

Sirine MERROUCHE

Michèle LUTZ

270

8



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social PAX ayant son siège social au 54 rue de Soultz - 68200 Mulhouse, représentée par son Président M. Alain AKIR et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 20 folio 9 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association PAX, pour le versement du 1^{er} acompte de 184 776,50 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio- culturel : 147 821,20 €.

L'Association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 36 955,30 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 36 955,30 €.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse,

Etabli en deux exemplaires originaux.
Pour l'Association de Gestion
du Centre social Pax,
le Président

Pour la Ville,
Madame le Maire

Alain AKIR

Michèle LUTZ



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social PORTE du MIROIR ayant son siège social au 3 rue Saint-Michel - 68100 Mulhouse, représentée par son Président M Xavier COLOMBET et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 1 folio 135 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association PORTE DU MIROIR, pour le versement du 1^{er} acompte de 148 250 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio- culturel : 118 600 €.

L'association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 29 650 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 29 650 €.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse

Etabli en deux exemplaires originaux.
Pour l'Association de Gestion du
Centre social Porte du Miroir,
le Président

Pour la Ville,
Madame le Maire

Xavier COLOMBET

Michèle LUTZ



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'Association de gestion du Centre social Jean WAGNER ayant son siège social au 43 rue d'Agen - 68100 Mulhouse, représentée par sa Présidente Mme Christine BONNET- LEBRET et désignée sous le terme " l'ASSOCIATION ",

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 18 folio 47 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association JEAN WAGNER, pour le versement du 1^{er} acompte de 235 830 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un second acompte sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 40% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio- culturel : 188 664 €.

L'association sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 8,3% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 39 148 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

13

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur de l'Association, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

L'article 2 est complété comme suit :

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 8,3% du montant de la subvention de fonctionnement N-1 pour les dépenses du secteur socio-culturel : 39 148 €.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce second acompte de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse,

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association de Gestion
du Centre social Jean Wagner,
la Présidente

Pour la Ville,
Madame le Maire

Christine BONNET LEBRET

Michèle LUTZ

14



AVENANT n° 2 à la convention du 14 décembre 2023

Entre la Ville de MULHOUSE représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du 7 novembre 2024 et désignée sous le terme " la VILLE ",

d'une part,

et

L'association de gestion du centre social Le BOAT ayant son siège social au 67 rue de Sausheim - 68100 Mulhouse, représentée par son Président M. Farid Riad MENDI,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association, inscrite au registre des associations volume 99 folio 171 s'est donné pour but de mettre à disposition de la population du quartier des services collectifs et des moyens éducatifs dans un but préventif et promotionnel dans le cadre de son Projet Social agréé en lien avec la Ville.

Etant le pivot de l'action sociale dans les quartiers, elle est un partenaire de la politique locale de cohésion sociale menée par la Ville de Mulhouse.

Une convention de subvention relative à l'aide financière allouée par la Ville de Mulhouse pour l'année 2024 a été conclue le 14 décembre 2023 avec l'Association Le Boat, pour le versement du 1^{er} acompte de 125 013 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au centre social Le BOAT un second acompte de 100 010,40 € concernant les dépenses du secteur socio-culturel.

Le centre social Le BOAT sollicite le versement du solde pour l'année 2024.

Par la délibération du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10 % du montant de la subvention cible pour les dépenses du secteur socio-culturel : 25 002,60 €

Conformément à l'article 12 "Avenant" de la convention du 14 décembre 2023, il est nécessaire de compléter les articles "2" et "3" de la convention du 20 décembre 2023.

15

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les modalités d'attribution de la subvention pour 2024 et d'exécuter la décision prise par le Conseil Municipal en sa séance du 7 novembre 2024, d'allouer en faveur du centre social LE BOAT, le solde de la subvention, conformément aux engagements contractuels pris par la Ville.

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention »

Par la délibération du 7 novembre 2024 le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au centre social Le BOAT un solde sur la subvention de fonctionnement 2024 correspondant à 10% du montant de la subvention de fonctionnement cible pour les dépenses du secteur socio-culturel : 25 002,60 €.

Article 3 : Modification de l'article 3 « Conditions de paiement »

L'article 3 est complété comme suit :

Dès signature de l'avenant n°2, ce solde de subvention fera l'objet d'un seul versement.

Article 4 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Article 5 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant est applicable à compter de sa signature par les parties.

Fait à Mulhouse,

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'association de gestion du centre
social Le Boat,
le Président

Pour la Ville,
Madame le Maire

Farid Riad MENDI

Michèle LUTZ

272

16

Mme le Maire : Nous passons à la délibération 1306. Nous parlons de centres socioculturels mulhousiens, l'attribution des soldes de subventions de fonctionnement 2024.

Il conviendra de répartir les soldes de subvention sur les huit centres socioculturels. Il convient de noter la subvention exceptionnelle de 15 804 € au Centre socioculturel Bel-Air et Pax afin d'accompagner la montée en compétence de leur responsable de pôle.

Mulhouse au Cœur souhaitait, bien sûr, poser une question à ce sujet. Je vous écoute.

Mme MIQUEE : Madame le Maire. Chers collègues, vous avez l'habitude, lors de vos discours, de remercier les associations, les bénévoles qui font un travail remarquable pour notre Ville et ses habitants.

Vous dites la fierté qui est la vôtre d'être dans une ville dotée de plus de 2 000 associations. Ces associations œuvrent souvent dans des conditions difficiles et ne bénéficient pas, toutes, du soutien nécessaire au développement de leurs activités et certaines se voient contraintes de les réduire, voire de les arrêter.

Vous le savez, ces associations sont les premières de cordée et nous avons pu constater leur efficacité notamment au moment des émeutes de juin 2023 et les CSC en font partie.

Je souhaite, ici, saluer le travail qu'ils réalisent dans des conditions souvent difficiles que ce soit d'un point de vue budgétaire comme matériel avec, souvent, des locaux inadaptés, vieillissants, voire à la limite du délabrement.

Avec Cécile SORNIN pendant quatre ans, nous avons tissé un lien particulier et étroit. Avec ces structures, nous avons travaillé à une refonte complète du système de financement et avons, avec eux, défini un cadre de collaboration gagnant-gagnant qui reposait sur des indicateurs coconstruits et un dialogue de gestion à la rentrée. Cette démarche innovante a été saluée par l'ensemble des centres socioculturels et a même été relayée au niveau national.

Nous avons mené ces dialogues de gestion pendant deux ans. Le troisième exercice a eu lieu après notre éviction du groupe majoritaire et nous avons appris qu'aucun élu n'a participé à ces dialogues de gestion au mois de septembre alors que ces moments de rencontre entre présidents, directions et élus municipaux sont de vrais espaces d'échanges et de confrontation d'idées où nous pouvons parler politiques publiques au sens noble du terme.

Nous apprenons également que deux centres socioculturels se voient réduire leurs subventions alors qu'au moment de notre départ, les enveloppes pour ces CSC n'étaient pas en baisse : 7 000 € pour le Centre social Wagner, cela représente un mois de chauffage dans un bâtiment, vous le savez, Madame le Maire, qui est dans un état catastrophique et qui, à terme, posera un vrai danger de sécurité aussi bien pour les salariés que pour les enfants qui y sont accueillis.

Nous avons également demandé la mise en place d'un vaste plan de travaux pour les bâtiments qui accueillent les centres socioculturels et nous demandons à la nouvelle élue ou aux nouveaux élus qui siègeront dans les Conseils d'administration de poursuivre ce chantier.

Madame le Maire, l'absence d'élus au dialogue de gestion est plus que regrettable puisqu'elle se traduit par des décisions qui peuvent paraître injustes par les centres sociaux et nous les comprenons. Décisions qui peuvent rompre le lien de confiance établi et qui font peser un risque de désengagement de ces structures sur des événements majeurs comme, par exemple, la soirée du nouvel an qui approche.

Madame le Maire, nous vous demandons : que comptez-vous faire, à court terme, pour la fin de l'année et à moyen terme, sur le lien de confiance et, à plus long terme, sur les passoires énergétiques que les centres socioculturels occupent malheureusement ? Je vous remercie.

Mme le Maire : Demande d'expression de Monsieur SASSI, puis de Madame PAUGAM.

M. SASSI : Madame le Maire, chers collègues, dans mon propos liminaire, je vous ai interpellé sur la question des centres sociaux, j'aimerais revenir sur ce sujet-là puisque je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure mais plus que la question des centres sociaux, c'est la question de la Politique de la Ville qui se pose aujourd'hui de façon prégnante.

Comme je vous l'ai dit, nous le savons aujourd'hui, un certain nombre de centres sociaux – et je ne suis pas là pour être porte-parole nominatif de ces centres sociaux en particulier – ont des difficultés majeures de trésorerie, de financement allant même jusqu'à avoir des difficultés à verser les salaires.

Nous savons également aujourd'hui qu'un certain nombre de centres sociaux ont des difficultés de financement tout court et, comme vient de le dire ma collègue, un certain nombre d'entre eux ont une réduction de leurs subventions, ce qui est totalement incompréhensible, c'est un non-sens absolu.

Comme je l'ai dit en propos liminaires et j'espère, cette fois-ci, avoir une réponse à ce sujet, les centres sociaux sont aujourd'hui les derniers kilomètres de l'action sociale, les derniers kilomètres de la proximité avec nos concitoyens sur des territoires qui sont déjà très durement touchés.

Aujourd'hui, nous demandons à des centres sociaux de faire mieux, de faire plus, et nous leur demandons aussi de le faire avec moins. La baisse des subventions n'est pas acceptable, les soucis de trésorerie auxquels sont confrontés certains ne sont pas acceptables et lorsque je vous ai interpellé sur une situation, en particulier d'un territoire l'année dernière, tout le monde me disait : mais il n'y a rien à voir, circulez.

Le résultat, c'est que nous nous sommes retrouvés sur le centre social de Bourtzwiller dans une situation où un plan social a été mis en place. Aujourd'hui, nous voyons le mur arriver à toute vitesse et nous continuons à dire : tout va bien se passer, c'est conjoncturel, c'est structurel. Ça va aller.

Je vous pose une question extrêmement simple, c'est : quel est le plan d'action pour soutenir les centres sociaux sur leurs soucis de trésorerie et de financement ? Et surtout sur la question de la Politique de la Ville, je ne doute pas un instant, Madame le Maire, que vous êtes énormément occupée, vous avez repris à votre charge cette délégation-là, comment comptez-vous mener la question de la Politique de la Ville dans une ville comme Mulhouse où la majorité des secteurs sont aujourd'hui en Politique de la Ville ?

Mme le Maire : Madame PAUGAM avant de laisser la parole à Chantal RISSER.

Mme PAUGAM : Oui, merci. Nous allons remettre une couche mais je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait de se dire que les centres socioculturels préoccupent tout le monde à Mulhouse, en ce moment.

Quand nous discutons avec aussi des salariés des centres socioculturels en ce moment, je pense qu'à un moment donné, il y en a qui vont finir en *burn-out*, il faut faire gaffe. Ils sont face à des injonctions contradictoires – tout le monde l'a dit – qui sont très compliquées. Nous avons aussi augmenté les exigences en matière de demande de subventions. Ce sont des documentations et des dossiers plus compliqués à monter avec beaucoup plus d'exigences.

Récemment encore, dans cette Assemblée, il y avait des débats sur le fait de dire : oui, il y a peut-être des problématiques de manque de compétences. Il y avait ce procès en mauvaise gestion, qu'ils avaient trop de gras en matière de fonds de roulement. Aujourd'hui, je crois que les faits sont têtus. Il y a véritablement une mise en risque qui préoccupe tout le monde et je vais faire écho, et cela illustre très bien ce que Monsieur SIMEONI Joseph, tout à l'heure, a dit : si nous ne faisons rien, nous allons mourir en bonne santé, ce sera tout à fait cela. Si nous perdons les centres socioculturels à Mulhouse, je pense qu'il ne reste plus rien.

Vous avez dit tout à l'heure dans les propos liminaires, il y a cinq heures, Madame LUTZ, qu'il y avait une nécessité de l'urgence d'agir aujourd'hui pour prévenir demain. Je crois que là, typiquement, nous y sommes. Il faut urgemment réagir et accompagner rapidement avec un plan d'action, peut-être coup de poing – je ne sais pas – auprès des centres socioculturels, mais là, je crois que tout le monde va dans ce sens. Merci d'avance pour la mobilisation que vous serez capable d'avoir sur ce sujet.

Mme le Maire : Je n'ai pas de demande de parole ? Je laisse la parole à Chantal RISSER qui va nous parler des centres sociaux.

Mme RISSER : Juste, je me permets en introduction de rappeler que je suis déléguée aux centres sociaux depuis quelques heures et que la situation dont nous parlons ce soir par rapport aux centres sociaux, je ne l'assumerai en rien. Que ce soit très clair.

Petit rappel tout d'abord. Au mois de décembre comme chaque année, au mois de décembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré à hauteur de 50 % la subvention aux centres sociaux. Puis en juin, une nouvelle délibération nous a permis de leur verser 40 %. Il reste – et c'est l'objet de la délibération de ce soir

– 10 % à répartir entre les huit centres sociaux. Ces 10 % ne sont pas attribués systématiquement à chaque centre social. Leur versement est attribué en fonction de plusieurs paramètres dont notamment celui de développeurs de partenariats sur le territoire, de fédérateurs et de moteurs lors des différentes manifestations qui se tiennent dans les quartiers.

Ces paramètres, ces critères, ce n'est pas moi qui les ai déterminés. Malika, tu nous interpelles, c'est bien Cécile et toi qui les avez déterminés. C'est à la fois cette méthodologie et cette critérisation.

Aujourd'hui, ce soir, en fonction de cette critérisation, nous sommes amenés à vous proposer 10 % à six centres sociaux sur huit et une légère diminution pour deux centres sociaux : le centre social Wagner et le centre social Lavoisier.

Je ne peux m'empêcher de citer des paroles qui avaient été prononcées au Conseil Municipal de décembre 2023 : « notre ambition, ce n'est pas tant d'aider financièrement les centres sociaux, que d'être des vrais partenaires et d'engager autour d'eux, tous les partenaires pour leur permettre de faire un levier ». Ces paroles, ce n'est pas moi qui les ai prononcées au Conseil Municipal de décembre 2023, c'est toi, Cécile, qui avais l'air de dire que l'essentiel n'était pas forcément les subventions que nous leur apportons.

Cependant, je tiens à préciser que, hier, nous avons, autour du Maire, une réunion avec la CAF. Le Président de la CAF nous a rappelé que les centres sociaux mulhousiens étaient les centres sociaux les plus financés de France, tout financement confondu.

Je tiens aussi à préciser que, par-delà la subvention dont nous parlons ce soir, qui est encore minime – la part est minime par rapport à la subvention qui a déjà été attribuée cette année – les centres sociaux sont éligibles à de multiples dispositifs, la Politique de la Ville dont nous avons parlé tout à l'heure, les cités éducatives et de très nombreux appels à projets notamment portés par la CAF.

Avant de terminer, je ne peux m'empêcher de poser quelques questions principalement à Cécile et à Malika. Comment peut-on mettre en place une méthode que nous ventons pendant des années en précisant souvent que les centres sociaux à Mulhouse, leur situation s'est sacrément améliorée et critiquer cette méthode et l'attribution des subventions de ce soir dès lors que nous n'en avons plus la délégation ? Comment peut-on remettre en cause le mode d'attribution de la dernière phase de subvention des centres sociaux alors qu'on l'a souhaitée et assumée, là aussi, pendant plusieurs années ?

Je rajouterai un point : comment pouvons-nous communiquer délibérations et tableau des subventions aux centres sociaux avant même qu'ils ne soient examinés et votés lors du Conseil Municipal ? Comment peut-on faire des promesses à certains centres sociaux alors qu'elles ne sont pas en adéquation avec les critères que, vous-mêmes, vous aviez fixés avant le dernier dialogue de gestion ?

En nous interpellant ce soir, c'est la méthodologie et la critérisation que vous aviez mis, vous-même, en place que vous questionnez. J'ai envie de vous

répondre que les meilleures personnes qui pourraient vous répondre, c'est vous-même.

Je n'ai pas terminé, merci. Me concernant, je tiens à préciser que cette délégation, je l'avais déjà, il y a quelques années. Les centres sociaux sont des structures que je connais bien. Ce sont des structures que j'ai toujours soutenues et que nous avons d'ailleurs, avec le Maire, toujours soutenues.

Je m'engage ce soir à être très proche d'eux, à avoir ce lien étroit dont vous parliez.

Je tiens à préciser que je rencontrerai très prochainement l'ensemble des présidents et des directeurs de centres sociaux. Que je suis prête et que je me tiens à disposition de tous les centres sociaux pour les recevoir également individuellement, s'ils le souhaitent.

J'ai, pas plus tard qu'avant l'arrivée au Conseil Municipal, pris directement attache avec la Directrice du centre social Wagner qui nous avait envoyé un mail, elle était ravie que je la contacte. Mais je tiens aussi à préciser que je ne serai ni l'adjointe des promesses ni l'adjointe du clientélisme.

J'écouterai, par contre, les responsables avec beaucoup d'attention et c'est ensemble que nous avancerons mais dans la clarté par rapport à nos attendus et par rapport à ceux de l'ensemble des financeurs et ce, dans l'intérêt des habitants des quartiers.

Mme le Maire : Merci, Chantal. Monsieur SASSI, je vous réponds 30 secondes.

Je reviendrai vers vous. Il y a déjà une prise de parole, Madame SORNIN, pour votre groupe.

Nous avons répondu à Madame SCHMIDLIN BEN M'BAREK qui s'est exprimée au nom du groupe sur les centres sociaux.

Monsieur STEGER, je vous rappelle que c'est toujours moi qui gère cette Assemblée et qu'il y a un règlement intérieur.

Monsieur SASSI, je ne vais pas me débiter pour vous répondre sur les centres sociaux et sur la Politique de la Ville, c'est quelque chose de complexe mais si vous voulez que nous fassions le débat, nous sommes partis pour trois heures de plus. Par contre, je vous invite à venir me voir en rendez-vous pour que je vous explique les mécanismes de fonctionnement, je les ai découverts dans les détails aussi et cela était dit : les centres sociaux bénéficient de financement politique de la Ville mais pas que. Nous venons de parler de la CAF. Nous avons entrepris un travail de fond, y compris au niveau méthodologie pour pouvoir mieux accompagner les centres sociaux avec un tableau de bord numérique qui nous permet, à l'instant T, de savoir quels sont les fonds qui sont attribués et quelles sont les difficultés. Parce que nous avons trop rencontré ce sujet-là où les marqueurs se sont mis au rouge et que nous avons attendu que les marqueurs soient au rouge pour « soigner » une situation.

Cette situation, je n'en veux plus. Je veux mettre en place un tableau de bord où dès que les marqueurs passent au rouge, mon adjointe désormais Chantal RISSER en charge des centres sociaux s'occupera du dossier mais n'oublions pas qu'il y a d'autres acteurs qui sont également dans le jeu. Nous avons l'Etat et nous avons la CAF qui sont les principaux financeurs. Mais je veux bien échanger sur ce sujet-là avec vous, Monsieur SASSI lors d'un rendez-vous dont nous pourrions convenir ensemble parce que ce sont des mécanismes complexes et je les apprends et je suis rentrée dans ma délégation, Monsieur SASSI. Mais sinon, nous sommes partis pour un long moment encore ce soir. Lucille vous appellera – je me tourne vers Lucille – demain ou après-demain, à votre convenance pour convenir d'un rendez-vous.

Nous allons mettre ce point au vote. Qui est-ce qui est contre l'attribution des soldes de subvention ? Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Il y a des abstentions sur l'attribution de soldes de subventions de fonctionnement.

Je vous rends juste attentif à ce que vous votiez.

Nous recommençons parce que ce n'est pas clair. Oui, Monsieur SIMEONI mais ce n'est pas très clair.

J'étais déjà au vote. Visiblement, il y a méconnaissance de ce que nous devons voter, je veux juste avoir la certitude que tous les groupes voteront bien en connaissance de cause. Je rappelle que nous allons voter l'attribution des soldes de subventions de fonctionnement aux centres sociaux.

Monsieur SIMEONI ? 30 secondes parce que nous sommes déjà au stade du vote.

M. SIMEONI : Merci, Madame le Maire. Simplement pour éclairer le positionnement d'évidence. Il faut donner la fin de ce que nous avons promis aux centres socioculturels. Mais si nous nous abstenons, c'est pour manifester notre désapprobation du fait que deux centres socioculturels, peu importe les raisons qui sont évoquées ici, nous n'allons pas faire le débat, comme vous l'avez dit, alors qu'ils ont des besoins, nous leur retirerons des moyens. Fermons la parenthèse et votons. Il ne s'agit pas de dire : tiens, Mulhouse Cause Commune est contre l'attribution des soldes aux centres socioculturels, ce n'est pas le cas. Nous en voulons.

Mme le Maire : Mais je voyais des hésitations dans votre groupe, Monsieur SIMEONI, c'est pour cela, il vaut mieux clarifier les choses.

M. SIMEONI : Nous nous parlons, mezzo voce.

Mme le Maire : Je remets la délibération au vote.

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour ?

Merci.

Pour : 33 + 6 procurations
Groupe majoritaire : 24 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 5 + 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Non-inscrits dans un groupe : 2

Absentions : 4+1
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4 + 1 procuration

Ne prennent pas part au vote : M. Jean-Yves CAUSER, Mme Chantal RISSER
Mme Cécile SORNIN, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, Mme Aya HIMER, M. Hasan BINICI, et M. Patrick PULEDDA.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

24° ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES : SUBVENTIONS 2024 (11/7.5.6/1294)

La Ville de Mulhouse, engagée dans la démarche Ville Amie des Aînés depuis 2015, s'engage en faveur du bien vieillir de ses 22 889 citoyens de plus de 60 ans. La mise en œuvre de cette démarche se traduit par des actions concrètes pilotées par le service Santé, Seniors et Handicap du CCAS de Mulhouse dans de nombreux domaines tels que la mobilité, l'accès aux loisirs ou la prévention santé.

En complément des projets développés par la Ville de Mulhouse, chaque année, la Ville soutient les associations œuvrant dans le champ de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées par l'octroi de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Dans le cadre de la phase d'attribution pour 2024, il est proposé de soutenir :

- L'association APALIB (réseau AMAELLES) qui mène au quotidien des actions de prévention santé, de lutte contre l'isolement et propose également un service d'accompagnement adapté au plus près des habitants pour permettre le maintien à domicile dans des conditions sécurisées. À Mulhouse, est proposé :
 - la mise en œuvre d'animations manuelles, culturelles et sportives à la Maison du Temps Libre et sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mulhouse. Ces animations favorisent les rencontres entre seniors et permettent de promouvoir leur rôle dans la société en encourageant l'engagement bénévole,
 - des actions de lutte contre l'isolement : l'aide administrative proposée par le réseau des bénévoles « écrivains du lien » qui accompagne des personnes en perte d'autonomie dans leurs démarches administratives du quotidien et le soutien apporté par les visiteurs à domicile, et,

- la dégressivité des tarifs dans les restaurants implantés dans les résidences pour seniors d'Apalib'. Ces restaurants accueillent, 5 jours / 7 les résidents tout comme les autres seniors et leur entourage amical et familial.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIE, conformément à la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne publiée au JOUE L7/3 à L7/10 du 11 janvier 2012.

- L'association LE DROIT DE VIVRE : créée en 1998, structure d'aide et de maintien à domicile proposant différents services d'aide à la vie quotidienne (aide à la toilette, aide à l'entretien du logement, préparation des repas, entretien et repassage du linge, petite couture...), d'aide à la mobilité et de soutien et conseil à la personne âgée ou en situation de handicap,
- Le Centre Socioculturel LE PAX, par le biais de leur projet « Veillons au bien-être de nos aînés dans le quartier de Bourtzwiller », souhaite inciter les personnes âgées à adopter des postures favorables pour un vieillissement en bonne santé. Les différentes actions proposées (temps de rencontre, ateliers, actions collectives,...) visent à lutter contre l'isolement social et prévenir les pathologies liées à l'âge ou la perte d'autonomie,
- L'association UNICITES, première association d'accueil de jeunes en service civique, a acté la lutte de l'isolement des seniors comme un axe stratégique de son action sur Mulhouse. Par son action « Solidarité Seniors, renforcer le lien intergénérationnel pour mieux vieillir à domicile » (actions de prévention santé, d'accès au numérique, de renforcement du lien social), l'association contribue à cette ambition. Elle promeut également les métiers du grand âge auprès des jeunes, un véritable enjeu sociétal dans un contexte où l'attractivité de ce type de métiers est au plus bas et où les besoins augmentent,
- L'association DELTA REVIE Haut Rhin, créée en 1978, fonctionne exclusivement sur le principe du bénévolat grâce à une équipe d'une quarantaine de retraités mobilisés. Cette association a pour objectif de maintenir à domicile de façon sécurisée les personnes dépendantes, fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap et qui vivent seules ou en couple. Pour ce faire, elle propose une solution de téléassistance, un dispositif qui permet à son abonné d'appeler le SAMU à l'aide en cas de besoin. Au regard de l'évolution technologique en la matière, il faut à présent normaliser à la 4G l'ensemble des 2100 appareils de téléassistance.

Fonctionnement :

Bénéficiaires	Montant 2024
APALIB (AMAEELLES)	214 700 €
ASSOCIATION LE DROIT DE VIVRE	7 000€
CSC LE PAX	2 500 €
UNIS-CITE	5 000 €
TOTAL	229 200 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024
 Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 4238
 Service gestionnaire et utilisateur 114 – Santé Séniors et Handicap
 Ligne de crédit n° 3675 « Subventions de Fonctionnement aux associations personnes âgées »

Investissement :

Bénéficiaire	Montant 2024
DELTA REVIE	4 000 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024
 Chapitre 204 - Article 20421 - Fonction 4212
 Service gestionnaire et utilisateur 114 – Santé Séniors et Handicap
 Ligne de crédit n° 13508 « Subventions d'équipement aux associations personnes âgées »

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de l'année 2024 qui figurent dans les tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

1 PJ : convention Apalib



Convention annuelle d'objectifs dans le cadre d'un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)

Entre la **Ville de Mulhouse** représentée par Madame Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 07 novembre 2024, et désignée sous le terme "la Ville"

et

APALIB, Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Âgées, dite « **AMAELLES Haut-Rhin** ». Association à but non lucratif régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local, dont le siège est situé au 75 Allée Gluck, BP 2147 Mulhouse Cedex, ayant pour SIRET le n°778 950 717 00265,

Représentée par son Président, Monsieur Bernard BARTHE,

Ci-après désignée par « **AMAELLES Haut-Rhin** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le collectif AMAELLES Haut-Rhin a pour objet l'accompagnement, l'information et l'aide de toute personne souhaitant poursuivre sa vie dans un environnement choisi, et notamment seniors, personne en situation de dépendance, de handicap et leurs familles.

Le collectif a également pour objet d'être acteur et promoteur d'une politique d'innovation sociale permettant d'améliorer cet accompagnement au quotidien.

Page 1 sur 11

Il accomplit sa vocation par la mise en œuvre de nombreux services autour des axes suivants:

- l'accompagnement social : réalisation de conférences-débats sur des thématiques propres aux personnes âgées personnes handicapées, en lien avec la prévention santé;
- le soutien à domicile : aide à domicile, garde, accompagnement aux courses, petites travaux, ...;
- les lieux de vie et d'accueil : AMAELLES Haut-Rhin gère des résidences services ainsi que des restaurants;
- l'animation : avec de nombreuses propositions aussi bien dans le domaine des loisirs, que celui de la pratique d'activités physiques visant le maintien en forme, ou encore les activités de solidarité et de rencontre.

La Ville entend soutenir les actions initiées et conçues par l'Association qui s'inscrivent dans un service d'intérêt économique général en lui octroyant une compensation financière au regard de ses obligations de service public conformément à la décision de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 § 2 du traité du fonctionnement de l'Union Européenne publiée au JOUE L7/3 à L7/10 du 11 janvier 2012.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement d'une subvention contribuant à la lutte contre l'isolement des seniors mulhousiens à AMAELLES Haut-Rhin, destinée à soutenir certaines activités réalisées à Mulhouse, telles que :

1) Animation (activités manuelles, culturelles et sportives) à la Maison du Temps Libre et sur le secteur de la ville de Mulhouse :

Le service Animations a pour objet de favoriser les rencontres entre seniors et de promouvoir leur rôle dans la société en encourageant l'engagement bénévole. Cette mission s'intègre directement dans le cadre de la prévention santé en proposant des activités qui participent au maintien physique, mental et moral du public sénior. C'est dans ce cadre que la Maison du Temps Libre (MTL), propose, toute l'année, des activités adaptées et innovantes : méditation guidée, sophrologie, yoga, marche nordique, ...

La lutte contre la fracture numérique est essentielle pour la prévention de la perte d'autonomie des seniors mulhousiens. Le service a à cœur de proposer régulièrement des actions de découverte du numérique telles que : « un bon départ avec mon PC », « Skype et la vidéophonie » ou encore « Bien utiliser Facebook ».

Page 2 sur 11

2) Actions de lutte contre l'isolement :

L'aide administrative : le réseau des bénévoles « écrivains du lien » accompagne des personnes en perte d'autonomie dans leurs démarches administratives du quotidien (compléter un formulaire, lire et rédiger un courrier, trier et classer des documents).

Les visiteurs à domicile : des bénévoles-visiteurs ont pour mission de répondre aux besoins relationnels des personnes âgées en situation d'isolement ou éprouvant ou connaissant un sentiment de solitude. Le contenu des visites varie selon les besoins et les envies des personnes visitées (discussions, jeux de société, promenade, ...)

La plateforme téléphonique : des bénévoles appellent régulièrement par téléphone des personnes âgées en situation d'isolement ou éprouvant ou connaissant un sentiment de solitude. Il s'agit d'appels attendus pour échanger de vive voix sur divers sujets de conversation selon les affinités tissées au fil du temps entre le couple appelant-appelé, et ainsi apporter écoute et plaisir pour sortir de l'isolement social.

3) Dégressivité des tarifs des repas dans les restaurants :

Le goût de la vie se cultive aussi par le plaisir d'une bonne assiette, partagée en belles tablées, avec des personnes qu'on apprécie... tel un bon repas de famille ou entre amis !

C'est pourquoi AMAELLES Haut-Rhin continue de faire vivre son activité historique de restaurants. Implantés dans les résidences pour seniors d'AMAELLES Haut-Rhin, ces restaurants accueillent, 5 jours / 7 les résidents, tout comme les seniors, et leur famille, des communes où ils sont implantés.

Acteur de la lutte contre l'isolement, les restaurants Mulhousiens d'AMAELLES Haut-Rhin proposent grâce au soutien financier de la ville, une dégressivité du prix du repas en fonction des ressources des personnes âgées. Cette dégressivité permet ainsi au plus grand nombre de pouvoir bénéficier d'un repas complet et varié (soupe, entrée, plat, dessert et café) à un tarif appliqué en dessous de son coût réel de revient (entre environ - 4 à - 1€ pour les catégories 2 à 4). Une grille tarifaire est établie chaque année au 1^{er} janvier tenant compte de l'aide de la commune pour pallier le déficit de l'activité grâce à cette aide.

La totalité de la subvention a pour objectif de participer à la dégressivité des tarifs. Dans le cas où la subvention n'a pas été utilisée en sa totalité, la différence sera reversée en une subvention de fonctionnement pour les restaurants mulhousiens d'AMAELLES Haut-Rhin.

Page 3 sur 11

Article 2 : Obligations de service public

Les actions relevant d'un service d'intérêt économique général que le collectif entend développer sur le territoire communautaire, comportent, pour la durée de la présente convention, les obligations de service public suivantes :

- accès universel : par l'obligation d'accueillir l'ensemble des utilisateurs éligibles et de leur apporter une réponse adaptée à leur besoin, de garantir la liberté de choix, l'égalité d'accès à des services de qualité quels que soient les statuts, les situations socio-économiques et territoriales des utilisateurs
- accessibilité tarifaire : respect d'une tarification spécifique des services fournis afin de garantir un accès universel pour le public éligible
- continuité du service : par l'obligation d'assurer une continuité du service en direction des utilisateurs éligibles et de présence dans les territoires prioritaires d'intervention

Article 3 : Paramètre de calcul de la subvention

3.1 Budget d'AMAELLES Haut-Rhin

Le budget prévisionnel total d'AMAELLES Haut-Rhin pour la réalisation de l'ensemble de ses activités s'élève, sur la durée de la présente convention, à 10 905 483 €.

3.2 Budget des actions

3.2.1 Principe

Le coût total estimé éligible des actions sur la durée de la convention est évalué à 575 382 €, conformément aux budgets prévisionnels transmis par le collectif.

Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés aux actions. Les budgets prévisionnels des actions indiquent le détail des coûts éligibles à la contribution financière de l'administration établis en conformité avec les règles définies à l'article 3.2.2 et l'ensemble des produits affectés.

3.2.2 Estimation des coûts

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre des actions conformément au dossier de demande de subvention présenté par AMAELLES Haut-Rhin.

Page 4 sur 11

Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui sont :

- liés à l'objet des actions ;
- nécessaires à la réalisation des actions ;
- raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- engendrés pendant le temps de la réalisation des actions ;
- dépensés par « AMAELLES Haut-Rhin » ;
- identifiables et contrôlables ;

3.2.3 Adaptation du budget

Lors de la mise en œuvre des actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation des actions et qu'elle ne soit pas substantielle regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.2.1.

Le collectif notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer.

En cas d'acompte, le versement du solde annuel conformément à l'article 5, ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

Article 4 : Montant de la subvention

La Ville de Mulhouse contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 214 700 €, équivalent à 37 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.

Cette contribution financière ne peut-être versée que sous réserve des trois conditions suivantes :

- la délibération de la ville approuvant le budget primitif,
- le respect par AMAELLES Haut-Rhin des obligations lui incombant au titre de la présente convention,
- la vérification par la Ville de Mulhouse que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

La Ville de Mulhouse accorde en 2023 à AMAELLES Haut-Rhin, une subvention de **214 700 €** pour les dépenses suivantes :

Actions portées par AMAELLES Haut-Rhin	Subvention de la ville de Mulhouse
Animations à la MTL et sur le secteur de la ville de Mulhouse	165 650 €
Actions de lutte contre l'isolement : aide administrative, visiteurs à domicile, plateforme téléphonique.	12 000 €
Dégressivité des tarifs des repas pour les restaurants mulhousiens	37 050 €

Article 5 : Modalités de versement de la subvention

La subvention de la ville de Mulhouse fait l'objet d'un versement annuel en 2 tranches :

- 1^{er} versement de la moitié du montant de la subvention au 2^{ème} trimestre de l'année en cours. Sur présentation :
 - o du budget prévisionnel de l'année en cours,
 - o du relevé de l'année N-1 de la dégressivité appliquée aux repas facturés dans les restaurants mulhousiens
- Versement du solde de la subvention au 3^{ème} trimestre de l'année en cours. Sur présentation :
 - o De son bilan financier de l'année précédente
 - o Du bilan quantitatif, qualitatif et financier du premier semestre de l'année en cours pour les activités d'animations et de lutte contre l'isolement,
 - o Du relevé du 1^{er} semestre de l'année en cours de la dégressivité appliquée aux repas facturés dans les restaurants mulhousiens.

La subvention est créditée au compte d'APALIB', selon les procédures comptables en vigueur. Le versement est effectué sur le compte suivant :

BANQUE DE L'ECONOMIE

Code banque : 11899

Code guichet : 00103

N° de compte : 00020025845 clé : 39

Article 6 : Engagement d'AMAELLES Haut-Rhin

AMAELLES Haut-Rhin s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice au cours duquel une subvention a été versée les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations de service public prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif de l'action (ou des actions) comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 et définis d'un commun accord entre l'administration et le collectif. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Une copie certifiée de son budget et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Son rapport d'activité
- AMAELLES Haut-Rhin fournira de façon semestrielle un état d'avancement des actions, un relevé de facturation des repas dans les résidences mulhousiennes et un panorama des bénéficiaires des autres actions soutenue par la ville de Mulhouse.
- AMAELLES Haut-Rhin fournira un bilan annuel quantitatif et qualitatif au cours du premier semestre de l'année N+1.
- AMAELLES Haut-Rhin s'engage à rencontrer la ville de Mulhouse au cours du premier semestre de l'année N+1 afin de réaliser un bilan de l'année écoulée. Le bilan sera effectué sur la base du bilan annuel quantitatif et qualitatif remis à la ville de Mulhouse par AMAELLES Haut-Rhin.

Conformément à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, elle s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain auquel elle a souscrit. Le contrat d'engagement républicain signé par ses soins est annexé à la présente convention.

AMAELLES Haut-Rhin s'engage à faire mention de la participation de la Ville de Mulhouse sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par AMAELLES Haut-Rhin, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la ville de Mulhouse sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Evaluation

La Ville de Mulhouse procède, conjointement avec le collectif, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions ou de l'action auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné au 1^{er} article, sur l'impact des actions au regard de l'intérêt général, en fonction d'indicateurs définis conjointement entre les parties, détaillés en annexe de la présente convention.

Article 8 : Contrôle de la Ville

La Ville de Mulhouse contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service d'intérêt économique général.

AMAELLES Haut-Rhin s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la ville de la réalisation des objectifs et actions énumérés à l'article 1^{er}, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au moins trois mois avant le terme de la présente convention, AMAELLES Haut-Rhin remet un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif qui fait la synthèse des comptes rendus annuels visés à l'article 6 de la présente convention.

Au terme de la convention, AMAELLES Haut-Rhin remet, dans un délai de trois mois, un bilan concernant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Article 9 : Assurances

AMAELLES Haut-Rhin souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. AMAELLES Haut-Rhin justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 10 : Responsabilité

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à AMAELLES Haut-Rhin ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 11 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2024.

Article 12 : Sanctions

En cas de non-exécution des actions mentionnées à l'article 1^{er} de la présente convention, AMAELLES Haut-Rhin reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à la Ville la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions des articles 3 et 6.

En cas d'utilisation partielle ou imparfaite de cette subvention, AMAELLES Haut-Rhin devra rembourser à la Ville la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la Ville pour toute modification de la présente convention.

La décision de la Ville intervient après examen des justificatifs présentés par AMAELLES Haut-Rhin et audition préalable de ses représentants. La Ville l'en informe par lettre recommandée avec accusé de réception

Les reversements sont effectués par AMAELLES Haut-Rhin dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Ville.

S'il est établi qu'AMAELLES Haut-Rhin bénéficiaire de la subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles elle la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la Ville procède au retrait de la subvention dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Article 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par AMAELLES Haut-Rhin des engagements énumérés aux articles 3 et 6 et à l'utilisation de la subvention pour l'objet mentionné à l'article 1^{er} de la présente convention.

Page 9 sur 11

Article 14 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 15 : Résiliation

En cas de non-respect par AMAELLES Haut-Rhin des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

AMAELLES Haut-Rhin sera tenu au remboursement de la part de subvention au prorata du montant des actions réalisées à la date de la résiliation.

Article 16 : Compétence juridictionnelle

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 17 : Liste des annexes**A/ Contrat d'engagement Républicain**

Annexe A1 : Contrat d'engagement républicain signé

B/ Animations à la maison du temps libre et sur le secteur de la ville de Mulhouse :

Annexe B1 : Programme d'actions

Annexe B2 : Budget global du programme d'actions

Annexe B3 : Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

C/ Actions de lutte contre l'isolement : aide administrative ; visiteurs à domicile et plateforme téléphonique :

Annexe C1 : Programme d'actions

Annexe C2 : Budget global du programme d'actions

Annexe C3 : Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

D/ Dégressivité des tarifs des repas pour les restaurants mulhousiens :

Annexe D1 : Programme d'actions

Annexe D2 : Budget global du programme d'actions

Annexe D3 : Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation

Page 10 sur 11

Mulhouse, le

Etabli en deux exemplaires originaux

Pour la Ville,

Pour AMAELLES Haut-Rhin

Madame le Maire

le Président

Michèle LUTZ

Bernard BARTHE

Page 11 sur 11

Mme le Maire : Nous passons à présent aux associations d'aides aux personnes âgées, il s'agit des subventions 2024.

Comme vous le savez, nous collaborons étroitement avec des associations et institutions œuvrant dans le champ de l'aide et l'accompagnement des personnes âgées.

Mulhouse Ville Amie des aînés, concrétise son engagement en faveur du bien vieillir en octroyant les subventions à ces associations.

C'est le groupe Mulhouse au Cœur qui a souhaité s'exprimer sur cette délibération.

Monsieur OBERLIN.

M. OBERLIN : Merci. Merci beaucoup, Madame le Maire.

Mme le Maire : Pardon, un point de détail, Monsieur SIMEONI, votre micro est resté allumé. Est-ce que quelqu'un peut l'éteindre, s'il vous plaît, parce que cela figure sur le tableau ? Merci. Avec plaisir, Monsieur SIMEONI.

M. OBERLIN : Merci, Madame le Maire. C'est le Président du groupe de Fiction qui s'adresse à vous. Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur COUCHOT.

Monsieur COUCHOT, ce n'est jamais bon d'humilier parce que vous voyez, ceux qui ont besoin d'humilier, ce sont ceux qui ont besoin d'être rassurés. Quand vous voyez le niveau, ce soir, de l'opposition, la qualité de l'opposition, il y a de quoi vous inquiéter.

Je vais revenir à la délibération sur l'association d'aides aux personnes âgées. Je suis heureux que la délégation revienne à mon ami Henri METZGER. En même temps, quand je vois tout ce qui vous attend là dans les différentes représentations, je me fais du souci pour vous. Vous aurez vraiment énormément de travail.

Je voulais dire que j'ai fait tous les efforts budgétaires que vous m'aviez demandé de faire, Madame le Maire, durant mon mandat. Ces efforts étaient destinés, en particulier, à financer deux actions-phares pour les personnes âgées. La première, c'est la labellisation de Mulhouse, Ville Amie des aînés (VADA). Vous avez mis deux ans à recruter un collaborateur d'ailleurs de valeur pour mener à bien cette mission. Comment comptez-vous rattraper le temps perdu ?

Labelliser VADA, c'est améliorer la vie des personnes âgées. Tous les agents du service en retireraient également une grande fierté à juste titre vu leur engagement de qualité en faveur des personnes âgées. Là encore, les économies RH se faisaient aux dépens des collaborateurs déjà en sous-effectif.

La deuxième action se nomme entourage. Là tout à l'heure, Monsieur COLOM nous en a parlé. Là, cela fait deux ans que nous attendons un collaborateur pour mettre ce dispositif en route. Mes demandes de recrutement sont toujours restées lettre morte. Il s'agit pourtant d'identifier les personnes âgées vulnérables et/ou isolées et de mettre en place les structures et aides nécessaires à ce qu'elles ne sombrent pas dans les invisibles.

C'est un sujet qui devrait vous concerner directement puisqu'il est porté par le CCAS dont vous êtes la Présidente. C'est également un projet qui est écrit dans les orientations budgétaires mais de l'orientation à la réalisation, pour l'instant, il y a eu un gouffre.

Pouvez-vous me répondre, vous personnellement, Madame le Maire parce que j'imagine bien qu'Henri n'est pas encore tout à fait au courant ? Comment comptez-vous traiter ces deux problèmes ?

Mme le Maire : Il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais d'abord laisser la parole à Alain COUCHOT et tout à l'heure à Rose-Marie DURRWELL.

M. COUCHOT : Nous n'allons pas continuer à échanger des noms d'oiseaux et je ne voudrais pas reprendre le message que m'a envoyé l'une d'entre vous au dernier Conseil Municipal, « nous sommes au théâtre, pas taper » mais entre le fait de porter un qualificatif sur une démarche politique que j'ai évoquée au début du Conseil Municipal sans vous qualifier les uns ou les autres et, encore une fois, le fait de considérer que le Maire de Mulhouse est paranoïaque, je ne sais pas où est l'humiliation et l'insulte. J'en resterai là pour ce soir.

Sur la question, je pointe également et si ma collègue veut le poursuivre, elle le fera mais votre démarche aux uns et aux autres qui consiste à demander à des élus qui ont été élus depuis cinq heures : quelle est la stratégie que vous n'avez pas mise en place pendant trois ans ?

C'est vrai pour la culture, c'est vrai pour les centres sociaux. S'il y a ce besoin criant de stratégie que vous avez pointé les uns et les autres, c'est bien que dans vos délégations, elles n'étaient ni claires, ni affirmées, ni partagées.

Mme le Maire : Une précision Monsieur OBERLIN. Je me suis renseignée : dans dix jours auront lieu les commissions de recrutement et trois/quatre personnes sont reçues dans les dix jours qui viennent.

Mme le Maire : Je ne vois pas ce que cela apporte de plus, mais j'ai la réponse. Mme DURRWELL.

Mme DURRWELL : Oui, Alfred, je voudrais te dire que la remarque que tu as faite sur *Facebook* sur une publication qui était destinée à valoriser une personne âgée qui s'appelle Marguerite et qui a 98 ans, qui est une sympathique Mulhousienne. Ta publication ne m'a pas échappée, elle n'a pas échappé certainement aux Mulhousiens non plus.

Tu y évoques que les visites d'anniversaire ne sont pas toutes assurées en direct. Depuis que je suis élue et pendant tout ce temps où j'ai travaillé avec toi, nous avons souvent évoqué cette situation, je t'ai alerté, nous t'avons aidé avec

Corinne à trouver des solutions et maintenant, tu viens t'étonner qu'il y a des situations où nous ne pouvons pas rendre visite et puis tu nous jettes cela à la figure alors que tu étais en charge de cette situation et de cette organisation.

J'en suis pour le moins étonnée. Quelque part, je contente que vous tu en prennes conscience aujourd'hui mais à cette période, quand je regarde les statistiques, tu as fait une visite d'anniversaire au mois de septembre. Nous avons des centaines de visites à faire et au mois de septembre, tu en as fait une, alors qu'il a des conseillers municipaux qui arrivent à faire 90 visites d'anniversaire avec enthousiasme en six mois. Cela me questionne. Tu viens critiquer alors que toi-même tu n'as pas été performant du tout sur cet aspect-là.

Ce que je voudrais vous dire : non, non Alfred, nous prenons soin de nos aînés. Ils apprécient les visites. Ils apprécient l'attention particulière, le temps que nous leur consacrons pendant ces visites. Non, nous ne les abandonnons pas en leur envoyant des lettres recommandées pour avoir des bons d'achat. Nous en prenons vraiment soin et nous savons, il y a eu une petite période de battement mais nous nous sommes mobilisés au mois de novembre et toutes les visites sont assurées et nous y prenons beaucoup de plaisir.

Je voudrais juste encore te dire, Alfred : si Marguerite lit la remarque que vous avez mise sur *Facebook* sous sa valorisation d'anniversaire, je trouve que c'est vraiment triste.

M. SASSI : Madame le Maire, mes très chers collègues, de grâce. J'en appelle à votre esprit de responsabilité. Entre le Conseil Municipal précédent et celui-ci, c'est l'équivalent d'un Conseil Municipal que nous avons dissipé pour des questions d'ego et de querelles personnelles. Je crois que le sujet est suffisamment important. Nous avons la mesure de notre Ville à administrer. 2h30 sur le Conseil Municipal précédent, il est 20h44, il nous reste un quart de l'ordre du jour, de grâce. Soit, vous faites une réunion entre vous et vous réglez cela à huis clos, mais lorsque nous sommes au Conseil Municipal, de grâce, s'il vous plaît, j'en appelle à votre sens des responsabilités. Stop !

Mme le Maire : OK. Nous passons au vote ? Les associations d'aide aux personnes âgées. Je suis les directives de Monsieur SASSI pour une fois !

Qui est-ce qui est contre ce point ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est pour ? Merci.

Pour : 37 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 25 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 4+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4 + 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

Ne prennent pas part au vote : M. Henri METZGER, M. Alfred OBERLIN, Mme Chantal RISSER, Mme Cécile SORNIN, Mme Nour BOUAMAIED, Mme Malika SCHMIDLIN BEN M'BAREK et Mme HIMER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

25° ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION : SUBVENTIONS 2024 – PHASE 3 (1100/7.5.6/1310)

La Ville de Mulhouse conduit une politique active de lutte contre les exclusions en partenariat avec les associations et institutions engagées à ses côtés pour l'aide alimentaire, l'hébergement d'urgence et l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus démunies.

Depuis 2020, marquées par la crise sanitaire et sociale, les années passées ont été des années singulières dont les conséquences sociales sont encore agissantes en 2024. Avec une augmentation de 19% en moyenne du coût des produits de première nécessité en 2023, l'inflation est venue augmenter la précarité des ménages bénéficiaires des minimas sociaux.

La collaboration entre acteurs du territoire est une force car elle permet de faire face aux difficultés collectivement. Aussi, pour marquer cette volonté de la Ville de soutenir la lutte contre toutes les exclusions, des subventions sont proposées au titre de 2024 au profit des associations et institutions engagées sur notre territoire.

Dans le cadre de l'aide alimentaire aux plus démunis, le territoire mulhousien est couvert par de nombreux acteurs dont l'action coordonnée permet de toucher le plus grand nombre des ménages en situation de précarité alimentaire. L'inflation actuelle impacte particulièrement le budget alimentaire de l'ensemble des ménages. Le chariot type de trente-huit produits a augmenté significativement de janvier 2021 à janvier 2024 (passant de 102,33€ à 153,23 €) et impacte les ménages les plus démunis. Au-delà du soutien d'urgence, l'aide alimentaire permet de rétablir le lien social, de renforcer le pouvoir d'agir et constitue pour les ménages accompagnés une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion. Aussi, la Ville entend favoriser cette dynamique profitable aux Mulhousiens en difficulté socio-budgétaire.

Dans ce cadre, les épiceries solidaires mettent à disposition de familles en difficulté, orientées par des travailleurs médico-sociaux, des produits de première nécessité moyennant une participation financière de 10 % du prix réel. En contrepartie de l'aide apportée et des économies réalisées, le ménage signe un contrat et s'engage à participer à des ateliers permettant de lui donner un nouvel élan. Cela permet aux ménages de se sentir responsables de leur budget pour réaliser des économies afin de rembourser une dette, régler une facture, financer un projet et, *in fine*, vivre comme tout à chacun dignement.

En 2023, pour l'ensemble de leurs activités (aide alimentaire, ateliers participatifs, boutique spécialisée bébé, accueil pour les familles de détenus, etc),

CARITAS Mulhouse, fort de ses 515 bénévoles et de ses professionnels, a soutenu sur les sites des Coteaux et du Drouot, 3565 foyers.

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 107 000€ en soutien au fonctionnement des deux Epiceries Solidaires de l'association CARITAS, le Marché Solidaire des Coteaux et l'Epicerie Solidaire Caritas Drouot.

Bénéficiaire	Montant 2024
CARITAS	107 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Chapitre 65 - article 65748 - fonction 424

Service gestionnaire et utilisateur 112 – Action Sociale

Ligne de Crédit n° 3674 « Subventions de fonctionnement aux associations de lutte contre l'exclusion »

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition d'attribution de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 figurant ci-dessus,
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

1 PJ : convention Ville de Mulhouse-Caritas

CONVENTION

Entre

La Ville de Mulhouse représentée par Madame Marie CORNEILLE, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2024, et désignée sous le terme "la Ville"

d'une part

et

La Fédération de Charité CARITAS Alsace, sise 5 rue St-Léon 67082 STRABOURG CEDEX représentée par son Président, Monseigneur Gilles REITHINGER, ci-après désignée sous le terme "l'Association" ou « CARITAS »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Fédération de Charité CARITAS Alsace est une association à vocation sociale dont l'objet est d'apporter son soutien à toute personne en situation d'exclusion que cela soit par de l'écoute, de l'aide matérielle ou de permettre l'accès à certains dispositifs, comme par exemple des épiceries solidaires.

Depuis de nombreuses années, CARITAS Alsace s'est investie dans le secteur de l'aide alimentaire et gère des épiceries solidaires ou des centres de distribution de colis.

Article 1 : OBJET

Par la présente convention, l'Association s'engage à permettre de préserver au maximum la dignité des personnes en leur offrant un accès à des denrées variées et le choix quant aux produits à consommer.

Dans les épiceries solidaires, seuls 10% du prix pratiqué en moyenne pour ces mêmes denrées par les supermarchés traditionnels sont à la charge des bénéficiaires. L'alimentation n'est pas livrée sous forme de colis mais est choisie par ceux qui en bénéficient en fonction de la composition de la famille et à hauteur des besoins identifiés.

Pour sa part, la Ville s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, à soutenir financièrement l'association dans son fonctionnement et celui des épiceries solidaires.

1

Article 2 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Le versement d'une subvention à CARITAS

La Ville accorde en 2024 à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de **107 000 €**.
105 500€ en soutien au fonctionnement des Epiceries Solidaires Coteaux et Drouot et 1 500€ en soutien à la permanence sociale Drouot.
Cette subvention fera l'objet d'un **versement unique** de 107 000 € sur présentation du budget prévisionnel de l'année en cours, du bilan financier de l'année précédente et après signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué sur le compte suivant :

CCM STRASBOURG GUTENBERG
Code banque : 10278
Code : 01084
N° de compte : 00075982945 Clé 05

Article 3 : ENGAGEMENTS DE CARITAS

Pour sa part, l'association CARITAS s'engage à :

Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer les activités décrites ci-dessous.

Pour ce faire, pour les activités relevant du champ de la compétence sociale, elle confiera certaines missions à des professionnels et notamment à deux titulaires d'un diplôme d'état de type CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale), assistant social et/ou éducateur spécialisé.

L'association veillera à :

- **Accueillir les Mulhousiens en difficulté** : exclusivement sur fiche de liaison d'un travailleur social (CCAS de Mulhouse, Espaces Solidarité du Conseil Départemental, associations...),
- Veiller au strict **respect des règles d'hygiènes de sécurité** au sein de l'épicerie solidaire au regard de la législation en vigueur,
- Organiser la mise en place d'**actions événementielles** visant à promouvoir ou valoriser l'activité de l'épicerie solidaire,
- Proposer une orientation des personnes bénéficiaires de l'épicerie solidaire en difficulté vers un **accompagnement social et budgétaire par les services sociaux compétents** lorsqu'elles n'en bénéficient pas,

2

- Organiser et proposer la mise en place d'**actions collectives pédagogiques de façon prioritaire avec les acteurs de quartier**. Il s'agit d'élargir les activités de l'épicerie solidaire afin d'accompagner les personnes en difficulté dans un cadre collectif pour la résolution de leurs problèmes en prenant appui sur l'activité principale de l'épicerie solidaire qui est l'alimentation et la gestion budgétaire. Ces actions collectives pourront être assurées par des professionnels, des bénévoles de l'épicerie solidaire ou d'associations. Elles pourront également être co-gérées par des associations présentes au sein des quartiers où Caritas est implanté. Ces actions devront permettre de proposer des leviers d'insertion pour les personnes en difficulté, viser une alimentation saine ou un intérêt de cohésion sociale, etc.,
- Organiser la **mise en place d'un point de dépannage d'urgence par colis alimentaire** afin de venir en aide de façon très rapide et exceptionnelle aux personnes n'ayant pas encore eu la possibilité de se rendre dans un service social afin d'être orienté vers l'épicerie solidaire au moyen d'une fiche de liaison d'un travailleur social,
- Contribuer aux instances et travaux relatifs à la **coordination de l'aide alimentaire** concernant le territoire de la commune de Mulhouse.

Le fonctionnement d'une épicerie solidaire prévoit pour les publics accueillis une participation financière représentant 10 % maximum du prix pratiqué en moyenne pour les mêmes denrées par les commerces traditionnels.

Le produit de cette participation des bénéficiaires de l'épicerie solidaire sera réaffecté par le prestataire à l'achat de denrées et de produits non fournis par la Banque Alimentaire et représentant une nécessité pour les personnes en difficulté.

Parallèlement, le prestataire devra veiller à mettre en place des dispositifs qui permettent à des personnes de participer de manière bénévole à l'accueil et/ ou à l'animation du lieu.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- Proposer une ouverture de la structure épicerie solidaire à des fins de distribution de l'alimentation au moins 5 demi-journées par semaine – et notamment le samedi matin – afin de favoriser son accès pour les personnes ayant une activité salariée,
- Accueillir un minima de 150 foyers par semaine.

Dans sa communication, CARITAS veillera à toujours mentionner le partenariat de la Ville de Mulhouse et à insérer son logo dans les supports de communication.

3

Conformément à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, elle s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain auquel elle a souscrit.

Article 4 : PRODUCTIONS DE DOCUMENTS

CARITAS transmettra chaque année un bilan qualitatif et quantitatif à la Ville de Mulhouse en s'appuyant sur les indicateurs suivants :

- ⇒ Des indicateurs de résultats qualitatifs (au regard des objectifs fixés)
- ⇒ Des indicateurs de résultats quantitatifs
- ⇒ Tout autre bilan diagnostic

Article 5 : SUIVI DES ACTIONS

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et actions énumérées à l'article 1^{er}, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'Association remet, dans un délai de six mois, un bilan concernant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Article 6 : ASSURANCES

L'Association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 7 : RESPONSABILITE

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'Association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 8 : SANCTIONS

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1^{er}, l'Association reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à la Ville la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 4.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'Association devra rembourser à la Ville la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la Ville pour toute modification de l'objet.

Il en ira de même si la subvention excède le coût de la mise en œuvre de l'action.

La décision de la Ville intervient après examen des justificatifs présentés par l'Association.

La collectivité en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les reversements sont effectués par l'Association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par la Ville.

S'il est établi que l'Association bénéficiaire de la subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Article 9 : DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Article 10 : CONDITION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par l'Association des engagements énumérés à l'article 4 et à l'utilisation de la subvention conformément aux objectifs et actions décrits à l'article 1^{er}.

Article 11 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 12 : MODIFICATIONS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 13 : LITIGE

En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, le litige sera soumis, à défaut de règlement amiable, au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Mulhouse, le

Etablie en deux exemplaires originaux

Pour l'Association,
le Président

Pour la Ville,
l'Adjointe déléguée
aux Solidarités

Gilles REITHINGER

Marie CORNEILLE

Mme le Maire : Nous passons à présent à la délibération qui concerne les associations de lutte contre l'exclusion, concernant les subventions 2024.

Le groupe Mulhouse Cause Commune a souhaité poser une question, je leur donne la parole. C'est Madame EL HAJJAJI, je crois.

Mme EL HAJJAJI : Oui, c'est cela.

Je tenais à exprimer nos préoccupations quant à la manière dont cette délibération s'inscrit dans une stratégie globale de justice sociale et de lutte contre la pauvreté.

Il est indéniable que les enjeux liés à l'exclusion sociale sont plus que jamais d'actualité. La crise sanitaire et sociale que nous avons traversée a exacerbé des inégalités et l'inflation actuelle avec une augmentation de 19 % en moyenne du coût des produits de première nécessité en 2023 qui a mis à mal les budgets des ménages les plus vulnérables.

Nous devons reconnaître que les conséquences de ces crises continuent d'affecter notre territoire en 2024 et que des mesures concrètes doivent être mises en place pour y faire face.

Le rapport souligne les efforts de la Ville pour soutenir les initiatives comme celle de Caritas qui a su mobiliser 515 bénévoles et soutenir 3 565 foyers.

Nous saluons le travail de Caritas mais nous ne pouvons pas nous empêcher de nous interroger sur la pérennité et l'ampleur de ces actions. En effet, le soutien d'urgence et l'aide alimentaire, bien que nécessaires, ne suffisent pas à résoudre les problèmes structurels de pauvreté et d'exclusion qui touchent de nombreux Mulhousiens. Nous devons aller au-delà de l'assistance ponctuelle et envisager des solutions durables qui permettent aux individus de reprendre leur autonomie.

La lutte contre la pauvreté ne peut être dissociée de la lutte pour l'égalité. Les personnes en situation de précarité sont souvent celles qui subissent les plus grandes discriminations, qu'elles soient liées à leur statut socio-économique à leur genre ou à leur orientation sexuelle.

La pauvrophobie, cette forme de discrimination qui stigmatise les personnes précaires, doit être convaincue, combattue avec vigueur. Selon l'observatoire des inégalités, la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes, en particulier celles qui sont célibataires ou mères isolées.

Nous avons également la responsabilité de concevoir des politiques inclusives qui répondent à ces réalités.

Je tiens également à rappeler l'importance de l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les politiques sociales.

Il est impératif que nous veillions à ce que les initiatives de lutte contre l'exclusion prennent en compte ces spécificités et garantissent un accès équitable aux ressources et aux services.

En ce qui concerne le modèle – attendez, juste un instant – je vais m’arrêter là et conclure en disant : il est temps de construire une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté qui inclut toutes les voies, toutes les expériences en faisant de la justice sociale, de l’égalité, un axe central de notre travail.

Cette délibération doit être adoptée tout comme elle doit surtout s’inscrire dans un cadre bien plus large de transformation sociale.

Merci.

Mme le Maire : Je n’ai pas d’autres demandes d’intervention ? Si, Monsieur OBERLIN ?

M. OBERLIN : Oui. Merci, Madame le Maire. Je veux profiter de cette délibération pour souligner le sort que subissent les personnes sans domicile fixe, qui font partie des exclus de notre société et remercier l’action indispensable des associations et de leurs bénévoles qui méritent toute notre reconnaissance.

735 personnes sans domicile fixe sont mortes en France l’année dernière.

L’âge moyen du décès des personnes qui ont connu la rue est de 48,8 ans. C’est plus de 30 ans de moins que la population générale.

Le nombre de décès par mort violente augmente depuis 2019. Il représente entre 20 à 30 % des décès.

Pour les moins de 50 ans, la majorité des décès surviennent sur la voie publique.

De nombreuses personnes sans domicile fixe souffrent de maladies mentales et nécessiteraient des prises en charge diverses (médicale, bien sûr, mais pas que). La Santé mentale sera cause nationale en 2025 et j’ai le plaisir de vous annoncer que notre groupe Mulhouse au Cœur présentera, lors du prochain CM, un vœu concernant la Santé mentale et la cause nationale 2025.

Je vous remercie.

Mme le Maire : Très bien. Je n’ai pas d’autres demandes de parole ? Je mets cette délibération au vote.

Qui est-ce qui est pour ? Est-ce que quelqu’un s’abstient ? Est-ce que quelqu’un vote contre ? Non ?

Pour : 44 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l’unanimité des suffrages exprimés.

Mme le Maire : Nous passons à présent à la prochaine délibération. Oui, Monsieur FLECK, que se passe-t-il ?

M. FLECK : Question concernant les sans-abris.

Mme le Maire : Là, je parlais du particularisme de cette famille que vous aviez évoquée et Madame CORNEILLE vous répondra tout à l'heure, Monsieur FLECK, si vous voulez bien parce que, sinon, nous allons rallonger les débats et je crois que tout le monde est d'accord, que ça a été exprimé – merci – par Monsieur SASSI, que les débats ont duré mais n'hésitez pas à vous rapprocher de Madame CORNEILLE qui vous donnera l'issue de ce qui s'est passé avec cette famille qui a été prise en charge finalement.

26° BIBLIOTHÈQUES - MÉDIATHÈQUE : MISE A DISPOSITION DE CONSERVATEURS D'ETAT 2025-2027 (212/4.4/1323)

Dans le cadre du dispositif de mise à disposition des conservateurs d'Etat auprès des bibliothèques municipales classées, deux conservateurs d'Etat sont affectés au réseau des bibliothèques de Mulhouse.

L'objet de la présente délibération consiste à renouveler, pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, la mise à disposition de ces postes de conservateurs d'Etat.

Il s'agit du poste de direction du réseau des bibliothèques et de celui du responsable du département Collections – Patrimoine.

L'affectation des conservateurs d'Etat auprès des collectivités territoriales s'applique conformément aux dispositions de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique d'Etat, complétée par le décret n°2007-1542 du 26 octobre 2007 relatif à la disposition et modifiant le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat.

Les conservateurs d'Etat des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité territoriale contribuent à la mise en œuvre de politiques publiques locales, définies avec le ministère de la culture.

Les axes ci-dessous sont notamment retenus conjointement entre la ville de Mulhouse et les services de l'Etat :

- la mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine,
- la conduite de projets numériques,
- la mise en œuvre d'une politique de transition écologique et de développement durable.

Les modalités des mises à disposition sont détaillées dans la convention ci-jointe, ainsi que les fiches de postes des deux conservateurs établies conjointement entre les services de l'Etat et la Ville de Mulhouse.

A l'issue de la période de mise à disposition de trois ans, une évaluation sera menée conjointement par les services de l'Etat et la Ville de Mulhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le renouvellement du dispositif de mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

P.J. : 1 convention, 2 fiches de poste, 1 projet tableau d'objectifs

CONVENTION 2025/2027 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ETAT

Entre l'État d'une part,

Le ministère chargé de la Culture,

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Représentés par le préfet (e)

Et

La ville de MULHOUSE domiciliée à 2, rue Pierre et Marie Curie BP 10020 68948 MULHOUSE cedex 9 représentée par le Maire en exercice, Madame Michèle LUTZ, dûment habilitée par la délibération n° 1323 en date du 7 novembre 2024, ci-après dénommée la collectivité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ; notamment le Livre Ier, Titre III et le Livre III ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonction, notamment son titre Ier ;

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, notamment le chapitre VII ;

Vu le décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, modifié par le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1996 fixant la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur.

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 relatif aux modalités d'application à certains fonctionnaires

relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2019 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024 autorisant Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention de mise à disposition

La présente convention organise la collaboration du ministère de la culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet ainsi de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'État.

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la ville de MULHOUSE, par l'État, de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs généraux des bibliothèques régis par le décret du 9 janvier 1992 modifié susvisé, dans la limite de deux agents.

Article 2 : nature des activités

Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité territoriale contribuent à la mise en œuvre de la politique publique définie par le ministère de la culture à travers les domaines d'activités suivants :

- Le pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité ;
- La mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine ;
- La conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence ;
- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements ;
- La mise en œuvre d'une politique de transition écologique et de développement durable.

Le cas échéant, ils peuvent se voir confier des fonctions de direction.

Sont annexées à la présente convention la/les fiche (s) de poste précisant la nature des activités du/des agents mis à disposition, ainsi que la liste des objectifs accompagnée des indicateurs utiles à l'évaluation du dispositif.

Article 3 : modalités de la mise à disposition

Les agents font l'objet d'arrêtés de mise à disposition pris par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, après avis du ministère de la Culture, qui prend en charge leur rémunération.

Chaque arrêté précise la durée de la mise à disposition et la nature de leurs fonctions, en référence à/aux fiche (s) de poste figurant en annexe.

Les arrêtés de mise à disposition précités seront annexés à la présente convention, dès que communication en sera reçue du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les mises à disposition régies par la présente convention sont prononcées pour une durée de trois ans. Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques expriment leur accord à leur mise à disposition auprès de la collectivité territoriale, en remplissant et signant le formulaire de mise à disposition du ministère de l'Enseignement supérieur.

Les postes faisant l'objet d'une mise à disposition sont pourvus par la collectivité territoriale selon les règles de mobilité de droit commun et dans le cadre des deux mouvements réservés chaque année aux conservateurs généraux et conservateurs d'Etat des bibliothèques.

Les mises à disposition peuvent prendre fin, avant l'expiration de leur durée, par arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à sa demande, à celle de la collectivité territoriale ou de l'agent, après avis du ministère de la culture, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. La fin anticipée de la mise à disposition ne peut être prononcée moins de trois mois avant le début de l'ouverture des mouvements réservés aux conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques.

Lorsque la demande est formulée par l'agent, une dispense partielle d'exécution du préavis peut lui être accordée, après avis du ministère de la culture.

Par ailleurs, la collectivité territoriale portera une attention particulière aux questions d'égalité hommes/femmes, de diversité et d'inclusion.

Article 4 : conditions d'exercice

Les agents mis à disposition en application de la présente convention sont placés sous l'autorité de Madame le Maire. L'autorité responsable fixe, par référence aux règles en vigueur au sein de sa collectivité territoriale l'organisation du service. L'autorité responsable prend les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie régis par les points 1° et 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, prend, après avis de la collectivité territoriale, les décisions relatives aux congés de formation prévus à l'article 24 du décret du 15 octobre 2007 modifié susvisé, aux articles 22 et 30 du décret du 9 janvier 1992 modifié susvisé.

Le ministère de la culture prend, après avis de la collectivité territoriale en lien avec la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), Service du livre et de la lecture - l'application des mesures relatives à la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) régi par le décret du 6 mai 2017 et l'arrêté du 31 janvier 2019 susvisés.

Article 5 : évaluation des activités des agents

L'agent mis à disposition bénéficie des conditions d'avancement applicables à l'ensemble des personnels de son corps d'appartenance.

La manière de servir de l'agent mis à disposition fait l'objet d'un rapport, selon le cadre utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, établi par le supérieur hiérarchique direct, rédigé après un entretien individuel. Ce rapport est transmis à l'agent, qui peut y porter ses observations. La collectivité territoriale l'adresse ensuite au ministère de la culture qui le communique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Article 6 : régime disciplinaire

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche exerce le pouvoir disciplinaire à l'encontre des fonctionnaires mis à disposition à l'exception des sanctions du premier groupe qui relèvent du ministère de la culture conformément à l'article 1 du décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié susvisé. Pour les sanctions disciplinaires du premier groupe, la collectivité territoriale saisit le ministère de la culture qui en informe le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la recherche. La collectivité territoriale saisit, par l'intermédiaire du ministère de la culture, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de toute question disciplinaire relevant des autres groupes de sanction.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et la collectivité territoriale, après avis du ministère de la culture.

Article 7 : rémunération

La rémunération de l'agent est prise en charge par le ministère de la culture.

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. La collectivité territoriale est ainsi exonérée du remboursement au ministère de la culture de la rémunération, des cotisations et contributions y afférentes du fonctionnaire mis à disposition conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 28 novembre 1990 susvisée. Cette exonération est totale pour la durée de la mise à disposition.

La collectivité territoriale prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de sa résidence administrative, les frais de participation à des séminaires, colloques ou formations dont l'agent peut bénéficier, selon les modalités prévues par les textes en vigueur au moment de la demande.

Le ministère de la culture, service des ressources humaines du secrétariat général, a en charge l'alimentation du compte personnel de formation (CPF). Après décision de la collectivité territoriale et du ministère de la Culture (DGMIC), son instruction et son financement relèvent du service des ressources humaines du secrétariat général, bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences du ministère de la culture.

Le remboursement des frais de changement de résidence est pris en charge par le ministère de la culture. La collectivité territoriale a la faculté de faire bénéficier les agents mis à disposition des mêmes conditions que celles appliquées aux agents territoriaux en matière de frais de restauration.

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié, l'agent mis à disposition peut être indemnisé par la collectivité territoriale des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Article 8 : exécution de la convention

Le ministère de la culture met en œuvre les missions de contrôle des activités réalisées dans le cadre de la présente convention sans préjudice du contrôle technique qu'il exerce sur les bibliothèques territoriales.

Les modalités d'évaluation de l'exécution de la convention font l'objet d'une annexe détaillée à la présente convention. Cette évaluation est communiquée par la collectivité territoriale au plus tard au printemps 2027.

Le bilan final de l'exécution de la convention est établi par le ministère de la culture et la collectivité territoriale.

Article 9 : dispositions diverses

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2025, pour s'achever le 31 décembre 2027.

Au-delà de cette date, elle doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

Toute modification aux présentes dispositions fait l'objet d'un avenant. Toute modification des annexes est soumise à l'approbation des parties et de l'agent concerné.

Chacune des parties devra notifier aux autres, avec un préavis de six mois, son intention de dénoncer la présente convention.

Fait à _____ en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Etat

Pour la Ville de MULHOUSE, Madame le Maire,

Le ministère de la culture et le ministère chargé
de l'Enseignement supérieur et
de _____ la _____ recherche,



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Directeur de la bibliothèque classée de Mulhouse	Catégorie statutaire / Corps : A/Conservateur des bibliothèques A/Conservateur général RIFSEEP : Groupe 1
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Elaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) Type : Cadre de direction d'un service territorial EPP 09

Localisation administrative et géographique / Affectation :
Ville de Mulhouse / 2- Pôle Développement éducatif, sportif et culturel/ 21 -Direction culture /
Bibliothèque municipale classée

Missions et activités principales :

Le titulaire du poste sera chargé d'assurer la direction de la bibliothèque de la ville de Mulhouse.

A ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Orientations stratégiques :
 - Propositions pour le développement de la lecture et du rôle des bibliothèques au sein de la Collectivité dans le cadre du projet culturel, scientifique, social et éducatif (PCSES) de la bibliothèque, de la convention de mise à disposition 2025 – 2027, et du projet culturel de la Ville de Mulhouse
 - Déclinaison locale des orientations nationales dans les domaines de la conservation du patrimoine, du numérique, du signalement, du rôle social et inclusif des bibliothèques
 - Pilotage et évaluation
- Management et gestion de l'établissement :
 - Animation et encadrement : coordination et suivi des activités, évaluation des agents, identification des besoins de formation, délégation
 - Contrôle et évaluation des actions du service
 - Contrôle du suivi des procédures administratives et budgétaires relatives au fonctionnement de la bibliothèque, en lien avec la Direction Culture
 - Gestion de l'équipement en lien avec les services référents : questions administratives (préparation et exécution des budgets, délibérations, conventions, marchés publics, etc), maintenance et entretien des locaux.
 - Organisation de l'accueil et de la sécurité du public, conformément à la réglementation.
- Développement de projets partenariaux (centres socio-culturels, associations, Education nationale, etc) et des réseaux

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la ville dans la convention de mise à disposition, le directeur veillera particulièrement :

- à la mise en œuvre du PCSES
- à la conduite de projets numériques
- à la mise en application d'un programme de développement durable
- à la coopération avec les acteurs territoriaux



FICHE DE POSTE

Dans l'exercice de ses fonctions, la titulaire du poste encadre une équipe de 84 personnes

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques

- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des politiques de lecture publique. **Expert**
- Bonne culture générale et du secteur culturel. **Expert**
- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques. **Maîtrise**
- Connaissances bibliothéconomiques, en histoire culturelle, en politiques et techniques documentaires, en histoire et conservation du patrimoine écrit et graphique. **Expert**

Savoir-faire

- Management d'équipe. **Expert**
- Capacité à élaborer une stratégie. **Expert**
- Animation d'un réseau. **Expert. Expert**
- Pilotage de la performance. **Maîtrise**
- Conduite de projet. **Expert**
- Qualités rédactionnelles. **Expert**

Savoir-être

- Capacité d'écoute
- Sens de l'organisation
- Esprit d'initiative

Environnement professionnel :

Le réseau des bibliothèques de Mulhouse est un équipement municipal de 7 bibliothèques (bibliothèque Grand'Rue tête de réseau et lieu de conservation, médiathèque de la Filature, Bourzwiller, Coteaux, Dornach, Drouot et Salvator), au service de la qualité de vie de l'ensemble des habitants (107 000 pour la ville de Mulhouse), attentif à une desserte équitable du territoire, participant à son animation.

Il est intégré à la Direction Culture et inscrit son action pour la lecture publique dans le cadre de la politique de la ville et du lien contractuel avec l'Etat.

En lien avec les orientations définies ci-dessus, les priorités du réseau des bibliothèques de la Ville sont tournées vers la politique jeunesse, les rencontres trans générationnelles et le développement du numérique.

L'organigramme est structuré en 4 départements : Collections-Patrimoine, Services aux publics, Action culturelle, Services au réseau.

Liaisons hiérarchiques : Placée sous l'autorité directe de la directrice de la Culture

Liaisons fonctionnelles :

- Personnel du réseau
- Elus
- DRAC Grand Est
- services de la Ville
- Partenaires externes

Perspectives :

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : grande disponibilité (astreintes régulière)

Temps de travail : selon règlement du service



FICHE DE POSTE

Profil du candidat recherché:

Grande expérience managériale,

Aptitude à la gestion de projets complexes et au développement des partenariats

Conservateur en chef, avec une expérience polyvalente, vocation à être nommé Conservateur général

Contact :

Éléonore Buffler, Directrice des affaires culturelles de la Ville de Mulhouse

Tél : 03 69 77 67 78

Mél : eleonore.buffler@mulhouse.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2024



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Responsable du département « Collections » (dont Fonds patrimonial)	Catégorie statutaire / Corps : A/Conservateur des bibliothèques A/Conservateur général RIFSEEP : Groupe 2
--	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : cadre réservé au DGMIC/SLL-DRAT

Emploi(s) Type : cadre réservé au DGMIC/SLL-DRAT

Localisation administrative et géographique / Affectation :
Ville de Mulhouse / 2 - Pôle Développement éducatif, sportif et culturel/ 21 -Direction culture /
Bibliothèque municipale classée

Missions et activités principales :
Le titulaire du poste sera chargé d'assurer de la direction du département « Collections » de bibliothèque de la ville de Mulhouse.
A ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Participation à la direction de l'établissement (membre de l'équipe de direction, le cas échéant suppléance du Directeur / Directrice)
- Pilotage de la politique patrimoniale (fonds ancien, fonds locaux et spécialisés, fonds iconographiques, Artothèque)
 - Maintenance et conservation préventive : veiller au respect et à l'amélioration des règles de conservation, au bon conditionnement des collections, au suivi du plan de sauvegarde des collections ; veiller à la sécurité des collections
 - Inventaire et signalement des collections sur le portail local et dans les catalogues régionaux et nationaux (CCFr : bases Patrimoine et Manuscrits&Archives)
 - Inscription de la politique patrimoniale dans les grands axes définis par le Ministère et participation aux grands dispositifs nationaux (Plan d'action pour le Patrimoine écrit ; Appels à projet numérisation, etc.)
 - Enrichissement des collections par dons, dépôts et achats. Définition des axes d'acquisition. Dossiers d'acquisition et demandes de subvention. Gestion du budget d'acquisition en investissement (documents anciens, rares et précieux) et en fonctionnement (Alsatiques, revues de sociétés savantes...)
 - Plan de restauration : définition des priorités, montage et suivi des dossiers, demandes de subvention
 - Plan de numérisation : définition de programmes de numérisation et de mise en ligne, en complémentarité avec les autres établissements en région (BNU Strasbourg, BM Colmar et Strasbourg, Learning Center Mulhouse, etc.)
 - Conception et pilotage du programme de valorisation et de médiation autour des collections patrimoniales : expositions, accueils scolaires et groupes, conférences, ateliers, médiation numérique (réseaux sociaux, site web), etc.
 - Activité scientifique : susciter, encadrer des recherches, former (visites, accueil de stagiaires), publier dans le domaine d'activité, cultiver les contacts et échanges avec les chercheurs
 - Développement de partenariats scientifiques, pédagogiques et culturels : avec les acteurs environnants internes (en premier lieu les services culturels de la Ville de Mulhouse) et externes (institutions patrimoniales, Bnu, BnF, universités, sociétés d'histoire, etc.)



FICHE DE POSTE

- Coopération régionale (en particulier avec la Bnu de Strasbourg, la BU de l'Université de Haute-Alsace, Interbibly et les autres BMC du territoire) et nationale (BnF) autour du patrimoine écrit et graphique
- Pilotage de la politique documentaire du réseau lecture
 - Plan de développement des collections, articulant collections de conservation (fonds local et régional), collections de lecture publique et ressources numériques
 - Gestion et ventilation du budget d'acquisitions
 - Marchés d'acquisition de documents (livres, périodiques, documents audio-visuels).
 - Pilotage du traitement des collections et circuit du document
 - Gestion et entretien des magasins et des collections
 - Cohérence et évolution du catalogue. Transition bibliographique
- Management des équipes du département (14 agents)

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la Ville de Mulhouse dans la convention de mise à disposition, le titulaire du poste veillera particulièrement :

- à la mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit et graphique

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques

- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels, des politiques de lecture publique et des principaux dispositifs autour du livre et notamment du patrimoine écrit
- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques
- Maîtrise du circuit du document, des normes de catalogage (Unimarc, EAD, Dublin Core), des standards du web sémantique, des outils nationaux de signalement
- Bonne connaissance des droits de la propriété intellectuelle
- Bonne connaissance du secteur culturel et de l'histoire de l'Alsace
- Très bonne connaissance de l'histoire du livre. Identification et description de documents patrimoniaux (livres anciens, estampes...)
- Conservation préventive et curative des collections
- Conception d'une exposition et d'actions de valorisation autour des collections

Savoir-faire

- Elaborer une stratégie
- Animer un réseau
- Piloter la performance
- Conduite de projet
- Médiation culturelle
- Manager une équipe
- Qualités rédactionnelles...

Savoir-être

- Capacité d'écoute
- Sens de l'organisation
- Esprit d'initiative



FICHE DE POSTE

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : Placé sous l'autorité directe du directeur des bibliothèques

Liaisons fonctionnelles :

- Personnel du réseau
- Elus
- services de la Ville (dont ceux de la Direction de la Culture)
- Partenaires externes (BnF, Bnu, Interbibly...)
- DRAC et services centraux du Ministère (Bureau du Patrimoine notamment)

Perspectives :

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions : grande disponibilité (astreintes régulières ; plan de sauvegarde des collections : intervention sur site en cas de sinistre ou d'incident touchant notamment les collections)

Temps de travail : selon règlement du service

Profil du candidat recherché (le cas échéant) :

Qui contacter ?

Éléonore Buffler, Directrice des affaires culturelles de la Ville de Mulhouse

Tél : 03 69 77 67 78

Mél : eleonore.buffler@mulhouse.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2024



Partie A - Indicateurs-			A indiquer	
PCSES	OUI		date et durée	joindre synthèse
Accessibilité	OUI	NON	bâtiment et sites internet	Audit prévu à l'automne 24 type "parcours usagers" sur portail web
Référencement Pass Culture	OUI	NON		se rapprocher de Manon Dechelbohrer pour demander l'inscription
Référent handicap	OUI		Pascale.Lombaert@mulhouse-alsace.fr	
Système comptage entrées	OUI			

Partie B - Indicateurs quantitatifs

Domaines d'activités	Intitulé de l'objectif sélectionné	Description	Indicateurs	Valeur cible prévue au 30 juin 2027	Valeur cible réalisée au 30 juin 2027	Observations
Patrimoine	Signalement des manuscrits et archives, des livres imprimés antérieurs à 1914 et des fonds locaux et spécialisés.	(manuscrits et archives) Archives Stoeber : signalement au CGM des 9 tiroirs restants. (livres imprimés antérieurs à 1914) Fonds général: signalement (par rétroconversion?) des cotes BR (brochures et petits imprimés) (fonds locaux et spécialisés): achèvement du catalogage de la Bibliothèque Musée historique et du Fonds Paul Wolff	Nombre de notices créées: Archives Stoeber : estimation 1000 composants Fonds général: estimation 1 500 cotes BR avant 1914 Bibliothèque Musée historique: 500 notices restantes (sur 1500) Fonds Paul Wolff: 300 notices restantes (sur 400)	Archives Stoeber : saisie des composants sur TAPIR Fonds général: création de 1 500 notices (BR avant 1914) Bibliothèque Musée historique: 500 notices Fonds Paul Wolff: 300		Achèvement du chantier de signalement prévu pour 2025, mais certaines BMC devront sans doute poursuivre au-delà de cette date.
Patrimoine	Identification des documents provenant de spoliations pendant la période 1933-1945	Recherche de provenance Travail de recherche et de recensement des exemplaires concernés, identification des propriétaires spoliés et de leurs ayants-droit pour restitution éventuelle	Le travail de recherche a-t-il été engagé? (OUI/NON). Si OUI, liste des documents identifiés avec mentions d'appartenance, de manière à pouvoir identifier d'éventuels ayants-droit des anciens possesseurs spoliés.	Travail de recherche et d'identification engagé: OUI Etablissement d'une liste d'éventuels documents spoliés: OUI		Programmer un point d'étape annuel
Patrimoine	Participation au plan national de signalement et de numérisation de la presse locale ancienne	(en attente du cadrage du plan et de l'outil de signalement à utiliser)	Participation effective (OUI/NON) Si OUI, nombre de titres/an signalés ou numérisés Nombre de vues	Participation effective: OUI Nombre de titres/an signalés: 100 Nombre de titres/an numérisés: 1 (nombre de vues en fonction des titres retenus)		Reprise des notices et des états de collection des PR Alsatiques (cotes FP et P) déjà catalogués/signalés (environ 950). A envisager parallèlement: catalogage (SIGB + SUDOC-PS?) d'environ 300 titres de PR du Fonds général. Numérisations de périodiques alsatiques à étudier en concertation avec la Bnu (dans le cadre de notre convention de coopération numérique)
Patrimoine	Participation au plan régional de conservation partagée des périodiques		Participation effective (OUI/NON) Si OUI, liste des titres de périodiques conservés par la BMC dans le cadre du plan	Participation effective: OUI (engagement sur 2 titres vivants conservés dans le cadre du PCPP Grand Est)		Signature de la convention PCPP Grand Est envisagée pour 2025
Patrimoine	Conservation	Amélioration des conditions climatiques des fonds anciens et précieux	Remplacement de la CTA de la Réserve/Cabinet des estampes (OUI/NON)	Remplacement de la CTA de la Réserve/Cabinet des estampes		Ne pas mentionner les PSBC (la cible était pour la fin décembre 2024, donc le domaine d'activité est non reconduit)
Numérique	1, Développement de services et de collections numériques 2, Plan de formation 3, Conception et développement d'actions EMI 4. Mise en œuvre d'actions d'inclusion numériques 5. Coopération avec les acteurs de la médiation et de l'innovation numérique	1. Enrichissement de l'offre de ressources numériques (presse et livres numériques, en complément de l'auto-apprentissage) 2. Programme d'acculturation des équipes aux pratiques numériques (formation, coach numérique) 3. Création d'un parcours EMI dans le cadre du CTL 25/27 4. Poursuite du plan de médiation numérique (récrés numériques, clics et dé clics) 5. Participation au réseau de solidarité des acteurs numériques de la Ville de Mulhouse (Accueil des conseillères numériques France Service, Fondation Orange, Start up for Kids, Digital Clean up Day, Les Petits débrouillards etc)	1. Nbre de services / collections numériques mises à disposition 2. Plan de formation: OUI/NON 3. Nbre d'ateliers EMI/ Nbre publics touchés (en différenciant scolaires/non scolaires) 4. Actions d'inclusion numérique OUI/NON 5. Nbre de partenariats avec des acteurs du numérique (ex: associations qui oeuvrent dans le champ du numérique)	1. Proposer 3 collections numériques différentes 2. 10 jours de formation annuels dans le domaine numérique 3. 25 personnes touchées chaque année par le parcours EMI du CTL 4. 30 actions de médiation numérique annuelles 5. 5 partenariats avec des acteurs numériques locaux		Ce projet numérique d'ampleur pourra se dérouler durant la phase d'accompagnement du projet par l'Etat, dans le cadre du dispositif Bibliothèque numérique de référence (BNR), ou à l'issue de cette période, dès lors que la bibliothèque poursuivra la dynamique ayant fait l'objet du dispositif BNR.

Domaines d'activités	Intitulé de l'objectif sélectionné	Description	Indicateurs	Valeur cible prévue au 30 juin 2027	Valeur cible réalisée au 30 juin 2027	Observations
Numérique	Prise en compte des objectifs de la sobriété numérique	Participation au Digital Clean up Day	OUI/NON Au moins 1 action spécifique faite dans ce sens	Nettoyage des données (volume Mgo?) Don de matériel informatique vétuste (X équipements) au 30/06/2027	30-juin-27	sensibilisation, formation, décision concernant l'obsolescence du matériel
Transition écologique et développement durable			OUI NON 2 indicateurs obligatoires : 1. Présence d'un volet transition écologique et développement durable dans le PCSES 2. Formation des personnels Autres: 3. Mise en place d'une filière assurant une seconde vue aux livres déshebrés 4. Proposition d'au moins 1 action de sensibilisation /an en direction du grand public	1 et 2 au moins au 30 juin 2027 1. Intégration d'un volet transition écologique et développement durable dans le nouveau PCSES 2. Formation des personnels 3. Convention avec un ou plusieurs partenaires locaux assurant une seconde vue aux livres déshebrés 4. Proposition d'au moins 1 action de	30-juin-27	Les documents produits seront joints à l'évaluation au terme de la convention nb: évaluation énergétique du bâtiment si possible et si accompagnement par les services de la CT

Partie C - Bilan synthétique et qualitatif de la convention (2-3 pages maximum à joindre - modèle disponible sur Resana)

Ajouter lors de la restitution du bilan l'organigramme de la bibliothèque

Date :	Date :
Visa du directeur ou de la directrice	Visa du Maire ou de son/sa représentant.e

Mme le Maire : Nous passons aux bibliothèques : médiathèque. Il s'agit de la mise à disposition de conservateurs d'état pour la période 25-27. Mulhouse au Cœur souhaitait poser une question. Je vous écoute.

Mme GOETZ : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, à travers cette délibération, je souhaite avant tout rendre hommage aux équipes des bibliothèques de Mulhouse. Chaque jour, elles s'engagent pour offrir à tous les Mulhousiens un accès à la lecture, au savoir et à la culture. Leur travail est précieux et mérite toute notre reconnaissance.

En 2022, la lecture a été reconnue comme une grande cause nationale. En tant qu'enseignante, je vois chaque jour combien la lecture est essentielle notamment pour nos jeunes. En moyenne, un jeune passe trois heures par jour devant un écran, dix fois plus que le temps consacré aux livres. Cela affecte la concentration, l'imagination, l'empathie et surtout, le développement cognitif. L'illettrisme, lui, reste un fléau silencieux. En France, 1,4 million de personnes sont touchées.

À Mulhouse, cela prive trop de nos concitoyens d'un accès au savoir, à l'autonomie, et à la citoyenneté. Face à cela, les bibliothèques sont des espaces essentiels où chacun peut s'informer, se former et se retrouver.

Avec le nouveau projet culturel de la Ville de Mulhouse et le travail effectué sur les bibliothèques de demain, l'ambition est de continuer à faire évoluer nos bibliothèques pour qu'elles soient encore plus ouvertes et adaptées aux usages modernes.

Dans ce contexte de santé publique et dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, j'aurai quelques questions à vous poser, Madame le Maire, si vous m'y autorisez.

Quels moyens seront alloués dans le budget 2025 pour développer le numérique dans les bibliothèques afin de lutter notamment contre l'illettrisme ? Pouvez-vous nous éclairer sur l'évolution des effectifs des bibliothèques alors que les besoins d'accompagnement des usagers augmentent notamment en direction des plus jeunes ?

Madame le Maire, pouvez-vous nous dire quand le poste de directeur des bibliothèques ou de directrice des bibliothèques sera pourvu puisque depuis janvier 2024, notre réseau est sans direction et cela complique le travail des équipes qui ont besoin de stabilité pour mener à bien les projets surtout en ce moment ?

Enfin, j'avais une dernière question puisque j'ai appris incidemment au cours de ce conseil Municipal que le Festival Motàmot est supprimé...

Mme le Maire : Non. Pas supprimé...

Mme GOETZ : ... est remplacé, je n'ai pas terminé...

Mme le Maire : modifié.

Mme GOETZ : ... est remplacé. J'aimerais savoir, puisque c'était avec les équipes, moi qui l'avais créé, lancé, il y a cinq ans, j'aimerais savoir quels sont les objectifs de ce nouveau festival ? Quelle est la raison pour laquelle il a été modifié ? J'aimerais que vous puissiez nous présenter ce festival. Quand il aura lieu ? À qui il est destiné pour que nous puissions en savoir un peu plus sur ce festival ?

Comme vous le voyez, mes questions, Monsieur COUCHOT ne demandent pas quelle est la stratégie puisqu'elle existe la stratégie au niveau de la culture – cela, nous commençons à le savoir – je pose simplement des questions pour savoir comment la stratégie précisément avance ? Et là, pour connaître le nouveau festival de lecture à Mulhouse. Je vous remercie.

Mme le Maire : Madame GOETZ, plusieurs réponses peut-être. Pour ce qui concerne le budget des bibliothèques, nous pouvons nous donner rendez-vous, Monsieur l'adjoint aux finances, au mois de décembre, c'est cela ?

Par contre, il y aura une commission des finances qui débattera sans doute du budget et il y aura une commission culture qui va se réunir d'ici là.

En ce qui concerne les emplois puisque vous avez parlé du directeur de la bibliothèque, je vais laisser notre Directeur général des services en charge de l'administration vous parler de cet emploi, Régis ?

M. OCHSENBEIN : Le processus, certes et c'est vrai il est relativement long. Il a dû être relancé deux fois déjà et il va être relancé une troisième fois.

Le processus de recrutement qui avait été engagé, il y a quelques mois, n'a pas pu aboutir faute de qualification des différents candidats qui avaient été présentés et de l'avis donné par les services de l'Etat qui ne permettait pas de sélectionner un des deux derniers candidats. Le processus est relancé en accord avec l'Etat pour que nous puissions aboutir, je l'espère, le plus rapidement possible.

Mme le Maire : Merci, Régis, pour ces précisions. Quant aux stratégies, cela a été déjà dit : ce qui a été élaboré, ce qui a été vu, ce qui a été prévu restera en tant que tel. Ce nouveau festival qui, je rappelle – que nous soyons bien d'accord sur les mots – le Festival Motàmot n'est pas supprimé en tant que tel, il est élargi pour conquérir un nouveau public et nous laisserons, nous aurons le plaisir de laisser, Laure HOUIN nous présenter tout cela puisqu'elle est en phase de maturation sur ce projet-là et elle nous le présentera quand il sera affiné, ainsi que les dates, bien entendu.

Nous allons passer à la délibération, il s'agit de ce point 26. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci à vous.

Pour : 44+ 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

27° « OFFICE MULHOUSIEN DES SPORTS » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU JUMELAGE SPORTIF MULHOUSE-KASSEL (524/7.5.6/1331)

Depuis 1970, à l'initiative de l'association « Office Mulhousien des Sports » (OMS), des délégations de jeunes sportifs kasselois et mulhousiens se rencontrent alternativement à Kassel et à Mulhouse pour un tournoi amical venant s'inscrire dans le cadre du jumelage dont le soixantième anniversaire sera célébré en 2025.

Pour cette 51^{ème} rencontre, un groupe de quarante jeunes sportifs mulhousiens et leurs encadrants se sont rendus à Kassel pour disputer le tournoi dans les disciplines définies entre les organisateurs français et allemands pour cette année : le handball et la course d'orientation.

Pour manifester le soutien de la Ville à cette initiative associative qui se perpétue, il est proposé d'attribuer à l'Office Mulhousien des Sports, comme en 2023, une subvention d'un montant de 2000 €.

Ce montant sera prélevé sur le budget de fonctionnement du service des Relations Internationales et Transfrontalières.

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024
Chapitre 65 - Compte 65748 - fonction 048
Service gestionnaire et utilisateur 524
Ligne de crédit 3703 « Subvention fonctionnement au privé »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de soutien des tournois de handball et de course d'orientation qui s'inscrivent dans le cadre du jumelage Mulhouse - Kassel,
- approuve le versement de 2000 euros à l' « Office Mulhousien des Sports » à l'initiative de ces tournois,
- charge Mme le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Mme le Maire : Nous passons à l'Office mulhousien des sports, l'attribution d'une subvention de jumelage sportif Mulhouse-Kassel.

C'est Mulhouse au Cœur qui a souhaité poser une question.

M. STEGER] : Oui. Merci, Madame le Maire. Chers collègues, j'en fais deux remarques courtes et une question ensuite.

La première remarque concerne la commission des finances que vous évoquiez à l'instant, en parlant de débat. Simplement pour que les choses soient claires, pour les gens qui n'y assistent pas. Il y a en général cinq, six élus présents. Il n'y a pas de débat en commission des finances, c'est une simple information. La présentation est la même que celle à laquelle nous avons droit aujourd'hui. Nous pouvons poser des questions mais il n'y a pas de débat. Les commissions ne sont pas et n'ont jamais été, à ma connaissance, depuis que je suis élu, un lieu de débats.

La seconde remarque concerne cette délibération. Le montant versé à l'OMS est le même qu'en 2023. En 2023, la manifestation c'était déroulée à Mulhouse et en 2024, elle a lieu à Kassel donc je regrette que nous laissions l'OMS porter une partie importante des frais de déplacements de jeunes Mulhousiens dans le cadre de ce jumelage, cette amitié franco-allemande qui dure depuis des décennies ; je regrette que nous laissions l'OMS porter une grande partie des frais alors que la tradition a été, depuis le début, que tous les frais étaient pris en charge par la Ville.

Concernant ma question, Madame le Maire, elle s'adresse à vous. Je m'attends à une pirouette d'une façon ou d'une autre mais ce n'est pas grave, je la pose quand même.

Nous sommes là depuis à peu près six heures. J'ai appris par la presse, comme les autres élus ces derniers jours, que les délégations concernant la coopération transfrontalière et celles concernant l'international étaient dévolues à deux adjoints différents. J'aimerais simplement comprendre, et en quelques mots, que vous nous donniez votre vision de la relation internationale que vous souhaitez pour la Ville de Mulhouse et de la coopération transfrontalière. Qu'en attendez-vous et quelle est votre vision sur le sujet ? Merci.

Mme le Maire : Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions ? Madame SUAREZ, honneur à vous.

Mme SUAREZ : Monsieur STEGER, comme vous le faites remarquer, il est 21h, nous avons six heures de longs débats derrière nous. Je vous invite, si vous le souhaitez, comme l'a fait tout à l'heure Madame le Maire avec Annouar SASSI à débattre des relations internationales et de la coopération transfrontalière dans mon bureau, si vous souhaitez que nous nous parlions de ce sujet, ce sera avec grand plaisir.

Mme le Maire : Le rendez - vous est donc à prendre.

Nous allons mettre cette délibération au vote.

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci à vous.

Pour : 40 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 26 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 6 + 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

Ne prennent pas part au vote : M. Christophe STEGER, M. Beytullah BEYAZ, M. Jean-Claude CHAPATTE, et M. Thierry NICOLAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**28° COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 1309 PORTANT MISE A JOUR
DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES AU TABLEAU
DES EMPLOIS PERMANENTS (324/411/1382)**

L'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précise que « Les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L. 412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. [...]. »

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les avis du Comité Social Territorial ;

Considérant la mise à jour du tableau des emplois adoptée par le Conseil Municipal le 26 septembre 2024 par délibération n°1309.

Considérant les observations du Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

Considérant que cette délibération doit par conséquent être précisée dans sa forme et comporter la mention du ou des grades des emplois créés, selon les dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

Considérant que l'ouverture des postes à l'occupation par des contractuels avec les précisions évoquées à l'article L313-1 fait l'objet systématiquement d'une délibération additionnelle

La présente délibération vise à compléter les délibération de création de l'ensemble des postes inscrits au tableau des emplois, en apportant la précision du grade attendu sur les cadres d'emplois de chaque emploi créé Elle n'autorise pas de création supplémentaire de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de compléter la délibération de création de l'ensemble des emplois de la Ville de Mulhouse, selon le tableau en annexe, qui se substitue à ceux antérieurement produits.
- de procéder formellement par conséquent à la création de tous les postes y figurant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

P.J : 1 annexe



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
COLLABORATEURS DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET	1405	1		1
		2923	1		1
		3502	1		1
		3600	1		1
		3945	1		1
Total COLLABORATEURS DE CABINET			5		5
EMPLOIS FONCTIONNELS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	3993	1		1
	Total DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		1		1
	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	3994	1		1
		3995	1		1
		4073	1		1
		4084	1		1
		4706	1		1
		4707	1		1
	Total DIRECTEUR GENERAL ADJOINT		6		6
	Total EMPLOIS FONCTIONNELS			7	
ADMINISTRATIVE		902	1		1
	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX :	3937	1		1
	Administrateur, Administrateur Hors Classe, Administrateur Général	4014	1		1
	Total ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	4609	1		1
		4609	1		1
	ATTACHES TERRITORIAUX :	157	1		1
	Attaché, Attaché principal, Attaché Hors Classe	330	1		1
		547	1		1
		548	1		1
		550	1		1
		554	1		1
		556	1		1
		557	1		1
		558	1		1
		562	1		1
		565	1		1
		566	1		1
		572	1		1
		574	1		1
		581	1		1
		607	1		1
		608	1		1
		620	1		1
		651	1		1
		659	1		1
		706	1		1
		738	1		1
		756	1		1
		769	1		1
		770	1		1
		836	1		1
		840	1		1
		918	1		1
		923	1		1
		1225	1		1
		1293	1		1
		1313	1		1
		1315	1		1
		1339	1		1
		1403	1		1
		1404	1		1
		1495	1		1
		1496	1		1
		1497	1		1
		1498	1		1
		1499	1		1
		1500	1		1
	1508	1		1	
	1509	1		1	
	1510	1		1	
	2766	1		1	
	2978	1		1	
	3058	1		1	



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		3154	1		1
		3192	1		1
		3239	1		1
		3248	1		1
		3358	1		1
		3631	1		1
		3632	1		1
		3649	1		1
		3697	1		1
		3707	1		1
		3708	1		1
		3746	1		1
		3747	1		1
		3748	1		1
		3749	1		1
		3750	1		1
		3751	1		1
		3752	1		1
		3753	1		1
		3757	1		1
		3767	1		1
		3791	1		1
		3845	1		1
		3853	1		1
		3857	1		1
		3885	1		1
		3899	1		1
		3905	1		1
		3998	1		1
		4020	1		1
		4032	1		1
		4045	1		1
		4050	1		1
		4081	1		1
		4087	1		1
		4094	1		1
		4095	1		1
		4108	1		1
		4114	1		1
		4117	1		1
		4123	1		1
		4127	1		1
		4128	1		1
		4129	1		1
		4137	1		1
		4140	1		1
		4143	1		1
		4163	1		1
		4197	1		1
		4370	1		1
		4402	1		1
		4418	1		1
		4419	1		1
		4421	1		1
		4424	1		1
		4426	1		1
		4427	1		1
		4428	1		1
		4433	1		1
		4434	1		1
		4435	1		1
		4436	1		1
		4441	1		1
		4442	1		1
		4443	1		1
		4445	1		1
		4446	1		1
		4447	1		1
		4448	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		4449	1		1
		4450	1		1
		4455	1		1
		4459	1		1
		4460	1		1
		4462	1		1
		4464	1		1
		4467	1		1
		4468	1		1
		4471	1		1
		4474	1		1
		4476	1		1
		4477	1		1
		4479	1		1
		4480	1		1
		4481	1		1
		4483	1		1
		4484	1		1
		4485	1		1
		4486	1		1
		4487	1		1
		4520	1		1
		4584	1		1
		4591	1		1
		4593	1		1
		4610	1		1
		4625	1		1
		4651	1		1
		4682	1		1
		4709	1		1
		4711	1		1
		4712	1		1
		4713	1		1
		4714	1		1
		4719	1		1
		4729	1		1
		4750	1		1
		4774	1		1
		4775	1		1
		4830	1		1
		4831	1		1
		4832	1		1
		4833	1		1
		4834	1		1
		4835	1		1
		4836	1		1
		4837	1		1
		4838	1		1
	Total ATTACHES TERRITORIAUX		165		165
	REDACTEURS TERRITORIAUX : Rédacteur,	158	1		1
	Rédacteur principal 2e classe, Rédacteur Principal	555	1		1
	1e classe	560	1		1
		561	1		1
		575	1		1
		586	1		1
		589	1		1
		598	1		1
		603	1		1
		609	1		1
		647	1		1
		652	1		1
		653	1		1
		665	1		1
		816	1		1
		818	1		1
		837	1		1
		838	1		1
		903	1		1
		920	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		921	1		1
		924	1		1
		1226	1		1
		1227	1		1
		1228	1		1
		1292	1		1
		1295	1		1
		1314	1		1
		1332	1		1
		1340	1		1
		1380	1		1
		2792	1		1
		2836	1		1
		2865	1		1
		2935	1		1
		3214	1		1
		3233	1		1
		3359	1		1
		3362	1		1
		3430	1		1
		3503	1		1
		3626	1		1
		3731	1		1
		3745	1		1
		3759	1		1
		3770	1		1
		3783	1		1
		3896	1		1
		3922	1		1
		3928	1		1
		3959	1		1
		4004	1		1
		4009	1		1
		4079	1		1
		4119	1		1
		4125	1		1
		4130	1		1
		4139	1		1
		4188	1		1
		4202	1		1
		4425	1		1
		4429	1		1
		4437	1		1
		4451	1		1
		4452	1		1
		4453	1		1
		4454	1		1
		4456	1		1
		4457	1		1
		4458	1		1
		4461	1		1
		4463	1		1
		4465	1		1
		4466	1		1
		4469	1		1
		4470	1		1
		4472	1		1
		4478	1		1
		4482	1		1
		4519	1		1
		4587	1		1
		4590	1		1
		4611	1		1
		4628	1		1
		4657	1		1
		4658	1		1
		4697	1		1
		4708	1		1
		4723	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		4725	1		1
		4728	1		1
		4730	1		1
		4752	1		1
		4753	1		1
		4773	1		1
		4780	1		1
		4809	1		1
		4810	1		1
		4811	1		1
		4812	1		1
		4813	1		1
		4827	1		1
		4828	1		1
	Total REDACTEURS TERRITORIAUX		103		103
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX :	118	1		1
	Adjoint Administratif, Adjoint administratif Principal	160	1		1
	2e classe, Adjoint Administratif Principal 1e classe	161	1		1
		219	1		1
		289	1		1
		332	1		1
		415	1		1
		549	1		1
		568	1		1
		569	1		1
		570	1		1
		576	1		1
		584	1		1
		602	1		1
		605	1		1
		621	1		1
		624	1		1
		631	1		1
		632	1		1
		639	1		1
		645	1		1
		654	1		1
		655	1		1
		656	1		1
		660	1		1
		663	1		1
		667	1		1
		669	1		1
		771	1		1
		772	1		1
		922	1		1
		925	1		1
		1231	1		1
		1232	1		1
		1265	1		1
		1316	1		1
		1317	1		1
		1318	1		1
		1319	1		1
		1320	1		1
		1321	1		1
		1322	1		1
		1323	1		1
		1324	1		1
		1325	1		1
		1326	1		1
		1327	1		1
		1328	1		1
		1329	1		1
		1330	1		1
		1331	1		1
		1333	1		1
		1334	1		1
		1335	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1336	1		1
		1337	1		1
		1343	1		1
		1344	1		1
		1346	1		1
		1379	1		1
		1381	1		1
		1406	1		1
		1408	1		1
		1410	1		1
		1411	1		1
		1417	1		1
		2765		1	1
		2777		1	1
		2835	1		1
		2841	1		1
		2842	1		1
		2843	1		1
		2844	1		1
		2852	1		1
		2863	1		1
		2924	1		1
		2925	1		1
		2927	1		1
		2928	1		1
		2929	1		1
		2930		1	1
		2931	1		1
		2932		1	1
		2936	1		1
		2962	1		1
		3144	1		1
		3223		1	1
		3224	1		1
		3235	1		1
		3236	1		1
		3237	1		1
		3240	1		1
		3241	1		1
		3251	1		1
		3252	1		1
		3361	1		1
		3363	1		1
		3364	1		1
		3365	1		1
		3366	1		1
		3625	1		1
		3641	1		1
		3643	1		1
		3701	1		1
		3756	1		1
		3760	1		1
		3761	1		1
		3762	1		1
		3764	1		1
		3765	1		1
		3766	1		1
		3769	1		1
		3796	1		1
		3797	1		1
		3800	1		1
		3895	1		1
		3954	1		1
		3990		1	1
		4003	1		1
		4005	1		1
		4010	1		1
		4029	1		1
		4039	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		4047		1	1
		4078	1		1
		4092	1		1
		4093	1		1
		4109	1		1
		4110	1		1
		4115	1		1
		4116	1		1
		4118	1		1
		4124	1		1
		4150	1		1
		4151	1		1
		4157	1		1
		4159	1		1
		4164	1		1
		4168	1		1
		4198	1		1
		4199	1		1
		4200	1		1
		4404	1		1
		4420	1		1
		4422	1		1
		4423	1		1
		4430	1		1
		4431	1		1
		4432	1		1
		4438	1		1
		4444	1		1
		4473	1		1
		4475	1		1
		4588	1		1
		4592	1		1
		4614	1		1
		4643	1		1
		4681	1		1
		4696	1		1
		4703	1		1
		4715	1		1
		4716	1		1
		4717	1		1
		4718	1		1
		4720	1		1
		4724	1		1
		4726	1		1
		4727	1		1
		4731	1		1
		4732	1		1
		4733	1		1
		4751	1		1
		4754	1		1
		4814	1		1
		4815	1		1
		4816	1		1
		4817	1		1
		4818	1		1
		4829	1		1
	Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.		172	7	179
Total ADMINISTRATIVE			444	7	451
TECHNIQUE	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX: Ingénieur en Chef, Ingénieur en Chef Hors Classe, Ingénieur Général	490 623 3960	1 1 1		1 1 1
	Total INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX		3		3
	INGENIEURS TERRITORIAUX: Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur Hors Classe	65 79 109 110 111 116 162	1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1 1 1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		163	1		1
		164	1		1
		165	1		1
		166	1		1
		167	1		1
		170	1		1
		204	1		1
		261	1		1
		264	1		1
		266	1		1
		278	1		1
		279	1		1
		285	1		1
		287	1		1
		299	1		1
		464	1		1
		491	1		1
		492	1		1
		493	1		1
		494	1		1
		496	1		1
		497	1		1
		499	1		1
		503	1		1
		512	1		1
		513	1		1
		514	1		1
		515	1		1
		519	1		1
		522	1		1
	Total INGENIEURS TERRITORIAUX		37		37
	TECHNICIENS TERRITORIAUX : Technicien,	524	1		1
	Technicien Principal 2e Classe, Technicien Principal	525	1		1
	1e Classe	526	1		1
		527	1		1
		528	1		1
		529	1		1
		533	1		1
		567	1		1
		626	1		1
		633	1		1
		634	1		1
		635	1		1
		636	1		1
		640	1		1
		641	1		1
		901	1		1
		904	1		1
		911	1		1
		1240	1		1
		1348	1		1
		1351	1		1
		1382	1		1
		1383	1		1
		1384	1		1
		1385	1		1
		1520	1		1
		1521	1		1
		2320	1		1
		3572	1		1
		3609	1		1
		3662	1		1
		3758	1		1
		3788	1		1
		3793	1		1
		3920	1		1
		4166	1		1
		4173	1		1
		4176	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		4186	1		1
		4210	1		1
		4211	1		1
		4212	1		1
		4214	1		1
		4215	1		1
		4216	1		1
		4217	1		1
		4218	1		1
		4219	1		1
		4220	1		1
		4221	1		1
		4371	1		1
		4439	1		1
		4440	1		1
		4501	1		1
		4521	1		1
		4522	1		1
		4583	1		1
		4597	1		1
		4656	1		1
		4721	1		1
		4722	1		1
		4755	1		1
		4756	1		1
		4757	1		1
		4758	1		1
		4759	1		1
		4765	1		1
		4766	1		1
		4767	1		1
		4768	1		1
		4769	1		1
		4770	1		1
		4771	1		1
		4772	1		1
		4783	1		1
		4788	1		1
		4789	1		1
		4790	1		1
		4791	1		1
		4792	1		1
		4793	1		1
		4794	1		1
		4795	1		1
		4796	1		1
		4797	1		1
		4798	1		1
		4799	1		1
		4800	1		1
		4801	1		1
		4802	1		1
		4803	1		1
		4804	1		1
		4805	1		1
		4806	1		1
		4807	1		1
		4808	1		1
		4839	1		1
		4840	1		1
		4841	1		1
	Total TECHNICIENS TERRITORIAUX		99		99
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX : Agent de	80	1		1
	Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal	112	1		1
		113	1		1
		115	1		1
		117	1		1
		124	1		1
		146	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		153	1		1
		168	1		1
		169	1		1
		171	1		1
		173	1		1
		174	1		1
		175	1		1
		176	1		1
		177	1		1
		178	1		1
		179	1		1
		259	1		1
		260	1		1
		262	1		1
		265	1		1
		281	1		1
		282	1		1
		283	1		1
		284	1		1
		294	1		1
		310	1		1
		316	1		1
		385	1		1
		414	1		1
		465	1		1
		466	1		1
		495	1		1
		500	1		1
		501	1		1
		502	1		1
		510	1		1
		516	1		1
		517	1		1
		518	1		1
		520	1		1
		521	1		1
		530	1		1
		537	1		1
		638	1		1
		671	1		1
		676	1		1
		819	1		1
		906	1		1
		907	1		1
		910	1		1
		916	1		1
		1027	1		1
		1029	1		1
		1032	1		1
		1034	1		1
		1035	1		1
		1039	1		1
		1044		1	1
		1045	1		1
		1046	1		1
		1249	1		1
		1270	1		1
		1282	1		1
		1350	1		1
		1354	1		1
		1355	1		1
		1371	1		1
		1386	1		1
		1389	1		1
		2824	1		1
		3238	1		1
		3607	1		1
		3663	1		1
		3763	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		3804	1		1
		3927	1		1
		3955	1		1
		4075	1		1
		4156	1		1
		4208	1		1
		4209	1		1
		4596	1		1
		4734	1		1
		4744	1		1
		4745	1		1
	Total AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		86	1	87
		7		1	1
		8	1		1
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX : Adjoint technique, Adjoint Technique Principal 2e Classe, Adjoint Technique Principal 1e Classe			1	1
		9		1	1
		11	1		1
		14		1	1
		15		1	1
		16		1	1
		20		1	1
		21		1	1
		26	1		1
		29		1	1
		33		1	1
		34		1	1
		38	1		1
		39		1	1
		40	1		1
		46		1	1
		48	1		1
		49	1		1
		50	1		1
		51		1	1
		53		1	1
		55		1	1
		56		1	1
		58	1		1
		59	1		1
		60		1	1
		61		1	1
		62		1	1
		63		1	1
		64	1		1
		66		1	1
		67		1	1
		68		1	1
		69		1	1
		71	1		1
		74	1		1
		75	1		1
		78		1	1
		83	1		1
		85	1		1
		87	1		1
		88		1	1
		96	1		1
		98	1		1
		99	1		1
		100	1		1
		101	1		1
		121	1		1
		122	1		1
		123	1		1
		125	1		1
		126	1		1
		127	1		1
		128	1		1
		129	1		1
		130	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		131	1		1
		132	1		1
		133	1		1
		134	1		1
		136	1		1
		137	1		1
		138	1		1
		139	1		1
		140	1		1
		141	1		1
		142	1		1
		143	1		1
		144	1		1
		145	1		1
		147	1		1
		148	1		1
		149	1		1
		150	1		1
		151	1		1
		152	1		1
		154	1		1
		155	1		1
		156	1		1
		172	1		1
		181	1		1
		182	1		1
		183	1		1
		184	1		1
		185	1		1
		186	1		1
		187	1		1
		188	1		1
		189	1		1
		190	1		1
		191	1		1
		192	1		1
		193	1		1
		194	1		1
		195	1		1
		196	1		1
		198	1		1
		199	1		1
		200	1		1
		201	1		1
		202	1		1
		206	1		1
		207	1		1
		208	1		1
		209	1		1
		210	1		1
		211	1		1
		214	1		1
		215	1		1
		216	1		1
		217	1		1
		218	1		1
		221	1		1
		222	1		1
		223	1		1
		225	1		1
		226	1		1
		227	1		1
		228	1		1
		229	1		1
		230	1		1
		231	1		1
		232	1		1
		233	1		1
		234	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		235	1		1
		236	1		1
		237	1		1
		238	1		1
		239	1		1
		240	1		1
		241	1		1
		242	1		1
		243	1		1
		244	1		1
		245	1		1
		246	1		1
		247	1		1
		248	1		1
		249	1		1
		250	1		1
		251	1		1
		252	1		1
		253	1		1
		254	1		1
		256	1		1
		257	1		1
		258	1		1
		267	1		1
		280	1		1
		288	1		1
		290	1		1
		291	1		1
		292	1		1
		296	1		1
		297	1		1
		301	1		1
		302	1		1
		303	1		1
		304	1		1
		305	1		1
		307	1		1
		308	1		1
		309	1		1
		311	1		1
		312	1		1
		313	1		1
		314	1		1
		315	1		1
		318	1		1
		319	1		1
		320	1		1
		322	1		1
		323	1		1
		325	1		1
		326	1		1
		327	1		1
		328	1		1
		333	1		1
		467	1		1
		468	1		1
		469	1		1
		470	1		1
		471	1		1
		472	1		1
		473	1		1
		474	1		1
		476	1		1
		477	1		1
		478	1		1
		480	1		1
		481	1		1
		504	1		1
		505	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		506	1		1
		507	1		1
		508	1		1
		509	1		1
		531	1		1
		532	1		1
		534	1		1
		535	1		1
		536	1		1
		538	1		1
		540	1		1
		541	1		1
		542	1		1
		543	1		1
		544	1		1
		545	1		1
		546	1		1
		657	1		1
		666	1		1
		672	1		1
		673	1		1
		674	1		1
		677	1		1
		715	1		1
		719	1		1
		744	1		1
		773	1		1
		775	1		1
		823	1		1
		824	1		1
		827	1		1
		828	1		1
		829	1		1
		830	1		1
		831	1		1
		833	1		1
		905	1		1
		908	1		1
		909	1		1
		912	1		1
		913	1		1
		914	1		1
		915	1		1
		917	1		1
		928		1	1
		929		1	1
		930		1	1
		931		1	1
		932		1	1
		934		1	1
		935		1	1
		936		1	1
		938		1	1
		940		1	1
		941		1	1
		942		1	1
		945		1	1
		946		1	1
		947	1		1
		949		1	1
		950		1	1
		951	1		1
		952		1	1
		956	1		1
		961		1	1
		962		1	1
		963		1	1
		967		1	1
		968	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		969		1	1
		970	1		1
		971		1	1
		973		1	1
		974		1	1
		975		1	1
		976		1	1
		977		1	1
		978	1		1
		979		1	1
		980		1	1
		981		1	1
		982		1	1
		985		1	1
		986		1	1
		987		1	1
		988		1	1
		990		1	1
		991		1	1
		992		1	1
		994		1	1
		996		1	1
		998		1	1
		999		1	1
		1000		1	1
		1001		1	1
		1002		1	1
		1003		1	1
		1004		1	1
		1005		1	1
		1008		1	1
		1009		1	1
		1010		1	1
		1011		1	1
		1012		1	1
		1014		1	1
		1015		1	1
		1016		1	1
		1017		1	1
		1021	1		1
		1022		1	1
		1023		1	1
		1030	1		1
		1033	1		1
		1036	1		1
		1037	1		1
		1038	1		1
		1040	1		1
		1041	1		1
		1042	1		1
		1043	1		1
		1049	1		1
		1050	1		1
		1051	1		1
		1052		1	1
		1053	1		1
		1055	1		1
		1056	1		1
		1057	1		1
		1058		1	1
		1060	1		1
		1061	1		1
		1062	1		1
		1063	1		1
		1064		1	1
		1065		1	1
		1066	1		1
		1229	1		1
		1230	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1234	1		1
		1244	1		1
		1246	1		1
		1248	1		1
		1251	1		1
		1252	1		1
		1255	1		1
		1258	1		1
		1260	1		1
		1261	1		1
		1263	1		1
		1264	1		1
		1266	1		1
		1267	1		1
		1268	1		1
		1269	1		1
		1273	1		1
		1274	1		1
		1276	1		1
		1280	1		1
		1281	1		1
		1283	1		1
		1284	1		1
		1287	1		1
		1298	1		1
		1299	1		1
		1300	1		1
		1303	1		1
		1304	1		1
		1307	1		1
		1309	1		1
		1347	1		1
		1352	1		1
		1353	1		1
		1356	1		1
		1357	1		1
		1358	1		1
		1359	1		1
		1360	1		1
		1361	1		1
		1362	1		1
		1363	1		1
		1364	1		1
		1365	1		1
		1366	1		1
		1367	1		1
		1368	1		1
		1369	1		1
		1370	1		1
		1373	1		1
		1374	1		1
		1375	1		1
		1377	1		1
		1387	1		1
		1388	1		1
		1390		1	1
		1391	1		1
		1392	1		1
		1394	1		1
		1395	1		1
		1396	1		1
		1398	1		1
		1399	1		1
		1407	1		1
		1409	1		1
		1412	1		1
		1413	1		1
		1416	1		1
		1418	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1419	1		1
		1420	1		1
		1421	1		1
		1422	1		1
		1423	1		1
		1424	1		1
		1425	1		1
		1426		1	1
		1427	1		1
		1428	1		1
		1431	1		1
		1432	1		1
		1433	1		1
		1435	1		1
		1436	1		1
		1437	1		1
		1438	1		1
		1441	1		1
		1442	1		1
		1443	1		1
		1444	1		1
		1445	1		1
		2829	1		1
		2830	1		1
		2831	1		1
		2849	1		1
		2850	1		1
		2853	1		1
		2926	1		1
		2970	1		1
		2982	1		1
		3135	1		1
		3136	1		1
		3221	1		1
		3226	1		1
		3227	1		1
		3228	1		1
		3268	1		1
		3269	1		1
		3270	1		1
		3271	1		1
		3272	1		1
		3273	1		1
		3274	1		1
		3275	1		1
		3368		1	1
		3372	1		1
		3419		1	1
		3709	1		1
		3710	1		1
		3711	1		1
		3712	1		1
		3714	1		1
		3717	1		1
		3718	1		1
		3719	1		1
		3720	1		1
		3721	1		1
		3744	1		1
		3768	1		1
		3771	1		1
		3772	1		1
		3814	1		1
		3851		1	1
		3852		1	1
		3864	1		1
		3883		1	1
		3884		1	1
		3898	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		3900	1		1
		3904		1	1
		3911	1		1
		3916		1	1
		3934	1		1
		3935		1	1
		3943	1		1
		3979	1		1
		3980	1		1
		3981	1		1
		3982	1		1
		4011	1		1
		4016	1		1
		4017		1	1
		4018		1	1
		4019		1	1
		4057	1		1
		4058		1	1
		4061	1		1
		4101	1		1
		4154		1	1
		4203	1		1
		4204	1		1
		4205	1		1
		4206	1		1
		4207	1		1
		4233		1	1
		4244	1		1
		4500	1		1
		4541		1	1
		4543	1		1
		4581	1		1
		4598	1		1
		4599	1		1
		4600	1		1
		4601	1		1
		4629	1		1
		4631	1		1
		4632	1		1
		4633	1		1
		4634	1		1
		4635		1	1
		4636		1	1
		4637		1	1
		4638		1	1
		4639		1	1
		4640		1	1
		4641		1	1
		4653	1		1
		4699		1	1
		4735	1		1
		4736	1		1
		4737	1		1
		4738	1		1
		4739		1	1
		4746	1		1
		4747	1		1
		4776		1	1
		4777		1	1
		4778		1	1
		4779		1	1
		4819	1		1
		4820	1		1
		4821	1		1
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		414	121	535
Total TECHNIQUE			639	122	761
ANIMATION	ANIMATEURS TERRITORIAUX : animateur,	616	1		1
	animateur Principal 2e Classe, animateur Principal	3973	1		1
	1e Classe	4138	1		1

Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		4618	1		1
	Total ANIMATEURS TERRITORIAUX		4		4
	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2e Classe, Adjoint d'Animation Principal 1e Classe				
		263	1		1
		3810	1		1
		3811	1		1
		4141	1		1
		4683	1		1
	Total ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		5		5
Total ANIMATION			9		9
CULTURELLE	CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE :	681	1		1
	Conservateur de bibliothèque, Conservateur de bibliothèque en chef	730	1		1
		1527	1		1
	Total CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE		3		3
	CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE :	649	1		1
	Conservateur du Patrimoine, Conservateur du Patrimoine en Chef	680	1		1
		835	1		1
	Total CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE		3		3
	DIRECTEURS ETABLISST ENSEIG ART TER :				
	Directeur d'établissement territorial d'EA de 2e classe, Directeur d'établissement territorial d'EA de 1e classe,	814	1		1
	Total DIRECTEURS ETABLISST ENSEIG ART TER		1		1
	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT :	679	1		1
	Attaché de Conservation du Patrimoine, Attaché Principal de Conservation du Patrimoine	2933	1		1
		3781	1		1
	Total ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT		3		3
	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX : Bibliothécaire, Bibliothécaire Principal.	696	1		1
		701	1		1
		1514	1		1
		3634	1		1
	Total BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		4		4
	PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ART TERR :	745	1		1
	Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale, Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Supérieure.	746	1		1
		751	1		1
		754	1		1
		757		1	1
		776	1		1
		777	1		1
		778	1		1
		779		1	1
		780	1		1
		781	1		1
		782	1		1
		783	1		1
		784	1		1
		785	1		1
		786	1		1
		787	1		1
		788	1		1
		789	1		1
		790	1		1
		791	1		1
		792	1		1
		793	1		1
		794	1		1
		795	1		1
		796	1		1
		797	1		1
		798	1		1
		799	1		1
		813	1		1
		2838	1		1
		3242	1		1
		3243	1		1
		3245		1	1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
	Total PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ART TERR		31	3	34
	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR. : Assistant de Conservation, Assistant de Conservation Principal 2e classe, Assistant de Conservation Principal 1e classe.	678	1		1
		683	1		1
		684	1		1
		685	1		1
		686	1		1
		688	1		1
		689	1		1
		690	1		1
		691	1		1
		692	1		1
		693	1		1
		694	1		1
		695	1		1
		697	1		1
		699	1		1
		700	1		1
		703	1		1
		704	1		1
		705	1		1
		707	1		1
		709	1		1
		716	1		1
		721	1		1
		724	1		1
		727	1		1
		817	1		1
		820	1		1
		821	1		1
		1515	1		1
		2833	1		1
		3196	1		1
		3540	1		1
		3815	1		1
		3872	1		1
	Total ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.		34		34
	ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQUE : Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal 2e classe, Assistant d'enseignement artistique principal 1e classe.	762	1		1
		763	1		1
		764	1		1
		765	1		1
		766	1		1
		767	1		1
		800		1	1
		801		1	1
		802		1	1
		803	1		1
		804	1		1
		805		1	1
		806	1		1
		807	1		1
		808	1		1
		809		1	1
		810	1		1
		811		1	1
		812	1		1
		926	1		1
		1068	1		1
		1069	1		1
		1070	1		1
		1071	1		1
		1072		1	1
		1073	1		1
		1075		1	1
		3685		1	1
		3754	1		1
		3773		1	1
		3774		1	1
		3775		1	1
		3780		1	1

Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		3854		1	1
		3950		1	1
		4142	1		1
		4381		1	1
		4704		1	1
		4760		1	1
		4761		1	1
		4762	1		1
		4763	1		1
		4764	1		1
	Total ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQ		24	19	43
	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE :	637	1		1
	Adjoint du patrimoine, Adjoint du patrimoine	661	1		1
	principal 2e classe, Adjoint du patrimoine principal	662	1		1
	1e classe	664	1		1
		668	1		1
		675	1		1
		687	1		1
		698	1		1
		702	1		1
		708	1		1
		710	1		1
		711	1		1
		712	1		1
		713	1		1
		714	1		1
		717	1		1
		718	1		1
		720	1		1
		722	1		1
		723	1		1
		725	1		1
		726	1		1
		728	1		1
		729	1		1
		825	1		1
		826	1		1
		832	1		1
		834	1		1
		2837	1		1
		2963	1		1
		3488	1		1
		3489	1		1
	Total ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		32		32
Total CULTURELLE			135	22	157
MEDICO SOCIALE	MEDECINS TERRITORIAUX : Médecin territorial de	1402	1		1
	2e classe, Médecin territorial de 1e classe, Médecin	4784		1	1
	territorial hors classe.	4785	1		1
	Total MEDECINS TERRITORIAUX		2	1	3
Total MEDICO SOCIALE			2	1	3
POLICE MUNICIPALE	DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE : Directeur	3490	1		1
	de police municipale, Directeur principal de police				
	municipale.				
	Total DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE		1		1
	CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE : Chef	1446	1		1
	de service de police municipale, Chef de service de	1447	1		1
	police municipale principal de 2e classe, Chef de	1449	1		1
	service de police municipale principal de 1e classe.	1465	1		1
		1468	1		1
		1476	1		1
		1483	1		1
	Total CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNIC		7		7
	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE : Gardien-	1448	1		1
	brigadier de police municipale, Brigadier-chef	1450	1		1
	principal de police municipale.	1451	1		1
		1452	1		1
		1453	1		1
		1454	1		1
		1455	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1456	1		1
		1457	1		1
		1458	1		1
		1459	1		1
		1460	1		1
		1461	1		1
		1462	1		1
		1463	1		1
		1464	1		1
		1466	1		1
		1467	1		1
		1469	1		1
		1470	1		1
		1471	1		1
		1472	1		1
		1473	1		1
		1474	1		1
		1475	1		1
		1477	1		1
		1478	1		1
		1479	1		1
		1480	1		1
		1481	1		1
		1482	1		1
		1484	1		1
		1485	1		1
		1486	1		1
		1487	1		1
		1488	1		1
		1489	1		1
		1490	1		1
		1491	1		1
		1492	1		1
		1493	1		1
		1494	1		1
		1529	1		1
		1530	1		1
		1531	1		1
		1532	1		1
		1533	1		1
		269	1		1
		270	1		1
		271	1		1
		272	1		1
		273	1		1
		3475	1		1
		3476	1		1
		3477	1		1
		3478	1		1
		3479	1		1
		3480	1		1
		3481	1		1
		3482	1		1
		4030	1		1
		4033	1		1
		4037	1		1
		4038	1		1
		4041	1		1
		4043	1		1
		97	1		1
	Total AGENTS DE POLICE MUNICIPALE		67		67
Total POLICE MUNICIPALE			75		75
SOCIALE	CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS : Conseiller socio-éd, Conseiller supérieur socio-éd, Conseiller hors cl. socio-éd.	3201	1		1
		597	1		1
	Total CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS		2		2
	ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS : Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de cl.	577	1		1
		578	1		1
	Exceptionnelle.	579	1		1

Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		580	1		1
		585	1		1
		588	1		1
		591	1		1
		592	1		1
		593	1		1
		594	1		1
		595	1		1
		599	1		1
		604	1		1
		1501	1		1
		1502	1		1
		1504	1		1
		3172	1		1
		3234		1	1
		3431	1		1
		3952	1		1
		4104	1		1
		4222	1		1
		4226	1		1
		4240	1		1
		4619	1		1
		4781	1		1
	Total ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS		25	1	26
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS : Éducateur de jeunes enfants, Éducateur de jeunes enfants de cl. Exceptionnelle.	1076		1	1
		1077	1		1
		1078	1		1
		1079		1	1
		1636	1		1
		2839		1	1
		2934	1		1
		3299	1		1
		3428		1	1
		3523	1		1
		3556		1	1
		3622		1	1
		3951	1		1
		4194		1	1
	Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		7	7	14
	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX : Agent social , Agent social principal 2e classe, Agent social principal 1e classe.	293	1		1
		583	1		1
		587	1		1
		590	1		1
		3374	1		1
		3807	1		1
	Total AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		6		6
	AGENTS TERR.SPEC.ECOLES MATERNELLES : Agent territorial spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles, Agent territorial spécialisé principal de 1e classe des écoles maternelles,	1080		1	1
		1081		1	1
		1082		1	1
		1083		1	1
		1084		1	1
		1085		1	1
		1086		1	1
		1087		1	1
		1088		1	1
		1089		1	1
		1090		1	1
		1092		1	1
		1093		1	1
		1094		1	1
		1095		1	1
		1096		1	1
		1098		1	1
		1099		1	1
		1100		1	1
		1101		1	1
		1102		1	1
		1104		1	1
		1106		1	1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1107		1	1
		1108		1	1
		1109		1	1
		1110		1	1
		1111		1	1
		1112		1	1
		1113		1	1
		1114		1	1
		1115		1	1
		1116		1	1
		1117		1	1
		1119		1	1
		1120		1	1
		1121		1	1
		1122		1	1
		1123		1	1
		1124		1	1
		1125		1	1
		1126		1	1
		1127		1	1
		1128		1	1
		1129		1	1
		1130		1	1
		1131		1	1
		1132		1	1
		1133		1	1
		1134		1	1
		1135		1	1
		1137		1	1
		1138		1	1
		1139		1	1
		1140		1	1
		1141		1	1
		1142		1	1
		1143		1	1
		1144		1	1
		1145		1	1
		1146		1	1
		1147		1	1
		1148		1	1
		1149		1	1
		1150		1	1
		1151		1	1
		1153		1	1
		1154		1	1
		1156		1	1
		1157		1	1
		1159		1	1
		1160		1	1
		1162		1	1
		1163		1	1
		1164		1	1
		1165		1	1
		1166		1	1
		1167		1	1
		1168		1	1
		1169		1	1
		1171		1	1
		1172		1	1
		1173		1	1
		1174		1	1
		1175		1	1
		1176		1	1
		1177		1	1
		1178		1	1
		1179		1	1
		1180		1	1
		1181		1	1
		1182		1	1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		1183		1	1
		1184		1	1
		1186		1	1
		1187		1	1
		1188		1	1
		1189		1	1
		1190		1	1
		1192		1	1
		1193		1	1
		1194		1	1
		1195		1	1
		1196		1	1
		1197		1	1
		1198		1	1
		1199		1	1
		1200		1	1
		1201		1	1
		1202		1	1
		1203		1	1
		1204		1	1
		1205		1	1
		1206		1	1
		1207		1	1
		1208		1	1
		1209		1	1
		1211		1	1
		1212		1	1
		1214		1	1
		1215		1	1
		1216		1	1
		1217		1	1
		1218		1	1
		1219		1	1
		1220		1	1
		1221		1	1
		1222		1	1
		1223		1	1
		1224		1	1
		2937		1	1
		2938		1	1
		2939		1	1
		2940		1	1
		2941		1	1
		2942		1	1
		2943		1	1
		2944		1	1
		2945		1	1
		2946		1	1
		2947		1	1
		2948		1	1
		2949		1	1
		2950		1	1
		2951		1	1
		2952		1	1
		2953		1	1
		2954		1	1
		2955		1	1
		2956		1	1
		2957		1	1
		2958		1	1
		2959		1	1
		2961		1	1
		3174		1	1
		3423		1	1
		3424		1	1
		3425		1	1
		3426		1	1
		3491		1	1
		3492		1	1

Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		3493		1	1
		3494		1	1
		3495		1	1
		3496		1	1
		3497		1	1
		3498		1	1
		3499		1	1
		3500		1	1
		3501		1	1
		3647		1	1
		3648		1	1
		3787		1	1
		3931		1	1
		3985		1	1
		4085		1	1
		4086		1	1
		4383		1	1
		4384		1	1
		4385		1	1
		4386		1	1
		4387		1	1
		4392		1	1
		4393		1	1
		4394		1	1
		4395		1	1
		4396		1	1
		4397		1	1
		4398		1	1
		4399		1	1
		4400		1	1
		4401		1	1
		4627		1	1
	Total AGENTS TERR.SPEC.ECOLES MATERNELLES			193	193
Total SOCIALE			40	201	241
SPORTIVE	CONSEILLER TERR.ACT.PHYS.ET SPORT. :	1236	1		1
	Conseiller des APS, Conseiller principal des APS.	1294	1		1
	Total CONSEILLER TERR.ACT.PHYS.ET SPORT.		2		2
	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT : Educateur	611	1		1
	des activités physiques et sportives, Educateur APS	615	1		1
	principal 2e classe, Educateur APS principal 1e	1291	1		1
	classe.	1296	1		1
		2840	1		1
		4177	1		1
		4659	1		1
	Total EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT		7		7
Total SPORTIVE			9		9
HORS FILIERES	MUSICIEN : Musicien de 3e catégorie, Musicien de	844	1		1
	2e catégorie, Musicien de 1e catégorie, Musicien	845	1		1
	hors catégorie.	846	1		1
		847	1		1
		848	1		1
		849	1		1
		850	1		1
		851	1		1
		852	1		1
		853	1		1
		854	1		1
		855	1		1
		856	1		1
		857	1		1
		858	1		1
		859	1		1
		860	1		1
		861	1		1
		862	1		1
		863	1		1
		864	1		1
		865	1		1



Filière	Cadre d'emploi	Code Poste	Temps de travail		Total
			Complet	Non complet	
		866	1		1
		867	1		1
		868	1		1
		869	1		1
		870	1		1
		871	1		1
		872	1		1
		873	1		1
		874	1		1
		875	1		1
		876	1		1
		877	1		1
		878	1		1
		879	1		1
		880	1		1
		881	1		1
		882	1		1
		883	1		1
		884	1		1
		885	1		1
		886	1		1
		887	1		1
		888	1		1
		889	1		1
		890	1		1
		891	1		1
		892	1		1
		893	1		1
		894	1		1
		895	1		1
		896	1		1
		897	1		1
		898	1		1
		899	1		1
	Total MUSICIEN		56		56
	DIRECTEUR D'ORCHESTRE	843	1		1
	Total DIRECTEUR D'ORCHESTRE		1		1
Total HORS FILIERES			57		57
Total général			1422	353	1775

Mme le Maire : Nous passons à la délibération qui concerne la mise à jour du tableau des effectifs et la création de postes au tableau des emplois permanents.

Le groupe Mulhouse au Cœur souhaitait débattre de cette délibération. Monsieur OBERLIN ?

M. OBERLIN : Non, nous retirons notre demande de débat.

Mme le Maire : Très bien. Je prends bien note mais nous allons la mettre au vote. Qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Est-ce que quelqu'un voterait contre ? Merci beaucoup.

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

29° INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (341/5.2.3/1327)

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration et d'accélérer le règlement des affaires, le Conseil Municipal a délégué en date du 17 juillet 2020 une partie de ses attributions au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 2122-23 du même code, cette délégation de pouvoirs est assortie de l'obligation de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire, par un Adjoint, ou par un conseiller municipal par subdélégation.

Les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

- réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne par décision du 28 juin 2024. Destinée à financer les besoins de trésorerie de court terme, la ligne de trésorerie est consentie pour une durée de 1 an à compter du 24 juillet 2024, avec des tirages soumis au taux Ester + 0,50% et réglés par échéances trimestrielles.
- réalisation d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de Arkéa Banque E&I par décision du 28 juin 2024. Destiné au financement des investissements 2024 du budget principal, cet emprunt est consenti pour une durée de 20 ans au taux Euribor 3 mois + 0,71% et sera remboursé par échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.

- création d'un tarif pour le service des Bibliothèques pour un sac en tissu avec le logo Ville/bibliothèque (arrêté 1634/2024 du 30/07/2024),
- création de tarifs pour le pôle Sport et Jeunesse dans le cadre du dispositif Prescri'mouv de la Maison Sport-Santé, refacturation des prestations (arrêté 1703/2024 du 08/08/2024),
- modification du montant maximum de l'avance à consentir pour la régie d'avances Théâtre municipal de la Sinne (arrêté 1202/2024 du 18/06/2024),
- fermeture de la régie de recettes Pôle Culture – Orchestre devenue inactive suite à la mise en place de la Régie personnalisée autonome de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse- OSM (arrêté 1140/2024 du 21/05/2024),
- fermeture de la régie d'avances Pôle Culture – Orchestre devenue inactive suite à la mise en place de la Régie personnalisée autonome de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse- OSM (arrêté 1016/2024 du 21/05/2024).

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par délégation de pouvoir.

Mme le Maire : Nous arrivons à l'information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire et c'est toujours Mulhouse au Cœur qui souhaitait poser une question. Monsieur OBERLIN ?

M. OBERLIN : De la même façon, nous retirons notre question.

Mme le Maire : Très bien, c'est bien noté. Je mets au vote. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Merci à vous.

Pour : 44 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

Le Conseil municipal prend acte, par un vote à l'unanimité des suffrages exprimés, des décisions prises par délégation de pouvoir.

Mme le Maire : Nous arrivons au vote bloqué, je laisse la parole à Monsieur COUCHOT et après, nous débattons bien sûr du vœu puisqu'il y a encore un vœu à débattre. Je laisse la parole au premier adjoint.

M. COUCHOT : Oui, Madame le Maire. Simplement pour signaler une coquille qui s'est glissée dans la liste des représentations que nous avons voté au titre de la délibération 1325 : le représentant du groupe Mulhouse Cause Commune au sein du Conseil d'administration, de la Régie Personnalité, de la Réussite Educative

n'est pas Madame SCHNEIDER comme cela figure sur la délibération, mais Monsieur SIMEONI. Au cours du vote bloqué, nous pouvons avaliser cette présentation définitive de manière à ce qu'il n'y ait pas de vice de forme. Je vous remercie.

Mme le Maire : Nous passons au vote bloqué, des délibérations qui n'ont pas été soumises à discussions. Pour le vote bloqué, qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Merci à vous.

VOTE EN BLOC DES DELIBERATIONS CI-DESSOUS

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

Le vote en bloc et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

30° TRANSFERTS ET CREATIONS DE CREDITS (312/7.1/1308)

Pour permettre aux services municipaux de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux transferts et créations de crédits suivants sur le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 012-Nature 64111-Fonction 11-Ligne de crédit 153 Service gestionnaire et utilisateur 320 «Rémunération personnel titulaire»	-73 000,00 €
Chapitre 011-Nature 6283-Fonction 201-Ligne de crédit 29796 Service gestionnaire et utilisateur 221 «Nettoyage des locaux»	73 000,00 €
Chapitre 012-Nature 64131-Fonction 325-Ligne de crédit 16716 Service gestionnaire et utilisateur 320 «Rémunération personnel non titulaire»	-35 000,00 €
Chapitre 65-Nature 65748-Fonction 30-Ligne de crédit 3682 Service gestionnaire et utilisateur 243 «Subvention associations sportives «	35 000,00 €

Chapitre 011-Nature 6238-Fonction 518-Ligne de crédit 22380 Service gestionnaire et utilisateur 131 «Prestations communication «	-6 000,00 €
Chapitre 65-Nature 65748-Fonction 518-Ligne de crédit 3652 Service gestionnaire et utilisateur 131 «Subvention fonctionnement au privé»	6 000,00 €
Chapitre 011-Nature 6282-Fonction 10-Ligne de crédit 24787 Service gestionnaire et utilisateur 218 «Frais de gardiennage»	-6 000,00 €
Chapitre 65-Nature 65748-Fonction 30-Ligne de crédit 3697 Service gestionnaire et utilisateur 218 «Subvention associations culturelles»	6 000,00 €
Chapitre 011-Nature 611-Fonction 845-Ligne de crédit 29726 Service gestionnaire et utilisateur 423 «Prestations fonctionnement tablettes»	-1 510,00 €
Chapitre 65-Nature 658180097-Fonction 020-Ligne de crédit 36392 Service gestionnaire et utilisateur 423 «Licences logiciels hors UE»	1 510,00 €
Chapitre 011-Nature 62268-Fonction 23-Ligne de crédit 18291 Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Honoraires»	-5 000,00 €
Chapitre 012-Nature 64131-Fonction 311-Ligne de crédit 27469 Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Rémunérations artistes»	-200,00 €
Chapitre 011-Nature 60628-Fonction 23-Ligne de crédit 18164 Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Fournitures»	-299,00 €
Chapitre 66-Nature 666-Fonction 23-Ligne de crédit 18382 Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Pertes de change»	-50,00 €
Chapitre 65-Nature 65748-Fonction 23-Ligne de crédit 24917 Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Programme international d'échange et de résidence d'artistes»	5 000,00 €
Chapitre 65-Nature 65818-Fonction 311-Ligne de crédit 33599	549,00 €

Service gestionnaire et utilisateur 2112 «Redevances et droits de production»	
Chapitre 011-Nature 6228-Fonction 313-Ligne de crédit 33793 Service gestionnaire et utilisateur 212 «Divers prestations artistiques»	3 522,00 €
Chapitre 011-Nature 611-Fonction 338-Ligne de crédit 29791 Service gestionnaire et utilisateur 244 «Contrats de prestations de services»	15 000,00 €
Chapitre 011-Nature 6188-Fonction 213-Ligne de crédit 37353 Service gestionnaire et utilisateur 221 «Notre Ecole Faisons-la Ensemble»	-58 998,00 €
Chapitre 023-Nature 023-Fonction 01-Ligne de crédit 2537 Service gestionnaire et utilisateur 310 «Transfert vers la section d'investissement»	58 998,00 €
<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	18 522,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 75-Nature 75888-Fonction 313-Ligne de crédit 13627 Service gestionnaire et utilisateur 212 «Produits exceptionnels divers»	1 522,00 €
Chapitre 74-Nature 7472-Fonction 313-Ligne de crédit 33635 Service gestionnaire et utilisateur 212 «Subventions Région Bibliothèques»	2 000,00 €
Chapitre 74-Nature 74718-Fonction 338-Ligne de crédit 32493 Service gestionnaire et utilisateur 244 «Participation Etat»	15 000,00 €
<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	18 522,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21-Nature 2188-Fonction 020-Ligne de crédit 36395 Service gestionnaire et utilisateur 221 «Notre Ecole Faisons-la Ensemble - Equipement pédagogique et sportif»	44 839,00 €
Chapitre 21-Nature 21831-Fonction 201-Ligne de crédit 36394 Service gestionnaire et utilisateur 221 «Notre Ecole Faisons-la Ensemble - Equipement informatique»	5 771,00 €
Chapitre 21-Nature 21841-Fonction 201-Ligne de crédit 36393	8 388,00 €

Service gestionnaire et utilisateur 221
«Notre Ecole Faisons La Ensemble - Mobilier»

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **58 998,00 €**

Recettes d'investissement

Chapitre 021-Nature 021-Fonction 01-Ligne de crédit 2536 58 998,00 €
Service gestionnaire et utilisateur 310
«Transfert de la section de fonctionnement»

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **58 998,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les transferts et créations de crédits proposés.

Pour : 44 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

31° CONTRAT DE VILLE : VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2024 – 4ème PHASE (131/7.5.6/1305)

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville (2024-2030) appelé « Contrat Engagements Quartiers 2030 », la Ville souhaite soutenir des actions s'inscrivant dans les cinq axes prioritaires suivant :

- bien grandir dans et en dehors du quartier,
- bien bouger,
- bien manger,
- bien vivre ensemble,
- favoriser l'accès à l'emploi.

Pour cette année 2024, trois phases d'instruction ont d'ores et déjà permis de soutenir financièrement des projets présentés par des associations, des centres socioculturels et des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville :

- 149.149 € de subventions lors du conseil municipal du 11 avril pour 30 projets en reconduction et 11 projets du dispositif VVV (Ville, Vie, Vacances),

- 135.524 € de subventions lors du conseil municipal du 20 juin pour 26 projets dans le cadre de la Politique de la ville et 9 projets du dispositif VVV,
- 91.250 € de subventions lors du conseil municipal du 26 septembre pour 26 nouveaux projets dans le cadre de la Politique de la ville.

Les soutiens proposés par cette nouvelle délibération concernent 13 projets dans le cadre de la Politique de la Ville et 8 projets du dispositif VVV.

Au total, il est proposé d'engager 53.500 € au titre de la Politique de la ville et 10.500 € pour le dispositif VVV soit 64.000 € de subvention de la Ville pour un coût global de projets de 663.041,97 €.

L'Etat, cosignataire du Contrat Engagements Quartiers 2030, participe également au financement de ces actions.

Subventions de fonctionnement Politique de la Ville

Porteur de projet Nom de l'action	Descriptif de l'action	Montant du projet	Montant subvention proposée 2024
3ADB			
La fête des 20 ans de l'association	Soutien à l'organisation d'un événement festif et convivial à destination des habitants de Drouot : goûter et spectacle pour enfants. Il vise à favoriser les relations intergénérationnelles, festives et fraternelles.	6 453,61 €	1 000 €
AGF 68			
Bricolage enfants/parents et des livres et des bébés	Organisation d'ateliers de bricolages autour du réemploi tous les mercredis et 3 ateliers de lecture (en partenariat avec la bibliothèque Dornach) à destination des enfants et de leurs parents du quartier Brustlein.	2 720 €	2 000 €
ATD QUART MONDE			
Bibliothèque de rue	Organisation d'une bibliothèque de rue chaque samedi sur la place Hauger, par tous les temps, avec 2 à 4 animatrices bénévoles qui permet de toucher des parents et des enfants du quartier Drouot très éloignés de la lecture. Ce projet permet l'ouverture culturelle et aide à la parentalité	14 494 €	1 000 €
CIDFF			
Plateforme linguistique départementale multisite	Projet en 4 actions : 1- Accueillir, informer et orienter les publics souhaitant apprendre la langue française. Informer les professionnels sur	108 600 €	2 500 €

	<p>les dispositifs existants,</p> <p>2- Poursuivre l'extension de la Plateforme dans les agences des pôles emploi Mulhouse Porte de Bâle et Colmar Europe,</p> <p>3- Accompagner et former les bénévoles et salariés des structures ayant en charge l'apprentissage de la langue française,</p> <p>4- Être un appui à l'analyse des besoins en formation par territoire, pour les partenaires institutionnels.</p>		
--	--	--	--

Porteur de projet	Descriptif de l'action	Montant du projet	Montant subvention proposée 2024
Nom de l'action			
COSMOSPORT			
100% filles	<p>Le projet utilise le sport comme un outil favorable aux liens sociaux pour tous. Il concerne une vingtaine de jeunes filles de 15 à 20 ans à qui l'association propose des ateliers multisports hebdomadaires, des séquences de cohésion mensuelles autour du bien manger et un accompagnement individuel.</p> <p>La santé, le social et l'insertion sont au cœur du projet sportif.</p>	38 500 €	5 000 €
CSC PAX			
Actions Cité Educative Bourtzwiller	<p>Mise en place d'actions à destination des familles du quartier de Bourtzwiller s'inscrivant dans les objectifs de la Cité Educative en matière de parentalité, d'inclusion numérique et d'égalité femme/homme tout le long de l'année (ateliers autour de l'épuisement parental, sorties nature, rencontres entre mamans et des ciné-débat).</p>	157 080 €	5 000€
CSC PAPIN			
Un esprit sain dans un corps sain	<p>Organisation de la semaine du bien-être et d'activités bien-être régulières (sorties hammam, ateliers de sophrologie, Blabla'thé).</p>	61 365,90 €	5 000 €
ENSAS			
Recherche action sur la participation citoyenne (Convention 2023-2025)	<p>Réalisation d'une mission scientifique dans le cadre d'une thèse, définie en coopération entre l'Ensas, la Ville de Mulhouse et Claire Noyer. La recherche porte sur la participation des habitants aux démarches de transformation urbaine.</p>	24 000 €	8 000 €
GROUPE SOS / LES INSATIABLES			

Saveurs solidaires en classes passerelles	Projet s'inscrivant dans le cadre de la Cité Educative Coteaux, axé autour de l'éducation alimentaire. Il vise à aider les enfants et leurs parents à adopter une alimentation équilibrée et adaptée pour promouvoir la santé de tous. Il est construit autour de la création d'un livre de recette durant un cycle de 10 actions co-construit avec les équipes pédagogiques autour de la thématique des recettes du monde, basée sur les origines des élèves des classes Passerelles à Fonderie.	33 432 €	2 000 €
Porteur de projet Nom de l'action	Descriptif de l'action	Montant du projet	Montant subvention proposée 2024
LES PETITS DEBROUILLARDS			
Aux sciences, sport et biodiversité	De nombreuses actions sont proposées depuis mars 2024 sur le quartier Fonderie : mini-clubs sports et sciences (ateliers les mercredis après-midi pour un groupe d'enfants de 6 à 12 ans), mini-stages sport et sciences aux périodes de vacances scolaires, animation autour du jardin partagé dans l'arrière cour du local rue du manège et 10 ateliers de rue de 2 heures en partenariat avec le CSC Porte du miroir.	14 500 €	2 000 €
MOULIN NATURE			
Jardin d'aventure Coteaux	Poursuite des animations éducatives de proximité dans le jardin d'aventure des Coteaux pour sensibiliser les habitants à la nature, aux bienfaits du dehors, à une alimentation saine ainsi qu'à une activité physique régulière. Les ateliers proposés : ateliers de jardinage, ateliers de vannerie, ateliers de cuisine à l'AFSCO, apprentissage du vélo, ateliers parentalité sur l'alimentation, chantiers bénévoles, sorties nature, temps conviviaux et festifs... Près de 450 personnes sont concernées.	57 040 €	3 500 €
Club Nature à Coteaux	Ce club se déroule en complément du projet jardin d'aventure à Coteaux tous les mercredis après-midi, entre septembre et décembre 2024. Il s'agit d'ateliers d'animations autour de la nature sur le quartier : jardin partagé et forêt à destination de 20 enfants de 8 à 13 ans.	7 808 €	1 500 €
42 MULHOUSE			

Accompagner la formation, l'insertion et l'orientation vers les métiers du numérique	En lien avec différents partenaires, 42 Mulhouse organise des actions d'information et d'accompagnement des candidats potentiels issus des quartiers prioritaires.	30 000 €	15 000 €
TOTAL		555 993,51€	53 500 €

Subventions de fonctionnement VVV

Porteur de projet Nom de l'action	Descriptif de l'action	Coût total de l'action	Montant subvention proposée 2024
AFSCO			
Séjour à Barcelone	Séjour à Barcelone pour un groupe de 6 jeunes filles, mobilisées par le street art : création d'une œuvre sur un mur du local jeunes et visites culturelles, en particulier les œuvres d'art urbain.	11 936 €	1 000 €
De l'Alsace au Japon	Encourager l'ouverture culturelle, la citoyenneté et l'apprentissage de l'effort à travers l'organisation d'un voyage culturel au Japon par 10 jeunes de 13 à 18 ans.	59 003 €	4 000 €
ASSOCIATION OLD SCHOOL (RADIO MNE)			
L'école de la radio	Création d'émissions radio par une dizaine de jeunes de 11 à 17 ans du quartier Briand : reportage sur DMC et ses acteurs. Objectif : développer les qualités de rédaction, d'oralité, et découverte des techniques de la radio.	2 720 €	1 000 €
CSC LAVOISIER			
Mise en place d'Ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	Stage créatif au «SQU'ART», décliné en 6 ateliers MAO avec l'appui d'un ingénieur son, un monteur et un photographe vidéaste pour un groupe de 10 jeunes de 11 à 18 ans. À l'issue, mise en valeur des productions à l'occasion de la fête Halloween du CSC avec la perspective de poursuivre la démarche.	2 940 €	1 000 €
CSC PAPIN			
Un Paris citoyen	Débats, échanges et rencontres de jeunes de Clichy-Sous-Bois ainsi que visites culturelles à Paris. Séjour avec 10 jeunes durant 5 jours pour fédérer une dynamique jeunesse sur des thématiques d'actualité.	7 427,46 €	1 500 €
CSC PORTE DU MIROIR			
Entre découverte de l'autonomie et découverte culturelle	Séjour à Paris d'un groupe de jeunes âgés de 12 à 16 ans pour découvrir la ville à travers différents lieux et activités ainsi qu'un échange avec des jeunes d'un CSC francilien.	7 322 €	1 000 €

CSC WAGNER			
WIWA la solidarité	Séjour humanitaire au Maroc pour un groupe de 7 adolescents pour sortir les jeunes de leurs zones de confort et les sensibiliser à la diversité culturelle et linguistique. Collecte de dons pour une association d'aide à des handicapés mentaux.	15 700 €	1 000 €
TOTAL		107 048,46€	10 500 €

Financement du programme 2024

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 sur la ligne de crédit suivante :

Chapitre 65 / article 65748 / fonction 518

Service gestionnaire et utilisateur 131

Ligne de crédits 3652 « Subventions de fonctionnement au privé »

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'attribution des subventions pour les actions présentées,
- charge M. le Maire ou son Adjoint délégué, d'établir et de signer les conventions nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour : 36 + 7 procurations

Groupe majoritaire : 23 + 3 procurations

Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 5+ 1 procuration

Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations

Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration

Non-inscrits dans un groupe : 2

Ne prennent pas part au vote : M. NICOLAS, M. Jean-Yves CAUSER, Mme Chantal RISSER, Mme Cécile SORNIN, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, Mme Aya HIMER, Hasan BINICI, et Patrick PULEDDA.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

32° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT RUE DE LA TUILERIE ENTRE LES RUES DE SOULTZ ET DE KINGERSHEIM (381/3.5/1348)

Les alignements approuvés de rue en date du 10 mai 1927, du 09 novembre 1959 et du 28 février 1994 ne correspondent plus aux aménagements du tram.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public avec les limites apparentes (clôture, bordure de pavés) et :

- de modifier l'alignement en ce sens ;
- de classer 1 528 m² environ au domaine public dès que la Ville en sera propriétaire en totalité (582 m² déjà propriété de la Ville de Mulhouse).

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

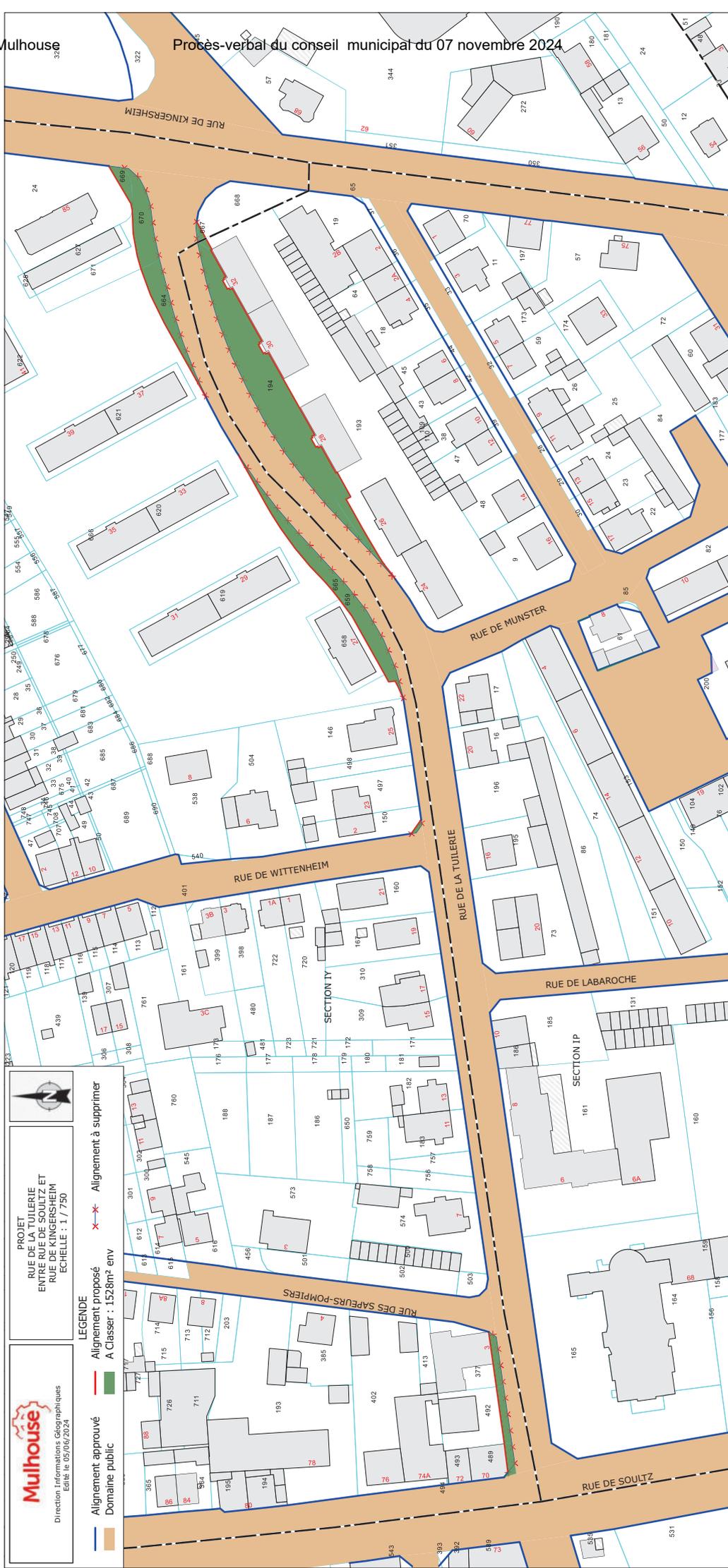
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, une observation a été formulée sur le registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement rue de la Tuilerie entre les rues de Soultz et de Kingersheim en préconisant une attention particulière à la demande formulée par l'exploitant commercial du 3 rue de la Tuilerie quant à la possibilité de stationnement de livraison.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

33° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT RUE DE SAINT-NAZAIRE ENTRE LES RUES DE KINGERSHEIM ET DE L'ARMISTICE (381/3.5/1349)

Les alignements approuvés de rue en date du 19 juillet 1962 et du 19 novembre 1964 ne correspondent plus aux aménagements du tram.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public avec les limites apparentes (bordures de pavés) et :

- de modifier l'alignement en ce sens ;
- de classer dans le domaine public 708 m² environ déjà propriété de la Ville de Mulhouse.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

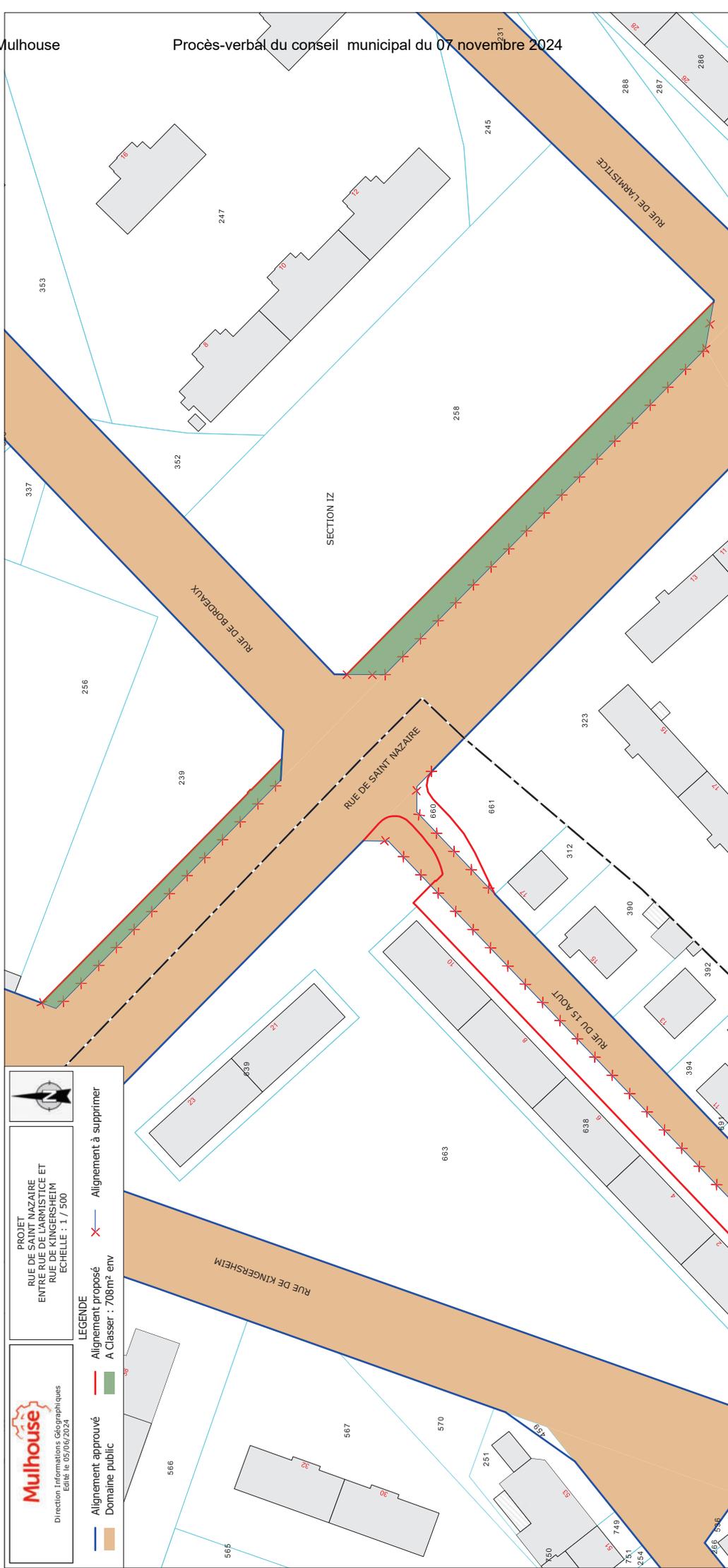
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement rue de Saint-Nazaire entre les rues de Kingersheim et de l'Armistice.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

34° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT, CLASSEMENT ET DECLASSEMENT RUE DU 15 AOÛT (381/3.5/1350)

L'alignement approuvé de rue en date du 19 juillet 1962 ne prend en compte ni la configuration actuelle de la rue du 15 Août, ni les aménagements liés au tram à l'angle de cette rue et de la rue de Saint-Nazaire.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (bordure de pavés) et :

- de modifier l'alignement en ce sens ;
- de classer au domaine public 636 m² environ déjà propriété de la Ville de Mulhouse ;
- de déclasser 86 m² environ du domaine public.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

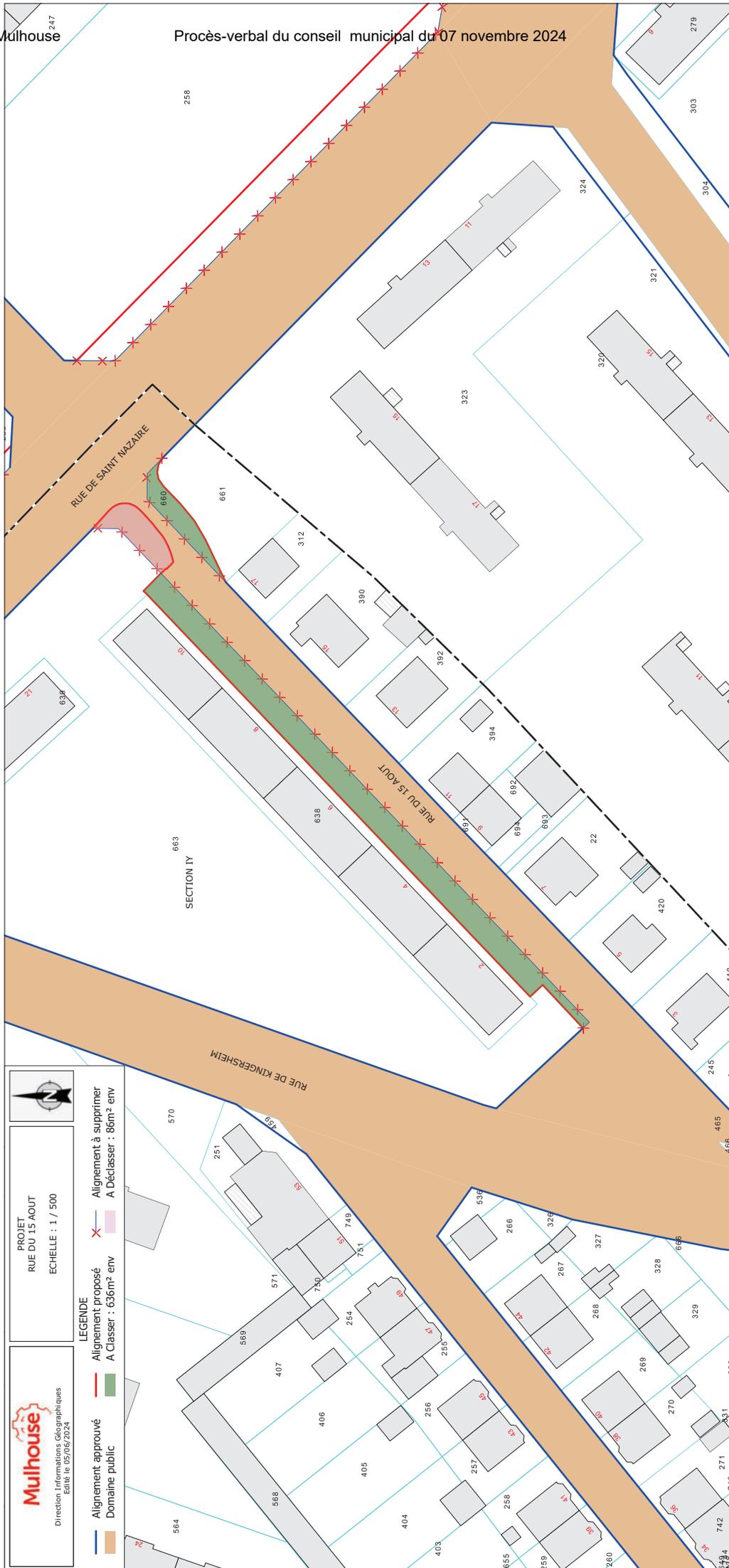
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement, classement et déclassement rue du 15 Août.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



Mulhouse
 Direction Informations Géographiques
 Edité le 05/06/2024

PROJET
 RUE DU 15 AOUT
 ECHELLE : 1 / 500

- LEGENDE**
- Alignedement approuvé
 - Alignedement proposé
 - A Classifier : 636m² env
 - A Déclasser : 86m² env
 - Alignedement à supprimer
 - A Classifier : 636m² env
 - A Déclasser : 86m² env
 - Domaine public

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

35° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT, CLASSEMENT ET DECLASSEMENT 2 RUE CHARLES NUNGESSER (381/3.5/1351)

L'alignement approuvé de rue en date du 19 juillet 1971 ne correspond pas aux aménagements au droit du 2 rue Charles Nungesser.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (clôture) et :

- de modifier l'alignement en ce sens ;
- de classer 4 m² environ au domaine public quand la Ville de Mulhouse en sera propriétaire ;
- de déclasser 1 m² environ du domaine public.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

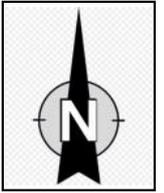
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement, classement et déclassement 2 rue Charles Nungesser.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

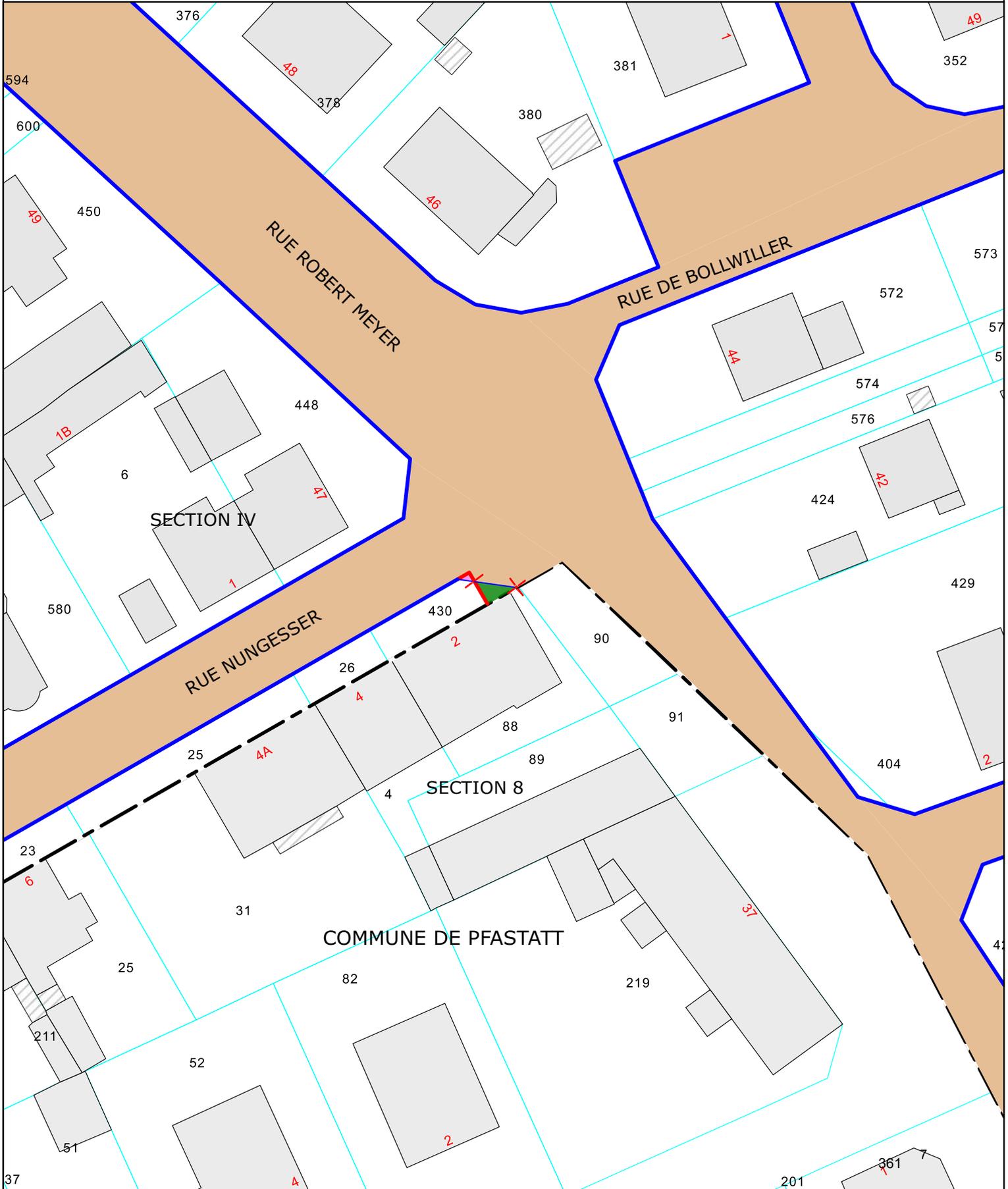


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Classer : 4m²env

— X — Alignement à supprimer
■ A Déclasser : 1m²env



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

36° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ANGLE RUE DES MINEURS ET RUE DE L'ECLUSE (381/3.5/1352)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 09 octobre 1963 et prévoit un pan coupé qui n'a plus d'intérêt aujourd'hui.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture, lui-même en pan coupé) et de modifier l'alignement en ce sens.

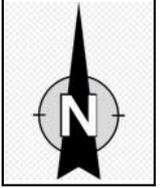
Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024. Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement angle rue des Mineurs et rue de l'Ecluse.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

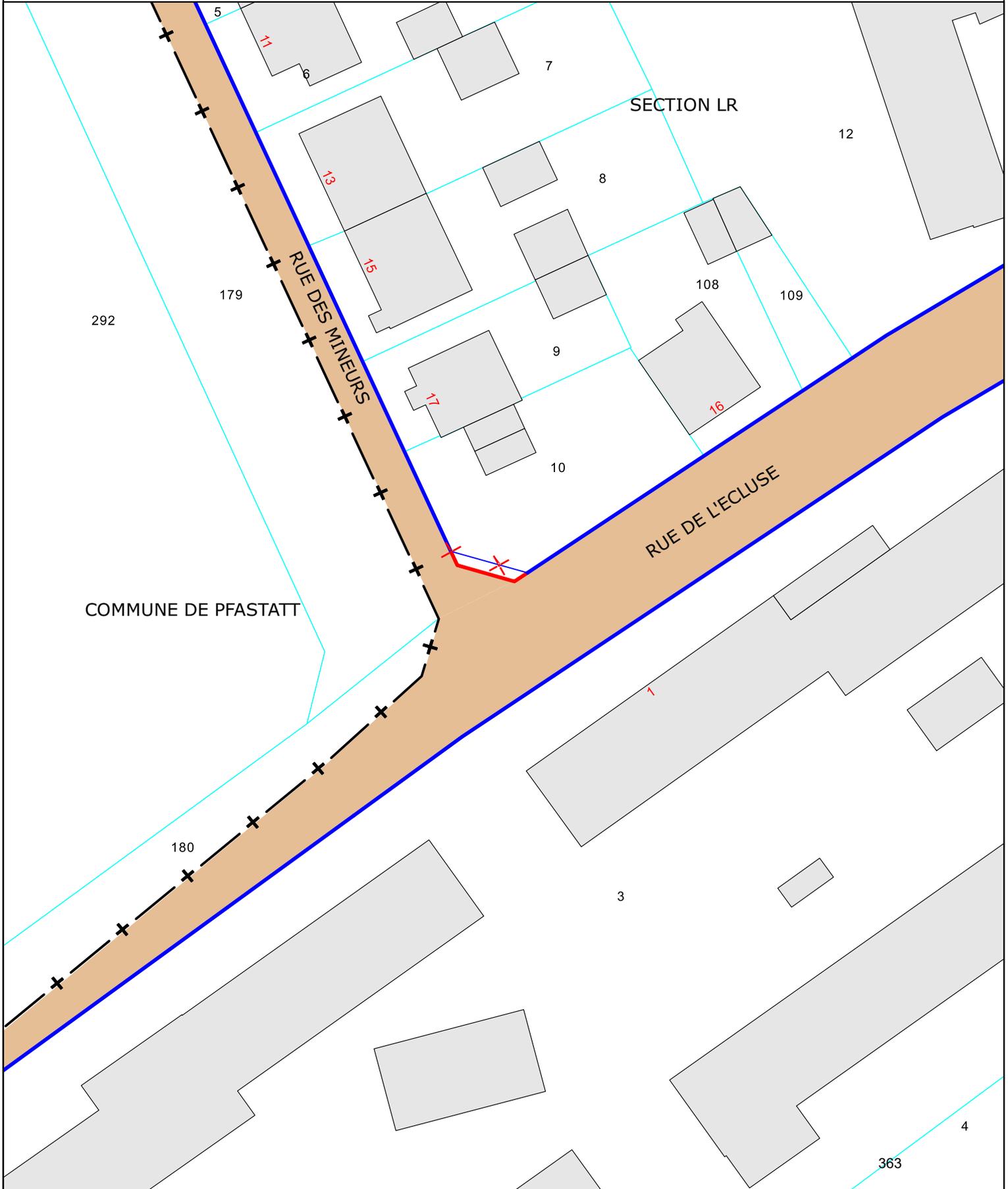


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

✕ — Alignement à supprimer

— Alignement proposé



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

37° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT 1A RUE PAUL DINET (381/3.5/1353)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 28 février 1994 et prévoit un pan coupé qui ne correspond pas à la position actuelle du mur de clôture situé en retrait.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture, lui-même en pan coupé) et de :

- modifier l'alignement en ce sens.
- Classer 4m² environ au domaine public dès que la Ville en sera propriétaire

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

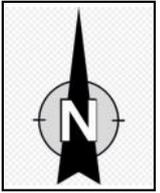
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement 1A rue Paul Dinet.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

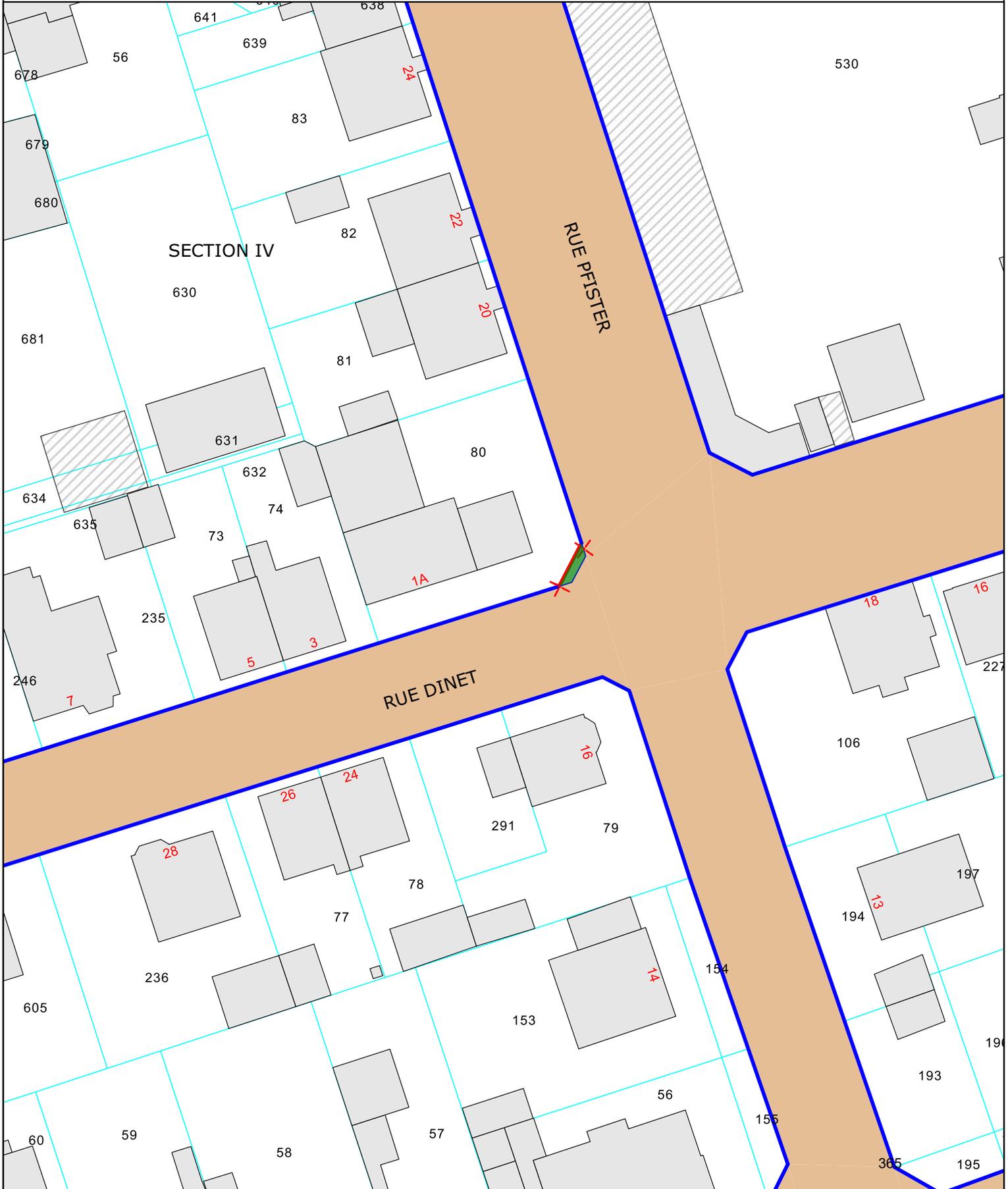


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

✗ — Alignement à supprimer
■ A Classer : 4m² env

— Alignement proposé



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

38° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET DECLASSEMENT 29 RUE DE BOLLWILLER (381/3.5/1354)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 19 octobre 1960. Il ne correspond pas aux aménagements au droit du 29 rue de Bollwiller.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture en pan coupé) et de :

- modifier l'alignement en ce sens.
- déclasser 5m² environ du domaine public

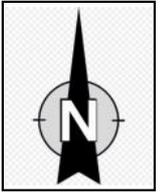
Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024. Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et déclassement 29 rue de Bollwiller.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

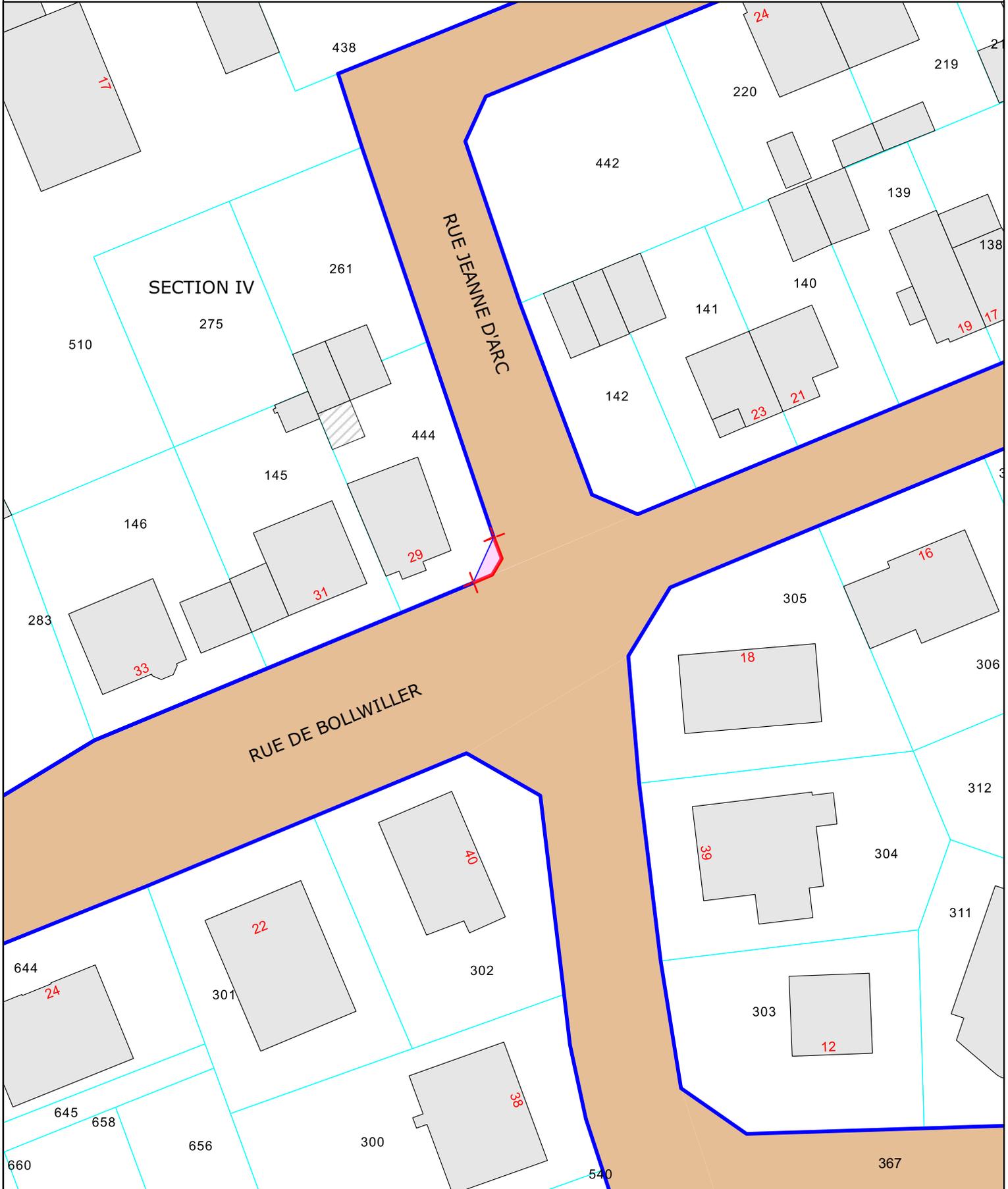


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Déclasser : 5m² env

✕ — Alignement à supprimer



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

39° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT 33-35 RUE DE SOULTZ (381/3.5/1355)

Une enquête parcellaire (arrêté préfectoral n°022952 du 18 octobre 2002), a défini l'emprise foncière du TRAM. L'alignement approuvé de rue en date du 05 avril 1988 ne correspond pas à cette emprise. Les parcelles n°191,192 et 195 section IS, propriété m2A (ex-SITRAM) sont à intégrer au domaine public.

Ainsi il est proposé de :

- modifier l'alignement en ce sens.
- classer au domaine public 27m² correspondant aux parcelles 191,192,195 section IS propriété actuelle de m2A dès que la Ville en sera devenue propriétaire.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

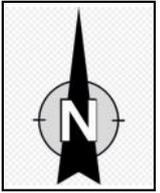
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement 33-35 rue de Sultz.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

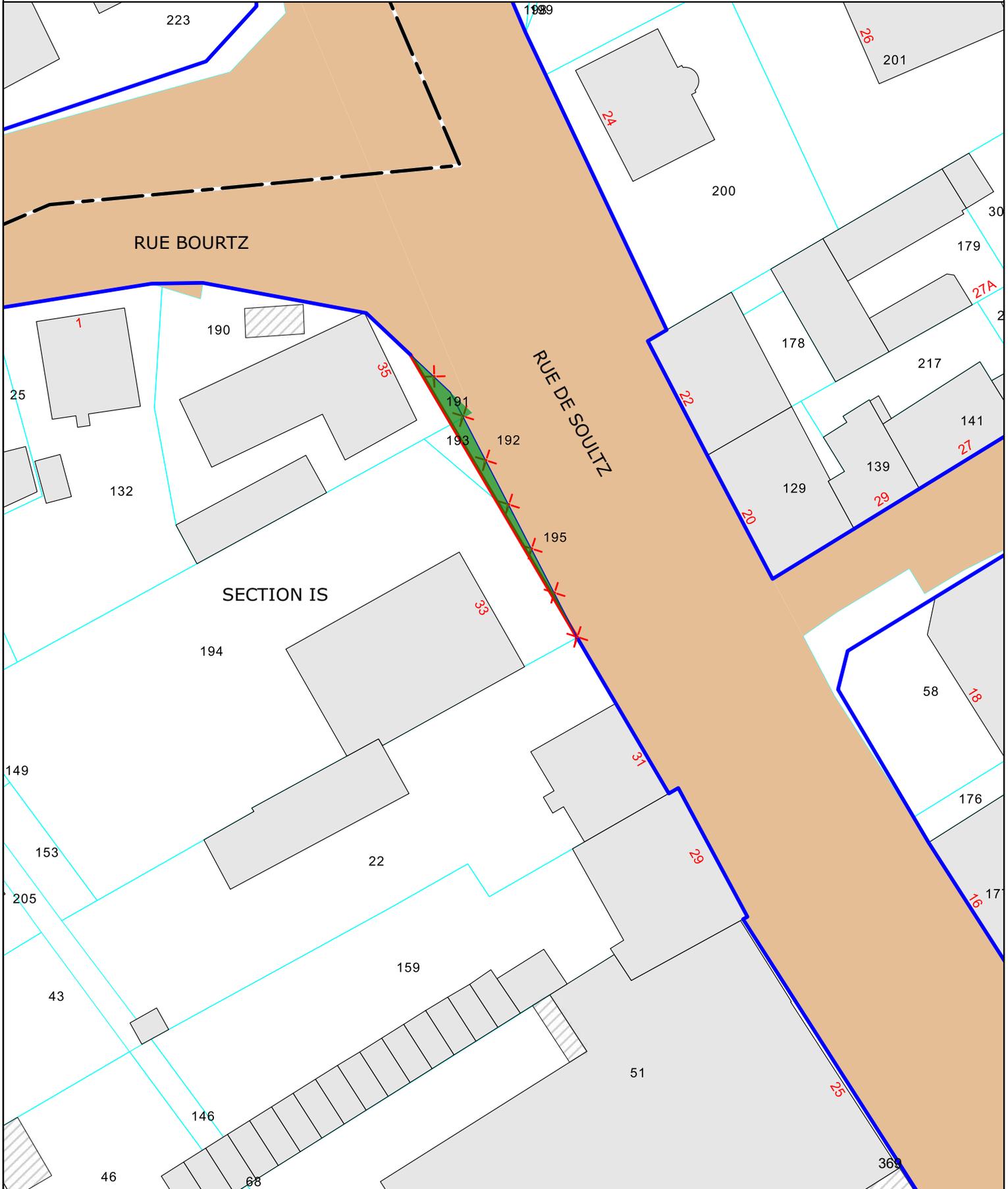


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Classer : 27m²

✗ — Alignement à supprimer



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

40° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT RUE DE LA LOGE (381/3.5/1356)

L'alignement de rue actuel correspond aux alignements approuvés en date du 17 février 1997 et en date du 19 juin 1953.

L'alignement approuvé de rue en date du 19 juin 1953 empiète pour 12m² environ sur les parcelles KI 102 et 103. La portion de parcelle concernée est constituée d'un mur d'enceinte haut (3-4m env.) et d'un grand arbre. Après consultation des services de la Voirie et de l'Urbanisme il apparaît que la Ville de Mulhouse n'a pas intérêt à maintenir cet alignement approuvé.

En outre la Ville de Mulhouse a aménagé un parking dont l'assiette est constituée par la parcelle KI 13, propriété de la Ville.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture et parking) et de :

- modifier l'alignement en ce sens.
- classer 129m² (parcelle n°13 section KI, propriété Ville de Mulhouse) au domaine public.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

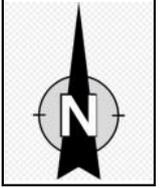
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement rue de la Loge.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



LEGENDE

- Alignement approuvé
- Alignement proposé
- ✗ Alignement à supprimer
- Domaine public
- A Classer : 129m²



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

41° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT 20B RUE ERCKMANN-CHATRIAN (381/3.5/1357)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignements approuvé en date du 25 mai 1998.

En 2021, la Ville de Mulhouse a procédé au réaménagement complet de la rue Erckmann-Chatrian. A cette occasion, il a été convenu avec le propriétaire riverain l'aménagement d'un parking public d'une capacité de 4 places sur les parcelles ER n°175 et 177 et l'acquisition du foncier correspondant.

Ainsi, il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public avec les nouveaux aménagements réalisés et de :

- modifier l'alignement en ce sens ;
- classer au domaine public 145 m² (parcelles ER n°175 et 177) dès que la Ville en sera devenue propriétaire.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.

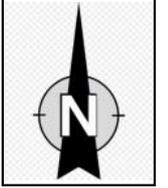
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement 20B rue Erckmann-Chatrian.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

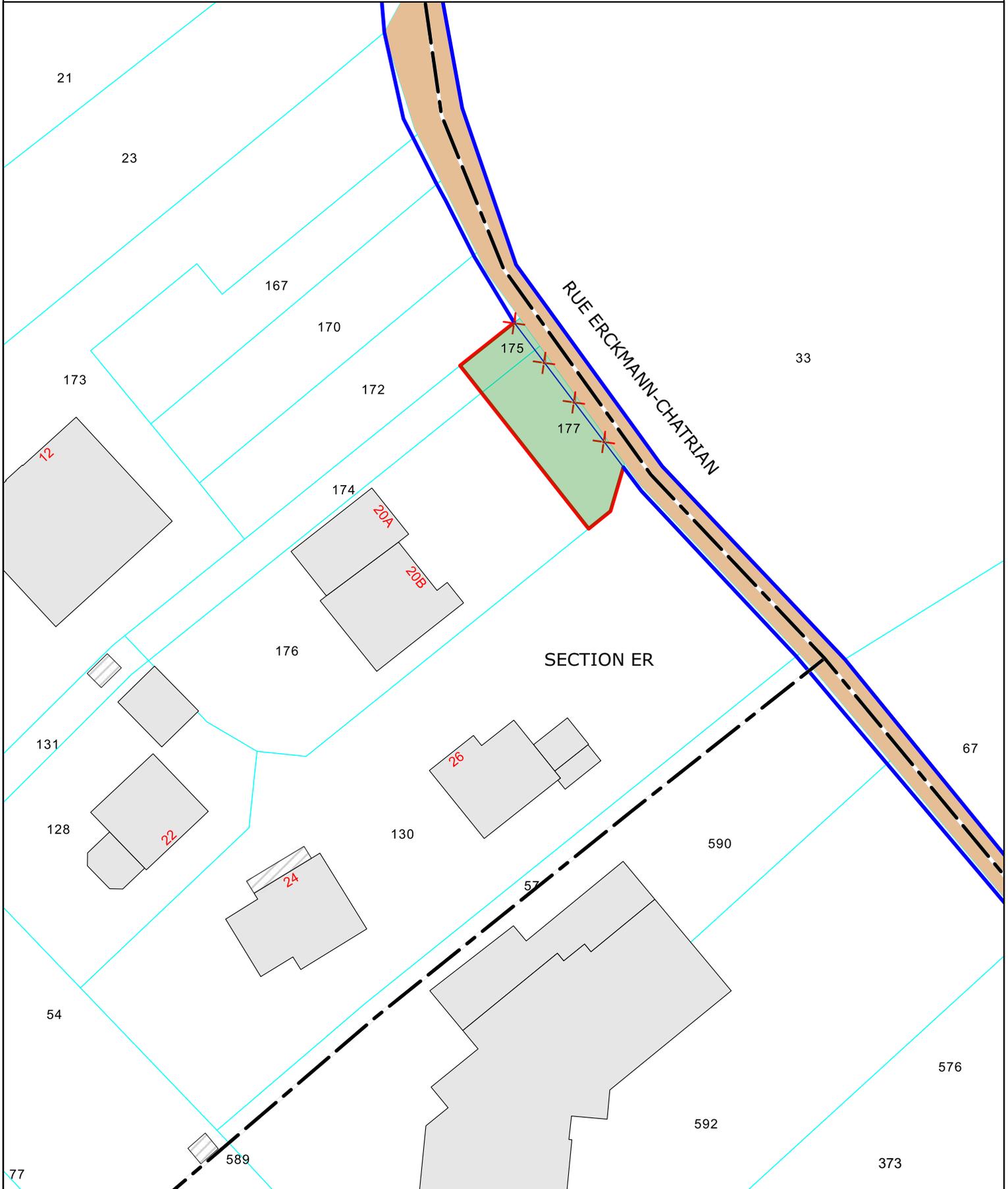
- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet



LEGENDE

- Alignement approuvé
- Alignement proposé
- ✕ Alignement à supprimer
- Domaine public
- A Classer : 145m²



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

42° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT, CLASSEMENT ET DECLASSEMENT RUE DE TOULOUSE (381/3.5/1358)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 19 novembre 1984.
Celui-ci ne correspond pas aux aménagements de la portion de la rue de Toulouse qui dessert le groupe scolaire Wagner.

Ainsi, il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public avec les limites apparentes et de :

- modifier l'alignement en ce sens ;
- classer au domaine public 457m² environ (propriété Ville de Mulhouse) ;
- déclasser du domaine public routier 92 m² environ.

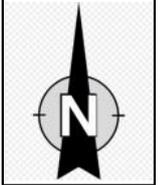
Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement, classement et déclassement rue de Toulouse.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

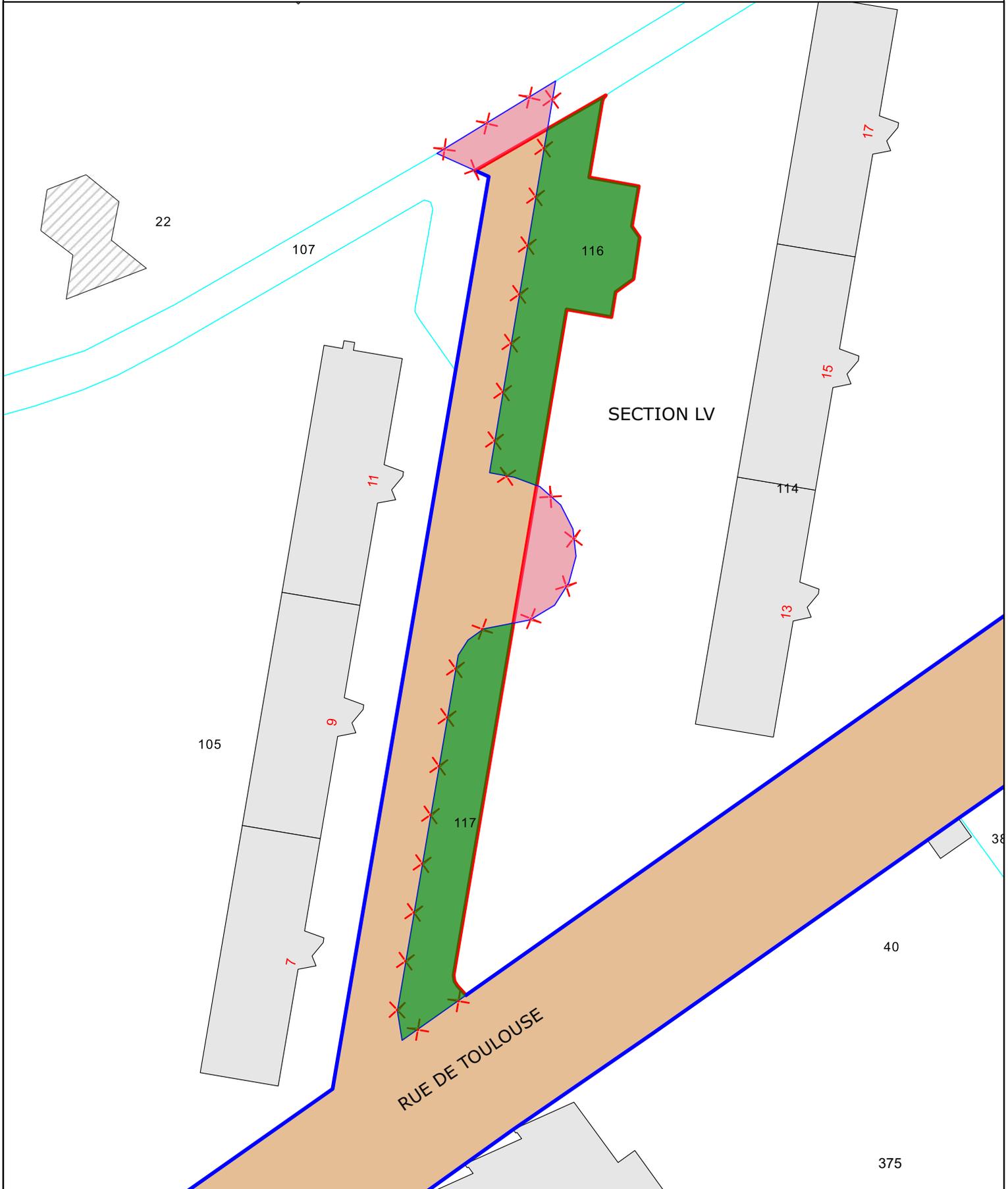


LEGENDE

— Alignement approuvé
■ Domaine public

— Alignement proposé
■ A Classer : 457m² env

✗ — Alignement à supprimer
■ A Déclasser : 92m² env



Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

43° MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ET CLASSEMENT BOULEVARD DE LA MARSEILLAISE (381/3.5/1359)

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 19 novembre 1984.
Cet alignement approuvé diffère des aménagements réalisés le long du boulevard de la Marseillaise.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes à cet endroit (bordure de pavés) et de :

- modifier l'alignement en ce sens ;
- classer au domaine public 784 m² environ (dont 408 m² sont déjà propriété Ville de Mulhouse).

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024.
Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement et classement boulevard de la Marseillaise.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

44° CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MULHOUSE ET L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE (UHA) POUR LA GESTION IMMOBILIERE DU SITE DE LA FONDERIE : PASSATION D'UN AVENANT (43/3.5/1335)

Par convention en date du 27 juillet 2001, modifié par un avenant du 15 septembre 2004, l'Etat a confié, à la Ville de Mulhouse, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la faculté, de la bibliothèque des sciences économiques, sociales et juridiques, d'un restaurant universitaire et l'intégration d'équipements municipaux, dans le bâtiment de la Fonderie.

Ce bâtiment forme ainsi un ensemble immobilier complexe constitués de volumes appartenant respectivement à l'Etat et à la Ville de Mulhouse.

La gestion administrative et technique de cet ensemble immobilier a été confié à l'Université de Haute-Alsace (UHA) par une convention de gestion conclue le 11 mai 2007 renouvelée par décision du Conseil municipal en date du 19 janvier 2015.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion et de répartition des charges d'exploitation et d'entretien des ouvrages, équipements et installations techniques de la Fonderie à hauteur de 25 % pour la Ville de Mulhouse.

Au titre de l'année 2024, l'UHA a initié une série de travaux d'investissement pour :

- la réparation de deux groupes froids pour un coût travaux estimé à 250 000,00 € TTC,
- la réfection de la façade pour un coût travaux estimé à 1 150 000,00 € TTC,
- le remplacement de la gestion technique du bâtiment (GTB) pour un montant estimé à 600 000,00 € TTC.

Il est proposé que ces travaux bénéficient d'une contribution financière de la Ville de Mulhouse sur la base des clés de répartition existantes pour les charges d'exploitation à savoir :

- prise en charge Ville de Mulhouse : 25% du coût des travaux,
- contribution UHA : 75% du coût travaux.

Le montant de cette contribution financière accordée par la Ville de Mulhouse sera déterminé en fonction du coût réel des travaux dans la limite d'un montant de 500 000,00 € TTC.

Le versement de ce montant sera effectué en fonction de l'avancement des travaux, par paiements partiels définitifs sous réserve de la production de la facture ainsi que des décomptes généraux définitifs des marchés de travaux et de la transmission, par l'UHA d'un relevé d'identité bancaire.

Dès lors, un avenant à la convention de gestion intégrant, à titre dérogatoire, les travaux susévoqués est envisagé en concertation avec l'UHA et dans l'attente de la préparation d'une convention qui encadrerait les futurs investissements, en complément à la convention de gestion.

Les crédits sont prévus au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) dans l'Autorisation de Programme F002 « Rénovation et mise aux normes du patrimoine bâti ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de gestion de la Fonderie,
- approuve le versement d'une contribution financière dans la limite de 500 000,00 € TTC maximum, accordée à l'Université de Haute Alsace (UHA) pour la réalisation des travaux d'investissement sus évoqués,
- autorise Madame le Maire ou son représentant de signer l'avenant à la convention de gestion de la Fonderie ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pièce jointe : avenant à la convention de gestion



43 - Direction du Patrimoine bâti
40 - Administration - QW/PDN

Avenant n°1

Convention de Gestion de la Fonderie

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DE LA FONDERIE

A - Identification du contractant n°1

Ville de Mulhouse (Ville)

Forme : Collectivité Territoriale
Représentée par Mme BUCHERT, adjointe au Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal (CM) du 7 novembre 2024

B - Identification du contractant n°2

Université de Haute-Alsace (UHA)

Forme : Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel
Représentée par Pierre-Alain MULLER, président de l'UHA, agissant en vertu de XXX

C - Objet de la convention

Convention de gestion du site de la Fonderie

- Prise d'effet de la convention : 01/01/2015
- Renouvellement : Par tacite reconduction
- Adresse du site : 16 Rue de la Fonderie, 68093 MULHOUSE Cedex

D - Objet de l'avenant.

Article 1 - Modifications introduites par le présent avenant sur le fondement de l'article 17 de la convention

■ Modification rédactionnelle

En raison de son abrogation, la mention du « code des marchés publics » à l'article 4.1 est supprimée au profit de la mention du « Code de la commande publique ».

■ Prise en compte de travaux d'investissements

Par dérogation à l'article 1 « Objet de la convention de gestion » qui exclue du champ d'application la prise en compte des « travaux lourds de rénovation et les travaux d'investissement » hors convention spécifique, les parties entendent confier à l'UHA la réalisation des travaux suivants :

- la réparation de deux groupes froids,
- la réfection de la façade,
- le remplacement de la gestion technique du bâtiment (GTB).

Le coût de ces travaux est aujourd'hui évalué à 2 000 000,00 € TTC.

Ces travaux réalisés par l'UHA bénéficieront ainsi d'une contribution financière de la Ville de Mulhouse sur la base des clés de répartition suivantes :

- Prise en charge Ville de Mulhouse : 25% du coût des travaux
- Contribution UHA : 75% du coût travaux

Le montant de cette contribution financière accordée par la Ville de Mulhouse, et acté par décision du Conseil Municipal du 07 novembre 2024, est fixé en fonction du coût réel des travaux dans la limite d'un montant de 500 000,00 € TTC au maximum.

Le versement de ce montant sera effectué en fonction de l'avancement des travaux, par paiements partiels définitifs sous réserve de la production de la facture ainsi que des décomptes généraux définitifs des marchés de travaux et de la transmission, par l'UHA d'un relevé d'identité bancaire.

■ Article 2 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.
Les clauses de la convention non visées par le présent avenant demeurent inchangées.

■ Article 3 – Dispositions particulières

Les parties renoncent à tout recours contentieux ou précontentieux et à toute demande indemnitaire concernant l'objet du présent avenant. Les parties renoncent à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date du présent avenant.

■ Article 4 – Litige et règlement des différends

Les dispositions de l'article 18 s'appliquent en cas de litige.
Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

E - Signature des parties

Fait à Mulhouse en deux exemplaires

Université de Haute Alsace (UHA)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature & cachet
Monsieur Pierre-Alain MULLER Président de l'Université de Haute-Alsace	A Le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Ville de Mulhouse (Ville)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature & cachet
Madame Maryvonne BUCHERT Adjointe déléguée de la Ville de Mulhouse	A Le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Notification de l'avenant

■ En cas de remise contre récépissé :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé.)

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

45° AIDE A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (AMVP) : DISPOSITIF 2024/2027(5313/7.5/1320)

Depuis de nombreuses années, la Ville de Mulhouse apporte une aide financière ambitieuse aux propriétaires qui s'engagent à restaurer et à rénover leur patrimoine bâti.

Cette aide vise à renforcer la qualité du paysage urbain, à préserver les éléments remarquables des immeubles existants. Elle s'inscrit dans une politique d'embellissement du cadre de vie des mulhousiens, qui prévoit aussi la mise à disposition d'un coloriste conseil. Cette aide, dénommée Aide à la Mise en valeur du patrimoine architectural et urbain (AMVP) s'applique sur l'ensemble de la Ville et s'adresse à tous les propriétaires, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

De 2019 à 2023 ce sont 371 immeubles qui ont été restaurés (ravalement, réfection de toitures, remplacement de menuiseries extérieures etc...) grâce à l'AMVP, pour un montant de subvention de près de 1.5 M€ et plus de 12 M€ de travaux générés ou facilités pour l'activité artisanale locale. Pour l'Opah ce sont 120 immeubles qui ont été réhabilités sur 5 ans, pour un montant de subvention d'environ 0,8 M€, générant près de 5 M€ de travaux.

Ainsi de 2019 à 2023 plus de 2 M€ de subventions versées par la Ville ont permis de générer environ 17 M€ de travaux pour des entreprises locales.

En 2019, a été engagé une nouvelle Opération d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement urbain (OPAHRU) sur le quartier Fonderie. Les propriétaires ont 5 ans pour déposer un dossier et jusqu'à fin 2025 pour réaliser les travaux, avec un taux de subvention exceptionnel de 30 à 40 %. La Ville accompagne l'OPAH avec de aides sur le ravalement et les espaces résidentiels, dispositifs dit « AMVPER ».

En 2020, le dispositif AMVP a été élargi dans le cadre de la politique de renaturation menée par la Ville en apportant des subventions aux propriétaires qui désimperméabilisent les cours d'immeuble et/ou effectuent des travaux de renaturation et de plantation d'arbres.

En 2023, le dispositif AMVP a encore été renforcé avec la création d'une nouvelle aide spécifique pour la restitution et reconstitution des éléments de décor des façades, ceci en cas de réalisation d'isolation extérieure sur les immeubles construits avant 1948. La Ville a également décidé de réviser les modalités d'attribution de l'aide pour les travaux de rénovation énergétique dans des copropriétés des années 1960 à 1980. En effet, en cas d'immeuble en forme de

«tour» ou ayant beaucoup de logements par entrée, ce plafond s'avérait pénalisant. Il a ainsi été décidé d'instaurer un plafond spécifique de 1000 euros par logement.

Il est proposé, compte tenu de la problématique émergente des travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés bâties des années 1960 à 1980 ayant plus de 10 logements par entrée, et dans un objectif d'incitation, de revoir l'aide apportée pour le ravalement en intégrant une participation pour l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE). L'aide pour le ravalement sans ITE serait supprimée pour ce type de copropriété.

Il est également proposé de ne pas accorder d'aides pour les bâtiments construits avant 1960 et déployant une architecture à forte valeur patrimoniale, constituée d'éléments de modénature et de décors de façades (encadrement de baie, bandeau, corniche, chaînage d'angle ...) dans le cas de la mise en place d'une ITE. Ces immeubles exceptionnels, remarquables et intéressants sont identifiés dans le plan patrimonial du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en édifice ou ensemble classé A, B ou C.

La présente délibération définit les conditions et modalités d'attribution et les types de travaux subventionnables pour l'obtention de l'aide financière de la Ville de Mulhouse pour les années 2024 à 2027.

L'ensemble des règles proposées et définies dans les annexes n°1 et n°2, visent à promouvoir des travaux de qualité permettant de mettre en valeur les immeubles réhabilités et d'assurer la pérennité des ouvrages réalisés. En favorisant des matériaux et des mises en œuvre traditionnelles, et des dispositifs vertueux en matière de développement durable et de renaturation, cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable.

Les crédits consacrés au dispositif AMVP sont disponibles au Budget Primitif 2024 et seront proposés aux budgets 2025 à 2027 :

Chapitre 204 / Article 20422 / Fonction 552. Service gestionnaire et utilisateur 531. Ligne de crédit 13514 « Subvention d'équipement privé - Mise en Valeur du Patrimoine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les conditions et modalités d'attribution de l'AMVP et de l'ITE détaillées dans la présente délibération et précisées dans l'annexe,
- charge Madame le Maire ou son Adjoint délégué d'attribuer les aides dans les limites des crédits inscrits au Budget et dans le respect des conditions d'éligibilité,
- fixe les opérations soutenues et les taux d'intervention et de soutien de la Ville de Mulhouse selon les barèmes suivants :

1. Pour les travaux de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain privé, travaux de ravalement, travaux de remplacement des menuiseries extérieures en Aluminium, travaux sur les vitrines et façades commerciales : subvention de 15 %.
2. Concernant les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) sur des immeubles construits avant 1948, une subvention de 50% pour la restitution et reconstitution des éléments de décor de la façade, hors édifices ou ensembles classés A, B ou C exceptionnels, remarquables et intéressants dans le plan patrimonial du PLU.
3. Pour les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants : Subvention de 15%.
4. Pour la rénovation et le remplacement des menuiseries bois et/ou volets battants bois, le remplacement de toitures en ardoises naturelles : subvention de 30%.
5. Pour la rénovation et le remplacement des menuiseries extérieures en aluminium ou en bois, les travaux incluant une Isolation Thermique par l'Extérieurs (ITE) avec une finition en peinture minérale concernant les copropriétés des années 1960 à 1980 ayant plus de 10 logements par entrée : subvention plafonnée à 1 500 euros par logement.
6. Pour l'ensemble des travaux définis aux points 1, 2, 3 et 4 relatifs à une opération conduite sur une adresse postale : plafond 15 000 €.
7. Pour les travaux de renaturation, de dés-imperméabilisation des sols, de plantation d'arbre de haute tige, une subvention de 30%, avec un plafond spécifique de 5 000 euros par opération de renaturation.
8. Pour la réalisation de fresques, murs peints et décors : subvention de 50 % et plafond de 15 000 €.

Pièces jointes :

- annexe 1 « Conditions et modalités d'attribution de l'aide financière »
- annexe 2 « Nomenclature des travaux aidés par la Ville »

**Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine et création d'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)
Dispositif 2024-2027**

**Conditions et modalités d'attribution de l'aide financière
(Délibération n°1320)**

1. Conditions d'éligibilité des demandes financières :

- a) Situation de l'immeuble et de la parcelle :
L'immeuble ou la parcelle doit être situé sur le ban communal de Mulhouse.
- b) Statut juridique du demandeur :
Toute personne physique ou morale qu'elle soit propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, ainsi que les titulaires de baux commerciaux peuvent bénéficier des aides financières, à l'exception des bailleurs sociaux ou des bailleurs institutionnels bénéficiant de prêts aidés par l'Etat.
- c) Nature des travaux éligibles :
Sont concernés : les travaux énumérés ci-après et précisés dans la nomenclature figurant en annexe.
Tous ces travaux, pour être subventionnés, doivent être réalisés par une entreprise et faire l'objet d'une facturation. Les coûts de maîtrise d'œuvre ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention.
Certains travaux ne figurant pas dans cette nomenclature mais dont l'intérêt historique ou patrimonial serait évident (tel, par exemple, le haliebardier de la rue des Boulangers) pourront, en outre, être pris en compte.
- Ravalement et amélioration architecturale :
Sont concernés l'ensemble des travaux de ravalement ou de rénovation des façades (enduits, peinture minérale exclusivement, pierre de taille), mais aussi les menuiseries, ferronneries, certains travaux de toiture, restitution des éléments architecturaux anciens.
- Ravalement et amélioration énergétique :
Sont concernés l'ensemble des travaux de ravalement avec Isolation Thermique par l'Extérieurs (ITE) avec finition en peinture minérale concernant les copropriétés des années 1960/70 et 80 ayant plus de 10 logements par entrée. Aucune aide au ravalement n'intégrant pas une ITE n'est prévue pour ce type de copropriété.
- Travaux de renaturation et création d'espaces verts :
Sont concernés les travaux visant à rendre perméables des surfaces minérales : travaux de décroustage d'enrobé, d'enlèvement de dalles béton, en vue de créer un espace vert ou de créer une surface perméable et végétale : dalles gazon, pavé joint enherbé, mélange terre pierre engazonné... à l'exclusion des dispositifs de dalles gazons ou pavé à joint remplis par du gravier.
Sont concernés l'ensemble des travaux sur les extérieurs visant à renaturer, améliorer et créer de nouveaux espaces verts : mise en place de gazon, de pelouse fleurie, de couvre sol, plantations d'arbustes, d'arbres, de haies vives... Il est pris en compte la plantation d'arbres de moyennes et haute tige dans des espaces verts existants.

L'aide ne sera accordée qu'à condition que la réalisation de ces travaux soit confiée à un professionnel ou à une entreprise spécialisée : paysagiste...

Pour les façades commerciales :

Sont concernés les travaux de réfection des vitrines, de changement des menuiseries (bois, alu) la création de décors commerciaux traditionnels type panneautage bois, l'aide municipale pourra être subordonnée à la mise en valeur de l'ensemble de l'immeuble.

Pour les enseignes, l'aide municipale sera accordée uniquement pour la réalisation d'enseignes de type artisanal « à l'ancienne » ou moderne, de conception originale et s'intégrant dans le bâti ou avec une dimension créative forte.

Décors peints, l'aide municipale pourra être accordée pour la réalisation ou la restauration de décors peints tels que blasons, médaillons, frises, fresques, etc... L'aide ne sera accordée qu'à condition que la conception de ces décors soit confiée à un artiste peintre ou à un maître d'œuvre qualifié.

2. Montant de l'aide financière :

Le montant de l'aide financière attribuée par la ville sera de 15% du montant des travaux à l'exception des menuiseries et volets bois, de la mise en œuvre d'ardoises en toiture, dont le taux sera de 30%, avec un plafond de 15 000 € pour l'ensemble des travaux éligibles par opération. Pour les immeubles de plus de 10 logements, le plafond pris en compte s'appliquera par logements, soit 1 500 euros par logement uniquement lors de la réalisation d'une ITE.

Les aides à la renaturation et à la création d'espace vert, la plantation d'arbres de haute et moyenne tige, ainsi que la suppression des enrobés, dalles béton en vue de créer un espace vert auront un taux de subvention de 30% du montant des travaux avec un plafond spécifique de 5 000 € pour ces travaux sur les extérieurs. Pour les travaux visant à rendre perméables des surfaces minérales : suppression des enrobés, dalles béton mise en place de dalles gazon, pavé joint enherbé, mélange terre pierre engazonné... auront un taux de subvention de 15% du montant des travaux avec un plafond spécifique de 5 000 € pour l'ensemble des travaux extérieurs.

Les aides à la réalisation de fresques murs et décors peints, pour lesquels ce taux sera porté à 50% avec un plafond de 15 000 €.

Le plafond s'applique par immeuble et par opération :

- Un immeuble avec sa parcelle cadastrale correspond à un ensemble bâti attaché à une adresse postale existante et à un entrée d'immeuble.
- Une opération est l'ensemble des travaux concernant un immeuble, réalisé lors d'une même campagne de travaux, en tout état de cause une seule opération peut être comptabilisée par année calendaire.

3. Modalités d'attribution de l'aide financière :

a) Conditions générales :

Les demandes d'aide financière sont prises en compte dans la limite des crédits disponibles.

Les travaux nécessitant une autorisation administrative dans le cadre du Code de l'Urbanisme, du code de la construction (ERP) ou du Code de l'Environnement (enseignes), devront avoir fait l'objet d'une telle autorisation.

Les aides ne s'appliquent pas pour les projets immobiliers neufs.
Les aides ne s'appliquent pas pour les travaux partiels.
Les aides (finition peinture minérale, menuiseries extérieures...) pourront ne pas être accordées sur les édifices remarquables ou à forte valeur patrimoniale, construits avant 1960, qui sont ornés de modénature(s) et d'élément(s) de décor de façade en relief en cas de mise en place d'une Isolation Thermique par l'Extérieur.
Les aides ne sont pas un droit acquis et sont attribuées par la collectivité en fonction de la contribution du projet à l'intérêt général et aux objectifs poursuivis par l'AMVPRCEV.

b) Conditions particulières concernant les aides à la renaturation et la création d'espaces verts :

L'aide aux espaces verts sera attribuée après analyse et évaluation du projet global d'aménagement paysager sur l'ensemble de la parcelle ou de l'emprise de propriété, elle pourra être rejetée, si celui-ci est jugé insuffisant ou partiel.

Les aides en matière de renaturation et création d'espaces verts, seront réservées aux propriétaires et copropriétaires ayant une parcelle ou une emprise de propriété regroupant plusieurs parcelles contiguës, faisant moins de 3000 m². Elles ne s'appliquent pas pour les projets immobiliers neufs, ceux-ci doivent respecter les règles du PLU en vigueur sur les aspects « traitement paysager des espaces non bâtis et des abords des constructions neuves ».

c) Conditions particulières concernant les aides de reconstitution de décor en cas d'isolation extérieure (hors immeubles remarquables)

L'aide sera attribuée après analyse et évaluation du projet global sur l'ensemble de l'immeuble, elle pourra être rejetée, si le projet de reconstitution est jugé insuffisant ou partiel. Il pourra notamment être demandé la restitution des volets bois battants et/ou la reconstitution d'éléments particuliers de décor : pilastre, chaînage sur les angles.

Une information complémentaire sera apportée au propriétaire en cas d'isolation extérieure, pour qu'il prévoit bien un dispositif adapté de ventilation (VMC simple ou double flux, lame d'air ventilée entre l'isolant et le mur...).

d) Procédure :

d.1 : Demande préalable :

Avant le début des travaux, le pétitionnaire doit déposer auprès du service d'Urbanisme Réglementaire une demande préalable, en fournissant le devis des travaux, les photos proches et lointaines de l'immeuble et des façades ou éléments de façade, des espaces extérieurs faisant l'objet des travaux, la fiche technique de la peinture utilisée en cas de ravalement, un plan masse paysager précis et côté avec indication des essences proposées, un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), pour les personnes morales la fiche SIREN avec code APE et SIRET ou, pour les syndicats bénévoles, le certificat d'inscription au registre d'une association foncière.

La demande préalable donne lieu à une décision de principe totale ou partielle, ou une décision de refus de la part de la Ville.

d.2 : Réalisation des travaux :

Les travaux devront être réalisés pendant la durée du dispositif ou au maximum deux ans après l'achèvement du dispositif, soit au plus tard au **31 décembre 2029**.

d.3 : Demandes de paiement :

Après achèvement de la totalité des travaux éligibles, et au plus tard le **31 décembre 2030**, le demandeur sollicite par écrit le paiement de l'aide financière, en fournissant notamment les factures acquittées, la fiche technique des produits utilisés en cas de ravalement de façade, les photos des travaux réalisés, un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) s'il a changé et la copie des autorisations réglementaires.

Pour pouvoir être mandatée dans l'année en cours, la demande de paiement est recevable jusqu'au 04 novembre de cette année.

Aucune demande préalable ne sera prise en compte après l'achèvement des travaux.

d.4 : Calcul de la subvention :

Le montant définitif de l'aide financière est calculé au vu des factures détaillées et acquittées produites par le demandeur.

La demande de paiement pourra faire l'objet d'un abattement ou être refusée si les travaux ne sont pas conformes aux autorisations délivrées ou aux prescriptions techniques définies par la nomenclature (annexe 2) ou au plan masse paysager, validé lors de la demande préalable. Les éventuels surcoûts entre le devis et la facture devront être justifiés par des travaux supplémentaires effectivement réalisés et faisant partie de la nomenclature (annexe 2).

En l'absence des autorisations administratives nécessaires (permis de construire, déclaration préalable, autorisation d'enseigne, autorisation au titre des ERP), la demande de paiement sera refusée.

ANNEXE 2
Aide à la Mise en Valeur du Patrimoine
2024-2027

Nomenclature des travaux aidés par la Ville
(Délibération n°1320)

Mise en valeur du patrimoine architectural et urbain privé, Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) :

RAVALEMENT, ENDUIT ET PEINTURE

- Ravalement de façade en briques, pierres et enduit
- Réalisation d'enduit à la chaux, ravalement de façade avec nettoyage,
- Réalisation d'enduit minéral ou à la chaux, mise en peinture minérale
- Réalisation d'enduit rainuré en rez-de-chaussée
- Création d'éléments de modénature et de décor, de pilastres, de chaînages, (encadrement de baies, corniches en bois, moulures...)

MENUISERIE

En réfection ou en neuf :

- Réfection ou restitution de volets battants ou persiennes en bois
- Mise en place de fenêtre en bois, en aluminium ou en acier : double vantail et - petits bois, fenêtre de lucarne ou œil de bœuf ou fenêtre à un vantail, porte-fenêtre à petit bois à l'exclusion des châssis de toit
- Réfection ou restitution de porte d'entrée d'immeuble en bois selon modèle traditionnel, en aluminium ou en acier comportant ou non une imposte vitrée

OUVRAGES EN PIERRE ET BRIQUES

- Restauration, réfection ou remplacement d'élément de décor ou de modénature :
- Bandeau, corniche, soubassement, élément pour baie, dalles balcons, élément en pierre de taille ouvragé sculpté
- Décapage ou nettoyage de pierre de taille
- Traitement hydrofuge de pierres ou de briques

PROJET D'ISOLATION EXTERIEURE

- Restitution, reconstitution ou d'élément de décor ou de modénature avec surépaisseur : Bandeau, corniche, soubassement, encadrement pour baie, dalle balcon, élément ouvragé sculpté... (une simple mise en peinture ne peut être prise en compte), hors édifices ou ensembles classés A, B, ou C au plan patrimonial du PLU.

ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE

- Isolation Thermique par l'Extérieur pour les copropriétés des années 1960/70 et 80 ayant plus de 10 logements par entrée

FERRONNERIE

- Pose de grille ouvragée
- Restauration ou pose de nouveau garde-corps de balcon en métal
- Appui de fenêtre en fer forgé neuf
- Restauration ou pose d'ouvrages métalliques divers

TOITURE

- Couverture en ardoises, en cuivre, en zinc
- Réfection traditionnelle de lucarne (habillage bois peint, traitement des frontons, zinguerie, jouées...), d'œil de bœuf

DIVERS

- Echafaudage
- Élément architectural ou patrimonial divers

ESPACES VERTS - ESPACES EXTERIEURS

- Création d'espaces verts, mise en place de gazon et/ou couvre sol végétal, plantations d'arbres et d'arbustes
- Plantations d'arbres de haute et moyenne tige dans des espaces verts existants,
- Suppression de surfaces minérales (décroûtage enrobés, dalles béton, suppression dallages...) sur les espaces extérieurs en vue de la création d'espace vert
- Suppression de surfaces minérales et imperméables (décroûtage enrobés, dalles béton, suppression dallages...) sur les espaces extérieurs pour les remplacer par des surfaces perméables et végétales
- Création de surfaces perméables (dalle-gazon, pavé à joints enherbé, mélange terre-pierre engazonné...) à la place de surface minérale (enrobé, béton, dallage...)

2. Commerces et Etablissements Recevant du Public

FACADE COMMERCIALE :

- Dépose d'ancienne devanture, afin de mettre en valeur la façade d'origine de l'immeuble, suppression de caisson saillant, ou de casquette
- Création ou restauration de façade commerciale : création de devantures en bois ou en métal, création ou réfection de portes, vitrines, d'éléments décoratifs : pilastres, bandeaux, corniches, chaînes d'angle, restitution ou réfection de soubassement en pierre...

ENSEIGNE :

- Création d'enseignes artisanales de qualité
- Restauration d'enseignes artisanales remarquables

3. Fresques, murs peints et décors

- Réalisation de fresques sur murs y compris le traitement de fond de façade
- Réalisation ou restauration des décors, tels que frises, macarons, blasons...
- Restauration de fresques anciennes.

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29 + 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

46° VŒU DEPOSE PAR L'ENSEMBLE DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL :> LA VILLE DE MULHOUSE A BESOIN DE MOYENS POUR ASSURER DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE QUALITE >>

La ville de Mulhouse assure au quotidien des missions du service public de proximité : Plan école, action sociale, vie associative etc... Elle le fait alors que des pans entiers de l'action publique nationale ont été soumis à des coupes budgétaires dans la culture, la transition écologique et le logement.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, le Gouvernement vient demander aux collectivités locales de contribuer à hauteur de 5 à 8 milliards au redressement des comptes publics. Au regard des missions et du rôle des collectivités locales, ce projet, sur fond d'une supposée « mauvaise gestion » des deniers publics, est autant inacceptable qu'incompréhensible.

En effet, contrairement à l'Etat, les collectivités locales ne peuvent établir de budget en déficit. De plus, ces mêmes collectivités jouent un rôle majeur dans l'investissement et la dynamique économique de notre pays, en représentant 70% des investissements civils publics, bénéficiant à 80 % au tissu économique local. Enfin, en 30 ans, la part de la dette des collectivités est restée stable autour de 9% alors que la dette de l'état est passée de 30% à 90% du PIB en rapport avec les choix politiques intervenus au sommet de l'état qui sont venus réduire les recettes tant de l'état que des collectivités.

Considérant que la ville de Mulhouse présente une sociologie particulière avec 45% de sa population, plus jeune que la moyenne de la strate, vivant dans les quartiers prioritaires et doit faire face à des défis multiples, que les mesures envisagées par le gouvernement (hausse de la part patronale des cotisations retraite et réduction du taux de reversement du FCTVA) conduiraient à une amputation directe de près de **2** millions d'euros de notre budget.

Considérant qu'au-delà des moyens financiers, la ville de Mulhouse est riche de l'engagement de ses agents, véritable cheville ouvrière de notre commune, qui seraient aussi impactés injustement par les conséquences financières directes et indirectes imposées à notre commune.

Considérant que cette contraction des moyens de fonctionnement des services publics va ajouter encore plus de difficultés dans la vie de milliers de nos concitoyens dont le service public est le seul bien commun, essentiel à leur quotidien.

Considérant que nos principaux partenaires (M2a, CeA et Région Grand Est) seraient encore plus lourdement impactés que nous ne le serions, entraînant des conséquences financières en cascade sur le cofinancement de nos projets mulhousiens, pourtant essentiels à notre territoire, son dynamisme et son attractivité.

Dans ce contexte le Conseil municipal de Mulhouse exprime son opposition et demande instamment au Gouvernement, aux députés et aux sénateurs, acteurs de la loi de finances 2025, d'abandonner ces ponctions et mesures sur les collectivités, sources de réductions de nos moyens d'actions pour le service public et de récession économique pour notre pays.

Mme le Maire : Concernant le vœu, Florian. Tout le monde est en possession de ce vœu puisqu'il a été envoyé par mail à tout le monde. C'est cela ? Allons-y.

M. COLOM : Oui. Merci, Madame le Maire. Je ne vais pas vous faire lecture du vœu qui a été relu par les différents présidents de groupe. Vraiment, je veux me féliciter que nous ayant toutes et tous su collectivement trouver une voie qui, je l'espère, sera unanime ce soir pour faire front commun pour la défense des intérêts financiers de la Ville de Mulhouse mais pas que.

C'est réellement notre rôle d'élus de placer les intérêts de notre commune avant d'autres intérêts qu'il peut y avoir. C'est l'essence même de ce vœu et je suis très content que nous ayons pu le partager et je laisse certainement la parole encore à d'autres, s'ils veulent s'exprimer sur ce vœu.

Mme le Maire : Y a-t-il une expression souhaitée ? Monsieur SIMEONI.

M. SIMEONI : Juste un mot, Madame le Maire, mais ce n'est pas pour avoir le dernier.

Simplement pour dire que nous avons initié ce vœu qui venu tout naturellement après le Conseil d'administration de M2a où nous avons déjà dit notre opposition à ce qui était en train de se préparer. Je ne sais pas quel sera le dénouement à l'Assemblée nationale, personne ne le sait à l'heure qu'il est mais en tout état de cause, nous avons également avec le groupe Mulhouse Cause Commune porté notre démarche auprès de Monsieur BECHT, nous le ferons sans doute auprès de Monsieur FUCHS aussi pour que nos parlementaires qui siègent à l'Assemblée ainsi que tous les autres parlementaires du territoire puissent peser dans ce sens et c'est ce que dit également le vœu.

Au-delà des quelques approches qui peuvent être différentes sur le plan politique sur ce qui a amené à cette situation, nous ne pouvons que nous féliciter ce soir et ceci montre que nous pouvons également coconstruire y compris sur des

sujets qui peuvent apparaître comme clivant puisqu'il s'agit des questions budgétaires et c'est essentiel, c'est le nerf de la guerre, comme disait l'autre.

Par conséquent, bien évidemment, nous invitons l'ensemble du Conseil Municipal à voter en faveur de ce vœu et à poursuivre ensuite au prochain Conseil d'Agglomération également. Rien n'interdit au Conseil Municipal de Mulhouse de faire des démarches auprès des parlementaires pour que ceux-ci agissent pour défendre notre Ville et notre territoire.

Merci et bonne soirée.

Mme le Maire : Joli mot de conclusion mais nous allons tout de même passer au vote.

Qui est-ce qui est pour ce vœu ? Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui voudrait s'abstenir ? Quelqu'un qui voudrait voter contre ?

Merci pour cette belle unanimité.

Pour : 44 + 7 procurations
Groupe majoritaire : 29+ 3 procurations
Groupe Mulhouse au Cœur (MAC) : 7+ 1 procuration
Groupe M Mulhouse : 2 + 2 procurations
Groupe Mulhouse Cause Commune : 4+ 1 procuration
Non-inscrits dans un groupe : 2

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme le Maire : Je vous donne rendez-vous le 12 décembre pour le prochain Conseil Municipal, juste avant Noël.

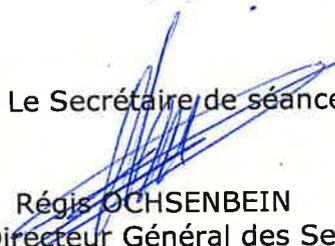
Fin de la Séance à 21h05.

Mme le Maire



Michèle LUTZ

Le Secrétaire de séance



Régis OCHSENBEIN
Directeur Général des Services